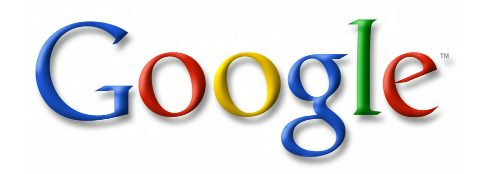
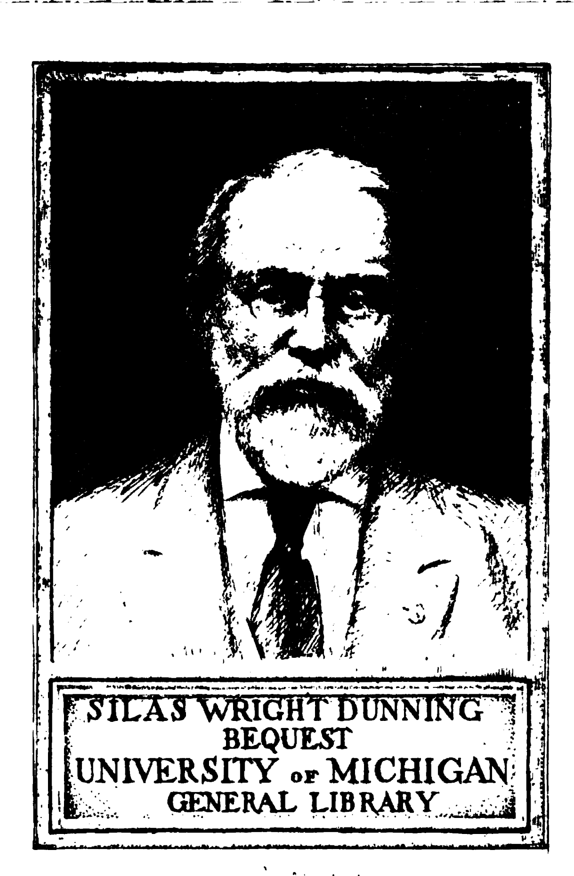



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

ROYALE

D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

1845.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

ROYALE

D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE,

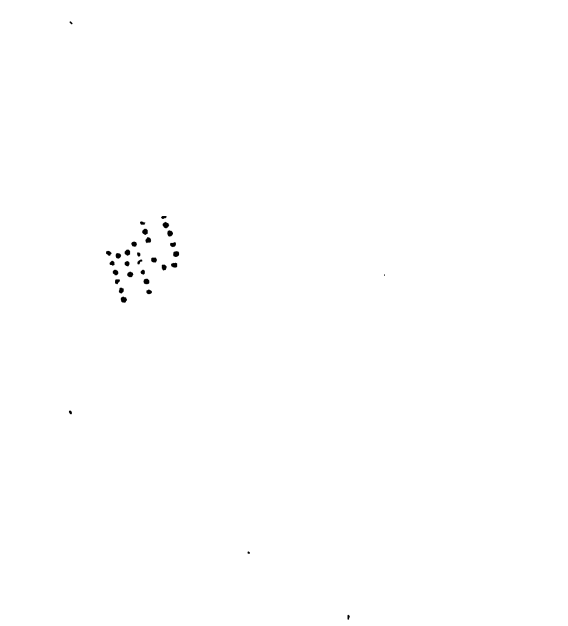
PUBLIÉS

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 21 JUILLET 1844,
JUSQU'A CELLE DU 27 JUILLET 1845.

45e Année.



VERSAILLES.
C. DUFAURE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ,
Rue de la Paroisse, n.º 21.
1845.



DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. AUBERNON, PAIR DE FRANCE, PRÉFET,

Président d'honneur de la Société.

MESSIEURS,

Les amis de l'Agriculture voient toujours avec plaisir arriver cette époque solennelle où, chaque année, nous vous rendons compte de vos soins et de votre dévouement pour elle. Votre Secrétaire perpétuel va vous exposer la suite de vos travaux ; mais, avant que sa parole ne vous captive par les souvenirs qu'elle sait si bien retracer, permettez-moi de vous rappeler aussi ce que l'administration a *tenté de faire* pour répondre aux vœux des cultivateurs, et d'indiquer quelques-unes des mesures qu'elle a prises, et qui peuvent avoir donné à l'Agriculture des satisfactions nouvelles.

La loi sur la police de la chasse a produit de bons effets ; elle a fait disparaître en partie le fléau du braconnage qui attentait à la propriété, dévastait les récoltes, et répandait dans les campagnes des hommes dangereux à la sûreté publique. Vos utiles avis ont été mis à profit dans l'application de cette loi sur notre territoire, et je vous les demanderai encore pour rendre plus complètes les mesures qui

ont été ordonnées, et mettre en harmonie les prescriptions de la loi avec les besoins de l'Agriculture.

Vous avez exprimé le vœu de voir reproduire les réglemens relatifs au glanage, et l'administration s'est empressée de déférer à ce juste désir, de renouveler la publication des règles à observer dans l'exercice d'une faculté qui touche si vivement les populations rurales, et de concilier les intérêts des propriétaires et des fermiers avec ceux des classes pauvres, auxquelles les propriétaires et les fermiers sont eux-mêmes bien-aises de conserver, en le régularisant, un usage si antique et si bienfaisant. On voit avec plaisir le pauvre cueillir l'épi qui doit le nourrir pendant quelques jours, quand on se montre si empressé partout de le secourir par le travail et par la charité.

Vous devez aussi, Messieurs, vous trouver satisfaits dans un autre de vos désirs. Vous vous plaigniez avec raison de la mendicité qui affligeait et inquiétait vos champs. La guérison de ce mal offrait des difficultés à surmonter et des mesures délicates à prescrire ; il fallait tout à la fois se montrer humain et charitable envers la pauvreté, l'infirmité et la misère, et agir avec sévérité envers la mendicité paresseuse, vagabonde et malintentionnée. C'est le problême que l'administration a tâché de résoudre ; le Conseil-Général du Département lui en a donné les moyens en l'autorisant à traiter pour un certain nombre de places au dépôt de mendicité de Beaugency ; elle a aussitôt sollicité la charité des communes envers la pauvreté pour empêcher la mendicité de naître ; elle a obtenu les rigueurs de la justice contre la mendicité vicieuse ; et ce déplorable fléau a soudainement disparu du territoire du Département, sans que la sévérité de la justice ait dû frapper plus d'une vingtaine de coupables ! Vos campagnes ne sont

plus alarmées par le passage périodique de ces troupes de mendians qui venaient imposer bien plus que demander l'aumône ; tous les mendians étrangers au Département ont disparu. Dans les principales villes on a cessé d'être obsédé par cette mendicité simulée qui compromettait les mœurs de tant de jeunes enfans dressés par de coupables parens à ce métier facile.

Et ce qui vous sera doux, comme à moi de penser, Messieurs, c'est que ces importans résultats sont dus presque entièrement à la miséricorde; les conseils municipaux s'appliquent partout à procurer du travail aux indigens valides, et des secours aux infirmes et aux impotens. Il s'est créé nouvellement 72 bureaux de bienfaisance et 64 comités charitables; nous comptons maintenant dans le département 32 hospices, 372 bureau de bienfaisance, 64 comités charitales; tous les efforts s'unissent pour remplir des devoirs que la bienfaisance et la religion commandent encore plus que la prudence et la bonne police; et, grâce à la bienfaisance publique et à la persévérance de tous, nous saurons conserver le bien que nous avons su conquérir pour la société comme pour les pauvres eux-mêmes.

La ville de Versailles mérite d'être citée. Là, par le dévouement d'une association charitable, par le concours du corps municipal entier, une maison de refuge pour la mendicité a été subitement créée; 60 pauvres infirmes peuvent y recevoir un abri; et les places et les monumens de cette belle cité ont aussitôt cessé d'être affligés par l'aspect d'une misère que la bienfaisance seule a fait disparaître en la soulageant.

L'administration s'occupe également avec votre concours, Messieurs, de plusieurs objets qui intéressent directement l'Agriculture. Vous continuez à la seconder dans

les essais qu'elle tente pour améliorer les races de chevaux, pour perfectionner la race bovine et particulièrement celle des vaches. Je saisis cette occasion naturelle de vous offrir l'expression de sa vive reconnaissance : elle s'adresse surtout aux membres des Commissions que vous avez chargées de cette mission, et qui s'en acquittent avec tant d'intelligence et de zèle. J'ajouterai que, m'associant à vos vues, je me propose de porter au Conseil-Général le vœu que vous avez formé d'obtenir 4 ou 5 taureaux pour commencer le perfectionnement des races et de demander à cet effet un crédit au budget de 1846.

De nouvelles questions vous donneront l'occasion de rendre de nouveaux services. Le Gouvernement voudrait s'éclairer davantage sur l'état et l'organisation du crédit agricole, sur divers points de l'application de la loi des irrigations, sur le meilleur système de roulage et la meilleure forme à donner aux charriots et aux charrettes de transport. M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce me charge de consulter à ce sujet le Conseil-Général, et vos avis préalables pourront contribuer puissamment à nous éclairer tous dans la solution de ces questions importantes.

Vous voyez, Messieurs, que l'Agriculture occupe toutes les pensées et tous les soins du Gouvernement, comme elle occupe les vôtres. Continuons à agir tous avec concorde, union et dévoûment, dans ces graves intérêts, et nous verrons chaque jour de plus en plus l'Agriculture, cette industrie fondamentale et dominante de la France, obtenir de nouveaux succès, et grandir en prospérité et en richesses! »

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. PHILIPPAR, PROFESSEUR D'AGRICULTURE,

Président titulaire de la Société.

Messieurs,

C'est dans l'espoir de me voir continuer la bienveillante indulgence dont vous m'avez toujours environné, que je viens, en présence de nos premiers magistrats et d'un auditoire éclairé, vous soumettre quelques réflexions sur l'art qui nous rassemble.

Je savais combien vos travaux étaient sérieux et importans, combien vos efforts étaient grands et soutenus pour concourir au progrès de la culture; mais il faut suivre vos discussions et les diriger pour mieux apprécier tout ce que vous faites et ce qu'il vous est possible de faire. J'aime à le dire bien haut, au risque de troubler

votre modestie, qu'on doit être glorieux de présider un corps aussi digne que le vôtre, qui compte dans son sein tant d'hommes dont la science et les connaissances pratiques contribuent si efficacement au développement des améliorations de l'art agricole.

En reportant nos regards vers un passé qui est déjà loin de nous, pour chercher un terme de comparaison, on peut reconnaître que les hommes auxquels vous succédez ont compris dès la fondation de cette Société, comme vous le comprenez aujourd'hui, le besoin du progrès, et qu'ils ont recherché, ainsi que vous, les moyens qui pouvaient y conduire le plus promptement et le plus directement.

Aussi, grâce aux travaux soutenus de vos anciens collègues et à votre constant empressement à les imiter, la culture, dans l'espace territorial que vous explorez, a gagné chaque année en amélioration. Par les lumières que vous avez répandues, les encouragemens que vous avez distribués sur tous les points de ce département et dans toutes les branches de la culture, vous êtes arrivés à cet état de sensible prospérité qu'on apprécie généralement.

Autrefois, par une pratique plus intelligente et plus rationnelle, vos prédécesseurs combattaient les stériles habitudes d'une imitation traditionnelle ; aujourd'hui, Messieurs, par une pratique non moins habile, mais appuyée sur la science, vous marchez plus rapidement : vos succès en sont la preuve.

Il faut convenir qu'il y a moins à faire actuellement ; les principes sont posés et presque arrêtés : il suffit de les appliquer. Cette application moins difficile, et environnée d'excellens matériaux, ne peut que s'améliorer sans d'aussi grands efforts. Cependant, on ne peut se dissimuler, en présence des besoins qui s'accroissent et de l'intérêt par-

ticulier qui tendrait à devenir le régulateur de l'intérêt général, qu'il y a encore des difficultés à surmonter.

La culture, aussi ancienne que le monde, pour ainsi dire, est, comme vous le savez, le fondement de toute prospérité : tout émane d'elle. L'industrie vient y puiser ses matériaux d'exécution ; le commerce en est la conséquence, et d'elle découle toute ressource morale, intellectuelle et matérielle.

Quelque difficile qu'elle paraisse au premier abord pour celui qui envisage ses nombreux détails, on ne peut hésiter à reconnaître qu'elle est simple et facile pour l'homme intelligent qui, avec de l'activité, de l'ordre, du raisonnement et des capitaux, obtient des succès.

Elle se résume dans ce simple énoncé : faire rapporter à la terre le plus possible et au meilleur marché, sans perdre de vue la variété des produits. Cependant, s'il est vrai qu'il soit naturel de produire, il est également vrai qu'il y a une certaine difficulté à bien produire et de manière à satisfaire tous les intérêts.

Pour atteindre ce but, la pratique et la science sont en présence : la pratique est la mère des résultats, la science est *le régulateur du succès*. La pratique a été de tous les temps : *c'est le travail* ; elle assure un avenir d'autant plus certain, qu'on l'exerce avec intelligence. Découlant d'un ordre d'idées qui surgissent de l'examen des faits et de leur comparaison ; ses nuances sont aussi variées que le sont les résultats, et sous ce raport elle peut être dite stationnaire ou progressive. La pratique stationnaire a longtemps exercé sa fâcheuse influence ; le cultivateur, sous l'empire de la tradition, de la pure et simple imitation et de l'habitude, restait dans des voies étroites qui ne pouvaient étendre la sphère de production. La pratique pro-

gressive, qui lui a succédé, gagne chaque année et s'étend de nos jours en entraînant une quantité d'hommes qui ressentent de plus en plus les avantages qu'elle procure.

La science qui découle de la nécessité de pourvoir à des besoins plus nombreux, et les recherches pour trouver les moyens d'y satisfaire, n'est en général que le rapprochement des faits et leur explication. Nos pères ne possédaient que la pratique ; mais tout assure qu'ils avaient le sentiment de la science, parce qu'il n'est aucun praticien qui n'ait sa science directrice.

On peut en induire que, dans la partie qui nous occupe, la science, telle que nous la considérons, se présente sous deux formes qui nous paraissent distinctes : la science exacte ou rationnelle, celle qui se vérifie et prouve, que l'on acquiert par l'étude des objets dont on s'occupe, ayant ses règles qui peuvent être considérées comme des lois; et la science naturelle, résultant de la simple observation, sans principes fixes, pouvant varier dans ses résultats, suivant qu'on procède empyriquement, hypothétiquement et arbitrairement.

La science naturelle a long-temps été le seul guide de la pratique ordinaire, la base de la théorie du cultivateur : la science exacte étant restée dans des régions trop au-dessus de la sphère du praticien.

De nos jours, la science fondée sur des principes sûrs, s'étend, progresse et fait avancer la pratique ; elle a eu des phases à parcourir avant d'arriver au point où elle est, et auquel elle ne peut rester, puisqu'on sent plus que jamais la nécessité de ses applications : le temps et les lumières, que nous font acquérir l'étude et l'observation bien dirigées, disposent notre confiance et l'affermissent dans la voie scientifique qui nous soutient.

La chimie pénètre peu à peu dans le domaine de la culture qu'elle éclaire déjà et qu'elle dirigera bientôt dans ses points fondamentaux. Ainsi de nos jours, la connaissance plus intime du sol, des substances fertilisantes des terrains, et celle qui se rattache aux matières propres à l'engraissement des animaux, ont reçu de la chimie des profondes lumières. Les mathématiques deviennent un puissant lévier pour les arts, l'industrie et le commerce: l'Agriculture y emprunte aussi des secours qui assurent sa marche; tels sont l'emploi et la combinaison des forces, l'appréciation de la puissance et de la résistance des pièces qui entrent dans la confection des instrumens et des machines agricoles; le mesurage des surfaces, le cubage des solides et des liquides, etc. La physique a ses parties d'application; mais tous ses principes ne sont pas encore assez déterminés pour que cette science vienne en Agriculture exercer son influence d'une manière aussi large qu'elle semblerait devoir l'indiquer: c'est surtout del'étude de l'électricité qu'on doit beaucoup espérer. La géologie prend actuellement un rang distingué dans le domaine scientifique; mais quelqu'ingénieuses que paraissent être ses principales *théories*, l'Agriculture qui en espère beaucoup, ne peut encore se flatter de pouvoir y puiser les lumières dont elle sent si bien les besoins. La cosmographie, véritable science de la nature, et si importante pour le cultivateur, éclaire sans affirmer, ainsi que la météorologie qui cherche encore des bases, rassemble des faits avant d'acquérir un caractère didactique. La botanique organique descriptive et la physiologie végétale ont aussi leurs hypothèses, mais elles ont par contre une large part d'application. La zoologie a des vérités dont le cultivateur tire grand parti, et si la physiologie animale est

encore trop voilée de théories plus ou moins spécieuses, l'organographie fait sentir son utilité au profit d'heureuses applications.

L'Agriculture, qui emprunte tout de tout, attend toujours de nouvelles lumières pour obtenir cette clarté de l'évidence que l'on cherche chaque jour et que l'on trouvera d'autant plus facilement que les hommes-pratiques se rapprocheront des hommes de sciences qui recueillent des faits, les analysent et les coordonnent.

Nul cultivateur ne saurait, de nos jours, méconnaître l'importance de la science. Il vous souvient encore d'avoir entendu dans cette enceinte plusieurs de nos confrères, habiles praticiens, proclamer ses bienfaits, et il n'est aucun de ceux qui suivent aujourd'hui la pratique qui ne cherchent à donner à leurs enfans cette instruction scientifique qui doit en faire des hommes précieux pour la localité et nécessaires au pays.

Si nous entrons dans le domaine de la culture, nous trouvons qu'il nous offre un espace immense à parcourir, et que la culture entraîne après elle les élémens d'un mouvement prodigieux, dont les détails sont aussi infinis que l'ensemble en est vaste : *la culture proprement dite, l'éducation des végétaux et celle des animaux, l'industrie rurale, les constructions rurales, le commerce des produits et l'économie rurale,* sont autant de parties distinctes de ce bel ensemble.

Je m'arrêterai sur chacune de ces parties, en examinant sommairement dans quelles conditions elles se trouvent par rapport à l'état de notre Agriculture en France, et je terminerai par l'exposition rapide de la situation culturale de notre département.

La culture proprement dite a son point d'appui sur le

sol, d'une part, et dans l'atmosphère, d'autre part; ce sont les milieux dans lesquels le cultivateur opère en entretenant, modifiant et façonnant, pour ainsi dire, à sa volonté, selon ses besoins, les végétaux et les animaux qui assurent la production. Il a été dit depuis long-temps, à propos des milliers d'hectares de terrains improductifs couvrant le sol de la France, qu'il n'y avait pas de mauvaise terre. Aujourd'hui, avec plus de ressources et sans doute plus d'expérience, on dit mieux, qu'il n'y a aucune terre qui ne puisse trouver son emploi et fournir sa production. Maintenant nos landes se défrichent, nos marais se dessèchent, et la charrue sillonne toutes ces terres infertiles; nos terrains vagues et incultes se garnissent de végétaux utiles, et bientôt on ne trouvera plus en France de terres sans rapport. Néanmoins, si la culture gagne de l'espace, la production n'augmente pas en proportion. Il faut en attribuer la cause aux moyens, qui ne sont pas encore appliqués assez généralement avec l'intelligence désirable. Les engrais sont toujours trop rares, et on ne tire pas tout le parti possible de certaines matières qui se perdent et dont l'usage profiterait à l'amélioration des terres. On n'*est pas assez géné*ralement persuadé qu'il est indispensable de rendre au sol, pour assurer la récolte subséquente, ce qui lui a été enlevé, au moins, par la récolte précédente. Ce sont les animaux qui manquent; et tant qu'on ne comptera pas dans une exploitation le nombre de têtes de bétail correspondant à l'étendue du terrain à cultiver, on ne pourra se flatter de prospérité. Les prairies, qu'on semble préconiser de nos jours comme une nouveauté, remontent à l'origine de l'Agriculture: les premiers peuples étaient pasteurs, et le système mixte qui a succédé à l'état pastoral, époque où l'art agricole a com-

mencé, n'est autre chose, dans son application bien conçue, qu'un moyen régénérateur que l'on a étendu et amélioré depuis. Ce sont surtout les prairies artificielles, introduites en suffisante quantité et selon les lieux, pour entretenir les animaux nécessaires dans une exploitation, qui produiront les résultats les plus satisfaisans : personne ne l'ignore.

La préparation et l'entretien des terres par le labour, cette opération fondamentale, laissent beaucoup à désirer. Les conditions d'un bon labour ne sont même pas déterminées et admises partout dans le même sens ; tout cultivateur doit cependant se rappeler ce vieil adage : « *qui laboure fume,* » auquel on a plus judicieusement substitué ce principe : « *que labourer et fumer, c'était richesse assurer.* » On pourrait en dire autant de beaucoup d'autres opérations pour ce qui est de l'époque la plus convenable de les effectuer, de la manière de les diriger selon le climat, le terrain, le genre de culture que l'on suit, la la nature des produits qu'on a en vue, et les ressources dont on est environné. Si, dans quelques contrées, on a à se féliciter du travail des terres et de l'application des moyens d'exécution, dans d'autres, il y a à gémir sur ce qui se fait et sur le retard qu'on peut y remarquer. On doit s'étonner d'un tel état de choses en pensant que de nos jours les questions d'économie rurale, de la plus haute portée, sont traitées par des hommes qui savent fort bien que, dans leurs localités, il faudrait, avant tout, s'arrêter aux élémens qui sont encore ignorés. Admirons cependant cette heureuse tendance des esprits, car nous avons beaucoup d'hommes, et plus qu'on n'aurait pu le croire, qui peuvent déjà regarder aussi haut ; mais ne nous dissimulons pas que dans la classe active, labo-

rieuse, la seule pratique gouverne, et que toutes les théories sont à peu près inconnues. Admirons la supériorité des hommes qui posent des bases de mathématiques agricoles en présentant des systèmes d'agronomométrie; mais au milieu de notre admiration, il nous faut reconnaître qu'il est très-difficile d'admettre que tout ce qui est soumis aux chances des influences atmosphériques, d'ailleurs très-variables, puisse se préciser mathématiquement. Je crois qu'il est prudent de propager lentement ces bases encore trop contestables telles qu'elles sont exposées, et qu'il est sage, avant tout, d'éclairer les simples travailleurs sur les premiers principes de l'art de produire, et sur la manière la plus prompte et la plus économique d'arriver à une bonne production. Dans tous les cas, il est juste de dire que l'art de tirer bon parti des terres fait des progrès, et il n'est plus un seul cultivateur, petit ou grand, propriétaire ou fermier, métayer et même simple ouvrier, qui ne comprenne, ou qui ne commence à comprendre, qu'il est pospossible de faire mieux. La combinaison des assolemens et des rotations qui en dépendent n'est pas assez généralement conçue, bien que les anciens auteurs aient traité cette question dans tout son développement. Les périodes culturales, renouvelées de nos jours, sont des bases sur lesquelles on a dû s'appuyer en tout temps, parce qu'elles étaient offertes à tout observateur; elles sont encore l'objet de contestations, même chez les hommes qui enseignent l'art de cultiver. Néanmoins, la culture alterne succède insensiblement à l'ancienne culture biennale et triennale; les plantes sarclées remplacent les jachères où il est nécessaire de les proscrire; les céréales, plantes épuisantes et salissantes, viennent ensuite, et se trouvent interverties dans leur séquence par l'introduction des

plantes à cosses et fourragères, améliorantes et étouffantes, qui reposent et nettoient le terrain; les récoltes intercallaires et dérobées se comprennent et s'introduisent; les prairies momentanées et temporaires augmentent les ressources alimentaires du bétail, et ce ressort d'amélioration concourt à l'augmentation de la puissance et de la richesse du sol, qui conduit peu à peu à la fertilité et à la fécondité des terres. — Cependant il est prudent de n'admettre les lois d'alternance qu'avec mesure; il doit y avoir des restrictions, qui sont indiquées par les faits qu'on obtient en nombre. La succession, qui est nécessaire pour certaines plantes dans des conditions exceptionnelles, n'est pas indispensable pour d'autres ni pour ces mêmes plantes placées dans des conditions différentes : il y a matière à observations par rapport à l'élasticité des rotations dans l'intérêt des emblaves successives et des récoltes à en obtenir.

Le milieu souterrrain façonné et le milieu aérien tel qu'il nous est donné, assurent la vie à une foule de végétaux et à une quantité d'animaux sur lesquels et avec lesquels le cultivateur procède. Quel admirable effet de l'art sur la nature! Quelle puissance de l'intelligence sur la matière, lorsque le cultivateur transforme les plantes à ses désirs, les modifie de manière à les soumettre aux conditions que lui prescrivent les besoins du consommateur! Effectivement, il y a des faits fort curieux à remarquer : la plante sauvage a perdu ses caractères pour prendre ceux que l'art lui imprime; la plante disposée par de bons soins devient méconnaissable, et la même espèce, docile à la volonté de celui qui la cultive, fournit simultanément, successivement ou spécialement différentes natures de produits. On peut étendre son choix quand, pour satisfaire

aux exigences d'un assolement, on adopte une rotation quelconque. Ce choix peut se porter non-seulement sur des espèces franches, mais encore sur des variétés de ces mêmes espèces que l'on est parvenu à fixer et qu'on entretient désormais comme races améliorées en les perfectionnant encore. La nature est riche de son propre fond, les végétaux sont prodigieux de fécondité, et le cultivateur, quelque habile qu'il soit, ne peut encore se flatter d'avoir épuisé *toutes* les ressources de la nature végétale. En *procédant autrement* qu'on ne le fait ordinairement, l'espèce qui nous paraît être la plus connue peut varier dans le parcours de ses phases, et par cela même fournir de nouvelles ressources qui nous sont encore inconnues : ces *variations*, ces nuances, pendant la vie de la plante et en conséquence du traitement auquel on la soumet, doit infailliblement offrir de nouveaux élémens de succès.

Les animaux, source de fécondité pour la culture, et de richesse pour le producteur, prennent une grande part au mouvement d'une exploitation. En donnant leur force, en fournissant leurs produits, ils sont soumis à des conditions diverses qui conduisent à d'importantes considérations : *leur genre* d'utilité dabord, leur entretien ensuite, et *enfin leur amélioration*. L'état dans lequel se trouvent les animaux domestiques est le résultat du travail de l'homme : les premiers cultivateurs ont commencé l'amélioration qui a eu ses phases caractéristiques suivant le progrès du temps et l'intelligence des besoins. Puisque c'est au cultivateur qu'ils doivent leurs formes, c'est du cultivateur qu'ils attendent tout ce qui peut concourir à leur prospérité. Le climat, la situation, le sol et la nourriture exercent une grande influence sur leur conformation et leur constitution. Les soins spéciaux complètent ce que

la nature ne leur accorde plus, soumis comme ils le sont à la domesticité. — Si nous avons à signaler des améliorations réalisées sur tous nos animaux domestiques, nous avons encore bien des désirs à exprimer, des vœux à former, des besoins à satisfaire. Sans vouloir examiner une à une les différentes espèces d'animaux domestiques, nous pouvons cependant reconnaître si leur nombre est suffisant et proportionné aux exigences de l'exploitation et par extension aux besoins de la consommation ; si chaque animal est bien choisi, et si, par sa nature, il convient à la localité et à la position du cultivateur ; si, suivant l'avenir auquel on destine chaque sorte d'animal, il reçoit généralement les soins les plus convenables sous le rapport de l'entretien, du régime alimentaire et du traitement à lui appliquer pour l'usage auquel on le destine. Est-on arrivé à substanter chaque animal, eu égard à l'économie ? la production animale a-t-elle atteint partout le *maximum* désirable ? ce *maximum* recherché ne s'obtient-il pas, dans quelques circonstances, au préjudice de l'animal lui-même, du producteur et du consommateur ? Le choix des types régénérateurs n'est pas assez généralement compris ; l'indifférence quelquefois et le défaut de connaissances souvent, mettent obstacle à la recherche et à l'application des meilleurs moyens de reproduction. On ne se persuade pas assez que de la bonne nourriture et du bon entretien dépendent non-seulement l'amélioration de l'individu, mais encore celle de la race qui ne se fixe que par d'autres soins spéciaux se rattachant surtout au choix des animaux reproducteurs. L'accouplement, l'appareillement, le croisement ne sont pas suivis dans toutes les règles et dans les principes d'une judicieuse éducation. On ne distingue pas assez généralement la prédisposition d'un animal pour un

usage quelconque, de manière à le mieux proportionner. Un point fort important, et qu'on ne devrait jamais perdre de vue, c'est l'appréciation de l'effet de l'influence des milieux qui varient si extraordinairement en France, afin d'entretenir plus sûrement des animaux qui soient parfaitement appropriés aux localités. La nature, si régulière dans sa marche, a assigné aux êtres des caractères qui sont la conséquence des influences locales auxquelles ils sont exposés. Vouloir changer d'une manière trop rapide et surtout trop absolue cet ordre naturel des choses, c'est préparer le désordre et s'exposer aux mécomptes. De tous nos animaux domestiques, nous possédons d'excellentes races en France, peut-être encore plus franches et plus pures qu'on ne le suppose généralement. Nous connaissons les principales; nous les apprécions, elles nous sont enviées des nations étrangères: les entretenir est ce qu'il y a de plus sage et de plus certain, puisque, en toute chose, un entretien bien appliqué et régulièrement suivi produit l'amélioration.

Le cultivateur a aussi à s'occuper des hommes qu'il emploie; en effet il utilise une quantité de travailleurs composant la nombreuse population rurale, très-intéressante sous tant de rapports, qui doit trouver une vie assurée dans l'exploitation. Cette population est d'autant plus digne d'attention et de soins, qu'elle concourt à la prospérité de la famille. Il reste toujours à désirer que cette population soit mieux préparée à comprendre les intérêts de ceux qui l'occupent. En général, l'ouvrier reste trop éloigné du maître; il ne vit que pour son propre compte, remplit sa tâche sans s'inquiéter des conséquences, travaille sans s'occuper du résultat de ses sueurs, résultat auquel il reste complètement étranger. Il quitte l'exploi-

tation le plus promptement possible, pour n'y revenir que juste au moment où ses devoirs l'appellent. Le travail est pour lui une charge, il n'y trouve aucun plaisir, outre qu'il est encore trop machinal et qu'il reste, dominé par l'insouciance, dans l'habitude qui dirige toutes ses actions. Cet état de choses s'entretient, et c'est la conséquence de la situation de l'ouvrier vis-à-vis du maître. Le chef d'exploitation ne voit de ses ouvriers que le travail. Hors de chez lui, ces travailleurs lui deviennent étrangers; il ne s'inquiète ni de leur famille ni de leur vie privée, et l'amour de la propriété ne leur est inspiré par quoi que ce soit : aucun moyen profitable aux intérêts communs n'est employé pour rapprocher étroitement des hommes qui se trouveraient si bien de s'aider mutuellement. En un mot, on ne s'occupe pas assez du sort de cette population, en l'attachant au sol qu'elle féconde, en l'intéressant à la prospérité de l'exploitation. Aussi quel est l'avenir de tous ces agens, et quel est leur degré d'attachement pour ceux qui les emploient? Le gain seul les détermine, et l'appât d'un gain tant soit peu plus élevé, les éloigne du lieu où, pendant bien des années, ils avaient trouvé la vie. Cet éloignement conduit à ces émigrations qui rendent les champs déserts et mettent le cultivateur aux abois dans les momens de presse. Qui ne sait qu'il se trouve, en certaine saison, des ouvriers en tel nombre qu'on ne sait qu'en faire; tandis que dans toute autre, où les bras seraient si nécessaires, il y a pénurie complète! Le choix des ouvriers, l'application de leur force et de leur intelligence, la direction de l'emploi du temps avec ordre et économie, et un traitement plus convenable, sont autant de points qui méritent de fixer l'attention du cultivateur dans ses propres intérêts. Que de ressources à ob-

tenir des ouvriers qui sont bien traités et bien dirigés!

De nos jours, la culture ne peut offrir de grands avantages qu'en y joignant une des industries qui s'y rattachent. L'industrie pure et simple du cultivateur, qui consiste à tirer des produits du sol, tout en entretenant le terrain fertile, ne suffit pas, bien que la terre ne refuse jamais de récompenser le travail dans la proportion de son application. Il faut quelque chose de plus, en considération des frais considérables auxquels l'exploitant est assujetti. L'industrie complexe devient nécessaire : c'est le complément et la conséquence indispensable de l'industrie simple. Produire le mieux et le plus possible, donner à la production une direction qui soit en rapport avec les besoins de la contrée, utiliser les matières produites de manière à en tirer la plus forte somme d'argent, c'est réunir les deux genres d'industries qui se prêtent un mutuel secours. Suivre l'élevage ou l'engraissement, fabriquer du beurre ou du fromage, de la farine, de la fécule, du sucre, de l'huile, façonner les bois en divers genres de marchandises, etc., sont des industries qui se rapportent à la culture et qui en sont inséparables. Lier la production à la fabrication, c'est augmenter ses moyens, s'en créer et tirer parti de matières qui, rentrant dans l'exploitation, procurent de nouvelles ressources. L'industrie du cultivateur est déjà bien vaste ; mais elle est susceptible de s'étendre à l'infini, suivant les combinaisons adoptées pour l'entretien du mouvement général. C'est dans ce mouvement que l'exploitant trouve les élémens d'une fortune qui est d'autant plus certaine qu'elle repose sur un fond qui, par une bonne administration, ne fait jamais défaut.

Les constructions rurales offrent au cultivateur des res-

sources précieuses qui doivent faciliter et améliorer ses travaux. Dans les constructions on comprend non-seulement les bâtimens d'exploitation, mais encore les machines, outils, instrumens, et tous les travaux d'établissement et d'entretien pratiqués sur le sol pour le préparer à la fertilité. On construit bien et on construit surtout plus commodément qu'on ne le faisait autrefois; mais si nous avons quelques exploitations à citer comme réunissant les conditions d'une parfaite appropriation des bâtimens aux besoins du service, combien n'en trouve-t-on pas qui ne satisfont que sous bien peu de rapports. On n'est pas assez persuadé de l'avantage qu'il y a à placer les bâtimens au centre de l'exploitation de manière à rayonner promptement et facilement pour le service des attelages et celui de la main-d'œuvre, la direction et la surveillance. Le lieu à choisir pour leur assiette est d'une telle importance que la santé des hommes et celle des animaux en dépendent, que la conservation des produits s'en ressent. La nature des bâtimens bien appropriés à l'usage auquel on les destine, leur étendue proportionnée aux besoins de l'exploitation, leur distribution et la situation de chaque compartiment, sont autant de considérations qui doivent fixer l'attention de l'exploitant. En général le maître doit, autant que possible, tout voir de chez lui d'un coup-d'œil, et chaque partie des bâtimens doit avoir sa place bien déterminée par toutes les considérations de commodité et de salubrité. Si les exploitans sont mieux et plus commodément qu'ils ne l'étaient autrefois, on ne peut en dire autant des agens qu'ils emploient; car sans vouloir de luxe, qui est incompatible avec la simplicité et les règles de l'économie rurale, nous voyons cependant qu'ils sont souvent fort mal logés : dans beaucoup

d'endroits, les chefs d'exploitation eux-mêmes ne sont pas, à cet égard, mieux que les agens qu'ils emploient. L'homme n'est jamais plus disposé au travail que lorsqu'il est convenablement traité sous tous les rapports : l'encouragement et la santé sont les meilleures conditions de l'attachement, du dévouement et du labeur.

Voit-on partout appliquer au sol toutes les opérations qui doivent concourir à son amélioration ; les saignées, les rigoles, les fossés d'assainissement, les empierremens, etc., sont-ils effectués et entretenus convenablement ? Les chemins d'exploitation sont-ils toujours bien établis et entretenus dans un parfait état de parcours pour la conservation des animaux, des harnais et des véhicules ? Utilise-t-on toutes les eaux sauvages et perdues qui inondent, ravinent et dégradent les cultures et la propriété ? Il fallait qu'une loi sur les irrigations vînt donner l'éveil et faire comprendre aux cultivateurs, qui n'auraient jamais dû l'ignorer, qu'ils perdent des eaux bienfaisantes dont on a de toute antiquité reconnu les bons effets.

Les instrumens sont-ils dans le meilleur état et parfaitement appropriés aux terrains, aux usages et aux besoins de l'exploitation ? Si dans quelques contrées de la France on remarque de sensibles améliorations, dans beaucoup d'autres on observe que tout est à faire à cet égard. La charrue, cette machine de première nécessité, est loin d'être parfaite, bien qu'on en compte un grand nombre de sortes, puisqu'il y a des localités où chaque cultivateur a la sienne, modifiée suivant que l'action de l'instrument sur le terrain est comprise. Je ne cite que la charrue ; si je passais en revue tous les instrumens et si j'en examinais la construction par rapport à leur usage, je trouverais

matière à critiquer, quoique la pratique et la science puissent présider avec succès à leur confection. Dans le midi et le centre de la France, les terres sont travaillées avec des instrumens qui diffèrent à peine de l'araire primitif. Dans l'état où se trouve encore la charrue, il en faut pour ainsi dire autant de sortes qu'il y a de différens terrains, et en général les charrues telles qu'elles sont confectionnées nécessitent une grande dépense de force. On ne songe qu'aux grandes exploitations, et toutes les machines sont façonnées à leur usage ; de là augmentation de frais, disproportion dans les dépenses pour les exploitations limitées.

La production dirigée par la culture proprement dite, soutenue par l'éducation des végétaux et des animaux, entretenue et étendue par l'industrie, protégée, conservée et assurée par les constructions, et lancée dans le torrent de la consommation, donne lieu à un mouvement commercial prodigieux. Le commerce agricole qui tout indépendant qu'il paraisse être de la culture, en est cependant inséparable : il en est le complément indispensable. Ce genre de commerce est incontestablement celui qui se fait le plus franchement et avec le plus de confiance. Il est beau de voir les ventes et les acquisitions se faire sur simples échantillons, avec cette sécurité qui n'est jamais trompée, assurant l'acheteur sans inquiéter le vendeur, qui obtient aussitôt la livraison des marchandises le prix convenu, sans actes et sans témoins. Ce qu'il est surtout admirable de remarquer, ce sont ces principes de moralité traditionnelle se fortifiant et se propageant sans efforts et tout naturellement. Vendre et acheter à temps et à propos est chose difficile ; on peut être fort bon cultivateur et très-mauvais spéculateur. Heureux lorsque les deux avantages se rapprochent et se soutiennent !

L'économie rurale, qui régit et gouverne les autres parties, et sans laquelle il n'est pas de succès certain, prend de nos jours tout le développement que comporte son importance. Cette belle branche de la culture s'étend, non-seulement aux intérêts particuliers dont elle est inséparable, mais encore aux intérêts généraux qu'elle régularise. Elle embrasse tout le mouvement agricole, qu'elle coordonne de manière à en faire un réseau continu et élastique, dans les mailles duquel se placent et fonctionnent tous les ressorts du travail, de l'intelligence, de la production et de la consommation. Les capitaux et les forces, répartis avec ordre, se transforment, à l'aide du sol et de l'atmosphère, en matières qui font la fortune de l'exploitant, le bien-être de la société et la richesse de l'État.

En effet, le producteur n'a pas seulement à voir la production comme simple résultat, il a à la considérer sous le rapport du commerce et de l'industrie, et à la mettre en relation avec sa position, de manière à la modifier suivant les lieux, les temps, les circonstances et les besoins. En se concentrant dans la sphère des habitudes locales, sans esprit de prévision d'un plus grand développement, on réduit ses moyens. Au contraire, en se mettant au courant des fluctuations commerciales et industrielles, et en suivant ce mouvement, on se place au niveau des circonstances et au-dessus de sa position.

La culture, toute puissante qu'elle soit dans ses moyens d'action, ne peut fleurir que sous l'empire de lois protectrices, qui régularisent les intérêts communs de manière à entretenir l'harmonie entre le producteur et le consommateur, l'industriel et le commerçant, qui ont chacun des intérêts particuliers à défendre, des droits spéciaux à soutenir. Ces droits sont d'autant plus grands dans l'équilibre

général, que la culture paie la plus large part des impôts en hommes et en argent, qu'elle procure au pays les matières de toute nature indispensables à la population, et qu'elle offre toujours toutes les garanties possibles pour assurer la fortune publique.

Si le cultivateur est le plus chargé dans la répartition des impôts, il est aussi le plus exposé dans ses espérances. Effectivement, si les influences atmosphériques lui sont contraires et dévastent ses récoltes; si la mortalité décime ses bestiaux; si les produits obtenus à grands frais ne peuvent s'écouler, ou s'ils se vendent à vil prix, surtout après avoir engagé un capital considérable, et avoir calculé les résultats qu'il espère de manière à diriger ses opérations dans le sens de ses prévisions, le cultivateur se trouve inquiété, entravé, et souvent même arrêté. Les revers, dans une grande exploitation, sont considérables, et celui qui y est exposé s'en relève difficilement, outre qu'il est en butte à des désordres de toute nature.

En culture, tout se lie et s'enchaîne; tout s'aide, se soutient successivement et sans interruption; chaque année amène avec elle ses besoins, se trouvant comblés par cet ordre régulier qui entretient l'harmonie des détails.

Le cultivateur a à considérer l'économie rurale sous le double rapport de ce qui concerne son mouvement intérieur et de ce qui se rapporte aux choses extérieures; aussi comprend-on qu'elle embrasse tout ce qui tient à la culture, à l'industrie et au commerce d'une part, et à tout ce qui se rattache à l'ensemble social et politique d'autre part. Il exerce une grande influence sur la coordonnation des forces productrices, et à cet effet il lui faut de la perspicacité et une grande activité d'intelligence pour soutenir sa position et occuper le rang qu'elle lui assigne.

Les capitaux sont l'âme de la culture; depuis quelques années, ils se portent peu à peu vers elle : les améliorations qui s'observent en sont la conséquence ; néanmoins, ils ne sont pas suffisans, et le cultivateur est incontestablement le seul industriel qui en obtienne le moins, parce que la culture ne paraît pas inspirer assez de confiance pour qu'ils y affluent comme dans les autres industries. En considération de cette pénurie de capitaux dont l'exploitant ressent les fâcheux effets, on s'occupe beaucoup de la *formation de* banques agricoles. Cette création paraît offrir des difficultés qui ne sont cependant pas insurmontables. Il nous semble qu'on recherche des ressources pécuniaires où il est assez embarrassant d'en trouver, tandis que l'exploitant pourrait, avec un avantage réciproque, obtenir de son propriétaire les capitaux dont il aurait besoin pour faire marcher son industrie. En effet, le propriétaire, qui a le plus grand intérêt aux succès de son fermier, est placé à souhait pour l'aider en toute assurance sans la moindre crainte de pertes. Dans tous les cas, à mesure que l'instruction agricole se développera, que les résultats obtenus seront évidens, le cultivateur inspirera cette confiance désirable, *et la culture attirera* des capitaux qui ne lui manqueront pas et qui *fructifieront*.

L'industrie agricole ne progresse pas au niveau des autres industries : c'est incontestable ; il y a beaucoup à faire pour voir un équilibre parfait s'établir entre la production *et la* consommation, et entre les industries diverses et le commerce qui en découle.

Il est des points fondamentaux que les économistes et les agriculteurs doivent travailler en commun, et sur lesquels ils doivent s'entendre pour préparer des bases stables qui assurent l'avenir de la richesse du sol.

Dans l'examen des nombreuses questions qui se rapportent aux besoins de l'agriculture, rappelons-nous qu'en désirant trop on n'obtient souvent rien ; qu'il y a des améliorations tout-à-fait indépendantes de l'action du Gouvernement ou de la législature, qui ressortent immédiatement des attributions et des devoirs de l'exploitant.

Demandons qu'il soit accordé à l'Agriculture une part égale de la protection et des encouragemens dont jouissent les autres industries ; faisons aussi par nous-mêmes tout ce qu'il nous est humainement possible de faire, et n'appelons le Gouvernement en aide que pour assurer les efforts que le cultivateur est si capable de faire.

Sans doute, la culture a fait depuis long-temps de grands sacrifices ; on peut dire qu'elle s'est relevée, par ses propres forces, de ses cendres, et qu'elle est devenue d'autant plus prospère qu'elle a eu d'obstacles de tous genres à surmonter : territoire ravagé, privation de bras, manque total de capitaux, pénuerie d'animaux et accablée d'impôts, elle s'est soutenue en restant stationnaire, pour reparaître plus florissante que jamais.

Ne méconnaissons cependant pas ce que fait actuellement le Gouvernement pour le développement de la prospérité agricole. Sachons-lui gré de s'occuper de l'Agriculture plus qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Les deux Chambres, les Conseils-Généraux, M. le Ministre de l'Agriculture et MM. les Préfets comprennent mieux que jamais les besoins de notre belle industrie, mère de toutes les autres. Apprécions cette sollicitude qui ne peut plus faire défaut : la bonne volonté et la force des choses amèneront sans doute des résultats qui, tout en favorisant la culture, profiteront au pays.

Les lois dont se sont occupées cette année les Chambres,

sur les irrigations, les graines oléagineuses, la réduction de l'impôt sur le sel, et plusieurs autres objets non moins utiles qui s'élaborent; les allocations votées par les Conseils-Généraux, pour être appliquées aux améliorations agricoles; les primes et les encouragemens accordés par M. le Ministre de l'Agriculture sur tous les points de la France, aux Sociétés et aux Comices agricoles pour l'amélioration des bestiaux, la bonne tenue des exploitations, etc.; les expositions d'animaux et les prix accordés aux *éleveurs*; le commencement d'organisation de l'enseignement agricole sont des preuves irrécusables des dispositions du pouvoir en faveur de l'Agriculture : le temps amènera sans doute d'autres dispositions dont le cultivateur se prépare à recueillir les bons effets.

En attendant, posons ici quelques-unes de ces questions dont il est opportun de s'occuper dans les Sociétés d'Agriculture, sans négliger toutefois les objets de second ordre qui ressortent de la simple pratique et de l'amélioration des spécialités culturales. La discussion de ces questions, examinées sous toutes leurs faces, doit éclairer le cultivateur sur ses véritables besoins et disposer le Gouvernement à *donner au mouvement* régulateur une direction favorable.

Au nombre des questions qui se rapportent à l'économie rurale proprement dite, nous pensons que les suivantes sont dignes d'une sérieuse attention.

De la juste répartition des impôts généraux et spéciaux qui assurent les intérêts communs. — Il importerait de s'attacher à l'examen des impôts qui pèsent sur la propriété foncière, eu égard à la propriété mobilière, singulièrement allégée, et à la propriété pécuniaire, qui jouit d'une indépendance complète. — L'examen de la part

qui est affectée au producteur et au consommateur, afin de mettre en rapport la quotité et la proportion avec celle des revenus, mérite également l'attention des économistes. — On ne doit pas oublier que l'Agriculture est doublement imposée ; que la population rurale figure pour trois-quarts environ dans la population générale du pays. — Le classement des propriétés par catégorie, et celui des terres dans un ordre rationnel pour baser l'impôt foncier, serait une opération équitable.

L'examen de la dette hypothécaire et chirographaire, qui augmente outre mesure les charges de l'industrie agricole en élevant les intérêts que paie l'Agriculture.

Rechercher les bases d'une loi sur le cadastre parcellaire.

Examiner la question du morcellement des propriétés et de l'échange facile des terrains contigus.

Aviser aux moyens de faire cesser l'usure, cette plaie agricole qui ruine la propriété.

Chercher les moyens de créer des banques agricoles qui assurent au cultivateur moral, actif et intelligent des ressources qui facilitent le développement de son industrie.

S'occuper de la police rurale, pour faire cesser le maraudage qui dévaste la propriété, et voir quel avantage offrirait à cet égard l'embrigadement des gardes-champêtres ; et, s'il y avait lieu, comment y arriver.

Régulariser la durée des baux, rechercher les moyens de les formuler de la manière la plus sûre, dans l'intérêt des parties, et déterminer des bases mises en rapport avec la situation locale et les progrès de l'époque.

Régler les bases des associations rurales de manière à en assurer le succès et à donner de la sécurité aux associés en protégeant leurs intérêts.

S'occuper des usages, coutumes et servitudes ayant

force de loi et qui entravent la jouissance du propriétaire.

Régulariser le prix du travail; assurer l'exploitant et l'ouvrier contre tout désordre, en obligeant les agens de la culture à être porteurs de livrets qui constatent les services, la nature des services, le degré d'intelligence et la moralité des porteurs de livrets.

Aviser au moyen de retenir dans les campagnes la population rurale, par la création d'institutions et d'industries propres à arrêter les émigrations désastreuses et à concentrer les forces dans les lieux où les travaux les réclament.

S'occuper de la mise en valeur des biens communaux, et régulariser la vaine pâture et le parcours.

Rechercher les moyens d'améliorer les clôtures en haies et fossés dans l'intérêt de la propriété, et afin de rendre à l'Agriculture des terrains perdus par la mauvaise disposition de ces sortes de clôtures.

Voir jusqu'à quel point peuvent s'étendre les défrichemens, afin de mettre en culture des terrains improductifs ou qui pourraient être plus utilement cultivés; établir de sévères restrictions à l'égard des défrichemens des parties boisées, suivant les situations particulières exposées à la dégradation; protéger et encourager le boisement des montagnes, de tous les lieux où les dévastations sont faciles, et partout où l'Agriculture ne saurait faire ressentir avec avantage ses bienfaits; encourager les plantations en lignes, pour améliorer le climat et assurer des bois à l'industrie.

S'occuper des assainissemens et rechercher les meilleurs moyens de mettre en pratique les irrigations, de manière à utiliser des eaux perdues pour la production agricole, souvent pernicieuses aux populations et dévastatrices pour la propriété.

Aviser aux meilleurs moyens d'améliorer les routes, les chemins, de créer et d'entretenir des chemins d'exploitation, afin d'obtenir partout des voies de faciles et promptes communications, qui aident aux progrès de l'industrie rurale.

Rechercher les moyens de créer des marchés dans certaines localités, où les produits agricoles puissent être transportés promptement, facilement et d'une vente certaine.

Préparer de bonnes statistiques, en s'appuyant sur des moyennes régulatrices, prises à diverses époques caractérisées par l'effet de fluctuations provenant de causes diverses, et bien appréciées, en considération du mouvement local.

S'occuper des matières propres à la fertilisation des terrains et faire en sorte de les obtenir de bonne qualité et au plus bas prix.

S'occuper de l'entretien et de l'amélioration des animaux domestiques, suivant les localités et les besoins du pays.

Chercher à placer l'industrie agricole de manière qu'elle puisse soutenir la concurrence contre des produits étrangers en France et sur les marchés étrangers.

Concilier les intérêts nationaux avec les intérêts étrangers, de manière à se préparer la jouissance de la liberté du commerce international.

Examiner d'une manière large les graves questions du commerce des grains et des farines, des graines oléagineuses, des laines, des soies, des filasses, des cuirs, des vins, des animaux, etc.

Il est encore d'autres questions qui se rattachent aux institutions dont quelques-unes sont à créer, d'autres à développer et à améliorer. Nos institutions agricoles sont encore dans l'enfance; on sent la nécessité de les mettre en

rapport avec les besoins de l'époque. Nous nous arrêterons surtout aux suivantes :

Des chambres consultatives d'Agriculture et des moyens de les former de manière à concilier tous les intérêts qui sont en présence dans un pays où les lumières et les progrès nécessitent l'entretien d'un équilibre parfait entre les diverses industries;

Organisation des Sociétés d'Agriculture, avec leurs attributions déterminées; organisation des Comices agricoles, avec leurs attributions distinctes;

Des expositions générales et partielles des produits de l'industrie agricole; — expositions départementales; expositions générales; — les marchés peuvent devenir des expositions partielles, mais indépendantes des expositions spéciales. — On peut comprendre dans les expositions les concours de tout genre;

Des courses de chevaux dirigées dans le double but de la production des animaux de luxe et des animaux de travail;

De l'enseignement agricole; — des cours publics; des cours dans les écoles normales primaires, dans les séminaires. — *Des fermes* modèles pour le progrès des pratiques éprouvées et pour assurer aux exploitans des agens spéciaux. — Des fermes expérimentales, pour suivre les essais et les expériences. — Des instituts agricoles où l'enseignement, largement développé sous les rapports théoriques et pratiques, forme des chefs d'exploitation, des régisseurs, des propriétaires ruraux.

Rechercher quel est le meilleur mode de répartition des encouragemens à accorder à l'Agriculture, aux cultivateurs et aux agens immédiats de la culture.

Revenons maintenant à notre département, et n'ou-

blions pas que le magistrat qui nous préside marche à votre tête pour concourir à la prospérité de notre Agriculture. Il nous protège de son influence auprès du Gouvernement, auquel il exprime vos besoins et vos justes désirs. Par ses soins et sous son administration, notre Société d'Agriculture se tient au premier rang; notre Comice est cité comme modèle dans tous les départemens; le Concours de Poissy réunit des animaux qui se font déjà admirer par le nombre et la qualité; la magnanerie-modèle des bergeries de Sénart est la première de France; un enseignement agricole a été créé à l'École Normale primaire; l'Institut agricole de Grignon fournit chaque année un grand nombre de jeunes gens instruits qui se répandent sur tous les points de la France et même de l'Europe: l'un d'eux enseigne en ce moment aux Arabes de notre colonie d'Afrique, qui est si pleine d'avenir, les élémens de la théorie et de la pratique agricole. Continuez, Messieurs, encouragés par vos succès, aidés par le pouvoir, et dirigés par la science, à poursuivre votre honorable carrière; de grandes jouissances vous sont réservées, et s'il en est une qui plus que les autres doit vous procurer des douceurs, c'est assurément celle de voir que, par vos efforts persévérans, l'aisance se propage dans la classe laborieuse au milieu de laquelle vous vivez.

Dans notre département, l'Agriculture prospère, mais ne nous dissimulons pas qu'il reste encore beaucoup à faire. Cependant les terres sont mieux préparées et assolées; elles deviennent plus fertiles sous le rapport de la quantité et de la qualité des produits; nos instrumens se perfectionnent, et les bâtimens ruraux s'améliorent; les animaux domestiques acquièrent du caractère dans ce qui est de leur conformation; les chevaux, les vaches et les

moutons, offrent déjà un véritable cachet d'amélioration que leur impriment les étalons que vous devez à la munificence du Conseil-Général, aux primes que le Gouvernement accorde aux éleveurs, et à la bonne direction que MM. Gilbert, Bella, Pluchet, Hardclet, Bourgeois, Barbet, etc., donnent à l'entretien, à l'accouplement et au croisement; les prairies augmentent, et la matière alimentaire qui en découle concourt à l'accroissement du bétail et à la production des engrais; les plantes sarclées *remplacent* la jachère, et la fécondité du sol s'obtient progressivement en assurant le succès des cultures commerciales; les variétés de céréales qui couvrent nos champs sont de bonne nature; on ne les reconnaît plus en les comparant à celles qui se trouvaient, il y a quelques années, sur nos marchés; leur rendement est supérieur à ce qu'il était, et le commerce agricole se continue avec cette admirable loyauté qui honore les hommes qui s'en occupent.

La culture des vignes se soutient, et s'il n'est pas possible d'en perfectionner les produits à cause du climat, on voit qu'elle se pratique avec plus d'intelligence. Les bois s'améliorent; les aménagemens se régularisent; l'exploitation, mieux *comprise*, assure un revenu plus soutenu au propriétaire *forestier*. Les lacunes disparaissent, et les places vagues se couvrent; les matières en nature de bois augmentent en qualité. Par les plantations en lignes qui se multiplient, notre département est en position d'offrir d'*excellens* bois à l'industrie.

La culture des mûriers a pris rang et s'étend peu à peu.

Les cultures fruitières gagnent en qualité, et la substitution des bonnes variétés aux fruits ordinaires assurent des ressources nouvelles dans ce genre de production.

Le jardinage, déjà ancien chez nous, se soutient et s'a-

méliore ; les cultures maraîchères et florales rivalisent avec celles des contrées qui sont citées pour leurs succès en ce genre. Une Société d'Horticulture, encore au début de ses efforts, suit vos traces et reconnaîtra sans doute un jour, comme vous en avez acquis l'assurance, que les efforts persévérans portent toujours leurs fruits.

Je m'arrête, Messieurs, et en terminant je sens le besoin de vous offrir l'expression de ma reconnaissance pour la confiance que vous m'avez accordée en m'appelant à présider vos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler. Je m'estimerai très-heureux si j'acquière l'assurance que j'ai pu répondre à votre attente et continuer de mériter la sympathie à laquelle vous m'avez habitué depuis le moment où, très-jeune, vous m'avez admis à partager vos travaux. Mes efforts seront toujours unis aux vôtres, qui augmentent chaque jour de puissance pour le bien-être des conditions sociales.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE

Et des Arts

DE SEINE-ET-OISE,

DEPUIS SA

Séance publique du 21 Juillet 1844, jusqu'à celle du 27 Juillet 1845,

PAR M. FREMY,

Secrétaire perpétuel de la Société.

Messieurs,

Toutes les circonstances de l'année agricole qui, pour *vous*, expire aujourd'hui, témoignent de l'intérêt vif et pressant que vous portez à l'Agriculture; il suffit en effet de rappeler d'une manière générale, votre présence dans toutes les réunions où se soulèvent et se traitent les grandes questions agricoles, votre empressement à expérimenter tous les instrumens ou procédés qui ont pour but d'améliorer ou de perfectionner ceux dont on fait

usage, votre insistance à demander ou à appuyer les dispositions législatives que réclame l'Agriculture, vos efforts pour améliorer la race chevaline et bovine, pour encourager leur production inconnue ou négligée dans le département, pour qu'il soit constaté que vous ne négligez aucune occasion de prouver votre sollicitude pour le progrès d'une science qui appelle et qui réunit tant de sympathies.

Chacune des propositions que je viens d'établir va être l'objet de détails qui seront la base du compte que je vais avoir l'honneur de vous rendre.

Machines à battre.

Je dois débuter dans cette analyse, comme je l'ai fait l'année dernière, par vous entretenir des machines à battre qui ont exercé si long-temps la sagacité d'une de vos Commissions, dont le travail a retardé la publication de votre Recueil de 1844. Ce retard a été justifié par l'examen attentif qu'ont fait vos commissaires d'une machine à battre, de construction anglaise importée en France par le Gouvernement. S'il était utile de comparer entre eux les divers appareils usités dans nos départemens, il ne l'était pas moins d'établir cette comparaison avec un appareil inconnu jusqu'alors en France.

M. le Ministre de l'Agriculture s'est prêté à cette investigation en mettant à votre disposition la machine importée; elle a été conduite chez M. Victor Pigeon, qui, dans cette expérimentation, a donné une nouvelle preuve du zèle et du dévouement que vous avez souvent apprécié dans le long et important travail dont les machines à battre ont été l'objet.

La batterie anglaise est simple, son mécanisme diffère peu de celui de nos batteries; mais le système d'engrenage est combiné de manière à animer la batterie d'une telle

vitesse, qu'elle fait de neuf cents à douze cents révolutions dans une minute, qui produisent le battage de quatre cent vingt gerbes à l'heure, lorsque nos batteries n'en exploitent que soixante.

Cet avantage n'est cependant pas sans inconvénient : la paille sort de ce batteur tout-à-fait broyée, et on remarque que quelques parties de blé ont éprouvé le même inconvénient. Vos commissaires pensent que les uns et les autres seraient atténués, si on n'imprimait au batteur que la *vitesse nécessaire* pour battre trois cents gerbes à l'heure.

En résumé, cette machine mérite de fixer l'attention des cultivateurs et des constructeurs ; s'il paraît difficile d'en faire usage pour le battage du blé dans notre département où la conservation de la paille est une principale condition, elle pourrait être avantageusement employée pour le battage des avoines ; elle remplacerait avec efficacité le battage usité dans plusieurs départemens ; elle peut fonctionner en plein champ, on la monte et démonte en trois heures et elle se transporte facilement sur un charriot qui fait partie de l'appareil. Sous tous ces rapports, on peut concevoir qu'une pareille machine pourrait être mise au service *de la petite et* de la moyenne culture, par une association qui en *posséderait* un certain nombre, et qui les transporterait sur les différens points où elles seraient demandées. Ici, Messieurs, on le voit, se soulève non-seulement une question d'Agriculture-pratique, mais encore une question d'économie agricole et politique digne de méditation.

Il faut encore considérer comme appartenant aux travaux de l'année, parce qu'en effet vous les avez reçues depuis la séance publique de 1844, plusieurs communications dont les détails figurent cependant dans votre dernier Recueil. Engrais considérés comme capital.

La première, qui vous a été faite par M. Bella fils, concernant les engrais en terre, a été examinée par M. Pasquier fils, qui en a fait l'objet d'un rapport, dans lequel l'auteur, contrairement à l'opinion de M. Bella, émet celle que les engrais en terre ne peuvent faire partie du capital, et que leur compte doit être soldé tous les ans.

Sang de rate. Dans une autre, M. Liger cherche à attirer l'attention des cultivateurs sur les inconvéniens du dépècement et de la dépouille des bestiaux morts du sang de rate. D'après les citations de M. Liger, les plus graves accidens peuvent résulter de cette opération, et c'est avec une grande raison qu'il les signale et qu'il cherche à en préserver les agents immédiats de l'Agriculture qui en sont chargés.

Clavelisation. Enfin, une troisième communication appartient à M. Berger; elle concerne l'épizootie claveleuse qui s'est manifestée l'été dernier chez M. Auguste Déjenetté. M. Berger, s'autorisant des expériences que vous avez faites, il y a plus de trente ans, et de toutes celles qui ont constaté depuis leur efficacité, n'a pas balancé à soumettre à la clavelisation le troupeau de M. Déjenetté. Cette opération a été couronnée de succès, puisque, sur 470 bêtes clavelisées, une seule a succombé.

Au reste, cette partie de vos travaux ne comporte pas de plus grands détails, et nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à votre Recueil de 1844 les personnes qu'elles pourraient intéresser.

Typhus contagieux; épizootie aphteuse. Toujours attentif à rassurer ou à prévenir les agriculteurs dans toutes les circonstances qui peuvent atteindre les propriétaires de bestiaux, M. Berger s'est attaché à suivre toutes les phases de cette maladie contagieuse qui

semblait de l'Allemagne se diriger sur la France, en inspirant les plus grandes inquiétudes. Elles ont été calmées par l'empressement qu'a mis M. Berger à recueillir et à vous transmettre toutes les circonstances de cette épizootie, dont les effets ont été assez promptement conjurés par les soins éclairés de l'art vétérinaire.

Vous devez encore à cette même sollicitude une communication de M. Berger sur une épizootie aphteuse observée sur le troupeau, assez nombreux, d'un éleveur de Versailles. Il était d'autant plus instant de signaler cette affection, que le lait des animaux atteints perdait ses propriétés, et qu'il était à craindre que, livré à la consommation, ce lait ne portât quelque préjudice à la santé des personnes qui en feraient usage; mais les soins hygiéniques donnés à ce troupeau ont circonscrit l'épizootie, qui n'a pas pris d'autre développement.

Exposition de 1844.

Il y avait trop à observer et à apprécier dans l'exposition industrielle de 1844 pour que vous ne voulussiez pas connaître si, lorsque tous les arts étaient si dignement et si richement représentés dans cette solennité, l'Agriculture n'y occupait pas, par ses produits, par des instrumens nouveaux, par des perfectionnemens et des améliorations, le rang qui appartient à la première de toutes les industries.

Vous avez confié cette appréciation à une Commission dans laquelle la pratique agricole, la théorie et la mécanique, comptaient plusieurs représentans; elle a eu pour organe M. Lacroix, dont le rapport a fidèlement reproduit l'opinion de la Commission sur les différens objets de l'exposition qui pouvaient intéresser l'Agriculture.

Ainsi, les charrues, les machines à battre, les herses, les semoirs, les extirpateurs, les planteurs, les sarcloirs, les

bineteurs, les hache-paille et les pressoirs, ont été l'objet des investigations de votre Commission ; elle a exprimé sur chacun de ces instrumens une opinion impartiale toujours, sévère quelquefois, mais suffisante pour vous faire concevoir les succès que l'Agriculture peut attendre de ces innovations.

Ce travail aurait pu supporter la publicité; mais vous avez pensé que, destiné seulement à vous éclairer sur les résultats de l'exposition de 1844 en ce qui concerne l'Agriculture, il avait atteint son but, et qu'il fallait réserver les droits des exposans à d'autres appréciations.

Concours de Poissy ; Comice agricole.

Notre département a vu célébrer dans son sein, cette année, deux solennités agricoles instituées pour faire apprécier l'état de l'Agriculture dans le département, et celui d'une branche spéciale dont la prospérité intéresse la France entière.

C'est à cette spécialité qu'a été consacrée le concours de Poissy, où rivalisaient des animaux de la plus belle espèce, produits par les efforts éclairés et intelligens des éleveurs qui les envoyaient à cette fête agricole de tous les points du Royaume.

Si notre département n'est pas appelé, en raison du facile écoulement de ses produits pour l'approvisionnement de la Capitale, à se livrer à l'élève de cette race bovine qui figure avec tant de succès dans les concours de Poissy, il lui appartient de soutenir cette vieille réputation acquise depuis plus de quarante ans par des succès nombreux dans la production des plus belles espèces de la race ovine.

Il n'a donc point déchu dans le concours de cette année, puisque sur six primes décernées à la belle production de

la race ovine, trois ont été obtenues par des éleveurs de Seine-et-Oise ; nous sommes heureux de rappeler ici que la première de toutes les primes a été obtenue par notre honorable collègue M. Pluchet, qui avait exposé à Poissy 20 moutons, croisés mérinos anglais, de l'âge de quinze mois, pesant 1,400 kilogrammes ; ce succès n'est pas le seul qui ait couronné les efforts de M. Pluchet pour l'amélioration de la race ovine dans notre département ; déjà reconnus et appréciés par le Jury de l'exposition de 1844, pour la beauté et la finesse de ses laines, une autre récompense attendait leur auteur au Comice agricole, pour l'exhibition des béliers dont les produits lui ont valu la première prime de Poissy. Félicitons donc notre jeune collègue de s'être rendu digne de toutes ces distinctions ; elles sont la récompense d'un zèle éclairé, persévérant, qui ne se circonscrira pas, et qui s'exercera sans aucun doute sur d'autres branches de la science agricole, en s'efforçant de les faire progresser.

Ce concours, où vous étiez représenté par une commission, vous a fortifié dans l'opinion que vous aviez déjà manifestée, que les concours de Poissy, destinés à l'exhibition des plus beaux produits, constataient en effet des efforts extraordinaires pour arriver à figurer avec distinction dans cette circonstance ; mais que s'il était juste de les récompenser et de les encourager, il ne fallait pas perdre de vue que des récompenses et des encouragemens aux éleveurs qui garnissent toutes les semaines les marchés de la Capitale, auraient aussi pour effet d'appeler le progrès sur la production destinée à la consommation journalière.

Cette pensée qui appartient à M. Déjenetté aîné, qui l'a développée dans une de vos séances, est devenue bientôt

la vôtre, et vous avez engagé vos délégués au congrès à en faire l'objet d'une discussion et d'un vœu.

Il s'agirait donc d'obtenir, qu'à l'époque du concours de Poissy, il fut aussi décerné des primes aux éleveurs qui auraient amenés, sur les marchés hebdomadaires, les plus beaux animaux de la race bovine et ovine; et, toujours dans l'intérêt de l'amélioration des races destinées à la consommation journalière, vous avez pensé qu'il serait bon que le Gouvernement, au choix des éleveurs, convertit les primes en étalons de belles formes, destinés à assurer une bonne reproduction.

Cette opinion n'aura peut-être pas pu se faire jour parmi les questions si multipliées, si pressées du congrès; mais vous pourrez toujours en faire l'objet d'observations à M. le Ministre de l'Agriculture, en la lui présentant comme méritant sa sollicitude.

C'est à Grignon, c'est dans cette institution dont vous avez tant encouragé les débuts, dont vous avez eu si souvent occasion d'apprécier et de constater les progrès; c'est au milieu de toutes les notabilités agricoles et politiques du Royaume; c'est sous la présidence d'un prince du sang que s'est accomplie cette belle solennité où le département de Seine-et-Oise a pu déployer ses richesses agricoles, en instrumens aratoires et en animaux domestiques de toute espèce, faire reconnaître les progrès de sa culture, non-seulement sur le domaine où se tenait le Comice, mais sur les belles campagnes qui l'avoisinent, faire juger l'habileté de ses laboureurs et obtenir d'un public éclairé les applaudissemens aux récompenses que reçoivent les agens immédiats de l'Agriculture qui se recommandent par leur moralité, leurs longs services et le fidèle accomplissement de tous les devoirs.

Il ne nous appartient pas, Messieurs, de rendre un compte plus détaillé de cette belle et solennelle réunion agricole, c'est une tâche qui sera honorablement remplie par notre digne confrère M. Pasquier; mais nous ne pouvons nous refuser à constater encore ici que la Société ne peut que se glorifier des succès qu'ont eus plusieurs de ses membres dans le Comice; c'est en effet à M. Notta, qui perpétue si dignement le beau nom agricole dont il a hérité, qu'a été décerné, pour sa culture perfectionnée et pour la tenue régulière de la comptabilité de son exploitation, la grande médaille d'or du Ministre de l'Agriculture; c'est en la lui remettant que M. le duc de Nemours a prononcé ces paroles qui ont si vivement ému l'assemblée, déjà reconnaissante de toutes les marques d'intérêt que le prince n'a cessé de donner aux diverses branches de l'Agriculture pendant sa longue visite à Grignon.

Avec M. Notta ont été appelés encore aux récompenses du Comice, M. d'Abzac, pour avoir élevé une jeune pouliche qui donne les plus belles espérances; M. Scheffer, pour une belle génisse suisse qui fait partie du troupeau que vous avez distingué il y a quelques années; M. Pluchet, que j'ai déjà cité, et notre digne et vénérable collègue *M. Gilbert, de Maule*, qui, appuyé sur son fils et ses petits-enfans, est venu recevoir, des mains du prince qui s'est levé pour la remettre à ce patriarche, la médaille d'or que lui a méritée l'exhibition d'un troupeau de mérinos que nous avons entendu proclamer comme le plus beau qui existât en France.

Enfin, Messieurs, vous avez pu voir encore dans cette réunion le succès de vos efforts pour la production et l'amélioration des chevaux dans notre département; le plus grand nombre de ceux qui y figuraient provenait

de vos étalons, et plusieurs ont valu des récompenses à leurs propriétaires.

Graines oléagineuse; glucose.

Ce n'est pas envain, Messieurs, que plusieurs de vos collègues ont réclamé votre intervention en faveur de quelques produits importans de l'Agriculture menacés par la fiscalité.

Ainsi vous vous êtes empressés de nommer des commissaires chargés d'aller devant la Commission de la Chambre des Pairs soutenir l'opportunité de la décision de la Chambre des Députés, sollicitée si vivement et si victorieusement obtenue par notre honorable collègue M. Darblay, relative au droit à percevoir à l'entrée de la graine de sésane en France, pour protéger la culture si importante de nos graines oléagineuses.

La fabrication de la glucose, qui aurait été anéantie si les Chambres eussent accueilli la proposition de faire supporter à cette matière sucrée un droit égal à celui du sucre indigène, a trouvé aussi en vous la plus vive sympathie. Pouvait-il en être autrement, lorsqu'on songe à toutes les conséquences de cette adoption!

La glucose qui, comme on le sait, n'est pas du sucre, mais seulement une matière douce et sucrée, est fabriquée avec de la fécule de pomme de terre; on l'emploie dans plusieurs industries, surtout pour l'amélioration des vins et des cidres dans les mauvaises années, et pour la fabrication de la bière; c'est un moyen notable pour l'écoulement de la pomme de terre dans les années abondantes, et s'il n'existait pas, sans aucun doute, le cultivateur restreindrait cette culture; mais aussi ne pourrait-il pas résulter de cette restriction que, dans quelques mauvaises années, la récolte serait insuffisante pour les

besoins de la consommation? Ces considérations et celle d'une vive atteinte portée à une culture aussi importante dans les assolemens que celle de la pomme de terre, ont prévalu dans l'esprit des Chambres qui ont préservé l'Agriculture de l'envahissement des graines étrangères et de l'effet des craintes exagérées qu'inspirait la glucose.

Police du roulage.

Le succès n'a pas encore couronné cette année les efforts que vous avez faits l'année dernière pour obtenir du Gouvernement une modification notable à la loi sur la police du roulage. Cependant le principe qui sert de base à vos réclamations a été admis par le Gouvernement. « La circulation des routes doit être libre quant au poids des « voitures, seulement il faut ouvrir un crédit plus large « pour leur entretien. »

Il faut croire que c'est à cette dernière condition qu'on doit attribuer la suspension de l'effet qu'auraient dû produire des intentions aussi manifestes; car, au lieu d'une loi conçue dans cet esprit, c'est une ordonnance qui a paru, en laissant l'Agriculture incertaine sous le poids de ses prescriptions et dans l'expectative d'une loi qui peut les modifier.

Votre persévérance ne s'est pas laissée abattre par ces difficultés; pour en faciliter la solution au Gouvernement, vous vous êtes adressés aux Chambres pour leur exposer combien est fâcheuse la position de l'Agriculture, qui ne peut prendre, pour la confection de ses voitures, des dispositions que la loi attendue peut rendre inutiles, et qui ne peut cependant compromettre son exploitation au point de laisser sans les remplacer celles qui sont hors de service.

Cet exposé a été favorablement accueilli par la députation de Seine-et-Oise; M. Lepelletier d'Aulnay notam-

ment et M. Darblay se sont attachés à faire valoir ces argumens près de M. le Sous-Secrétaire-d'État des Travaux publics, et vous pouvez espérer qu'il sera fait droit incessamment à votre réclamation par la présentation d'un projet de loi sur la police du roulage.

La loi actuellement en vigueur donne lieu trop souvent à des contraventions qui sont l'objet de pénalités que l'administration est dans l'obligation d'appliquer. Dans tout état bien organisé, il est de principe que les contraventions aux dispositions d'une loi, quelque défectueuse que puisse être cette loi, soient réprimées; mais il faut, en bonne justice distributive, que les peines soient, autant que possible, appliquées aux véritables contrevenans. Les choses ne se passent pas ainsi en matière d'infraction à la loi sur la police du roulage : pour la plupart, ces infractions sont du fait des charretiers, et c'est contre le propriétaire de la voiture qu'on dresse procès-verbal; c'est encore lui qui en supporte les conséquences. Le propriétaire ne peut exercer aucun recours contre le véritable délinquant, car celui-ci ne manque pas de quitter son maître peu de jours après le méfait qui lui aurait attiré des réprimandes, tandis que ce n'est ordinairement qu'après quatre ou cinq mois, et quelquefois bien davantage, que le propriétaire apprend que son nom est en contravention.

Vous avez dû réclamer avec instance contre cet ordre de choses, et vous avez demandé l'intervention de M. le Préfet pour qu'à l'avenir le propriétaire d'une voiture en contravention en fût prévenu instantanément, non par l'envoi du procès-verbal, mais par un simple avis imprimé qui lui serait adressé par le préposé. Cette mesure aurait un effet moral, car, par la crainte de l'action que pourrait exercer contre lui son maître, le domestique se

mettrait rarement en contravention, et il serait plus attaché à l'accomplissement de ses devoirs.

Vous devez attendre avec quelque confiance la solution de cette affaire, car elle est entre les mains de M. le Préfet, beaucoup plus abordable que le Gouvernement et les Chambres, et tout aussi dévoué aux intérêts de l'Agriculture.

Glanage.

Cette sollicitude pour les intérêts agricoles, que vous n'invoquez jamais en vain, s'est encore manifestée cette année, de la part de M. le Préfet, à l'occasion de la réclamation que vous lui avez adressée sur les abus du glanage. Sans aucun doute vous ne pouviez intervenir que contre les abus, car il est impossible de vous supposer la pensée de réclamer contre un acte de charité que vous pratiqueriez de vous-même, si la loi n'en avait fait un droit que le pauvre peut exercer.

Il est bien vrai que des anciennes ordonnances de nos rois, la loi de 91, celle de l'an IV, plusieurs arrêtés administratifs, et ce qui est au-dessus de toutes les lois humaines, celle de Dieu, imposent au cultivateur de souffrir le glanage après l'enlèvement des récoltes; mais à côté de cette *faculté se trouvent* des prescriptions destinées à en prévenir les abus.

Le glanage, d'après le vœu de la loi, ne peut être exercé que par des vieillards, des enfans, des infirmes; sur des champs *récoltés*, qui étaient ensemencés en grains destinés à la nourriture de l'homme, tels que le blé, le seigle et l'orge.

Ces sages mesures, pour la plupart, ne sont point observées; des hommes valides, mais paresseux et sans conduite, glanent avec impudeur, enlevant ainsi le patrimoine du pauvre; leur industrie s'exerce même sur de

champs garnis de gerbes ; celles-ci ne leur échappent pas toujours, et, non contens de glaner les objets indiqués par la loi, on voit encore les champs d'avoine, les prairies artificielles et naturelles exploitées par leur cupidité.

La société, qui n'a que trop d'occasion de constater ces désordres, avait à accomplir le devoir de les signaler à l'autorité et d'en demander la répression. C'est ce que vous avez fait, et un arrêté de M. le Préfet, remémoratif des lois sur le glanage, donnera à l'autorité locale la force nécessaire pour en assurer l'exécution.

Nouveau mode d'échalasser, par M. Michaud.

La culture de la vigne occupe une si grande place dans notre département, que vous avez dû accueillir et chercher à apprécier un procédé déjà employé sur quelques points de nos cantons vignobles, tendant à réduire de moitié une des plus fortes dépenses qu'occasione cette culture. L'inventeur de ce procédé, notre honorable correspondant, M. Michaux, propose de substituer aux échalas destinés à soutenir les ceps, des fils de fer tendus qui rempliraient avec avantage et économie le même objet.

Ce procédé a été examiné par une commission dont M. Thomassin a été le rapporteur; son rapport vous a fait concevoir tout l'avantage que l'industrie vinicole pouvait en retirer. Déjà quelques vignerons en ont fait usage. Mais vous avez pensé que pour apprécier un procédé, il convenait d'interroger l'expérience et vous êtes disposés à provoquer les vignerons à cet égard, en offrant des primes à ceux qui les premiers auront substitué, sur une échelle de quelque dimension, les fils de fer aux échalas; c'est en effet le seul moyen de rendre palpable cette innovation et de prouver aux vinicoles les grands avantages qu'ils peuvent retirer de son adoption.

Production et amélioration des races chevaline et bovine.

Poursuivant toujours la tâche que vous vous êtes donnée, de parvenir à améliorer, dans le département, les animaux de la race chevaline et bovine, et d'y provoquer la production, vous ne cessez de diriger vos efforts vers ce but.

Cette année vous a vu effectuer la suppression d'un de vos étalons atteint d'une maladie transmissible, et son remplacement par le produit d'un de vos étalons. C'est une circonstance bien remarquable qu'après six années à peine, *vous* ayiez déjà pu obtenir un produit susceptible de concourir lui-même à la production. Cette destination d'un fils de Bertramd (Bertram-Son) a été généralemnnt accueillie par les propriétaires de jumens de trait, mais quant à vous il faut attendre les naissances qui vont avoir lieu cette année et commencer à les apprécier en 1846 ; seulement alors vous jugerez si c'est avec raison que vous avez préféré, pour les fortes jumens, un étalon qui a déjà du sang de son père, à un étalon de race toujours difficile à se procurer.

La production de la race bovine a reçu cette année un nouvel encouragement du Conseil-Général du département, l'allocation a été augmentée avec l'intention de commencer à encourager l'amélioration. Vous associant à cette idée de progrès, votre Commission s'est imposée de se rendre sur plusieurs points des arrondissemens où on *fait des élèves*, et de juger par elle-même des efforts faits pour produire et améliorer. C'est d'après cette exploration que vous avez proposé à M. le Préfet de décerner des médailles et des primes aux éleveurs dont vous allez entendre proclamer les noms.

Cette visite de quelques-uns des membres de votre Commission dans les arrondissemens, a produit le meilleur

effet ; elle a fait concevoir aux éleveurs que le Conseil-Général, et vous, vouliez réunir tous vos efforts pour faire produire des bestiaux dans notre département, et surtout pour bien produire ; le nombre des élèves augmente tous les ans, il sera plus considérable l'année prochaine, et si le Conseil-Général peut accueillir les demandes de quelques sacrifices pour répandre dans le département quelques taureaux de choix, non-seulement les exhibitions des produits seront nombreuses, mais elles se distingueront par une amélioration progressive et suivie.

Congrès agricole.

Cette année a vu se réunir de nouveau, pour y discuter les grands intérêts de l'Agriculture, les hommes qui, en leur qualité de propriétaires, fermiers ou agronomes doivent être considérés comme leurs véritables représentans. Moins imprévu que celui de l'année précédente, le Congrès agricole de 1845 a pu concerter sa réunion, faire appel à tous les intéressés, et les grandes questions à porter et à discuter devant une réunion d'hommes animés du désir de voir résolues celles qui peuvent concourir à la prospérité générale de l'Agriculture, avaient été d'abord gravement et longuement méditées.

Appelés à apporter votre participation dans le Congrès, vous avez senti que, pour la rendre efficace, il fallait qu'elle se manifestât par des instructions qui, sans être impératives, exprimassent cependant votre pensée sur la nécessité d'obtenir, pour l'Agriculture, quelques dispositions législatives que semblent réclamer ses besoins.

Ces dispositions, qui concernent principalement la composition du conseil royal, les agens immédiats de l'Agriculture, les moyens d'améliorer la race bovine, la création de Sociétés agricoles dans tous les départemens, et enfin

un Ministère spécial de l'Agriculture ont été longuement méditées par une de vos Commissions ; elles ont supporté l'épreuve d'une discussion de plusieurs séances dans votre sein, et elles ont pris le caractère de vœux que vos mandataires ont été chargés d'exprimer.

Il vous importait d'être éclairés sur les travaux du Congrès ; cette tâche a été remplie de la manière la plus satisfaisante par M. Barre, dont j'affaiblirais bien certainement le rapport, qui figurera honorablement dans votre *Recueil*, en essayant de l'analyser. Cependant sachez, Messieurs, que le Congrès a justifié, en 1845, l'espoir que l'Agriculture avait pu concevoir de la réunion de l'année précédente. Il a abordé les questions les plus élevées, il en a résolu plusieurs ; mais avec une sagesse à laquelle il faut rendre hommage, il en a réservé d'autres, se contentant de les avoir mises en évidence et d'en avoir fait, pour l'intervalle des sessions et pour ses réunions à venir, un objet d'étude et de méditation.

Notice nécrologique sur M. Huot.

J'ai terminé la tâche que je m'étais donnée, de vous rappeler aujourd'hui toutes les circonstances qui témoignent du concours que vous avez prêté cette année à la science agricole, et de constater que ce concours, toujours intelligent, toujours zélé, a été quelquefois efficace.

J'ai maintenant, Messieurs, à détourner votre attention de ce que cette esquisse pouvait avoir de satisfaisant, pour la fixer un instant sur la perte douloureuse que vous avez faite cette année en la personne de M. Jean-Jacques-Nicolas Huot, qui comptait parmi nous autant d'amis que de collègues. Nous aimions tous cet excellent homme pour la bonté, la franchise et la générosité de son caractère, pour la sûreté de ses relations, pour son empressement à ren-

dre service ; nous l'estimions aussi pour son amour de la science, pour ses connaissances étendues et variées et pour son empressement à les transmettre.

Cette variété de connaissances, qui faisait que M. Huot n'était étranger à aucune science, lui avait été inculquée par la nature même de son éducation, qui n'avait pas été celle des colléges, circonscrite à l'époque où il étudiait aux seules études littéraires. Elevé dans sa famille par un précepteur qui n'était point obligé à suivre les phases compassées des institutions publiques, celui-ci, sans négliger les études grecque et latine, avait pu laisser son élève s'initier de bonne heure dans presque toutes les branches de connaissances humaines. C'est ainsi qu'avant 18 ans, M. Huot suivait fructueusement des cours d'arabe, de grec moderne, d'archéologie, et que son goût l'entraînait à l'étude des sciences physiques, surtout à celle des sciences naturelles, qui fit plus tard de lui un savant géologue et un minéralogiste distingué.

M. Huot put d'autant mieux satisfaire son goût pour l'étude de l'histoire naturelle, qu'il obtint, à 21 ans, une place dans l'administration des tabacs, dont le traitement le dispensa de s'occuper, n'ayant aucune fortune, du choix d'une profession destinée à y suppléer. Aussi, bien que les devoirs de sa place le retinssent à Versailles, il savait concilier leur accomplissement avec le besoin qu'il avait de céder à sa vocation, en suivant, trois fois par semaine, les cours de géologie et de minéralogie du Jardin des Plantes.

Uni, jeune encore, à une digne et respectable femme qui a fait le bonheur de sa vie, M. Huot devint père de famille ; il fallut alors aviser aux moyens de subvenir à l'insuffisance de sa place : malheureusement, on lui sug-

géra des idées d'association commerciale, comme s'il était possible qu'elles pussent être substituées à celles toutes scientifiques qui l'avaient dominé jusqu'alors.

« Un pressentiment, du ciel, nous a dit souvent M. Huot, « semblait prédire que ces connaissances scientifiques qu'il « possédait et qu'il allait négliger pour des espérances « chimériques de fortune, seraient peut-être un jour ses « principales ressources contre l'adversité. » M. Huot continua donc à cultiver ses sciences de prédilection, la géographie, la minéralogie et la géologie.

Ses pressentimens ne tardèrent pas à se réaliser; l'association dans laquelle sa famille l'avait entraîné ne fut pas heureuse. Mu par les sentimens les plus honorables, et lorsqu'il aurait pu s'en décharger d'une partie, il demeura seul chargé d'une dette énorme, « dont les revenus « de sa place suffisaient à peine pour payer les intérêts, » et il prit avec lui-même l'engagement de l'acquitter en entier.

Une pareille résolution ne pouvait appartenir qu'à un homme de cœur; car, pour l'exécuter, il fallait qu'il y consacrât ses forces, vingt ans de sa plus belle existence, son avenir et celui de ses enfans. M. Huot n'était pas homme à capituler; il savait qu'un nom honoré est aussi un héritage qu'un père peut laisser à sa famille, et il se mit à l'œuvre.

Ces détails, Messieurs, connus de quelques-uns des amis de M. Huot, expliquent à tous comment cet homme si laborieux, qui consacrait au travail, non seulement les journées entières, mais qui réservait au sommeil à peine trois ou quatre heures par nuit, qui a produit tant d'ouvrages estimés, placés dans toutes les bibliothèques, qui a ruiné sa santé pour les produire, nous a été enlevé si prématurément, au moment où l'heure du repos commen-

çait à sonner pour lui, et lorsqu'il pouvait espérer que le fruit de ses travaux passés et de ceux auxquels il pourrait encore se livrer serait désormais consacré à sa famille et à son avenir.

Cette malheureuse circonstance de la vie de M. Huot explique aussi comment, possédant, jeune encore, des connaissances précises en plusieurs branches d'histoire naturelle, il a vu, en quelque sorte, sa carrière scientifique entravée. Obligé de s'adonner à des travaux lucratifs, il n'a pu se livrer, pour le progrès de la science, à des recherches et à des explorations qui lui auraient peut-être valu la considération élevée, les avantages et les honneurs qu'elles procurent.

Quant à vous, Messieurs, qui ouvrez vos portes à tous les hommes qui peuvent concourir avec vous à faire prospérer l'Agriculture, vous vous êtes empressés d'accueillir M. Huot; cet accueil vous a valu plusieurs Mémoires intéressans sur l'importation des laines en France, sur la topographie du département et sur la statistique de ses vignobles. A ces Mémoires succédèrent bientôt d'autres communications d'un intérêt plus général, sur la richesse de la France, sur les volcans et sur la géologie; et jamais M. Huot, fussent-ils étrangers à l'objet ordinaire de vos études, ne se dispensa de vous faire hommage de ses ouvrages, qui enrichissent en assez grand nombre votre bibliothèque. Son dévouement pour vous était sans bornes, et il vous en a donné une bien grande preuve en acceptant, il y a plus de dix ans, nonobstant ses nombreuses occupations, les fonctions de votre trésorier, qu'il a perpétuellement remplies jusqu'à ses derniers instans, en laissant à son successeur une comptabilité régulièrement tenue et exactement balancée.

Tel était, Messieurs, le digne collègue que nous avons perdu; nos regrets l'ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure, et ils dureront autant que les sentimens d'estime et d'amitié que ces excellentes qualités nous avaient inspirés.

Comme les années précédentes, pour asseoir notre jugement et pouvoir vous désigner les élèves les plus capables et les plus instruits, nous avons tenu compte des rédactions, des dessins géométriques faits par les élèves dans le courant de l'année, et des réponses à un examen oral que cinq concurrens ont subi.

Les rédactions et les dessins sont généralement satisfaisans. Nous avons lu aussi avec plaisir des rédactions de chimie minérale et organique faites par des élèves qui ont suivi le Cours de Géométrie les années précédentes, et qui ont obtenu la faveur de suivre gratuitement le Cours de Chimie professé à la Société des Sciences naturelles par MM. Thibierge et Colin.

Sept concurrens se sont présentés à l'examen; cinq d'entre eux seulement, comme nous l'avons déjà dit, ont pris part à cette épreuve; les deux autres, bien jeunes encore, se proposent de suivre de nouveau le Cours l'année prochaine, et de disputer les palmes que vous offrez tous les ans en récompense aux élèves laborieux et instruits.

Les cinq candidats ont été longuement interrogés sur les diverses parties de l'enseignement, comprenant : l'arithmétique, le système métrique, la géométrie, ses applications à l'arpentage, au levé de plans, à la cubature des solides et aux arts industriels. Leurs réponses, généralement bonnes, nous ont montré qu'ils comprenaient les théories et qu'ils savaient les appliquer avec sûreté et intelligence.

En conséquence, nous avons l'honneur, M. Faure et moi, de vous proposer, Messieurs, d'accorder :

Un premier prix à M. *Dumé* (Augustin), chef d'atelier des chemins vicinaux, âgé de 16 ans 1/2, né à Paris;

Un second prix à M. *Grondard* (Charles-Alphonse), maçon, âgé de 18 ans 10 mois, né à Versailles ;

Une mention honorable à M. *Vazou* (Antoine), élève de l'École primaire supérieure, âgé de 13 ans 1/2, né à Versailles. »

M. Dumé est un excellent élève ; ses réponses fermes et précises révèlent un sujet distingué, qui ne peut que réussir dans la carrière des travaux publics qu'il a embrassée, et dans laquelle il rend déjà des services à notre département, en prenant part, comme chef d'atelier, à la confection des chemins vicinaux, dont le bon entretien intéresse particulièrement notre agriculture.

M. Grondard, ouvrier maçon, est venu de Conflans, où il était occupé de sa profession, pour se présenter à notre examen, et disputer les palmes à des concurrens placés dans des conditions plus favorables que lui pour étudier. Ses réponses se distinguent par une grande sûreté de jugement ; elles nous ont prouvé qu'il avait grandement profité des bonnes leçons qu'il était venu écouter. Ce jeune ouvrier, tout en exerçant les rudes travaux de sa profession, a su trouver encore du temps pour se livrer à l'étude des sciences ; son travail assidu, secondé par une remarquable intelligence, a vaincu les difficultés des abstractions mathématiques, et ses efforts persévérans ont été couronnés par le succès.

M. Antoine Vazou, âgé de 13 ans 1/2, a suivi le Cours de Géométrie l'année dernière ; mais il avait été malade une partie de l'année ; néanmoins, il avait obtenu une seconde mention honorable, et, dans l'intérêt de son instruction, nous lui avions donné le conseil de suivre de nouveau le cours cette année. Ce jeune élève a réalisé les espé-

rances que son intelligence et ses travaux de l'année dernière nous avaient fait concevoir. Cependant (et il serait bien difficile, à cause de sa jeunesse, qu'il en fût autrement), ses réponses laissent encore à désirer sous le rapport de l'ordre et de la sûreté. Qu'il continue à travailler avec assiduité, qu'il suive encore l'année prochaine le Cours de Géométrie, qu'il soit plus sévère dans sa méthode, le temps, qui lui appartient, viendra mûrir son intelligence, et il deviendra complètement maître de son sujet.

Nous devons aussi vous signaler deux élèves qui se recommandent par leur travail et leur aptitude : MM. Trappier et Masson.

M. Trappier, engagé volontaire, âgé de 18 ans, soldat au 4.me régiment de dragons en garnison dans notre ville, a suivi le Cours de Géométrie et s'est présenté à l'examen oral, qu'il a soutenu fort convenablement : ses réponses et ses rédactions annoncent un sujet intelligent et studieux. Nous engageons vivement ce jeune homme à persévérer dans l'étude des sciences mathématiques; nous croyons pouvoir lui dire que ses efforts seront récompensés par le succès, l'estime des honnêtes gens et la bienveillance de ses chefs. Nous regrettons que M. Masson ne se soit pas présenté à l'examen oral : ses rédactions bien raisonnées, rédigées avec méthode, indiquent un esprit ferme et rationnel. Nous pensons que ses réponses eussent été en rapport avec ses travaux de l'année, et qu'il eût pu lutter avec avantage avec les autres concurrens.

Telle est, Messieurs, la situation du Cours de Géométrie appliquée aux Arts et à l'Industrie : vous le voyez, cet enseignement se maintient à la hauteur à laquelle l'ont porté depuis long-temps le talent du professeur, le zèle et l'assiduité des élèves.

En remettant les prix aux concurrens, M. le Préfet leur a dit :

« La Société d'Agriculture, qui aime à encourager « toutes les dispositions qui ont un but d'utilité publique, « espère que vous n'oublierez jamais que celles qui vous « valent la distinction que vous recevez aujourd'hui doi- « vent être constamment appliquées à l'agriculture et aux « arts qui s'y rattachent. »

RAPPORT

FAIT

A la Société royale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise,

SUR LA

PRODUCTION DE LA RACE BOVINE

DANS LE DÉPARTEMENT,

Au nom de la Commission des Chevaux et Bestiaux,

PAR M. DAILLY FILS.

Messieurs,

Les récompenses que vous avez distribuées les années précédentes, pour encourager, dans le département de *Seine-et-Oise*, la naissance et l'élève des animaux de la race bovine, ont produit d'heureux effets.

Il a été déclaré cette année, dans l'arrondissement

de Versailles.	68	naissances.
de Rambouillet. . . .	10	
de Pontoise.	92	
de Mantes.	38	
de Corbeil.	8	
Total.	216	

Nous n'avons à notre disposition qu'une somme limitée

pour encourager l'élève de la race bovine; donner une prime pour la naissance de chacun des animaux présentés, aurait pu, en en réduisant la valeur, en diminuer l'effet.

Doit-on, d'ailleurs, encourager l'élève des animaux dont les formes sont défectueuses, lorsque les soins et les frais de nourriture qu'ils nécessitent pourraient trouver un meilleur emploi?

Votre Commission a pensé qu'il fallait faire, pour la distribution des primes, un choix entre les animaux présentés.

On ne pouvait songer à réunir tous les éleveurs sur un même point: MM. Berger et Dailly fils ont été désignés pour aller examiner les animaux dans des localités qui ne se trouvaient pas éloignées de plus de 10 ou 15 kilom. des divers lieux de production. M. le Préfet a bien voulu se charger d'inviter MM. les maires, qui avaient transmis les déclarations, de donner aux éleveurs les avis nécessaires pour tenir leurs animaux réunis au lieu du rendez-vous, prenant soin en même temps de prévenir de la réunion MM. les maires des communes où elle devait avoir lieu.

Vos commissaires ont reconnu que ces mesures d'ordre avaient été généralement exécutées avec régularité; ils ont eu beaucoup à se louer de la réception qui leur a été faite par MM. les maires des localités où le rendez-vous avait été fixé, et du concours qu'ils ont bien voulu leur apporter.

A de rares exceptions près, tous les animaux annoncés ont été trouvés réunis. Outre ces animaux, il en était fréquemment présenté d'autres qui, remplissant du reste les conditions du programme, n'avaient point malheureusement été déclarés dans les délais voulus, les éleveurs ne

l'ayant point fait par suite de leur ignorance, disaient-ils, des dispositions arrêtées par la Société. Les commissaires ont dû éloigner du concours ces animaux; souvent ils l'ont fait avec regret, notamment à Longjumeau où il leur a été présenté une génisse de 20 mois, de grande taille, parfaitement conformée, issue d'un taureau de race Scwitz. Si elle eût été déclarée en temps opportun, elle aurait certainement fait obtenir une médaille d'or à M. Dievani fils, meunier, qui l'avait élevée.

Il serait à désirer qu'à l'avenir MM. les maires donnassent plus de publicité aux dispositions proposées par la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, relatives à l'élève de la race bovine, adoptées et arrêtées par M. le Préfet.

Les animaux présentés étaient nombreux; mais nous ne pouvons cacher à la Société qu'ils péchaient généralement sous le rapport des formes et de la taille; il y a de ce côté beaucoup à désirer.

Suivant les renseignemens recuillis par MM. Berger et Dailly fils, la plupart des génisses sont destinées trop jeunes à la production. Il n'est pas rare d'en rencontrer qui se trouvent ainsi sacrifiées à l'âge de onze ou douze mois. Ces animaux, arrêtés dans leur croissance, ne peuvent plus prendre le développement qu'ils auraient acquis si un calcul mal entendu n'eût trompé l'éleveur sur ses véritables intérêts. Espérons que des conseils et de bons exemples pourront diminuer ce mal.

Dans certains cantons, pour améliorer la race, le manque de taureaux, reproducteurs d'une belle conformation, se fait aussi sentir. La Société pourrait, peut-être, à l'imitation de plusieurs autres Sociétés d'Agriculture, venir en aide aux localités où le besoin existe.

Nous proposons à la Société de décerner cette année les

récompenses suivantes aux éleveurs du département de Seine-et-Oise qui se sont distingués.

De l'investigation à laquelle se sont livrés les délégués de votre Commission pour l'amélioration de la race bovine, il est résulté que vous avez proposé à M. le Préfet, qui a adopté votre proposition, de décerner des médailles et des primes aux éleveurs des différens arrondissemens qui ont présenté les meilleurs produits, dont les noms vont être proclamés. »

Avant de remettre les médailles, M. le Préfet s'exprime ainsi :

« Messieurs les Éleveurs, vous avez pu apprécier de « nouveau cette année tout l'intérêt que le Conseil-Géné« ral et la Société d'Agriculture ne cessent de prendre à la « production et à l'amélioration des bestiaux dans notre « département; le Conseil, en augmentant l'allocation « destinée à encourager vos efforts, et la Société, en dé« léguant deux de ses membres pour aller dans vos cam« pagnes, sur le lieu même de la production, les com« parer et les apprécier.

« Mais, vous venez de l'entendre, ces efforts ne doivent « plus avoir seulement pour but de produire beaucoup, « il faut les réunir maintenant pour créer de bons pro« duits. Vous ne les obtiendrez qu'en ne destinant à la « production que des génisses bien conformées, en ne « cherchant pas à les faire produire trop tôt, et en met« tant quelque discernement dans le choix des taureaux. « Je me propose, sous ce dernier rapport, d'intervenir « près du Conseil-Général, et de lui demander son bien« veillant concours pour l'acquisition de quelques beaux « et bons taureaux qui seraient répartis sur différens « points du département.

« Les recommandations que je vous fais auront pour « résultat de vous faire obtenir des animaux bien constitués, qui vous procureront plus d'engrais, plus de lait, « une plus grande ressource lorsque vous les destinerez à « la boucherie, et plus de droits aux encouragemens du « Conseil-Général et de la Société d'Agriculture, destinés « désormais à la bonne production. »

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES.

MÉDAILLE D'OR,

PREMIÈRE CLASSE.

Pour avoir élevé 3 taureaux et 22 génisses de un à trois ans.

M. Fessart, de la Ménagerie.

MÉDAILLES D'ARGENT,

DEUXIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé 2 animaux et au-dessus.

MM. Couturier (Pierre-Michel), de Port-Marly;
Couturier fils (Pierre), des Loges;
Vavin, d'Orsay.

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET.



MÉDAILLE D'ARGENT,

PREMIÈRE CLASSE.

Pour avoir élevé 3 animaux et au-dessus.

M. le vicomte d'Abzac, de Milon-la-Chapelle.

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE.

MÉDAILLE D'OR,

DEUXIÈME CLASSE.

Pour une génisse de haute taille et de belle conformation.

M. Deperville fils, de Ronquerolles.

MÉDAILLES D'ARGENT,

PREMIÈRE CLASSE.

Pour des génisses de belle conformation.

MM. Delaitre (Ferdinand), de Cormeilles;
V.e Bouillette, de Marines.

MÉDAILLE D'ARGENT,

DEUXIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé 2 génisses et au-dessus.

M. Ogier (Henri), de Grisy.

ARRONDISSEMENT DE CORBEIL.

MÉDAILLE D'ARGENT,

PREMIÈRE CLASSE.

Pour une génisse de belle conformation.

M. Lamoureux (Jacques), de Longjumeau.

ARRONDISSEMENT DE MANTES.

MÉDAILLE D'OR,

DEUXIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé 6 vaches bien conformées.

M. Raffy (Louis-Césaire), d'Omerville.

MÉDAILLES D'ARGENT,

PREMIÈRE CLASSE.

Pour avoir élevé 3 vaches et au-dessus.

M.me V.e Hamot, de Wy, dit Joly Village;
M. Dela (François), d'Omerville.

MÉDAILLE D'ARGENT,

DEUXIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé plusieurs animaux.

M. Legrand (Joseph), de Saint-Gervais.

Il sera en outre distribué des primes de 20, 30 et 40 fr. dans les arrondisemens suivans :

Versailles.	14
Rambouillet.	3
Pontoise.	65
Corbeil.	6
Mantes.	9

RAPPORT

DE LA COMMISSION

SUR

L'AMÉLIORATION DES CHEVAUX,

EN 1844,

PAR M. LE VICOMTE D'ABZAC.

Messieurs,

Invariables dans votre persévérance et pleins de foi dans l'avenir, vous comptez à peine les sacrifices, et vous redoublez d'activité pour hâter les progrès dans toutes les branches de productions et d'industrie agricole. Il est utile cependant de s'arrêter de temps en temps dans cette noble carrière, et de jeter un coup-d'œil sur vos propres œuvres, ne serait-ce que pour pouvoir juger de la distance qui vous reste encore à parcourir, et pour puiser un nouvel encouragement dans le bien que vous avez déjà répandu autour de vous.

Cette enquête du passé, cet examen des travaux inspirés et soutenus par la plus noble des passions, n'a jamais été sans intérêt pour le progrès général; et lors même que votre Commission, dans ses rapports annuels, n'aurait à constater aucun succès notable, aucune vérité plus utile que cette suite d'efforts pour servir les intérêts généraux, sa tâche ne serait pas encore tout-à-fait stérile.

Lorsqu'il y a sept ans, vous fîtes les premiers essais dans

l'amélioration des races chevalines, le public, découragé par les cris de détresse que cette question ne cessait de soulever de tous les points de la France, paraissait accueillir votre projet avec une sorte de défiance : car le doute est le précurseur habituel de toutes les innovations. On disait alors qu'un département qui entoure Paris, qui trouve pour ses fourrages un écoulement assuré et avantageux, ne se livrerait jamais à des essais hasardeux de l'élevage des chevaux ; on contestait jusqu'à la nature du sol et les conditions nécessaires pour faire prospérer cette industrie ; à peine le concours de quelques personnes mieux informées des ressources de notre contrée vint-il en aide à votre entreprise, que l'administration supérieure du département secondait d'ailleurs de toute son influence. Six ans plus tard, quel changement dans les idées et dans les choses!

La question des chevaux, gagnant par degrés en intérêt général, a fini aujourd'hui par attirer l'attention de tout le monde ; on l'agite dans les châteaux comme dans les cabanes ; elle a grandi jusqu'aux proportions d'un problème dont l'honneur et la sécurité du pays exigent la solution ; et, ce qui est plus consolant encore, on ne se contente pas de la discuter, on risque des essais nouveaux, on met en pratique les enseignemens des écrivains et les avis de l'expérience ; on élève ; on ne doute plus de réussir ; on cherche à réussir mieux que les autres. Dans chaque réunion agricole du département, il s'établit une concurrence honorable entre les éleveurs de toutes les fortunes, et souvent ce ne sont pas les plus riches qui sortent les plus applaudis de la lutte. L'élevage est devenu l'objet des préoccupations populaires. Cette conquête sur l'esprit public en faveur du progrès est le meilleur gage de l'avenir des races chevalines dans ce pays.

Cependant, prétendre à une exacte uniformité du mouvement ascendant qui s'opère dans cette industrie, demander le même degré d'amélioration sur tous les points du département, ce serait méconnaître les lois élémentaires de la production, car ce serait chercher à faire plus que ne fait la nature elle-même. Elle a subordonné le développement des types primitifs à des variations presque infinies, selon les conditions locales et les besoins de chaque contrée. Dans les pays dotés d'un terrain fertile, où toute l'activité de l'homme est dirigée vers la culture, le cheval, instrument indispensable du travail, s'estime en raison de sa force et de son volume. Le cultivateur, comme l'a déjà observé très-judicieusement M. de Turenne dans son écrit sur les haras et remontes, n'a guère besoin du cheval léger; il propagera de préférence le cheval de trait, le seul propre au service qu'on lui demande.

Dans les pays, au contraire, où le terrain se refuse à la culture, l'homme recourt à la puissance de son intelligence; il cherche dans l'industrie variée les moyens de son existence. Le cheval, sans destination fixe, est obligé alors de se prêter à tous les services et de suivre, pour ainsi dire, l'homme dans toutes les directions où le porte son génie spéculateur. Le cheval de trait ne résisterait pas à ce genre de travaux, qui demandent plutôt de la célérité que de la force, plutôt de la prestesse que de la continuité dans l'action : le cheval léger devient ici indispensable. Il y a donc une relation constante entre la nature du terrain et la nature du cheval qu'on y élève, relation remarquée dans tous les siècles et dans tous les pays. A mesure que le terrain devient aride, le cheval perd en volume et gagne en nerfs et en légèreté.

A la plus légère inspection des localités de notre dépar-

tement, il est facile de vérifier les faits que nous venons d'avancer en général. En comparant les produits de l'arrondissement de Pontoise avec ceux de Rambouillet, on devine les richesses territoriales et les principales occupations des habitans de ces deux contrées. Le commerce et le luxe, ces deux moteurs de toute industrie, peuvent, à la vérité, troubler cette ordonnance de la nature; l'intelligence de l'homme peut approprier au sol les produits exotiques, propager le cheval anglais au détriment des races indigènes; la loi primitive ne perdra rien de son action universelle : les races d'importations, soumises à l'influence des conditions locales, redeviendront ce qu'elles doivent être relativement au sol de leur nouvelle patrie.

La Société a bien compris ce principe dominant la question d'amélioration, lorsque, dès le début, elle introduisit dans les montes un système mixte de chevaux pur-sang et de chevaux de demi-sang. Pour relever les races indigènes, pour donner du ton et corriger les défauts de forme, l'expérience conseille d'user des procédés gradués selon la force et la nature des poulinières.

On a déjà remarqué que le cheval pur-sang, malgré son mérite, malgré son action bienfaisante sur la reconstitution des races, a contribué à l'amincissement de certaines espèces par le contact avec des jumens défectueuses. (*Voir* à ce sujet l'écrit de M. de Sourdeval, inséré dans le *Journal des Haras,* mai et juin 1845.)

Votre Commission, loin de vouloir déprécier le mérite du cheval pur-sang, est persuadée au contraire que, pour arriver au dernier terme d'amélioration, il ne faut pas cesser de retremper nos races dans ce sang généreux. Elle croit cependant que le cheval pur-sang, livré à toute une population, sans choix des poulinières dégradées par suite

de nos grands travaux et de notre négligence séculaire, donnera pour premier résultat du croisement cette espèce de chevaux décousus, qui perdent, par les défauts de construction, ce qu'ils ont gagné en énergie du sang. Les beaux produits de ce premier travail doivent être considérés, non comme un fait normal, mais comme exception due au hasard ; leur rareté démontre que toutes les qualités du régénérateur ne suffisent pas pour reconstituer une race, lorsqu'il n'y a pas d'analogie de formes entre l'étalon et la poulinière. Nous avons observé que dans l'arrondissement de Rambouillet, où l'on trouve un type particulier de jumens communes par leurs formes légères et par leur taille moyenne, le cheval pur-sang donne, après le premier croisement, des produits remarquables par leur ressemblance au père. Aussi ces produits, recherchés par le commerce, sont-ils enlevés au pays à un an, au lieu d'être livrés à la reproduction par un second croisement avec le pur-sang. Le seul moyen de détourner les propriétaires de ces opérations préjudiciables à l'amélioration de la race serait d'assurer des primes aux détenteurs des jeunes poulinières issues du *premier croisement*. Vous aviserez probablement à réaliser cette année l'amélioration que vous avez conçue, en accordant des primes aux propriétaires de jumens issues de vos étalons qui les conserveront pour la reproduction.

A défaut de renseignemens positifs, votre Commission, dans son rapport de l'année dernière, n'a pas présenté le résultat de la monte de cette même année : elle remplit aujourd'hui cette lacune.

Depuis le 1.er janvier jusqu'au 31 décembre 1844, cent vingt-deux jumens ont été présentées aux trois étalons de la Société, et trente-deux naissances ont été constatées.

Parmi ces produits, six ont emporté des primes au Comice agricole de Grignon ; nous en proposons trois autres à l'encouragement de la Société.

1.re PRIME. — MÉDAILLLE D'OR.

A M. Chaudouet, médecin à Linas, pour une pouliche sous poil noir, âgée de quatorze mois, issue de *Bertram* et d'une jument allemande.

2.e PRIME. — MÉDAILLE D'ARGENT ET 40 fr.

A M. Chevalier, cultivateur à la ferme de la Dalonerie, près Cernay, arrondissement de Rambouillet, pour une pouliche bai-brun, âgée de treize mois, issue de *Bertram* et d'une jument percheronne.

3.e PRIME. — MÉDAILLE D'ARGENT ET 36 fr.

A M. Ridet, à Saint-Léger, pour une pouliche gris-étourneau, âgée de quinze mois, issue de *Sully* et d'une jument de débardeur. »

En remettant ces médailles, M. le Préfet s'est exprimé ainsi :

« La Société se félicite d'avoir aussi les moyens de ré-
« compenser vos efforts pour l'amélioration de la race che-
« valine dans notre département. Continuez à donner vos
« soins à une industrie dont la prospérité intéresse au plus
« haut degré l'Agriculture et la France entière : pour y
« concourir, il ne faut pas moins que le zèle, l'intelli-
« gence et le dévouement que la Société se plaît à hono-
« rer aujourd'hui. »

RAPPORT

SUR LA

TENUE DU CONGRÈS AGRICOLE

EN 1845,

Au nom des Délégués de la Société,

PAR M. BARRE.

Messieurs,

C'est au commencement de mai que le Congrès agricole a tenu sa deuxième session. Vos délégués, ayant suivi avec zèle et persévérance tous les travaux de cette grande assemblée, viennent aujourd'hui vous en rendre un compte sommaire.

Le premier jour, la séance fut ouverte par un discours de M. le duc Decazes, président. En se félicitant de voir l'Institution du Congrès agricole prendre vie, M. Decazes fit observer que, depuis l'an dernier, l'Administration supérieure s'était fait remarquer par un assez bon nombre de mesures tendant à encourager l'Agriculture : le con-

cours de Poissy organisé sur de meilleures bases, la loi sur les irrigations, les récompenses honorifiques données à nos principaux éleveurs, témoignent de la bonne volonté et de la sage intervention de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. Qu'il en soit loué! disait l'orateur; et l'assemblée s'associa à cet hommage.

La question des graines oléagineuses fut mise à l'ordre du jour. Il y avait urgence, car l'amendement de M. Darblay, voté par la Chambre des Députés, n'était pas encore adopté par la Chambre des Pairs. M. le marquis d'Havraincourt, rapporteur de la Commission, s'acquitta de sa tâche avec le même talent et la même force de conviction dont il avait déjà fait preuve l'an dernier. Il s'attacha à faire ressortir l'importance de l'introduction des graines oléagineuses dans nos assolemens. Véritable source de richesse pour l'Agriculture et pour le cultivateur, le colza ne pouvait être trop protégé, disait M. le rapporteur délégué d'un de nos départemens du nord. M. Moll, professeur d'agriculture, n'était pas de cet avis. Il s'attacha à démontrer que le colza, richesse d'un moment, appauvrissait la terre pour l'avenir; que cette plante n'était point ou peu reproductive d'engrais; que c'était à l'amélioration successive et permanente du sol qu'il fallait viser. Faites des bestiaux, de la laine, de la viande, des chevaux, disait M. Moll, et vous aurez de l'engrais, et vous augmenterez à toujours la valeur et la force de production de vos terres. Certes, il y avait de la vérité dans ces doctrines, mais aussi une évidente exagération. L'assemblée le comprenait bien, tout en ne partageant pas l'exclusion dont l'illustre professeur semblait vouloir frapper les graines oléagineuses. M. de La Boëre, rapporteur de la Commission de l'an dernier, et délégué d'une partie de la Nor-

mandie où se cultive le colza sur une grande échelle, prit la parole. Il soutint avec chaleur la thèse posée par M. d'Havraincourt. Tout entier pour le colza, son argumentation l'entraîna peut-être plus loin qu'il ne l'eût voulu lui-même et que ne l'eût souhaité l'assemblée. M. Darblay lui succéda, et sa parole conciliatrice fit oublier ce qu'il y avait eu d'un peu vif dans le débat entre les deux précédens orateurs. Père de l'amendement voté par la Chambre des Députés, parmi nous, comme dans une autre enceinte, M. Darblay fit ses efforts pour convertir les esprits à l'opportunité, à la justice de la réprobation qu'il faisait peser sur la séasme, cet étranger sans miséricorde, qui, si l'on n'y mettait ordre, venait enterrer, malgré sa vitalité, notre colza indigène. Au sein du Congrès comme à la Chambre, l'honorable M. Darblay fut heureux. A une grande majorité, on émit le vœu que la Chambre des Pairs adoptât purement et simplement le projet de loi voté par la Chambre des Députés.

A ces longs débats succéda un rapport sur l'organisation de l'Agriculture. L'an dernier on s'était borné à demander l'établissement de Chambres d'Agriculture; on demanda en outre cette année la création d'un Ministère spécial. Un bien petit nombre de délégués s'opposait à la proposition; un nombre bien plus grand l'appuyait. Quand l'Agriculture paie à elle seule *les deux tiers et plus du budget de la France* (Système Financier de la France, par M. d'Audiffret), disaient-ils, y aurait-il outrecuidance à demander que tous les soins, toutes les attentions, tous les efforts de tête et de cœur d'un homme fort, d'un Ministre spécial lui soient attribués? Il n'est pas nécessaire, après tout, disait l'honorable M. Chasles, que, pour être bon Ministre de l'Agriculture, on soit agriculteur. M. Dumont, du Lot,

ajoutait-il, est un excellent Ministre des Travaux publics, et cependant il n'est pas ingénieur. Sans doute, lui répondait un autre membre, mais il n'est pas nécessaire non plus de n'être pas cultivateur pour être digne d'être Ministre. Si M. Dumont dirige bien et vite les affaires de son département, bien qu'il ne soit pas ingénieur, c'est *quoique* en non *parce que*. Et quel mal y aurait-il, quand un homme comme Mathieu de Dombale, ou Olivier de Serres, s'il pouvait s'en présenter encore, siégerait dans les conseils du Roi? Sa présence y serait-elle déplacée? Non sans doute, et de bons avis pourraient y être donnés par un tel homme. Bref, après une discussion plus vive que longue, l'établissement de Chambres consultatives et de plus la création d'un Ministère spécial de l'Agriculture furent votés presque à l'unanimité.

Après ce débat, on entendit le rapport sur les irrigations : les conclusions de la Commission étaient qu'il fût fait une loi pour donner aux propriétaires riverains le droit, moyennant juste et préalable indemnité, d'appuyer un barrage sur la rive opposée, et en outre qu'il fût fait aussi une loi sur les endiguemens. Mises aux voix après discussion, ces propositions furent adoptées.

Les soies appelèrent à leur tour l'attention du Congrès. Quelques personnes, et notre honorable collègue M. le vicomte de Bonnaire de Gif, entr'autres, craignant l'invasion du marché français par les provenances de la Chine, demandaient un droit fort élevé sur ces matières; mais il fut établi que nous avions peu à redouter de ce côté. Les soies qui nous viennent de la Chine, disait l'honorable M. de Gasparin, sont d'une qualité médiocre et peu employées par nos fabricans; il y aurait même à craindre que les Anglais ne répondissent à une prohibition des soies de

l'Inde par une prohibition des soieries de France. Seulement, à la presque unanimité, le Congrès émet le vœu que le droit de 2 à 6 fr. qui frappe les soies grèges à leur sortie fût supprimé.

Comme l'an dernier, la question de l'enseignement agricole fut l'objet d'un rapport : la Commission demandait que le Gouvernement fût prié de prendre des mesures pour que l'enseignement agricole fût organisé le plus promptement possible, par tous les moyens qui lui paraîtraient les plus *rationels* et les plus complets. Ces conclusions furent adoptées sans difficulté ; mais il n'en fut pas de même d'une disposition qui aurait porté que nul ne pourrait être professeur d'Agriculture qu'après l'exhibition d'un diplôme. On comprend combien le nombre des concurrens pour le professorat se fût ainsi trouvé limité ; on comprend que tout d'abord la plupart de ceux qui ont pratiqué avec le plus de succès se trouveraient forcément éliminés. Aussi cette proposition, fortement combattue, n'eut pas de succès : on vota expressément qu'il convenait que les professeurs fussent nommés après examen au concours, sans autre condition que la moralité et la capacité.

L'ordre du jour amenait la question des communaux. De longs débats avaient eu lieu dans le sein de la Commission ; de longs débats, et des plus animés, surgirent aussi dans le sein du Congrès. Ces biens considérables sont aujourd'hui dans un déplorable état de mauvaise gestion et de chétif rapport, tout le monde en convenait ; mais quel parti prendre ? qu'en faut-il faire ?

Les vendre ?

Les affermer ?

Les partager ?

Chacun de ces modes de jouissance avait ses partisans.

Les vendre ? Il fut démontré, et de reste, qu'on ne le pouvait pas, qu'on ne le devait pas ; que la vente d'une portion de ces biens, qui avait été faite sous l'Empire, n'avait été qu'une spoliation trop réelle.

Les partager ? Mais c'était déposséder les générations suivantes ; c'était disposer de ces biens de la plus mauvaise manière, puisque le partage n'était autre chose que le don à titre gratuit, autrement dit, la vente moins le prix.

Restait le fermage. Ce mode de jouissance réunit enfin la majorité des suffrages, et après deux jours entiers de débats, prenant un peu dans toutes les opinions produites, l'assentiment de l'assemblée fut définitivement acquis aux conclusions de la Commission, élaborées à nouveau et ainsi formulées.

Le Congrès émet le vœu :

1.° Que les biens communaux, susceptibles d'être cultivés avec avantage, ne soient plus soumis à la jouissance commune ; que néanmoins le pâturage en commun puisse, sur la demande des communes et dans les localités où il serait jugé nécessaire, être maintenu, exceptionnellement, en totalité ou en partie, à charge de redevance ;

2.° Que tout partage de biens communaux soit interdit ;

3.° Que les communes ne soient autorisées à vendre les biens communaux que dans le cas de nécessité absolue et pour les besoins de la commune, dûment constatés ;

4.° Que les biens communaux soient affermés ou amodiés partout où cela sera possible ; qu'en conséquence, dans les communes où des biens communaux susceptibles de produire des récoltes et non indispensables au pâturage commun n'auront pas été affermés dans un délai déterminé, l'administration départementale soit autorisée à

faire procéder d'office à la mise en ferme de ces biens par voie d'adjudication publique.

A ce rapport succéda la question du parcours et de la vaine pâture. Elle ne fut ni aussi longue ni autant controversée. On persista dans le vœu émis l'an dernier : 1.° que, par une disposition législative, les Conseils-Généraux des départemens soient autorisés à prononcer la suppression de la vaine pâture, soit dans tout le département, soit par arrondissement, soit par canton, soit même par commune, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux des communes intéressées préalablement consultés ;

2.° Qu'il en soit de même en ce qui concerne le parcours;

3.° Que, dans le cas où le parcours serait exercé par une commune d'un département sur une commune d'un département voisin, en cas de désaccord entre les Conseils-Généraux des deux départemens, la question soit alors tranchée par une ordonnance royale rendue en Conseil-d'État.

Vint après, l'émission successive d'un double vœu, demandant, l'un qu'une loi autorise le rachat des servitudes qui grèvent les étangs, les marais et les bruyères ; l'autre, que le crédit affecté aux encouragemens agricoles soit notablement *augmenté*. Puis la discussion s'engagea sur un rapport de M. Cerfbeer, qui proposait d'organiser sur un plan uniforme toutes les Sociétés agricoles et tous les Comices du royaume, qui, suivant l'auteur du plan, s'entendraient entre eux par une correspondance suivie. Une Commission permanente du Congrès agricole, composée de quarante membres, devait relier entre elles toutes ces associations, et les diriger dans une voie uniforme vers le progrès, objet de tous les vœux, but de tous les efforts. Ce rapport, remarquablement écrit, attentivement écouté.

semblait captiver toute l'assemblée ; mais des objections surgirent bientôt de divers côtés : on crut découvrir une pensée de centralisation déguisée au fond de tous les moyens indiqués au rapport. On réclama contre les interminables correspondances qu'il nécessiterait. « Prenez garde, s'écria un orateur; en adoptant le plan qu'on vous soumet, vous donnez dans un piége, vous vous abdiquez vous-même, *vous vous laissez enterrer sous la paperasse!* Assez de centralisation dans ce pays! laissez à chaque Société d'Agriculture, à chaque Comice, sa vie propre, son existence indépendante, à chaque département, à chaque localité, ses exigences! autrement, vous vous annulez. » Ces raisons, plus ou moins plausibles, firent leur effet : le plan proposé par l'honorable M. Cerfbeer fut rejeté. *On s'insurgea* contre toute idée d'uniformité et de hiérarchie. Enfin, la Commission, de concert avec M. le Président, parvint à faire adopter une rédaction ainsi conçue : « Le Congrès émet le vœu que les Sociétés et Comices existans ou qui se fonderaient à l'avenir établissent des relations intimes sur les questions d'agriculture qui les intéressent spécialement. »

Restaient encore à examiner quatre grandes questions : le crédit agricole, les chevaux, les bestiaux, les vins.

La Commission du crédit agricole avait pour rapporteur l'honorable M. Darblay. Après avoir établi que l'agriculture, assez souvent, a besoin de capitaux, et qu'elle ne peut cependant, la plupart du temps, s'en procurer qu'à un taux usuraire, le rapport proposait :

1.° L'emploi des fonds des caisses d'épargne pour former des banques agricoles ;

2.° Une association entre propriétaires ruraux, mobilisant, en quelque sorte, leurs fonds de terre à l'aide d'un

papier émis sur la place, portant intérêt à jour fixe, et négociable à l'instar des rentes publiques.

Le premier de ces projets trouva la plus vive opposition; M. Dupin surtout le combattit de toutes ses forces. L'autre projet trouva grâce cependant auprès de l'illustre légiste. Mais ni l'une ni l'autre idée ne fut admise en entier par le Congrès. La question fut encore réservée, et l'on adopta seulement en principe que le Gouvernement fasse étudier toutes les questions hypothécaires et de crédit agricole.

A propos des chevaux, un nouveau débat, aussi vif pour le moins que celui de l'année dernière, s'éleva encore au sein du Congrès. Un orateur imperturbable, incisif, se modifiant à volonté, toujours sur la brèche, bien qu'interrompu à diverses reprises, et par M. le Président, et par bon nombre d'autres interpellateurs, attaqua tout notre système actuel des haras. M. le baron de Laussat, il faut le dire, fut écouté avec plaisir par l'assemblée, sans pourtant que cette bienveillance de ses auditeurs puisse tirer à conséquence pour faire préjuger favorablement ses systèmes, et défavorablement la marche suivie par l'administration. Ici comme ailleurs, nous disions, nous, hommes impartiaux et désintéressés : *La critique est aisée, et l'art est difficile ;* et peut-être, nous adressant aux défenseurs *quand même* de l'administration et à ses détracteurs passionnés, sommes-nous bien placés pour leur dire : Vous avez tort et raison les uns et les autres, mais moins tort et moins raison que vous ne le croyez ; vous errez de part et d'autre (*Iliacos intrà muros peccatur et extrà*).

Le rapport sur les bestiaux fut ensuite entendu. Bien écrit, sagement pensé, abordant tous les côtés de la question, on l'écouta avec intérêt, avec bonheur. Aussi, quand

l'honorable rapporteur, M. de Kergorlay, démontra que, malgré le préjugé contraire, la viande est livrée aujourd'hui par le cultivateur à meilleur marché qu'autrefois, le Congrès persista dans ses vœux de l'an dernier, reconnaissant apparemment qu'on était dans le vrai ; et l'on émit ce vote, que les droits à l'entrée des villes soient réduits autant que le permettront les ressources de leurs budgets ; que les droits soient perçus au poids et non par tête sur les animaux vivans et sur les animaux débités, sans que le droit puisse, en aucun cas, être supérieur à 5 cent. par kil. de l'animal sur pied, et à 10 cent. par kil. sur les viandes à la main.

L'honorable M. Désaimeris vint après M. de Kergorlay lire à son tour son rapport sur les vins. Inutile de vous redire, Messieurs, toute son argumentation : qu'il vous suffise de savoir seulement que le savant rapporteur parvint à établir d'une manière péremptoire cette triste vérité : que, dans Paris, la consommation du vin étant de 900,000 hectolitres, il est payé 400,000 hectolitres d'eau à raison de 30 centimes le litre par les consommateurs. Assurément on ne croyait pas, même à Paris, où l'on croit assez facilement beaucoup de choses, que l'eau de la Seine pût avoir une valeur vénale si prodigieuse. On finit par admettre les conclusions du rapport ainsi formulées : Le Congrès émet le vœu, 1.º que le Gouvernement veuille bien proposer une loi pour que la surtaxe faisant partie de l'octroi de quatre cent cinquante villes de France soit supprimée ; 2.º que le droit d'octroi soit suffisamment abaissé ; 3.º que la loi sur la falsification des vins soit élaborée le plus tôt possible (proposition Mauguin, Lasalle et Tenierre) ; 4.º que les vins aient leur place dans la loi sur les marques de fabrique et estampilles du commerce,

qui doit être proposée aux Chambres ; 5.° que tous droits soient supprimés sur les alcools destinés à l'éclairage, dénaturés à cet effet ; 6.° que les cidres et poirés soient en tout assimilés aux vins.

Là, Messieurs, se terminèrent nos travaux. Le temps fut occupé, les jours furent remplis comme vous le pouvez voir, et dans la prévision du Congrès de l'an prochain, une Commission d'organisation, composée de vingt-cinq membres, a été nommée au scrutin de liste. Cette Commission se *réunira* dans l'intervalle de l'une à l'autre session. Vous aurez à lui envoyer la note des questions que vous croirez devoir être soumises au Congrès prochain. Pour bien finir, pour sanctifier, en quelque sorte, la clôture du Congrès, un membre demanda, et il eut l'assentiment unanime, que M. le Président fût invité à présenter au Roi l'hommage des cultivateurs, leurs sentimens affectueux et leur respect. Nul doute que M. le duc Decazes se soit acquitté de cette mission et l'ait accomplie avec plaisir ; nul doute aussi que son message ait été bien accueilli.

Et maintenant, puissent les travaux du Congrès être fructueux ! puisse la voix des quatre cent cinquante membres qui le composaient être écoutée ! puissent ces hommes honorables n'avoir pas inutilement abandonné leurs occupations de tous les jours, et puissent en particulier vos délégués, Messieurs, obtenir votre bienveillante indulgence !

RÉSUMÉ

DU RAPPORT FAIT AU NOM D'UNE COMMISSION,

PAR M. THOMASSIN,

SUR LA

MÉTHODE D'ÉCHALASSEMENT

De M. MICHAUX, Membre correspondant.

La tutelle du fil de fer appliquée à la vigne disposée en treillage et en guirlandes, n'est pas une invention nouvelle, son usage à la vigne basse paraît due, jusqu'à présent, à *M.* Michaux, et, sous ce rapport, cet honorable et savant cultivateur a acquis des droits positifs à la reconnaissance de l'industrie vinicole.

En résumant l'exposé de l'application qui précède, vos commissaires auront l'honneur, Messieurs, d'arrêter votre attention sur l'analyse du procédé et sur les avantages qui en résultent.

Cette méthode consiste à planter la vigne sur des lignes parallèles, tirées au cordeau, distancées de 65 centimètres, et les ceps à la distance de 80 centimètres.

Le nombre des rangées est relatif à l'étendue du terrain

qu'on veut planter, et le nombre des ceps est égal, toutes proportions observées, à celui qui existe dans les vignes plantées sans ordre ni régularité.

Lorsque la vigne a acquis le développement qui exige le palissage, un fort échalas ou tuteur est profondément enfoncé dans la terre à l'une des extrémités du rayon, d'autres échalas sont fichés sur la même ligne, à la distance de 5 mètres, jusqu'à l'autre extrémité de la rangée. Le fil de fer n.° 1 est solidement fixé sur le premier tuteur et vient tourner autour des tuteurs suivans, et continue, ainsi, jusqu'à l'autre extrémité du rayon.

Le fil, tourné sur un dévidoir, fournit aux rangées la quantité de fil nécessaire. Une lime et une pince qui accompagnent le dévidoir, servent à couper promptement le fil.

Le même dévidoir sert à rentrer le fil de fer après la vendange, et à le replacer au mois d'avril suivant.

M. Michaux, inventeur de cet instrument, a eu pour but de rendre ces deux dernières opérations plus promptes, de répondre à l'objection que le fil de fer exposé à l'humidité s'oxiderait et casserait bientôt, et de faciliter ce travail à un seul homme. Quant à l'oxidation du fil de fer, nous ferons observer qu'elle n'est pas aussi réelle qu'on pourrait le croire, attendu qu'il se forme à sa surface une couche de carbonate de fer qui garantit l'intérieur de l'oxidation, et que l'expérience a démontré qu'il résistait pendant 30 et 40 ans.

Le système de treillage de M. Michaux est d'une très-grande solidité, il peut résister aux coups de vents et même à de grands efforts.

Tous les travaux de la culture de la vigne sont plus prompts et plus parfaitement faits.

Les bourgeons de la vigne, au lieu d'être tassés sur un

seul tuteur, comme cela a lieu par l'ancien procédé, sont étendus et fixés sur le fil de fer.

L'air et les rayons du soleil immédiats et réfléchis arrivent sur les grappes, le raisin mûrit plus promptement et pourrit moins.

Les colimaçons ne trouvant pas un abri suffisant contre le soleil et la sécheresse, sont moins abondans et moins nuisibles à la récolte.

La pyrale, par la suppression des échalas, est privée d'une grande partie des asiles que lui offrent les éclis soulevés des échalas, sous lesquels le papillon dépose ses œufs et les recouvre d'une membrane qui les garantit des rigueurs de l'hiver.

A ces avantages vient se joindre une économie très-importante, qui se manifeste par les tableaux suivans :

A Argenteuil.

Un hectare de vigne, cultivée à la manière actuelle, contient 45,000 ceps et exige 45,000 échalas ou 1,125 bottes qui, à raison de 3 fr. la botte, font.....	3,375 fr.
Fichage, défichage et aiguisage.......	40
Entretien annuel....................	34
TOTAL.....	3,449 fr.

SYSTÈME DE M. MICHAUX.

45,000 Ceps exigent 3,600 supports, à 10 fr. le cent..............	360 fr.	
36,000 Mètres de fil de fer, pour deux rangées, à 90 c. le kilo.	460	864
Placement et déplacement du fil de fer....................	8	
Dépenses annuelles.........	36	
Economie (presque les 2/3)....		2,585 fr.

A Vauréal.

MÉTHODE ANCIENNE.

Pour 55 hectares de vignes, 1,120 échalas par hectare..........................	61,600 fr.
Fichage, défichage, aiguisage et entretien annuel..........................	58
TOTAL......	61,658 fr.

MÉTHODE NOUVELLE.

Tuteurs, fil de fer, pose et dépose................	17,556 fr.	17,584
Frais d'entretien........	28	
Economie (plus que les 2/3)...		44,074 fr.

Département de Seine-et-Oise.

VIGNES CULTIVÉES PAR L'ANCIENNE MÉTHODE.

12,000 Hectares, — échalas 288,000...	11,520,000 fr.
Fichage, défichage et aiguisage.......	360,000
Entretien annuel..................	288,000
TOTAL......	12,168,000 fr.

MÉTHODE NOUVELLE.

Tuteurs et fil de fer.	6,188,088 fr.	6,512,088
Placement, déplacement et entretien.......	324,000	
Economie (presque la moitié)...		5,655,912 fr.

Après avoir entendu le rapport de sa Commission, la Société a décidé l'insertion du résumé dans le Recueil de

ses mémoires ; elle a arrêté aussi qu'il serait décerné, en 1847, des médailles d'encouragement aux personnes qui auraient fait usage du mode d'échalassement de M. Michaux, sur une étendue de vigne de vingt-cinq ares.

Le Secrétaire perpétuel,

F. FREMY.

PÉTITION

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

AUX CHAMBRES,

POUR OBTENIR UNE

LOI SUR LA POLICE DU ROULAGE.

Messieurs les Députés,

Il est depuis long-temps question d'une nouvelle législation sur la police du roulage ; la nécessité en est d'autant mieux reconnue aujourd'hui, que des expériences faites avec beaucoup de soin, par des savans distingués, sont venues modifier les idées généralement admises sur les dégradations des chaussées par le roulage, et qu'une grande partie des grands transports abandonnent les routes

royales et départementales pour se servir des chemins de fer, la sévérité des réglemens existans devient véritablement sans objet. Aussi devait-on espérer qu'éclairé par la discussion des projets de loi successivement soumis aux Chambres, sans qu'aucun d'eux ait pu recevoir de sanction, le Gouvernement prendrait, ainsi qu'il l'avait promis, des mesures pour que les modifications si impatiemment attendues dans cette branche de la législation fussent enfin réalisées dans la session actuelle. Mais ces modifications se trouvent encore ajournées indéfiniment, puisque le projet présenté au commencement de l'année dernière a été retiré dans cette session.

La prolongation de cet état d'incertitude porte un grand préjudice à l'Agriculture, car elle oblige les cultivateurs à employer le plus long-temps possible leurs équipages, dans la crainte de mesures transitoires qui ne seraient pas en harmonie avec les dispositions adoptées dans le renouvellement de ses équipages, et en rendraient ainsi la dépense inutile. Or, on sait que la tolérance sur la largeur des jantes n'est que d'un centimètre, et pour peu qu'une paire de roues ait servi dans les chemins sillonnés d'ornières, comme la plupart de ceux que parcourent les cultivateurs pour atteindre les communications principales. La bande de fer qui embrasse la jante se trouve arrondie, et par suite sa largeur réduite au-delà des limites de la tolérance accordée; d'où il résulte que les cultivateurs voulant, comme on l'a dit, employer le plus long-temps possible leurs équipages, pour éviter des dépenses en pure perte; se trouvent exposés à de nombreux procès-verbaux de contravention pour largeur de jantes, qui les constituent dans d'autres frais non moins onéreux. Il faut dire aussi que les équipages de la culture ne servant pas tous les

jours, ont plus de durée que ceux du roulage ordinaire, et qu'ainsi leur remplacement, lorsqu'il est la conséquence d'une mesure provisoire, est une charge plus pesante pour l'agriculteur que pour l'entrepreneur de roulage ou de messageries.

L'ordonnance du 2 octobre est venue aggraver la position de l'agriculteur, car elle éloigne encore pour lui le moment où il pourra sortir d'un état d'incertitude si nuisible à ses intérêts. D'ailleurs, cette ordonnance sera la cause de nouveaux frais pour la grande culture, puisqu'en n'admettant pour les roues à jantes de 22 et 25 centimètres que les chargemens des roues à jantes de 17 centimètres, elle prescrit réellement par le fait la suppression des gros équipages à roues de plus de 17 centimètres de jante. Il y a véritablement lieu de s'étonner que l'administration ait encore eu recours à une mesure provisoire, aujourd'hui qu'elle a recueilli tous les élémens nécessaires pour asseoir une législation définitive, et ce nouvel ajournement est un déni de justice pour l'Agriculture comme pour le Commerce, dont la position doit être enfin fixée sous le rapport si important de l'économie de leurs transports.

Convaincue du grave préjudice qui résulte pour les cultivateurs de l'ajournement de la loi nouvelle, si impatiemment attendue, sur la police du roulage, et voyant dans l'ordonnance du 2 octobre 1844 une nouvelle cause d'ajournement en même temps qu'un accroissement de frais pour les transports agricoles, la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise a l'honneur de solliciter la bienveillante intervention de la Chambre pour obtenir qu'une nouvelle loi sur la police du roulage vienne enfin faire cesser un état fâcheux d'incertitude, et supprimer des dis-

positions dont la sévérité ne paraît plus justifiée aujourd'hui.

Versailles, le 20 *mars* 1845.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

F. FREMY.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

ET

DES CORRESPONDANS.

MEMBRES HONORAIRES.

Entrées.

MM.

1799. Le chevalier *De la Cour de la Fortelle.*

—— *Hénin de Longue-Toise,* propriétaire à Châlo-Saint-Marc, arrondissement d'Etampes; à Paris, rue d'Anjou-Dauphine, n. 9.

1814. *Polonceau,* inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées; à la Roche, près de Cramans, par Dôle (Jura).

1830. *De Fresquienne,* ancien maire de Versailles.

1837. *Remilly,* maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES.

Entrées.

MM.

1. 1801. L'abbé *Caron*, docteur ès-sciences et lettres de l'Académie de Paris, officier de l'Université de France ; à Versailles, boulevard du Roi, n. 1.

2. 1803. *Mairesse de Pronville*, naturaliste, à Versailles, rue d'Anjou, n. 74.

3. 1806. *Fremy*, ancien pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine ; à Versailles, rue de la Paroisse, n. 11.

4. 1810. *De Plancy*, propriétaire-cultivateur à Bièvres, canton de Palaiseau ; à Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 11.

5. —— Le vicomte *Debonnaire de Gif*, à Gif, propriétaire ; à Paris, rue de l'Université, 57.

6. —— *Fessart*, fermier du Roi, à la Ménagerie ; Versailles *extrà*.

7. —— *Bourgeois*, directeur de l'établissement rural et royal de Rambouillet, cultivateur à Rambouillet.

8. 1811. *Dailly* père, cultivateur à Trappes.

9. 1814. *Noble*, médecin en chef de l'Hospice royal de Versailles, rue de la Paroisse, n. 1.

Entrées.

MM.

10. 1820. *Hodanger*, propriétaire, à Versailles, rue Neuve, n. 45.

11. 1821. *Cafin*, propriétaire, rue Montmartre, n. 113, à Paris.

12. —— *Morand*, médecin-vétérinaire, rue de la Pépinière, n. 25, à Paris.

13. —— *Petit*, architecte à Versailles, avenue de Saint-Cloud, n. 41.

14. 1822. *Jourdain d'Arsonville*, inspec. des forêts de la Couronne; à Versailles, r. de la Bibliothèque.

15. —— *Battaille*, médecin adjoint à l'hospice de Versailles, boulevard de la Reine, n. 61.

16. —— *Boucher*, médecin à Versailles, rue Neuve, 9.

17. 1823. *Usquin*, propriétaire à Versailles, rue Montbauron, n. 18.

18. 1824. *Petit*, cultivateur à Champagne, commune de Savigny, près Fromenteau.

19. 1825. *Hauducœur*, cultivateur à Bures.

20. —— *Berger*, médecin-vétérinaire à Versailles, rue de l'Orangerie, n. 27.

21. —— *Michaux*, ancien cultivateur, rue de Mademoiselle, à Versailles.

22. —— *Guillaumot*, économe de l'Ecole militaire.

Entrées.

MM.

23. 1827. *Pigeon* (François), cultivateur aux Granges, près Palaiseau.

24. —— *Colin*, professeur de chimie à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, avenue de Paris, n. 18.

25. —— *Pasquier* père, cultivateur aux Clayes.

26. 1828. *Bella*, directeur de l'Institution agronomique de Grignon, par Neauphle.

27. —— *Philippar* fils, professeur de culture à l'Ecole normale de Versailles et à l'Institut de Grignon.

28. —— *Bailly de Villeneuve*, ancien cultivateur, avenue de Paris, n. 3, à Versailles.

29. —— *Duverger*, à Paris, rue du Helder, n. 8.

30. —— *Notta*, cultivateur à Montigny.

31. 1832. *Collas* (Jean-Grégoire), propriétaire à Argenteuil.

32. —— *Chambellant*, régisseur des domaines du Roi, rue des Réservoirs.

33. —— *Dégenété*, cultivateur à Guyancourt.

34. 1833. *Lacroix*, prof. de mathématiques, agent-voyer en chef du département, r. Maurepas, 13.

35. 1834. Le colonel *Emy*, professeur de fortifications à l'Ecole militaire, rue de l'Orangerie, n. 10.

Entrées.

MM.

36. 1834. *Raboudin* (Antoine), cultivateur à Villacoublay, près Versailles.

37. 1836. *Casse*, pharmacien à Saint-Germain.

38. —— *Pasquier* fils, cultivateur à Trou-Guyancourt, près Versailles.

39. 1837. *Barre*, cultivateur au Grand-Villetain, près Jouy.

40. —— *D'Abzac*, propriétaire à Milon-la-Chapelle, par Chevreuse.

41. 1838. *Leduc*, pharmacien à Versailles.

42. 1839. *Pigeon* (Victor), cultivateur à Satory.

43. —— *Le Roy*, médecin, rue de la Paroisse, n. 1, à Versailles.

44. —— *Dégenété* (Auguste), cultivateur à Villerat-Saclay, par Orsay, maître de poste à Versailles, avenue de Paris, n. 3.

45. 1840. *Pluchet*, cultivateur à Trappes.

46. —— *Belin*, pharmacien à Versailles.

47. 1841. *Erambert*, professeur de chimie et de mathématiques à l'école militaire, et à l'institut de Grignon.

MEMBRES ASSOCIÉS.

Entrées.

MM.

1. 1811. *Pigeon* (Pierre-Marie), rue de Noailles, à Versailles.
2. 1826. *Bobet* (Charles), propriétaire, rue de l'Orangerie.
3. —— *Demarines* père, ancien cultivateur, à Versailles, rue Neuve.
4. 1830. *Le Roux*, cultivateur à Carcassonne, commune de Beynes.
5. 1831. *Guillaume*, propriétaire à Bellevue, commune de Meudon.
6. 1833. *Bault*, ancien cultivateur, à Versailles, boulevard de la Reine.
7. 1835. *Pigeon* (Joseph), cultivateur à Trou-Moreau, commune de Villepreux.
8. —— *Jomard*, membre de l'Institut, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.o 12, à Paris.
9. 1837. *De Chanteloup*, propriétaire à Flins, par Meulan.
10. —— *Baudry de Balzac*, prof. d'histoire naturelle, avenue de Paris, n. 3, à Versailles.
11. —— *Rabourdin*, cultivateur à Buc.
12. 1839. *Bault* fils, cultivateur à Saint-Aubin.
13. —— *Barbé*, cultivateur à Vauluceaux.

Entrées.

MM.

14. 1839. *Thomassin*, cultiv. à Puiseux, par Pontoise.
15. —— *Santerre*, propriétaire, rue Notre-Dame-des Champs, n. 7, à Paris.
16. —— *Chachoin*, fermier à Guyancourt.
17. —— *Fontaine* aîné, cultivateur, rue du Bac, 77, à Paris.
18. —— *Pigeon* (Alexis), cultivateur à Saclay.
19. —— *Besnard*, maître de poste, à Pontchartrain.
20. —— *Blondel* fils, architecte, rue de la Pompe, n. 11, à Versailles.
21. —— *Besnard*, ancien cultivateur, à Rambouillet.
22. —— *Scheffer*, propriétaire à la Marche, commune de Vaucresson, par Saint-Cloud.
23. —— *Leclerc*, cultivateur à Plaisir.
24. 1843. *Dailly* fils, cultivateur à Bois-d'Arcy.
25. —— *Liger*, médecin-vétérinaire à Neauphle.
26. 1844. *Thibiergo* fils, pharmacien à Versailles.
27. —— *Empereur*, cultivateur à Orsay.
28.
29.
30.

CORRESPONDANT DU DÉPARTEMENT. *

Arrondissement de Mantes.

Cantons.	Entrées.	MM.
BONNIÈRES...	1829.	*Michaux*, cultivateur à Lommoie, par Bonnières.
HOUDAN...	——	*Fréville*, cultivateur à Mulcent, par Houdan.
MAGNY....	——	*Coudray*, à Chaussy, par Magny.
	. . .	. . . .
LIMAY....	——	*Trognon*, cultivateur à Guitrancourt, par Mantes.
MANTES...	——	*Molinos*, régisseur du domaine de Rosny, à Rosny.
	1824.	*Bosson*, pharmacien à Mantes.

* La Société, désirant établir des relations avec tous les cantons du département, a arrêté qu'il serait nommé, par chaque canton, deux Membres correspondans : cet arrêté a commencé à recevoir son exécution dans la séance réglementaire de 1829.

La lettre *R* indique que le canton est représenté, et la ligne ponctuée, qu'il ne l'est pas. Le canton représenté l'est par des membres titulaires ou associés.

Arrondissement de Pontoise.

Cantons.	Entrées.	MM.
Ecouen. . .	1829.	*Sainte-Beuve*, cultivateur à Attainville, par Moisselles.
	——	*Benoît*, cultivateur, maire de Baillet, par Moisselles.
	——	*Bouju*, notaire, membre de la Société d'horticulture, à Franconville.
	——	*Mignan* père, à Villiers-le-Sec, par Luzarches.
Enghien . .	. . . .	. . . .
Gonesse. . .	——	*Poiret*, cultivateur à Roissy, par Louvres.
	——	*Mutel*, cultivateur à Goussainville, par Gonesse.
	——	*Tétard*, cultivateur à Roissy.
	——	*Ducrocq*, cultivateur à Roissy.
L'Isle-Adam	. . . .	. . . .
Luzarches. .	. . . .	. . . .

Cantons.	Entrées.
	MM.
PONTOISE. . .	1829. *Thomassin*, à Puiseux, par Pontoise.
	—— *Cartier*, manufacturier.
MARINES. . .	1829. Le comte de *Gouy*, maire de Marines, par Pontoise.
	—— *Peyron*, docteur en médecine, à Marines, par Pontoise.

Arrondissement de Versailles.

ARGENTEUIL.	*R.*
	. . . .
MARLY. . . .	*R.*
MEULAN . . .	—— *De Deux-Ponts-Berigny*, médecin, à Meulan.
PALAISEAU . .	*R.*
POISSY. . . .	1829. *Lelarge*, cultivateur à Villaine, par Poissy.
	—— *Michaux* fils, cultivateur à Crespières, par Maule.
S.-GERMAIN.	*R.*
	. . . .
SÈVRES. . . .	*R.*
VERSAILLES. .	*R.*
ARPAJON. . .	1829. *Petit de Leudeville*, à Leudeville, par Arpajon.

Arrondissement de Corbeil.

Cantons.	Entrées.	MM.
BOISSY-S.-LÉGER.	1829.	*Matar* père, propriétaire à Villeneuve-St.-Georges, par Villeneuve-St.-Georges.
	——	*Dautier*, cultivateur à Vigneux.
	——	*Camille Beauvais*, directeur de l'établissement rural des Bergeries.
CORBEIL. . .	——	*Petit*, médecin à Corbeil.
	. . .	. . . .
LONGJUMEAU. *R.*		

Arrondissement d'Etampes.

ÉTAMPES. . .	1799.	*Debrun des Beaumes*, à Paris, rue des Poules, n. 4.
	1825.	*Hénin* fils, propriétaire-cultivateur à Châlo-Saint-Marc.
LA FERTÉ-ALEPS.	1829.	*Legendre*, maire de Baulne, par LA FERTÉ ALEPS.
MÉRÉVILLE..	——	*Thiercelin*, pharmacien à Angerville.
	——	*Houillier*, cultivateur à Méréville, par Angerville.
MILLY. . . .	. . .	. . . .
	. . .	. . . .

Arrondissement de Rambouillet.

Cantons.	Entrées.	MM.
CHEVREUSE..	1829.	*Frédy de Coubertin*, à Coubertin, par Chevreuse.
	R.	
DOURDAN N.	. . . .	
DOURDAN S.	1829.	*Bourgeois*, cultivateur à Sonchamp, par Rambouillet.
	. . . .	
LIMOURS . . .	——	*Duval*, cultivateur, maire de Gometz-la-Ville, par Chevreuse.
MONTFORT..	*R.*	
	R.	
	1830.	*Maillier*, cultivateur à Autouillet, par Thoiry.
	1841.	*Demarson*, propriét. à Montfort-l'Amaury.
RAMBOUILLET.	——	*Lemesle*, propriétaire à Rambouillet.
	——	*Mauquest-Delamotte*, à Rambouillet.

CORRESPONDANS RÉGNICOLES.

Entrées.

MM.

1800. *Sageret*, à Paris, rue de Montreuil, n. 141.

1801. *Michaux*, voyageur naturaliste, à Paris, quai aux Fleurs, n. 19.

1802. *Silvestre*, secrétaire-perpétuel de la Société centrale, à Paris, rue de Seine, n. 12.

1806. *Gilbert*, cultivateur à Maule.

—— *Radulphe de Gournay*, à Dreux.

1808. *Mirbel*, botaniste membre de l'académie des sciences.

—— *Brebisson*, naturaliste à Falaise (Calvados).

—— *Le Cauchois*, conservateur des forêts du premier arrondissement, à Paris, rue Saint-Guillaume, n. 20 (Seine).

1810. *Lair*, secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce, à Caen (Calvados).

—— *Georgette Dubuisson*, à Orrouy, par Crepy (Oise.)

1811. *De Choiseul d'Aillecourt*, ancien préfet du Loiret, rue de la Planche, n. 24, faubourg Saint-Germain, à Paris.

Entrées.

MM.

1811. *Chailly*, docteur en médecine, Porte-Maillot, à Paris.

—— *Leblanc de la Martraye*, propriétaire à Chartres (Eure-et-Loir).

—— *De Maizières*, professeur de mathématiques à Reims.

1813. *Desruisseaux*, ancien pharmacien, propriétaire à Saint-Dyé.

1814. *Raffeneau de Lille*, professeur de botanique à Montpellier.

1816. Le comte de *Tristan*, à Orléans (Loiret).

—— *Poiteau*, botaniste-cultivateur, à Paris, rue Copeau, n. 38.

1817. *Durand*, président de la Société d'Agriculture de la Moselle, à Metz (Moselle).

—— *De la Rue*, secrétaire de la Société des Sciences médicales, à Breteuil (Eure).

—— *Pierrard*, chef de bataillon du génie à Verdun (Meuse).

1818. Le chevalier *Dutillet de Villars*, conseiller à la Cour royale d'Amiens.

—— *Rousseau* (Louis), à Keremma, par Ploucscat (Finistère).

Entrées.

MM.

1820. *De Bois d'Hiver*, inspecteur des forêts de la Couronne, à Fontainebleau.

1821. *Lajoux*, secrétaire de la Société d'Agriculture de l'Arriége, à Foix (Arriége).

1824. *Le Cordier*, ingénieur,

1825. *Le Vasseur*, officier d'artillerie, chez son père, à Versailles.

1827. Le comte *de Plancy*, propriétaire à Plancy, par Méry-sur-Seine.

—— Le baron de *Mortemart-Boisse*, à Paris, rue Jean-Goujon, n.° 9 (Champs-Elysées).

1828. *De Martiny*, aux Ambésis, par Trappes.

—— *Carraud*, chef de bataillon d'artillerie en retraite, à Issoudun.

—— *Chenou*, professeur de Géométrie à Douay.

—— *Burger*, propriétaire à Strasbourg.

1829. *Huzard* fils, vétérinaire à Paris, rue de l'Eperon, n. 7.

—— *Colin* fils, jardinier du Roi à l'Elysée-Bourbon, à Paris.

—— *Darblay*, rue de Lille, n. 82, à Paris.

—— *Séguier* (le baron), pair de France, premier président de la Cour royale, rue Pavée-Saint-André, n. 16, à Paris.

Entrées.

MM.

1829. *Héricart de Thury* (le vicomte), ingénieur en chef, rue de l'Université, n. 29.

1829. Le comte *de Lasterye*, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 19.

—— *De Marolles*, propriétaire à l'Eveille, par Provins.

—— *Galy-Cazalat*, rue Folie-Méricourt, n. 23, à Paris.

—— *Soulange-Bodin*, secrétaire-perpétuel de la Société d'Agriculture de la Seine.

—— *Jacques*, jardinier en chef du Roi, à Neuilly.

—— *Girardin*, professeur de chimie, à Rouen.

—— *Briaune*, propriétaire.

1831. *Bailly de Merlieux*, rue du Jardinet, n. 8, à Paris.

—— *Serva*, à Périgueux, à Versailles.

1833. *Deveaux*, botaniste à Angers.

—— *Prévost*, secrétaire-perpétuel de la Société d'Agriculture de Melun.

—— *De Galbois*, à Mouy, près Saint-Quentin, (Aisne); à Paris, rue de Ménars, n. 12.

1834. *Viellot*, président du tribunal civil et membre de la Société d'Agriculture de Meaux.

Entrées.

MM.

1834. *Soyez-Villemet*, membre de la Société d'Agriculture de la Meurthe, à Nancy.

1836. *Rollet*, médecin en chef militaire, à Bordeaux.

1837. *Caillat*, professeur de chimie et de physique à Grignon.

—— *Pommier*, rédacteur de l'*Echo des Halles*, rue Coquillière, à Paris.

—— *Guénier*, maître de poste à Saint-Bris (Yonne).

—— *Loiseleur de Longchamp*, professeur de botanique, rue de Jouy, n. 8, à Paris.

1838. L'abbé *Berleze*, rue de l'Arcade, n. 21, à Paris.

—— *Noirot*, propriétaire à Dijon.

—— *Lecoq*, directeur du jardin botanique, à Clermont-Ferrand.

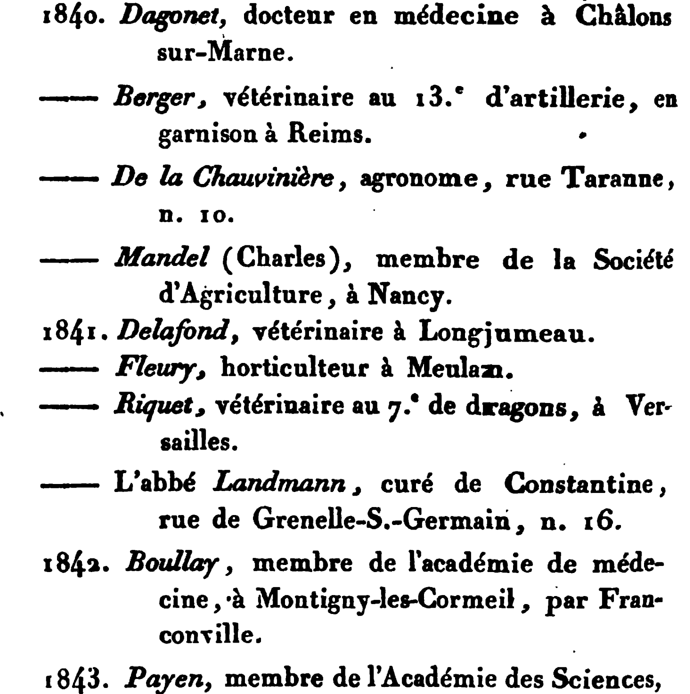
—— *Albert de Villeneuve*, à Montagney, par Marnay (Haute-Saône).

1840. *Renault*, directeur de l'école d'Alfort.

—— *Soubeiran*, pharmacien en chef de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, à la pharmacie centrale.

Entrées.

MM.



1840. *Dagonet,* docteur en médecine à Châlons sur-Marne.

—— *Berger,* vétérinaire au 13.ᵉ d'artillerie, en garnison à Reims.

—— *De la Chauvinière,* agronome, rue Taranne, n. 10.

—— *Mandel* (Charles), membre de la Société d'Agriculture, à Nancy.

1841. *Delafond,* vétérinaire à Longjumeau.

—— *Fleury,* horticulteur à Meulan.

—— *Riquet,* vétérinaire au 7.ᵉ de dragons, à Versailles.

—— L'abbé *Landmann,* curé de Constantine, rue de Grenelle-S.-Germain, n. 16.

1842. *Boullay,* membre de l'académie de médecine, à Montigny-les-Cormeil, par Franconville.

1843. *Payen,* membre de l'Académie des Sciences, au Conservatoire des Arts et Métiers.

—— *Robinet,* membre de l'Académie de médecine, rue Jacob, n. 48.

—— *Macquart,* naturaliste à Lille.

—— *Minrangouin,* directeur de l'Ecole d'Agriculture de Montbelet, près Mâcon.

Entrées.

MM.

1843. *Berthaud de Saint-Paul*, sous-inspecteur de la forêt de Compiègne, à Compiègne.

—— *Poirson*, inspecteur des forêts de la Couronne, à Compiègne.

—— *Royer*, docteur en médecine, rue de Seine, n. 14 bis, à Paris.

1845. *Chatin*, professeur à l'École de Pharmacie de Paris.

—— *Delafond*, professeur à Alfort.

—— *de Behague*, à Dampierre (Loiret).

—— *Magne*, professeur à Alfort.

CORRESPONDANS ÉTRANGERS.

1832. *Villeroi* (Charles), propriétaire à Fremersdorf, près Sarrelouis (Prusse), à Bouzonville, département de la Moselle.

—— *Villeroi* (Félix), propriétaire au Rittersof, près Saint-Ingbert (Bavière Rhénane), à Bouzonville, département de la Moselle.

—— *Pelli-Fabroni*, secrétaire de la Société des Géorgophiles.

—— *Poyenaz*, directeur du collége de Boukarest.

—— *Asaky*, aga de la ville de Jassy.

1843. *Desaive*, docteur en médecine, rue de la Cathédrale, n. 12, à Bruxelles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société royale d'Agriculture de la Seine, à Paris.
—— d'Agriculture de la Sarthe, au Mans.
—— d'Agriculture et d'Emulation de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Comice agricole de la Marne, à Châlons.
Société d'Agric. du Pas-de-Calais, à Boulogne-s-Mer.
—— d'Agriculture des Sciences et Arts du Lot, à Montauban.
Société d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de la Gironde, à Bordeaux.
Académie des Sciences, Arts et Agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société d'Agriculture de l'Oise, à Beauvais.
—— —— de la Meurthe (à Nancy).
—— —— à Falaise.
—— —— d'Indre-et-Loire.
—— —— du Calvados, à Caen.
—— —— du Doubs, à Besançon.
—— —— du Nord, à Lille.
—— —— du Nord, à Douay.
—— —— de l'Ain, à Bourg.
—— —— de la H.te-Garonne, à Toulouse.
—— —— de l'Aveyron, à Rhodez.
—— —— du Cher, à Bourges.
—— —— à Lyon.
—— —— d'Indre-et-Loire, à Tours.
Académ. des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Rouen.
Société d'Agriculture de la Charente, à Angoulême.
—— —— de l'Aube, à Troyes.
—— —— de Tarn-et-Garne, à Montauban.

Société d'Agriculture de l'Arriége, à Foix.
—— —— d'Eure-et-Loir, à Chartres.
—— —— des Deux-Sèvres, à Niort.
—— de Géographie, rue Taranne, à Paris.
Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, à Limoges.
Académie de Lyon.
Société d'Agriculture, à Metz.
—— d'Horticulture, rue Taranne, à Paris.
—— des Sciences et Arts, au jardin botanique.
—— d'Agriculture, à Angers.
Académie des Sciences et Arts, à Clermont-Ferrand.
Société d'Agriculture de Meaux.
—— de la Morale chrétienne, rue Taranne.
—— d'Agriculture, à Poitiers.
—— de Civilisation, rue Jacob, à Paris.
—— de Géographie, r. et pass. Dauphine, à Paris.
—— d'Agriculture, à Nantes.
—— du Journal *la Propriété*, rue Saint-Marc-Feydeau, n. 14, à Paris.
—— Séricicole, rue Taranne, n. 12, à Paris.
—— Industrielle d'Angers.
Académie royale d'Economie agraire et des Géorgiphyles, à Florence.
Société d'Agriculture de Compiègne.
—— d'Agriculture de la Drôme.
—— de Statistique de la Drôme.
—— des Vétérinaires du Calvados, à Bayeux.
—— d'Agriculture de Senlis.
—— —— de Calais.
Le *Journal des Connaissances utiles*, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 20.

La Société d'Agriculture de Calais.
—— d'Agriculture de Joigny.
La Société vétérinaire, à Morlaix.
L'Académie de la Somme, à Amiens.
La Revue agricole d'Abbeville.
La Revue agricole, rue des Saints-Pères, n. 64.
Journal d'Agriculture pratique, quai Malaquais, 19.
Société d'Agriculture d'Evreux.
—— d'Horticulture, à Meulan.
—— des Vétérinaires de Paris.
—— Pratique des Vétérinaires de Paris.

MEMBRES DU BUREAU.

Président d'honneur.
M. LE PRÉFET.

Président titulaire.
M. *Rabourdin*.

Secrétaire perpétuel.
M. *Fremy*.

Secrétaire adjoint.
M. *Le Roi*.

Trésorier perpétuel.
N. . . .

Trésorier adjoint.
M. *Le Duc*.

Bibliothécaire perpétuel.
M. *Lacroix*.

COMMISSION INTERMÉDIAIRE.

MM.
Victor Pigeon.
Chambellant.
Emy.

MM.
Colin.
Philippar.
Le Roi, secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel.
F. FREMY.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

ROYALE

D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

1846.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

ROYALE

D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE,

PUBLIÉS

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JUILLET 1845,
JUSQU'A CELLE DU 26 JUILLET 1846.

46ᵉ Année.



VERSAILLES.

C. DUFAURE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ,

Rue de la Paroisse, n.° 21.

1846.



DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. AUBERNON, PAIR DE FRANCE, PRÉFET,

Président d'honneur de la Société.

Messieurs,

La Société royale d'Agriculture de Seine-et-Oise se réunit toujours avec une vive satisfaction dans cette séance solennelle ; elle vient y écouter avec un vif intérêt le récit de ses travaux de l'année ; elle aime à se rendre compte de ses efforts et à puiser dans la conscience de son utilité l'encouragement qui lui est nécessaire pour remplir les devoirs qu'elle s'est imposée, et atteindre le but de son institution primitive.

Quarante-sept ans se sont écoulés depuis sa fondation ; et lorsqu'elle reporte ses regards vers les premiers pas de sa longue carrière, combien elle doit se réjouir de sa persévérance et de ses progrès ! Au commencement du siècle, on la voyait, réunie dans une salle du potager du

Roi, se livrant à de modestes essais dans un des carrés de ce jardin, toujours laborieuse, mais presque ignorée du département même. Aujourd'hui, elle en est arrivée, par un essor progressif, à se trouver mêlée dans toutes les questions qui intéressent l'agriculture et les arts. Le Gouvernement la consulte sur les récoltes, sur les irrigations, sur le crédit agricole, sur les engrais, sur la police de la chasse et du roulage, et sur toutes les matières qui peuvent intéresser le développement de la richesse nationale; elle seconde l'administration départementale de la manière la plus active et la plus dévouée dans l'amélioration des races chevalines, dans l'élevage et le perfectionnement de la race bovine; deux entreprises si utiles à l'Etat et au bien-être des classes laborieuses; elle paraît avec honneur dans les congrès et les conseils agricoles, où le mérite de ses délégués se fait remarquer, et où le tribut de son expérience profite au pays.

Sans doute, Messieurs, vos honorables succès sont dus, en grande partie, à la suite et à la constance que vous avez mises dans vos travaux, aux bons sentimens qui n'ont jamais cessé de vous animer et de vous unir, à ces générations d'hommes savans et pratiques qui se sont heureusement succédés parmi vous, et qui y ont si soigneusement entretenu le feu sacré des lumières; mais parmi les causes de votre prospérité, il faut aussi donner une grande place aux institutions nouvelles qui nous régissent depuis seize ans.

Quelle est la partie la plus reculée de la France, quel est le service public qui n'aient pas ressenti les effets de l'action du Gouvernement libre et éclairé sur qui reposent nos destinées, de l'ordre et de la paix qui répandent à grands flots sur nous toutes les sources de leurs

bienfaits ? Quelle est l'entreprise utile, la pensée féconde, la lumière bienfaisante qui ne se soit pas fait jour, et qui n'ait pas produit ses effets partout où elle s'est montrée, depuis que notre monarchie constitutionnelle a été véritablement fondée sur la Charte et la Dynastie que nous possédons depuis seize ans ?

L'Agriculture doit le reconnaître, elle a été, sans doute, de tout temps honorée ; mais depuis ce nouveau règne elle a pris la première place parmi les grands intérêts de l'Etat, et jamais elle n'a été plus écoutée et plus favorisée. Vous avez suivi sa fortune, Messieurs, vous avez grandi avec elle, et vous avez su vous rendre dignes d'être, dans toutes les occasions, un de ses interprètes les plus éclairés.

Je saisis toujours avec empressement, Messieurs, cette réunion, pour joindre l'expression de ma reconnaissance aux marques d'approbation publique que vous recevez chaque jour. L'Agriculture et l'Administration se confondent dans les mêmes intérêts, dans les mêmes vœux et dans la même action. Nous n'avons tous qu'un seul but : la prospérité de la France ; et il m'est aussi doux que flatteur de sentir, quand je suis au milieu de vous, que vous comptez sur mon dévouement comme je puis compter sur votre concours et sur vos sympathies.



DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. RABOURDIN, Président titulaire de la Société



MESSIEURS,

La bienveillance que vous m'avez toujours accordée m'engage à vous demander encore un moment d'indulgence.

J'en ai besoin pour vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à diriger vos travaux.

J'en ai besoin pour vous témoigner combien grands ont été mes regrets qu'une longue et cruelle maladie m'ait privé du plaisir de les partager complètement. Toutefois, s'il existait quelqu'adoucissement à ces regrets, je l'aurais trouvé dans les marques nombreuses de sympathies que j'ai reçues de vous, et dont je rends grâce à notre honorable secrétaire perpétuel d'avoir bien voulu se faire l'interprète.

Enfin, Messieurs, j'en ai surtout besoin pour indiquer à vos réflexions quelques questions auxquelles se lient, suivant moi, un intérêt général, et auxquelles cependant on semble n'attacher qu'un intérêt secondaire.

Des élémens indispensables au développement de toute science sont les mêmes partout et toujours; la liberté d'action d'abord, qui permet à l'homme de marcher et d'agir dans la voie qu'il croit la meilleure; puis l'intérêt personnel, qui lui imprime le mouvement et l'y fait persévérer.

Or, si la science agricole, car l'Agriculture est bien réellement une science, est restée pendant long-temps dans une routine obscure et sans principe; si, pendant de longs siècles, on l'a rejetée au dernier rang du travail, et considérée comme infime aux autres professions, il faut s'en prendre à l'absence de ces deux élémens nécessaires, et à l'état de civilisation qui lui imposait des assolemens routiniers, et, comprimant son essor, semblait lui dire : Tu n'iras pas plus loin.

Interrogeons le passé : le passé, Messieurs, c'est la leçon de l'avenir; nous y trouverons la vérité de ces principes.

Attaché par le fait même de sa naissance au sol qui l'avait vu naître, l'homme qui cultivait la terre ne connaissait d'autre volonté que celle du seigneur, d'autre intérêt que celui du seigneur; il n'avait rien, ne pouvait rien avoir, pas même l'espérance d'améliorer sa vie ni celle de ses enfans. Né vassal, il devait mourir vassal. Les deux élémens font donc défaut : la liberté, qui permet d'agir, et l'intérêt, qui fait agir. Plus tard, le cultivateur peut posséder; mais la propriété est soumise à de tels impôts, elle est grevée de telles servitudes, que la peine passe le profit; il manque un des élémens : l'intérêt. L'Agriculture

reste au néant : la révolution arrive, cette fois tout a changé; elle a passé sur la France un niveau rigoureux; elle a détruit les priviléges, et l'ébranlement profond qu'elle cause produit ce que des siècles n'avaient pu faire : l'Agriculture entre dans une voie nouvelle, la voie du progrès, et le cultivateur prospère.

Ainsi, le vassal devait d'abord rompre sa chaîne : l'homme libre est devenu riche; mais la considération manque encore à son œuvre. Il a la liberté d'action, il a le mobile puissant qui le pousse et le dirige (son intérêt); mais l'ambition n'est pas encore venue.

Satisfait de sa destinée, s'il la compare à celle de ses pères, il s'arrête indécis, tremblant de s'élever trop haut; peu à peu il se rassure, son esprit s'habitue aux luttes de la pensée; il connaît les effets, il veut maintenant chercher les causes; dès-lors la théorie s'allie à la pratique; l'Agriculture devient une science, elle a ses représentans, ses écrivains auxquels les hommes sérieux, politiques, industriels et savans ne refusent plus leur concours; elle a ses lois, ses sociétés, ses congrès et ses fêtes; elle prend enfin la place qui lui appartient, c'est-à-dire le premier rang que chacun s'empresse de lui accorder. Après tout, n'est-ce pas justice?

Niera-t-on que l'Agriculture est la mère de toutes les industries, que sans elle il n'y aura plus ni manufacture ni commerce; qu'elle est la cause universelle dont tout le reste est l'effet?

Niera-t-on qu'elle rend tributaire des peuples qui sèment et recueillent, les nations essentiellement commerçantes ne vivant que d'échange? qu'elle assure la tranquillité du peuple qui l'honore en assurant son indépendance et en accroissant sa force morale et physique?

Niera-t-on, enfin, qu'on lui doit à ce titre la considération et l'estime que lui accordait ce grand orateur de Rome, qui disait d'elle :

Nihil est Agriculturâ melius, nihil uberius, nihil homineI ibero dignius ?

Rien de meilleur, rien de plus utile, rien de plus digne de l'homme libre que l'Agriculture.

Non, Messieurs, personne aujourd'hui ne le conteste, aussi transmettrons-nous à nos enfans une profession libre, honorable et justement honorée.

Toutefois, Messieurs, si nous sommes parvenus à reconquérir le rang qui nous est dû, notre tâche n'est pas achevée.

Si rien ne progresse dans la nature, si ses lois sont invariables; cependant l'esprit humain est sans borne et cherche la perfection.

Quels sont donc pour nous les conditions du progrès ? C'est d'étendre davantage encore les élémens auxquels nous devons les progrès déjà faits; c'est-à-dire, la liberté qui permet d'agir et l'intérêt qui fait agir.

C'est de viser sans cesse à l'amélioration du sol; et pour cela, il faut, je le crois, changer le mode des baux à ferme. En effet, vous le savez, Messieurs, dans les baux tels qu'ils se passent aujourd'hui, on ne considère que l'intérêt du propriétaire et celui du fermier, oubliant le plus important peut-être pour la prospérité du pays : l'intérêt du sol. Ainsi, à l'entrée du bail, le cultivateur fermier commence à féconder la terre, à l'enrichir ; mais, au moment où le bail va finir, il ne veut pas travailler pour son successeur, il ne veut pas laisser au sol une parcelle de la fortune si laborieusement acquise, il vit sur le passé, il cesse d'engraisser la terre, il l'appauvrit et ne la livre au fermier

entrant qu'après l'avoir complètement épuisée ; celui-ci recommencera l'œuvre de son prédécesseur, comme lui il enrichira le sol, comme lui il l'épuisera, et ainsi cet intérêt du sol qui doit profiter au propriétaire, qui doit profiter au fermier, et qui doit profiter à la masse, est tout-à-fait perdu.

Si maintenant l'on considère que les terres cultivées par le propriétaire lui-même sont toujours en meilleur état que celles cultivées par le fermier, si l'on remonte des effets à la cause, on voit que le mal provient évidemment de cet épuisement du sol, et que c'est là qu'il faut appliquer le remède ; il n'est pas dans ma pensée de porter atteinte aux droits acquis du propriétaire, ni à ceux du fermier ; mais il n'est pas douteux que, par des modifications sages et bien entendues, on ne puisse concilier à-la-fois les intérêts particuliers avec l'intérêt général.

Je n'entrerai point dans les détails de la question, je craindrais abuser de vos précieux instans ; j'ai voulu seulement fixer votre attention sur ce point qui, selon moi, est essentiel à la prospérité du pays.

Un mot encore sur un point également important, en ce qu'il touche à-la-fois l'amélioration du sol et l'intérêt des masses ; je veux parler de l'hygiène des bestiaux. Malgré les progrès réels que cette science a pu faire depuis quelques années, il n'en est pas moins vrai que, sous ce rapport du moins, l'Agriculture ne soit fort en retard ; cependant les bestiaux sont une des bases de l'Agriculture, c'est par leur concours que le sol s'améliore, par eux que vivent les masses ; et n'est-il pas déplorable de voir des maladies provenant de routines invétérées et de l'ignorance de tous principes hygiéniques, enlever chaque annéc des quantités immenses de ces précieux animaux ?

Evidemment, il y a là beaucoup à faire ; au Gouvernement seul, je le sais, appartient de propager et répandre les connaissances indispensables ; mais à vous le droit et le devoir d'y appeler sa sollicitude.

Grâce à Dieu qui a conservé les jours d'un prince auquel nous devons une paix florissante, les arts et l'industrie s'élèvent.

Grâce à vous, qui consacrez vos soins et vos efforts à la science agricole.

Grâce au magistrat éclairé, placé par le Roi à la tête de notre Département, et qui nous donne en toute occasion preuve de son zèle et de son dévoûment, l'Agriculture suivra, j'en suis certain, les progrès des arts et de l'industrie ; elle conservera le rang qu'elle a conquis, en restant ce qu'elle est aujourd'hui, la plus honorable comme la plus indépendante de toutes les professions.



COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE

ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE,

DEPUIS SA

Séance du 27 Juillet 1845, jusqu'à celle du 26 Juillet 1846,

PAR M. FREMY,

Secrétaire perpétuel de la Société.

Messieurs,

Chacun de vous a rempli dans cette année agricole qui se termine aujourd'hui, les obligations qu'il avait contractées en consentant à se réunir pour contribuer au développement et à la prospérité de l'Agriculture de notre Département. Vos Commissions spéciales et permanentes, quant aux attributions ; vos Commissions temporaires

pour l'exécution des travaux auxquels se rattachent des questions d'un haut intérêt général, toutes ont aussi accompli leur mandat. Permettez-moi, pour l'exécution de celui que votre bienveillance m'a confiée depuis tant d'années, de vous présenter le plus succinctement possible le résumé de ce que vous avez entrepris et réalisé cette année.

Avant de pénétrer dans cette analyse, souffrez cependant, Messieurs, que je consacre quelques mots à la mémoire de M. Bailly de Villeneuve que nous avons perdu cette année. Il avait désiré vous appartenir, il y a dix-huit ans, lorsqu'il réunit à son exploitation de la poste aux chevaux de Versailles, celle de la ferme royale de Satory; si M. de Villeneuve espérait recueillir dans votre sein les bons principes agricoles dont l'évidence ressort souvent de vos discussions, vous pressentiez aussi qu'il vous communiquerait le fruit de sa longue expérience des races chevalines, et qu'il contribuerait à l'amélioration que vous méditiez déjà à cette époque. Vos pressentimens et les siens se sont réalisés, son assiduité à vos séances et la justesse de ses observations ont souvent prouvé que ce n'était pas en vain qu'il espérait acquérir parmi vous l'expérience agricole qu'il venait y chercher; et lorsque vous avez pu mettre à exécution vos projets pour faire naître et développer dans notre Département l'industrie de l'élève des chevaux, vous avez eu souvent à vous louer de ses bons conseils au moment de choisir les producteurs et de donner à toutes vos mesures la direction susceptible de vous faire parvenir au but que vous vous proposiez.

Cette bienveillante et utile coopération vous a manqué au moment où une santé robuste, et le repos si nécessaire

à sa conservation, semblait encore promettre de longs jours à M. de Villeneuve ; ce bon et excellent collègue s'est éteint, après une très-courte maladie, au milieu d'une famille désolée, et en laissant dans l'affliction les nombreux amis que lui avait valu la douceur de son caractère, la sûreté et la facilité de ses relations.

Récoltes.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de signaler dans les comptes que j'ai l'honneur de vous rendre, toute l'importance qu'on attachait aux renseignemens que vous vous faites un devoir de transmettre sur l'état des récoltes dans notre Département. Les demandes de renseignemens ont été peut-être plus instantes cette année que depuis long-temps des intempéries subites, d'autres très-prolongées avaient en effet occasionné des craintes ou au moins de graves préoccupations ; aussi les administrations de la Guerre, de l'Intérieur, du Commerce et de l'Agriculture ont voulu connaître votre opinion sur toutes les natures de récoltes ; il suffira d'indiquer que les renseignemens, sur lesquels vous l'avez basée, ont été recueillis par MM. François Pigeon, Dégeneté aîné, Notta, Pasquier fils et Victor Pigeon, pour faire présumer leur valeur et ne laisser aucun doute sur leur consciencieuse exactitude.

Toutes les récoltes ont été pour nos honorables collègues un objet de recherches et d'investigations ; elles ont établi que celle des fourrages et de l'avoine, mal recueillie, était cependant abondante ; les aperçus qu'ils ont donné des ressources des années précédentes, l'indication qu'ils ont faite, avec beaucoup de réserve et de discrétion, des prix de diverses denrées, ont rendu d'importans services en aplanissant les difficultés qui auraient pu se pré-

senter pour les traités que l'administration est obligée de passer pour le service de la Guerre.

La récolte des grains devait surtout réclamer toute l'attention de votre Commission; aussi, sans se laisser prévenir par les craintes qu'avaient déjà inspirées les intempéries, elle a précisé d'une manière claire et nette leurs effets, en prononçant que la récolte de 1845, inférieure en quantité à la précédente, lui était supérieure en qualité; mais elle n'a pas voulu laisser ignorer que les prix de cette récolte ordinaire, et conséquemment suffisante, pourraient cependant être influencés par les avaries qu'avaient éprouvées les pommes de terre; cette prévision s'est justifiée, mais non pas avec cette intensité que la spéculation cherchait à répandre.

Avant d'arriver aux accidens qui se sont si gravement appesantis sur une récolte qui doit avoir maintenant une si grande influence sur nos moyens d'alimentation, permettez que je rappelle à vos souvenirs quelques communications, dont l'objet, sans avoir le degré d'importance des récoltes, mérite cependant quelque attention; car, en agriculture, rien ne peut être impunément négligé.

Procédé Guénon.

L'industrie de la production et de la vente du lait dans les environs de Paris, et conséquemment dans notre département, a pris depuis quelques années une si grande extension, qu'il devient bien important, pour celui qui achète une vache, d'avoir quelque garantie de sa qualité de bonne laitière. Pendant long-temps l'agriculteur a été dirigé, pour ses acquisitions, par quelques signes extérieurs qui indiquaient assez généralement une bonne laitière; mais avec ces caractères, l'observation et l'expérience en ont fait reconnaître d'autres à M. Guénon, culti-

vateur du département de la Gironde, qui leur a donné une assez grande publicité pour que vous jugiez convenable d'engager M. Berger à les examiner.

Ces caractères consistent en des écussons situés sous la queue de l'animal ; l'ampleur de ces écussons indique celle du réservoir lacté qu'ils recouvrent, et par suite la quantité de lait que peut produire la vache, laquelle quantité est proportionnelle au réservoir. Il y a donc rapport entre la largeur de l'écusson, l'ampleur du réservoir et la quantité de lait. Ce caractère supporte des modifications ; aussi l'observateur a cru devoir s'en servir pour établir des classes et des variétés assez nombreuses. M. le rapporteur n'a pas cru devoir le suivre dans cette classification, mais il s'est attaché, ainsi que vous lui en aviez donné mission, à constater sur 87 vaches la valeur de l'observation de M. Guénon.

M. Berger a donc reconnu qu'en effet, un écusson d'une grande étendue, épais et soyeux, indiquait, dans le plus grand nombre de cas, une bonne laitière, et qu'en réunissant ce caractère à ceux qui sont connus depuis longtemps, on courait rarement le risque de faire une mauvaise acquisition.

On peut considérer comme se rattachant à la question de la production du lait la substitution au trayage à la main de trayons artificiels en ivoire, agissant spontanément, proposés par un cultivateur allemand. Cette innovation pourrait avoir pour avantage d'épargner le temps qu'on met ordinairement à traire, et de garantir la propreté de cette opération de basse-cour. Sous ces rapports, il convenait donc de la soumettre à des expériences qui ont été faites au château de la Marche par MM. Scheffer, Morand et Berger. Trayons artificiels.

Il s'agit d'introduire les trayons dans les mamelles, et de suspendre celles-ci dans un appareil destiné à recevoir le lait qui coule naturellement. Cette opération, qui se décrit facilement, ne s'exécute pas de même : les génisses s'y prêtent difficilement ; cette introduction des trayons les tourmente, les blesse même. Il n'en est pas ainsi des vaches ; mais cet appareil, dans lequel coule le lait, n'est pas facile à assujettir ; les mouvemens des animaux introduisent dans le lait des impuretés ; enfin tout cela n'est pas satisfaisant ; mais en présence des bons résultats que ce procédé peut produire, votre Commission a pris envers vous l'engagement de continuer à l'expérimenter.

Assurance contre la grêle.

Il faut remonter à plusieurs années pour trouver l'époque où, pour la première fois, vous avez été appelés à vous prononcer sur le mérite d'une association destinée à garantir mutuellement les récoltes contre les ravages de la grêle. Cette association, dont le centre administratif a d'abord été à Versailles et maintenant à Paris, comprend les cinq départemens de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure et Eure-et-Loir. Cette association, bien que notre département fut déjà engagé dans une autre, obtint cependant votre assentiment, parce que vous avez compris qu'il y avait dans l'association nouvelle une circonscription beaucoup moins étendue, puisqu'il ne s'agissait que de cinq départemens au lieu de onze, et conséquemment des rapports plus faciles, une surveillance plus exacte, et enfin un mode d'administration moins compliqué et conséquemment moins dispendieux.

Il faut croire, cependant, que le système de mutualité se développe plus facilement encore lorsqu'il est appliqué sur une moins grande étendue, puisqu'on voit des localités

se restreindre à l'association départementale. Ainsi ont fait avec avantage, à ce qu'il paraît, Seine-et-Marne, l'Aine et d'autres départemens. Ainsi se propose de faire M. Ferdinand de Cappot, qui vous a soumis un projet d'assurance mutuelle contre la grêle pour Seine-et-Oise seulement.

Ce projet a été scrupuleusement examiné par une Commission; elle a choisi pour son organe près de vous, M. de la Nourrais, qui a conclu, dans un rapport qui contient des motifs parfaitement développés en faveur des assurances mutuelles par département; que le projet de M. de Cappot présente des caractères incontestables d'utilité; que toutes les propositions qu'il renferme se recommandent par leur modération et par leur équité, et qu'il mérite votre approbation : vous vous êtes, en effet, empressés de la lui accorder. M. de Cappot se plaît à reconnaître que l'approbation que vous avez donnée à son projet n'a pas peu contribué à lui faire obtenir l'ordonnance royale qui constitue l'association départementale de Seine-et-Oise contre la grêle, sous le nom de *Famille Agricole*.

Loi sur la police de la chasse.

Consultés encore cette année par M. le Préfet sur l'exécution de la loi sur la chasse, en ce qui concerne les animaux nuisibles, vous avez dû vous prononcer de nouveau sur la nécessité de considérer comme tels les lapins, qui sont l'objet des plus vives réclamations, en raison des dégâts qu'ils font éprouver aux cultures à toutes les époques de leur développement; mais en insistant sur la nécessité de mettre des limites au développement de ces ennemis de nos récoltes, vous n'avez cependant pas voulu mettre entre les mains des braconniers des armes dont ils ne manqueraient pas de faire usage pour chasser toute espèce de

gibier en temps prohibé. Vous avez donc émis l'avis qu'il fallait poursuivre la destruction des lapins, même en temps prohibé, mais qu'il suffisait de furets, de bourses et de piéges pour l'exécution de cette mesure, comme pour celle qui concerne les oiseaux qui nuisent à la conservation du gibier.

Par cet avis, qui a été aussi celui du Conseil-Général, vous avez satisfait aux justes réclamations de l'Agriculture, sans que le braconnage puisse s'en prévaloir pour contrevenir aux dispositions si sages et si nécessaires de la loi sur la police de la chasse.

Du sel en agriculture.

Vous avez été amenés cette année à traiter de l'emploi du sel en Agriculture, à l'occasion d'un travail de M. Braconnot, sur l'inefficacité du sel sur les plantes, et de la discussion à laquelle le travail du célèbre chimiste de Nancy aurait donné lieu. On objecte à ces expériences l'emploi beaucoup trop considérable que M. Braconnot a fait du sel, relativement à la quantité de terre sur laquelle il expérimentait, tandis que s'il était resté dans les limites indiquées par les auteurs, il aurait conclu autrement.

C'est ici, Messieurs, où la discussion a pris parmi vous un certain développement; chacun a apporté le tribut de son expérience, et généralement vous vous êtes accordés à déclarer que le sel employé, dans le rapport prescrit par les agronomes, était inefficace sur les récoltes; on a cependant objecté qu'il pouvait en être ainsi des terres grasses, fortes et abondantes en humus, mais que le sel était surtout préconisé pour les terrains secs et sablonneux.

Tout ceci semble donc indiquer que l'avantage de l'em-

ploi du sel sur la terre comme amendement, sur les végétaux comme stimulant, est encore problématique ; mais ce qui ne l'est pas, c'est l'utilité de cette substance dans l'alimentation des animaux : le sel, judicieusement employé avec les fourrages, appète les animaux qui consomment beaucoup plus, qui digèrent mieux, et qui produisent une plus grande quantité d'engrais très-animalisé.

Dans un moment où on sollicite vivement la suppression d'une partie des droits qui pèsent sur le sel, il est bien important que le Gouvernement et les Chambres sachent si cette mesure aurait pour résultat de faire employer par l'Agriculture une quantité de sel telle qu'avec un droit minime, les finances de l'Etat souffriraient peu de cette diminution. Cet emploi paraît donc limité à la nourriture des bestiaux, car, jusqu'à présent, aucune expérience, soit agricole, soit scientifique, ne confirme l'efficacité du sel sur le sol.

Chaulage des grains.

C'est encore une question souvent débattue, qui reste cependant encore indécise, que celle de savoir si le chaulage, pour préserver les grains de la carie, est une opération efficace, et conséquemment nécessaire sous ce rapport. Cette question est arrivée devant vous cette année, à l'occasion de travaux fort importans exécutés par deux de vos correspondans, MM. Chatain et Girardin, de Rouen. M. Chatain a expérimenté, sur le champignon qui produit la carie, plusieurs substances autres que la chaux, indiquées depuis long-temps comme devant occasionner sa destruction, et il a reconnu que cette action était tout-à-fait nulle, et que le champignon n'en végétait pas moins après l'avoir subie. De son côté, M. Girardin a résumé dans un tableau ses expériences sur le chaulage, et on re-

marque dans ce tableau que la récolte de grains non chaulés ne diffère en aucune manière sous le rapport de la qualité et de la quantité des grains soumis au chaulage. Enfin, à l'appui de ces renseignemens, vient se placer la longue expérience de MM. François Pigeon et Thomassin. Ces grands agriculteurs déclarent positivement qu'ils ne reconnaissent au chaulage d'autre faculté que celle de hâter la germination, parce qu'ils ont observé bien des fois que des semences non chaulées n'avaient pas produit de récoltes plus cariées que celles chaulées.

Ces faits, qui ont été avancés dans une de vos séances, ont une certaine importance; car il serait bien inutile de mettre entre les mains des semeurs des substances aussi dangereuses que l'arsenic et les sels de cuivre, qui ont aussi l'inconvénient, du moins les dernières, de pénétrer dans la tige, et probablement dans le blé, si la chaux seule, comme on l'emploie de temps immémorial, peut produire le bon effet qu'on attend du chaulage.

Engrais azotés. La chimie se préoccupe bien vivement, depuis quelques années, d'éclairer la question de l'emploi des engrais en agriculture, d'expliquer surtout comment ils concourent à l'accroissement des végétaux, et de déterminer si tous les élémens de leur composition contribuent également à cet accroissement. Parmi les hommes dont la sagacité et la science se sont exercées sur cette question, il faut citer MM. Kulman, Boussingaut, Liebig et Payen, l'un de vos correspondans, qui ont fait de sa solution l'objet de travaux et d'expériences dont les résultats ont été plusieurs fois apportés parmi vous.

De toutes ces recherches, qui n'ont pas été faites seulement dans un laboratoire, mais bien en plein champ, il

paraît ressortir que l'azote, qu'on retrouve abondamment dans les produits de la terre, est le véritable élément de la fertilisation des engrais ; ce corps y est introduit par les substances animales qui le contiennent en grande quantité ; d'où il résulte qu'un engrais est d'autant plus fertile qu'il est plus animalisé.

L'industrie, mettant à profit les principes, s'en est emparée pour fabriquer et fournir à l'agriculture des engrais d'autant plus fertilisans, qu'ils sont plus animalisés, parce qu'ils contiennent plus d'azote. Quelques-uns des savans dont nous avons déjà cité les noms se sont donc appliqués à déterminer la quantité d'azote contenue dans une quantité d'engrais d'étable, et ils lui ont comparé, non seulement les engrais du commerce, mais encore toutes les substances animales qui peuvent être employées pour fertiliser le sol. A ce document déjà bien précieux pour l'agriculture, la chimie lui a fait connaître encore le moyen, qui ne tardera pas à être familier à nos jeunes agriculteurs, de déterminer la quantité d'azote contenue dans un engrais.

Dès le moment où il était bien établi que les engrais ne sont fertiles qu'autant qu'ils contiennent de l'azote, on devait s'attendre que la chimie rechercherait s'il ne serait pas possible de présenter cet azote à la terre dans un état plus assimilable que par le moyen des végétaux dont se composent en grande partie les fumiers ; de là, plusieurs récens travaux qui vous ont été soumis par analyse, et qui ont eu pour but de constater l'effet de l'expansion sur le sol de sels ammoniacaux qui contiennent l'azote en notables proportions. Des résultats assez remarquables se sont déjà manifestés ; c'est une voie nouvelle ouverte à l'Agriculture ; c'est à la science à lui prouver l'avantage qu'elle

peut avoir à la parcourir; mais si on parvient à réaliser sur une grande échelle agricole les résultats déjà obtenus, il est difficile de calculer, pour l'Agriculture et pour l'industrie, les effets d'une pareille innovation.

Hâtons-nous de dire que, relativement à ces tentatives, il ne peut entrer dans la pensée de ceux qui s'y livrent de substituer absolument les sels azotés aux engrais, pas plus que de supprimer les opérations agricoles destinées à développer les dispositions fertilisantes du sol : ce serait une absurdité, et ce n'est pas ainsi que la science procède avec l'Agriculture.

C'est encore dans les Bulletins de la Société d'Encouragement, dans lesquels sont consignées ces intéressantes expériences, qu'on en trouve d'autres relatives à une nouvelle application du procédé Boucherie, pour la conservation des bois, dont M. Jourdain vous a fait apprécier tous les avantages. Il s'agissait de savoir comment se comporteraient, lorsqu'ils seraient enfouis en terre, des bois blancs préparés par la méthode que vous connaissez déjà, comparativement à des bois durs non imprégnés. L'expérience a été concluante : des bois de cette dernière essence, enfouis pendant trois ans, étaient complètement détruits; tandis que les bois blancs imprégnés étaient dans un parfait état de conservation. On conçoit toute l'importance de ces expérimentations, lorsqu'on sait que les rails des chemins de fer sont supportés par des traverses en bois dont la détérioration peut occasionner les plus graves accidens.

Les communications dont il vous est fait hommage, vous ont encore valu une analyse des Mémoires de la Société agricole de la province de Bologne, que votre honorable collègue, M. Guillemin, vous a présentée. *In-*

dépendamment de l'intérêt que vous a inspirée cette analyse, il y en avait un grand pour vous à savoir si des plaines naturellement fertiles, *grasses*, comme on les appelle, suffisaient pour donner à ceux qui les cultivent ce qu'on obtient ailleurs avec du travail, de l'intelligence et des assolemens bien conçus. L'analyse de M. Guillemin vous a prouvé que ces conditions, dont les savans de l'académie de Bologne ne cessent de réclamer l'exécution de l'Agriculture italienne, ne sont pas encore parfaitement appréciées dans ces belles contrées.

Pour la troisième fois vous avez vu cette année l'Agriculture se réunir en congrès, et pour la troisième fois vous avez assisté, par délégués, à cette réunion où doivent être développés, par ses véritables représentans, les intérêts, les besoins et les réclamations de l'Agriculture. Congrès agricole.

Vous avez procédé, cette année, comme précédemment; vous avez chargé vos délégués d'appeler l'attention du congrès sur certaines questions dignes de sa sollicitude et qui vous ont semblé réclamer une solution. Lorsqu'on considère le peu de temps assigné à la session du congrès, on peut prévoir qu'il est impossible de discuter toutes ces questions, et que plusieurs années s'écouleront avant qu'elles puissent être classées dans une discussion. Vos délégués doivent donc, à chaque congrès, se présenter avec des vœux qu'ils avaient déjà été chargés d'exprimer; cependant leur mandat de 1846 en comptait de nouveaux, notamment sur les irrigations, l'impôt du sel et sur les inconvéniens de l'exigence, quant au fourrage, d'un bottelage en poids différent à l'octroi de Paris de celui prescrit pour la vente sur les marchés.

Le rapport de vos délégués ne tardera pas à vous faire

connaître si quelques-uns de vos vœux ont pu être exaucés.

Livret des ouvriers.

Bien que vous eussiez renouvelé cette année celui de l'obligation, pour les ouvriers *qui stationnent dans l'intérieur des fermes*, d'être porteurs d'un livret, vous avez considéré que ce vœu sortirait trop tard du congrès pour trouver place dans la discussion à laquelle les Chambres allaient se livrer sur l'importante question du livret pour toute espèce d'ouvriers; vous vous êtes décidés à intervenir directement près d'elles pour leur soumettre vos observations. Elles n'ont peut-être pas été accueillies comme il vous semblait qu'elles méritaient de l'être; préoccupées de la question générale, les Chambres ne se sont pas appesanties sur l'avantage pour l'Agriculture; pour les Départemens à grande exploitation, situés dans le centre du Royaume, voisins de la capitale, d'avoir une garantie de la moralité des agens qu'ils emploient jusque dans leur intérieur; il faut, en effet, exploiter soi-même, vivre avec ces agens, pour comprendre cette nécessité. Elle est si évidente pour vous tous, Messieurs, que c'est avec juste raison que vous ne doutez pas qu'un jour justice sera rendue aux motifs exprimés dans votre pétition aux Chambres.

Concours de Poissy.

Comme l'année dernière, vous vous êtes fait un devoir d'assister au concours de Poissy, par l'intermédiaire d'une commission qui a choisi M. Berger pour son rapporteur. Votre commission s'est attachée à observer toutes les circonstances de cette réunion destinée à constater les progrès de l'Agriculture française dans l'élève des bestiaux. Le nombre d'animaux de race bovine et ovine, amenés à

Poissy, était considérable; sur ce nombre, le jury a admis seulement au concours 82 bœufs et 362 moutons; il a décerné aux premiers treize primes, et huit autres ont été accordées à la race ovine. Nous ne pénétrerons pas plus avant dans ces détails qui ont reçu d'ailleurs une grande publicité; mais nous devons donner place à quelques observations de ce rapport, qui prouvent avec quel intérêt votre commission a assisté à cette solennité agricole.

D'après les renseignemens recueillis, les animaux anglais (bœufs ou moutons), ou croisés anglo-cotentins, à apparence graisseuse extérieure, ne produiraient pas à beaucoup près autant de suif que nos races françaises, ni même que les métis, et qu'il y aurait à cet égard quelques déceptions pour les acheteurs; d'où il semblerait résulter que les avantages qu'on attend du croisement des races anglaises avec nos races chalotaises, cotentines et autres, ne sont pas encore suffisamment constatés.

Votre commission aurait ensuite remarqué que les lauréats de 1846 sont à peu près les mêmes que ceux de 1845, d'où elle infère que si les récompenses se perpétuaient chez les mêmes personnes, il serait à craindre que cette belle institution du concours de Poissy ne remplit pas complètement son objet.

Tout en applaudissant aux efforts qu'ont dû faire les éleveurs pour présenter les beaux animaux qui ont été primés, vos commissaires se sont demandés, si on s'était bien rendu compte du prix de revient de ces animaux; à cet égard, en 1846 comme en 1845, on s'est généralement accordé à reconnaître que la vente de ces animaux (bœufs et moutons), ne pourrait jamais compenser le prix d'élevage; d'où il semblerait résulter que, jusqu'à présent, sans la prime, il serait impossible d'amener des animaux

à ce point d'amélioration, sans éprouver une perte notable; et alors les récompenses accordées à ces efforts vraiment extraordinaires profiteraient-elles réellement à l'Agriculture? Ne vaudrait-il pas mieux encourager et récompenser, comme vous en avez déjà émis plusieurs fois le vœu, l'industrie, qui, par des efforts rémunérés suffisamment par le prix de vente, auraient pour résultat de fournir à la consommation journalière des animaux de races françaises, de plus en plus améliorés? Enfin, votre commission, qui est loin de s'être livrée à ces réflexions par un esprit de critique, mais qui voudrait que l'institution naissante du concours de Poissy produisît tous les résultats qu'elle semble promettre, a terminé son rapport en exprimant combien il serait à désirer que le Gouvernement connût et publiât les moyens employés pour produire les animaux qui ont été primés, comme aussi le prix de revient de chacun d'eux.

Enfin, Messieurs, comme l'année dernière, nous avons à nous féliciter de la part qu'a eu notre département dans la répartition des primes; les 3/5es de celles destinées à la race ovine ont été décernées à trois de nos concitoyens, et c'est avec reconnaissance que vous avez reçu de M. le Ministre de l'Agriculture la mission de les leur remettre dans cette solennité.

Race bovine dans le département.

Ce n'est pas sous le même point de vue que doivent être envisagés vos efforts pour améliorer la race bovine dans notre département. Plus modestes dans vos prétentions, vous voulez favoriser l'élevage des vaches laitières, et surtout obtenir des éleveurs que leurs soins se concentrent sur des animaux de bonne race. Le Conseil-Général, qui a eu la pensée de cette amélioration, ne cesse de la pour-

suivre en examinant et en accueillant les propositions que vous lui faites pour atteindre le but qu'il s'est donné. Ainsi, cette année, vous avez prié M. le Préfet de lui exposer que ses allocations avaient produit un bon effet relativement à la quantité d'animaux élevés, qui avait sensiblement augmenté. Le jury d'examen a pu même constater quelques efforts relativement à l'amélioration de la taille et des formes ; mais il n'a pu laisser ignorer au Conseil que quelque effectifs que fussent les primes et les récompenses sous ce dernier rapport, il ne fallait espérer de véritables succès qu'en répandant dans les arrondissemens où on élève, des taureaux de race qui finiraient par changer celle du pays, laquelle, dans différens cantons, laisse beaucoup à désire. Le Conseil a accueilli ces observations en mettant à la disposition de M. le Préfet une allocation pour acquisition de taureaux.

Vous avez pensé que vous deviez réunir vos efforts à ceux du Conseil, et contribuer, par un vote de fonds, à cette amélioration. Le Comice agricole, qui conçoit également toute l'influence que peut exercer sur la qualité des animaux qui figurent à ses réunions la détermination que vous avez provoquée, lui prêtera son concours, et M. le Ministre de l'Agriculture a promis, sous certaines conditions, de lui être favorable par les moyens que les Chambres mettent à sa disposition.

Les conditions de M. le Ministre ont été sérieusement méditées et discutées par vous, parce qu'elles devaient exercer une grande influence sur l'avis que vous demandait M. le Préfet pour le meilleur usage à faire de l'allocation du Conseil-Général pour l'acquisition des taureaux. Devaient-ils être donnés gratuitement à des détenteurs qui les recevraient à la condition de les tenir toujours à la dis-

position des éleveurs? ou bien ne serait-il pas préférable de les mettre en vente dans les arrondissemens où le besoin d'améliorer la race se fait le plus sentir, sans la prétention d'obtenir à la vente le prix de l'acquisition?

C'est cette dernière condition que M. le Ministre a mise à son concours, et il est tellement persuadé de l'efficacité de cette condition, qu'il promet d'intervenir dans chaque vente pour une somme destinée à compenser la différence du prix d'acquisition au prix de vente.

On conçoit, en effet, que si les localités où on élève sentent le besoin d'améliorer la race de leurs bestiaux, les éleveurs doivent accepter l'occasion qui leur est offerte d'obtenir cette amélioration sans être obligés à des dépenses qui, jusqu'à présent, ont dépassé leurs facultés. Cette combinaison, qui démontre à quel point le Ministre veut être favorable à la propagation des bonnes races, aurait l'avantage de faire rentrer une partie de l'allocation et de la rendre disponible pour de nouvelles acquisitions; de telle sorte qu'il suffirait de quelques légères allocations annuelles pour répandre dans le département, en peu d'années, une assez grande quantité de bons taureaux.

L'appréciation de toutes ces considérations a été la conséquence de vos méditations sur cet important objet, et elle a été la base de l'avis que vous avez donné à M. le Préfet, qui l'a partagé, et qui a décidé que les taureaux seraient mis en vente sur différens points du département. Les taureaux sont achetés; et aussitôt qu'ils seront rétablis de l'épizootie qui les a atteints, il sera donné suite à l'exécution de la décision de M. le Préfet.

Pommes de terre.

Il était impossible que votre sollicitude ne fût pas éveillée en voyant les altérations qu'a subie cette année une de

nos plus importantes récoltes ; aussi à peine l'avarie qui a frappé les pommes de terre fût-elle connue, que déjà les communications les plus importantes vous étaient faites par MM. Thibierge, de Balzac, Casse et Philippar. Toutes témoignaient du zèle de nos honorables collègues comme de leurs profondes connaissances en chimie, en horticulture et en entomologie ; mais vous avez pensé que, tout intéressans qu'ils étaient, des travaux isolés n'auraient pas pour cette question agricole les avantages d'un travail collectif dirigé dans l'intention de reconnaître la cause de la détérioration des tubercules ; de rechercher s'il serait possible d'en conjurer les effets ; de déterminer leur action sur la fécule, sous le rapport de la qualité et de la quantité ; de trouver le moyen d'assurer la conservation de celles qui n'étaient pas encore avariées ; d'apprécier par des expériences si l'économie animale avait quelque chose à redouter de l'usage des pommes de terre attaquées, et enfin si la récolte de 1846 n'avait rien à redouter du fléau de 1845. Mais vous avez pensé que, pour la solution de ces graves questions, il fallait, aux connaissances spéciales, allier les lumières et l'expérience agricole, et vous avez réuni aux membres qui vous avaient déjà présenté des observations, MM. Dégeneté frères, Victor Pigeon, Berger et Chachoin, qui ont composé une Commission spéciale pour cet objet.

Vous n'avez pas été déçus de l'espoir que cette réunion d'hommes éclairés vous faisait concevoir, et, dans une séance convoquée extraordinairement à cet effet, M. Thibierge, au nom de la Commission, vous a fait un rapport dont les conclusions ont pu être considérées comme la solution de la plupart des questions que vous avez posées.

Ainsi, on a d'abord reconnu que la cause de l'avarie ne

pouvait être attribuée à une dégénérescence du tubercule, mais bien à une influence atmosphérique. Les effets de cette avarie sur la qualité comme sur la quantité de la récolte ; la nécessité de la laisser en terre jusqu'à l'entier développement des tubercules ; les précautions à prendre pour assurer leur conservation et la prochaine reproduction ; enfin, l'innocuité des pommes de terre avariées dans l'alimentation des hommes et des animaux, confirmée par de nombreuses expériences, toutes ces circonstances ont été appréciées par votre Commission. Ces résultats vous ont paru si intéressans, que vous vous êtes empressés de les faire connaître pour calmer les inquiétudes qu'on cherchait déjà à répandre sur la récolte et sur son emploi comme aliment; ils ont été tellement appréciés sous ce rapport, même hors de cette enceinte, que de toutes parts on s'est empressé de leur donner la plus grande publicité.

Votre Commission n'a cependant pas considéré son mandat comme expiré par cette communication, et plusieurs autres sont venus confirmer les observations qu'elle avait consignées dans la première, ou leur donner d'utiles développemens.

Son travail semble avoir été complété par des expériences qui appartiennent à M. Dégeneté aîné, qui les a faites cette année ; elles ont eu pour but de reconnaître ce qu'on pouvait attendre de la plantation de tubercules complètement avariée et de tubercules dont l'avarie s'était répandue sur un tiers de leur substance. La première expérience, comme on devait s'y attendre, n'a donné que de très-pauvres résultats ; on a pu cependant constater que, pour le peu qu'il restât quelque partie saine dans une pomme de terre qu'on considérait comme complètement altérée, on pouvait encore, ainsi que cela s'est manifesté dans cette expérience, récolter

quelques tubercules sains; mais la plupart étaient avariés.

La deuxième expérience a complètement réussi : malgré l'altération du tiers de sa substance, elle a donné une bonne récolte parfaitement saine. — Il faut donc conclure de l'une et de l'autre qu'on doit être rassuré sur la récolte de 1846; car, ainsi que le fait observer M. Dégeneté, on ne s'avisera pas de planter des tubercules pareils à ceux de la première expérience.

Notre honorable collègue a voulu aussi constater les effets d'une plantation opérée avec des tubercules de même volume, entiers et coupés en deux; il a reconnu que la pomme de terre, plantée entière, produisait une récolte notamment plus abondante que lorsqu'on la partageait, et cela dans le rapport de 75 à 42. Cette expérience paraît du reste confirmer celles qui ont été faites il y a quelques années à la ferme de la Ménagerie, pour prouver qu'on récolte toujours plus abondamment en préférant pour les plantations de petites pommes de terre aux grosses coupées.

Pain de pommes de terre.

Les intempéries auxquelles ont été soumises les récoltes de 1845 avaient inspiré de telles craintes, que, comparant ces récoltes à celles de 1817, on s'occupait déjà de substituer, dans la préparation du pain, la farine de pommes de terre à celle des céréales. On vous a présenté du pain ainsi confectionné; mais ceux de vous qui se rappelaient vos travaux de 1817 sur cet objet, ont pu remarquer que ce pain n'avait aucun avantage sur celui que vous avez préparé à cette époque en assez grande quantité; heureusement les craintes se sont calmées avec l'appréciation de notre récolte de 1845, et les travaux que nous venons d'analyser restent des documens précieux à consulter dans les cas rares où les intempéries menacent nos récoltes.

Questions relatives au perfectionnement de l'Agriculture.

S'il est impossible de méconnaître le haut intérêt que le Gouvernement porte à l'Agriculture, lorsqu'on considère la protection éclairée qu'il a accordée à toutes les réunions agricoles, les subventions dont elles sont l'objet, les concours, qu'il fonde et qu'il dote richement, pour l'amélioration de nos races d'animaux utiles; il faut aussi rendre hommage à sa sollicitude et à sa prévoyance lorsqu'il s'adresse aux Conseils-Généraux, véritables représentans de la propriété et des intérêts agricoles, pour avoir leur avis sur les meilleurs moyens de donner satisfaction à ces intérêts, et surtout lorsque l'avis que demande le Gouvernement a pour objet les irrigations, les moyens de transport appliqués à l'Agriculture et à l'industrie, et la si grave et si importante question du crédit agricole.

Quoique M. le Ministre ne se soit pas adressé à vous, vous n'avez cependant pas fait défaut à la demande de M. le Préfet, de traiter ces questions et de formuler sur chacune d'elles une opinion qui a été soumise au Conseil-Général, et qui a pu préparer les discussions et y répandre peut-être quelques lumières.

Consultés sur l'opportunité de favoriser les associations de propriétaires qui auraient pour but d'obtenir sur les cours d'eau non navigables ni flottables qui bordent leurs propriétés, des prises destinées à l'irrigation des terres, vous avez pensé que de pareilles associations avaient un caractère d'utilité publique, et qu'elles devaient être encouragées par tous les moyens compatibles avec le droit de propriété.

La deuxième question posée par M. le Ministre est relative à l'exploitation rurale sur les chemins vicinaux au moyen de véhicules à quatre roues. Vous avez été obligés de déclarer que, bien que ce changement intéressât l'a-

mélioration de la race chevaline, il était impossible de l'effectuer dans le département, en raison du mauvais état des chemins vicinaux, autrement qu'en obligeant les exploitans à avoir des voitures pour les bons et les mauvais chemins, ce qui les obligerait à des dépenses qu'un grand nombre ne pourrait supporter.

La question du crédit agricole vous a valu plusieurs communications importantes de la part de MM. Chambellant, Caron et Berger; mais il vous appartenait de pénétrer dans les détails de cette question; car le Ministre demandait si l'Agriculture trouve facilement à emprunter dans notre département, à quel taux, pour combien de temps, et s'il serait possible d'améliorer les conditions actuelles du crédit agricole. Nulle question ne pouvait être plus digne de vos méditations; car, il est fâcheux de le dire, mais dans Seine-et-Oise, comme dans presque tous les autres départemens, l'industrie agricole trouve rarement à emprunter, à moins qu'elle n'offre des garanties presque toujours foncières; sans cette condition, le prêt est usuraire, et conséquemment ruineux pour l'emprunteur. Pour arriver à une solution exacte de cette partie de la question, il a fallu, comme vous l'avez fait, distinguer celui qui fait valoir son propre fonds d'avec celui qui exploite un fermage et qui ne possède que sa monture. Le premier offre une garantie au prêteur, et l'autre est presque toujours obligé de subir l'usure. C'est à ce déplorable état de choses que le Ministre voudrait porter remède et pourquoi il recueille des avis.

La question est, sans aucun doute, ardue et difficile, à tel point que, ainsi que l'a constaté M. Caron, de tous les départemens consultés (et tous l'ont été), celui de Seine-et-Oise est presque le seul qui ait essayé d'indiquer

« comment il croit qu'il serait possible d'améliorer les « conditions actuelles du crédit agricole. »

La discussion qui a précédé l'avis que vous avez donné a établi ce fait, qui est bien avéré, c'est que l'industrie commerciale et manufacturière, sans offrir ces garanties qui déterminent le prêteur, jouit cependant de ce crédit que ne trouve pas encore l'Agriculture, et ce crédit, l'industrie en jouit, généralement, sans ces conditions usuraires qu'on impose trop souvent à l'exploitant agricole qui emprunte.

Vous avez dû rechercher quelle pouvait être la cause d'une semblable anomalie, et parmi toutes celles qui se sont présentées à votre esprit, vous n'avez pu méconnaître celle qui résulte du temps nécessaire pour réaliser une opération commerciale, comparativement à celui qu'exige une conception agricole, et vous avez dû tenir compte de cette cause pour expiquer la répugnance du capitaliste à s'engager avec l'Agriculture; cependant, tout en lui accordant la valeur qu'elle mérite, il vous a fallu reconnaître aussi que le crédit industriel et commercial s'était fondé en France dès le moment où, à la cessation de nos troubles civils, des hommes honorables s'étaient réunis pour fonder cette admirable institution qui se développe tellement dans tout le Royaume, par ses succursales et ses comptoirs, qu'elle justifiera avant peu le titre de Banque de France qui lui a été donné dans son origine. S'il doit résulter de ces mesures qu'il n'y ait pas un seul département qui, dans un temps plus ou moins éloigné, n'ait une banque destinée à préserver le commerce et l'industrie des exigences de l'usure; vous avez dû penser que des banques agricoles instituées dans chaque département avec quelques-unes des conditions qui ont

donné tant de crédit à la Banque de France, et qui l'ont rendu si utile, pouvaient améliorer les conditions actuelles du crédit agricole, et vous avez indiqué que la fondation de ces institutions méritait d'être encouragée par le Gouvernement.

Si vous aviez dû exposer quelques-unes des conditions qui vous paraissent susceptibles de faire réussir les banques agricoles départementales, telles qu'elles ont été développées dans vos discussions, vous auriez principalement indiqué, qu'elles ne peuvent être fondées que par des hommes qui ne considéreraient leur fondation que sous le rapport de l'intérêt public, qu'elles auraient en effet, et non pas comme un objet de spéculation; que ces fondateurs doivent être les grands propriétaires territoriaux, les grands propriétaires faisant valoir, et les cultivateurs eux-mêmes, parce qu'eux seuls connaissent les véritables intérêts de l'Agriculture, ses ressources, ses besoins, et qu'eux seuls peuvent apprécier les moyens de les satisfaire. Vous auriez indiqué que s'il importe que ces banques procurent à l'exploitant l'avantage d'y puiser les fonds nécessaires pour faire prospérer son exploitation, il faut aussi qu'il y trouve celui de faire fructifier des capitaux momentanément sans emploi, et d'acquérir ainsi du crédit; vous auriez indiqué que cette banque doit être départementale, parce que les prêts ne pouvant avoir, dans un grand nombre de circonstances, d'autre garantie que la moralité, l'intelligence, l'aptitude au travail, le patronage et les rapports de famille de l'emprunteur; il est important que toutes ces garanties puissent être pesées, jugées, appréciées par des hommes du pays, de la localité, à portée de connaître les individus et de recueillir tous les renseignemens qui les concernent.

Cet avis, qui repose sur des détails dont nous venons d'indiquer, bien sommairement, une partie, a déjà pour lui des antécédens favorables; les caisses agricoles existent en Écosse depuis plus d'un siècle; on en comptait trente-deux en 1826; elles sont fondées sur des bases qui ont beaucoup d'analogie avec celles que nous venons de poser; pourquoi donc notre belle France! véritable pays agricole, si riche de ressources et d'avenir, n'obtiendrait-elle pas pour le principal mobile de sa prospérité, ce crédit qu'une haute intelligence et une véritable entente des intérêts du pays a su créer chez nos voisins? Permettez-moi, Messieurs, en terminant cette analyse de vos travaux, d'espérer que votre pensée trouvera des appréciateurs, et que le Gouvernement, qui doit vivement désirer que le crédit agricole se fonde en France, ne négligera pas de faire étudier les moyens qui lui sont proposés à cet effet, et que sa protection et ses encouragemens ne manqueront pas au projet qui pourrait faire atteindre un résultat aussi désirable.

RAPPORT

SUR

L'EXAMEN DES ÉLÈVES

DU COURS DE GÉOMÉTRIE

appliquée

AUX ARTS ET A L'INDUSTRIE,

FAIT

à la Société royale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise,

Dans sa séance publique du 26 Juillet 1846,

PAR M. ÉRAMBERT, L'UN DE SES MEMBRES,

Professeur de Mathématiques à l'Institution royale agronomique de Grignon,

Adjoint pour cet examen à M. FAURE,

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES AU COLLÉGE ROYAL DE VERSAILLES.

MESSIEURS,

Voici vingt années que l'Administration municipale de la ville de Versailles, dans sa sollicitude pour l'instruction des classes ouvrières, a fondé le Cours public et gratuit de Géométrie appliquée aux arts et à l'industrie ; dès

son origine, vous avez placé cette intéressante création sous votre haut patronage, vous avez vivement applaudi au zèle, au dévoûment et aux succès du savant et modeste professeur, notre honorable collègue, M. Lacroix, chargé de cet important enseignement, et chaque année, pour montrer tout l'intérêt que vous portez aux élèves, et stimuler leurs efforts, vous avez désiré connaître l'état de ce Cours, et vous avez voulu qu'un de vos membres vous fit un rapport pour désigner à vos récompenses les sujets les plus capables et les plus méritans.

Je viens donc aujourd'hui, Messieurs, pour vous rendre compte de l'honorable mission dont vous avez bien voulu me charger encore une fois, vous exposer la situation du Cours de Géométrie, et vous présenter les résultats des examens faits avec M. Faure, professeur de mathématiques au Collége royal de Versailles, nommé à cet effet par M. le Maire, au nom de la Ville. Cette année, cinquante-quatre élèves se sont fait inscrire à l'ouverture du Cours; ce nombre doit vous prouver, Messieurs, toute l'importance que les classes ouvrières de notre cité, attachent à l'instruction positive que leur offre une Administration libérale et éclairée.

D'après la liste des élèves qui nous a été remise par M. le Professeur, vous pourrez voir quelles sont les diverses classes qui ont envoyé des auditeurs à ses leçons, où sont exposés les principes de la géométrie si riche en applications aux arts, aux différens métiers et à toutes les industries.

Cette liste comprend :

4 Menuisiers.

4 Serruriers.

2 Maçons.

1 Couvreur.
2 Peintres.
3 Jardiniers.
1 Maréchal ferrant.
1 Tailleur.
1 Chapellier.
1 Clerc de notaire.
2 Commis d'entrepreneur.
1 Géomètre.
2 Elèves architectes.
1 Architecte.
2 Chefs d'atelier des chemins vicinaux.
1 Piqueur des ponts et chaussées.
4 Surnuméraires des ponts et chaussées.
1 Elève se destinant aux ponts et chaussées.
1 Brigadier au 4.e régiment de dragons.
5 Elèves des écoles primaires.
8 Elèves de l'école primaire supérieure.
3 Employés de la Préfecture.
3 Élèves sans profession.

Pour asseoir notre jugement et vous désigner les élèves les plus capables et les plus instruits, nous avons pris pour bases les rédactions, les dessins faits par les élèves pendant le cours de l'année scholaire, et les réponses à un examen oral, auquel quatre d'entre eux se sont présentés.

Les rédactions dans lesquelles les élèves font des applications numériques, et résolvent des problèmes ayant trait aux diverses matières professées dans le Cours, sont corrigées et annotées par le professeur; elles sont généralement faites avec soin et montrent que la plupart des élèves suivent le Cours avec zèle et assiduité.

Les dessins géométriques représentant des figures d'architecture, des plans de terrains, des organes mécaniques et des machines employées en agriculture et dans les arts industriels, sont généralement supérieurs à ceux qui nous avaient été présentés l'année dernière, et ceux-ci, cependant, nous avaient paru déjà très satisfaisans.

Quatre concurrens, ainsi que nous avons déjà eu l'honneur de vous le dire, ont subi l'examen oral et sont venus disputer les palmes que vous aimez à décerner à cette jeunesse laborieuse dans la solennité de vos séances publiques. Ces quatre concurrens sont :

M. Blérreau (Albert), chef d'atelier des chemins vicinaux, âgé de 18 ans.

M. Gein (Charles), employé des ponts et chaussées, âgé de 16 ans, né à Versailles.

M. Vazou (Antoine), élève de l'école primaire supérieure, âgé de 14 ans 1/2, né à Trianon.

M. Barbier (François-Henry), géomètre, âgé de 20 ans, né à Versailles.

Les candidats ont été interrogés sur les diverses parties de l'enseignement : sur l'arithmétique, le système métrique, la mesure de surfaces, la mesure des volumes, le lever des plans et les applications les plus importantes de la Géométrie aux arts mécaniques ; leurs réponses, généralement bonnes, nous ont prouvé que leurs efforts n'avaient pas été vains et qu'ils avaient grandement profité des leçons de leur professeur et des répétitions qu'il a bien voulu y joindre cette année comme les années précédentes.

Cet examen oral et nos investigations précédentes nous ont semblé complètement suffisans pour établir le mérite

relatif et classer les concurrens ; nous avons donc l'honneur, M. Faure et moi, de vous proposer, Messieurs, d'accorder :

Un premier prix à M. Barbier (François-Henry) ;

Un deuxième prix à M. Vazou (Antoine) ;

Une mention honorable à M. Grin (Charles).

M. Barbier, employé chez un géomètre de la ville de Versailles, a voulu joindre la théorie à la pratique à laquelle il se livrait déjà avec succès ; malgré ses occupations actives, il a trouvé le temps de venir s'asseoir sur les bancs du Cours de Géométrie ; son travail courageux et persévérant a triomphé des difficultés, des abstractions mathématiques, et il s'est approprié par l'étude les principes d'une science dont il faisait chaque jour des applications dans son état. Ses rédactions nombreuses, écrites avec intelligence, présentent souvent des solutions originales des problêmes posés par le professeur ; on reconnaît que ces solutions appartiennent à l'élève, qu'il les a tirées de son propre fonds, et qu'il n'a pas été les chercher dans les auteurs : elles témoignent que ce jeune homme possède un véritable esprit d'invention ; ses dessins révèlent une main exercée ; ses réponses concises accusent un jugement sûr ; on serait tenté cependant de leur reprocher de ne pas être assez explicites, si l'on ne savait toute la difficulté qu'ont pour exposer leurs idées et développer des démonstrations les jeunes gens qui n'ont pas fait d'études spéciales, et qui n'ont pas pris une longue habitude du tableau. Encore quelques courageux efforts ! que M. Barbier se livre pendant quelques mois à l'étude de la trigonométrie et des élémens de l'algèbre, il complètera

ainsi son instruction; alors il aura acquis d'admirables instrumens dont il pourra se servir à chaque instant dans sa profession de géomètre, et se jouer des difficultés qu'il a dû souvent rencontrer dans sa pratique journalière.

Vous avez accordé l'année dernière une mention honorable à M. Antoine Vazou; nous avions engagé ce jeune homme à suivre de nouveau cette année le Cours de Géométrie; notre conseil a été entendu et suivi, M. Vazou nous a prouvé qu'il avait grandement profité des avis que nous lui avions donnés, et surtout des bonnes leçons de son maître; ses réponses ont acquis de la justesse et de la précision, sa méthode est devenue plus sûre, il a fait des progrès considérables dans le dessin géométrique; parmi les feuilles qu'il nous a présentées, nous avons trouvé un dessin d'architecture, remarquable par la pureté, l'élégance et la précision du trait. M. Antoine Vazou suit dignement les bons exemples de son frère Edouard, auquel vous avez décerné le premier prix en 1843. Qu'il persévère, et comme son frère il deviendra un sujet distingué et utile à son pays.

M. Charles Gein a suivi le Cours pour la première fois cette année; son assiduité, son zèle, ses efforts n'ont pas été infructueux; ses réponses sont généralement satisfaisantes, elles font preuve de connaissances acquises; mais il doit le sentir lui-même, son instruction n'est pas complète, il a besoin de méditer encore sur les principes avec lesquels il a fait connaissance cette année; il a dû voir de quel secours pouvait être pour lui l'étude des sciences exactes, et particulièrement de la géométrie, pour suivre la carrière des ponts et chaussées dans laquelle il s'est engagé : aussi croyons-nous devoir lui donner le conseil de suivre de nouveau le Cours l'année pro-

chaîne; son aptitude, le travail persévérant dont il a fait preuve cette année, tout nous garantit que ses efforts seront couronnés par le succès, et que l'année prochaine nous pourrons présenter à vos honorables distinctions un sujet distingué et complètement maître de lui.

Permettez-nous, Messieurs, de nous féliciter encore cette année avec vous des résultats du Cours de Géométrie, et d'applaudir de nouveau à la création et au maintien par l'Administration d'un enseignement véritablement populaire, qui, répandant journellement dans les classes ouvrières de notre cité des notions si utiles pour les divers arts auxquels elles se livrent, donne à nos jeunes artisans l'habitude du travail intelligent, avec l'aide duquel tout progrès est assuré et la perfection peut être atteinte. L'instruction que les ouvriers viennent puiser dans ces Cours leur donne non-seulement plus d'habileté, tend à leur procurer plus d'aisance pour l'avenir, les rend plus moraux, mais encore elle leur permet de venir en aide à la science, d'en assurer les progrès en exécutant sous sa direction, avec précision et intelligence, les appareils, les machines nécessaires à la réalisation des projets qu'elle a conçus, et en matérialisant ces inventions utiles, ces brillantes découvertes qui illustrent non-seulement les hommes qui les ont faites, mais encore les nations auxquelles ils appartiennent.

Les arts mécaniques, Messieurs, n'ont pas toujours été assez avancés pour pouvoir donner un corps aux conceptions inattendues des hommes de génie : souvent la main a fait défaut à l'invention, et des découvertes dont la mise en pratique pouvait avoir immédiatement la plus grande influence sur le bien-être des masses, activer d'une manière prodigieuse les progrès de la civilisation, et faire faire en avant un pas de géant à l'humanité toute entière;

ces découvertes sont restées pendant long-temps, pour ainsi dire, latentes et sans effet, faute de mains suffisamment exercées, et surtout suffisamment instruites pour les réaliser.

L'histoire de la machine à vapeur nous offre une preuve bien frappante de ce que nous venons d'avancer.

L'illustre professeur à l'université de Marbourg, notre compatriote Denis Papin, l'inventeur de la machine à vapeur atmosphérique ; Papin, qui, le premier, eut l'heureuse idée de faire développer sur un piston la force élastique de la vapeur d'eau enfermée dans un cylindre ; qui ainsi pouvait appliquer cette énorme puissance à toute espèce de travaux, non-seulement à l'élévation de l'eau au-dessus de son niveau, à l'épuisement des mines, comme Salomon de Caux en France, et après lui le marquis de Worcester en Angleterre, l'avaient proposé, mais encore, comme il le dit lui-même dans son *Mémoire sur la Machine à vapeur,* s'en servir pour lancer des bombes, traîner des navires à la remorque contre vents et marées ; Papin, qui, d'un seul jet de son esprit calculateur et hardi, avait imaginé le foyer intérieur à la chaudière, tel que nous le voyons maintenant dans nos locomotives, la machine atmosphérique, dont les Anglais ont voulu vainement lui contester l'invention et lui en ravir la gloire, les armes à vapeur construites depuis par Perkins, et les bateaux à vapeur qui maintenant sillonnent toutes les eaux du monde ; Papin ne put réaliser d'une manière satisfaisante ses admirables conceptions, quelques grands qu'aient été ses efforts et sa persévérance ; il ne put appliquer ses inventions à des travaux utiles ; tout son génie vint se briser contre des difficultés matérielles ; il ne put trouver des mains capables de construire ses magnifiques machines. et de doter ainsi le pays d'une admirable puissance.

A cette époque, les ouvriers et les constructeurs de machines n'étaient pas en état de s'emparer d'une idée si étrangère à leurs travaux ordinaires et embrassant tant de considérations nouvelles. Dans ses mémoires, notre célèbre inventeur parle de la difficulté de faire des cylindres réguliers comme d'un grand obstacle à l'adoption de ses projets ; il recommande vivement l'établissement d'une fabrique de ces cylindres.

Mais heureusement, Messieurs, les temps ont bien changé, la diffusion des sciences mathématiques et physiques opérée au sein des masses, par les Cours professés aux ouvriers sur tous les points de notre belle France, a puissamment contribué à former pour le pays une nombreuse armée de travailleurs, d'artisans et d'artistes intelligens et instruits, qui secondent vaillamment nos inventeurs et nos savans dans leurs conceptions.

Qu'un illustre savant, que M. Arago, par exemple, veuille faire des expériences délicates sur la vîtesse de la lumière, sur la rapidité de transmission de ce fluide subtil qui fait 310,000,000 mètres par seconde, qu'il imagine un appareil dans lequel des miroirs doivent tourner avec une vîtesse inusitée dans nos machines ; immédiatement il trouve un habile artiste, M. Bréguet, qui le lui établit avec une précision mathématique et parvient à donner à un axe de rotation une prodigieuse vîtesse, une vîtesse de 3,000 tours par minute. Et si aujourd'hui, il était donné au célèbre professeur de l'université de Marbourg de nous visiter, si Papin était en quête d'ouvriers pour construire ces cylindres si essentiels à la réalisation de ses hardis projets, non-seulement il en trouverait en foule, capables de les exécuter avec une précision qui le surprendrait ; mais encore, quel seraient son

étonnement et sa satisfaction lorsqu'il verrait cette vapeur dont il avait rêvé la puissance, les lui façonner avec une exactitude toute mathématique, en conduisant avec calme et presque silence ces beaux outils connus sous le nom de machines à aléser.

Aujourd'hui, Messieurs, nos savans ne sont pas seuls à travailler pour agrandir le cercle de nos connaissances, pour ajouter encore par leurs découvertes à notre bien-être et à lutter d'invention avec les nations nos rivales; ils trouvent de nombreux auxiliaires parmi nos ouvriers et nos artistes, qui les aident dans la réalisation de leurs idées, concourent avec eux à développer notre commerce, à augmenter notre gloire nationale et à porter haut dans l'estime des peuples le nom Français.

RAPPORT

SUR LA

PRODUCTION, REPRODUCTION ET L'AMÉLIORATION

DE LA RACE BOVINE

Dans le département de Seine-et-Oise, en 1845.

PAR M. BERGER-PERRIÈRE.

MESSIEURS,

Les mesures prises par M. le Préfet et par MM. les Maires, les encouragemens que vous décernez pour l'amélioration de la race bovine, ont produit leur effet; les animaux amenés au concours de 1846 étaient en bien plus grand nombre que les années précédentes, et leur présentation au lieu et à l'heure indiqués, s'est faite avec exactitude; encore quelques efforts de l'autorité locale pour assurer la publicité des avis de M. le Préfet, pour l'examen et l'application des conditions que les demandeurs doivent remplir, et la mission du jury deviendra

plus facile et plus satisfaisante pour lui comme pour les éleveurs.

Le jury a traversé les cinq arrondissemens de Pontoise, Mantes, Versailles, Rambouillet et Etampes, dans lesquels il avait indiqué, pour la plus grande commodité des éleveurs et pour moins fatiguer les animaux, douze stations voisines des lieux de production.

321 Animaux ont été examinés aux stations : c'est un tiers de plus que l'année dernière ; il y a donc, sous le rapport de la production, une amélioration satisfaisante; elle n'est pas encore aussi réelle quant à la taille et à la forme des animaux ; mais le jury doit déclarer ici, que sous ce rapport même, il est facile de reconnaître l'efficacité, des encouragemens du Conseil-Général, de la sollicitude de M. le Préfet et des soins de la Société.

On voit déjà, aussi, que les éleveurs tiennent compte des recommandations du jury, en destinant à la production, des génisses moins jeunes que précédemment, et en choisissant les producteurs avec plus de discernement qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors ; on attend avec impatience les taureaux de bonne race votés par le Conseil-Général, car ils doivent assurer une bonne reproduction dans le Département.

Cinq arrondissemens ont concouru à la présentation des animaux dans les proportions suivantes :

Pontoise	157
Mantes	42
Versailles	94
Rambouillet	8
Etampes	20
TOTAL	321

Les résultats observés par le jury, l'ont déterminé à émettre l'opinion, que M. le Préfet et vous, avez adoptée, qu'il convenait de décerner cette année :

4 Médailles d'or de 1.re et 2.e classe ;

11 Médailles d'argent de 1.re, 2.e, 3.e et 4.e classe ;

Et 109 primes de 20, 25 et 40 fr.

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE.

MÉDAILLES D'OR.

PREMIÈRE CLASSE.

Pour avoir élevé deux belles génisses ; pour avoir peuplé ses étables de quinze vaches laitières de distinction et de deux beaux taureaux qui contribuent à l'amélioration de l'espèce dans le pays.

A M. Delacour, cultivateur à Ennery.

DEUXIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé deux belles vaches Cotentines.

A M. Lefèvre, de Frouville.

MÉDAILLES D'ARGENT.

DEUXIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé un taureau et deux génisses.

A M. Maitre, de Cormeilles.

TROISIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé une génisse Cotentine de belle conformation et de haute taille.

A M. Baucheron, de Saint-Ouen-l'Aumône.

ARRONDISSEMENT DE MANTES.

MÉDAILLE D'OR.

DEUXIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé deux belles génisses et un beau taureau qui contribue à l'amélioration de l'espèce.

A M. Danger, de Charmont.

MÉDAILLES D'ARGENT.

DEUXIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé cinq belles génisses, dont une très-belle.

A M. Bertaux, de Saint-Gervais.

TROISIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé une belle génisse Cotentine.

A M. Vincent, de Montreuil.

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET.

MÉDAILLES D'ARGENT.

PREMIÈRE CLASSE.

Pour avoir fait plusieurs élèves et des essais destinés à des améliorations générales.

A M. Flé-Paris, de Montfort.

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES.

MÉDAILLE D'ARGENT.

PREMIÈRE CLASSE.

Pour avoir élevé une belle génisse Cotentine de forte taille et de bonne conformation.

A M. Rabourdin, de Paray.

DEUXIÈME CLASSE.

1.° *Pour avoir élevé un taureau et une belle génisse.*

A M. Empereur, d'Orsay.

2.° *Pour avoir élevé six vaches, dont une de belle et bonne conformation.*

A M. Dappe, de Trappes.

TROISIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé une belle génisse Cotentine et avoir mis à la disposition des éleveurs un beau taureau.

A M. Rabourdin, du Grand-Vivier.

QUATRIÈME CLASSE,

Pour avoir élevé une forte vache Cotentine.

A madame veuve Desjobert, d'Orsay.

ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

MÉDAILLE D'OR.

DEUXIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé quatre génisses et un taureau de race Cotentine.

A M. Hauducoeur, de Gironville.

MÉDAILLE D'ARGENT.

QUATRIÈME CLASSE.

Pour avoir élevé trois génisses de la race du pays, dont une assez distinguée.

A M. Jacqueau, de Maisse.

Des primes seront remis à domicile daus les arrondissemens suivans :

Pontoise....................	60
Mantes......................	5
Versailles..................	30
Rambouillet................	3
Étampes....................	11
	109

M. le Préfet, s'adressant aux éleveurs, leur dit :

« Messieurs, permettez-moi de vous rappeler que l'an-« née dernière, à cette époque, je vous faisais sentir la « nécessité de ne plus borner vos efforts à produire beau-« coup, mais qu'il fallait aussi vous attacher à obtenir des « animaux de haute taille et de belle conformation. Le « Conseil-Général veut encore vous aider dans cette partie « de la tâche que vous avez entreprise. Sur ma demande « et celle de la Société d'Agriculture, il a voté pour cette « année une allocation destinée à un achat de taureaux « de belles races, qui seront répandus sur divers points « du département. Le Ministre de l'Agriculture est disposé « à favoriser cette amélioration. Continuez donc à nous « prêter votre concours, et avant peu nous répandrons « dans tous les cantons de beaux taureaux, et nous ob-« tiendrons des produits bien préférables, sous tous les « rapports, à ceux qu'on élève généralement aujour-« d'hui. »

RAPPORT

SUR LA

PROPAGATION ET L'AMÉLIORATION

DES CHEVAUX,

PAR M. LE VICOMTE D'ABZAC.

Messieurs,

Depuis que la question de l'industrie chevaline a été admise dans le programme de vos études; depuis le jour où vous avez fait le premier essai d'amélioration, en offrant aux éleveurs du Département le service gratuit de vos étalons, vous avez su poursuivre avec désintéressement la réalisation de ce système, dont les bases ont été inspirées par une grande considération d'intérêt public. En effet, la question des chevaux, considérée sous ses rapports divers, résume en elle seule des besoins nombreux de l'ordre social et de l'ordre politique; aussi vous avez été compris par un public éclairé et par l'administration, toujours disposée à encourager et à faciliter le développement de toute idée d'utilité générale.

Par suite de l'introduction du système des montes gra-

tuites, des relations permanentes se sont établies entre les membres de votre Commission et les éleveurs du Département. Ce rapprochement, si désirable, a permis d'examiner tous les élémens plus ou moins favorables à la propagation et surtout à l'amélioration des races chevalines que nous possédons.

Votre Commission, dirigée par vos lumières et par l'expérience de la plupart des éleveurs, a provoqué des réformes notables dans le service des montes. Après avoir classé les races chevalines du pays, fait un choix parmi les meilleures poulinières, substitué l'étalon pur sang et demi-sang au type percheron, elle a déterminé les conditions du croisement pour chaque espèce, selon sa conformation et sa taille. En examinant les méthodes d'élevage, pour la plupart vicieuses, elle a cherché à propager parmi les éleveurs les principes déduits de l'expérience, qui sont pratiqués généralement chez nos voisins d'outremer.

Avant d'arriver aux resultats satisfaisans qui témoignent aujourd'hui en faveur de l'œuvre patriotique que vous poursuivez, il a fallu livrer combat à bien des erreurs, à bien des préjugés; vous en avez triomphé au point qu'aujourd'hui, riches comme pauvres, ne doutant plus que notre Département ne puisse, comme d'autres, concourir à la production chevaline de la France, rivalisent de zèle et de dévouement pour obtenir de beaux et de bons produits.

Si on passe maintenant à l'appréciation des faits matériels qui établissent la certitude du progrès de l'industrie chevaline dans notre Département, il suffira de faire observer que les trois étalons mis pendant toute l'année à la disposition des éleveurs deviennent désormais insuf-

fisans; bien qu'on n'admette plus que des juments capables de donner de bons produits, on est obligé d'en refuser un grand nombre de cette cathégorie; les demandes vont tellement en augmentant, qu'il faudrait doubler le nombre des étalons pour arriver à satisfaire toutes les personnes qui veulent élever. On peut donc conclure de tous ces faits, que la question chevaline a fait un pas immense vers sa solution, et que le bon cheval remplacera peu à peu les races dégradées qui desservent aujourd'hui la grande majorité des besoins.

On a répondu de tous les points du Département à un appel fait au nom du bien public : aussi on commence à en recueillir aujourd'hui les bons effets. Déjà les produits qui, à l'âge de 3 et 4 ans, se vendaient, il y a dix ans, de 100 à 200 fr., valent aujourd'hui de 100 à 400 fr., à un an, et de 400 à 800 fr., et même plus, à l'âge de 4 ans. La valeur des produits a plus que triplé; enfin dans le choix des bons chevaux primés par le Comice, les produits de nos étalons figurent généralement pour deux tiers et même pour trois quarts *.

Quelques obstacles restent encore à vaincre; mais l'industrie privée parviendra à en triompher, si ses protecteurs naturels, le Gouvernement, le Conseil-Général, l'administration locale et la Société, continuent à seconder ses efforts

---

* Nous avons placé à la suite de ce Rapport un tableau décennal qui a été dressé avec toute l'exactitude désirable; il résume les renseignemens annuels que nous vous présentons tous les ans, et il précise la situation de l'industrie chevaline dans notre Département.

Nous terminons, Messieurs, en vous proposant d'accorder les récompenses et les primes suivantes :

Médailles d'argent de 2.e classe.

A M. Boitel, de Claire-Fontaine, pour un poulain issu de *Bertram* et d'une jument normande ;

A M. Lacaze, médecin aux Essarts, pour un poulain issu de *Bertram* et d'une jument percheronne ;

A M. Hauducœur, de Gironville, pour un poulain issu de *Bertram-Son* et d'une jument cauchoise ;

A MM. Fallot (Benjamin), Lecomte (Frédéric) et Cibois (Louis), tous trois de Claire-Fontaine, des primes de 50 francs, qui seront payées à leur domicile, pour avoir élevé de beaux poulains provenant de *Bertram* et de jumens de débardeurs.

Enfin, nous vous signalons comme méritant d'être mentionnés honorablement dans cette séance, MM. Prodhomme, de Versailles, et Chaudouet, médecin à Linas, pour des produits qui pourront prétendre aux encouragemens du prochain Comice de Seine-et-Oise.

M. le Préfet a adressé ces paroles aux éleveurs :

« Le rapport que nous venons d'entendre témoigne du « progrès que l'industrie chevaline fait dans notre dépar- « tement. Je suis heureux d'avoir à témoigner aujourd'hui « la satisfaction de la Société à ceux qui, comme vous, « Messieurs, concourent à l'obtention de cet heureux ré- « sultat. »

Tableau décennal des montes.

ANNÉES.	NOMBRE d'étalons.	NOMBRE de jumens présentées.	NOMBRE de naissances constatées.	RAPPORT.	OBSERVATIONS.
1836	1	20	»	»	Les étalons qui font la monte aujourd'hui sont Kohel pur-sang, Bertram 3/4 de sang, Bertram-Son 1/4 de sang.
1837	2	45	4	1/5e	
1838	2	50	10	1/5e	
1839	2	125	14	1/4	
1840	3	145	30	1/4	
1841	3	154	35	1/4	
1842	3	160	42	1/4	
1843	3	162	48	1/3	
1844	3	130	52	1/3	
1845	3	140	50	1/3	
1846	3	180	55	1/3	
TOTAUX..	»	1311	340	1/4	

Il faut remarquer que, d'après le relevé ci-dessus, le nombre des jumens présentées est à peu près quatre fois plus grand que celui des naissances. Or, d'après les données de la statistique générale, les saillies sont aux naissances comme 3 est à 1.

Cette modicité de produits obtenus peut dépendre de plusieurs causes particulières au département.

1.° Les jumens livrées à la production sont générale-

ment surchargées de travail et la plupart trop vieilles;

2.° Les étalons desservent, pendant la saison de la monte, une trop grande quantité de jumens pour que la saillie soit toujours fructueuse;

3.° Un grand nombre de jeunes poulinières pleines sont vendues hors du département, à des prix plus avantageux, avant de livrer leurs produits;

4.° Enfin, certaines naissances n'ayant pas été déclarées, ne sont pas comprises dans ce tableau.

On peut donc porter à 400 au moins le nombre des chevaux issus jusqu'à ce jour des étalons de la Société.

Si on s'arrête à la seule quantité, nous avouons qu'elle n'est pas considérable, lorsqu'on songe surtout que la production générale en a pu donner 1,200; mais, en admettant que la Société n'ait fait produire qu'un tiers des chevaux nés dans le département, il faudra reconnaître qu'elle a atteint son principal but, en instituant les montes gratuites. Il faut ensuite considérer que l'amélioration ne porte pas seulement sur les individus nés, mais aussi sur ceux à naître; car parmi les 200 jumens présentées cette année aux étalons, il y en a au moins 100 qui ont déjà produit et qui offrent de belles espérances pour l'avenir.

NOTICE

SUR LA CULTURE COMPARATIVE

DE

POMMES DE TERRE SAINES

ET DE

POMMES DE TERRE MALADES,

LUE

à la Société royale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise,

Dans sa séance du 8 Mai 1846,

PAR M. DÉGENÉTÉ AÎNÉ,

L'un de ses Membres.

Messieurs,

J'avais promis à la Commission (dont j'ai l'honneur de faire partie), que vous avez nommée pour s'occuper de la maladie des pommes de terre, de faire une petite expérience pour tâcher de savoir si, en plantant des pommes

de terre tachées, les produits seraient affectés de la maladie. C'est de cette expérience que je demande à entretenir un instant la Société.

Dans les premiers jours de janvier, je fis planter sur couche, dans mon jardin, quatre pommes de terre à peu près d'égale grosseur. Une était entièrement gâtée ; il lui restait seulement un œil qui m'a paru pouvoir donner des pousses ; la seconde était bien tachée (pour la manger, on en aurait retiré le tiers) ; les deux autres étaient saines. Une a été coupée en deux morceaux ; l'autre a été plantée sans être coupée.

Les quatre tubercules ont levé à peu près ensemble. La pomme de terre gâtée a donné quatre pousses ; il s'en est élevé cinq du tubercule taché et de celui coupé ; enfin, la pomme de terre saine en a produit six. Les pousses du tubercule gâté ont été faibles et d'une couleur jaune ; celles des autres ont toujours été vigoureuses, surtout celles de la pomme de terre entière.

J'ai fait arracher, ce matin, le produit de cette expérience que j'ai l'honneur de vous présenter :

La mauvaise pomme de terre, qui porte le n.° 1, a rapporté 9 pommes de terre, dont 2 moyennes entièrement gâtées, 3 petites qui m'ont paru saines, et 4 très-petites, dont 2 gâtées que j'ai laissées après la pousse, et qui déjà produisent d'autres petites pommes de terre. Elles pèsent ensemble 105 grammes.

La pomme de terre tachée, qui porte le n.° 2, a produit 13 pommes de terre, dont 6 grosses, 3 moyennes et 2 petites. Je les ai bien examinées, et je n'ai pas vu qu'elles fussent attaquées de la maladie. Leur poids est de 730 grammes.

La pomme de terre saine, qui a été coupée en deux

morceaux, et qui porte le n.° 3, en a rapporté 13, dont 3 grosses, 2 moyennes, 4 petites et 4 très-petites. Elles sont saines, à l'exception d'une très-petite qui est tachée, mais elle était contenue dans la mère, ce qui, je crois, est la cause de cette avarie. Leur poids est de 425 grammes.

La pomme de terre saine, qui a été plantée sans être coupée, en a produit 11, dont 7 grosses, 1 moyenne et 3 petites. Elles sont saines et pèsent 750 grammes.

D'après cette petite expérience, je crois que la maladie qui a existé sur les pommes de terre de la dernière récolte ne reparaîtra pas cette année; car personne, assurément, n'aura planté de pommes de terre aussi mauvaises que le n.° 1. On a même évité, sans aucun doute, d'en planter d'aussi malades que celle qui porte le n.° 2, qui, quoique bien tachée, a rapporté toutes pommes de terre saines et aussi belles que celles fournies par les pommes de terre qui n'avaient aucune tache. La récolte de la pomme de terre saine, qui porte le n.° 3, semble prouver qu'il vaut mieux planter les pommes de terre sans les couper, comme beaucoup de personnes ont l'habitude de le faire lorsqu'elles sont grosses.

Tel est, Messieurs, le résultat de mon expérience. Espérons donc que nous n'aurons plus à craindre que cette maladie des pommes de terre, qui a fait, l'an passé, tant de tort à l'agriculture, et qui a été une cause de famine dans quelques contrées, ne reparaîtra plus.



5

RAPPORT

SUR

LES INDICATIONS DE M. GUÉNON,

RELATIVEMENT AUX

VACHES BONNES LAITIÈRES,

Par M. BERGER.

MESSIEURS,

A l'occasion des travaux de M. Guénon, vous m'avez remis, dans la séance du 1.er août dernier, le n.° 35 du Bulletin de la Société d'Agriculture du département du Cher, qui s'est occupée des découvertes de ce praticien, qui ont rapport aux signes qui caractérisent les bonnes vaches laitières.

M. Guénon est un cultivateur du département de la Gironde, qui habite Libourne. Il fait le commerce de vaches dans cette contrée. Il a obtenu de M. le Ministre

de l'Agriculture une médaille en or pour récompense de ses recherches et de ses découvertes sur les caractères qui dénotent les meilleures vaches laitières ; il prétend, en outre, reconnaître la qualité butireuse du lait, la quantité qu'elles peuvent en donner chaque jour, et le temps plus ou moins prolongé qu'elles peuvent le conserver.

Ce praticien a fait imprimer un traité sur son système, qui fait partie maintenant du domaine public.

Avant les travaux de M. Guénon, beaucoup de cultivateurs, d'agronomes, de nourrisseurs, de marchans de vaches, et même quelques ménagères, reconnaissaient bien des signes indicateurs de la plus ou moins grande quantité de lait que donnaient certaines vaches, et aussi la quantité plus ou moins butireuse de ce produit ; mais personne, que nous sachions, n'avait groupé ces connaissances de manière à en former un système, une espèce de corps de doctrine, qui pût guider, jusqu'à un certain point, les acquéreurs de vaches sous le point de vue de la production du lait.

On savait cependant, avant les travaux de M. Guénon, que l'ampleur des mamelles, la finesse et la souplesse de la peau, certaines nuances de poils, la grosseur et la sinuosité des veines qui avoisinent les mamelles, la grandeur des fontaines sous-abdominales, la physionomie douce de la vache, etc., sont des caractères qui indiquent une bonne laitière. On reconnaissait aussi que la nuance jaunâtre de la peau qui recouvre les mamelles, le raphé et le périnée, indique la qualité butireuse du lait. Mais les recherches de M. Guénon lui ont fait découvrir d'autres signes qui vont beaucoup plus loin, et qui sont, selon lui, beaucoup plus certains.

Nous allons soumettre les principaux à l'appréciation

de la Société : tous sont placés, sur chaque vache, à sa partie postérieure, entre le pis et la vulve, et sous l'abdomen, entre le pis et le nombril.

Ce sont des épis formés par des lignes contrariées ou par des différences de finesse ou de nuances de poils, que l'auteur a désignés sous le nom de gravures ou d'écussons, dont le centre forme l'épi et dont les rayons se dirigent, sous le ventre, derrière, en avant vers le nombril, d'autres en dedans des cuisses, et enfin d'autres, placés entre les cuisses, se dirigent vers la vulve.

L'étendue de ces écussons ou gravures indique, selon lui, la quantité de lait que donne chaque vache ; de sorte que si l'écusson est grand, le réservoir lacté l'est aussi, et le produit est abondant ; si l'écusson n'offre qu'une surface peu étendue, le réservoir est petit et le produit est inférieur. Ce sont là les règles générales, d'après M. Guénon, pour ce qui concerne l'abondance du lait. Mais les vaches dont la peau est unie et blanche, le pis couvert d'un poil clair, et le contre-poil des épis de la gravure ou écusson allongé, donneront toujours un lait séreux et maigre.

Quant à la qualité de ce produit, en voici les signes distinctifs : les écussons et les pis sont couverts de poils fins, épais et soyeux ; la peau de ces régions a une couleur jaunâtre, couverte en partie d'une sécrétion furfuracée très-fine, comme safranée, que l'auteur désigne sous le nom de *son*. Si cette couleur jaunâtre de la peau et cette espèce de poussière particulière se font remarquer sous la queue et se continuent jusqu'à son extrémité, les symptômes de la qualité butireuse du lait sont plus prononcés.

Les écussons varient d'étendue, de forme, de finesse et de nuance ; c'est ce qui a conduit M. Guénon à en établir huit classes différentes qu'il a subdivisées par degrés de la

taille, et chacune est encore subdivisée en ce qu'il appelle *des ordres*. A toutes ces distinctions, il ajoute encore sept autres variétés, auxquelles il donne la dénomination de *vaches bâtardes*.

Ainsi les huit classes forment chacune vingt-quatre variétés qui élèvent le nombre de vaches à 192; en y ajoutant les 7 bâtardes, cela fait un total de 199 variétés, sur lesquelles M. Guénon assigne d'une manière rigoureuse la quantité de lait que chacune produit, le temps que dure la secrétion, et enfin, mais d'une manière moins certaine, la qualité butireuse du lait.

Vous ne serez point étonnés, Messieurs, bien que nous eussions la ferme volonté de remplir la mission que vous nous aviez confiée, que nous ayons reculé devant la difficulté presqu'insurmontable de faire l'épreuve complète du système Guénon : le temps nous aurait manqué, et il nous aurait été impossible de nous procurer plusieurs milliers de vaches, avant d'en rencontrer un assez grand nombre sur lesquelles les signes désignés par l'auteur fussent apparens.

Nous ajouterons que la connaissance parfaite du système Guénon exigerait un cours rigoureusement suivi et de longue durée. Il a donc fallu nous borner à constater le fait principal de cette découverte, celui qui nous paraît mériter le plus de confiance; il consiste dans des signes apparens et palpables qui font connaître les bonnes vaches laitières.

D'après les essais que nous avons faits sur 87 vaches, en faisant l'application de ces principes, il parait exister une relation (plus ou moins exacte, il est vrai) entre les signes extérieurs observés par M. Guénon et les facultés d'abondance de lait.

Quant aux signes qu'il indique, comme se rattachant à

la qualité butireuse du lait, qui consistent spécialement dans la couleur jaunâtre de la peau qui recouvre le pis et le périnée, et dans la présence d'une espèce de matière onctueuse furfuracée, assez abondante, répandue sur ces mêmes régions, ils étaient connus avant les travaux de l'auteur ; mais il a ajouté à ces connaissances le renseignement du prolongement de la peau jaunâtre de la partie inférieure de la queue, jusqu'au panache.

La connaissance de ces signes est d'autant plus précieuse pour les éleveurs et les nourrisseurs, qu'ils sont souvent apparens sur les génisses avant qu'elles ne vêlent. Or, étant convaincu que ces remarques ont de la valeur, il est facile de faire un bon choix et de repousser les vaches qui ne les présenteraient pas.

Nous devons noter que ces signes sont moins développés sur les mâles que sur les femelles, quoique cependant on les distingue sur quelques-uns : les taureaux qui les présentent doivent être préférés pour la reproduction.

Espérons que l'anatomie s'emparera des découvertes de M. Guénon, dont l'expérience a constaté la réalité, et que la science, ultérieurement, établira la différence qui existe dans le développement des organes secréteurs du lait chez les vaches pourvues de ces signes, et nous fera connaître plus complètement les règles qui devront nous guider sur le choix des bonnes laitières.

En résumé, nous croyons pouvoir conclure de ce qui précède, que, jusqu'à présent, il faut se borner à mettre en usage ce que la pratique a confirmé depuis long-temps, pour le choix de bonnes laitières, et la règle générale indiquée par M. Guénon, sans entrer dans les divisions et subdivisions de son système qui exigerait des recherches et des études d'une longue haleine et souvent impossible ; que les signes

pour reconnaître une bonne vache laitière, indiqués par l'auteur, paraissent d'une utile application pour l'acquisition et pour l'élevage des bêtes bovines. Si nous avons égard aux expériences que nous avons faites sur un certain nombre de vaches, il faudrait donc : choisir de préférence les animaux qui présentent, dans leur partie postérieure, entre le pis et la vulve, des écussons ou des épis ayant une grande étendue; choisir les individus chez lesquels ces épis sont formés de poils épais, fins et soyeux; enfin, préférer par dessus tout les vaches qui réunissent les signes indiqués et qui ont en sus la peau du pis, du périnée, jusqu'au bout de la queue, d'une couleur jaunâtre, et en partie couverte de la poussière furfuracée dont il a été fait mention.

PÉTITION

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

MESSIEURS,

Le projet de loi sur les livrets avait compris les ouvriers agricoles, comme devant être soumis à cette mesure.

Cette loi, telle qu'elle a été adoptée par la Chambre des Pairs, les a dispensés de cette obligation.

Le projet de loi devant être présenté, incessamment, à la discussion de la Chambre des Députés, la Société d'Agriculture du département de Seine-et-Oise s'est émue de cette exclusion, autant dans l'intérêt des propriétaires et des fermiers, à cause de la garantie que leur offrirait l'adoption du livret pour les agens de la culture, que dans l'intérêt de ces agens eux-mêmes, pour la sûreté de leur avenir.

On comprend, en effet, l'avantage qui résulterait pour ces derniers d'être porteurs du témoignage de leur séjour plus ou moins long dans une ferme rurale, pouvant leur

servir de recommandation, quand ils en sortent, et faciliter leur admission dans une autre exploitation, lorsqu'aucun motif grave n'aurait déterminé le changement de leur service.

Cette considération serait surtout importante pour les bons serviteurs qui se décident quelquefois à quitter leurs maîtres sans cause réelle et par un désir personnel d'user de leur liberté.

D'un autre côté, des considérations puissantes exigent que des agens inconnus ne soient pas admis, sans renseignemens sur leurs antécédens, au foyer domestique des propriétaires ou fermiers d'une exploitation, quelqu'en soit l'importance.

Sans l'application du livret aux ouvriers agricoles, les propriétaires ou fermiers se trouvent livrés aux hasards d'un mauvais choix, et quelquefois d'un choix dangereux pour leur famille et leur habitation.

La loi ne saurait accorder trop de protection à ces deux intérêts majeurs.

Il serait, à la vérité, impossible d'imposer l'obligation du livret à tous les agens de la culture sans distinction, mais il y a une classe à peu près générale d'ouvriers immédiats de l'Agriculture qu'il paraîtrait convenable d'assimiler aux ouvriers de l'industrie et des manufactures, à raison de leur cohabitation dans les fermes.

Tels sont les charretiers, les bergers, les vachers, les jardiniers, les batteurs en grange et autres ouvriers employés à l'année ou au mois dans une exploitation rurale.

Les cultivateurs du département de Seine-et-Oise sont particulièrement exposés, à raison du grand nombre de fermes que contient ce département, à l'inconstance de ces agens directs de la culture qui cèdent facilement à la pos-

sibilité d'un déplacement par l'appât d'une légère augmentation de gages.

Il se présente alors un grand danger pour le propriétaire ou le fermier qui se trouve dans la nécessité d'un prompt remplacement de l'agent qui les quitte, souvent sans les avoir prévenus d'avance, et qui sont dans l'obligation d'accepter pour hôte un agent qui se présente sans aucune recommandation, avec la confiance que ses antécédens sont ignorés.

La Chambre de MM. les Députés contient un trop grand nombre de membres auxquels ces circonstances ne sont pas inconnues, pour qu'elle puisse en méconnaître l'importance pour la sûreté publique et particulière.

C'est donc avec confiance et conviction que la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise a l'honneur de vous soumettre la demande de vouloir bien arrêter votre attention sur les graves inconvéniens qui résulteraient de la dispense des livrets pour les agens immédiats de la culture.

S'il était possible de justifier cette demande par des faits qui se sont reproduits plusieurs fois dans ce département, elle vous exposerait que des hommes poursuivis pour des crimes n'ont pas craint de se présenter dans quelques fermes et qu'ils y ont été recherchés par la justice.

En réclamant pour les agens de la culture l'obligation du livret, la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise a cru remplir un double devoir :

Le premier, dans l'intérêt des familles agricoles qui, par leur utilité et leur dévouement aux intérêts publics, ont sans doute des droits à la protection de l'autorité ; le deuxième, dans l'intérêt des agens honnêtes de la culture, qui ont la crainte d'être confondus avec les vagabonds.

Une dernière considération pourrait être invoquée,

c'est que l'emploi des livrets paraît devoir se combiner avec l'usage adopté par les Sociétés d'Agriculture et les Comices agricoles d'accorder, tous les ans, des médailles et des récompenses pécuniaires aux agens immédiats de la culture, pour une longue durée de leurs services dans la même exploitation.

Le livret deviendrait pour ces agens le témoignage le plus certain de la bonté et de la durée de leurs services dans la même exploitation.

En se résumant, la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise se borne à solliciter l'insertion dans la loi de l'application du livret aux employés des exploitations rurales, en ajoutant que ce serait pour les nombreux villages de la France, où il n'existe pas de desservant, un moyen de moralisation en l'absence des secours de la Religion qui manquent entièrement à leur population.

LISTE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année agricole de 1845 à 1846.

Le Journal de l'Ain.
— des Haras.
— de la Nièvre.
— de la Côte-d'Or.
— de la Morale chrétienne.
— du Midi de la France.
— d'Eure-et-Loir.
Bulletin de la Société d'Encouragement.
— de Senlis.
— de Limoges.
— de Loir-et-Cher.
— de la Haute-Marne.
— de la Société de la Seine.
— des Conférences de Meulan.
— du Cher.
— de l'Auvergne.
Annales d'Horticulture de la Seine.
— — de Lyon.
— — de Grignon.
— — de Poussay.
— Georgophyles de Florence.

Mémoires de la Société de Lille.
— — de Rouen.
— — des Pyrénées-Orientales.
— — de Metz.
— — de l'Eure.
— — de la Sarthe.
— — de Falaise.
— — de Valenciennes.
— — de Melun.
— — de Douay.
— — d'Horticulture de Versailles.
— — de Meaux.
— — Agraire de Bologne.
— — des Vétérinaires du Calvados.
Mémoires historique de Rambouillet; par DE LAMOTTE.
— Sur le Morcellement; par MAIZIÈRE.
— Sur l'Algérie ; par l'abbé LANDMAN.
Manuel des Plantes, par M. JACQUES.
Recueil du Règlement des Eaux-et-Forêts.
Brevets d'Invention expirés.
Recueil administratif de Seine-et-Oise.
Le Cultivateur.
L'Agronome praticien de Compiègne.
La Revue agricole.
Le Bon Cultivateur de Nancy.
Le Comice d'Eure-et-Loir.
Les Procès-Verbaux de Caen.
La Famille agricole de Seine-et-Oise (Société mutuelle d'Assurance contre la Grêle).
Applic. de la Loi sur la Police de la Chasse, par M. GADBLED.
Les Éphémérides de l'Indre.
La Clinique vétérinaire.

Le Procès-Verbal de la Gironde.

— *De la Soc. des Sciences naturelles de Versailles.*

Discours de M. Darblay au Comice.

Le Jardin de Turin.

Les Vœux du Congrès.

La Séance publique de Boulogne.

Le Crédit foncier en Belgique et en Allemagne, par M. Royer.

Rapport de M. le Ministre du Comm. et de l'Agric. au Roi.

Notice sur la Prod. des Laines; par M. Perrault de Jotemps.

Arrêté ministériel sur le Concours de Poissy.

ERRATUM.

Page 10, à la 5.e ligne, *au lieu de :* des élémens, *lisez :* les élémens.

Page 11, à la 7.e ligne, *au lieu de :* Ainsi, le vassal devait d'abord rompre sa chaîne ; *lisez :* Ainsi, le vassal avait d'abord rompu sa chaîne.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

ET

DES CORRESPONDANS.

MEMBRES HONORAIRES.

Entrées.

MM.

1799. Le chevalier *De la Cour de la Fortelle*.

— *Hénin de Longue-Toise*, propriétaire à Châlo-Saint-Marc, arrondissement d'Etampes; à Paris, rue d'Anjou-Dauphine, n. 9.

1814. *Polonceau*, inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées; à la Roche, près de Cramans, par Dôle (Jura).

1830. *De Fresquienne*, ancien maire de Versailles.

1837. *Remilly*, maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES.

Entrées.

MM.

1. 1801. L'abbé *Caron*, docteur ès-sciences et lettres de l'Académie de Paris, officier de l'Université de France ; à Versailles, boulevard du Roi, n. 1.

2. 1803. *Mairesse de Pronville*, naturaliste, à Versailles, rue d'Anjou, n. 74.

3. 1806. *Fremy*, ancien pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine ; à Versailles, rue de la Paroisse, n. 11.

4. 1810. *De Plancy*, propriétaire-cultivateur à Bièvres, canton de Palaiseau ; à Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 11.

5. —— Le vicomte *Debonnaire de Gif*, à Gif, propriétaire ; à Paris, rue de l'Université, 57.

6. —— *Fessart*, fermier du Roi, à la Ménagerie ; Versailles *extrà*.

7. —— *Bourgeois*, directeur de l'établissement rural et royal de Rambouillet, cultivateur à Rambouillet.

8. 1811. *Dailly* père, cultivateur à Trappes.

9. 1814. *Noble*, médecin en chef de l'Hospice royal de Versailles, rue de la Paroisse, n. 1.

Entrées.

MM.

10. 1820. *Hodanger*, propriétaire à Versailles, rue Neuve, n. 45.

11. 1821. *Cafin*, propriétaire, rue Montmartre, n. 113, à Paris.

12. —— *Morand*, médecin-vétérinaire, rue de la Pépinière, n. 25, à Paris.

13. —— *Petit*, architecte à Versailles, avenue de Saint-Cloud, n. 41.

14. 1822. *Jourdain d'Arsonville*, inspec. des forêts de la Couronne; à Versailles, r. de la Bibliothèque.

15. —— *Battaille*, médecin adjoint à l'hospice de Versailles, boulevard de la Reine, n. 61.

16. —— *Boucher*, médecin à Versailles, rue Neuve, 9.

17. 1823. *Usquin*, propriétaire à Versailles, rue Montbauron, n. 18.

18. 1825. *Hauducœur*, cultivateur à Bures.

19. —— *Berger*, médecin-vétérinaire rue de Madame, n. 43, à Paris.

20. —— *Michaux*, ancien cultivateur, rue de Mademoiselle, à Versailles.

21. —— *Guillaumot*, économe de l'Ecole militaire.

22. 1827. *Pigeon* (François), cultivateur aux Granges, près Palaiseau.

Entrées.

MM.

23. 1827. *Colin*, professeur de chimie à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, avenue de Paris, n. 18.

24. —— *Pasquier* père, cultivateur aux Clayes.

25. 1828. *Bella*, directeur de l'Institution agronomique de Grignon, par Neauphle.

26. —— *Philippar* fils, professeur de culture à l'Ecole normale de Versailles et à l'Institut de Grignon.

27. —— *Duverger*, à Paris, rue de Chaillot, n. 74.

28. —— *Notta*, cultivateur à Montigny.

29. 1832. *Collas* (Jean-Grégoire), propriétaire à Argenteuil.

30. —— *Chambellant*, régisseur des domaines du Roi, rue des Réservoirs.

31. —— *Dégenété*, cultivateur à Guyancourt.

32. 1833. *Lacroix*, prof. de mathématiques, agent-voyer en chef du département, r. Maurepas, 13.

33. 1834. Le colonel *Emy*, professeur de fortifications à l'Ecole militaire, rue de l'Orangerie, n. 10.

34. —— *Rabourdin* (Antoine), cultivateur à Villacoublay, près Versailles.

35. 1836. *Casse*, pharmacien à Saint-Germain.

36. —— *Pasquier* fils, cultivateur à Trou-Guyancourt, près Versailles.

Entrées.

MM.

37. 1837. *Barre*, cultivateur au Grand-Villetain, près Jouy.

38. —— *D'Abzac*, propriétaire à Milon-la-Chapelle, par Chevreuse.

39. —— *De Chanteloup*, membre du Conseil-Général, propriétaire à Flins, par Meulan.

40. 1838. *Leduc*, pharmacien à Versailles.

41. 1839. *Pigeon* (Victor), cultivateur à Satory.

42. —— *Le Roy*, médecin, rue de la Paroisse, n. 1, à Versailles.

43. —— *Dégenété* (Auguste), cultivateur à Villerat-Saclay, par Orsay, maître de poste à Versailles, avenue de Paris, n. 3.

44. 1839. *Thomassin*, cultiv. à Puiseux, par Pontoise.

45. 1840. *Pluchet*, cultivateur à Trappes.

46. —— *Belin*, pharmacien à Versailles.

47. 1841. *Erambert*, professeur de chimie et de mathématiques à l'école militaire, et à l'institut de Grignon.

MEMBRES ASSOCIÉS.

Entrées.

MM.

1. 1811. *Pigeon* (Pierre-Marie), rue de Noailles, à Versailles.

2. 1826. *Bobet* (Charles), propriétaire, rue de l'Orangerie.

3. —— *Demarines* père, ancien cultivateur, à Versailles, rue Neuve.

4. 1830. *Le Roux*, cultivateur à Carcassonne, commune de Beynes.

5. 1831. *Guillaume*, propriétaire à Bellevue, commune de Meudon.

6. 1833. *Bault*, ancien cultivateur, à Versailles, boulevard de la Reine.

7. 1835. *Pigeon* (Joseph), cultivateur à Trou-Moreau, commune de Villepreux.

8. —— *Jomard*, membre de l'Institut, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.° 12, à Paris.

9. —— *Baudry de Balzac*, prof. d'histoire naturelle, avenue de Paris, n. 3, à Versailles.

10. —— *Rabourdin*, cultivateur à Champlan, par Longjumeau.

11. 1839. *Bault* fils, cultivateur à Saint-Aubin.

12. —— *Barbé*, cultivateur à Vauluceaux.

Entrées.

MM.

13. 1839. *Santerre*, propriétaire, rue Notre-Dame-des Champs, n. 7, à Paris.

14. —— *Chachoin*, fermier à Guyancourt.

15. —— *Fontaine* aîné, cultivateur, rue du Bac, 77, à Paris.

16. —— *Pigeon* (Alexis), cultivateur à Saclay.

17. —— *Besnard*, maître de poste, à Pontchartrain.

18. —— *Blondel* fils, architecte, rue de la Pompe, n. 11, à Versailles.

19. —— *Besnard*, ancien cultivateur, à Rambouillet.

20. —— *Scheffer*, propriétaire à la Marche, commune de Vaucresson, par Saint-Cloud.

21. —— *Leclerc*, cultivateur à Plaisir.

22. 1843. *Dailly* fils, cultivateur à Bois-d'Arcy.

23. —— *Liger*, médecin-vétérinaire à Neauphle.

24. 1844. *Thibierge* fils, pharmacien à Versailles.

25. —— *Empereur*, cultivateur à Orsay.

26. 1845. *Séguy*, architecte, inspecteur des eaux, à Versailles.

27. —— *Guillemain*, propr. à Bassemont, par Maule.

28. —— *Vavin*, membre de la Chambre des Députés, à Orsay.

29.

30.

CORRESPONDANS DU DÉPARTEMENT.*

Arrondissement de Mantes.

Cantons.	Entrées.	MM.
BONNIÈRES...	1829.	*Michaux*, cultivateur à Lommoie, par Bonnières.
HOUDAN. . .	——	*Fréville*, cultivateur à Mulcent, par Houdan.
MAGNY. . . .	——	*Coudray*, à Chaussy, par Magny.
	. . . .	
LIMAY. . . .	——	*Trognon*, cultivateur à Guitrancourt, par Mantes.
MANTES. . .	——	*Molinos*, régisseur du domaine de Rosny, à Rosny.
	1824.	*Bosson*, pharmacien à Mantes.

* La Société, désirant établir des relations avec tous les cantons du département, a arrêté qu'il serait nommé, par chaque canton, deux Membres correspondans : cet arrêté a commencé à recevoir son exécution dans la séance règlementaire de 1829.

La lettre *R* indique que le canton est représenté, et la ligne ponctuée, qu'il ne l'est pas. Le canton représenté l'est par des membres titulaires ou associés.

Arrondissement de Pontoise.

Cantons.	Entrées.	MM.
ECOUEN. . .	1829.	*Sainte-Beuve*, cultivateur à Attainville, par Moisselles.
	——	*Benoît*, cultivateur, maire de Baillet, par Moisselles.
	——	*Bouju*, notaire, membre de la Société d'horticulture, à Franconville.
	——	*Mignan* père, à Villiers-le-Sec, par Luzarches.
ENGHIEN . .	. . . .	
	. . . .	
GONESSE. . .	——	*Poiret*, cultivateur à Roissy, par Louvres.
	——	*Mutel*, cultivateur à Goussainville, par Gonesse.
	——	*Tétard*, cultivateur à Roissy.
	——	*Ducrocq*, cultivateur à Roissy.
L'ISLE-ADAM	. . . .	
	. . . .	
LUZARCHES. .	. . . .	
	. . . .	

Cantons.	Entrées.
	MM.
PONTOISE...	1829. *Thomassin*, à Puiseux, par Pontoise.
	—— *Cartier*, manufacturier.
MARINES...	1829. Le comte de *Gouy*, maire de Marines, par Pontoise.
	—— *Peyron*, docteur en médecine, à Marines, par Pontoise.

Arrondissement de Versailles.

ARGENTEUIL.	*R.*
	. . . .
MARLY....	*R.*
MEULAN...	—— *De Deux-Ponts-Berigny*, médecin, à Meulan.
PALAISEAU..	*R.*
POISSY....	1829. *Lelarge*, cultivateur à Villaine, par Poissy.
	—— *Michaux* fils, cultivateur à Crespières, par Maule.
S.-GERMAIN.	*R.*
	. . . .
SÈVRES....	*R.*
VERSAILLES..	*R.*
ARPAJON...	1829. *Petit de Leudeville*, à Leudeville, par Arpajon.

Arrondissement de Corbeil.

Cantons.	Entrées.
	MM.
BOISSY-S.-LÉGER.	1829. *Matar* père, propriétaire à Villeneuve-St.-Georges.
	—— *Dautier*, cultivateur à Vigneux.
	—— *Camille Beauvais*, directeur de l'établissement rural des Bergeries.
CORBEIL. . .	—— *Petit*, médecin à Corbeil.
	. . . .
LONGJUMEAU. *R*.	

Arrondissement d'Etampes.

ÉTAMPES. . .	1799. *Debrun des Beaumes*, à Paris, rue des Poules, n. 4.
	1825. *Hénin* fils, propriétaire-cultivateur à Châlo-Saint-Marc.
LA FERTÉ-ALEPS.	1829. *Legendre*, maire de Baulne, par LA FERTÉ ALEPS.
MÉRÉVILLE..	—— *Thiercelin*, pharmacien à Angerville.
	—— *Houillier*, cultivateur à Méréville, par Angerville.
MILLY. . . .	. . . .
	. . . .

Arrondissement de Rambouillet.

Cantons.	Entrées.	MM.
CHEVREUSE. .	1829.	*Frédy de Coubertin*, à Coubertin, par Chevreuse.
	R.	
DOURDAN N.	. . . .	
DOURDAN S.	1829.	*Bourgeois*, cultivateur à Sonchamp, par Rambouillet.
	. . . .	
LIMOURS . . .	——	*Duval*, cultivateur, maire de Gometz-la-Ville, par Chevreuse.
MONTFORT. .	*R.*	
	R.	
	1830.	*Maillier*, cultivateur à Autouillet, par Thoiry.
	1841.	*Demarson*, propriét. à Montfort-l'Amaury.
RAMBOUILLET.	——	*Lemesle*, propriétaire à Rambouillet.
	——	*Mauquest-Delamotte*, à Rambouillet.

CORRESPONDANS RÉGNICOLES.

Entrées.

MM.

1800. *Sageret*, à Paris, rue de Montreuil, n. 141.

1801. *Michaux*, voyageur naturaliste, à Paris, quai aux Fleurs, n. 19.

1802. *Silvestre*, secrétaire-perpétuel de la Société centrale, à Paris, rue de Seine, n. 12.

1806. *Gilbert*, cultivateur à Maule.

— *Radulphe de Gournay*, à Dreux.

1808. *Mirbel*, botaniste membre de l'académie des sciences.

— *Brebisson*, naturaliste à Falaise (Calvados).

— *Le Cauchois*, conservateur des forêts du premier arrondissement, à Paris, rue Saint-Guillaume, n. 20 (Seine).

1810. *Lair*, secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce, à Caen (Calvados).

— *Georgette Dubuisson*, à Orrouy, par Crepy (Oise.)

1811. *De Choiseul d'Aillecourt*, ancien préfet du Loiret, rue de la Planche, n. 24, faubourg Saint-Germain, à Paris.

1811. *Chailly*, docteur en médecine, Porte-Maillot, à Paris.

Entrées.

MM.

—— *Leblanc de la Martraye*, propriétaire à Chartres (Eure-et-Loir).

—— *De Maizières*, professeur de mathématiques à Reims.

1813. *Desruisseaux*, ancien pharmacien, propriétaire à Saint-Dyé.

1814. *Raffeneau de Lille*, professeur de botanique à Montpellier.

1816. Le comte de *Tristan*, à Orléans (Loiret).

—— *Poiteau*, botaniste-cultivateur, à Paris, rue Copeau, n. 38.

1817. *Durand*, président de la Société d'Agriculture de la Moselle, à Metz (Moselle).

—— *De la Rue*, secrétaire de la Société des Sciences médicales, à Breteuil (Eure).

—— *Pierrard*, chef de bataillon du génie à Verdun (Meuse).

1818. Le chevalier *Dutillet de Villars*, conseiller à la Cour royale d'Amiens.

—— *Rousseau* (Louis), à Keremma, par Plouescat (Finistère).

1820. *De Bois d'Hiver*, inspecteur des forêts de la Couronne, à Fontainebleau.

1821. *Lajoux*, secrétaire de la Société d'Agriculture de l'Arriége, à Foix (Arriége).

1824. *Le Cordier*, ingénieur,

Entrées.

MM.

1825. *Le Vasseur*, officier d'artillerie, chez son père, à Versailles.

1827. Le comte *de Plancy*, propriétaire à Plancy, par Méry-sur-Seine.

—— Le baron de *Mortemart-Boisse*, à Paris, rue Jean-Goujon, n.° 9 (Champs-Elysées).

1828. *De Martiny*, aux Ambésis, par Trappes.

—— *Carraud*, chef de bataillon d'artillerie en retraite, à Issoudun.

—— *Chenou*, professeur de Géométrie à Douay.

—— *Burger*, propriétaire à Strasbourg.

1829. *Huzard* fils, vétérinaire à Paris, rue de l'Eperon, n. 7.

—— *Colin* fils, jardinier du Roi à l'Elysée-Bourbon, à Paris.

—— *Darblay*, rue de Lille, n. 82, à Paris.

—— *Séguier* (le baron), pair de France, premier président de la Cour royale, rue Pavée-Saint-André, n. 16, à Paris.

1829. *Héricart de Thury* (le vicomte), ingénieur en chef, rue de l'Université, n. 29.

1829. Le comte *de Lasterye*, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 19.

—— *De Marolles*, propriétaire à l'Eveille, par Provins.

—— *Galy-Cazalat*, rue Folie-Méricourt, n. 23, à Paris.

Entrées.

MM.

1829. *Soulange-Bodin*, secrétaire-perpétuel de la Société d'Agriculture de la Seine.

—— *Jacques*, jardinier en chef du Roi, à Neuilly.

—— *Girardin*, professeur de chimie, correspondant de l'Institut, à Rouen.

—— *Briaune*, propriétaire.

1831. *Bailly de Merlieux*, rue du Jardinet, n. 8, à Paris.

—— *Serva*, à Périgueux, à Versailles.

1833. *Deveaux*, botaniste à Angers.

—— *Prévost*, secrétaire-perpétuel de la Société d'Agriculture de Melun.

—— *De Galbois*, à Mouy, près Saint-Quentin, (Aisne); à Paris, rue de Ménars, n. 12.

1834. *Viellot*, président du tribunal civil et membre de la Société d'Agriculture de Meaux.

1834. *Soyez-Villemet*, membre de la Société d'Agriculture de la Meurthe, à Nancy.

1836. *Rollet*, médecin en chef militaire, à Bordeaux.

1837. *Caillat*, professeur de chimie et de physique à Grignon.

—— *Pommier*, rédacteur de l'*Echo des Halles*, rue Coquillière, à Paris.

—— *Guénier*, maître de poste à Saint-Bris (Yonne).

Entrées.

MM.

1837. *Loiseleur de Longchamp*, professeur de botanique, rue de Jouy, n. 8, à Paris.

1838. L'abbé *Berleze*, rue de l'Arcade, n. 21, à Paris.

—— *Noirot*, propriétaire à Dijon.

—— *Lecoq*, directeur du jardin botanique, à Clermont-Ferrand.

—— *Albert de Villeneuve*, à Montagney, par Marnay (Haute-Saône).

1840. *Renault*, directeur de l'école d'Alfort.

—— *Soubeiran*, pharmacien en chef de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, à la pharmacie centrale.

1840. *Dagonet*, docteur en médecine à Châlons sur-Marne.

—— *Berger*, vétérinaire au 13.e d'artillerie, en garnison à Reims.

—— *De la Chauvinière*, agronome, rue Taranne, n. 10.

1841. *Delafond*, vétérinaire à Longjumeau.

—— *Fleury*, horticulteur à Meulan.

—— *Riquet*, vétérinaire au 7.e de dragons, à Versailles.

—— L'abbé *Landmann*, curé de Constantine, rue de Grenelle-S.-Germain, n. 16.

Entrées.

MM.

1842. *Boullay*, membre de l'académie de médecine, à Montigny-les-Cormeil, par Franconville.

1843. *Payen*, membre de l'Académie des Sciences. au Conservatoire des Arts et Métiers.

—— *Robinet*, membre de l'Académie de médecine, rue Jacob, n. 48.

—— *Macquart*, naturaliste à Lille.

—— *Minanguin*, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Montbelet, près Macon.

1843. *Berthaud de Saint-Paul*, sous-inspecteur de la forêt de Compiègne, à Compiègne.

—— *Poirson*, inspecteur des forêts de la Couronne, à Compiègne.

—— *Royer*, docteur en médecine, rue de Seine, n. 14 bis, à Paris.

1845. *Chatin*, professeur à l'École de Pharmacie de Paris.

—— *Delafond*, professeur à Alfort.

—— *de Behague*, à Dampierre (Loiret).

—— *Magne*, professeur à Alfort.

1846. *Gadebled*, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.

—— *Dubreuil*, professeur d'Agriculture, à Rouen.

Entrées.

MM.

CORRESPONDANS ÉTRANGERS.

1832. *Villeroi* (Charles), propriétaire à Fremersdorf, près Sarrelouis (Prusse), à Bouzonville, département de la Moselle.

—— *Villeroi* (Félix), propriétaire au Rittersof, près Saint-Ingbert (Bavière Rhénane), à Bouzonville, département de la Moselle.

—— *Pelli-Fabroni*, secrétaire de la Société des Géorgophiles.

—— *Poyenaz*, directeur du collége de Boukarest.

—— *Asaky*, aga de la ville de Jassy.

1843. *Desaive*, docteur en médecine, rue de la Cathédrale, n. 12, à Bruxelles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société royale d'Agriculture de la Seine, à Paris.

—— d'Agriculture de la Sarthe, au Mans.

—— d'Agriculture et d'Emulation de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Comice agricole de la Marne, à Châlons.

Société d'Agric. du Pas-de-Calais, à Boulogne-s-Mer.

—— d'Agriculture des Sciences et Arts du Lot, à Montauban.

Société d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de la Gironde, à Bordeaux.

Académie des Sciences, Arts et Agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

Société d'Agriculture de l'Oise, à Beauvais.

—— —— de la Meurthe, (à Nancy).

—— —— à Falaise.

—— —— d'Indre-et-Loire.

—— —— du Calvados, à Caen.

—— —— du Doubs, à Besançon.

—— —— du Nord, à Lille.

—— —— du Nord, à Douay.

—— —— de l'Ain, à Bourg.

—— —— de la H.te-Garonne, à Toulouse.

—— —— de l'Aveyron, à Rhodez.

—— —— du Cher, à Bourges.

—— —— à Lyon.

—— —— d'Indre-et-Loire, à Tours.

Académ. des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Rouen.

Société d'Agriculture de la Charente, à Angoulême.

—— —— de l'Aube, à Troyes.

—— —— de Tarn-et-Gar.ne, à Montauban.

Société d'Agriculture de l'Arriége, à Foix.

—— —— d'Eure-et-Loir, à Chartres.

—— —— des Deux-Sèvres, à Niort.

—— de Géographie, rue Taranne, à Paris.

Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, à Limoges.

Académie de Lyon.

Société d'Agriculture, à Metz.

—— d'Horticulture, rue Taranne, à Paris.

—— des Sciences et Arts, au jardin botanique.

Société d'Agriculture, à Angers.

Académie des Sciences et Arts, à Clermont-Ferrand

Société d'Agriculture de Meaux.

— de la Morale chrétienne, rue Taranne.

— d'Agriculture, à Poitiers.

— de Civilisation, rue Jacob, à Paris.

— de Géographie, r. et pass. Dauphine, à Paris.

— d'Agriculture, à Nantes.

— du Journal *la Propriété*, rue Saint-Marc-Feydeau, n. 14, à Paris.

— Séricicole, rue Taranne, n. 12, à Paris.

— Industrielle d'Angers.

Académie royale d'Économie agraire et des Géorgophyles, à Florence.

Société d'Agriculture de Compiègne.

— d'Agriculture de la Drôme.

— de Statistique de la Drôme.

— des Vétérinaires du Calvados, à Bayeux.

— d'Agriculture de Senlis.

— de Calais.

La Société d'Agriculture de Calais.

— d'Agriculture de Joigny.

La Société vétérinaire, à Morlaix.

L'Académie de la Somme, à Amiens.

La Revue agricole d'Abbeville.

La Revue agricole, rue des Saints-Pères, n. 64.

Journal d'Agriculture pratique, quai Malaquais, 19.

Société d'Agriculture d'Evreux.
—— d'Horticulture, à Meulan.
—— des Vétérinaires de Paris.
—— Pratique des Vétérinaires de Paris.
—— agraire de Bologne.

MEMBRES DU BUREAU.

Président d'honneur.
M. LE PRÉFET.

Président titulaire.
M. *Chambellant*.

Secrétaire perpétuel.
M. *Fremy*.

Secrétaire adjoint.
M. *Victor Pigeon*.

Trésorier perpétuel.
M. *Jourdain*.

Trésorier adjoint.
M. *Le Roi*.

Bibliothécaire perpétuel.
M. *Lacroix*.

COMMISSION INTERMÉDIAIRE.

MM.
Colin.
Philippar.
Emy.
Dégenété aîné.
Berger.
Victor Pigeon, secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel.

F. FREMY.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

ROYALE

D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

1847.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

ROYALE

D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE,

PUBLIÉS

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JUILLET 1846,
JUSQU'A CELLE DU 25 JUILLET 1847.

47.e Année.



VERSAILLES,

C. DUFAURE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ,
Rue de la Paroisse, n.° 21.
1847.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. AUBERNON, PAIR DE FRANCE, PRÉFET,

Président d'honneur de la Société.

MESSIEURS,

Ce qui caractérise vos travaux et en fait le principal mérite, c'est de se mêler sans cesse aux besoins et aux vicissitudes de l'Agriculture, et de lui prêter un utile appui dans toutes les épreuves que le caprice des saisons et les décrets de la Providence imposent aux agriculteurs et au pays.

Vous avez donc été vivement touchés de la crise pénible que le pays a subie cette année sous le rapport des subsistances ; vous vous êtes associés avec un empressement soutenu, aux soins et aux efforts du Gouvernement du Roi, pour en adoucir les effets.

Nous avons tous compris, Messieurs, dans cette situation pénible, ce que l'humanité nous devait inspirer de devoir et de zèle ; ce que les classes laborieuses devaient obtenir de nos soins et de notre sympathie : et le travail et les secours n'ont manqué nulle part aux malheureux.

Déjà, dès le mois de novembre, au moment où la pénurie commençait à se faire sentir, 543,000 francs de ressources avaient été préparés par les communes, les hospices, les bureaux de bienfaisance et la charité privée, pour assurer partout du travail et des secours aux indigens.

Quand les besoins sont devenus plus pressans, nous avons eu recours à toutes les ressources qui pouvaient y subvenir.

Le Gouvernement a donné la plus grande activité aux grands travaux de l'État, et nous avons pu appliquer des sommes considérables à ces travaux sur tous les points du Département ; pour le chemin de fer de Chartres, environ 7 à 800,000 francs ; pour celui de Strasbourg, plus de 400,000 francs ; pour la navigation de la Seine, près de 1,200,000 francs ; pour les travaux extraordinaires des routes royales, 398,000 francs ; pour ceux des routes départementales, environ 370,000 francs.

Les Chambres législatives, ayant accordé des crédits spéciaux, nous avons obtenu pour 222 communes une somme de 140,950 francs qui, jointe aux nouvelles ressources créées par les communes, ont procuré pour 224,700 fr. de travaux d'utilité communale, dans lesquels les ouvriers de ces localités ont pu trouver de l'emploi.

Tous les établissemens charitables, encouragés par 54,170 francs de secours, que 282, les moins riches d'entre eux, ont obtenus, se sont livrés à des actes de bienfaisance plus étendus.

Dans presque toutes les communes populeuses, les conseils municipaux ont généreusement voté les moyens d'assurer le prix du pain à un taux ordinaire, en faveur des familles indigentes.

Quant à la bienfaisance privée, elle ne peut être éva-

luée dans ses effets, mais, partout elle a été active, intelligente, généreuse ; partout les propriétaires aisés ont créé du travail et des secours ; on a vu des cultivateurs vendre au-dessous du cours, par petites parties, dans divers marchés ; d'autres, assurer à leurs ouvriers le prix du pain à un taux ordinaire. Cette charité a été si vive, sincère et naturelle, qu'au moment où le Département s'imposait tant de sacrifices pour ses propres besoins, il n'a pas oublié de lointains malheurs, et nous avons envoyé plus de 122,000 francs aux inondés de la Loire.

Ainsi, Messieurs, ont été traversés ces momens difficiles, et cette crise a de nouveau montré combien ce Département renferme de généreux sentimens, d'intelligence et d'humanité ; combien les populations y sont soutenues par une patience et une résignation remarquables dans la souffrance, et par l'amour de la paix et du travail. Grâce à ce double penchant vers la charité et le travail, aucun trouble n'est venu aggraver le mal ; la paix publique n'a été nulle part troublée, les marchés ont été paisibles, la circulation des denrées n'a été interrompue nulle part ; les souffrances passagères ont été soulagées autant que l'humanité en avait la puissance, et un grand nombre d'améliorations utiles et désirées auront été réalisées et conserveront le souvenir de la sagesse commune.

Qu'il me soit permis, Messieurs, d'adresser en présence de cette nombreuse assemblée, le tribut de notre reconnaissance envers tous ceux qui ont concouru à l'adoucissement des malheurs publics, aux administrateurs, aux corps municipaux, aux hospices, aux bureaux de charité, à tous les cœurs bienfaisans, et à ces populations laborieuses qui ont si bien compris que, dans les momens de pénurie, les troubles et les désordres, au lieu de diminuer,

ne font qu'accroître les maux, et que ce n'est que dans l'ordre, la résignation et le travail que peut se trouver l'allégement de la souffrance.

Qu'il me soit permis aussi, Messieurs, de me féliciter avec vous de voir enfin le moment arrivé où cette souffrance va cesser, où la Providence, qui a voulu imposer au pays de si dures privations, veut nous dédommager de nos peines, et récompenser notre résignation par d'abondantes moissons. Déjà, de toutes parts, la faucille couche les gerbes dans les champs et remplit nos granges des plus belles récoltes ; déjà, dans tous les marchés, les prix des céréales s'abaissent avec rapidité, et le blé qui, pendant la crise, s'était élevé sur plusieurs points jusqu'à 50 fr. l'hectolitre, est retombé à 33 fr. Ces prix, il faut l'espérer, baisseront encore et reviendront bientôt au taux convenable pour que les intérêts des cultivateurs et des consommateurs soient balancés et conciliés. Nous voyons de toutes parts, non pas seulement les plus belles apparences, mais les plus réelles certitudes que les céréales et les pommes de terre donneront d'abondans et excellens produits, et que la prévoyance, qui a fait augmenter les semailles du printemps de près d'un huitième, comblera en partie le vide que la disette avait amené dans nos approvisionnemens. Notre réunion, Messieurs, emprunte à ces circonstances un nouveau degré d'intérêt et de solennité, et c'est avec bonheur que nous mêlons aujourd'hui notre joie avec la joie du pays.

Mais n'avons-nous pas aussi, Messieurs, à faire sortir de cette épreuve quelques utiles avertissemens ? L'Agriculture, éclairée par cette soudaine expérience, ne doit-elle pas se mettre en mesure, autant qu'il peut dépendre d'elle, d'en prévenir le retour ?

On a calculé que pendant seize ans et demi, de 1830 à 1837, le total des farineux introduits en France, représente une quantité égale à 23,000,000 d'hectolitres, que le total des quantités exportées est de 9,900,000 hectolitres, et que la balance des quantités introduites, c'est-à-dire 14,100,000 d'hectolitres, donne, année moyenne, 815,716 hectolitres, équivalant à la nourriture de 268,572 individus ; d'où l'on peut conclure que, pendant ce laps de temps, notre sol a produit de quoi nourrir 992,119 personnes par million d'habitans, c'est-à-dire que si la culture des farineux avait été augmentée seulement de huit millièmes, et que la distribution de toutes ces ressources en eût été faite avec égalité, la France aurait pu suffire à la consommation de ses habitans.

C'est donc vers l'augmentation de la culture des céréales et des farineux, vers les améliorations de cette culture que les agriculteurs doivent diriger leurs soins ; et le territoire de la France leur offre de l'espace, car il présente encore plus de 21 millions d'hectares de jachères, de landes, pâtis et bruyères à mettre en produit.

Notre Département, qui occupe le quatrième rang dans l'importance du revenu foncier, est un de ceux aussi qui portent, dans la consommation générale, un excédent de produits. Ainsi, dans une des années les plus abondantes, en 1844, le produit total des farineux a été évalué à 5,705,924 hectolitres, et défalcation faite des besoins locaux, montant à 4,216,222, on a pu livrer à la circulation 1,489,702 hectolitres. Rapprochons de ce résultat ceux de l'année de pénurie, de 1846, qui nous occupe, et nous trouvons pour la production 4,213,687 hectolitres ; pour la consommation locale 3,727,268 hectolitres, et pour l'excédant mis en circulation, seulement 486,319 hectolitres.

Et notons bien ceci, Messieurs, c'est que cet affaiblissement des produits ne tient pas seulement à l'intempérie des saisons, mais qu'il faut en attribuer la cause à l'ensemencement d'un moins grand nombre d'hectares; ainsi, en 1844, il y a eu 251,047 hectares ensemencés, et en 1846, cette quantité est descendue à 239,982, c'est-à-dire à 11,065 hectares de moins! Si cette diminution s'est manifestée dans tous les autres départemens, ne faut-il pas lui attribuer la principale cause de la détresse que le pays a subie?

Les cultivateurs peuvent donc contribuer grandement à empêcher le renouvellement de cette détresse en augmentant le nombre d'hectares ensemencés, en céréales et autres farineux; et pour le Département, quelque avancé qu'il soit dans le perfectionnement agricole, nous comptons encore 64,000 hectares de jachères et 28,000 héctares de pâtis, landes et bruyères, sur lesquels l'habileté et l'intelligence des cultivateurs peuvent faire de précieuses conquêtes sans troubler les autres assolemens.

Le Gouvernement et les Chambres ont aussi leur assistance à donner pour prévenir de nouveaux malheurs. Sans doute depuis dix-sept ans, grâce à l'impulsion qu'ils ont donnée, la facilité des communications s'est considérablement développée; les rivières, les canaux, les grandes routes et les chemins vicinaux ont assuré de nouveaux moyens à la circulation des denrées et de nouveaux élémens à la richesse nationale; mais il nous reste encore à obtenir le complément des voies de communication générale nécessaire pour faire fructifier les améliorations partielles déjà réalisées; il nous reste à achever le grand réseau des chemins de fer, ceux de ces chemins, surtout, qui mettront en communication Lille et Marseille, le Hâvre

et Strasbourg, qui empêcheront ce qu'on a eu récemment à déplorer, de payer l'hectolitre de blé 50 fr. à Strasbourg, tandis qu'il était à 25 ou 30 fr. dans nos ports; et qui, en nous donnant des moyens de transport à meilleur marché et plus rapides, faciliteront, en peu de jours, le rétablissement de l'égalité des prix sur tous les marchés du Royaume.

Chacun saura remplir sa tâche, Messieurs, pour assurer à la vaste Cité française, l'abondance, le calme et la sécurité; pour donner à la production des subsistances, le développement qu'exige l'augmentation toujours croissante de la population, et pour assurer au commerce les moyens de répandre ces subsistances sur toutes les parties du territoire d'une manière égale et conforme aux besoins. Vous n'avez, pour suffire à la vôtre, qu'à persévérer dans votre zèle et dans la direction de vos travaux; votre honorable et utile passé vous est garant de votre succès futur.



DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. CHAMBELLANT,

Président titulaire de la Société.



MESSIEURS,

Permettez-moi de commencer, en vous remerciant de la faveur que vous avez bien voulu m'accorder de vous présider, malgré mon insuffisance, pendant l'année qui vient de s'écouler, et du concours de vos lumières, dont j'ai pu apprécier la valeur.

Arrivé au terme de ces honorables fonctions et autorisé, comme Président annuel, à prendre la parole dans cette Séance solennelle, j'aurais désiré pouvoir apporter à cette réunion imposante des vues nouvelles et utiles, et je regrette de n'avoir à vous soumettre que des doutes, des regrets et des vœux.

Le but principal des Sociétés d'Agriculture, comme leur utilité, ont pour base une seule et même idée. « La fondation de la science agricole. » Qui dit science, vous le savez, suppose la fixité de principes invariables, et il faut bien convenir que cette fixité n'existe pas encore pour la

science agricole, obligée d'ailleurs de réclamer le secours de toutes les sciences positives.

Vous ne serez donc pas surpris que je sois resté dans le doute sur les questions actuelles les plus importantes, puisqu'elles ont pour objet d'obtenir la plus grande fécondité possible du sol, et par suite l'amélioration du sort de ses habitans. Permettez-moi d'ajouter que j'appelle de tous mes vœux le moment de la certitude dans les études et dans les méthodes agricoles, pour obtenir la plus prochaine réalisation de ces heureux résultats.

Monsieur le Secrétaire perpétuel devant vous faire, suivant l'usage, le Rapport de vos travaux de l'année expirée, avec la clarté et la précision qu'il a l'habitude de mettre dans leur exposition, il ne me reste plus qu'à vous présenter, en peu de mots, quelques aperçus qu'il m'a paru à propos de signaler à votre attention.

Et d'abord, une question trop importante pour omettre d'en parler, est celle du libre échange.

Je dois convenir qu'après tout ce qui a été dit et écrit sur cette matière, il m'est resté plus d'un doute sur les difficultés que présente la solution de cette vaste question; je crois donc devoir me borner à vous exposer à ce sujet, que cette question ne me paraît pas pouvoir être résolue dans un sens absolu, et que sa nature complexe doit être soumise à de grandes précautions et exiger de sérieux ménagemens.

Les prohibitionistes modérés me semblent plus près de la vérité que les ultra-abolitionistes, mais on peut espérer que les uns et les autres, en faisant l'abandon de toute exagération, parviendront à se rapprocher et à s'entendre pour l'accord des intérêts généraux du pays.

La modération est presque toujours l'organe de la raison.

Oserai-je vous soumettre mes doutes sur les résultats du dernier Congrès agricole de Paris? La réunion d'un aussi grand nombre d'esprits éclairés sur les intérêts de l'Agriculture n'a pu aboutir, comme les années précédentes, qu'à l'expression mesurée de vœux utiles, dont on peut craindre d'avoir à regretter la stérilité.

Cependant, l'ambition modeste de l'Agriculture d'obtenir dans le Conseil-Général de l'Agriculture et du Commerce, une représentation *légale* et *égale* à celle de l'Industrie, mériterait peut-être d'en espérer la réalisation, justifiée, d'ailleurs, par son importance et son utilité.

Devra-t-elle attendre encore long-temps le succès de cette légitime prétention?

Un autre motif de regret consiste à ne pouvoir pas entrevoir, même dans un avenir éloigné, l'application du crédit à la propriété et à l'exploitation rurale. En effet, tandis que de nombreux capitaux, entraînés par la fièvre de l'agiotage, maladie épidémique de notre époque, vont s'engloutir dans des entreprises industrielles très-hasardeuses, les propriétaires-cultivateurs et les fermiers intelligens et probes ne peuvent obtenir dans l'opinion des capitalistes la confiance que ces derniers accordent à des chances aléatoires.

Il se présente ici l'occasion d'exprimer le regret du rejet de la proposition faite à la Chambre des Députés d'encourager par des primes le défrichement des huit millions d'hectares encore improductifs en France; entreprise utile qui aurait pu donner aux capitaux une direction favorable aux travaux de l'agriculture.

On voudrait bien pouvoir attendre ce secours d'une lueur qui se montre à l'horison, mais dans un lointain encore vague, c'est-à-dire de l'établissement d'une com-

pagnie d'assurances départementale, dont les réserves formeraient le noyau d'une banque agricole, mais cette espérance éloignée ne se présente encore que comme un doute.

Peut-être pourrait-il se changer en certitude, si le système des assurances générales par l'État, dont la Belgique paraît vouloir donner l'exemple, était adopté par un acte législatif en France; mais cette immense question offre trop de difficultés et d'objections sérieuses pour pouvoir en prévoir la prochaine solution.

La question la plus importante du moment, et qui n'a cessé de vous occuper, Messieurs, parce qu'elle tient à la fois au problème de production que vous avez mission de résoudre, comme hommes spéciaux et à vos sentimens de solidarité, comme membres de la grande famille, est, sans contredit, celle des subsistances.

Des mesures salutaires et surtout les apparences de la récolte de cette année, déjà réalisée en partie, ont mis un terme à l'inquiétude des populations, mais pas encore, il faut en convenir, à la souffrance de beaucoup de malheureux.

Cette question a le droit d'être l'objet constant de vos méditations. Espérons qu'il y sera trouvé une solution favorable : la Providence, qui a livré à notre intelligence et à nos bras les moyens de créer tant de biens et de richesses agricoles, n'a pas pu, dans sa miséricorde, vouloir condamner une portion de l'humanité au dénuement et à la faim.

Ayons la confiance que le remède existe, et nous ne tarderons pas à le découvrir.

Ce qui ne saurait être mis en doute, Messieurs, c'est la sollicitude du Roi pour les intérêts les plus chers de la

patrie, le dévouement de Sa Majesté et de son auguste Famille aux besoins nationaux.

C'est aussi la préoccupation constante et éclairée du premier Magistrat de notre Département, qui ne néglige aucune occasion de prendre vos avis sur les questions délicates de son administration, relatives aux travaux et aux produits de l'Agriculture. Qu'il me soit permis de lui témoigner ici notre reconnaissance pour ses vues bienveillantes et pour la participation qu'il s'empresse de prendre aux intérêts de ses administrés, quand il entrevoit la possibilité de les servir!

Nous avons encore une autre certitude, c'est que le plus grand regret du Pouvoir royal, de l'autorité administrative, comme le vôtre, est sans doute de ne pouvoir pas garantir le résultat des récoltes, toujours soumises à tant de chances, dont le secret appartient à une volonté supérieure, que l'humanité peut invoquer avec amour, mais dont elle est réduite à respecter les décrets.

L'homme a néanmoins dans les faits de cet ordre, une responsabilité morale dont il ne saurait se décharger entièrement par une résignation passive.

« Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Cette devise, qui nous a été rappelée par M.gr le duc de Nemours au Comice de Soindres, doit nous guider dans les efforts qui restent à faire pour porter la production à un taux proportionné aux besoins et pour parvenir à une équitable répartition.

Avant la réalisation si désirable de cette espérance, il faudra recourir à des palliatifs et à des mesures transitoires. Permettez-moi, à ce sujet, l'expression d'un dernier doute.

S'il était vrai que la France ne produisit pas assez de céréales pour sa consommation, et qu'il existât à cet égard un déficit annuel de plusieurs millions d'hectolitres, n'y aurait-il pas lieu d'y pourvoir par des mesures législatives ?

Ne serait-il pas possible à la science humaine, unie à la sagesse des Gouvernemens, de prévenir, par une commune sollicitude, le retour des circonstances déplorables dont nous avons été les témoins ?

Sur ces questions si graves, oserai-je vous exprimer la crainte que la science économique, plus occupée de théories que d'utilité pratique, ne s'égare dans des systèmes au lieu d'admettre des dispositions efficaces ?

C'est encore un doute, mais un doute sérieux, et qui mérite l'attention des hommes d'État, que j'ai cru devoir vous soumettre en finissant.

Ce vœu, pour tous les intérêts, m'a paru pouvoir être exprimé devant des juges aussi compétens, aussi éclairés et aussi dévoués que vous, Messieurs, à la sécurité et à l'existence de la population entière.



COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE

ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE,

DEPUIS SA

Séance du 26 Juillet 1846, jusqu'à celle du 25 Juillet 1847,

PAR M. FREMY,

Secrétaire perpétuel de la Société.

MESSIEURS,

En voyant les tristes circonstances sous lesquelles se sont accomplies les deux dernières années agricoles, et notamment celle qui expire en ce moment, l'Agriculture française, impuissante à en conjurer les effets, a dû bien des fois se scruter et se demander si, pendant ces malheureuses époques, elle avait justifié la confiance illimitée qu'inspirent aux populations sa sagacité et sa prévoyance; si elle pouvait craindre d'être accusée d'avoir négligé l'observation de quelques unes de ces grandes lois qui ont fait donner avec juste raison au système de con-

naissances qui dirige ses opérations le titre de *science;* et si on pouvait lui reprocher, dans l'exploitation de notre beau et bon sol, d'avoir méconnu qu'en échange de toutes les ressources qu'elle trouve dans l'industrie, le travail, le développement et l'intelligence de toutes les classes, elle a contracté envers elles l'obligation d'assurer leur subsistance.

Ce n'est certainement pas notre Département qui peut redouter une pareille enquête. En effet, pour quiconque parcourt nos campagnes, il est facile de constater que la combinaison rationnelle des assolemens, l'emploi judicieux des engrais, les labours profonds et multipliés, le choix des cultures appropriées au sol, l'art de les varier et de les changer à propos pour prévenir son épuisement, celui de saisir avec discernement le moment d'ensemencer les terres, de favoriser le développement de ce que le cultivateur leur confie par les sacrifices qu'impose le nettoyage des cultures, et enfin que l'expérience éclairée qui fait saisir opportunément le moment des récoltes, contribuent autant que leur fertilité naturelle à la prospérité de ces belles plaines qui décorent nos arrondissemens.

Tous ces détails d'une bonne et excellente culture sont trop bien compris depuis plus d'un demi-siècle dans notre Département, ils y sont trop en progrès pour qu'on puisse reprocher à nos agriculteurs de contribuer, par quelque négligence que ce soit, à aggraver les malheureuses circonstances qui affligent quelquefois les populations; les intempéries peuvent affecter, dans notre Département, le rendement des récoltes, mais jamais elles ne feront qu'elles soient insuffisantes aux besoins de la consommation; tandis qu'à de rares exceptions près, elle les excède toujours

en toute espèce de culture. Dans cette année même, bien que vous ayiez reconnu et déclaré à l'Administration que la récolte de 1846 était notablement inférieure à celle d'une année commune, vous avez pu lui faire connaître, à une époque déjà assez avancée de l'année, que les ressources du Département étaient encore telles, qu'elles suffiraient au moins à sa consommation, si nous n'avions pour voisins un million de consommateurs qui ne peuvent rien pour la production.

Renseignem. sur la récolte de 1846.

Les renseignemens que vous transmettez à l'Administration sur l'état des cultures aux différentes époques de l'année, sont recueillis avec trop de scrupule pour que je ne trouve pas un devoir à remplir lorsque leur exactitude paraît être contestée. Ainsi, cette année, vous avez déclaré que la récolte en blé était d'un dixième au-dessous de l'année commune. Quelques personnes ont pensé, et pensent encore, que cette évaluation était au-dessous de la réalité, parce que leurs objections ont eu plutôt en vue l'ensemble de la récolte des céréales propres aux subsistances que celle du blé seule; mais si on considère qu'en appréciant la récolte en blé vous appréciez séparément celle du seigle, et que vous déclariez que la récolte de cette céréale était très-mauvaise, qu'elle était de moitié au-dessous de l'année commune, vous n'avez rien à regretter de vos renseignemens, surtout lorsqu'on considère l'importance de la culture du seigle dans notre Département.

Statistique agricole du Département.

En voyant l'intérêt que le Gouvernement doit attacher aux renseignemens qu'il demande tous les ans sur la suffisance, l'excédant ou l'insuffisance des produits agricoles relativement à la consommation, M. Chambellant vous a

entretenu cette année des moyens de satisfaire l'Administration lorsqu'elle vous consulte, en basant vos réponses sur la confection d'une bonne statistique agricole des différentes cultures du Département, et sur la connaissance autant exacte que possible du rendement de chaque récolte.

Cette proposition, renvoyée à une Commission dont M. de la Nourrais était le rapporteur, a été examinée avec tous les soins qu'elle mérite. La Commission a pensé qu'en effet ce serait une chose utile et nécessaire que la connaissance statistique agricole du Département. Rappelant, à cet égard, un travail de cette nature exécuté en 1829, mais inachevé, parce que le cadastre, qui lui servait de base, comptait encore six cantons à cadastrer à cette époque, la Commission a pensé que l'achèvement de ce travail, par les soins du bureau et des correspondans de canton, en ajoutant aux produits en céréales qui en sont l'objet les pommes de terre, donnerait satisfaction à la proposition de M. Chambellant.

Cette grave question de l'appréciation de la quantité et de la qualité des récoltes devait se reproduire plusieurs fois dans une année où on est disposé à attribuer la cherté des grains à la connaissance bien imparfaite du véritable rendement de la récolte de 1846. Pénétré des inconvéniens que peut amener une pareille incertitude, M. Dégenété aîné a fait une étude particulière de la question, et il a reconnu qu'elle ne pouvait être résolue que par une appréciation faite par des experts nommés à cet effet, par chaque arrondissement, au moment de la récolte.

Une pareille conclusion, présentée par un homme justement considéré par son expérience agricole et par la sagesse de sa manière de voir, a vivement excité votre at-

tention ; vous avez renvoyé le travail de notre honorable collègue à la commission que vous avez nommée cette année pour recueillir tous les renseignemens relatifs aux récoltes et aux subsistances. La Commission a admis le principe posé par M. Dégenété ; mais, pour que l'efficacité du moyen qu'il propose soit complète, elle a pensé, et vous avez partagé son opinion, que l'appréciation devait être faite par des experts, d'abord avant la récolte pour juger ce qu'on peut en attendre, et à l'époque où il ne doit plus y avoir d'incertitude sur sa valeur Les experts opéreraient sur toutes les communes d'un canton ; au moyen de leur dernier rapport sur le rendement, par hectare, des terres ensemencées, le Gouvernement, qui sait maintenant, ainsi que le constate la statistique agricole qu'il a publiée en 1838, combien, sur la quantité de terres labourables de chaque commune, il y en a de consacrées à la culture de chaque espèce de céréales et à celle des pommes de terre, pourrait, par un calcul simple et facile, connaître aussi exactement qu'il est possible le véritable produit.

Vous avez pensé que l'expertise que vous proposez devait comporter une indemnité en faveur des personnes compétentes qui en seraient chargées ; ce sera une dépense, sans aucun doute ; mais il faut opter entre les renseignemens qui parviennent au Gouvernement, et qui ne peuvent qu'être inexacts en raison des moyens qu'il emploie pour les recueillir, et le procédé que vous proposez, dont l'avantage est incontestable, et qui, très-probablement, subirait d'immenses modifications par une expérience de quelques années. Enfin, cette dépense que vous prévoyez peut n'être pas annuelle, car il serait inutile de s'y livrer dans les années où les semailles ont été faites

dans des circonstances favorables, lorsque leur développement n'a pas été entravé par les intempéries, et lorsque l'acte de la floraison s'est bien accompli.

Pommes de terre.

Si l'appréciation des causes d'une mauvaise récolte en céréales ne donne pas toujours le moyen d'en conjurer les effets, le cultivateur conserve au moins l'espoir que cette cause, qui est presque toujours occasionnée par les intempéries, ne se reproduira pas l'année suivante, et le consommateur doit attendre, d'ailleurs, du Gouvernement, des mesures de prévoyance qui le préservera des conséquences d'une récolte de céréales insuffisante. Ces réflexions ne sont point applicables à la culture des pommes de terre, qui a subi cette année, comme la précédente, une altération fâcheuse dont la cause est encore inconnue. Tous les efforts, toutes les recherches de la science pour la découvrir, ont été, il faut bien le déclarer, jusqu'à présent sans résultat; on en est réduit à des conjectures, à des vraisemblances, et parmi ces incertitudes on ne peut plus compter celles des intempéries, des gelées tardives, avec lesquelles on expliquait l'avarie de 1845; il faut donc se contenter d'enregistrer les faits connus, et imiter en tout ceci la prudente réserve de votre Commission, qui recueille tous les détails, les apprécie, vous les transmet, et vous propose les moyens qu'elle croit susceptibles de contribuer à la solution des grandes difficultés que présente maintenant cette importante culture.

Dans un rapport présenté par son honorable Secrétaire M. Thibierge, la Commission vous a fait connaître toutes les variations qu'a présentées cette année cette culture : ainsi, on a vu des tiges parfaitement saines ne donner que des tubercules avariés; sur un champ qu'on avait négligé

de cultiver, tant la récolte précédente avait été totalement avariée, M. Battaille a recueilli de très-belles pommes de terre parfaitement saines malgré leur mauvaise origine; sur des terres fortes et argileuses, on a fait de très-pauvres récoltes, tandis que dans les mêmes circonstances et sur d'autres points, les produits ont été satisfaisans. Généralement les terres sèches et sablonneuses ont donné de bons résultats; et cependant on a vu trop fréquemment des pommes de terre, en parfaite santé au moment où on les récoltait, contracter la maladie en silos ou en magasin, et ne présenter au cultivateur, obligé de les vendre promptement aux féculiers pour ne pas tout perdre, qu'une misérable déception.

C'est au milieu de la perturbation qu'ont occasionnée toutes ces anomalies que votre commission a pensé qu'il fallait recourir, pour cette culture, à une régénérescence au moyen de graines ou de tubercules tirés des pays où l'altération est inconnue, en remontant même aux contrées qui ont doté l'Europe de cette précieuse ressource. Partageant l'opinion de votre commission, vous avez dû vous adresser à M. le Ministre du Commerce et de l'Agriculture, qui a promis de donner à vos observations et à votre demande tout l'intérêt qu'elles méritent. Cette promesse s'est en effet réalisée, et plusieurs de vos collègues ont entrepris de semer des graines de pommes de terre que vous avez obtenues du Ministère. Vous devez attendre maintenant les effets de ces ensemencemens sous le rapport des avaries si malheureuses de 1845 et de 1846.

La difficulté d'obtenir la quantité suffisante de tubercules nécessaires aux plantations de 1847, a déterminé la Société royale d'Agriculture de la Seine à indiquer des cultures qui pourraient occuper la place destinée aux

pommes de terre ; consultés sur cette indication par M. le Préfet, vous vous êtes empressés de faire ressortir toute l'importance du travail de nos savans voisins, en spécifiant parmi les végétaux qu'ils indiquaient, ceux dont la culture pourrait avoir quelques-uns des avantages et des ressources de la pomme de terre ; mais vous avez dû dédéclarer que ces tubercules n'ayant dans les végétaux connus et cultivés jusqu'à présent, ni remplaçant, ni équivalent, il fallait bien se garder de considérer leur culture comme impossible et devant être abandonnée, surtout lorsque la cause inconnue de leur altération pouvait très-bien ne plus se reproduire ou du moins avec autant d'intensité.

Vous avez aussi tenu compte d'un procédé indiqué par plusieurs personnes, au moyen duquel, par le chaulage des plants, on obtenait des tubercules parfaitement sains. Lorsqu'on considère que la cause de l'avarie des pommes de terre n'agit pas seulement sur leur surface, mais qu'on retrouve cette avarie jusque dans le centre des tubercules, il est difficile d'espérer que le spécifique proposé puisse agir aussi profondément ; votre correspondance n'a que trop justifié vos pressentimens, en vous faisant connaître que différens procédés de chaulage variés n'avaient eu aucune efficacité.

L'insuffisance de la récolte des pommes de terre a dû, comme celle des céréales, appeler la sollicitude du Gouvernement ; il vous l'a manifestée en vous adressant une série de questions qui supposent que vous possédez les moyens d'investigation nécessaires pour lui faire connaître l'état comparatif de cette culture avant et après l'altération, et notamment en 1846.

En vous bornant, ainsi que vous le recommande M. le

Ministre, *à ne donner des renseignemens que sur les faits qui vous sont personnellement connus*, vous avez pu cependant lui indiquer les circonstances les plus importantes de cette culture en 1846, aussi vous lui avez fait connaître qu'elle avait été d'un tiers au-dessous de l'année moyenne, que l'avarie avait enlevé aux pommes de terre hâtives vingt pour cent de la récolte, et quarante pour cent aux tardives; c'est à la crainte de voir se renouveler cette avarie, avez-vous dit à M. le Ministre, qu'il faut attribuer l'emblavure des pommes de terre, qui est moindre en 1847 que dans les années précédentes.

Quelques grandes qu'ont pu être cette année les préoccupations que vous ont occasionnées les récoltes, elles ne vous ont cependant pas absorbé au point de ne pas vous faire consacrer aux autres branches de l'art agricole les soins qu'ils réclament. Depuis que, sur une grande partie de la surface agricole de la France, on a renoncé à donner aux terres le repos qui en rendait improductifs près d'un tiers, on a dû en même temps s'attacher à préserver le sol arable de cet état d'épuisement dans lequel pourrait le faire tomber des récoltes qui se succèdent constamment, en lui rendant par des engrais abondans ce que lui enlèvent les cultures qu'on lui confie. Mais les moyens d'obtenir des engrais ne sont pas toujours en rapport avec le grand développement qui résulte de la suppression des jachères; aussi l'Agriculture s'adresse-t-elle aujourd'hui à la science et à l'industrie pour leur demander leur coopération dans la production de cet indispensable et puissant moyen de fertilisation. Engrais.

La Flandre et quelques-unes de nos provinces du nord nous ont déjà prouvé, par l'expansion sur leurs terres,

les propriétés fertilisantes de cet engrais qui est, dans nos rues, nos places et nos villages, un objet de dégoût et d'insalubrité, et dont jusqu'à présent nos départemens du centre n'ont su tirer parti qu'après une transformation en matière sèche qui les dénature et qui laisse s'évaporer ou s'écouler une partie de leurs principes fertilisans.

Cependant l'Agriculture de notre Département commence à reconnaître qu'elle a laissé perdre trop long-temps cet engrais naturel dont on essaie souvent, et bien à tort, de se débarrasser en les dirigeant dans des aqueducs traversés par des cours d'eau, ainsi que vous l'a fait observer M. Le Roi, et profitant des moyens de désinfection indiqués par la chimie, plusieurs cultivateurs ne redoutent plus de les mélanger avec les engrais de leurs étables, et d'en augmenter ainsi la masse au profit de leur culture.

Vous deviez d'autant plus vous intéresser à cette innovation pour notre Département, qu'à la question d'engrais venait s'en joindre une non moins intéressante d'hygiène et de salubrité publique pour les villes comme pour les campagnes.

Avant donc de vous occuper de la première question, vous avez voulu vous assurer, et M. le Préfet vous avait invités à en faire l'objet de vos recherches, si réellement la science était parvenue à préserver les populations des graves inconvéniens de cette opération qui coûte quelquefois la vie à ceux qui l'effectuent; les communications qui vous ont été faites à cet égard par MM. Colin, Thibierge et Belin, ne peuvent guère faire douter de l'efficacité des procédés chimiques indiqués, et on peut espérer qu'on touche au moment où l'enlèvement de cet engrais des habitations ne sera plus un objet de répulsion.

Mais les agens chimiques employés pour la désinfection

ne seront-ils pas en même temps des agens de destruction des propriétés fertilisantes ? Si on doit s'en rapporter aux assertions d'hommes éclairés et compétens, il n'y aurait rien à redouter à cet égard ; mais vous avez voulu, dans cette question d'un si haut intérêt, avoir à présenter, pour sa solution, des expériences qui vous appartinssent. Elles ont été entreprises, cette année, sur une assez grande échelle pour inspirer quelque confiance, sur des terres de la ferme de Trou-Guyancourt, par une Commission composé de MM. Pasquier fils, Colin, Philippar, Thibierge et Victor Pigeon. Ces honorables membres ne manqueront certainement pas de vous en faire connaître les résultats après la récolte qui va s'opérer.

Scolytes des Ormes.

Il y a déjà plusieurs années que vous vous êtes préoccupés de la destruction de ces terribles insectes qui attaquent avec une si funeste persévérance ces beaux ormes qui décorent les plus belles avenues, dont ils occasionnèrent au bout d'un certain temps la mort; c'est ainsi qu'à Versailles plusieurs de nos avenues ont été en quelque sorte décimées. L'entomologie ne vous a pas fait défaut dans cette circonstance ; vous avez tous remarqués les expériences de notre collègue M. Le Duc pour atténuer les ravages de ces scolytes sur les arbres qui n'étaient pas entièrement leurs victimes ; et cette année vous avez entendu avec intérêt son rapport sur le procédé de décortication partielle indiqué et pratiqué sur nos avenues par son auteur M. Robert. La Commission, dont M. Le Duc était l'organe, a rendu justice à ce procédé ; elle a indiqué cependant qu'il faut réserver la décortication partielle pour les branches principales, et qu'il faut donner la préférence à la décortication complète de l'arbre qui fait plus

facilement atteindre le but de la destruction des insectes, sans être plus dispendieuse. Quoique le procédé de M. Robert fût déjà pratiqué en Allemagne, M. Le Duc déclare qu'il a rendu un véritable service en le publiant et en l'appliquant, parce qu'il était bien certainement inconnu à la plupart des sylviculteurs.

Sangsues. L'art de guérir a fait depuis un assez grand nombre d'années, au profit de l'humanité souffrante, un tel usage des sangsues, que ce moyen curatif va bientôt lui manquer. Depuis long-temps les ressources de la France sont épuisées ; à peine si l'Europe peut suffire à la consommation, et c'est maintenant aux autres parties du monde qu'il faut demander ce moyen de médication qui, avec un peu plus de prévoyance, ne nous ferait peut-être pas défaut dans ce moment.

Consultés à cet égard cette année par l'administration, vous avez dû rechercher s'il n'existait pas de moyens d'arrêter la destruction de ces annelides, en favorisant leur reproduction, ou en rendant leurs propriétés à ceux de ces animaux qui ont déjà servi.

Ces recherches ont été exécutées par une Commission dont M. Belin a été le rapporteur, elles ont été en quelque sorte rendues faciles par les travaux antérieurs de M. Noble sur certaines mœurs des sangsues. La Commission a indiqué, comme moyens pouvant être efficaces, la prohibition de la vente des petites sangsues au-dessous d'un certain poids. Mais ce qu'il y a surtout d'intéressant dans le travail de la Commission, c'est l'examen qu'elle a fait à l'Ecole Normale de Versailles d'un bassin glaisé construit par les soins de M. Philippar. Ce bassin reçoit toutes les sangsues qui ont servi dans la maison ; elles s'y

reproduisent à tel point, que depuis plusieurs années le service de l'infirmerie est assuré par ce moyen. Ces résultats ont paru tellement intéressans à votre Commission, qu'elle vous a engagé à les transmettre à M. le Ministre, pour qu'ils fassent aux établissemens qui ressortent de son administration, des prescriptions qui puissent en faire obtenir de pareils.

Aussi intéressans pour une de nos plus belles industries, que les sangsues pour la médecine, les vers à soie, leur éducation, leur développement, doivent être aussi un objet de préoccupations pour le Ministre qui compte dans ses attributions l'art séricicole dont les produits trouvent en France de si admirables applications; il doit lui importer beaucoup aussi de connaître si la culture du mûrier sous le rapport des variétés les plus convenables à la nourriture des vers à soie, et les moins susceptibles d'être atteints par les gelées, est assez avancée pour satisfaire les besoins actuels de la consommation et suffire même à de plus grands développemens. Vers à soie.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, dans le but d'un travail sur l'industrie séricicole, vous a fait demander par M. le Préfet des réponses à des questions dont nous indiquons plus haut l'objet. Les documens nécessaires à ces réponses ont été recueillis dans tout le Département, au nom d'une Commission, par M. Philippar, qui les a consignés dans un rapport qu'il vous a transmis.

Malheureusement l'industrie séricicole est peu développée dans Seine-et-Oise; après la belle magnanerie de Senart, celle de Grignon qui ne compte guère que ce qui est nécessaire à l'instruction des élèves en ce genre, et

quelques autres de moindre importance, on ne compte que des essais entrepris par amusement et par curiosité, et nullement dans un but industriel et de spéculation.

Enfin, si vous n'avez pu transmettre à M. le Ministre des résultats importans en sériciculture dans Seine-et-Oise, vous lui avez prouvé que dans toute circonstance vous teniez à le satisfaire lorsqu'il invoquait votre expérience et votre connaissance des localités.

Colombiers.

La conservation des grains employés dans les ensemencemens, et de ceux qui sont sur le point d'être récoltés, ont de tout temps provoqué l'Administration à prendre des arrêtés destinés à préserver les uns et les autres des ravages des pigeons, en prescrivant pendant un certain temps, aux époques des semences et de la récolte, la fermeture des colombiers. L'arrêté de M. le Préfet à cet égard a été attaqué, et ce magistrat a cru devoir vous consulter pour savoir si vous pensiez que cet arrêté dût être modifié.

Les objections dont il est l'objet consistent en ce que, suivant la saison, les semences et les récoltes peuvent être avancées ou reculées, et qu'alors le but de l'arrêté peut ne pas être atteint, et qu'il vaudrait mieux, à des prescriptions aussi absolues, substituer l'intervention des maires, qui, suivant la saison, détermineraient l'époque de l'ouverture et de la fermeture des colombiers.

Cette question a été examinée par une Commission dont M. de La Nourrais vous a présenté l'opinion. Elle pense que s'il est difficile de préciser le moment opportun de la séquestration des pigeons, on peut croire cependant que l'arrêté préfectoral l'a saisi, en indiquant une période de clôture assez étendue; qu'il faut considérer comme exceptionnelles les années qui ne permettraient pas de

récolter ni d'ensemencer pendant cette période, qui est de six semaines ; que confier cette mesure administrative à MM. les maires, qui pourraient oublier ou négliger de la prendre, ce serait lui enlever le caractère de généralité qui lui est indispensable, et compromettre l'efficacité que doit lui imprimer l'arrêté.

Vous avez cru devoir profiter de la transmission de cet avis à M. le Préfet, pour réclamer sa sollicitude relativement à son arrêté dont l'exécution est trop souvent négligée.

Du Sel en Agriculture.

La question de l'emploi du sel en agriculture, posée jusqu'à présent sur la double considération de l'emploi de cette substance comme amendement du sol et comme moyen d'appétence dans la nourriture des animaux, paraît ne devoir plus être envisagée maintenant que sous ce dernier rapport ; du moins, depuis les expériences de M. Braconnot et les observations de M. Gay-Lussac, il ne vous est rien parvenu qui puisse faire espérer à l'Agriculture la ressource d'un puissant stimulant du sol et de ses produits. La partie de la question qui concerne la nutrition est dans ce moment l'objet de nombreuses et savantes recherches. Il est certain que si on considère combien d'alimens seraient repoussés de la consommation, ou du moins n'y entreraient qu'en faible proportion, s'ils ne recevaient le condiment du sel, on est disposé à conclure, par analogie, que la consommation faite par les animaux sera d'autant plus considérable, qu'on aura stimulé leur appétit par l'addition du sel, et à espérer une plus grande production de viande et d'engrais. Il est bien important que de nombreuses expériences viennent en aide à la solution de cette grave question ; car, il faut le dire, jusqu'à

présent on est réduit à des conjectures et à des probabilités. Citons donc les travaux qui vous ont été communiqués cette année, ceux qui appartiennent à quelques-uns de vos membres, et ceux qui s'exécutent sous votre influence et votre direction.

Vous avez entendu dans une de vos séances la communication des essais de M. Boussaingault sur des bestiaux nourris avec des fourrages salés et non salés. Les résultats obtenus par le savant académicien auraient été, en quelque sorte, négatifs, puisqu'on n'avait pu constater aucune augmentation de poids sur les animaux nourris avec des fourrages salés. Ces expériences ont été cependant l'objet de quelques observations; M. Dailly fils vous a fait remarquer qu'on ne pouvait rien en conclure contre l'avantage de l'emploi du sel dans l'alimentation des animaux, parce que M. Boussaingault avait régimé les bestiaux sur lesquels il expérimentait. En effet, si on ne peut attendre de l'emploi du sel qu'une augmentation de consommation de fourrages, il faut alors qu'ils soient donnés à discrétion aux animaux. Procédant conformément à cette manière de voir, MM. Dailly père et fils vous ont soumis un travail exécuté dans leur ferme de Trappes avec l'intention de constater l'effet de l'emploi du sel sur deux lots de dix moutons chaque, soumis l'un au régime salé et l'autre au fourrage naturel, l'un et l'autre donnés aux animaux à discrétion.

De ces expériences MM. Dailly concluent que les produits en viande obtenus du lot qui a reçu du sel ne sont pas assez sensiblement supérieurs aux produits de l'autre lot pour pouvoir les attribuer à l'emploi du sel avant de nouvelles expériences; que si le sel agit, c'est plutôt en stimulant les organes digestifs des animaux qu'en excitant

leur appétit, si on en juge par le peu de différence de la quantité de fourrage consommé par le lot régimé au sel et l'autre lot; qu'il reste enfin à constater, par de nouvelles expériences, si le sel doit être donné aux animaux pendant tout le temps, ou seulement au commencement ou à la fin de leur mise à l'engraissement.

Nous avons dû nous borner, dans cette analyse, à inscrire les conclusions de l'intéressant travail de nos honorables collègues; mais vous l'avez jugé digne d'une plus grande publicité en prescrivant son insertion dans le Recueil de vos Mémoires, où il sera fructueusement consulté par ceux qui prennent intérêt à la solution de la question de l'utilité du sel en agriculture.

Ainsi que nous avons déjà eu l'honneur de vous le dire, cette question comporte non seulement la production de la viande, mais elle embrasse encore celle des engrais. On peut, en effet, espérer qu'en faisant consommer aux animaux une plus grande quantité de fourrages, ou en stimulant leurs organes digestifs, on obtiendra cet important résultat; mais il a encore semblé à un de vos membres, M. Berger, qu'après avoir constaté le rendement en engrais, il fallait encore rechercher si les engrais provenant d'animaux nourris de fourrages salés ne contiendraient pas aussi une plus forte proportion de principes fertilisans. Cette opinion, que vous avez partagée, a provoqué la nomination d'une Commission qui a déjà mis la main à l'œuvre, et qui se propose de donner à l'examen de la question soulevée par M. Berger la plus grande extension. Une circonstance assez heureuse contribuera aussi à faciliter ses opérations; elle pourra suivre une expérience, prescrite par M. le Ministre de la Guerre, sur des chevaux de la garnison de Versailles, qui sont alimentés avec des four-

rages salés ; elle pourra constater les résultats, et s'assurer de la quantité comme de la qualité des engrais. D'après le soin que vous avez mis à composer cette Commission d'agriculteurs, de chimistes et de médecins, vous devez vous attendre à ce que la question sera traitée sous toutes ses faces, et que de ce savant concours naîtront d'intéressantes communications.

Pain de Maïs. La question de la culture du maïs, dans notre Département, soulevée parmi vous à différentes époques, s'est encore reproduite cette année. Notre honorable président, M. Chambellant, vous a communiqué une Notice des essais de cette culture faits par ses fils, sur leur propriété de Condé-sur-Vesgre. Ces messieurs ont constaté de nouveau les difficultés de cette culture lorsqu'elle n'est pas favorisée par une température convenable pendant l'été. C'est ainsi que celle de 1845, dont les développemens se sont accomplis sous l'influence d'un été froid et humide, a produit de pauvres résultats, tandis qu'en 1846, où l'été a été sec et chaud, la récolte s'est élevée à 20 hectolitres l'hectare.

C'est avec la farine de maïs de cette année que MM. Chambellant ont essayé une fabrication de pain qui leur a parfaitement réussi, à en juger par les échantillons qui vous ont été présentés. Ces jeunes cultivateurs sont trop éclairés pour avoir essayé de faire du pain avec de la farine de maïs seule, qui ne contient qu'une faible et insuffisante portion de gluten ; ils ont soumis à la panification de la farine de maïs mélangée avec portion égale de farine de froment, et ils ont obtenu un pain un peu mat, mais frais, de bon goût, qui serait facilement accepté par les consommateurs. . . . .

Les auteurs de ces essais n'ont pu encore entrer dans les détails de la question de revient. On sentira qu'il n'en pouvait être autrement si on considère qu'ils ne font qu'aborder cette culture, qu'ils ne peuvent encore la considérer comme acclimatée et conquise par leur exploitation; mais lorsqu'ils se seront rendu compte des frais qu'occasionne cette céréale et de son rendement moyen, on doit attendre de leur haute intelligence la solution d'une question dont il est facile de concevoir la gravité dans les années où la récolte habituelle se trouve compromise.

Vous avez pu réaliser cette année, pour l'amélioration de la race bovine, le projet que vous aviez conçu précédemment de répandre sur différens points du Département des taureaux de bonne race destinés à produire des animaux plus forts et mieux conformés que ceux qu'on y rencontre assez généralement. Secondés, pour l'exécution de ce projet, par le Conseil-Général et par M. le Ministre de l'Agriculture, vous avez pu, avec les allocations qui vous ont été accordées et les ressources dont vous pouvez disposer, acquérir douze beaux taureaux de race cotentine qui ont été répandus dans les cantons de Pontoise, Marines, l'Isle-Adam, Magny, Meulan et Versailles. Cet essai paraît avoir été accueilli avec reconnaissance par les éleveurs. Si quelques inconvéniens se sont manifestés dans le cours de l'exécution, il faut les attribuer aux circonstances de température de l'été dernier, qui ont beaucoup fatigué les animaux dans leur trajet; mais ces inconvéniens ne se manifesteront plus, par le soin qu'a pris votre Commission de ne faire voyager les taureaux que par une température modérée. Race Bovine.

Le Conseil-Général vous a continué, pour 1847, une

allocation destinée à de nouvelles acquisitions ; le Ministre, nous devons l'espérer, continuera à protéger votre œuvre, et avant peu d'années, vous aurez répandu sur toutes les parties du Département où on fait des élèves, des types reproducteurs qui, en assurant la production, contribueront à faire succéder à des animaux chétifs et mal conformés d'autres animaux de bonne race et de belle conformation qui procureront à l'éleveur les avantages d'une grande production de lait, d'une augmentation notable de viande, et le droit aux récompenses que vous décernez tous les ans aux éleveurs qui contribuent, par leurs soins, à l'amélioration que vous cherchez à obtenir.

Concours de Poissy.

Témoin de tous vos efforts pour la prospérité des animaux utiles à l'Agriculture, M. le Ministre a pensé qu'il ne pouvait remettre en de meilleures mains le soin d'offrir aux lauréats du concours de Poissy les médailles qu'ils ont obtenues. Vous allez accomplir, dans cette solennité, les intentions de M. le Ministre, avec d'autant plus de satisfaction, que la moitié des récompenses pour l'engraissement des moutons ont été obtenues par des cultivateurs du Département, parmi lesquels on ne peut se lasser d'admirer les persévérans efforts de notre honorable collègue M. Pluchet.

Race Chevaline.

Les soins que vous donnez à l'amélioration de la race bovine, dans notre Département, ne vous ont pas fait perdre de vue une autre amélioration non moins importante, celle de la race chevaline, que vous avez entreprise il y a bientôt douze ans. On peut la regarder comme réalisée, en voyant que sur plusieurs points du Département, les éleveurs, qui trouvaient à peine autrefois un faible

prix de leurs poulains, peuvent aujourd'hui, après avoir reçu de vous et du Comice agricole d'honorables encouragemens, les placer à des prix trois ou quatre fois plus élevés qu'auparavant; enfin plusieurs des produits de vos étalons, croisés avec des animaux du Département, concourent maintenant à la production, et si vous pouvez réaliser le projet de maintenir dans le Département, par des primes, des achats et des reventes, les pouliches issues de vos étalons; si M. le Ministre peut tenir compte des judicieuses observations qui vous ont été présentées par M. Bourgeois, vous pourrez avec juste raison vous glorifier d'avoir créé dans ces contrées une industrie qui doit faire présager d'incontestables avantages.

Congrès Agricole.

Dans le Compte-Rendu de l'année dernière, après vous avoir rappelé le mandat que vous aviez donné à vos délégués près du Congrès agricole, je vous annonçais que vous ne tarderiez pas à entendre un résumé des travaux de cette assemblée représentative de tous les grands intérêts agricoles de la France; c'est en effet une des premières communications que vous avez reçues. Vos délégués, toujours bien inspirés, persistent à choisir pour leur organe M. Barre, et c'est de cet honorable membre que vous avez su, sans rien ignorer, comment ont été présentées, traitées et résolues, en 1846 et 1847, ces grandes questions qui arrivent de tous les points de la France agricole, pour être groupées et converties en vœux dont le Gouvernement accueille avec reconnaissance l'expression, et dont l'exaucement est toujours l'objet de sa sollicitude. Vous avez judicieusement pensé que ces deux rapports, qui disent tant de choses en peu de mots, perdraient à être analysées, et je suis heureux d'annoncer qu'on ne lira

pas sans profit, dans votre Recueil, cette histoire vive, pressée et en même temps véridique des séances du Congrès dans ces deux dernières années.

Dans ce résumé de vos travaux doivent aussi trouver place différentes communications qui attestent le zèle et le dévouement de vos membres pour tout ce qui peut avoir le caractère d'utilité publique. C'est ainsi que M. Caron vous a fait hommage d'une notice sur l'ivoire végétal, suc concret du phitéléphas macrocarpa, plante du Pérou. Ce suc, connu dans le commerce sous le nom de *Corosan*, sert à la confection de pommes de cannes, de boutons, de boîtes et de chapelets.

M. Polonceau, qui ne vous appartient plus que comme membre honoraire, vous a encore prouvé combien l'amour du bien public l'anime, en vous communiquant un mémoire sur les débordemens des fleuves et des rivières, et sur les moyens de prévenir les terribles effets de ces torrens.

Votre honorable correspondant M. Darblay, toujours disposé à soutenir à la tribune les intérêts de l'Agriculture, a encore continué cette année à vous faire apprécier son intervention par l'envoi des discours qu'il a prononcés à la Chambre des Députés à l'occasion du projet de loi sur l'importation des grains étrangers et de la discussion générale sur la réduction de l'impôt du sel.

Enfin, grâce à la bienveillante attention de M. Pasquier fils, votre honorable collègue, vous avez pu, en recevant le compte-rendu du *Comice*, dont il est le secrétaire, apprécier les opérations de cette grande réunion départementale, et applaudir avec elle à tous les efforts qui ont été couronnés cette année au concours de Soindres.

Commission des Renseignem^s.

En traitant dans cet exposé la question des récoltes,

j'ai indiqué que vous aviez créé cette année une Commission chargée de recueillir tous les renseignemens relatifs aux subsistances et au développement de la récolte de 1847. Les fonctions de cette Commission ont été actives et incessantes, car elle avait à suivre dans tout le Département l'ensemencement, le développement et la marche de toutes les récoltes; à vous communiquer tous les renseignemens qu'elle avait recueillis; à soumettre à votre approbation ceux qu'elle jugeait convenable de transmettre à l'Administration; à entretenir, en l'absence de vos réunions et dans les cas urgens, avec M. le Préfet et même avec M. le Ministre de l'Agriculture, des relations destinées à faire connaître à ces hauts fonctionnaires la véritable situation des récoltes.

Dans l'accomplissement de ce devoir, votre Commission a eu quelquefois la pénible obligation de vous faire connaître ses incertitudes sur la suffisance, des produits de 1846, et du restant en magasins des années antérieures; les ensemencemens d'hiver et de printemps, effectués dans des circonstances favorables, étaient cependant entravés par les intempéries du mois d'avril et du commencement de mai, au point de vous inspirer des craintes que vous avez dû manifester à l'Administration, à laquelle vous deviez avant tout la vérité. Mais bientôt à ces inquiètes circonstances en ont succédé d'autres qui ont fait renaître l'espérance dans nos campagnes; les céréales, un moment arrêtées dans leur développement, se sont relevées de leur inactivité; l'épiage et bientôt après la floraison se sont accomplis sous la bienfaisante influence d'une température chaude et humide, qui ne peut laisser aucun doute sur le succès de la fructification, si on considère surtout l'abondance des seigles déjà récoltés.

Nous sommes donc heureux, en achevant cette analyse, de rendre hommage à cette Providence qui inspire nos agriculteurs, qui les guide dans leurs travaux, et qui couronne leurs efforts ; cette année, dont une partie s'est écoulée dans la crainte et dans l'affliction qu'inspirait toujours une récolte insuffisante, semble devoir s'accomplir sous de plus heureux présages ; et avec eux nous verrons se perpétuer ce calme, cette tranquillité qui ont toujours régné dans notre Département, et disparaître les fâcheuses inquiétudes qui ne devraient jamais se manifester dans un pays aussi bien partagé sous le rapport agricole que notre riche et belle France.



RAPPORT

SUR

L'EXAMEN DES ÉLÈVES

DU COURS DE GÉOMÉTRIE

Appliquée aux Arts et à l'Industrie,

Fait à la Société royale d'Agriculture et des Arts

DE SEINE-ET-OISE,

Dans sa Séance publique du 25 Juillet 1847,

PAR M. ÉRAMBERT,

L'un de ses Membres, professeur de Mathematiques à l'Institution royale agronomique de Grignon,

ADJOINT POUR CET EXAMEN A **M. FAURE,**

Ancien Professeur de Mathémathiques au Collége royal de Versailles.

MESSIEURS,

Tous les ans vous désirez avoir un Rapport sur l'état du Cours public et gratuit de Géométrie appliquée aux Arts et à l'Industrie, fondé par la ville de Versailles, et professé depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis vingt-un ans, toujours avec le même zèle et le même dévouement par notre honorable collègue M. Lacroix.

Vous avez bien voulu de nouveau cette année, me confier le soin de désigner à vos suffrages ceux des élèves qui, par leur instruction et leur assiduité, étaient dignes des récompenses que vous aimez à leur décerner dans vos séances publiques.

Pour remplir cette honorable mission, j'ai été adjoint à M. Faure, ancien professeur de mathématiques au collége royal de Versailles, nommé par M. le Maire, au nom de la ville. Je viens donc aujourd'hui, Messieurs, vous exposer la situation du Cours de Géométrie, et vous donner les résultats des examens de fin d'année.

A l'ouverture du Cours, 52 élèves se sont fait inscrire; beaucoup d'entre eux ont suivi les leçons hebdomadaires avec persévérance et ont assisté aux répétitions que le professeur veut bien ajouter à son enseignement. La liste des élèves qui nous a été remise par le professeur, témoigne de l'intérêt constant que les jeunes gens de la classe ouvrière de notre cité attachent à l'étude des sciences positives, et à l'enseignement de leurs applications aux diverses professions auxquelles ils se livrent.

Cette liste comprend :

3 Menuisiers.
3 Serruriers.
1 Couvreur.
1 Maçon.
1 Peintre en bâtimens.
1 Chaudronnier.
1 Maréchal.
4 Jardiniers.
1 Tailleur.
3 Commis d'entrepreneurs.

5 Élèves architectes.
4 Élèves de l'école des Frères.
2 Élèves se destinant aux ponts et chaussées.
1 Chef d'atelier des chemins vicinaux.
4 Surnuméraires des ponts et chaussées.
11 Élèves de l'école supérieure.
1 Élève se destinant aux contributions indirectes.
2 Piqueurs des ponts et chaussées.
1 Élève de la pension Charpentier.
1 Conducteur des ponts et chaussées.
1 Employé à la Préfecture.

Cette année, comme les années précédentes, nous avons pris pour bases de notre jugement et pour vous désigner les sujets les plus méritans et les plus capables, les rédactions et les dessins exécutés pendant l'année, sous la direction du professeur, et un examen oral auquel cinq aspirans à vos récompenses se sont présentés. Ces rédactions sont généralement bien faites ; elles traitent de quelques points de théorie, de problèmes et d'applications diverses, elles font preuve, pour la plupart des élèves, du zèle avec lequel ils suivent les leçons du Cours de Géométrie.

Les dessins géométriques représentant des figures d'architecture, des plans topographiques ; des machines industrielles et agricoles révèlent dans quelques sujets une main sûre et exercée.

L'examen oral a porté sur toutes les parties de l'enseignement ; sur l'arithmétique et le système métrique qui ont été professés cette année ainsi que les années précédentes, afin que les élèves pussent suivre avec plus de fruit le Cours de Géométrie et faire convenablement les applications numériques ; il a roulé aussi sur la mesure des

surfaces et des volumes, le lever de plans et les diverses applications de la Géométrie aux arts mécaniques et industriels. Les réponses, presque toujours satisfaisantes, nous ont prouvé que les candidats qui sont venus se disputer les palmes que vous offrez à leurs efforts, avaient su mettre à profit les leçons qu'ils avaient suivies, et qu'ils étaient en état d'appliquer avec succès les principes qui leur ont été exposés dans le Cours.

Les cinq concurrens qui ont passé l'examen oral, sont :

M. *Gein* (Charles), âgé de 17 ans, employé dans l'administration des ponts et chaussées, qui a déjà suivi le Cours l'année dernière, et auquel vous avez décerné une mention honorable.

M. *Maigret* (Édouard), âgé de 16 ans et demi, qui se prépare pour devenir appareilleur.

M. *Therriat* (Gustave), âgé de 19 ans, qui se prépare pour les ponts et chaussées.

M. *Gavin* (Maximilien), âgé de 23 ans, ouvrier menuisier.

M. *Aury* (Auguste), âgé de 18 ans, ouvrier menuisier.

La lecture attentive des rédactions, l'inspection des dessins géométriques et les réponses des candidats à l'examen oral, nous ayant permis de les classer, nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer M. Faure et moi, d'accorder :

Un premier prix à M. *Therriat*.

Un deuxième prix à M. *Aury*.

Une première mention honorable à M. *Gein*.

Une deuxième mention honorable à M. *Maigret*.

M. Therriat se présente au tableau avec une assurance pleine de modestie ; ses réponses, claires, concises, élégantes, annoncent une intelligence heureusement douée, un esprit studieux et réfléchi, qui travaille avec méthode. Cet élève, possédant bien les principes théoriques, est tout-à-fait en état d'en faire avec succès les applications.

M. Aury, ouvrier menuisier, est un nouvel exemple de ce que peuvent faire les ouvriers qui, secondés par un bon jugement, un travail persévérant, viennent après les fatigues de la journée, s'asseoir sur les bancs du Cours de Géométrie et écouter avec attention les excellentes leçons de l'honorable professeur. Les rédactions nombreuses de ce jeune ouvrier, ses dessins exécutés avec soin, ses réponses fermes et pleines de sens, font preuve à la fois de son zèle, de son assiduité, de son aptitude et de l'instruction qu'il a su acquérir.

Nous nous plaisons aussi, Messieurs, à vous signaler de nouveau M. Barbier, géomètre exerçant à Versailles, auquel l'année dernière vous avez décerné le premier prix ; nous lui avions donné le conseil de se livrer à l'étude de la trigonométrie et des élémens de l'algèbre, dont il pourrait faire de si fréquentes et de si utiles applications dans sa profession. Ce conseil a été entendu et suivi ; M. Barbier, sous la direction bienveillante de M. Lacroix, a développé son instruction mathématique, et sans vouloir de nouveau cette année disputer les palmes du Concours à ses jeunes émules, il a fait mettre sous nos yeux quelques-uns de ses travaux de l'année. Nous avons remarqué parmi eux des problèmes de géométrie à la solution desquels il a appliqué avec intelligence et sûreté le calcul algébrique, et particulièrement un levé de plan au graphomètre, dans

lequel il a su grouper et enchaîner avec art, tous les cas de résolution des triangles rectilignes; les nombreux calculs algébriques et logarithmiques exigés par ce travail, sont présentés avec un ordre et une lucidité qui permettent de suivre avec la plus grande facilité, tous les détails de cette longue opération.

Nous regrettons aussi que M. Kaasman, élève de l'école supérieure, âgé de 15 ans, ne soit pas venu concourir avec ses camarades; ses rédactions nombreuses et bien ordonnées, ses dessins habilement exécutés, nous ont révélé en lui un élève laborieux et intelligent qui nous paraissait avoir des chances de succès.

Nous aimons à croire, Messieurs, que les développemens dans lesquels nous venons d'entrer, au sujet de la situation du Cours public et gratuit de Géométrie, vous auront donné comme à nous, la conviction que cet enseignement se maintient au niveau auquel l'ont porté depuis long-temps les soins éclairés du professeur et le travail assidu des élèves, et qu'il y a toujours lieu de féliciter le Conseil municipal de la ville de Versailles de cette utile fondation.

Les nombreux progrès de l'industrie et des arts mécaniques démontrent journellement combien est féconde et puissante l'impulsion donnée sur tous les points du pays, par l'établissement de Cours de sciences positives professés pour les ouvriers; tous les grands centres industriels et un grand nombre de nos cités même des plus modestes, possèdent ces chaires d'où découlent, pour se répandre au sein des masses, des notions si essentielles au développement de l'instruction professionnelle. Pourquoi l'instruction agricole n'est-elle pas propagée parallèlement et avec

la même intensisté parmi nos intelligens laboureurs? Pourquoi les populations agricoles ne jouissent-elles pas comme les classes industrielles et au même degré qu'elles, d'un enseignement spécial? Bien certainement, la diffusion de la science parmi les travailleurs de l'agriculture produirait des effets aussi merveilleux que ceux qu'elle a produits dans les arts et dans l'industrie; elle imprimerait une impulsion non moins heureuse et non moins féconde au perfectionnement de nos instrumens aratoires, de nos machines agricoles, de nos méthodes culturales et de l'élève de nos bestiaux; elle contribuerait puissamment au maintien de ces belles races françaises, dont l'amélioration n'a pas besoin d'un sang étranger, mais bien d'un bon régime, de soins intelligens et de connaissances spéciales pour l'appareillement.

Faisons des vœux, Messieurs, pour que l'Administration centrale et départementale entre résolument dans cette voie, et pour que l'enseignement agricole ait au moins autant de tribunes que l'enseignement industriel. Félicitons hautement M. le Ministre de l'Agriculture, d'avoir commencé à y faire quelques pas, et à la Chambre des Députés de s'être associée, dans le cours de cette session, à cette bonne pensée du Gouvernement, en lui fournissant généreusement les moyens matériels d'établir des fermes-écoles dans les départemens. C'est en persévérant courageusement dans cette voie fructueuse, qu'on développera toutes les richesses enfouies dans le sol de notre belle patrie, que l'on fera éclore tous les germes de progrès que la Providence a si largement répandus dans les intelligences incultes des populations de nos campagnes, et qu'on établira la prospérité de la nation sur des bâses inébranlables. Car,

4

ainsi que l'a dit l'illustre Sully, un des rares ministres dont le peuple ait gardé la mémoire dans son cœur : « Les « biens que donne la terre sont les seules richesses iné- « puisables, et tout fleurit dans un Etat où fleurit l'Agri- « culture. »

RAPPORT

SUR

LA MULTIPLICATION ET L'AMÉLIORATION

DE

L'ESPÈCE BOVINE

Dans le Département de Seine-et-Oise, en 1846,

AU NOM D'UNE COMMISSION,

PAR M. LIGER,

Professeur à l'Institution royale agronomique de Grignon.

Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Société royale d'Agriculture, au moyen des fonds mis à sa disposition par le Conseil-Général et de ses ressources, encourage par des récompenses l'élevage de l'espèce bovine. Ces récompenses produisent de très-bons effets, en ce sens que les cultivateurs qui désirent obtenir ces marques de distinction, soignent et nourrissent mieux leurs animaux. Votre Commission a pu constater ce progrès dans sa tournée, surtout aux stations de Maule, Marines et Longjumeau, où l'on a présenté des élèves de belle et bonne conformation, et

dans un état satisfaisant d'embonpoint. Puisqu'il est possible d'obtenir dans le département de Seine-et-Oise de beaux animaux, il convient d'encourager l'élevage, en laissant toutefois aux cultivateurs qui se livrent à ce genre d'industrie, le soin d'apprécier s'il y a avantage et dans quelles circonstances économiques cette industrie est profitable.

La Société a jugé qu'il ne suffisait pas pour améliorer l'espèce bovine de primer les produits; mais qu'il convenait aussi de répartir dans le Département des types améliorateurs accessibles aux cultivateurs. A cet effet, pensant bien être comprise, la Société a fait une nouvelle demande au Conseil-Général qui s'est empressé de voter des fonds et de les mettre à sa disposition pour l'achat de taureaux. M. le Ministre de l'Agriculture lui est aussi venu en aide dans cette occasion : par cet heureux concours, encouragée et protégée par M. le Préfet, la Société s'est mise en mesure de poursuivre son œuvre d'amélioration.

La race normande étant généralement répandue dans le Département, vous avez pensé qu'il convenait mieux, quant à présent, de faire choix de taureaux de la race cotentine, sans cependant exclure pour l'avenir toute autre race. Des taureaux ont été achetés et répandus, pendant l'année qui vient de s'écouler, dans diverses localités de Seine-et-Oise; le temps nous démontrera si nous avons bien opéré pour arriver aux progrès justement désirés; si les efforts, les soins, les sacrifices du Conseil-Général et ceux de la Société, seront récompensés par l'exhibition d'élèves qui fourniront un jour des animaux dans un état caractéristique, tel que l'amélioration puisse être généralement appréciée.

Cette année, les animaux présentés au Jury ont été moins

nombreux que dans les deux dernières années : la cause a été facile à reconnaître, d'après les plaintes qui ont été faites par beaucoup de cultivateurs à la Commission et qui se sont reproduites dans le sein même de la Société. Plusieurs Maires n'ont donné aucune publicité au programme de vos encouragemens, malgré les avis exprès de M. le Préfet. Votre Commission vous proposera bientôt quelques modifications, que vous accepterez, nous n'en doutons pas, et que M. le Préfet prendra certainement en considération.

Avant de terminer, nous devons dire que pour les animaux primés, MM. les Délégués de la Commission, tout en tenant compte de la bonne conformation, ont souvent pris en considération la méthode de M. Guénon, pour apprécier les vaches bonnes laitières. Cette méthode, que nous avons étudiée et appliquée depuis plusieurs années, nous ayant paru bonne, nous avons cru utile de la faire connaître et de lui donner de la publicité, afin de la populariser et conséquemment de la propager partout, surtout dans les localités où on se livre à l'élevage, soit pour obtenir des animaux producteurs de viande, soit dans l'intérêt de l'industrie de notre Département, dirigée assez généralement vers la production du lait.

Tel est, Messieurs, l'état actuel des choses, pour ce qui est de l'amélioration du gros bétail dans le Département; nous prenons confiance dans l'avenir, parce que nous sommes assurés, que nos efforts et notre zèle ne nous feront pas défaut, que M. le Ministre de l'Agriculture et le Conseil-Général ne nous abandonneront pas, et que M. le Préfet, si dévoué à la prospérité du Département qu'il administre, continuera, avec l'empressement que nous lui connaissons, à nous accorder son bienveillant concours.

MM. les Membres du Jury ont parcouru cinq arrondissemens qui ont envoyé aux différentes stations 136 animaux, dans les proportions suivantes :

Arrondissement	de Pontoise	54
—	de Versailles	45
—	de Rambouillet	18
—	de Mantes	13
—	de Corbeil	6
	Total	136

Les récompenses proposées par la Commission sont au nombre de 46.

Médailles d'or	4
Médailles d'argent de 1re classe	11
Médailles d'argent de 2e classe	9
Primes de 30, 25 et 20 francs	22
Total	46

M. le Préfet ayant adopté les propositions que vous lui avez faites relativement à la répartition des médailles et des primes, nous allons appeler, par arrondissement, les personnes auxquelles les médailles ont été décernées.

Arrondissement de Versailles.

MÉDAILLES D'OR.

A M. Luce (Jean-François), cultivateur à Andelu, pour avoir élevé un beau taureau suisse-normand, cinq génisses, dont trois normandes, et deux croisées suisses-normandes de belle conformation et bonnes laitières, d'après la méthode Guénon.

A M. Lelarge, cultivateur au Pou (Poissy), pour avoir

élevé un beau taureau de race cotentine, de forte taille, bien conformé et livré à la reproduction.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première classe.

A madame veuve Seurin, à Bois-d'Arcy, pour avoir élevé un taureau de race normande assez bien conformé, et cinq génisses de même race, dont une bien conformée.

A M. Dailly (Gaspard), cultivateur à Trappes, pour avoir élevé une génisse normande de haute taille et de bonne conformation.

A M. Vavasseur, cultivateur à Crespières, pour avoir élevé deux génisses, dont une croisée suisse-normande et l'autre cotentine, de belle conformation et bonne laitière, d'après la méthode Guénon.

A M. Rigolet (François), de Gif, pour avoir élevé une génisse normande bien conformée.

Deuxième classe.

A M. Empereur, cultivateur à Orsay, pour avoir élevé une génisse normande d'assez bonne conformation.

Arrondissement de Pontoise.

MÉDAILLE D'OR.

A M. Foubert (Charles), cultivateur à Nucourt, pour avoir élevé un taureau normand, six génisses de même race, dont une très-bien conformée et très-bonne laitière, d'après la méthode Guénon.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première classe.

A M. Auger (Louis-Philippe), de Brignancourt, pour avoir élevé un taureau cotentin d'assez bonne conformation, et une belle génisse de même race.

A M. Gallois (Louis), d'Haravilliers, pour avoir élevé une génisse cotentine bien conformée et bonne laitière, d'après la méthode Guénon.

Deuxième classe.

A M. Ogier (Henri-Thomas-Augustin), de Grisy, pour avoir élevé deux génisses cotentines d'assez belle conformation.

Arrondissement de Rambouillet.

MÉDAILLE D'OR.

A M. le vicomte d'Abzac, cultivateur à Milon-la-Chapelle, pour avoir élevé 1.° un taureau suisse de la race schwitz de moyenne taille et très-convenable pour les vaches de la localité; 2.° une belle génisse de la même race; et 3.° quatre génisses normandes de bonne conformation.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première classe.

A M. Guillemain (Jacques-François), de Bullion, pour avoir élevé trois génisses normandes, dont une de bonne conformation.

A M. Roquet (Jean-Louis), des Molières, pour avoir élevé une génisse normande de belle conformation et bonne laitière, d'après la méthode Guénon.

Deuxième classe.

A M. Bresbant (Louis), des Molières, pour avoir élevé une génisse normande de petite taille, mais de belle conformation.

Arrondissement de Mantes.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première classe.

A M. Guimier (Pierre-Augustin), d'Omerville, pour avoir élevé cinq génisses normandes, dont deux de belle conformation.

A M. Rousselin, cultivateur à la Villeneuve, pour avoir élevé un taureau de race cotentine, âgé de treize mois et très-bien conformé.

Deuxième classe.

A M. Normand (Jean-Baptiste), de Wy, dit Joly-Village;

A M. Laurent (François-Alphonse), de Dammartin;

A M.me Hamot (veuve Michel), de Wy, dit Joly-Village, pour avoir élevé chacun une génisse normande de belle conformation.

A M. Courtaigne (Joseph-Abraham), de Wy, dit Joly-Village, pour avoir élevé une génisse normande de petite taille, mais de belle conformation.

Arrondissement de Corbeil.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première classe.

A M. Liévain (Louis-Thomas), de Longjumeau, pour avoir élevé deux génisses cotentines, dont une de très-

belle conformation et bonne laitière, d'après la méthode Guénon.

Deuxième classe.

A M. Lamoureux (Jean-Matthieu), de Longjumeau;

A M. Oziard (Paul-Aubin), de Longjumeau,

pour avoir élevé chacun une génisse normande de bonne conformation.

Les vingt-deux primes en argent seront envoyées à domicile dans chaque arrondissement.

Après avoir remis les médailles aux éleveurs qui les ont mérités, M. le Préfet leur a adressé l'allocution suivante :

« Vous venez d'entendre, Messieurs les Éleveurs, que « la Société d'Agriculture, aidée du concours du Conseil-« Général et de l'appui de M. le Ministre de l'Agriculture, « a pu réaliser cette année la promesse que je vous avais « faite l'année dernière; par ses soins, des taureaux de « bonne race et de belle conformation ont été répandus « sur plusieurs points du département. La Société persé-« vérera dans ce mode d'amélioration; c'est à vous main-« tenant à seconder ses efforts, en ne destinant à la repro-« duction que des vaches capables de fournir de bons « résultats; votre intérêt vous conseille de suivre cette « bonne direction, puisqu'elle doit vous donner des ani-« maux préférables à tous ceux que vous avez obtenus « jusqu'ici, et qu'elle vous vaudra de nouveaux droits « aux récompenses pareilles à celles que je suis heureux « de vous remettre aujourd'hui. »

RAPPORT

SUR LA

PROPAGATION ET L'AMÉLIORATION DES CHEVAUX,

FAIT A LA COMMISSION DES RACES CHEVALINES,

Dans sa Séance du 2 Juillet 1847,

PAR M. LE VICOMTE D'ABZAC.

Messieurs,

Ce qui retarde l'amélioration des races chevalines en France, c'est la multiplicité des systèmes particuliers, d'après lesquels chaque contrée cherche à résoudre à sa manière l'important problème qui nous occupe. Tandis que les pouvoirs publics impriment une direction déterminée à l'ensemble du mouvement social, les grandes questions d'économie rurale, l'amélioration des animaux utiles, la propagation des agens les plus indispensables à la culture, les défrichemens, les dessèchemens, sont abandonnés aux habitudes locales, à la sagacité des particuliers, aux hasards des essais nouveaux. Au milieu de ce

travail, sans aucun esprit de suite, le débat continue sur la préférence des méthodes, et le public attentif n'y découvre que contradiction et doute. En l'absence des principes sanctionnés par une longue expérience, on se croit autorisé à tenter l'impossible, et dans l'espoir d'augmenter les richesses du pays, on se livre à la recherche de l'inconnu.

Cependant l'expérience ne devrait pas nous faire défaut : nous en avons payé et nous en payons le prix. D'après l'opinion des hommes compétens dans la matière, voire même les étrangers, notre territoire renferme tous les élémens d'amélioration de ses produits. Climat, richesses végétales, esprit industriel des habitans, les besoins toujours croissans des consommateurs, rien ne manque pour nous faire entrer dans la voie du progrès sérieux ; et cependant, jusqu'à présent rien de plus problématique que la situation de notre industrie chevaline. D'une part, les tableaux de la douane accusent un déficit continu dans les chevaux de guerre et de luxe, dont l'importation augmente tous les ans; d'autre part les statistiques et les écrits de l'administration des haras sembleraient prouver en faveur d'un progrès immense de cette même industrie.

En mettant en présence deux faits d'une si frappante contradiction, nous sommes loin de suspecter l'exactitude des uns et des autres ; la France produit beaucoup et améliore peu. Elle produit, parce que tous les avantages de son territoire concourent à la production; elle n'améliore pas, parce qu'elle manque de système unitaire dans ses essais d'amélioration et que l'activité industrielle de ses habitans ne veut pas compter avec le principal élément de tout progrès qui est le temps.

Après cet aperçu général, si nous portons nos regards sur l'état de la question dans ce Département, nous avons lieu de nous applaudir des succès dont la plus grande part est due à la Société et au concours bienfaisant de l'administration publique. Indépendamment des avantages matériels que la Société a offerts à nos éleveurs par la *monte gratuite*, elle a attaché à son œuvre un mérite d'une très-grande portée, en donnant l'exemple de cette foi constante dans l'efficacité de son système, et de cette continuité d'action, dont l'effet décisif fut le réveil de l'industrie chevaline si long-temps abandonnée dans le Département. Depuis douze ans nous avons suivi le développement progressif de cette richesse désormais acquise à notre sol, qui attire l'attention particulière des personnes les moins intéressées à nos succès locaux.

Dans son numéro du 11 juin 1847, le journal *l'Écho de l'Agriculture*, en rendant compte des opérations du dernier Comice agricole, a rendu un éclatant hommage à l'activité industrielle de nos éleveurs. Il n'a pas hésité à reconnaître que le concours des chevaux y était sans contredit le plus brillant; qu'une nombreuse population de jeunes chevaux s'y faisait remarquer par la beauté des formes et une construction vigoureuse. Or, parmi les chevaux présentés au concours, les trois-quarts proviennent de la monte gratuite, par nos étalons.

Sur les dix chevaux primés par le Comice, six sont issus de nos étalons : trois poulains de *Bertram-Son*, deux de *Bertram* et un de *Kohel*, ont remporté les prix.

Quand on compare ces résultats avec l'exiguité des ressources dont la Société dispose, on se demande quel serait aujourd'hui l'état de nos richesses hippiques, si le système des montes gratuites introduit dans tous les Départemens,

eût reçu il y a douze ans, la direction, l'encouragement et l'appui du pouvoir central. Son utilité n'est plus mise en doute que par quelques propriétaires d'étalons, qui, dans la seule vue d'intérêt personnel, osent encore blâmer le système gratuit.

Pour réaliser la pensée principale de la Société, votre Commission n'a jamais négligé de signaler les améliorations qui lui semblaient indispensables. Elle pensait que ce serait méconnaître le caractère d'utilité publique attaché à votre institution, que de la croire absolument parfaite et par cela même immobile. Nous respectons le principe sur lequel repose votre œuvre, mais lorsqu'il s'agit de la compléter par des innovations utiles, il est de notre devoir de les provoquer.

C'est ainsi que dans nos rapports précédens nous avons proposé d'éliminer de la monte toutes les jumens qui ne réuniraient pas les conditions voulues pour donner des produits distingués. Par cette mesure, nous avons voulu assurer aux éleveurs une augmentation plus directe et plus sensible de la valeur de leur production.

Cependant des considérations d'un ordre plus élevé vous ont conseillé de maintenir le principe de gratuité pour tout le monde, et de ne refuser que les jumens dont la conformation vicieuse et le défaut de taille seraient par trop frappants.

Les primes et les encouragemens du Comice agricole comme ceux de la Société d'Agriculture, sont répartis jusqu'à présent entre la jeune population chevaline qui a pris naissance dans le Département. Les deux institutions se préoccupent uniquement du produit, qui se présente au Concours comme un fait isolé, pour être jugé selon sa valeur intrinsèque. Si l'on remonte jusqu'à l'origine du

produit, cette recherche se borne à l'indication de l'étalon dont il est issu. Dans cette appréciation, la mère figure comme un être sans aveu ; elle est censée contribuer pour peu de chose au mérite de son poulain.

Cependant, Messieurs, c'est un fait acquis aux connaissances hippiques, que pour régénérer la race chevaline, il faut s'assurer avant tout si le pays est doté de bonnes poulinières. Sans cet élément indispensable, la population issue du premier croisement, présente l'assemblage des qualités et des défauts de ses générateurs et porte le cachet d'un progrès contestable ; comme produit de transition, cette population doit servir de matière à de nouveaux essais.

On pense bien qu'avant d'arriver par cette voie au degré de perfection suffisant pour couvrir l'éleveur de ses dépenses, il pourrait faiblir dans sa persévérance.

Ce serait donc une mesure très-utile prise dans l'intérêt de la régénération des chevaux, que de faire admettre au concours des Comices et des Sociétés d'Agriculture, les jumens destinées à la reproduction.

Quant à la Société, il lui resterait une tâche à remplir sur cette voie, si aux nombreux sacrifices qu'elle s'est déjà imposée, il lui était permis d'en ajouter de nouveaux.

La méthode qui vient d'être adoptée par vous pour la propagation et l'amélioration des races bovines, ne laisse plus de doutes sur les résultats satisfaisans qu'on est en droit d'en attendre. Si à certaines modifications près, la même méthode se trouvait appliquée pour la propagation des bonnes jumens, la Société complèterait par là son système d'amélioration des chevaux dans le Département. L'entreprise deviendrait d'autant plus économique, que de nombreux acheteurs, dans l'espoir d'obtenir de bons

produits, de tirer profit du travail des jumens et de les revendre au prix coûtant, permettraient à la Société de trouver dans la surenchère le prix de revient et de multiplier les opérations sans grande dépense. Cette méthode, d'ailleurs, est déjà en vigueur dans le département de Seine-et-Marne, où elle produit des effets très-satisfaisans.

Avant de terminer ce Rapport, nous vous soumettons le résultat des opérations de la monte de 1847.

Il a été présenté aux étalons de la Société, depuis le 1.er janvier jusqu'à ce jour, 110 jumens,

Savoir :

A *Bertram-Son*	45
A *Bertram*	40
A *Kohel*	25
Total égal	110

Dans ce nombre, beaucoup de jumens ont été présentées à la monte quatre et même cinq fois, afin de s'assurer de l'efficacité de l'opération.

Sur 203 saillies dans le cours de 1846, il nous a été à peine possible de constater 54 naissances ; ce nombre n'est pas complet, car la plupart des éleveurs négligent de nous faire transmettre les cartes de naissances exigées par notre Réglement. Une constatation rigoureuse serait cependant très-désirable, soit pour établir le rapport exact des saillies aux produits, soit pour dresser des tableaux statistiques et pour donner la mesure de puissance génératrice de chaque étalon ; la Commission s'occupe avec persévérance de cette question.

Nous avons l'honneur de proposer aux encouragemens de la Société les éleveurs dont les noms suivent, et qui

nous ont paru avoir le mieux réussi dans leurs essais d'amélioration.

1.° Une prime de 50 francs à M. Buisson, garde-forestier à Rambouillet, pour un poulain de 15 mois, issu de *Kohel* et d'une débardeuse;

2.° Une prime de 50 francs à M. Flé, de Grosrouvres, pour une pouliche de 14 mois, issue de *Bertram* et d'une débardeuse.

3.° Une prime de 50 francs à M. Pasquer, de Clairefontaine, pour un poulain d'un an, issu de *Kohel* et d'une jument issue de *Sully* (premier croisement);

4.° Une prime de 50 francs à M. Grandmaison, garde-forestier à Rambouillet, pour un poulain de 13 mois, issu de *Bertram* et d'une débardeuse.

NOTICE

SUR LES

ENCOURAGEMENS DÉCERNÉS

AUX AGENTS IMMÉDIATS

DE LA CULTURE ET DES ARTS,

PAR M. FREMY,

Secrétaire perpétuel de la Société.

Messieurs,

Il y a maintenant trente ans que, pour la première fois, vous avez appelé dans cette enceinte les agens immédiats de l'Agriculture et des Arts pour honorer, par des récompenses, ceux qui se font remarquer par leur intelligence, leur zèle, leur bonne conduite et leur dévouement aux intérêts qui leur sont confiés. Pendant long-temps vous avez été les seuls, dans le Département, à décerner ces encouragemens; mais à peine institués, le Comice agricole et la Société d'Horticulture se sont empressés d'imiter

l'exemple que vous aviez donné ; à chacune de leurs réunions solennelles, ces deux excellentes institutions, après avoir signalé à la reconnaissance publique les agriculteurs et les horticulteurs qui, par leurs travaux, leur expérience, leur mode de culture et d'assolement et les soins qu'ils prennent pour améliorer les animaux agricoles, sont des modèles dont on ne peut trop apprécier l'influence sur la prospérité générale de l'Agriculture, veulent aussi que les braves serviteurs qui ont contribué par de longs et loyaux services aux succès qu'ont obtenus leurs maîtres, soient à leur tour honorés publiquement.

Cette heureuse concurrence ne vous a cependant pas fait renoncer à votre création ; vous avez pensé qu'on ne pouvait trop multiplier les moyens d'appeler à se rendre dignes d'honorables distinctions les agens immédiats de la culture et des arts, et vous accueillez toujours, comme vous le faites aujourd'hui, les occasions de leur donner publiquement un témoignage de votre bienveillance et de votre satisfaction pour l'accomplissement de tous leurs devoirs.

Remy-Nicolas Bouvier exerce depuis vingt-sept ans la profession de mécanicien dans une fabrique de modèles de filature établie à Bonneuil ; le propriétaire de cette fabrique, M. Vallon-Jolly, rend hommage à l'intelligence dont Bouvier ne cesse de donner des preuves dans les travaux qui lui sont confiés. Par sa bonne conduite, par les services qu'il est toujours disposé à rendre aux habitans de la commune, et par les excellens principes dans lesquels il a élevé ses huit enfans, il a su se concilier l'estime de M. le maire de Bonneuil et de MM. les membres du conseil municipal, qui se sont plus à lui en donner une preuve en le recommandant à votre bienveillance.

M. le Préfet s'exprime ainsi :

« Bouvier! je suis heureux, en vous remettant cette « médaille, de vous dire combien la Société apprécie les « recommandations dont vous êtes l'objet; continuez à « vous en rendre digne, et faites que vos enfans devenus, « comme vous, des ouvriers utiles et laborieux, mé- « ritent un jour d'être honorés comme vous l'êtes au- « jourd'hui. »

Ce qui rend surtout recommandables à vos yeux les agens de la culture, ce sont de longs services sur la même exploitation; un serviteur ne reste long-temps attaché à son maître que lorsqu'il a mérité son estime en accomplissant ses devoirs. C'est ainsi que Joseph JOURDAIN, charretier-laboureur, s'est acquis celle de MM. Guyon, père et fils, en leur restant attaché pendant trente années consécutives sur leur ferme du Vésinet, commune du Pecq, en méritant que son maître attestât vivement sa bonne conduite, sa moralité comme père de famille, et que M. le maire du Pecq ajoutât à ces attestations, « que la capacité « de Jourdain est notoire dans la commune, et qu'elle est « justifiée par le degré d'avancement que MM. Guyon ont « fait subir aux terres qu'ils occupent. »

M. le Préfet dit :

« Jourdain! ce sont en effet vos longs services, votre « intelligence et votre bonne conduite qui vous valent « cette honorable distinction que je vous remets au nom « de la Société; elle vous donnera encore d'autres jouis- « sances, car, en la voyant, vos enfans s'appliqueront « à vous imiter. »

Il était impossible que vous ne comprissiez pas dans les agens de la culture dont il faut encourager les efforts, ceux qui s'occupent de la plantation des bois ; nous avons tant à réparer et à améliorer dans cette branche des revenus publics, que vous avez dû accueillir la proposition qui vous a été faite par M. le maire d'Arnouville, en faveur de Gibert (Jacques-Jean-Germain), qui a consacré toute sa vie, non-seulement à planter des bois sur plusieurs communes de l'arrondissement de Mantes, mais qui n'a négligé aucuns des soins intelligens qui assurent le succès des plantations qu'il a exécutées.

M. le Préfet remet la médaille à Gibert, et lui dit :

« La Société, appréciant les attestations qu'un grand « nombre de propriétaires vous ont données pour recon- « naître le nombre et le succès des plantations qu'ils vous « ont confiées, vous décerne cette médaille que je suis « heureux de vous remettre en son nom. »



MÉMOIRE

LU

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE SEINE-ET-OISE,

Dans sa Séance du 7 Mai 1847,

SUR UNE EXPÉRIENCE D'EMPLOI DU SEL

dans l'engraissement des Moutons,

PAR MM. DAILLY, PÈRE ET FILS.

Messieurs,

Je viens vous rendre compte d'une expérience que nous avons, mon père et moi, entreprise dans notre ferme de Trappes, dans le but de rechercher les effets du sel sur l'engraissement d'animaux nourris à discrétion.

Le sel, chez les animaux, entre dans la composition de leur organisme vivant et de leurs excrétions ; il leur est ordinairement fourni par l'eau qu'ils boivent et par les végétaux dont ils se nourrissent ; dans certaines contrées, en Suisse par exemple, les plantes paraissent ne pouvoir trouver en totalité dans le sol, cet élément de vie qu'elles doivent transmettre aux animaux. L'expérience de la pratique a depuis long-temps indiqué dans ces pays une nécessité qui n'existe pas dans notre localité, celle d'intro-

duire séparément le sel dans la nourriture journalière des animaux.

Comme agent de conservation, on conçoit que le sel peut devenir un moyen préservatif de maladies résultant d'une décomposition trop rapide, des expériences entreprises de ce moment, par une savante Commission dont est membre notre honorable collègue M. Berger, doivent nous renseigner sur l'influence qu'il peut exercer sur la santé des chevaux.

M. Boussingault a étudié sur de jeunes animaux soumis à une nourriture rationnée, l'action du sel comme moyen de stimuler leurs organes de digestion en les rendant capables d'extraire des alimens qui leur sont donnés à élaborer, une plus grande quantité de chair. Ses expériences sont venues prouver que l'on ne peut ainsi espérer, par l'emploi du sel, favoriser l'accroissement de jeunes sujets; conduits par induction à penser que les mêmes effets devaient se produire lorsque des bêtes adultes soumises à l'engraissement reçoivent une quantité de nourriture journalière déterminée à l'avance, nous n'avons pas cru devoir, par une expérience, chercher à nous en assurer.

Souvent autour de nous, nous voyons le sel employé avec succès pour faire consommer aux animaux des fourrages avariés.

On peut considérer une portion de la nourriture comme devant être brûlée et étant seulement destinée à entretenir la vie, et celle donnée en surplus comme servant à fabriquer les produits utiles, tels que la viande et la laine; l'usage du sel présenterait de l'intérêt s'il augmentait la proportion de cette dernière, en permettant d'obtenir des animaux une plus grande consommation journalière.

M. Rabourd explique ainsi les avantages qu'il a reconnus depuis long-temps à l'emploi du sel dans l'engraissement de moutons nourris à discrétion.

Nous avons jugé utile d'étudier par une expérience ce mode d'action du sel.

Deux lots de dix moutons chacun furent, le 10 décembre 1846, tirés du reste de notre troupeau de Pouturiers, et mis à part à l'engrais.

Etablis dans la même écurie, ils furent seulement séparés par un râtelier double garni en travers de planches, afin de ne par confondre leur nourriture; ils furent pesés avec exactitude.

1.° Au moment de l'expérience, le 14 décembre 1846;
2.° Après un mois environ d'engraissemt, le 10 janv. 1847;
3.° Après deux mois d'engraissement, le 10 février 1847;
4.° A la fin de l'engraissement, le 10 mars 1847.

Pendant toute la durée de l'expérience, les râteliers et les mangeoires furent constamment, pour les deux lots, tenus garnis de la même espèce de nourriture; on prenait tous les jours soin de les remplir, avant qu'ils ne fussent épuisés, il était également porté chaque jour de l'eau dans les deux baquets placés dans chacun des parquets où étaient renfermés les deux lots.

On tint note exacte des quantités d'eau et de nourriture employées journellement à remplacer les consommations de la veille.

Le Lot n.° 1 reçut seul par jour, pendant toute la durée de l'engraissement, 250 grammes de sel, soit 25 grammes par mouton qui lui étaient distribués mélangés au résidu de pommes de terre.

La consommation des deux lots se trouve par mois d'engraissement résumée dans les deux tableaux suivans.

EFFECTIF et consommation du Lot n.° 1.er, recevant du sel avec sa nourriture journalière.

PÉRIODES D'ENGRAISSEMENT.	Effectif.	Regain.	Résidu.	Son.	Foin.	Menue paille.	Tourteau.	Sel.	Eau.
1.er mois.	jées.	kil.	hect.	kil.	kil.	hect.	kil.	kil.	litr.
Du 10 décemb. 1846 au 10 janv. 1847.	280	131 75	13 16	» »	65 25	16 80	» »	7 »	170
2.e mois. Du 10 janvier 1847 au 10 févr. 1847.	310	252 50	20 80	» »	10 »	18 49	5 »	7 75	192
3.e mois. Du 10 février 1847 au 10 mars 1847.	280	136 »	12 59	50 »	73 »	16 80	5 »	7 »	171
TOTAL....	870	500 25	46 55	50 »	148 25	52 09	8 »	21 75	533
TOTAL en kil.		500 25	3 724	10 50	148 25	260 45	8 »	21 75	

EFFECTIF et consommation du Lot n.° 2, ne recevant pas de sel avec sa nourriture journalière.

PÉRIODES D'ENGRAISSEMENT.	Effectif.	Regain.	Résidu.	Son.	Foin.	Menue paille.	Tourteau.	Sel.	Eau.
1.er mois.	jées.	kil.	hect.	kil.	kil.	hect.	kil.	kil.	litr.
Du 10 décemb. 1846 au 10 janv. 1847.	280	137 75	13 08	» »	65 25	16 33	» »	» »	50
2.e mois. Du 10 janvier 1847 au 10 févr. 1847.	310	220 50	17 09	» »	7 »	18 36	5 »	» »	100
3.e mois. Du 10 février 1847 au 10 mars 1847.	280	138 »	14 »	50 »	72 »	16 68	3 »	» »	106
TOTAL....	870	496 25	45 07	50 »	144 25	51 37	8 »	» »	256
TOTAL en kil.		496 25	3,606	10 50	144 25	256 85	8 »	» »	

Pour convertir les mesures usuelles en kilog.[s], on a pris pour poids de l'hectol. de résidu. . . . 80 kil.

de son.	21
de menue paille. .	5

En adoptant les équivalens chimiques de M. Boussingault, pour évaluer en foin les diverses nourritures consommées par les animaux, on doit regarder :

350 kil.	de résidu de pommes de terre, comme équivalant à.	100 kil.	de foin.
70	de son, équivalent à. . . .	100	*id.*
135	de menue paille, équivalent à.	100	*id.*
23	de tourteau, équivalent à.. .	100	*id.*

La nourriture du Lot n.° 1 peut, pendant les 870 journées d'engraissement, être ainsi évaluée en foin :

1.° Regain. . .	500 k.	25 équival. à	500 k.	25	de foin.
2.° Résidu. . .	3724	»	1064	»	*id.*
3.° Son. . . .	10	50	15	»	*id.*
4.° Foin. . . .	148	25	148	25	*id.*
5.° Menue paille.	260	45	193	»	*id.*
6.° Tourteau . .	8	»	34	90	*id.*
7.° Sel	21	75	»	»	*id.*
Total.			1955 k.	40	de foin.

La balance a indiqué comme poids du Lot n.° 1 :

1.° Le 14 décembre, commencement de l'engraissement	480 k.	» d.
2.° Le 10 janvier.	515	50
3.° Le 10 février.	544	50
4.° Le 10 mars, terme de l'engraissement.	564	50
Poids moyen pendant la durée de l'engraissement	522	25

Le Lot n.° 1 a donc augmenté :

Le 1.er mois de l'engraiss., en	28 jours, de.		35 k.	50 d.
Le 2.e mois.	30	*id.*, de.	29	»
Le 3.e mois.	28	*id.*, de.	20	»
Total pend. la dur. de l'eng. en 87 jours, de.			84	50

La nourriture du Lot n.° 2 peut, pendant les 870 jours d'engraissement, être ainsi évaluée en foin :

1.° Regain. .	496 k.	25	équivalant à.	496 k.	25 d.
2.° Résidu. .	3,606	»	*id.* . . .	1,031	»
3.° Son. . .	10	50	*id.* . . .	15	»
4.° Foin. . .	144	25	*id.* . . .	144	25
5.° Menu-paille	256	85	*id.* . . .	192	»
6.° Tourteau. .	8	»	*id.* . . .	34	90
			Total.	1,913	40

La balance a indiqué comme poids du Lot n.° 2 :

1.° Le 14 décembre, commencement de l'engraissement.	505 k.	50 d.
2.° Le 10 janvier.	516	»
3.° Le 10 février.	547	50
4.° Le 10 mars, terme de l'engraissement.	581	50
Poids moyen pendant la durée de l'engraissement.	543	50

Le Lot n.° 2 a donc augmenté :

Le 1.er mois de l'engraiss., en	28 jours, de.		10 k.	50 d.
Le 2.e mois.	31	*id.*, de.	31	50
Le 3.e mois.	28	*id.*, de.	34	»
Total pend. la dur. de l'eng. en 87 jours, de.			76	»

Les deux lots suivis chez le boucher ont donné après l'abattage :

1.° Le Lot n.° 1 :

Chair nette, 271 k. 75 d., soit 48 fr. 13 c. 0/0 de son p^s viv.
Suif. . . 28 80 . . 5 10 0/0 *id.*

2.° Le lot n.° 2 :

Chair nette, 276 k. 25 d., soit 47 fr. 54 c. 0/0 de son p^s viv.
Suif. . . 28 25 . . 4 86 0/0 *id.*

Les moutons nourris au sel ont donc présenté sur les autres un avantage par 100 k. poids vivant :

de 0 k. 59 d. de viande nette.
et de 0 k. 24 d. de suif.

ce qui semble indiquer qu'ils étaient, au moment de l'abattage, arrivés à un degré d'engraissement plus avancé.

Des faits exposés il résulte :

1.° Que la consommation par jour et par 100 k., poids vivant, a été :

1.° Pour les anim. recev. du sel, de 4 k. 30 d. de foin.
2.° Pour les anim. n'en recev. pas, de 4 04 *id.*

2.° Que l'engraissement par jour et par 100 k., poids vivant, a été :

1.° Pour les anim. recev. du sel, de 0 k. 186 grammes.
2.° Pour les anim. n'en recev. pas, de 0 k. 160 *id.*

3.° Que le produit de 100 k. de foin consommés a été :

1.° P. les anim. rec. du sel, de 4 k. 35 d. de ch. et de laine.
2.° P. les anim. n'en rec. pas, de 3 k. 96 d. *id.* *id.*

Si l'on suppose que les deux lots avaient une aptitude égale à prendre la graisse, on peut dire que, dans l'expérience, le sel a augmenté :

1.° La consommation par jour et par 100 k., poids vivant, de. . . . . 0 k. 26 d. de foin.

2.° L'engraissem. par jour et par 100 k., p^s viv., de 0 k. 25 g. *id.*

3.° Le produit de 100 k. de
foin consommés, de 0 k. 39 d. de chair et de laine.

Le sel, dans ce cas, aurait eu pour effet :

1.° D'augmenter la consommation de. . 6 fr. 45 c. 0/0

2.° D'augmenter les produits utiles tirés
du foin commun, de. 9 85 0/0

L'accroissement du lot n.° 1 a été :

Dans le 1.er mois d'engraissement, de . . 35 k. 50 d.

Celui du lot n.° 2, *idem*.. . . . . . . 10 50

En attribuant à l'influence du sel cette différence dans les produits, il aurait, pendant ce mois, augmenté ;

1.° La consommation en foin par jour et par 100 k. de
poids vivant, de. . . . . 0 k. 30 g.

Et 2.° l'accroissement en chair et en laine, par
jour et par 100 k., poids vivant, de . 0 186

déterminant ainsi une augmentation plus élevée en produits utiles qu'en nourriture, ce qui tendrait à faire penser que le sel, s'il a pu agir dans l'expérience, l'a fait moins en excitant l'appétit des animaux qu'en rendant leurs organes capables d'extraire d'une égale quantité d'alimens plus de chair et plus de laine.

M. Boussingault a pris la peine de rechercher la quantité de sel contenue naturellement dans les alimens du lot n.° 2, qui était, du reste, privé de cette substance.

Sur des échantillons de leur nourriture, qui lui ont été adressés de Trappes, il a reconnu :

Dans le regain de luzerne.	6 fr.	70 c.	0/0	de rendus.
Foin.	6	60	0/0	*id.*
La menu-paille. .	9	30	0/0	*id.*
Le son	6	40	0/0	*id.*
Le tourteau. . .	7	10	0/0	*id.*
Pulpe de p. de terr.	0	90	0/0	*id.*

Ces rendus lui ont fourni à l'analyse :

1.°	Celle du regain de luzerne.	2 fr.	30 c.	0/0	de sel.
2.°	Foin.	1	64	0/0	*id.*
3.°	De menu-paille. .	1	50	0/0	*id.*
4.°	De son	0	00	0/0	*id.*
5.°	De tourteau. . .	0	00	0/0	*id.*
6.°	Pulpe de p. de terr.	1	50	0/0	*id.*

L'eau bue par les animaux renfermait dans 100 litres 8 grammes de sel.

M. Boussingault a pu conclure de ces analyses que le lot n.° 2 a reçu en moyenne par jour :

1.° dans 5k. 70d. de reg. de luz.		qu'il a cons. en moyenn. chaq. jour.	8 g.	78 c.	de sel.
2° dans 1 66	de foin.	*id.*	1	79	*id.*
3° dans 2 95	de menu-paille.	*id.*	4	13	*id.*
4° dans 0 13	de son.		»	»	*id.*
5° dans. 0 09	de tourteau.		»	»	*id.*
6° dans 41 44	de pulpe de p. de terre.		5	08	*id.*
7° dans 3 lit.	d'eau bus journellement.		»	24	*id.*
	TOTAL du sel pour le lot par jour.		20	02	
	Soit par mouton composant ce lot.		2	002	millig.

Les deux lots au commencement de l'engraissement ont été estimés, pesant ensemble 985 k. 50 d., à 0 fr. 54 c. 8 m. le kil., poids vivant. . . . . 540 fr. »

A la fin de l'engraissement, ils ont été vendus pesant ensemble, 146 k. à 0 fr. 73 c. 2 m. le kil., poids vivant. . . . . 840 »

Le produit de l'engraissement des deux lots en chair et en laine a donc été en poids pris ensemble de 160 k. 50 d., ayant représenté 1 fr. 87 c. le kil., poids vivant ajouté. . . . 300 »

On peut établir de la manière suivante le compte en argent des deux lots :

1.° *Lot n.° 1, recevant du sel avec sa nourriture journalière.*

DOIT.

Regain.	500 k. 25 d.	à 0 fr.	08 c.	le k.	40 fr.	02 c.
Résidu.	46 h. 55	à 0	60	l'h.	27	93
Son. . .	50 »	à 4	»		2	»
Foin . .	148 k. 25 d.	à 0	06	le k.	8	89
Menu p.	59 h. 09	à 0	16	l'h.	8	33
Tourteau.	8 »	à 0	13	le k.	1	04
Sel. . . .	21 75	à	045		9	78
Nourrit. totale, 870 journées à 0 fr. 11 c. 26|000.					97 fr.	96 c.
Soins et frais génér., 870 journées à 0 fr. 13 c.					11	31
				TOTAL.	109	27
				BÉNÉFICE. . .	48	75
				TOTAL ÉGAL .	158	02

AVOIR.

Chair et laine, 84 k. 50 d., à 1 fr. 87 c. le kil. . . . . 158 fr. 02 c.

2.° *Lot n.° 2, ne recevant pas de sel avec sa nourriture journalière.*

DOIT.

Regain.	496 k. 25 d.	à 0 fr.	08 c.	le k.	39 fr.	70 c.
Résidu.	45 h. 07	à 0	60	l'h.	27	04
Son. . .	» 50	à 4	»		2	»
Foin. . .	144 25	à 0	06	le k.	8	65
Menu-p.	51 37	à 0	16	l'h.	8	22
Tourteau.	8 k. »	à 0	13	le kil.	1	04
Nourrit. tot., 870 journées à 0 fr. 09 c. 95 mil.					86 fr.	56 c.
Soins et frais génér., 870 journées à 0 fr. 13 c.					11	31
				TOTAL.	97	87
				BÉNÉFICE. . .	44	25
				TOTAL ÉGAL .	142	12

AVOIR.

Chair et laine, 76 k. à 1 fr. 87 c. . . . . 142 fr. 12 c.

Le compte du lot qui a reçu du sel présente aussi sur le compte de l'autre lot un avantage total en arg. de. 4 fr. 50 c.

Soit par mouton un avantage de. . . . . . » 45

Soit par 100 k. de nourriture en foin consommée par ce lot un avantage de. 2 31

Les droits établis sur le sel sont de 0 fr. 30 c. le kilog. En supposant cette substance entièrement exonérée de l'impôt, on aurait pu faire :

Sur la dépense du Lot n.o 1, une économie de 6 fr. 52 c. L'avantage en argent présenté par le compte du lot qui a reçu du sel se serait alors élevé :

1.° Pour le lot entier, à . . . . 11 fr. 02 c.

2.° Par mouton, à. 1 10

3.° Par 1,000 kil. de nourrit. évaluée en foin, consommés par ce lot, à 5 65

Les conclusions à tirer sont :

1.° Que les produits du lot qui a reçu du sel n'ont point été d'une manière assez constante et assez sensible, supérieurs aux produits de l'autre lot, pour pouvoir, avec certitude, être attribués à l'emploi du sel avant d'avoir été confirmés par de nouvelles expériences ;

2.° Que l'on doit, en admettant l'action du sel dans l'expérience qui a été faite, le considérer comme ayant agi plutôt en augmentant la perfection des organes digestifs des animaux qu'en excitant leur appétit ;

3.° Que les faits observés sont de nature à encourager de nouvelles expériences dans le but d'étudier l'utilité de l'emploi du sel pendant une partie seulement de l'engraissement, au commencement ou à la fin, en cherchant à

reconnaître la durée du temps pendant lequel ce stimulant peut conserver toute l'énergie de ses premiers effets, et le moment le plus favorable d'en faire usage pour produire un développement rapide.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES

DU CONGRÈS AGRICOLE

EN 1846,

PAR M. BARRE.



Messieurs,

Ce fut dans l'une des salles de la Sorbonne que se réunit le Congrès agricole de 1846. Aussi nombreux que les années précédentes, et non moins zélés, les délégués des différens Comices et Sociétés d'Agriculture commencèrent par former un bureau définitif; à l'unanimité, la présidence fut déférée au vénérable grand référendaire de la Chambre des Pairs; on se trouva heureux de pouvoir encore maintenir à la première place un homme ayant si bien mérité des amis de l'Agriculture. Quel autre, d'ailleurs, eût pu mieux conduire et éclairer les débats? Le 18 mai donc, M. le duc Decazes ouvrit la session par un discours assez bref, mais bien senti et plein de faits. Par lui nous apprîmes et les bienveillantes dispositions du Ministre de l'Agriculture, et l'empressement de M. le Ministre

de l'instruction publique à nous être utile ; puis, désireux de mettre le temps à profit, M. le président appela l'attention de l'assemblée sur les conclusions de la commission qui, l'année précédente, avait eu à s'occuper de l'importante et vitale question des engrais. Deux rapporteurs avaient été nommés, deux savans du premier ordre : M. Payen et M. Moll. Leurs rapports avaient été lus déjà l'an dernier ; les conclusions seules furent reproduites. Il s'ensuivit une discussion longue et approfondie. L'importance des engrais liquides, l'utilité du sel ajouté aux fumiers, l'emploi des terres, des sables, de la marne, comme excipiens des urines dans les vacheries et écuries, l'efficacité surtout des matières fécales faciles à employer par l'addition du sulfate de fer, lequel a la propriété de fixer les sels ammoniacaux et d'en prévenir l'évaporation, tout fut examiné, tout fut dit. On s'éleva bien haut contre la fraude qui s'exerce de préférence sur les engrais fabriqués par bon nombre d'industriels peu soucieux de l'intérêt général et de leur propre réputation, mais fort avides de réaliser des profits illicites. On appela l'attention du Gouvernement sur ces abus si préjudiciables au commerce loyal et aux agriculteurs trop confians, et aussi sur les tarifs modérés à obtenir des chemins de fer pour le transport des engrais, amendemens et produits agricoles. Rien ne fut oublié, ce semble ; pourtant, il faut le dire, il y eut dans cette discussion quelque chose de heurté, de saccadé ; il était évident qu'on était au jour du début : l'assemblée le comprit, car propositions, amendemens, observations, tout fut renvoyé à la commission.

L'ordre du jour indiquait ensuite la question des bois. Deux rapporteurs avaient été nommés, M. le baron de Ladoucette et M. le marquis de Vibraye. De leur œuvre

également bien élaborée, des faits qu'ils énonçaient, des observations qu'ils produisirent, résulta, pour la grande majorité du Congrès, cette conviction qu'on a généralement trop défriché et pas assez reboisé. Inutile, sans doute, d'entrer dans tous les détails, mais prenons note de quelques faits signalés. Il fut établi que le sol boisé de la France, après avoir perdu les deux tiers de son étendue dans l'espace de moins de deux siècles, occupait encore néanmoins le quart du territoire en 1750 ; en 1788, il n'en occupait plus que la septième partie ; en 1791, la Convention ayant soumis la propriété forestière au droit commun, il fut permis d'user et d'abuser, et 150,000 hectares disparurent en peu de temps. La loi du 9 floréal an XI rétablit la prohibition, car on avait reconnu que la consommation du bois en dépassait la production. De nos jours, l'Etat a aliéné 107,000 hectares de forêts ; il n'en reste plus que 7,000,000 d'hectares aujourd'hui pour toute la France. Ces faits sont graves et méritent assurément l'attention sérieuse des hommes de Gouvernement, d'autant plus que c'est cette année 1847 que doivent expirer, à moins de renouvellement, les prescriptions du Code forestier, restrictives du droit absolu de défrichement. Serait-il vrai, ainsi que le disait Sully, que la France doit un jour périr faute de bois, comme tant d'autres grandes monarchies de l'Asie ancienne ? Mais sans prévoir les malheurs de si loin, disons que cette exagération de défrichement, cette guerre incessante déclarée aux bois, et poursuivie avec tant d'acharnement, produit dès à présent des effets désastreux. En effet, on a constaté que la quantité d'eau pluviale tombant sur un sol en pente dénudé, et sur une portion égale de terre également en pente, mais boisée : dans le premier cas, parcourait l'espace donné en

une heure seulement, pendant qu'il fallait *trente* heures pour faire le même trajet dans le second cas ; de là ces inondations si imprévues ; de là peut-être cette crue si subite de l'un de nos grands fleuves, 7 mètres en une seule nuit. Certes, il serait bien de chercher à porter remède à ces calamités ; et si la création d'un Ministère spécial de l'Agriculture pouvait obtenir ces résultats, ou seulement les préparer pour un avenir prochain, un portefeuille de plus serait loin d'être une inutilité.

On controversa beaucoup sur toutes ces graves questions ; on cita l'exemple d'un M. Hartig, grand-forestier de Prusse, qui fit acheter à son Gouvernement beaucoup de terrains en pentes et incultes pour les faire planter en bois et les revendre ensuite. On demanda une protection plus efficace de la propriété forestière. Cependant, après avoir donné une égale attention à tous les orateurs, tant à ceux qui exagéraient peut-être le mal, qu'à ceux qui l'atténuaient peut-être outre mesure aussi, une opinion moyenne sembla se faire jour, et l'on fut à peu près d'accord pour émettre un vœu ainsi formulé :

« La nécessité de reboiser, dans des circonstances déterminées, les montagnes et les terrains en pente, étant démontrée, le Congrès désire voir le Gouvernement provoquer les mesures nécessaires pour arrêter le déboisement de ces terrains et pour en opérer le repeuplement.

« Il émet le vœu que les Conseils d'arrondissement et les Conseils-Généraux soient consultés sur les demandes en défrichement.

« Néanmoins, les bois situés en plaine n'auront besoin d'aucune autorisation pour être défrichés.

« Il pourrait, dans certains cas, être nécessaire de faire déclarer l'expropriation pour cause d'utilité publique, afin

de vaincre les résistances particulières qui viendraient à à surgir ; mais l'expropriation ne pourra avoir lieu qu'après délibération des Conseils d'arrondissement et des Conseils-Généraux. »

Dans la séance suivante, on eut à s'occuper de trois objets d'une incontestable importance : la police rurale, le glanage, l'exercice de l'art vétérinaire.

S'il est un fait malheureusement trop certain, c'est bien assurément l'absence d'une bonne police dans nos campagnes. Que peut un seul garde-champêtre par commune? que peut toute l'activité du maire le plus dévoué, quand on voit, en consultant la statistique criminelle, que le nombre des accusés de crimes contre les personnes s'est accru d'un quart depuis 1830 ; que le nombre des prévenus de délits communaux a presque doublé dans l'espace de douze ans (depuis 1835, il s'est élevé de 58,000 à 82,000) ; que le nombre des vols simples a plus que doublé de 1826 à 1843 ?

Comme palliatif, sinon comme remède à ce triste état de choses trop bien constaté, on indique l'embrigadement des gardes-champêtres, de plus forts traitemens, plus d'indépendance pour ces utiles auxiliaires ; on alla jusqu'à demander un commissaire de police spécial dans chaque canton. Mais tous ces moyens furent tour-à-tour examinés, pesés, discutés sans qu'on parvint à les faire accepter. Le vœu exprimé par la commission fut seul adopté ; il était ainsi conçu : « Le Gouvernement est instamment prié d'organiser une police rurale efficace. »

On passa de là au rapport sur le glanage. Le glanage! tout le monde connaît les inconvéniens qui surgissent de la manière dont il s'exécute. Ce qui n'était que le privilége exclusif de l'infirmité, de la vieillesse et de l'enfance,

n'est-il pas devenu, dans beaucoup de localités, une sorte d'industrie-pratique pour des personnes de tout âge, qui ne sont pas même dans la pauvreté, et qui parfois sortent des villes au temps des récoltes pour aller lever un tribut sur nos campagnes ? N'a-t-on pas vu des individus valides, quand les bras manquent pour les travaux de la moisson, refuser leur concours, quel que soit le salaire offert, préférer le glanage au travail ? Ainsi, à côté de l'usage se trouve l'abus; ainsi, le droit du malheureux se trouve usurpé par le fainéant ; ainsi, l'aumône due à l'indigence se trouve détournée au profit du vice et de la malfaisance ! On fut unanime pour conserver au profit du malheureux seulement ce tribut prélevé sur les miettes tombant de la table du riche, et comme le voulait la commission on demanda :

« 1.° La restriction du glanage aux céréales servant à l'alimentation de l'homme, le glanage devant toujours avoir lieu à la main ;

« 2.° L'abolition du grapillage, du râtelage du fourrage de toute nature, et du déchaumage ;

« 3.° Une plus stricte exécution de la loi de 1791. »

La parole fut donnée ensuite au rapporteur sur l'exercice de l'art vétérinaire.

Il existe en France, comme on le sait, trois écoles vétérinaires : Alfort, Toulouse et Lyon. Chaque année, un certain nombre d'élèves sortant de ces écoles se dispersent et s'établissent sur différens points du territoire. Suffisent-ils à tous les besoins ? On soutint le pour et le contre. On s'éleva contre cette tendance déplorable que montre l'homme de la campagne, peu éclairé, à donner sa confiance, séduit par le bon marché, à quelque empirique, à quelqu'un de ces soi-disant *guérisseurs*, qui se recommandent d'autant

plus à l'ignorance que les gens instruits ne leur accordent aucune sorte de crédit. Et pourtant ces charlatans dangereux causent un véritable préjudice aux hommes de science, auxquels ils enlèvent parfois les cliens les plus nombreux. Faut-il laisser sans restriction la médecine vétérinaire dans le régime de la liberté? faut-il en remettre exclusivement la pratique aux mains des élèves sortis de nos écoles avec diplôme? faut-il demander encore l'établissement d'une ou de plusieurs autres écoles vétérinaires? Ces diverses opinions, tout-à-tour soutenues et contredites, perdirent par la discussion, par les concessions réciproques qui se firent de part et d'autre, ce qu'elles pouvaient avoir de trop absolu, et à la grande majorité des voix on émit ce vœu :

« 1.° Que l'exercice empirique de la médecine vétérinaire soit interdit partout où il y aura un médecin vétérinaire résidant à la distance d'un myriamètre ;

« Nul ne pourra prendre le titre de médecin-vétérinaire s'il n'est pourvu d'un diplôme délivré par l'une des écoles vétérinaires du Royaume ;

« 2.° Qu'il soit créé une école d'application où l'hygiène, l'éducation, la multiplication et la conservation des animaux domestiques sera enseignée, et où les élèves des écoles vétérinaires recevront le complément d'instruction pratique. »

Dans la séance suivante, l'Assemblée fut saisie de nouveau de la question des engrais par un rapport de M. Payen, d'abord, et ensuite par un second rapport de l'illustre M. Moll.

L'un et l'autre savans s'élevèrent avec force contre le manque de soins qui fait perdre à la richesse publique des

sommes si considérables chaque année, tant en engrais liquides qu'en engrais solides.

M. de Gasparin s'était écrié un jour que par notre incurie en fait d'irrigation, nous laissions aller des millions se perdre à la mer. Animés d'un zèle tout aussi ardent pour les intérêts de l'agriculture et pour le bien du pays, les deux honorables rapporteurs nous firent comprendre combien nous étions doublement coupables en laissant perdre tant de sources de richesses d'une part au détriment de notre intérêt, et d'autre part surtout au détriment de la santé publique.

Mais il faut lire l'un et l'autre rapports, Messieurs, et surtout, s'il nous est permis d'avoir une opinion, si notre infériorité à côté de ces hommes forts n'est point une cause d'incompétence surtout, nous hasarderons-nous à dire, celui de l'honorable M. Moll.

Quoi qu'il en soit, leurs conclusions furent admises ainsi formulées, sur le rapport de M. Payen :

« Le Congrès considère comme utile que partout où les agriculteurs ne peuvent recueillir les urines des étables, ils essaient de les faire absorber par des marnes, terres sèches, calcaires, calcinées ou sableuses, employées comme litière ou sous-litière des animaux.

« Le Congrès émet en outre le vœu que des mesures administratives prescrivent dans les villages comme dans les villes, la construction de fosses d'aisances qui ne laissent pas infiltrer les liquides dans le sol, soit l'emploi des tonneaux et fosses mobiles ;

« Que des expériences soient faites sur les moyens de désinfection, et que les fabriques d'engrais qui rempliront toutes les conditions exigées par l'hygiène publique, soient rangées dans la dernière classe ;

« Que le sel marin soit livré en exemption de droits aux cultivateurs qui voudront le répandre immédiatement sur les tas de fumier où dans les fosses à purin ;

« Que le sel soit placé sur le tarif de la navigation intérieure, dans la quatrième classe où se trouvent les houilles, les engrais et les amendemens ; qu'à l'occasion des concessions de chemins de fer, le Gouvernement range le sel dans la classe des tarifs modérés, applicables aux engrais et amendemens ;

« Que le Gouvernement fasse étudier la question de savoir s'il serait possible de réserver pour l'Agriculture les varecs qui sont à sa portée, sans compromettre l'extraction de l'iode ;

« Que le droit d'entrée sur différens produits, dont la fabrication exige l'emploi de différentes substances animales, soit abaissé ;

« Que les fabricans et marchands d'engrais soient tenus d'indiquer dans leurs magasins, par des inscriptions apparentes ainsi que sur leurs *prospectus*, la nature véritable ou la composition de leurs produits ; que des inspections spéciales, faites par des hommes compétens, vérifient de temps à autre la sincérité desdites inscriptions ; qu'une instruction sur les moyens d'essai des engrais commerciaux, sur les précautions à observer, notamment à l'aide d'échantillons pris sur les livraisons et cachetés, etc., etc., soit publiée par les soins de l'Administration, afin qu'ainsi les peines prévues par la loi puissent être appliquées aux vendeurs qui auraient trompé les acheteurs sur la nature ou la qualité des engrais ;

« Que MM. les Préfets des départemens soient invités à prendre des arrêtés sévères, conformément aux lois et

arrêts qui leur en donnent le droit, afin d'empêcher la falsification des engrais et amendemens;

« Qu'un laboratoire central, annexé à un établissement agricole, soit institué pour les essais des engrais, amendemens et produits des cultures, et que des travaux constans y soient suivis pour résoudre les questions qui seraient indiquées par les Comices de chaque localité et les Sociétés d'Agriculture.

« Le Congrès prie le Gouvernement de faire étudier la question des engrais azotés que l'industrie pourrait fabriquer de toutes pièces, au moyen de l'azote de l'air; en instituant un prix proportionné à l'importance du service rendu à l'Agriculture. La fabrication artificielle des cyanoferrures alcalius (prussiate de potasse de soude) pourrait, dans de bonnes conditions d'économie, être abordables pour l'Agriculture, et la création d'une source aussi vaste d'engrais azotés, dont le réservoir serait intarissable, lui paraît mériter la plus sérieuse attention.

« Le Congrès prie le Gouvernement de provoquer l'attention des savans et des chimistes sur l'extraction de l'iode directement des eaux de la mer, et non plus seulement par l'incinération des goëmons et varecs que l'Agriculture réclame de plus en plus à titre d'engrais. Les grandes évaporations, dont les procédés Bullard, pour la fabrication des sels de soude et de potasse, tendent de jour en jour à favoriser l'extension sur le littoral, lui semblent un moyen digne d'être étudié pour la solution de ce problème. »

A ces vœux, assez longuement formulés comme vous pouvez le voir, Messieurs, succéda l'adoption des vœux émis sur le rapport de M. Moll, formulés ainsi qu'il suit :

« Le Congrès émet le vœu :

« 1.° Que le Gouvernement soit prié d'agir sur les au-

torités légales pour qu'elles prennent les mesures les plus efficaces afin d'empêcher à l'avenir la perte des écrus de fumier et autres matières fertilisantes dans les rues des villages et sur la voie publique; que ces mesures soient conçues de façon à concilier les intérêts de la salubrité; que dans tous les cas où ce sera possible, les procédés de désinfection reconnus efficaces soient employés pour les vidanges des villes, et que partout il soit pris des mesures pour que dorénavent les cours d'eau cessent d'être le moyen de débarrasser les villes des matières à engrais fournies par les lieux d'aisances, les abattoirs, etc., etc.;

« 2.° Que les Sociétés d'Agriculture et Comices soient priés de mettre la construction de fosses à fumier au nombre des sujets de concours les plus importans; de provoquer des expériences comparatives sur ce sujet; d'en faire connaître le résultat, et une fois la question résolue, de répandre dans les campagnes des instructions détaillées sur cet objet;

« 3.° Que le Gouvernement supprime les droits et l'entrée sur les engrais;

« 4.° Que le droit qu'a chaque propriétaire de disposer de la matière fécale produite chez lui, ne soit plus soumis qu'aux seules restrictions reconnues nécessaires dans l'intérêt de la salubrité publique;

« 5.° Que le Gouvernement, les Conseils-Généraux et les Sociétés d'Agriculture soient priées d'encourager, par tous les moyens qui sont à leur disposition, la connaissance de tous les gîtes de minéraux reconnus propres à l'amendement des terres, et la découverte de carrières de substances analogues partout où elles sont encore inconnues; que les Conseils-Généraux soient priés de faire travailler dans ce but le plus promptement possible, avec le

concours des Sociétés d'Agriculture et de MM. les ingénieurs des mines, à la carte géologico-agricole de leur département;

« 6.° Que les Sociétés d'Agriculture et Comices soient invités à instituer des prix pour l'introduction avantageuse d'amendemens partout où ils ne sont pas usités, et que les meilleures mesures soient prises pour la propagation des règles pratiques qui président à leur bon emploi;

« 7.° Que le Gouvernement soit instamment prié de restreindre, par des mesures de droiture, l'exportation des matières propres à servir d'engrais. »

Ainsi finit cette longue discussion; ainsi furent adoptées toutes ces propositions élaborées à la fois par les savans et par les praticiens.

La séance se termina par la lecture et l'examen d'un rapport sur le métayage, le fermage et l'exploitation propriétaire.

Ces divers modes de jouissance de la propriété foncière furent successivement passés en revue, pesés, examinés, discutés, défendus et attaqués. La Commission enfin se rallia à un amendement proposé par M. de Gasparin, et qui fut adopté en ces termes :

« Le Congrès désire que les associations agricoles s'efforcent de faire comprendre aux propriétaires :

« 1.° Que le métayage n'est un mode d'exploitation favorable qu'autant qu'ils contribuent aux travaux et aux améliorations qui augmentent la valeur du capital de la propriété; le métayer n'étant réellement tenu qu'aux travaux qui ont un résultat prochain;

« 2.° Qu'il est à désirer que le devis des baux à ferme soit prolongé, mais surtout que la coutume s'introduise

de tenir compte, à leur sortie, aux fermiers, des améliorations qu'ils laissent et qui doivent profiter à l'avenir, et donner ainsi aux propriétaires le moyen d'augmenter le prix de leur bail. »

Dans la séance du 23, on s'occupa de la viabilité rurale.

Notre pays est loin, sous ce rapport, d'être arrivé au degré de perfection des voies de communications que d'autres contrées sont parvenues à atteindre. Grâce aux efforts de divers Gouvernemens qui se sont suivis cependant, de grands progrès ont été faits ; grâce surtout à la loi dont le pays fût doté par la législature de 1836. Mais quand viendra le jour où le plus humble de nos chemins vicinaux sera arrivé à l'état d'entretien et d'entretien soigné? C'est là que doivent tendre tous nos efforts. L'impôt en argent et les prestations en nature, voilà les moyens à l'aide desquels on cherche à obtenir la solution du problème. L'impôt en argent, il est juste, il est équitable; chacun paye en raison de ce qu'il possède. Mais la prestation en nature rencontre d'assez vives critiques. Pourtant, après quelques exagérations, et la commission elle-même peut-être en avait donné l'exemple, puisqu'elle avait proposé de supprimer ce dernier mode de contributions et de le remplacer par un plus fort impôt en argent dans tous les cas, le Congrès, fidèle à ses idées de modération et de sage lenteur dans les améliorations, adopta le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement, pour rendre à la prestation en nature sa juste et légitime application, entreprenne, avec le concours des Conseils-Généraux, un remaniement général dans le classement des routes aujourd'hui exécutées ;

« Qu'il prenne à sa charge les chemins de grande com-

munication qui seraient reconnus d'un intérêt départemental ;

« Enfin que les prestations en nature soient exclusivement réservées aux chemins véritablement ruraux et communaux ;

« Que l'article 8 de la loi de 1836 soit modifié de telle sorte, que MM. les Préfets ne puissent plus appliquer d'office aux chemins de grande communication que le tiers des prestations en nature ;

« Qu'il soit, sur l'avis des Conseils-Généraux et des Conseils d'arrondissement, fixé un chiffre des contributions directes au-dessous duquel les habitans pauvres de la commune pourraient être affranchis de la prestation en nature ;

« Que l'on crée des cantonniers payés à l'année ou à la journée, par commune ou réunion de communes, chargés de l'entretien des chemins, sous la surveillance des maires;

« Que les dispositions de la loi relatives aux chemins de grande et de petite communication, pour les usines et exploitations de tout genre, soient étendues aux chemins ruraux. »

Le 24 mai, on entendit un rapport sur la réduction de l'impôt du sel. Les conclusions en furent adoptées à l'unanimité. Aussi concis qu'énergique, le vœu émis fut ainsi exprimé :

« Pénétré de la justice et de l'urgence de la réduction de l'impôt sur le sel, le Congrès émet le vœu que la taxe en soit réduite à 10 centimes par kilogramme. »

Le rapporteur de la dixième commission sur les associations agricoles se fit ensuite entendre. Tant dans son rapport que dans la discussion qui s'en suivit, bon nom-

bre de systèmes et d'opinions se produisirent. Les uns, voulant trop obtenir, compromettaient la cause agricole; les autres, limitant par trop au contraire leurs exigences, semblaient vouloir laisser subsister un *statu quo* défectueux et préjudiciable; enfin, après beaucoup d'observations et de contre-observations concernant les chambres d'agriculture, les Comices, soit d'arrondissement, soit de département, le Conseil-Général du commerce, produit exclusif de l'élection par les chambres de commerce, le Conseil-Général des manufactures, produit mixte, dont vingt membres sont élus par les chambres des manufactures et quarante nommés par le Ministre, et enfin le Conseil-Général de l'Agriculture, exclusivement à la nomination du Ministre, on finit par s'entendre, et on se résuma en disant :

« Le Congrès émet le vœu que toute liberté compatible avec le bon ordre soit laissée à toutes les associations pour la confection de leurs statuts, l'ordre de leurs travaux et les rapports à établir entre elles;

« Que des chambres d'agriculture soient organisées par département et par voie d'élection;

« Que le Conseil-Général de l'Agriculture soit composé de quatre-vingt-six membres nommés par ces chambres;

« Que le Conseil supérieur du commerce prenne le nom de Conseil supérieur de l'Agriculture, des manufactures et du commerce, et que dans ce conseil, l'Agriculture ait une part égale à celle des autres industries. »

On passa ensuite aux établissemens humanitaires. L'honorable M. Chasles nous donna lecture d'un excellent rapport fort méthodique et puissamment raisonné; il indiqua d'abord le mal, les causes du mal, puis les différens re-

mèdes à essayer. Il nous signala l'ignorance des classes inférieures encore trop peu éclairées ; l'ignorance relative des classes plus élevées qui occupent les travailleurs de nos campagnes ; la tendance de ces derniers à émigrer vers les villes ; la mendicité, le vagabondage d'où résultait la disette de bras dans certaines contrées agricoles.

Comme remède à toutes ces misères, l'honorable rapporteur indiquait (il ne pouvait qu'indiquer) :

1.° La suppression de la mendicité ;

2.° Les colonies agricoles ;

3.° Les sociétés de patronage.

Il terminait enfin par la proposition de conclusions qui ne furent adoptées que le lendemain.

La discussion qui suivit fut longue et animée : il s'agissait là de philantropie. Dès-lors, naturellement, les sommités des philantropes devaient apparaître dans la lice. Aussi vîmes-nous M. Ch. Lucas d'une part, de l'autre M. Hallier, entrer énergiquement dans le débat. L'un et l'autre furent écoutés ; ils furent éloquens l'un et l'autre. Pourtant, il faut bien le dire, peut-être chacun, préoccupé du triomphe de ses idées spéciales, s'attacha-t-il trop, sans s'en apercevoir, à élever autel contre autel, Petit-Bourg contre telle autre institution. Le tournoi oratoire entre ces hommes distingués n'eut-il point, aux yeux des hommes impartiaux, un peu l'air d'une *réclame*, pour employer ce mot fort usité de notre temps ? Nous ne soutiendrons pas l'affirmative assurément ; mais nous ne nous chargerons pas non plus de combattre pour la négative. Quoi qu'il en soit, le vœu émis fut celui-ci :

« 1.° Que le Gouvernement persévère dans les essais qu'il a tentés à l'effet de moraliser et diriger vers les travaux de l'Agriculture les jeunes détenus, soit en les fixant

dans des maisons pénitentiaires fondées par des associations charitables, soit par la création de colonies agricoles auprès des maisons centrales de détention ;

« 2.° Qu'il soit institué des colonies agricoles où seraient admis les enfans-trouvés et orphelins pauvres que les lois mettent à la charge de la charité publique ;

« 3.° Que le Gouvernement encourage par de larges subventions les colonies agricoles fondées par la charité privée pour l'éducation des enfans de familles indigentes, et qu'à défaut de colonies agricoles fondées par la charité privée, les associations charitables puissent faire admettre dans les colonies fondées par l'Etat les enfans dont elles voudraient bien se charger, aux conditions d'admission qui seront déterminées par le conseil d'administration, d'accord avec le Conseil-Général ;

« 4.° Que le Gouvernement provoque et favorise par de larges subventions l'établissement de sociétés libres de patronage qui compléteront l'œuvre des colonies, en se chargeant de la surveillance et de la direction des jeunes gens à leur sortie des colonies agricoles de toute nature, ou qui suppléeront à cette œuvre ;

« 5.° Que le Gouvernement avise à la répression efficace du vagabondage et à l'extinction de la mendicité ;

« 6.° Que les Comices, les Sociétés d'Agriculture soient invités à provoquer, à favoriser l'établissement des associations libres de prévoyance dans la classe agricole ;

« 7.° Que la pénalité de l'article 274 du Code pénal soit applicable au cas où un individu, valide ou invalide, aura été trouvé mendiant dans un lieu où des secours auront été organisés pour obvier à la mendicité, et reconnus suffisans par l'autorité supérieure ;

« 8.° Que le Gouvernement vienne en aide à l'Agricul-

ture en prenant des mesures contre les repris de justice qui sont arrêtés en état de vagabondage ;

« 9.° Que le bienfait des caisses d'épargne soit étendu aux communes rurales par la fondation de succursales annexées aux caisses d'épargne du chef-lieu d'arrondissement. »

Après cette discussion si prolongée, mais si intéressante, le rapporteur de la commission sur les bestiaux eut à se faire entendre. Espèce chevaline, espèce bovine, espèce ovine, il n'omit rien ; puis, après l'avoir entendu, soit qu'on sentit que les questions importantes soulevées par son travail étaient telles qu'elles demandaient réflexion avant de les aborder, afin de pouvoir le faire avec connaissance de cause, soit qu'on voulut se donner le temps de préparer ses armes pour rentrer dans la discussion, pour réparer ses forces déjà dépensées beaucoup dans les débats soutenus au sein de la Commission, on ajourna ce qu'on avait à se dire, et l'on appela le rapporteur sur l'instruction agricole.

Tout ce qui se rattache à cette grande question fut de nouveau passé en revue cette année comme l'année dernière. Quelques idées nouvelles se firent-elles jour? quelques aperçus nouveaux et d'une plus grande importance se produisirent-ils au sein de l'assemblée ? Vous en jugerez par le vœu émis en dernière analyse, et ainsi conçu :

« 1.° Que l'enseignement dans les écoles primaires rurales comprenne des notions élémentaires d'agriculture, d'horticulture et de silviculture ;

« 2.° Que des dispositions soient prises dans les écoles normales pour préparer les élèves à cet enseignement, et qu'à l'avenir le programme d'examen impose aux candi-

dats instituteurs des conditions d'instruction agricole et horticole ;

« 3.° Que le Gouvernement encourage et provoque l'établissement des fermes écoles en grand nombre pour offrir partout aux exploitations d'habiles conducteurs de travaux et de bons irrigateurs ;

« 4.° Que dans les colléges communaux des cours d'Agriculture soient professés aux élèves qui veulent acquérir cette instruction ;

« 5.° Qu'il soit établi par région des instituts où les élèves se familiarisent également avec la culture pratique, mais où la science agronomique soit professée dans son ensemble à un degré supérieur, comme moyen de développer l'instruction et à-la-fois l'éducation des populations rurales ;

« Que dans chaque département ou chaque arrondissement il soit, autant que possible, désigné par les Sociétés et Comices, une ferme dirigée par un cultivateur travaillant à ses risques et périls, et présentant des conditions suffisantes d'amélioration ;

« Qu'il soit créé dans les séminaires et autres établissemens d'enseignemens religieux et autres cultes reconnus par l'Etat, des cours d'agriculture et d'horticulture, afin de mettre les prêtres des campagnes à même de propager les bonnes méthodes de culture et de combattre les mauvaises. Le Congrès verrait avec reconnaissauce l'épiscopat s'occuper de ces cours ;

« Qu'il soit créé dans une localité appropriée à cet effet une ferme spécialement destinée aux expériences scientifiques et à la solution des nombreux et importans problèmes que soulève l'Agriculture ;

« Que le Gouvernement, dans l'intérêt des adultes,

encourage l'établissement d'écoles gratuites du dimanche, destinées à compléter l'école élémentaire ;

« Qu'on encourage de plus en plus la formation des ouvriers, l'institution des salles d'asyle et des écoles du soir, là où les populations rurales sont agglomérées ;

« Qu'on stimule par des subventions la fondation de bibliothèques populaires dans les campagnes ;

« Que le Gouvernement soit invité à proposer un prix très-important au meilleur traité élémentaire d'Agriculture qui sera publié d'ici à cinq ans dans chacune des grandes régions agricoles. »

Revint alors la discussion sur les bestiaux. Revint aussi l'interminable débat entre ceux qui combattent l'administration des haras et ceux qui la soutiennent. Rien de bien nouveau ne se fit connaître : on avait déjà tant parlé chevaux et haras les années précédentes ! Ce qui ressort de plus clair de ces vifs et longs débats, c'est que la production chevaline en France est insuffisante ; c'est qu'il nous faut chaque année envoyer nos capitaux à l'étranger pour combler ce fâcheux déficit. Eh ! Messieurs, nous hasarderons-nous à dire à ces ardens défenseurs d'opinions divergentes, et que leur excès de vivacité rend peut-être inconciliables, accordez-vous en un point. Faites qu'il y ait profit à élever des chevaux en France ; mieux encore, faites que ce soit de mode, qu'il soit du bon ton d'avoir jument d'élève dans ses écuries ; qu'un cavalier bien placé ne puisse décemment monter que des chevaux nés chez lui, élevés par lui, et peut-être réussirez-vous à ranimer le goût et la science de la production du cheval.

Quoiqu'il en soit, le temps pressant, on s'arrêta sur

la question d'amélioration des bestiaux, et on se résuma en émettant ce vœu :

« 1.° Que l'Administration intervienne dans l'amélioration des différentes espèces de nos animaux domestiques, en aidant à l'industrie privée pour provoquer son développement, et qu'elle la supplée tant qu'elle n'est pas développée, et se retire enfin devant elle au moment où celle-ci peut être livrée à elle-même ;

« 2.° Que l'administration regarde comme convenable de s'abstenir de toute production autre que celle des types régénérateurs ;

« 3.° Que l'intervention de l'État ait lieu :

« Par les importations des races étrangères, les productions des types régénérateurs, les essais tentés sur les races nouvelles ;

« Par l'enseignement et les publications utiles, ainsi que par la faveur accordée au développement de l'industrie privée, et que ce vaste système de l'encouragement comprenne :

« Des primes annuelles pour l'entretien, chez les particuliers, des types régénérateurs et améliorateurs des espèces chevaline et bovine ;

« Des concours du premier degré et de petite circonscription, sous la direction des Comices, pour les espèces chevaline, bovine et ovine ;

« Des concours de second degré ou départementaux, pour ces trois espèces ;

« Et enfin, comme complément de ce système, des courses au trot et au galop pour les chevaux ; de grands concours d'engraissement pour les bêtes de boucherie, et des concours d'une égale importance pour les diverses natures de laine ;

« 4.° Que dans une même partie des pâturages communaux, ou dans ceux qui sont soumis à la vaine pâture, il ne puisse se trouver à la fois des jumens ou des vaches avec des mâles non castrés, à moins que ceux-ci ne soient admis comme reproducteurs communaux ;

« 5.° Que les communes soient encouragées à faire l'acquisition de bons étalons ou de bons taureaux ;

« 6.° Que le Gouvernement continue de favoriser, de département à département, les importations de races d'élite au moyen de subventions accordées aux Sociétés agricoles qui font des sacrifices pour cet objet ;

« 7.° Qu'il soit formé dans les établissemens agricoles de l'État, et notamment dans les écoles vétérinaires d'application, des expériences destinées à compléter les études des élèves ;

« 8.° Que l'Administration continue à faire étudier les maladies enzootiques annuelles, contagieuses ou non, encore peu connues, qui affectent différentes espèces d'animaux domestiques dans différentes localités, et à faire publier les instructions pour enseigner les moyens de les en préserver et de les en guérir ; et, à cet effet, d'améliorer le service vétérinaire existant aujourd'hui dans chaque département ;

« 9.° Que l'Administration s'occupe de réviser les réglemens sanitaires concernant les moyens de prévenir et d'arrêter les maladies contagieuses des chevaux et des bestiaux, afin de mettre les réglemens en harmonie avec l'état de l'industrie agricole, manufacturière, commerciale, et les connaissances vétérinaires de notre époque ;

« 10.° Que les droits de douane sur les bestiaux, par tête, soient maintenus ; que les modifications apportées à l'uniformité de ces droits en faveur du royaume de Sar-

daigne ne soient pas renouvelées à l'expiration du traité, et que les taureaux qui ont des dents incisives d'adultes soient assimilés aux bœufs pour les droits d'entrée aux frontières. »

RACE CHEVALINE.

Le Congrès émet le vœu :

« 1.° Que l'Administration élève dans ses établissemens un nombre d'animaux pur-sang en proportion avec l'étendue de ses domaines ; qu'elle conserve, pour ses besoins, les élèves nécessaires, et qu'elle vende le surplus à l'industrie privée avec concurrence et publicité ;

« 2.° Que sans rien changer aux circonscriptions actuelles, l'administration des haras fasse savoir qu'elle placera des étalons chez les particuliers qui lui demanderont, moyennant une prime annuelle de 800 francs en moyenne pour les étalons pur-sang, de 600 francs en moyenne pour ceux de demi-sang, et de 300 francs pour ceux de gros-trait et d'espèce mulassière. Ces détenteurs d'étalons seront tenus de justifier qu'ils sont dans la position de pouvoir satisfaire aux engagemens qui leur sont imposés par le cahier des charges ;

« 3.° Que l'Administration réclame des Chambres les fonds nécessaires pour augmenter le nombre des étalons entretenus dans les établissemens de l'État ;

« 4.° Que le Gouvernement réclame des Chambres les fonds nécessaires pour accorder des primes de montes annuelles à tous les étalons et jumens susceptibles d'améliorer nos diverses races de trait et de race mulassière ;

« 5.° Que les étalons particuliers, employés à la reproduction, soient soumis à l'approbation de commissions spéciales ;

« 6.° Que les étalons entachés de vices contagieux et héréditaires soient prohibés ;

« 7.° Que l'Autorité provoque, au chef-lieu d'arrondissement, à partir du 15 octobre de chaque année, la réunion de tous les chevaux et jumens ayant au moins trois ans faits, et que l'Administration des remontes soit appelée à y faire directement ses achats des propriétaires, à l'exclusion des chevaux étrangers toujours introduits par des marchands. »

Là se terminèrent les travaux du Congrès ; le nombre des séances permises était épuisé. M. le duc de Cazes éléva sa voix grave et paternelle, s'il nous est permis de parler ainsi ; il trouva des paroles qui émurent l'Assemblée, et après avoir fait chacun de son mieux, au point de vue des graves intérêts qui nous avaient été confiés par les différens Comices et Sociétés d'Agriculture, on se sépara aux cris de : VIVE LE ROI !!! en espérant bien avoir à recommencer l'année prochaine l'examen approfondi et consciencieux de tout ce qui peut importer au bien-être présent et à la prospérité future de l'Agriculture dans notre pays.



COMPTE-RENDU

DES SÉANCES

DU CONGRÈS AGRICOLE

EN 1847,

PAR M. BARRE.



Première Séance.

La quatrième session du Congrès agricole s'est ouverte le 22 mars de cette année, dans la grande salle de la Sorbonne. Le bureau provisoire devint bientôt le bureau définitif. Les honorables membres qui le composaient furent, avec acclamation, confirmés dans leurs fonctions. M. le duc Decazes, président, le premier nous fit entendre sa voix sage et amie. Puis l'on s'occupa de la formation des Commissions, et l'on reprit au point où on l'avait laissée l'an dernier, la discussion sur l'amélioration de nos races d'animaux domestiques. Le premier orateur qui monte à la tribune cherche à établir que c'est le manque de reproducteurs qui s'oppose à l'amélioration de nos races bovines. Il reconnaît que le Gouvernement a bien fait quelques essais d'introduction de taureaux de Durham ; mais

il prétend que l'on est loin d'avoir fait assez; que l'on a vu de ces taureaux vendus à Alfort pour l'énorme prix de 3,500 fr. ; qu'il est donc peu probable que les cultivateurs puissent arriver jusqu'à ces prix exorbitans ; il le regrette, car il est le partisan déclaré de ces belles races anglaises. L'orateur qui lui succède est loin de partager cet engouement. L'honorable M. de La Boire, dans ses prédilections, fait marcher en première ligne l'espèce cotentine. Un autre membre prend parti pour toutes les races à la fois ; chacune a sa bonté, ses qualités, ses mérites relatifs. Entrant dans cet ordre d'idées, un autre orateur pèse et analyse, pour ainsi dire, quelques-unes de nos races les plus répandues. Il ne conteste pas que, sous le rapport de l'engraissement et de la production du lait, la race cotentine ne soit digne de sa réputation, mais qu'elle cède le pas, s'écrie-t-il, à la race de Salers, race originaire des montagnes de l'Auvergne, infatigable au travail, et également propre à l'engraissement. Il voudrait donc que des taureaux de la race de Salers soient répandus dans toutes les localités où les bœufs sont employés aux travaux de la culture. Pourquoi localiser ainsi les questions? dit à son tour M. de Torcy. Si la race de Salers a sa valeur, elle a aussi ses imperfections. N'approchons-nous pas d'ailleurs davantage chaque jour du moment où le cheval de trait remplacera partout le bœuf de travail ? Quant aux cotentins, n'y a-t-il pas la bonne et la mauvaise race? certains éleveurs ne sont-ils pas entrés dans la mauvaise voie à cause des exigences de la boucherie de Paris? Quand le célèbre M. Cornet, par exemple, s'appliquait à produire pour la promenade du bœuf gras ces colosses aussi impropres à la production de la viande qu'à celle du lait ou du travail, n'était-il pas évidemment, mais forcément dans

le faux, puisque la production de pareils animaux, renouvelée, pour ainsi dire, des races antédiluviennes, sorte de défi jeté à la nature actuelle, ne paient pas même leurs dépenses et ne procurent tout au plus qu'une vaine satisfaction d'amour-propre. A son tour, l'illustre M. Desaimeris prend part à la discussion. Contrairement à ce qu'on a dit relativement à la substitution des chevaux aux bœufs pour le labeur agricole, il prétend que les petites cultures se multipliant de plus en plus, c'est au bœuf de labour qu'on en doit revenir. Selon lui, c'est en améliorant les cultures qu'on améliorera les bestiaux : de l'herbe d'abord, des bœufs après, bien nourris, bien profitans, bien complets, quoique fort jeunes, d'autant meilleurs, par conséquent, pour la boucherie. Ici le débat se complique; l'attention, appelée sur le commerce de la viande dans Paris, se fixe naturellement sur ceux qui l'exercent. Les uns trouvent le nombre des bouchers trop restreint (il y en a 501); c'est assez selon les autres. Enfin la clôture est prononcée, et l'article de la commission adopté en ces termes :

« Le Congrès émet le vœu :

« 1.° Que son bureau exprime au Gouvernement sa vive reconnaissance des mesures prises pour la substitution du droit au poids au droit par tête à l'entrée des bestiaux dans les villes; et pour le nivellement des droits qui frappent la viande provenant des abattoirs de Paris et la viande à la main;

« Que, conformément au vœu déjà émis en 1844, et reproduit en 1845, le Gouvernement accorde au commerce de la boucherie la liberté réclamée dans l'intérêt des consommateurs et des producteurs; que les propriétaires dont les bestiaux n'auront pas été achetés sur les marchés d'ap-

provisionnement de Paris puissent les introduire, les déposer dans les abattoirs, et les faire vendre à la criée, en gros et demi-gros, dans une halle spéciale, conformément aux réglemens pris à ce sujet par l'Administration pour la vente du poisson et d'autres denrées alimentaires ; qu'enfin on augmente le nombre des localités et des jours où les bouchers forains peuvent venir vendre de la viande dans Paris. »

Deuxième Séance.

Le lendemain 23, la deuxième séance est ouverte à onze heures. C'est toujours sur l'amélioration des races bovine et ovine que la discussion continue. Après avoir entendu quelques orateurs, l'assemblée adopte l'article 3 des conclusions de la commission ainsi conçu :

« Le Congrès émet le vœu que les droits d'octroi et d'abattoir perçus sur la viande de boucherie soient diminués autant que le permettent les ressources des villes au profit desquelles ils sont établis. »

Par un autre article, la Commission demandait que le Gouvernement multipliât les *vacheries-modèles* et les *dépôts de taureaux*. Après de longs débats, cet article n'est pas adopté ; mais on demande que le Gouvernement soit prié d'intervenir dans l'amélioration de la race bovine par l'achat de taureaux. Tour-à-tour attaquée et défendue, cette proposition se transforme et se modifie, et finit enfin par être adoptée par le Congrès, ainsi formulée :

« Le Congrès exprime le vœu que les taureaux soient achetés par les Comices et les Sociétés d'Agriculture, à moins que ceux-ci ne réclament l'intervention du Gouvernement. »

Le Congrès émet encore les vœux suivans :

« Que le nombre et la valeur des primes accordées au concours de Poissy soient augmentés ; qu'il y soit fondé, en outre, des catégories et des prix de races françaises où l'on tiendra compte des différences d'âge ; qu'il soit établi des concours semblables dans les quatre grandes divisions de la France ; qu'à titre de simple renseignement, il soit demandé aux concurrens primés des détails sur les prix de revient de leurs animaux :

« Qu'il soit fait des expériences dans les établissemens de l'État sur l'alimentation la plus favorable à l'engraissement et à la production du lait, et que ces expériences soient livrées à la publicité ;

« Qu'il soit dressé des tables généalogiques des animaux les plus distingués de l'espèce bovine, en ce qui concerne l'espèce. »

Troisième Séance. — 24 Mars.

L'amélioration de l'espèce ovine, telle était la question à l'ordre du jour. L'espèce ovine est en agriculture d'une importance majeure, Messieurs, et il fut un temps où le cultivateur a pu payer la rente de la terre avec ses laines, ses frais d'exploitation avec le croît de son troupeau, réservant ainsi pour prix rémunérateur de son travail le blé qu'il avait à vendre. Là peut-être se serait rencontrée la solution tant cherchée du probème : le pain à bon marché! Mais ce temps n'est plus. Les troupeaux sont loin de produire aujourd'hui les mêmes avantages ; et pourtant, nous dira-t-on, les laines indigènes sont protégées contre la concurrence des laines étrangères. Vingt pour cent frappés sur ces dernières, à leur entrée sur notre territoire, n'est-ce pas un chiffre suffisant ? Oui sans doute, si le droit

était réellement prélevé; mais il n'en est rien malheureusement, et un orateur, l'honorable M. de Tillancourt, a parfaitement démontré que ce droit de vingt pour cent se résolvait en cinq pour cent, tout au plus, effectivement prélevés. Un autre orateur a signalé encore une autre cause de l'avilissement du prix des laines ; il s'en est pris à la mode, ce tyran bête et ridicule dont il ne faut pas rire, cependant, sous peine de devenir ridicule aussi peut-être soi-même. « La mode, a-t-il dit, veut aujourd'hui que la laine fine ne soit réservée que pour l'habit habillé. Quant au reste, plus les étoffes sont rudes et grossières, plus on les préfère. Nos élégans se croient d'autant mieux vêtus, que leurs paletots ressemblent plus à ceux des matelots de nos ports. La laine fine d'ailleurs nous vient aujourd'hui des pays éloignés barbares. L'Australie, depuis 1819, en fournit actuellement à l'Angleterre 43 millions de kilogrammes. » Un autre membre prétend que la laine fine serait également produite en France, si nos lois la protégeaient à l'égal de la laine commune. Cette dernière arrive moins facilement en France, parce que les frais de transport sont plus considérables pour elle, sa valeur étant moins grande pour un poids donné. Différens autres membres sont encore entendus; enfin on finit par adopter cet article de la commission :

« Que le Gouvernement veuille bien prendre les mesures nécessaires pour assurer la perception de l'intégralité du droit de douane qui frappe les laines étrangères. ».

La discussion s'établit ensuite sur la race chevaline. Déjà, l'an dernier, sept des vœux exprimés par la commission avaient été adoptés par le Congrès. Plusieurs membres, cette année, prennent encore part au débat. Chacun reste fidèle à ses doctrines. M. le comte de Girardin pro-

duit et soutient de nouveau son système. Si nous n'avons pas assez de chevaux pour nos remontes, c'est parce que nous avons de mauvais chemins; si nous n'avons pas de bons chemins, c'est parce que nous n'avons pas de chariots à quatre roues pour les travaux de l'Agriculture; si nous n'avons pas de chariots à quatre roues, c'est parce que nous sommes entachés de routine et de préjugés, etc., etc., etc. D'autres prétendent que nous ne prisons pas assez le pur sang; d'autres, au contraire, que nous délaissons trop nos races indigènes, que les étrangers savent apprécier cependant, puisqu'il ne se passe pas d'années qu'un bon nombre de chevaux ne passe le détroit pour nous être revendus comme produits anglais. Enfin on passe au vote, et l'on adopte ces propositions :

« Qu'il soit affecté un fonds de 200,000 francs à des primes pour des chevaux de race indigène perfectionnée, et qu'un jury soit établi dans les localités pour les distribuer à ceux dont les propriétaires produiraient en outre des certificats de santé;

« Que des courses au trot soient établies;

« Que les inspecteurs des haras soient obligés de résider dans les localités qui leur sont affectées. »

Quatrième et cinquième Séances.

Le libre échange, le système protecteur, voilà le thème qui pendant deux jours suffit pour occuper le Congrès et absorber toutes les attentions. De part et d'autre on s'était préparé à la lutte. Les adversaires étaient en présence. L'honorable rapporteur de la commission du commerce agricole engagea résoluement le débat. Nous regrettons de n'avoir pas son œuvre sous les yeux, et d'être réduits à n'en parler que de mémoire. Certes M. de Romanet était

dans le vrai quand il proposait au nom de la commission les conclusions suivantes :

« 1.° Le Congrès félicite le Gouvernement des dispositions temporaires déjà adoptées pour faire arriver sur les marchés du Royaume la plus grande quantité possible de céréales ;

« 2.° Il exprime le vœu que lorsqu'il y aura lieu de modifier les tarifs des droits de douane qui sont assis sur les denrées que l'Agriculture de la France produit concurremment avec celle de l'étranger, le Gouvernement ait toujours égard à la différence des prix de revient, de telle sorte que les droits protecteurs soient, autant que possible, la représentation exacte de cette différence, et aient principalement pour but d'égaliser les conditions entre la production française et la production étrangère. »

Ce fut d'abord l'honorable M. de Kergolay qui vint, à la tribune, combattre ces conclusions. Habile et insinuant, fort tranchant, tout en ayant l'air d'être très-modéré, il trouva le moyen de faire entendre à ceux qui ne partageaient pas ses idées, d'assez dures paroles. « Quoi! vous aves foi à l'efficacité de la protection? disait-il : illusion pure! Voyez ce qui arrive pour les laines; malgré le droit protecteur, vous ne pouvez plus produire les laines fines. Voyez les fers ; la douane, qui en protége la production, ne vous fait pas payer à vous, consommateurs, un impôt moindre de 1 fr. par tête, soit 36 millions de francs. Sous prétexte d'encourager le travail national, vous voulez fermer votre marché à la production étrangère; mais c'est de la barbarie! Pensez-y donc! la concurrence étrangère nous a rendu de grands services ; vous voulez la détruire! vous voulez constituer une prime à l'incurie et à la paresse. » C'est ainsi que touchant les choses du bout du

doigt, et prononçant à peine ses paroles du bout des lèvres, avec une grâce parfaite, avec un doux vernis de politesse, l'orateur trouva moyen de se faire écouter, montrant ainsi qu'on peut tout dire avec la langue française, qu'il s'agit seulement de savoir s'en servir. Puis avec une adresse infinie, il ne concluait point à ce qu'on se prononçât pour le libre échange; il demandait que le Congrès n'adoptât pas de résolution formelle, qu'on fît des réserves seulement.

Plus net et plus incisif, M. Gauthier de Rumilly répond au préopinant ; il défend le système protecteur. On affiche aujourd'hui, s'écrie-t-il, un cosmopolitisme commode. Ne dirait-on pas que la fraternité humaine est parfaitement établie et qu'il n'y a plus de par le monde qu'une seule et même nation? Puis entrant dans la discussion, il établit que la protection quand elle n'est pas exagérée, produit des effets salutaires. Si l'industrie sucrière indigène se développe aujourd'hui dans sa force et sa vitalité, c'est qu'elle est née, c'est qu'elle a fait ses premiers pas sous l'ombre des tarifs. Aujourd'hui la douane s'est retirée, eh bien ! l'industrie du sucre de betterave a pu prendre le large développement que nous lui voyons atteindre maintenant ; ainsi du reste. La toile de coton, qui ne pouvait être livrée à la consommation intérieure qu'à raison de 1 fr. le mètre, ne coûte aujourd'hui que 35 cent. Il est entré, nous dit-on, en Angleterre, pendant 1846, 146,000 têtes de bétail, dont 40,000 de l'espèce bovine. Eh bien ! en France, dans la même année, nonobstant le droit sur le bétail étranger qui va quelquefois jusqu'à quinze pour cent, il n'est pas entré moins de 246,000 têtes dont 46,000 de l'espèce bovine, et la viande est pourtant moins chère à Paris qu'à Londres, dont la

protection n'est pas exagérée, donc la concurrence étrangère peut encore stimuler l'industrie nationale, donc les producteurs français sont loin d'être menacés du danger de tomber dans l'incurie et la paresse. Et la concurrence intérieure donc? est ce qu'elle permet à chacun de dormir en paix sur l'une et l'autre oreille? Conservons nos tarifs protecteurs, Messieurs; n'exagerons en rien, mais ne nous laissons pas entraîner à des mesures qui nous mèneraient à notre ruine. L'Angleterre nous regarde, l'Angleterre nous épie. Comme on battrait des mains de l'autre côté du détroit, si l'on nous voyait mordre à cet hameçon! donner dans ce piége!

Bon nombre d'orateurs sont encore entendus pour et contre, et des plus marquans et de ceux qu'on cite, MM. Ortolan, Wolouski, Desaimeris, Tillancourt, de Turenne, Buffet, d'Avraincourt, de Vogué, etc., etc. Beaucoup d'amendemens sont proposés, discutés, rejetés ou tronqués; la parole enfin revient au rapporteur de la commission, l'honorable M. de Romanet. Il ne laisse aucune objection sans réponse, il maintient toutes les propositions; seulement, faisant preuve de bon esprit, il se rallie à l'amendement de M. Desaimeris, exprimant au fond la même pensée, mais d'une manière plus concise. A une immense majorité, cet amendement et adopté. Il est ainsi formulé :

« Le Congrès réclame le maintient du système protecteur en faveur des produits de notre sol. »

Sixième Séance.

Deux rapports sont présentés, l'un par M. D'Esterno, sur les irrigations, l'autre par M. Amédée Thierry, sur le

régime et la police des eaux. On s'occupe d'abord de cette dernière question.

On sait les désastres causés ces années dernières par les débordemens de quelques-uns de nos grands fleuves. Le mal étant connu, naturellement on en cherchait le remède. Deux opinions se trouvaient en présence. Faut-il creuser le lit de nos fleuves, faut-il les endiguer? ou bien, sans être absolu partisan de l'un ou l'autre système, faut-il, selon les indications des localités, employer l'un ou l'autre moyen alternativement avec opportunité et réflexion? Chacun se prononçait selon ses idées, ses impressions, ses connaissances acquises.

Un orateur, M. Aristide Dumon, préconise l'endiguement continu. Il cite, il vante la Lombardie; voyez la vallée du Pô, s'écrie-t-il, quelle richesse! quelle fertilité! Oui, sans doute, lui répond M. de Tracy, mais chaque chose a ses avantages et ses inconvéniens. Si grâce à l'endiguement la terre est préservée des ravages des eaux torrentielles charriées par le Pô, il n'en est pas moins vrai qu'une lutte perpétuelle est forcément établie entre le fleuve d'une part qui charriant toujours et graviers et limon, exhausse perpétuellement son lit et son niveau, et les populations riveraines, condamnées à perpétuité à exhausser leurs digues à leur tour. Où cela s'arrêtera-t-il? Selon un autre orateur, M. Raudot, le Pô se trouve maintenant à la hauteur du clocher de Ferrare. On cite encore cet autre fait. En 1805, un escadron de dragons fut cantonné dans un village où le lit du Pô était à vingt pieds au-dessus du niveau des terres adjacentes. Le lendemain l'escadron ne comptait pas moins de cinquante hommes attaqués de la fièvre. C'est, disait l'honorable M. de Tracy, qu'en endiguant le fleuve à une si grande hauteur, on

avait privé les eaux pluviales de leur écoulement naturel; elles formaient alors des cloaques dont les exhalaisons miasmatiques étaient pour le pays une cause incessante d'insalubrité. Ainsi donc, qu'on nous permette cette parenthèse, les mêmes causes, veuillez le remarquer, Messieurs, produisent partout les mêmes effets. Les eaux stagnantes engendrent les fièvres, aussi bien sur les rives du Pô que dans les plaines qui avoisinent la ville de Versailles. Après avoir encore entendu d'autres orateurs en assez grand nombre, on finit par adopter l'article de la commission, ainsi conçu :

« Que l'Administration supérieure recommande aux autorités départementales la stricte exécution des lois sur le régime des eaux ; qu'elle prépare enfin des mesures législatives concernant les travaux d'art dans le but de prévenir les désastres causés par les inondations et de réserver pour l'arrosement le trop plein des eaux. »

Puis la discussion est renvoyée au lendemain.

Septième Séance.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les conclusions relatives à l'irrigation.

L'article 1.er est ainsi conçu :

« Que le droit d'appui pour les barrages soit consacré par notre législation »

Combattu vivement par les uns, défendu par les autres, entr'autres par l'honorable M. d'Angeville, l'auteur de la loi, soumis à quelques observations par M. Desaimeris, l'article est enfin adopté. On adopte aussi à peu près sans discussion les articles suivans, acceptés en leur entier ou modifiés en quelques points :

« 2 ° Que les circonscriptions soient modifiées en ce qui

concerne le régime et la police des eaux, de sorte qu'elles aient pour base les bassins ou versans naturels, et non plus les subdivisions administratives par département et arrondissement;

« 3.° Que le Gouvernement continue à prendre les mesures financières et législatives et à faire exécuter les études topographiques propres à mettre les eaux du pays à la disposition de l'Agriculture, et à faciliter les associations de propriétaires pour les irrigations;

« 4.° Que le Gouvernement mette à la disposition de l'Agriculture les eaux disponibles des fleuves, rivières et canaux de navigation;

« 5.° Que l'étude de l'irrigation soit généralisée par la création de cours spéciaux;

« 6.° Que les formalités exigées pour l'obtention des autorisations de prises d'eau soient simplifiées et abrégées;

« 7.° Que des dispositions législatives fixent, autant que possible, les conflits de juridiction qui s'élèvent journellement entre les tribunaux ordinaires et l'Administration relativement aux cours d'eau;

« 8.° Que le Gouvernement favorise, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, le reboisement des terrains en pente. »

Huitième Séance.

L'ordre du jour appelle la question des subsistances et de l'amélioration des classes pauvres.

Il était bien naturel que, dans une année aussi calamiteuse, tous les esprits en fussent vivement préoccupés: aussi la discussion fut-elle longue et animée. Les mêmes dissentimens, les mêmes divergences d'idées qui agitent la société tout entière ne pouvaient manquer de se repro-

duire au sein du Congrès. Qui donc a pu ignorer les misères de cette année? qui donc n'a pas ajouté des larmes sympathiques aux pleurs de nos malheureux concitoyens souffrant de la faim? qui donc n'a pas cherché, chacun selon ses moyens d'action, à leur venir en aide? Certes, il faut du moins rendre cette justice à la société française, c'est que s'il y a eu de grands besoins, il y a eu aussi de grands secours; qu'ils ont été donnés, en général, avant même qu'ils fussent sollicités, et que l'Agriculture française a su aussi largement payer sa dette au malheur, et occuper son rang dans cette moderne croisade ayant pour but le soulagement des classes pauvres.

Et cependant quelques voix, même au sein du Congrès, purent être entendues l'accusant presque d'insuffisance et d'impéritie; mais il fut démontré que les agriculteurs français avaient fait leur devoir. En effet, pour réfuter d'injustes et malencontreuses inculpations, ne suffit-il pas de citer quelques faits? ne suffit-il pas d'établir qu'en 700, d'après Vauban, la France produisait seulement 6 hectolitres de blé à l'hectare, en 1788, 6 hectolitres 172, et qu'en 1839, M. Moll estimait le rendement moyen à 1,380 litres à l'hectare, une augmentation de 33701. Donc il y a eu progrès, assez du moins pour que ces mots de *routine*, d'*immobilité*, d'*état stationnaire*, ne puissent plus, avec justice, nous être jetés à la face. Il faut bien le dire, cette année a été tout exceptionnelle; et au lieu de s'en prendre, comme on est trop tenté de le faire parmi les masses ignorantes, ici à l'agiotage, là au mauvais vouloir, ailleurs à l'incurie ou à l'incapacité de l'Administration, nous autres, Messieurs, nous, hommes sérieux, reconnaissons qu'il faut courber la tête en silence sous la main qui nous frappe, la main toute-puissante qui ne s'apesan-

tira pas toujours, il faut l'espérer, sur nos malheureuses contrées de l'Europe, car nous ne sommes pas seuls à souffrir. Mais tout en donnant l'exemple de la résignation, gardons-nous de nous laisser aller à l'abattement, et n'oublions pas que naguère encore une bouche princière qui aime à encourager nos efforts, nous disait, en s'associant à nos pensées et se faisant nôtre, pour ainsi dire :

Aidons-nous, le Ciel nous aidera.

Impossible, Messieurs, de vous citer tous les orateurs qui, en général bien inspirés, prirent part à ce long débat. Parmi les bien-faisans de la journée, pourtant, nous devons en citer quelques-uns ; il y aurait injustice à oublier les noms des Darblay, de Vogué, de La Boire, Payen, de Tracy, Pommier, de Romanet et tant d'autres, et surtout l'honorable rapporteur, M. Guillaumin, dont l'œuvre fut applaudie et presque toutes les propositions acceptées ainsi formulées :

« Le Congrès, intimement convaincu que le principal moyen de prévenir le retour de la rareté des subsistances et d'améliorer de la manière la plus efficace le sort des classes agricoles, consiste :

« A assurer à l'Agriculture la juste influence qui lui est due, et un plus large concours du capital, de l'intelligence et du travail, sans lesquels on ne saurait prétendre à augmenter la production ;

« A créer une grande masse de fourrages qui, en amenant la multiplication du bétail, accroît les substances alimentaires les plus riches, augmente la quantité des engrais, et procure ainsi les moyens d'obtenir des récoltes de céréales plus abondantes et d'une culture plus économique ;

« Renouvelant le vœu émis dans les trois sessions précédentes,

« Le Congrès émet le vœu :

« 1.° Que l'Agriculture, pour le bien-être général, soit pourvue d'une organisation et d'une représentation analogues à celle des autres industries, et en rapport avec son importance ;

« 2.° Que le Gouvernement mette à la disposition des Comices et des Sociétés d'Agriculture des primes plus considérables pour l'encouragement et l'extension des cultures fourragères ;

« 3.° Que les Sociétés d'Agriculture et les Comices fassent tous leurs efforts pour déterminer les cultivateurs à varier leurs cultures de plantes alimentaires, afin que la consommation trouve dans la variété des produits une sorte d'assurance contre l'intempérie des saisons ;

« 4.° Que les vœux émis dans la session dernière sur la préparation et le meilleur emploi des engrais, ainsi que sur les garanties contre la falsification de ceux du commerce, soient promptement réalisés ; que le Gouvernement encourage par des primes suffisantes la recherche, l'étude et l'emploi de tous les amendemens géologiques qui peuvent être utiles à l'Agriculture ;

« 5.° Qu'une enquête soit faite tous les ans par les corps agricoles à instituer, suivant le vœu renouvelé ci-dessus, sur l'état exact du produit de la récolte des plantes alimentaires, afin d'éclairer le Gouvernement, les producteurs, le commerce et les consommateurs, sur les ressources destinées aux subsistances. »

Neuvième Séance.

Il s'agissait d'examiner et de discuter la seconde partie des conclusions de la commission. Tour à tour attaquées et défendues, controversées de toutes les manières, et par-

fois modifiées, on finit par les adopter, et voici en quels termes :

« Le Congrès, en présence de la détresse qui afflige les classes agricoles, ne saurait faire un appel trop pressant au concours de la charité particulière et au zèle de l'Administration.

« Il émet le vœu 1.° que le Gouvernement continue et étende les mesures qu'il a déjà prises pour faciliter le transport des denrées alimentaires et leur prompte répartition dans les localités que le commerce n'a pu atteindre que d'une manière incomplète, et cela par tous les moyens de transport que l'armée et la marine peuvent mettre à sa disposition ;

« 2.° Que les effets de la charité privée, déjà si utile dans une foule de localités, soient étendus simultanément sur tous les points de la France, par la création de bureaux de bienfaisance dans toutes les communes, d'associations charitables dans tous les cantons, et d'autres associations supérieures, dans le but de répartir les secours sur les localités les plus pauvres d'une même circonscription ;

« 3.° Que les ateliers de charité, donnant la nourriture par le travail, soient multipliés, et que les ouvriers nécessiteux reçoivent des bons de différence pour mettre les denrées alimentaires à leur portée ;

« 4.° Que dans le double but d'épargner les denrées dont la rareté se fait le plus sentir, et d'amener les populations des campagnes à adopter un genre d'alimentation plus rationel et plus profitable, le Gouvernement, les bureaux de bienfaisance et les associations de charité de toute espèce introduisent, augmentent la consommation de la viande et des légumes dans les hospices, dans les établis-

semens civils et militaires, ou dans les distributions des secours qu'ils font aux indigens;

« 5.° Que le Gouvernement, ayant déjà égard au vœu émis par le Congrès, prenne des mesures pour assurer la sincérité des mercuriales et la vente des grains au poids;

« 6.° Que le Gouvernement fasse étudier les questions relatives aux plantes nouvelles ou produits non utilisés que l'on pourrait introduire dans l'alimentation de l'homme et des animaux, soit à l'état naturel, soit au moyen de préparations convenables;

« 7.° Que le Gouvernement soit prié de faire étudier les moyens les plus économiques d'alimentation, et de faire répandre dans les campagnes, à un grand nombre d'exemplaires, un recueil des meilleurs procédés;

« 8.° Que le Gouvernement fasse faire des expériences sur le meilleur mode de conservation des grains;

« 9.° Que l'Administration de la Guerre persévère, tant que durera la crise des subsistances, à ne point acheter de blé pour ses approvisionnemens sur les marchés de l'intérieur. »

On passa ensuite à la discussion du rapport sur la question du sel. Le rapporteur, l'honorable M. Hardoin, formule ainsi les conclusions :

« Pénétré de la justice et de l'urgence d'un abaissement notable de l'impôt du sel, convaincu même que la suppression de cet impôt, si les circonstances permettaient de la décréter, serait un bienfait inappréciable pour l'agriculture; le Congrès réitère le vœu que la taxe soit réduite à 10 cent. par kilogramme. »

Combattues par l'honorable M. Gay-Lussac seul, mais vivement; défendues par MM. Demesmay et Bourchar-

dat, ces conclusions sont enfin adoptées à l'unanimité, moins une voix.

Dixième Séance.

La commission de statistique, par l'organe de son rapporteur, M. Salvat, demande l'adoption de ses conclusions. Sans une très-longue controverse, mais non pourtant sans quelques modifications, elles sont adoptées ainsi rédigées :

« Le Congrès émet le vœu que tous les renseignemens nécessaires pour établir la statistique agricole annuelle de la France, et par elle éclairer le Gouvernement et le pays en temps utile, soient soigneusement recueillis.

« Le Congrès invite le Gouvernement à généraliser dans toute la France le mode employé actuellement pour recueillir des renseignemens statistiques, en prenant pour point de départ les associations agricoles organisées. »

Au nom de la Commission des bestiaux, on fait ensuite un rapport sur la méthode Guénon. Cette méthode, Messieurs, est une découverte précieuse. Guénon, simple villageois, doué à un haut degré du génie de l'observation, avait remarqué que toutes les vaches bonnes laitières, indépendamment des signes ordinaires généralement connus, se faisaient remarquer par une certaine disposition, un arrangement particulier dans la direction des poils semés sur telle ou telle portion du train d'arrière; il en conclut que les sujets qui se distinguaient par ces signes particuliers devaient être plus ou moins lactifères, et il arriva à ce degré de certitude que, mis à même de faire l'application de ses doctrines dans une vacherie

qui n'est pas sans importance, chez M. Dailly, notre honorable collègue, il put sans erreur indiquer la quantité de lait que chaque bête devait produire.

Le Congrès proclame donc que la découverte de M. Guénon est utile à l'Agriculture, et il émet le vœu :

« Que le Gouvernement décerne à M. Guénon une récompense publique et lui fournisse les moyens de propager par des instructions pratiques dans les différentes parties du Royaume, une méthode dont les excellens résultats sont aujourd'hui incontestables. »

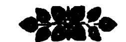
Ces conclusions sont adoptées par acclamation. Qu'il nous soit permis de faire observer ici, qu'évidemment M. Guénon a touché juste, car depuis quelque temps les marchands de vaches qui avaient coutume, sous prétexte d'embellissement, de raser seulement la queue de leurs bêtes mises en vente, poussent aujourd'hui ce genre d'ornementation beaucoup plus loin, et rasent entièrement les parties postérieures sur lesquelles se produisent les signes révélateurs indiqués par Guénon. Par ce moyen, sans doute, on espère dérouter l'acheteur; mais ne s'expose-t-on pas aussi à prouver par là qu'il se trouve des maquignons non pas seulement parmi les marchands de chevaux ?

On lit ensuite un rapport sur les pommes de terre, par M. Latour. L'assemblée est fatiguée, et l'on arrête la discussion en adoptant l'amendement suivant proposé par M. de Travaner :

« Sans rien préjuger sur la maladie des pommes de terre, le Congrès émet le vœu que M. le Ministre de l'Agriculture veuille bien faire venir du Pérou des tubercules et des graines pour en régénérer l'espèce en France. »

Le rapporteur de la Commission du service médical donne encore lecture des conclusions de son rapport seulement. Mais on est impatient de finir, et sur la proposition d'un de ses membres, l'Assemblée adopte un ordre du jour ainsi motivé :

« Attendu l'époque avancée de la session et l'importance de la proposition, le Congrès ajourne. » Puis, après une allocution de M. le Président, la clôture est prononcée et l'Assemblée se sépare, espérant bien se réunir l'an prochain avec non moins de zèle et d'ardeur mis au service de la cause agricole.



LISTE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année agricole de 1846 à 1847.

Le Journal de l'Ain.
— des Haras.
— de la Nièvre.
— de la Côte-d'Or.
— de la Morale chrétienne.
— du Midi de la France.
— d'Eure-et-Loir.
Bulletin de la Société d'Encouragement.
— de Senlis.
— de Limoges.
— de Loir-et-Cher.
— de la Haute-Marne.
— de la Société de la Seine.
— des Conférences de Meulan.
— du Cher.
— de l'Auvergne.
Annales d'Horticulture de la Seine.
— — de Lyon.
— — de Grignon.
— — de Poussay.
— Georgophyles de Florence.

Mémoires de la Société de Lille.
— — de Rouen.
— — des Pyrénées-Orientales.
— — de Metz.
— — de l'Eure.
— — de la Sarthe.
— — de Falaise.
— — de Valenciennes.
— — de Melun.
— — de Douai.
— — d'Horticulture de Versailles.
— — de Meaux.
— — Agraire de Bologne.
— — des Vétérinaires du Calvados.
Manuel des Plantes, par M. Jacques.
Recueil du Règlement des Eaux-et-Forêts.
Brevets d'Invention expirés.
Recueil administratif de Seine-et-Oise.
Le Cultivateur.
L'Agronome praticien de Compiègne.
La Revue agricole.
Le Bon Cultivateur de Nancy.
Le Comice d'Eure-et-Loir.
Les Procès-Verbaux de Caen.
Applic. de la Loi sur la Police de la Chasse, par M. Gadbled.
Les Éphémérides de l'Indre.
La Clinique vétérinaire.
Le Procès-Verbal de la Soc. des Sciences nat. de Versailles.
— *de la Gironde.*
Discours de M. Darblay au Comice.
— — sur l'importat. des grains étrang.
— — sur la réduct. de l'impôt du sel.

Le Jardin de Turin.

La Séance publique de Boulogne.

Notice sur l'Ivoire végétal; par M. CARON.

Moyens de prévenir les Débordemens des Fleuves et Rivières; par M. POLONCEAU.

Compte-Rendu du Comice de Seine-et-Oise; par M. PASQUIER fils.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

ET

DES CORRESPONDANS.

MEMBRES HONORAIRES.

Entrées.

MM.

1799. Le chevalier *De la Cour de la Fortelle.*

—— *Hénin de Longue-Toise,* propriétaire à Châlo-Saint-Marc, arrondissement d'Etampes; à Paris, rue d'Anjou-Dauphine, n. 9.

1814. *Polonceau,* inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées; à la Roche, près de Cramans, par Dôle (Jura).

1830. *De Fresquienne,* ancien maire de Versailles.

1837. *Remilly,* maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES.

Entrées.

MM.

1. 1801. L'abbé *Caron*, docteur ès-sciences et lettres de l'Académie de Paris, officier de l'Université de France ; à Versailles, boulevard du Roi, n. 1.

2. 1803. *Mairesse de Pronville*, naturaliste, à Versailles, rue d'Anjou, n. 74.

3. 1806. *Fremy*, ancien pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine ; à Versailles, rue de la Paroisse, n. 11.

4. 1810. *De Plancy*, propriétaire-cultivateur à Bièvres, canton de Palaiseau ; à Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 11.

5. —— Le vicomte *Debonnaire de Gif*, à Gif, propriétaire ; à Paris, rue de l'Université, 57.

6. —— *Fessart*, fermier à Saint-Cyr.

7. —— *Bourgeois*, directeur de l'établissement rural et royal de Rambouillet, cultivateur à Rambouillet.

8. 1811. *Dailly* père, cultivateur à Trappes ; rue Pigale, n. 2, à Paris.

9. 1814. *Noble*, médecin en chef de l'Hospice royal de Versailles, rue de la Paroisse, n. 1.

10. 1820. *Hodanger*, propriétaire à Versailles, rue Neuve, n. 45.

Entrées.

MM.

11. 1821. *Cafin*, propriétaire, rue Montmartre, n. 113, à Paris.

12. —— *Morand*, médecin-vétérinaire, à Montfort-l'Amaury.

13. —— *Petit*, architecte à Versailles, avenue de Saint-Cloud, n. 41.

14. 1822. *Jourdain d'Arsonville*, inspecteur des forêts de la Couronne; à Versailles, rue de la Bibliothèque.

15. —— *Battaille*, médecin adjoint à l'hospice de Versailles, rue de la Pompe, n. 6.

16. —— *Boucher*, médecin à Versailles, rue Neuve, n. 9.

17. 1823. *Usquin*, propriétaire à Versailles, rue Montbauron, n. 18.

18. 1825. *Hauducœur*, cultivateur à Orsay.

19. —— *Berger*, médecin-vétérinaire rue de Madame, n. 43, à Paris.

20. —— *Michaux*, ancien cultivateur à Trappes.

21. —— *Guillaumot*, économe de l'Ecole militaire.

22. 1827. *Pigeon* (François), cultivateur aux Granges, près Palaiseau.

23. 1827. *Colin*, professeur de chimie à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, avenue de Paris, n. 18.

Entrées.

MM.

24. 1827. *Pasquier* père, cultivateur aux Clayes.

25. 1828. *Bella*, directeur de l'Institution agronomique de Grignon, par Neauphle.

26. —— *Philippar* fils, professeur de culture à l'Ecole normale de Versailles et à l'Institut de Grignon.

27. —— *Duverger*, à Paris, rue de Chaillot, n. 74.

28. —— *Notta*, cultivateur à Montigny.

29. 1832. *Collas* (Jean-Grégoire), propriétaire à Argenteuil.

30. —— *Chambellant*, régisseur des domaines du Roi, rue des Réservoirs.

31. —— *Dégenété*, cultivateur à Guyancourt.

32. 1833. *Lacroix*, prof. de mathématiques, agent-voyer en chef du département, r. Maurepas, 13.

33. 1834. Le colonel *Emy*, professeur de fortifications à l'Ecole militaire, rue de l'Orangerie, n. 32.

34. —— *Rabourdin* (Antoine), cultivateur à Villacoublay, près Versailles.

35. 1836. *Casse*, pharmacien à Saint-Germain.

36. —— *Pasquier* fils, cultivateur à Trou-Guyancourt, près Versailles.

37. 1837. *Barre*, cultivateur au Grand-Villetain, près Jouy.

Entrées.

MM.

38. 1837. *D'Abzac*, propriétaire à Milon-la-Chapelle, par Chevreuse.

39. —— *De Chanteloup*, membre du Conseil-Général, propriétaire à Flins, par Meulan.

40. 1838. *Leduc*, pharmacien à Versailles.

41. 1839. *Pigeon* (Victor), cultivateur à Palaiseau.

42. —— *Le Roy*, médecin, rue de la Bibliothèque, n. 5, à Versailles.

43. —— *Dégenété* (Auguste), cultivateur à Villerat-Saclay, par Orsay, maître de poste à Versailles, avenue de Paris, n. 3.

44. —— *Thomassin*, ancien cultivateur à Pontoise.

45. —— *Besnard*, maître de poste à Pontchartrain.

46. —— *Scheffer*, propriétaire à la Marche, commune de Vaucresson.

47. 1840. *Pluchet*, cultivateur à Trappes.

48. —— *Belin*, pharmacien à Versailles.

49. 1841. *Erambert*, professeur de chimie et de mathématiques à l'école militaire, et à l'institut de Grignon.

MEMBRES ASSOCIÉS.

Entrées.

MM.

1. 1811. *Pigeon* (Pierre-Marie), avenue de Paris, n. 32, à Versailles.

2. 1826. *Bobet* (Charles), propriétaire, rue de l'Orangerie.

3. —— *Demarines* père, ancien cultivateur, à Versailles, rue Neuve.

4. 1830. *Le Roux*, propriétaire au Moutier, commune d'Orgeval, par Poissy.

5. 1831. *Guillaume*, propriétaire à Bellevue, commune de Meudon.

6. 1833. *Bault*, ancien cultivateur, à Versailles, boulevard de la Reine.

7. 1835. *Pigeon* (Joseph), cultivateur à Trou-Moreau, commune de Villepreux.

8. —— *Jomard*, membre de l'Institut, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.° 12, à Paris.

9. —— *Baudry de Balzac*, prof. d'histoire naturelle, avenue de Paris, n. 3, à Versailles.

10. —— *Rabourdin*, cultivateur à Champlan, par Longjumeau.

11. 1839. *Bault* fils, cultivateur à Saint-Aubin.

12. —— *Barbé*, cultivateur à Vauluceaux.

Entrées.

MM.

13. 1839. *Santerre*, propriétaire, rue Notre-Dame-des Champs, n. 7, à Paris.

14. —— *Chachoin*, fermier à Guyancourt.

15. —— *Fontaine* aîné, cultivateur, rue du Bac, 77, à Paris.

16. —— *Pigeon* (Alexis), cultivateur à Saclay.

17. —— *Blondel* fils, architecte du Département, rue de la Pompe, n. 11, à Versailles.

18. —— *Besnard*, ancien cultivateur, à Rambouillet.

19. —— *Leclerc*, cultivateur à Neauphle-le-Château.

20. 1843. *Dailly* fils, cultivateur à Bois-d'Arcy, rue Pigale, n. 4, à Paris.

21. —— *Liger*, médecin-vétérinaire à Neauphle.

22. 1844. *Thibierge* fils, pharmacien à Versailles.

23. —— *Empereur*, cultivateur à Orsay.

24. —— *De la Nourrais*,

25. 1845. *Seguy*, architecte, inspecteur des eaux, à Versailles.

26. —— *Guillemain*, propr. à Basemont, par Maule.

27. —— *Vavin*, membre de la Chambre des Députés, à Orsay.

28. —— *Ploix*, adjoint au maire de Versailles.

CORRESPONDANS DU DÉPARTEMENT *.

Arrondissement de Mantes.

Cantons.	Entrées.	MM.
BONNIÈRES...	1829.	*Michaux*, cultivateur à Lommoie, par Bonnières.
HOUDAN. . .	——	*Fréville*, cultivateur à Mulcent, par Houdan.
	1847.	*Foulon*, vétérinaire à Houdan.
MAGNY. . . .	1829.	*Coudray*, à Chaussy, par Magny.
	. . . .	
LIMAY. . . .	——	*Trognon*, cultivateur à Guitrancourt, par Mantes.
MANTES. . .	——	*Molinos*, régisseur du domaine de Rosny, à Rosny.
	1824.	*Bosson*, pharmacien à Mantes.

---

* La Société, désirant établir des relations avec tous les cantons du département, a arrêté qu'il serait nommé, par chaque canton, deux Membres correspondans : cet arrêté a commencé à recevoir son exécution dans la séance règlementaire de 1829.

La lettre *R* indique que le canton est représenté, et la ligne ponctuée, qu'il ne l'est pas. Le canton représenté l'est par des membres titulaires ou associés.

Arrondissement de Pontoise.

Cantons.	Entrées.	MM.
Ecouen. . .	1829.	*Sainte-Beuve*, cultivateur à Attainville, par Moisselles.
	——	*Benott*, cultivateur, maire de Baillet, par Moisselles.
	——	*Bouju*, notaire, membre de la Société d'horticulture, à Franconville.
	——	*Mignan* père, à Villiers-le-Sec, par Luzarches.
Enghien . .	. . . .	
	. . . .	
Gonesse. . .	——	*Poiret*, cultivateur à Roissy, par Louvres.
	——	*Mutel*, cultivateur à Goussainville, par Gonesse.
	——	*Tétard*, cultivateur à Roissy.
	——	*Ducrocq*, cultivateur à Roissy.
L'Isle-Adam	. . . .	
	. . . .	
Luzarches. .	. . . .	
	. . . .	

Cantons.	Entrées.
	MM.
PONTOISE...	1829. *De Boisbrunet*, président du tribunal.
	—— *Cartier*, manufacturier.
MARINES...	—— Le comte de *Gouy*, maire de Marines, par Pontoise.
	—— *Peyron*, docteur en médecine, à Marines, par Pontoise.

Arrondissement de Versailles.

ARGENTEUIL.	*R.*
	. . . .
MARLY....	*R.*
MEULAN...	—— *De Deux-Ponts-Berigny*, médecin, à Versailles.
PALAISEAU..	*R.*
POISSY....	1829. *Lelarge*, cultivateur à Villaine, par Poissy.
	—— *Michaux* fils, cultivateur à Crespières, par Maule.
S.-GERMAIN.	*R.*
	. . . .
SÈVRES....	*R.*
VERSAILLES..	*R.*
ARPAJON...	1829. *Petit de Leudeville*, à Leudeville, par Arpajon.

Arrondissement de Corbeil.

Cantons.	Entrées.
	MM.
Boissy-S.-Léger.	1829. *Matar* père, propriétaire à Villeneuve-St.-Georges.
	—— *Dautier*, cultivateur à Vigneux.
	—— *Camille Beauvais*, directeur de l'établissement rural des Bergeries.
Corbeil. . .	—— *Petit*, médecin à Corbeil.
	. . . .
Longjumeau. *R.*	

Arrondissement d'Etampes.

Étampes. . .	1825. *Hénin* fils, propriétaire-cultivateur à Châlo-Saint-Marc.
La Ferté-Aleps.	1829. *Legendre*, maire de Baulne, par La Ferté Aleps.
Méréville..	—— *Thiercelin*, pharmacien à Angerville.
	—— *Houillier*, cultivateur à Méréville, par Angerville.
Milly. . . .	. . . .
	. . . .

Arrondissement de Rambouillet.

Cantons.	Entrées.	MM.
CHEVREUSE..	1829.	*Frédy de Coubertin*, à Coubertin, par Chevreuse.
	R.	
DOURDAN N.	. . . .	
DOURDAN S.	1829.	*Bourgeois*, cultivateur à Sonchamp, par Rambouillet.
	. . . .	
LIMOURS . . .	——	*Duval*, cultivateur, maire de Gometz-la-Ville, par Chevreuse.
MONTFORT. .	*R.*	
	R.	
	1830.	*Maillier*, cultivateur à Autouillet, par Thoiry.
	1841.	*Demarson*, propriét. à Montfort-l'Amaury.
RAMBOUILLET.	——	*Lemesle*, propriétaire à Rambouillet.
	1809.	*Mauquest-Delamotte*, à Rambouillet.

CORRESPONDANS RÉGNICOLES.

Entrées.

MM.

1800. *Sageret*, à Paris, rue de Montreuil, n. 141.
1801. *Michaux*, voyageur naturaliste, à Paris, quai aux Fleurs, n. 19.
1802. *Silvestre*, secrétaire-perpétuel de la Société centrale, à Paris, rue de Seine, n. 12.
1806. *Gilbert*, cultivateur à Maule.
—— *Radulphe de Gournay*, à Dreux.
1808. *Mirbel*, botaniste membre de l'académie des sciences.
—— *Brebisson*, naturaliste à Falaise (Calvados).
—— *Le Cauchois*, conservateur des forêts du premier arrondissement, à Paris, rue Saint-Guillaume, n. 20 (Seine).
1810. *Lair*, secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce, à Caen (Calvados).
—— *Georgette Dubuisson*, à Orrouy, par Crepy (Oise).
1811. *De Choiseul d'Aillecourt*, ancien préfet du Loiret, rue de la Planche, n. 24, faubourg Saint-Germain, à Paris.
—— *Chailly*, docteur en médecine, Porte-Maillot, à Paris.
—— *De Maizières*, professeur de mathématiques à Reims.

Entrées.

MM.

1814. *Raffeneau de Lille*, professeur de botanique à Montpellier.

1816. Le comte de *Tristan*, à Orléans (Loiret).

—— *Poiteau*, botaniste-cultivateur, à Paris, rue Copeau, n. 38.

1817. *Durand*, président de la Société d'Agriculture de la Moselle, à Metz (Moselle).

—— *De la Rue*, secrétaire de la Société des Sciences médicales, à Breteuil (Eure).

—— *Pierrard*, chef de bataillon du génie à Verdun (Meuse).

1818. Le chevalier *Dutillet de Villars*, conseiller à la Cour royale d'Amiens.

—— *Rousseau* (Louis), à Keremma, par Plouescat (Finistère).

1820. *De Bois d'Hiver*, inspecteur des forêts de la Couronne, à Fontainebleau.

1821. *Lajoux*, secrétaire de la Société d'Agriculture de l'Arriége, à Foix (Arriége).

1824. *Le Cordier*, ingénieur,

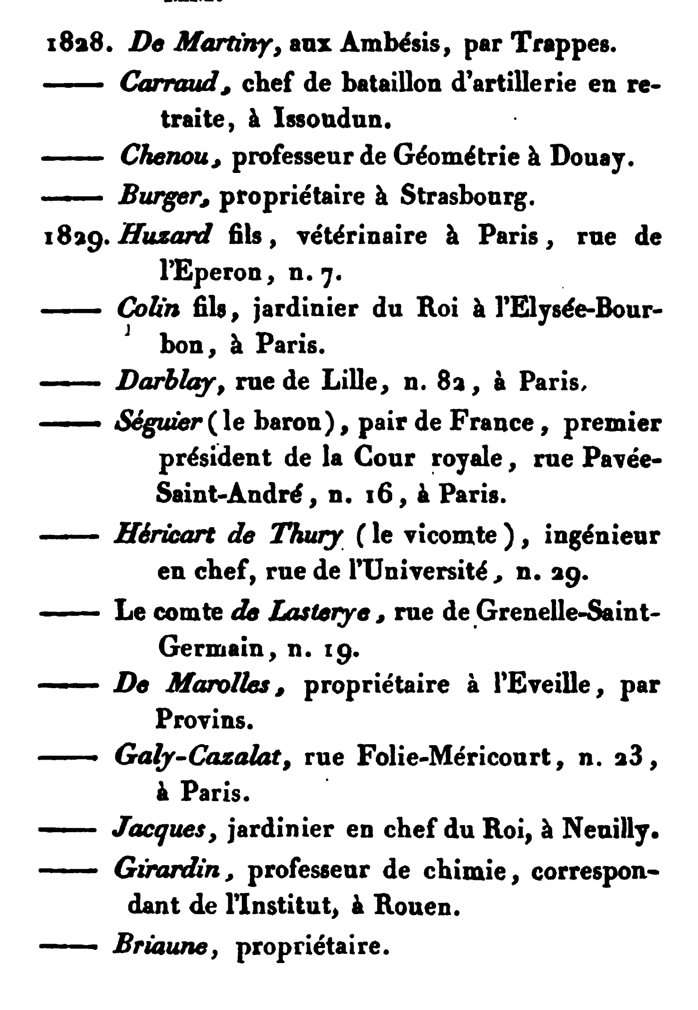
1825. *Le Vasseur*, officier d'artillerie, chez son père, à Versailles.

1827. Le comte *de Plancy*, propriétaire à Plancy, par Méry-sur-Seine.

—— Le baron de *Mortemart-Boisse*, à Paris, rue Jean-Goujon, n.° 9 (Champs-Elysées).

Entrées.

MM.



1828. *De Martiny*, aux Ambésis, par Trappes.

—— *Carraud*, chef de bataillon d'artillerie en retraite, à Issoudun.

—— *Chenou*, professeur de Géométrie à Douay.

—— *Burger*, propriétaire à Strasbourg.

1829. *Huzard* fils, vétérinaire à Paris, rue de l'Eperon, n. 7.

—— *Colin* fils, jardinier du Roi à l'Elysée-Bourbon, à Paris.

—— *Darblay*, rue de Lille, n. 82, à Paris.

—— *Séguier* (le baron), pair de France, premier président de la Cour royale, rue Pavée-Saint-André, n. 16, à Paris.

—— *Héricart de Thury* (le vicomte), ingénieur en chef, rue de l'Université, n. 29.

—— Le comte *de Lasterye*, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 19.

—— *De Marolles*, propriétaire à l'Eveille, par Provins.

—— *Galy-Cazalat*, rue Folie-Méricourt, n. 23, à Paris.

—— *Jacques*, jardinier en chef du Roi, à Neuilly.

—— *Girardin*, professeur de chimie, correspondant de l'Institut, à Rouen.

—— *Briaune*, propriétaire.

Entrées.

MM.

1831. *Bailly de Merlieux*, rue du Jardinet, n. 8, à Paris.

—— *Serva*, à Périgueux, à Versailles.

1833. *Deveaux*, botaniste à Angers.

—— *Prévost*, secrétaire-perpétuel de la Société d'Agriculture de Melun.

—— *De Galbois*, à Mouy, près Saint-Quentin, (Aisne); à Paris, rue de Ménars, n. 12.

1834. *Viellot*, président du tribunal civil et membre de la Société d'Agriculture de Meaux.

—— *Soyez-Villemet*, membre de la Société d'Agriculture de la Meurthe, à Nancy.

1836. *Rollet*, médecin en chef militaire, à Bordeaux.

1837. *Caillat*, professeur de chimie et de physique à Grignon.

—— *Pommier*, rédacteur de l'*Echo des Halles*, rue Coquillière, à Paris.

—— *Guénier*, maître de poste à Saint-Bris (Yonne).

1837. *Loiseleur de Longchamp*, professeur de botanique, rue de Jouy, n. 8, à Paris.

1838. L'abbé *Berleze*, rue de l'Arcade, n. 21, à Paris.

—— *Noirot*, propriétaire à Dijon.

—— *Lecoq*, directeur du jardin botanique, à Clermont-Ferrand.

Entrées.

MM.

1838. *Albert de Villeneuve*, à Montagney, par Marnay (Haute-Saône).

1840. *Renault*, directeur de l'école d'Alfort.

—— *Soubeiran*, pharmacien en chef de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, à la pharmacie centrale.

—— *Dagonet*, docteur en médecine à Châlons-sur-Marne.

—— *Berger*, vétérinaire au 13.ᵉ d'artillerie, en garnison à Reims.

—— *De la Chauvinière*, agronome, rue Taranne, n. 10.

1841. *Delafond*, vétérinaire à Longjumeau.

—— *Fleury*, horticulteur à Meulan.

—— *Riquet*, vétérinaire au 7.ᵉ de dragons, à Versailles.

—— L'abbé *Landmann*, curé de Constantine, rue de Grenelle-S.-Germain, n. 16.

1842. *Boullay*, membre de l'académie de médecine, à Montigny-les-Cormeil, par Franconville.

1843. *Payen*, membre de l'Académie des Sciences, au Conservatoire des Arts et Métiers.

—— *Robinet*, membre de l'Académie de médecine, rue Jacob, n. 48.

—— *Macquart*, naturaliste à Lille.

*

Entrées.

MM.

1843. *Minanguin*, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Montbelet, près Macon.

—— *Berthaud de Saint-Paul*, sous-inspecteur de la forêt de Compiègne, à Compiègne.

—— *Poirson*, inspecteur des forêts de la Couronne, à Compiègne.

1845. *Chatin*, professeur à l'École de Pharmacie de Paris.

—— *Delafond*, professeur à Alfort.

—— *de Behague*, à Dampierre (Loiret).

—— *Magne*, professeur à Alfort.

1846. *Gadebled*, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.

—— *Dubreuil*, professeur d'Agriculture, à Rouen.

1847. *Descieux*, médecin à Montfort.

—— *Flé Paris*, cultivateur à Montfort.

—— *Foulon*, vétérinaire à Houdan.

CORRESPONDANS ÉTRANGERS.

Entrées.

MM.

1832. *Villeroi* (Charles), propriétaire à Fremersdorf, près Sarrelouis (Prusse), à Bouzonville, département de la Moselle.

—— *Villeroi* (Félix), propriétaire au Rittersof, près Saint-Ingbert (Bavière Rhénane), à Bouzonville, département de la Moselle.

—— *Pelli-Fabroni*, secrétaire de la Société des Géorgophiles.

—— *Poyenas*, directeur du collége de Boukarest.

—— *Asaky*, aga de la ville de Jassy.

1843. *Desaive*, docteur en médecine, rue de la Cathédrale, n. 12, à Bruxelles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société royale et centrale d'Agriculture de la Seine, à Paris.

—— d'Agriculture de la Sarthe, au Mans.

—— d'Agriculture et d'Emulation de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Comice agricole de la Marne, à Châlons.

Société d'Agric. du Pas-de-Calais, à Boulogne-s-Mer.

—— d'Agriculture des Sciences et Arts du Lot, à Montauban.

Société d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de la Gironde, à Bordeaux.

Académie des Sciences, Arts et Agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

Société d'Agriculture de l'Oise, à Beauvais.

—— —— de la Meurthe (à Nancy).

—— —— à Falaise.

—— —— d'Indre-et-Loire.

—— —— du Calvados, à Caen.

—— —— du Doubs, à Besançon.

—— —— du Nord, à Lille.

—— —— du Nord, à Douay.

—— —— de l'Ain, à Bourg.

—— —— de la H.te-Garonne, à Toulouse.

—— —— de l'Aveyron, à Rhodez.

—— —— du Cher, à Bourges.

—— —— à Lyon.

—— —— d'Indre-et-Loire, à Tours.

Académ. des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Rouen.

Société d'Agriculture de la Charente, à Angoulême.

—— —— de l'Aube, à Troyes.

—— —— de Tarn-et-Gar.ne, à Montauban.

Société d'Agriculture de l'Arriége, à Foix.

—— —— d'Eure-et-Loir, à Chartres.

—— —— des Deux-Sèvres, à Niort.

—— de Géographie, rue Taranne, à Paris.

Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, à Limoges.

Académie de Lyon.

Société d'Agriculture, à Metz.

Société d'Horticulture, rue Taranne, à Paris.
—— des Sciences et Arts, au jardin botanique.
—— d'Agriculture, à Angers.
Académie des Sciences et Arts, à Clermont-Ferrand
Société d'Agriculture de Meaux.
—— de la Morale chrétienne, rue Taranne.
—— d'Agriculture, à Poitiers.
—— de Civilisation, rue Jacob, à Paris.
—— de Géographie, r. et pass. Dauphine, à Paris.
—— d'Agriculture, à Nantes.
—— du Journal *la Propriété*, rue Saint-Marc-Feydeau, n. 14, à Paris.
—— Séricicole, rue Taranne, n. 12, à Paris.
—— Industrielle d'Angers.
Académie royale d'Economie agraire et des Géorgophyles, à Florence.
Société d'Agriculture de Compiègne.
—— d'Agriculture de la Drôme.
—— de Statistique de la Drôme.
—— des Vétérinaires du Calvados, à Bayeux.
—— d'Agriculture de Senlis.
—— —— de Calais.
La Société d'Agriculture de Calais.
—— d'Agriculture de Joigny.
La Société vétérinaire, à Morlaix.
L'Académie de la Somme, à Amiens.
La Revue agricole d'Abbeville.

La Revue agricole, rue des Saints-Pères, n. 64.
Journal d'Agriculture pratique, quai Malaquais, 19.
Société d'Agriculture d'Evreux.
—— d'Horticulture, à Meulan.
—— des Vétérinaires de Paris.
—— Pratique des Vétérinaires de Paris.
—— agraire de Bologne.

MEMBRES DU BUREAU.

Président d'honneur.
M. le Préfet.

Président titulaire.
M. *Pasquier* fils.

Secrétaire perpétuel.
M. *Fremy*.

Secrétaire adjoint.
M. *Le Duc*.

Trésorier perpétuel.
M. *Jourdain*.

Trésorier adjoint.
M. *Belin*.

Bibliothécaire perpétuel.
M. *Lacroix*.

COMMISSION INTERMÉDIAIRE.

MM.
Dégenété aîné.
Philippar.
Berger.

MM.
Victor Pigeon.
Notta.
Le Duc, secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
F. FREMY.

TABLE DES MATIÈRES.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

1848.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE ET DES ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE,

PUBLIÉS

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JUILLET 1847,
JUSQU'A CELLE DU 3 SEPTEMBRE 1848.

48.e Année.



VERSAILLES.

C. DUFAURE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ,
Rue de la Paroisse, 21.

1848.

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. DURAND, Commissaire du Gouvernement dans le département de Seine-et-Oise,

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

La révolution qui s'accomplit dans l'ordre politique et qui fait rentrer la nation en possession de ses droits, ouvre à l'Agriculture une ère nouvelle. Dans ce premier des arts, si négligé par la monarchie, la science va remplacer la routine, si profondément enracinée chez la plupart des habitans des campagnes; à côté des efforts individuels, des essais isolés, des établissemens privés qui périssent avec leurs fondateurs, des sociétés particulières dont l'action est limitée, vont s'élever des institutions publiques destinées à répandre dans le monde les lumières de la théorie vérifiées par les expériences de la pratique. Ces institutions formeront des agriculteurs de toutes les classes, perpé-

tueront les bonnes traditions, conserveront et perfectionneront toutes les découvertes utiles. La République de 1848 ne veut pas rester en arrière de sa devancière, elle prétend s'illustrer comme elle par de grandes créations. Si l'on doit à la première les écoles normale et polythecnique qui ont porté si loin la gloire de la France, la seconde entreprend de fonder l'enseignement professionnel de l'agronomie sur une vaste et haute échelle. Ainsi que les autres branches de l'instruction humaine, il sera divisé en trois dégrés : primaire, secondaire et supérieure.

Le premier aura pour objet l'enseignement élémentaire donné dans des *fermes-écoles*, dont une sera d'abord établie par département, en attendant que chaque arrondissement puisse avoir la sienne. Dans ces écoles on enseignera seulement l'Agriculture pratique et l'on formera des ouvriers cultivateurs, des colons partiaires et des métayers.

L'enseignement secondaire sera donné dans des *écoles régionales*, sortes de lycées ruraux où l'instruction sera à la fois théorique et pratique ; il y sera fait, aux frais du trésor, des expériences dans toutes les parties de la science agricole, telles que la culture des plantes connues ou exotiques, le croisement et l'amélioration des animaux, leur acclimatation et leur domestication, les meilleures méthodes de viticulture, de sylviculture, d'arboriculture, de sériciculture, les meilleurs procédés de conservation et de manipulation des récoltes, la préparation des engrais, l'éducation des abeilles, la destruction des animaux et des insectes nuisibles, etc. Afin que les résultats de ces expériences soient portés à la connaissance de toutes les personnes intéressées, ils seront adressés gratuitement à toutes les communes de la République, à toutes les écoles

d'Agriculture, à tous les Comices et autres associations agricoles.

Au-dessus des écoles régionales s'élèvera l'*Institut national agronomique* où les élèves recevront l'enseignement professionnel supérieur et qui réunira au plus haut degré le caractère expérimental conféré aux écoles régionales. Outre les expériences dont nous venons de parler, il s'occupera aussi de celles qui ont pour objet l'application des sciences anatomiques, physiologiques, chimiques, mécaniques, naturelles et autres, aux diverses branches de l'agriculture. Ces expériences seront rendues publiques comme celles des écoles régionales. Chaque année, les trois premiers élèves de l'Institut seront, aux frais de l'Etat, envoyés pendant trois années, en mission complémentaire d'instruction pour étudier les divers modes d'exploitation des différentes contrées de la France et des pays étrangers.

Cette institution nouvelle, véritable faculté d'agriculture, ne peut manquer d'être féconde pour la richesse et la prospérité nationales; mais c'est notre Département qui est appelé à en recueillir les premiers fruits.

Vous savez en effet, Messieurs, que non-seulement Versailles est indiqué dans l'exposé des motifs qui accompagne le projet du Gouvernement, comme le seul lieu qui puisse convenir à ce premier établissement, mais que le comité d'Agriculture de l'Assemblée constituante propose de désigner notre ville dans le texte même du décret; en telle sorte que la volonté du pouvoir, d'ailleurs si favorable à nos intérêts, se trouvera, sous ce rapport, enchaînée par la loi.

Versailles offre, du reste, de si grands avantages pour la fondation de l'Institut agronomique, que ç'eut été

une faute grave de l'établir partout ailleurs. Dans quelle autre partie de la France aurait-on pu trouver, sans frais d'acquisition, de vastes domaines comparables à ceux que possédait ici l'ancienne liste-civile ? Quel lieu pourrait offrir ces jardins potagers, ces collections d'arbres indigènes et exotiques, ces parcs, ces pépinières, ces bois qui donnent tant de ressources pour les études les plus variées ? Où pourrait-on trouver un haras qui égale ceux de la Ménagerie et de Saint-Cloud, pour les qualités des animaux producteurs ? Où trouver ailleurs que dans nos environs les 246 kilomètres de rigoles que comprend notre système hydraulique, et qui pourront être si heureusement utilisés pour l'enseignement de l'art des irrigations, l'une des parties les plus importantes de la science agricole ?

Un chiffre rend d'ailleurs superflus tous développemens tendant à prouver la supériorité de Versailles à cet égard, c'est celui du crédit demandé pour y fonder l'institut agronomique. Ce chiffre n'est que de 500,000 francs, tandis qu'il se fût certainement élevé à plusieurs millions, si l'on avait donné la préférence à toute autre ville.

Toutefois, Messieurs, rendons hommage sur ce point à la République : elle seule pouvait doter notre ville de ce nouveau bienfait, car la monarchie n'aurait jamais poussé l'abnégation jusqu'à se dépouiller de ses plus beaux domaines pour les transformer en école transcendante d'agriculture.

Une particularité digne d'intérêt vient s'ajouter encore à la satisfaction que doit vous faire éprouver la prochaine exécution du vaste projet destiné à régénérer la France agricole : c'est que l'attention du Gouvernement a été appelée sur les ressources que Versailles offre en ce

genre par l'un de vos membres. Peu après la révolution de février, M. Philippar a en effet proposé au Ministre de l'Agriculture de créer à Versailles *une école centrale et nationale de culture et d'industrie culturale*, qui présente la plus grande analogie avec *l'institut national agronomique*, tel qu'il doit être fondé d'après les vues exprimées par le Gouvernement.

Il me reste à vous entretenir, Messieurs, d'une publication récente qui me paraît mériter tout-à-fait vos encouragemens. Je veux parler de la Statistique agricole communale de ce Département, rédigée sous la direction du Comice de Seine-et-Oise, par M. Richard de Jouvence.

Ce travail a pour objet de rapprocher dans un même cadre les procédés suivis et les résultats obtenus par toutes les exploitations agricoles de ce Département, et de faire profiter ainsi chaque agriculteur des efforts et de l'expérience de tous : aussi a-t-il obtenu l'entière approbation du Ministre de l'Agriculture, juge si compétent en pareille matière.

Tout semble donc assurer à notre Département l'avenir le plus prospère, car tout tend à y développer, dans les plus larges proportions, la richesse et l'industrie qui lui sont propres : la fécondité du sol et l'agriculture.

Vous pourrez à juste titre, Messieurs, revendiquer une très-grande partie de l'honneur attaché à ces résultats, car par votre zèle si éclairé, par votre constante sollicitude pour les intérêts agricoles, vous avez puissamment contribué à les préparer.

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. PASQUIER fils, Président titulaire de la Société.

« Messieurs,

En m'appelant à l'honneur de présider vos séances, vous avez donné la preuve que ce poste honorable n'est pas réservé seulement aux hommes de talent, aux plus dignes ; vous avez voulu que tous fussent appelés à le remplir, afin de perpétuer ce principe de fraternité qui rend nos relations aussi agréables qu'utiles. Recevez-en mes remerciemens bien sincères, Messieurs, recevez-les aussi pour cette bienveillance dont vous n'avez cessé de m'entourer pendant tout le cours de l'année, et veuillez me la continuer quelques instans encore.

Les terribles commotions politiques qui renversent les trônes, qui couvrent le monde des ruines de l'édifice social pour le reconstruire sur de nouvelles bâses,

seraient pour nous, si nous n'en étions déjà convaincus, un enseignement sérieux pour prouver l'importance de se rattacher au sol dont la richesse et la fécondité toujours croissantes sauvent les états sur le penchant d'une ruine imminente; mais pourquoi ces commotions violentes, pourquoi les hommes d'une même cité s'arment-ils les uns contre les autres, pourquoi de généreux citoyens trouvent-ils la mort dans un pays à la gloire duquel ils ont puissamment contribué? A toutes ces questions, un historien de nos jours qui a profondément étudié la matière, répondait : hélas! pourquoi les hommes sont-ils des hommes?

Et lorsqu'au sortir d'une révolution qui, quelque légitime qu'elle soit, laisse toujours de grands maux à réparer, lorsqu'un grand nombre de familles sont ruinées ou décimées, lorsque nos fabriques sont désertes, lorsque le crédit public est ébranlé, et que chacun se demande si tant de maux sont réparables, je ne crains pas de répondre affirmativement. Ne me taxez pas de témérité, Messieurs, si je tranche une aussi importante question. Ma réponse est puisée dans l'expérience du passé. Quand, après avoir éprouvé pendant cinquante ans les phases les plus pénibles et les cruelles vicissitudes de la fortune, un peuple a réparé ses désastres, cicatrisé ses plaies, fait fleurir son commerce, son industrie, son agriculture, je dis que ce peuple est puissant; il suffit que ses destinées soient confiées à des hommes habiles, mais intègres surtout. Si le mal est grand, les ressources de la France sont immenses. Oui, je ne crains pas de le dire, le mal, quelque grand qu'il soit est réparable, si chacun, pénétré de ses devoirs de citoyen, les remplit avec zèle et probité, si le Gouvernement surtout, composé d'hommes sages, maintient

avec énergie l'ordre public partout, s'il fait rentrer dans l'atelier des ouvriers égarés par de déplorables doctrines professées par des hommes aussi téméraires qu'inexpérimentés ; s'il fait respecter la famille et la propriété, base sans laquelle l'édifice social croulerait infailliblement.

Qui de nous, Messieurs, refuserait son concours à un gouvernement qui doterait le pays de toute la portion de liberté compatible avec l'ordre et la sécurité publics. Toutefois, Messieurs, il faut le reconnaître, le rôle de l'Agriculture sous tous les gouvernemens est toujours le même : obtenir par des assolemens bien combinés et appropriés à la nature du sol tout ce que le sol peut produire, est le but que se propose tout agriculteur et que l'agriculture atteindra infailliblement si le Gouvernement, appréciant son importance, en confie la direction à des hommes probes, capables, expérimentés, qui sachent soutenir à l'intérieur cette impulsion déjà donnée et la préserver de l'invasion des produits étrangers. Quand je parle d'une invasion de produits étrangers, ne croyez pas, Messieurs, que je veuille demander le monopole en faveur de l'Agriculture, loin de moi cette pensée qui serait mal accueillie de nos jours ; mais à une époque où les lois de douane doivent être revisées, je veux appeler l'attention du Gouvernement sur leur importance ; je veux le prémunir contre les dangers du libre échange, qui, malgré ses généreuses pensées, pourrait entraîner la ruine de notre Agriculture. Qui ne comprend en effet le préjudice grave que causerait, par exemple, je ne dis pas seulement à l'Agriculture, mais à la France entière, l'entrée en franchise des bestiaux ? oui, Messieurs, à la France entière, car les intérêts du producteur et du consommateur sont étroitement liés, il s'agit de les bien com-

biner. Il faut que le consommateur se le persuade, l'entrée des bestiaux n'apporterait sur la viande qu'une baisse momentanée dont il faudrait bientôt payer la différence avec usure; dans l'état actuel des choses, l'engraissement des bestiaux offre de la perte aux cultivateurs, perte qu'ils sont obligés de subir pour se procurer des engrais; que serait-ce si leur entrée en franchise permettait à nos voisins de venir encombrer nos marchés? L'Agriculture française ne pouvant soutenir la concurrence, serait forcée de renoncer à l'éducation des bestiaux; sans bestiaux point d'engrais, de là appauvrissement du sol dont tout le monde apprécie les conséquences.

Sans aucun doute et personne ne le conteste, sous tous les régimes et notamment sous un régime démocratique, le devoir des gouvernans est de chercher à adoucir le sort des classes qui souffrent. Je ne me fais pas ici l'apologiste des divers gouvernemens qui se sont succédés depuis cinquante ans; mais qui pourrait nier que le sort des travailleurs s'est sensiblement amélioré depuis le commencement de ce siècle? Personne, je le pense, ne contestera non plus que l'Agriculture a constamment marché dans une voie d'amélioration qui, permettez-moi de le dire, lui donne quelques droits à la reconnaissance du pays et à la sollicitude du Gouvernement.

Si donc, avec des lois moins populaires que celles que nous devons attendre d'un Gouvernement démocratique, une augmentation considérable de bien-être s'est fait sentir dans toutes les classes de la société; si l'Agriculture y a puissamment contribué, je dis qu'elle doit provoquer la vigilante sollicitude de tout Gouvernement sage et prévoyant dont les efforts tendront à augmenter sans cesse les produits de la terre, afin de répandre l'ai-

sance partout et éviter par là le retour des révolutions qui, je le répète, quelque légitimes qu'elles puissent être, occasionnent toujours de grands maux.

Mais pour obtenir ces précieux résultats, il ne faut pas seulement beaucoup de temps, car les améliorations agricoles ne s'improvisent pas, il faut aussi beaucoup de capitaux, et c'est ce qui manque à l'Agriculture. Cette question est grave, j'en conviens; mais le Gouvernement ne pourrait-il pas y pourvoir par la création de banques agricoles, ou par tout autre mode qui procurerait à l'Agriculture les ressources nécessaires à son exploitation. Cette question déjà plusieurs fois agitée, a été ajournée, puisse-t-elle ne pas l'être toujours, puisse au milieu de cette régénération entreprise sous l'égide d'une liberté puissante et sage, l'Agriculture, cette mère nourricière des peuples, qui produit des héros infatigables pour la défense du pays, et des travailleurs vigoureux pour féconder le sol, puisse-t-elle obtenir de larges et solides institutions, et concourir par ses efforts courageux et incessans à la grandeur et à la prospérité de notre glorieuse patrie.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE,

DEPUIS SA

Séance du 25 Juillet 1847, jusqu'à celle du 3 Septembre 1848,

PAR M. FREMY,

Secrétaire perpétuel de la Société.

MESSIEURS,

La providence n'a pas voulu que nos populations déjà si gravement éprouvées par les commotions politiques, eussent cette année à supporter les conséquences d'un fléau plus impitoyable encore ; elle a permis que les efforts de notre Agriculture fussent récompensés, qu'aux années calamiteuses de 1845 et 1846 succédât la belle et

abondante récolte de 1847, qui n'a pas peu contribué à maintenir dans nos contrées cette harmonie et cet accord parfaits qu'on a vu régner constamment dans toutes les circonstances où les citoyens ont été réunis pour l'exercice de leurs droits ou pour le maintien de l'ordre public.

Quant à vous, Messieurs, sans négliger aucun de ces devoirs, vous avez su concilier leur accomplissement avec les engagemens que vous avez pris en vous associant. Aucunes de vos séances n'ont été interverties; toujours aussi nombreuses, vous y avez constamment manifesté l'intention de continuer à concourir de tous vos efforts au développement et à l'amélioration de toutes les branches de l'Agriculture dans notre Département; vos Commissions n'ont cessé de fonctionner avec ce zèle et ce dévouement dont elles vous ont donné tant de preuves, et vous n'avez jamais interrompu avec l'administration ces rapports qu'elle provoque souvent elle-même en consultant votre expérience.

Permettez-moi de justifier, par quelques détails, ce que je viens d'exposer sommairement.

Rapport à l'administration sur différentes questions posées à la Société.

La sollicitude de l'administration avait été trop éveillée en 1845 et 1846, pour qu'elle ne tint pas à être édifiée sur la récolte de 1847; vous vous êtes empressés de calmer ses craintes en transmettant à M. le Ministre de l'Agriculture et à M. le Commissaire du Gouvernement, des documens sur le rendement des céréales par hectares, sur leur poids et sur le résultat de la récolte de 1847, que vous avez été heureux de déclarer supérieure d'un quart à l'année commune. Vous teniez d'autant plus à l'exactitude de ces renseignemens, que vous aviez émis l'année précédente l'opinion que s'ils étaient recueillis avec dis-

cernement il serait facile à l'administration, qui possède la statistique des ensemencemens de céréales et celle de la population de toute la France, d'apprécier la suffisance, l'insuffisance ou l'excédant des récoltes, et de prendre dans tous les cas les mesures que réclament les importans services dont elle est chargée.

Appelés encore cette année à la renseigner sur les développemens de la récolte sur pied, vous avez eu la satisfaction de lui signaler dans vos différens rapports que les semailles d'automne, comme celles de printemps, s'étaient effectuées dans les circonstances les plus favorables, et que l'accomplissement parfait de la floraison faisait présager une bonne récolte. Vous avez pu constater depuis que vos prévisions s'étaient réalisées, car tout semble annoncer que cette récolte sera supérieure à celle d'une année ordinaire qui satisfait à tous les besoins.

Monnaies de cuivre.

L'administration qui connaît la nature de vos relations avec les travailleurs des villes et les habitans des campagnes, a voulu aussi avoir votre avis sur les meilleurs moyens de faciliter les relations si fréquentes entre celui qui produit et celui qui consomme. Tout renseignement à cet égard était d'autant plus utile que le Gouvernement se prépare à créer de nouvelles monnaies de cuivre, dont l'unité, le centime, est instamment réclamé pour des transactions, pour lesquelles, faute d'appoint, la classe la moins aisée éprouve un préjudice qui, quoique minime, est toujours difficile à supporter pour elle, parce qu'il se répète dans nombre d'occasions, notamment lors du paiement des impôts et l'achat du pain. On vous a donc soumis deux modèles de pièces de 10 et de 5 centimes, l'un pesant 15 grammes et 7 grammes 1/2, l'autre 10 et 5

grammes. Vous avez pensé que les pièces de cuivre étant une monnaie conventionnelle, il fallait adopter celles qui seraient plus faciles à transporter, ce qui doit être considéré, en raison du fréquent emploi de la monnaie de cuivre. Vous vous êtes encore décidé par une autre considération ; il vous a semblé qu'il y avait quelqu'utilité à créer des pièces dont le poids fut un multiple rond de celui de l'unité, ce qui n'aurait pas lieu avec des pièces dont le décime péserait 15 grammes et la pièce de 5 centimes 7 grammes 1/2 ; c'est un moyen de rappeler les populations au système décimal, qui vous a paru ne devoir pas être négligé.

Sur l'emploi du sel.

Déjà l'année dernière la question de l'emploi du sel en Agriculture s'est présentée à votre appréciation, avec toutes les difficultés qui doivent nécessairement surgir des différentes manières de voir des agronomes qui, les uns, considèrent le sel comme étant destiné à rendre à l'Agriculture les plus importans services, en stimulant l'action vitale des plantes ou en appétant les animaux, et les autres qui affirment que cet emploi est tout-à-fait inefficace sous ces deux rapports. Une circulaire a paru devoir vous appeler, dans le courant de cette année, à concourir à la solution de la question. M. le Ministre des Finances vous a fait savoir, par l'intermédiaire de M. le Préfet, qu'il était disposé à accorder, en franchise de droit, à des cultivateurs éclairés, la quantité de sel nécessaire pour des expériences agricoles dont il témoignait le désir de connaître les résultats. Cette manifestation, que vous avez accueillie avec reconnaissance, détermina quatre de vos collègues, MM. Pluchet, Auguste Degeneté, Victor Pigeon et Barbé, à accepter les offres du Ministre; ils sous-

crivirent pour 15,000 kil. de sel, sous la seule condition de la franchise de droits, offerte par le Ministre, se chargeant ainsi de l'acquisition du sel, de son transport, de tous les frais d'expérimentation, à laquelle ils consacreraient une certaine portion de leur exploitation, et s'imposant l'obligation de réintégrer dans les entrepôts de l'Etat le sel qui n'aurait pas été employé. Il était impossible de répondre avec plus de zèle et de dévouement aux propositions bienveillantes du Ministre, et cependant l'un et l'autre ont été sans résultat par suite des exigences du fisc et de ce qu'avait de blessant les conditions qu'il mettait à la délivrance du sel; elles ont été telles que nos collègues ont été obligés de retirer l'offre qu'ils avaient faite, et vous-même, approuvant leur juste susceptibilité, avez déclaré au Ministre qu'il était impossible que des hommes honorables souscrivissent aux conditions que le fisc imposait en son nom. C'est ainsi que par une persistance dans de vieilles routines fiscales incompatibles avec l'allure franche, libérale, généreuse, d'hommes qui ne demandent que l'autorisation de consacrer leur temps, leurs soins et leur argent à une œuvre d'utilité publique, on a laissé infructueuses des dispositions qu'on aurait du accueillir avec reconnaissance.

Le sel sera bientôt soumis à de nouvelles dispositions législatives; le moment de l'expérimentation arrivera; espérons que la terrible administration du fisc ne trouvera pas encore le moyen d'entraver des essais destinés à résoudre une des plus importantes questions agricoles.

Alliance des travaux agricoles et des travaux industriels.

Une des graves préoccupations du Gouvernement doit être sans aucun doute le sort des travailleurs de l'agriculture et de ceux de l'industrie manufacturière. M. le Mi-

nistre de l'Agriculture, dans sa sollicitude pour des intérêts qui touchent de si près au maintien de l'ordre et de la tranquillité publics, s'est adressé à vous en vous priant de rechercher s'il n'existerait pas des moyens de combiner les travaux de l'agriculture et de l'industrie de manière à ce que ceux-ci, abandonnant en partie les villes, fussent transportés dans les campagnes, où ils produiraient à meilleur marché, et où ils offriraient des ressources aux ouvriers de l'agriculture, inoccupés à certaines époques de l'année.

Vous avez renvoyé l'examen de cet important objet à une commission qui a choisi M. de La Nourrais pour son organe. Votre Commission a fait ressortir de la lettre du Ministre le véritable point de la question, qui n'est pas seulement de procurer du travail aux ouvriers de la campagne dans les temps de chômage, de faire produire à meilleur marché, mais encore de déplacer l'industrie et avec elle les nombreux ouvriers qu'elle emploie dans les villes.

En restreignant la question à ce qu'elle peut avoir d'intérêt pour notre Département, la Commission à signalé divers arrondissemens où les travaux forestiers, l'entretien des routes, l'extraction des pierres à plâtre, des pierres à bâtir, des grès, et différentes industries manufacturières, semblaient devoir préserver les populations agricoles des effets du chômage.

A ces moyens d'occupation pour les momens où les travaux des champs cessent, M. Hauducœur a cru devoir ajouter, comme étant bien digne de fixer l'attention du Gouvernement, l'adoption d'un bon système d'irrigation qui, négligé jusqu'à présent, doit cependant avoir la plus grande influence sur le développement et la prospérité de

notre agriculture, en même temps que l'exécution de ce système procurerait aux ouvriers des campagnes des travaux, qui peuvent presque toujours s'exécuter dans des temps de chômage, dont il est impossible d'assigner la limite.

Quant au déplacement de l'industrie manufacturière pour la rapprocher des campagnes, ainsi que l'indique M. le Ministre, votre Commission trouve à la réalisation de cette pensée la plus grande difficulté; on ne peut guère espérer en effet qu'un industriel qui s'est décidé pour l'emplacement de sa manufacture par des considérations telles que, la proximité d'un cours d'eau, d'un chemin de fer ou de toute autre voie de communication, les moyens de se procurer facilement le combustible, la ressource que peut procurer un grand centre de population sous le rapport de la consommation et de l'exploitation; lorsqu'un manufacturier aura consacré à la création de son industrie dans une ville, une somme de capitaux, il est bien difficile, disons-nous, d'opérer une translation, probablement ruineuse, quel que soit le moyen qu'on emploierait pour l'obtenir.

Pour prévenir les inconvéniens du chômage agricole, il faut perfectionner les procédés, introduire de nouvelles cultures, forcer la terre par des irrigations bien dirigées et par des engrais sagement employés à produire tout ce qu'elle est susceptible de rendre, et alors viendront s'établir dans les exploitations rurales, des sucreries, des féculeries, des distilleries, des huileries où les bras inoccupés dans la morte saison trouveront facilement à s'utiliser.

En terminant son rapport, votre Commission a cru devoir y consigner les détails d'une méthode pratiquée

depuis quelque temps en Angleterre, qui consiste, pour les communes, à louer à bon marché, aux ouvriers de la localité, des lots de terre de 100 à 150 ares qu'ils cultivent dans les momens de chômage. Ce système, connu sous le nom d'*allotement*, produit de très-bons effets en Angleterre, dont le territoire très-étendu et peu morcelé, se prête très-bien à l'exécution de ce moyen; mais si l'extrême division de la propriété rurale en France semble être un obstacle dans certaines localités à ce qu'on essaye de ce système, il est probable qu'on pourrait, avec quelqu'avantage, donner cette destination aux biens communaux.

Enfin le travail de votre Commission est sous les yeux du Ministre, il verra avec quelle sollicitude vous vous êtes attaché à traiter la question qu'il avait soumise à vos méditations.

Pommes de terre.

Après la récolte des céréales, il n'en est pas de plus intéressante que celle des pommes de terre, si gravement compromises depuis quelques années. Celle de 1847 n'a pas été moins affectée que la précédente, et dans les renseignemens que vous avez transmis à l'administration, vous avez dû consigner que par l'effet des intempéries et de l'avarie la récolte des pommes de terre n'avait été que la moitié de la récolte commune. Ces circonstances ne sont pas les seules dont aient eu à se plaindre les cultivateurs de pommes de terre; l'abondance des céréales a nécessairement influé sur leur valeur, et quoique leur prix ait été bien inférieur à celui de l'année dernière, elles se seraient vendues avec moins d'avantage encore si on n'avait eu la ressource des féculeries auxquelles on s'est empressé de les livrer pour prévenir les effets de la maladie. Cette culture ne se fait plus maintenant qu'avec une cer-

taine réserve ; elle est sensiblement moindre que précédemment, ainsi que le constate le prix des pommes de terre destinées à la reproduction, comparé à celui de l'année précédente, et si la récolte des céréales venait à faillir, il serait peut-être imprudent, tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de la préserver des effets de la maladie qui l'atteint, de compter sur la pomme de terre pour combler entièrement le déficit. C'est donc l'espoir d'arriver à cette préservation qui vous fait accueillir les procédés qui vous sont présentés comme susceptibles de procurer cet heureux résultat.

Votre Commission spéciale a été appelée à constater les effets du procédé de M. Vasseur, qui consiste à n'employer pour la reproduction que les tubercules à épiderme chagrinée, et à ne confier à la terre que les yeux de ces tubercules. Vérification faite d'une très-petite culture opérée conformément à cette indication, la Commission a reconnu dès l'abord, que les fanes, les feuilles et les tubercules n'avaient point été épargnés par la maladie; M. Thibierge, son rapporteur, a ensuite fait observer que, dans tous les cas, M. Vasseur aurait dû, pour faire apprécier la valeur de son procédé, avoir un terme de comparaison en pommes de terre cultivées par la méthode ordinaire.

Déjà, l'année dernière, j'ai eu l'occasion de vous rappeler qu'on vous avait signalé un procédé de préservation qui consiste à chauler les pommes de terre destinées à la reproduction; bien que ce procédé vous laissât peu d'espoir, on vous l'a reproduit cette année avec tant d'instance, que vous avez été heureux de recevoir plusieurs communications de M. Debonnaire, contenant le résultat de ses expériences ayant pour but de constater les effets du chaulage ; suivies avec le soin qu'apporte notre honorable col-

lègue dans tous ses essais agricoles, elles lui ont démontré que le chaulage exécuté sur les pommes de terre reproductives était tout à fait inefficaces, l'avarie s'est montré sur les pampres à mesure qu'elles se développaient, et la récolte des pommes de terre chaulées n'était pas moins atteinte que celle de l'expérience comparative. Le chaulage serait-il plus efficace pour la conservation des tubercules ? C'est ce qui n'a pas encore été constaté ; dans tous les cas cette opération d'enterrer, en quelque sorte, les pommes de terre dans des lits de chaux en poudre, serait presqu'impraticable en grande culture et notablement dispendieuse même en culture ordinaire.

Vous avez dû prendre quelqu'intérêt à des observations qui vous sont parvenues de la Société de Boulogne sur cette importante culture si gravement menacée ; un de ses membres attribue l'avarie des pommes de terre, au mauvais traitement qu'on fait subir aux tubercules de semence dont on arrache tous les germes au moment de la plantation, et à l'insuffisance du temps d'enfouissement ; on éviterait cet inconvénient, suivant l'observateur, en plantant dans les mois de novembre et de décembre, et en récoltant dans le courant de l'été. Les inconvéniens de la soustraction des germes des pommes de terre de plantation paraîtrait avoir déjà été observés par un cultivateur de Versailles, cité par M. Battaille, et l'utilité de ces germes paraît avoir été constatée par une expérience de M. Alexis Pigeon qui a obtenu de germes plantés une récolte parfaitement saine. Quant à la culture automnale et hivernale, M. Philippar vous a exposé qu'il l'avait essayée sans succès, et que d'ailleurs l'obligation de préserver les tubercules de l'impression du froid n'est guère praticable que sur une petite surface.

Il faut donc reconnaître que les moyens préservatifs de l'avarie des pommes de terre; comme les causes de cette avarie, sont encore inconnus, et que les uns et les autres ne doivent cesser d'appeler l'attention des agronomes; car la maladie n'a même pas épargné les semis exécutés avec tant de soin par MM. Usquin et d'Abzac. D'après l'intéressante notice que vous a adressée M. Soret de Boisbrunet, votre correspondant à Pontoise, la pomme de terre convertie maintenant en farine dans de vastes établissemens est destinée, sous cette forme, à être employée avec succès, soit seule, soit alliée avec de la farine, dans une grande quantité de substances alimentaires, et à remplacer avec avantage la farine dans plusieurs arts, et notamment dans la mégisserie; il est donc instant de ne négliger l'appréciation d'aucun des moyens proposés pour rendre à la pomme de terre les précieuses qualités qui lui avaient fait assigner un des premiers rangs dans la culture.

Union générale mutuelle contre la grêle.

La question d'assurer l'Agriculture contre les funestes effets de la grêle s'est présentée cette année à votre appréciation sous une nouvelle forme. En principe, vous donnez votre adhésion à toute espèce d'assurance; car il n'existe pas de position pire que celle qui laisse l'agriculteur sans aucune garantie contre un fléau qui peut en quelques minutes consommer sa ruine; aussi une compagnie d'assurance à prime et une assurance mutuelle départementale ont reçu successivement votre approbation.

Aujourd'hui c'est un *Mémoire à consulter sur l'Union générale des sociétés mutuelles contre la grêle* qui vous a été soumis; vous en devez l'analyse à M. Chambellant. Ce mémoire est destiné à démontrer l'avantage d'une asso-

ciation mutuelle sur l'assurance à primes qui, dans nombre de circonstances, ne peut couvrir les sinistres qui accablent les assurés. L'assurance mutuelle a cependant aussi ses inconvéniens ; ainsi, lorsque l'association embrasse une certaine étendue, elle oblige des localités à participer à des répartitions de sinistres qu'elles n'éprouvent presque jamais ; car l'observation démontre qu'il existe des contrées que le fléau n'atteint que très-rarement, tandis que d'autres sont dévastées en quelque sorte périodiquement. Ces circonstances sont prises déjà en considération par des compagnies à primes qui ont établi des primes différentes en raison des risques dont l'expérience a démontré les chances.

Pour remédier aux inconvéniens des assurances à primes et des assurances mutuelles partielles, le mémoire propose une union générale de toutes les propriétés rurales, sous des conditions de participation variable et limitée, subordonnées à leurs risques présumés. A cet effet, les fondateurs de l'Union générale ont obtenu du ministère la faculté de relever le chiffre des demandes faites au Gouvernement, depuis dix-sept ans, pour pertes occasionnées par la grêle, de telle sorte que l'association paraît en mesure de faire des catégories qui n'engageraient l'assuré que proportionnellement aux sinistres dont une expérience de dix-sept années aurait démontré que sa propriété est susceptible.

Le succès d'une pareille association serait d'autant plus assuré qu'elle obtiendrait l'adhésion du plus grand nombre des départemens ; mais il est bien difficile d'espérer un concours aussi unanime, qu'on n'obtiendra peut-être, ainsi que le pensent les fondateurs de l'*Union générale*, « que lorsque la marche des idées et les progrès de la

« civilisation auront fait de l'Union générale une institu-
« tion gouvernementale. »

Congrès agricoles.

Tout en reconnaissant les avantages d'une Union générale dont on ne peut guère espérer la réalisation que par l'intervention de l'Etat, vous avez eu l'occasion de discuter d'une manière plus générale cette question des assurances entre les mains de l'État. Apportée déjà dans cette enceinte par le mémoire à consulter, elle a été reproduite avec instance par M. Garnier, qui vous proposait d'en faire soutenir l'opportunité par vos délégués au congrès agricole; quoique soutenue avec conviction par notre honorable collègue, qui n'a négligé aucune des démonstrations susceptibles de vous faire partager son opinion en établissant qu'il ne s'agissait de rien moins que d'assurer à l'État les bénéfices énormes que font les compagnies d'assurances, et de mettre entre ses mains 640 millions; vous vous êtes précisément appuyé de ce dernier argument pour vous prononcer contre la proposition de M. Garnier! Cette résolution, prise peu de jours avant les derniers événemens politiques, prouve que votre sollicitude n'est pas moins éveillée par les hautes questions d'intérêt public que par les détails agricoles.

Quelques-uns de ces détails ont été l'objet de votre sollicitude, et vous avez donné à vos délégués mandat de soutenir au congrès la nécessité d'établir, pour les habitans pauvres des campagnes un service médical gratuit; l'opportunité de favoriser autant que possible la réunion des parcelles et le reboisement des forêts, enfin, vous n'avez pas négligé de recommander à vos mandataires, malgré les difficultés que semble présenter leur création, celle des chambres consultatives si vivement réclamées depuis long-temps.

Sur l'engraissement des bestiaux.

L'amélioration de la race bovine, dont vous vous occupez avec tant de persévérance depuis longtemps vous a valu cette année deux notices de notre vénérable doyen, M. l'abbé Caron, chez qui l'amour du bien public ne cesse de se manifester dans toutes les occasions. Ces deux notices sont consacrées, l'une à l'engraissement des bestiaux et l'autre à leur propagation.

La première a été inspirée à M. Caron par une méthode d'engraissement des bestiaux adoptée en Angleterre, au moyen de la graine de lin, et pratiquée avec succès dans ce pays par M. Warnes. Ce grand propriétaire a trouvé, par l'adoption de cette méthode, le moyen, de tirer un parti avantageux de la récolte du lin dont le prix vénal n'était plus en rapport avec la dépense qu'occasionne sa culture, d'améliorer les fourrages secs, de donner de la valeur à ceux de qualité inférieure, de faire consommer même des détritus de végétaux rejetés comme inutiles, et d'obtenir en peu de temps un engraissement remarquable.

Ces renseignemens ont été recueillis à trop bonne source par M. Caron pour qu'ils puissent être contestés; ils ont d'ailleurs été confirmés pas M. Chachoin, qui a pratiqué, avec avantage, l'engraissement des moutons au moyen des tourteaux de lin. Mais ce qui a été discuté parmi vous, c'est la possibilité de cultiver le lin sans perte, en destinant ses fibres à l'industrie des tissus et sa graine à la nourriture des bestiaux.

Culture du lin.

M. François Pigeon qui a long-temps cultivé dans le canton de Palaiseau, où la culture du lin a eu de l'extension; vous a soumis un exposé de toutes les difficultés que présente cette culture, elles sont telles que malgré le rendement en argent des produits, il est rare qu'ils couvrent la dépense, assez considérable; aussi les cultivateurs

ont été forcés de l'abandonner ; d'où M. Pigeon conclut qu'en raison du bas prix du lin, depuis l'énorme emploi du coton qu'on lui a substitué, il lui paraît impossible, du moins dans ces contrées, de cultiver sans perte le lin avec destination de la graine pour l'engraissement des bestiaux. Cette question vous a paru cependant assez importante pour être renvoyée à une Commission qui aura à examiner la question sous le rapport de l'emploi direct de la graine ou de ses tourteaux.

Dans la seconde notice qu'il vous a communiquée, M. Caron se préoccupe de la production de la race bovine qu'il trouve insuffisante en raison des besoins de la consommation, qui sont loin d'être satisfaits en France. Citant à cet égard la statistique de la consommation de la viande en Angleterre, en Belgique et dans notre Département, M. Caron établit que cette consommation annuelle par tête et en kilogrammes est en Angleterre de 68, en Belgique 42, et dans Seine-et-Oise 36. D'après une différence aussi considérable, notre collègue pense que la Société qui donne tant de soins à l'amélioration de la race bovine, doit aussi les consacrer à la production. Vous n'avez point à vous reprocher de n'avoir pas prévenu les vœux de M. Caron, car vos encouragemens à la race bovine ont d'abord été accordés au nombre et ensuite à l'amélioration de la race, pénétrés que dans l'un et dans l'autre cas vous concouriez à produire cet aliment dont M. Caron demande l'augmentation en faveur de cette classe pour laquelle sa bienveillante et charitable sollicitude se manifeste tous les jours si efficacement. Propagation de la race bovine.

Les fils d'un de nos honorables collègues, MM. Cham- Méthode Guénon.

bellant, ont appelé votre attention sur les procédés du commerce de vaches pour rendre inutiles les moyens proposés par M. Guénon pour reconnaître les vaches bonnes laitières; vous savez que cette qualité, suivant M. Guénon, peut être appréciée par l'ampleur d'un écusson poilu qui recouvre le réservoir lacté qui est ordinairement en rapport avec l'ampleur de ce réservoir. MM. Chambellant ont remarqué que les marchands, pour éviter toute constatation, d'après la méthode de Guénon, ne présentent plus que des animaux rasés sous les parties où les indices de la production du lait sont gravés, et ils demandent s'il ne serait pas possible d'obtenir l'intervention de l'administration pour tromperie sur la nature de la chose vendue.

Cette observation vous est parvenue au moment où le Ministre avait nommé plusieurs de vos membres pour assister à Grignon, sous la présidence de M. Yvart, à des expériences destinées à constater les effets de la méthode Guénon. M. Leduc, qui faisait partie de la Commission, vous a informé que M. Yvart avait non-seulement recueilli les expériences de Grignon, mais qu'il attendait encore les résultats d'autres expériences qui se faisaient dans plusieurs parties de la France, pour les consigner dans un rapport qui contiendrait aussi les conclusions de la Commission de Grignon sur cet objet; vous avez pensé, avec M. Leduc, qu'il fallait attendre la rédaction de ce travail pour donner suite aux observations de MM. Chambellant.

Arboriculture. Vous devez à M. Philippar l'appréciation d'un ouvrage d'arboriculture dont son auteur, M. Gaudry, vous a fait hommage; ce traité d'une concision remarquable et conséquemment, à portée des agriculteurs qui généra-

lement ont très-peu de temps à donner à la lecture, contient d'excellens principes sur la manière de planter, de tailler et de diriger les arbres fruitiers; l'éloge qu'en a fait notre collègue, si compétent en pareille matière, est la preuve la plus évidente de sa valeur et de son utilité.

Blé de Tangarok.

Jusqu'à présent on n'a guère eu recours aux blés du Nord que pour subvenir à l'insuffisance de nos récoltes; en voyant le blé de Tangarok, si petit, si retrait, on est peu disposé à le croire susceptible de procurer une bonne reproduction. M. Antoine Rabourdin a cependant expérimenté ce blé en 1847, sur une surface de 52 ares, labourée deux fois, sur laquelle on avait fait l'année précédente une récolte de blé de Saumur.

Cent trente litres de blé de Tangarok ont été semés le 18 avril 1847; ce blé a bien levé; à la fin de mai il avait une plus belle apparence que du blé de mars semé six semaines plus tôt, et sa maturité était complète le 5 août; il a donc accompli toute sa végétation en cent neuf jours.

L'épi de ce blé est barbu, la paille est raide, cassante, dure à battre, le grain justifie la qualification de *blé dur* qu'on donne généralement aux blés du Nord.

Les cent trente litres semés sur les 52 ares ont produit treize hectolitres de grain du poids de quatre-vingt kilogrammes, d'une qualité bien supérieure à celui de la semence.

M. Rabourdin conclut donc de cette bonne observation, que ce blé est peu délicat, puisqu'il a bien réussi sur une terre maigre et mal préparée; qu'il peut être semé dans une saison très-avancée; qu'il s'est sensiblement amélioré dans l'expérience; qu'il peut remplacer l'orge avec d'autant plus d'avantage qu'il lui est bien préféra-

ble pour la panification; que sa paille est plus convenable pour la nourriture des bestiaux que celle d'orge, et en raison de sa longueur elle peut être employée pour les couvertures; qu'enfin ce blé peu accessible, en raison de sa dureté, aux influences atmosphériques, doit être d'une facile conservation.

Charrue fouilleuse.

Vous devez encore à M. Rabourdin une communication relative à l'importation d'une charrue destinée à plonger dans la terre au-dessous du sol végétal, à pénétrer jusque dans le sous-sol à une profondeur de 25 à 30 centimètres, à le diviser sans cependant le ramener à la surface, à le disposer à conserver une humidité qui doit contribuer à maintenir celle de la terre végétale, et à augmenter celle-ci en rendant le sous-sol perméable aux engrais.

Cet instrument, qu'en raison de sa destination, la fouille du sous-sol, on appelle *charrue fouilleuse*, est mis en action dans la raie pratiquée par la charrue ordinaire. On peut à volonté, par un mécanisme très-simple, substituer au soc pointu un soc large ou rond; cette substitution est déterminée par la nature du sol.

M. Rabourdin, qui a expérimenté cette charrue sur un champ où il a cultivé des betteraves, est disposé à attribuer à son action une récolte supérieure d'un quart au moins à celle obtenue d'une terre labourée seulement avec la charrue ordinaire. Tous les colzas de la ferme de Villacoublay ont été plantés sur des terres préparées avec cet instrument, leurs pousses ont été vigoureuses et très-belles; bien que les colzas aient rendu vingt-six hectolitres de graine à l'hectare, M. Rabourdin pense que le rendement aurait été plus considérable si les vers n'avaient pas attaqué les siliques; enfin chez M. Decauville, son

gendre, qui exploite la ferme de Petit-Bourg, on remarque dans les champs d'avoine une différence notable en faveur de la culture sur laquelle on a fait agir la charrue fouilleuse que M. Rabourdin considère comme un très-bon instrument, surtout pour les terrains à sous-sol imperméable.

Chevaux au vert.

L'usage de mettre au vert, pour rétablir leur santé, les chevaux malades ou convalescens, ceux dont le développement est incomplet et ceux chez lesquels l'éruption des dents de remplacement ne s'est pas encore manifesté, est immémorial; en vous communiquant une relation d'expériences faites pendant trois années, par ordre du Ministre de la Guerre, à la ferme de la Ménagerie, sur plus de douze mille chevaux, notre collègue, M. Berger, a eu bien moins en vue de vous faire connaître les effets de cette méthode, que de préciser le mode d'action des différentes espèces de fourrages, pris à certaines époques de leur développement, sur des chevaux rangés par catégories, suivant l'arme à laquelle ils appartiennent, et les quantités de chaque espèce de fourrage nécessaires pour ramener les chevaux à la santé.

Nous devons nous borner à cette seule indication du mémoire de M. Berger, qui vous a paru d'un intérêt assez général pour être inséré dans votre Recueil, où il sera fructueusement consulté.

Ponts à Bascules.

Quelques gênantes que puissent être des prescriptions légales, on les supporte avec résignation malgré les entraves qu'elles peuvent apporter à l'exercice de certaines industries, lorsqu'elles ont pour but d'assurer un service ou un revenu public; c'est ainsi que l'industrie manufacturière et agricole a supporté long-temps sans se plaindre

l'établissement des ponts à bascule qui avaient pour objet, dans l'origine, de prévenir la détérioration des routes en constatant et réprimant des excès de chargement. Mais lorsqu'on a reconnu l'infidélité de ces machines dont le mécanisme est loin d'être identique et régulier, lorsqu'on a pu apprécier le genre de relations de la plupart des préposés avec les contrevenans ; on a cessé de voir dans les ponts à bascules la mesure d'utilité publique, et on a réclamé vivement contre ce qu'elle a de vexatoire et d'immoral.

C'est surtout de l'Agriculture que se sont élevées les plus vives réclamations, parce qu'en effet c'est elle qui souffre le plus, depuis l'établissement des canaux, des chemins de fer ; l'industrie manufacturière se sert peu des grandes routes pour effectuer le transport de ses produits, et elle s'en servira encore moins lorsque les voies en exécution seront terminées ; ce n'est donc plus que contre l'Agriculture, qui ne se sert des routes que pour parcourir les quelques kilomètres qui séparent la ferme du marché voisin, que sont maintenus les ponts à bascule. C'est avec raison que vous réclamez depuis long-temps contre leur conservation sans objet et conséquemment sans utilité ; la justesse de vos réclamations a toujours été reconnue et appréciée, et une loi définitive sur la police du roulage, que vous attendez depuis long-temps, devait les accueillir.

Vous avez pensé que sous un ordre de choses qui semble destiné à réparer ce que pouvait avoir d'irrégulier et d'imparfaits ceux qui l'ont précédé, vous obtiendriez facilement prompte justice ; il n'en a pas été ainsi des justes doléances de l'Agriculture, que vous avez présentées au Gouvernement provisoire : lui qui a fait tant de choses en si peu de temps, ne s'est pas reconnu assez puissant

pour décréter la suppression des ponts à bascule, et l'Agriculture, sous un régime de liberté qui s'annonce avec l'intention de réprimer des abus, souffre encore de ceux qu'elle a signalés avec tant de raison; mais si elle souffre avec résignation elle sait aussi réclamer avec persévérance, et elle doit espérer que les voix éloquentes auxquelles elle a confié la défense de ses droits finiront par se faire entendre et par obtenir justice des griefs et des préjudices contre lesquels elle s'élève depuis si long-temps.

Vous devez à un de vos correspondans, M. de Bois-d'Hyver, inspecteur des forêts de l'Etat, une intéressante notice sur la prééminence du *chêne rouvre, quercus ruber* des botanistes, *drille* des exploitans, sur le *chêne blanc, quercus peducunlata.* **Prééminence du chêne rouvre sur le chêne blanc.**

Le chêne rouvre mérite d'être pris en grande considération lorsqu'il s'agit d'un repeuplement qu'on n'exécute guères aujourd'hui que sur des terrains médiocres; lorsque le chêne blanc exige des terres de bonne qualité, le chêne rouvre, beaucoup plus rustique, réussit très-bien sur un sol pauvre et pierreux, et c'est pour avoir négligé cette importante observation que M. de Bois-d'Hyver a reconnu le peu de succès de plusieurs repeuplemens.

Le chêne rouvre, bien qu'il réussisse dans les terrains médiocres, doit être encore préféré dans les sols fertiles en raison de sa qualité bien supérieure à celle du chêne blanc; il est plus pesant, plus dûr, plus résistant, et à moins qu'il n'ait été cultivé sur des côtes sèches et brûlantes, il se débite bien plus facilement en fente sous le coutre de l'ouvrier.

En citant la préférence que l'exploitant donne au chêne rouvre, dans les forêts de Compiègne et de Fontainebleau,

et la différence de prix dont il est l'objet, M. de Bois-d'Hyver relève l'erreur qu'ont commise les auteurs, en préconisant le chêne blanc.

Notre honorable collègue, après avoir établi toute la valeur de l'un et de l'autre chêne, et la prééminence du chêne rouvre, indique toutes les précautions à prendre pour effectuer sa reproduction au moyen de la distinction facile à faire du gland *sessile* attaché à la tige même qui appartient au chêne rouvre, et du gland pédonculé du chêne blanc qui est séparé de la tige par le pédoncule qui le supporte.

Dessication des pommes.

La récolte de pommes a été si prodigieusement abondante en 1847, que cette abondance a été, pour le plus grand nombre des cultivateurs, plutôt une occasion de perte que de bénéfice ; en effet on trouvait difficilement à écouler cette récolte au prix de 50 cent. l'hectolitre, et la conversion en cidre a des limites qu'on ne peut guère dépasser, car sa conservation au-delà d'une année, est très-difficile.

Embarrassés d'une récolte de fruits de plus de 4,000 hectolitres, MM. Dailly ont cherché à utiliser ce qui leur restait de ce produit après la fabrication du cidre. L'expérience a démontré qu'à une année surabondante succède presque toujours une année insuffisante aux besoins de la consommation, les arbres semblent avoir besoin de se reposer des efforts de l'année précédente ; dans la prévision de cette insuffisance, qui se manifeste en effet cette année, MM. Dailly se sont attachés à conserver une partie de leur récolte pour en fabriquer du cidre en 1848, on ne pouvait guère tenter d'autre moyen de conservation que celui de la dessication des fruits qu'ils ont opérée avec

succès dans les étuves de leur féculerie; les fruits ainsi desséchés se conservent très-bien, ils donnent une bonne boisson, et leur prix de revient est de moitié moindre que celui des fruits secs du commerce, destinés au même usage.

Mais cette disposition de la récolte de 1847 était encore insuffisante pour l'emploi total des produits; nos honorables collègues ont imaginé d'en consacrer une partie à la nourriture des bestiaux; ce mode de nutrition, au moyen de quelques précautions qu'ils indiquent, a parfaitement réussi et il a complété l'emploi de toute la récolte.

Cette communication présente un véritable intérêt, et vous avez pensé qu'en raison des détails précis et des tableaux récapitulatifs qu'elle contient, elle devait trouver place dans le Recueil de vos Mémoires.

Races bovine et chevaline.

Vous continuez avec la plus louable persévérance la mission que vous vous êtes donnée de concourir à la production et à l'amélioration des races bovine et chevaline dans notre département. C'est en faisant parcourir, par un Jury éclairé, toutes les localités où on fait des élèves, pour apprécier les progrès que vous provoquez, c'est en décernant des primes et des récompenses aux éleveurs qui concourent au succès de vos efforts; c'est en répandant dans différens cantons des types reproducteurs de bonne race; c'est enfin en disposant avec sagesse et discernement des allocations que vous accordent tous les ans M. le Ministre de l'Agriculture et le Conseil-Général, que vous êtes parvenus à persuader à un grand nombre de cultivateurs qu'il était de leur intérêt d'élever eux-mêmes les vaches laitières dont le produit est l'objet d'un si grand com-

merce pour le Département, à tel point que plus de 400 animaux, élevés dans le Département, ont été présentés cette année à l'appréciation du Jury.

La race chevaline n'est pas moins l'objet de vos efforts; cette année, vous avez pourvu à l'appropriation de l'écurie destinée à vos étalons, dans laquelle vous avez établi des stalles qui les isolent et qui préviennent toute espèce d'accident; l'un de ces étalons ne remplissait pas toutes les conditions nécessaires au service auquel il était destiné, et il se fatiguait dans les tournées assez longues que ces animaux sont obligés de faire dans le Département; vous l'avez remplacé, avec vos propres ressources, par un étalon de demi-sang qui semble destiné à donner des produits qui ne le céderont en rien à ceux de son prédécesseur; enfin, vous avez pu jouir du fruit de vos efforts, en voyant les nombreux poulains issus de vos étalons qui étaient encore cette année un des principaux ornemens du Comice de Montfort.

C'est à la démonstration si manifeste, depuis douze ans, de votre désir de concourir de vos efforts et de votre exemple à assurer à notre pays l'un de ses plus importans services publics, depuis si long-temps en souffrance, que vous devez d'avoir été consulté cette année par M. le Commissaire du Gouvernement, sur l'utilité et la conservation de deux haras créés par le dernier Gouvernement à Saint-Cloud et à la Ménagerie. Vous avez pensé que pour justifier ce témoignage de confiance, vous deviez ne pas seulement restreindre la question, à l'avantage pour notre Département de posséder deux établissemens qui doivent sans aucun doute concourir à sa prospérité; mais que cette question devait être étudiée sous le point de vue d'intérêt public et général.

Vous vous êtes livrés, par l'intermédiaire d'une Commission, à une investigation détaillée qui a embrassé les deux immeubles, le mobilier, le personnel, les animaux producteurs et leurs produits, et vous avez reconnu que ces deux beaux établissemens avaient été créés en vue d'assurer à la France la possession d'une race chevaline pure et d'obtenir, par des croisemens bien dirigés avec nos bonnes races, des produits que nous sommes obligés trop souvent d'importer à grand prix.

Les deux haras possèdent donc des étalons et des poulinières arabes de la plus pure race; ils ont donné déjà des produits purs de la plus grande distinction, et ceux provenant de croisemens avec notre race limousine sont extrêmement remarquables.

Mais lorsque la France possède sur différens points de son territoire plusieurs haras, convient-il de conserver ceux de Saint-Cloud et de la Ménagerie, et ne vaudrait-il pas mieux, sous un point de vue d'économie, les répartir sur les autres haras? Telle est la question sur laquelle vous aviez à donner votre avis.

Les deux haras existent, ils ont été établis avec beaucoup de soins et avec une entente parfaite de leur destination; comme toute espèce d'immeubles, ils devront être entretenus, mais de long-temps ils ne nécessiteront de réparations dispendieuses; le sol est très-convenable, les prés sont de très-bonne qualité, et les cent hectares que comportent les haras peuvent être facilement détachés de l'un et l'autre domaine sans nuire à la destination qu'on pourrait leur donner dans l'avenir.

Les animaux de pur sang transportés dans ces haras, à leur arrivée en France, s'y sont parfaitement acclimatés; leurs produits s'y développent de la manière la plus

satisfaisante, et s'il faut en juger par ce qui est arrivé à un des plus beaux étalons pur sang de ces haras, qui est mort au haras du Pin, on pourrait craindre qu'une translation ne fût pas favorable à ces précieux animaux.

Tout semble donc se réunir en faveur de la conservation des deux haras destinés surtout à l'élevage des animaux de pur sang; un sol convenable sous tous les rapports; une alimentation facile; des produits déjà nombreux susceptibles d'être livrés, dès l'année prochaine et successivement, à la reproduction; la valeur de ces produits telle qu'elle couvrira facilement la dépense, puisqu'on ne sera plus obligé de les solliciter à grands frais de l'étranger; l'avantage d'offrir gratuitement aux nombreux propriétaires de jumens de pur sang qui habitent la capitale et les départemens qui l'entourent, des étalons d'origine incontestable qu'on chercherait vainement ailleurs; la possibilité de fournir aux haras du Gouvernement des produits de croisement fortement empreints de pur sang qui assureraient une bonne reproduction; enfin l'établissement d'une concurrence entre les procédés habituels des haras et ceux des haras de Saint-Cloud et de la Ménagerie qui pourraient recevoir de la capitale, véritable foyer de toute lumière, une impulsion et une direction vivement réclamées depuis long-temps; tout, nous le répétons, semble donc appeler la sollicitude du Gouvernement sur deux établissemens dont la conservation peut procurer à la France, en quelques années, la régénérescence de la race chevaline, et lui en assurer à jamais les précieux résultats.

Quant à vous, Messieurs, qui n'étiez appelés qu'à donner votre avis sur cette affaire, vous croyez l'avoir donné avec une consciencieuse indépendance, et vous avez

été heureux de terminer vos travaux agricoles de cette année par le témoignage de votre dévouement à cette œuvre d'utilité publique, et par celui de votre sympathie à un projet d'une vaste institution agricole dont notre collègue M. Philippar, avec un louable zèle et une persévérance que n'effraie pas les obstacles, sollicite la création sur le domaine de Versailles.

Notices nécrologiques.

De toutes les obligations que m'impose votre confiance, il me reste maintenant à en remplir une bien douloureuse, en vous parlant des pertes que vous avez faites cette année. Quelque pénible que soit l'accomplissement de ce devoir, il a eu cependant sa compensation dans le soin que j'ai mis à rechercher combien sont dignes de vos regrets les collègues que la mort vous a enlevés.

M. Hodanger.

Charles Hodanger, né au milieu des champs, et destiné à leur exploitation, leur fut enlevé au moment où la France entière était appelée à la frontière pour repousser l'invasion étrangère qui la menaçait. On reconnut, à son arrivée dans les rangs, que son intelligence pouvait être plus utilement employée, il fut appelé à servir dans les hôpitaux militaires où nous l'avons vu fonctionner, en qualité de pharmacien, avec beaucoup de zèle et de dévouement.

De retour dans ses foyers, Hodanger reprit ses travaux agricoles qui avaient toute sa sympathie, et il les dirigea avec une entente si parfaite des résultats qu'ils pouvaient produire, qu'il en recueillit le fruit à un âge où l'heure du repos n'a pas encore sonné pour la plupart des agriculteurs.

Retiré à Versailles, ses connaissances et son expérience

agricoles y trouvèrent la plus utile application. C'était à l'époque de la confection du cadastre ; cette immense opération, effectuée sous la direction des agens de l'administration, réclamait avant tout le concours d'agronomes expérimentés, éclairés, consciencieux et indépendans ; vous avez entendu dans cette enceinte le directeur des impositions, M. Le Roy, votre collègue, qui présidait les classifications du cadastre, rendre hommage à ces qualités qu'il avait été heureux de rencontrer chez M. Hodanger, qu'il vous présentait comme digne de vous appartenir.

Au milieu de vous, M. Hodanger n'a cessé de justifier cette honorable recommandation ; de la plupart des commissions qui exigeaient des connaissances agricoles précises et le concours d'une pratique éclairée, il s'est toujours fait remarquer par la clarté et la netteté de ses rapports, et par la justesse de ses observations qui se manifestait aussi dans la discussion des grandes questions agricoles, à laquelle il ne manquait jamais de prendre part.

M. Hodanger ne se faisait cependant pas illusion sur ce qui lui manquait pour être un agriculteur complet tel qu'on le conçoit aujourd'hui; son éducation avait été toute agricole, et c'est à cette modeste appréciation de lui-même qu'il faut attribuer son refus constant de la direction de vos séances que vous lui avez offerte plusieurs fois. Il était persuadé que, quelle que soit la carrière à laquelle un homme se destine, il doit, pour y être utile et recommandable, se préparer à la parcourir par une bonne et solide instruction ; aussi, ne pouvant espérer à son âge de pouvoir surveiller celle de ses jeunes enfans, il nous a souvent répété que ses soins et sa sollicitude tendaient à pénétrer de ses principes celle à qui cette tâche serait im-

posée après lui. Ces vœux sont ceux d'un homme de bien et d'un père prévoyant: ils seront exaucés par la reconnaissance que porte à sa mémoire la digne compagne qu'il s'était donnée.

Ce n'est pas comme agriculteur praticien que Louis-Guillaume Guillaumot a été reçu parmi vous; mais vous saviez qu'étant chargé de l'administration économique de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, il appartenait à ses attributions de diriger et de surveiller l'exploitation de prairies assez importantes et celle d'un vaste potager; vous faisiez donc une bonne et utile acquisition en admettant Guillaumot parmi vous. Ceux de nous qui étaient liés avec cet excellent collègue, ont pu apprécier avec quelle intelligence il dirigeait ces cultures; celle du potager surtout était remarquable par la succession bien entendue des récoltes et par leur variété. Guillaumot, par la bonté de son cœur et par son obligeance, avait su se faire de nombreuses relations qui se plaisaient à l'enrichir de tout ce que la culture maraîchère avait de plus utile et de plus nouveau; aussi on était sûr, en visitant le beau potager de l'Ecole militaire, d'y voir ce qui n'existait pas encore ailleurs, et on n'en sortait que gratifié de quelque nouveau produit que Guillaumot se plaisait à répandre lorsqu'il avait apprécié leur valeur et leur qualité. Qui de nous ne lui doit d'avoir vu son potager s'enrichir de tout ce qu'il y avait d'utile et de remarquable dans celui de Saint-Cyr! M. Guillaumot.

Ce n'est pas seulement dans cette spécialité que les dispositions intelligentes et éclairées de Guillaumot ont eu l'occasion de se manifester; attaché depuis plus de cinquante ans à l'administration militaire, et plus particu-

lièrement à l'Ecole militaire depuis trente-quatre ans, bien des hommes et bien des choses se sont succédés dans ce bel établissement, et notre digne collègue est toujours resté administrateur intelligent, actif, laborieux, dévoué à l'accomplissement de ses devoirs, de la plus exquise délicatesse et de la plus intègre probité, l'homme enfin qu'ont respecté et considéré tous les régimes, qui a toujours su se concilier l'estime de ses chefs et le respect de ses subordonnés.

Tant de qualités ne sont pas entièrement perdues, elles se reproduisent dans les fils de Guillaumot, qui, attachés comme lui au service du pays, ont versé leur sang pour sa défense et pour le maintien de l'ordre public. Estimons-nous heureux, Messieurs, de trouver dans ses enfans tout ce qui rendait leur père si digne de notre estime et de notre amitié.

M. Baudry de Balzac.

Parmi tant de pertes douloureuses, vous étiez loin de vous attendre à celle de M. de Balzac, si jeune encore, si disposé, quelques séances avant, à participer à vos travaux; et moi, Messieurs, qui l'avais vu naître en quelque sorte, je ne devais pas croire que je serais appelé à rendre à sa mémoire ce triste et dernier hommage.

Depuis long-temps vous avez reconnu qu'il importe au succès de vos travaux de réunir non-seulement des hommes possédant des connaissances théoriques et pratiques en agriculture; mais que ceux doués d'intelligence, d'un savoir varié, exerçant une profession spéciale, utile à la société entière, devaient concourir à vous faire parvenir au but que vous cherchez à atteindre. C'est à tous ces titres que vous avez accueilli parmi vous le docteur de Balzac, aussi remarquable par ses profondes études en médecine

que par son savoir en histoire naturelle qui l'avait fait choisir pour professer cette science au collége de Versailles.

Vous avez recueilli souvent les fruits de ces connaissances variées; elles éclairaient vos discussions, elles y jetaient de l'intérêt, et il était rare qu'elles se terminassent, lorsque de Balzac y avait pris part, sans que quelqu'un de nous n'eut reçu une impression de l'érudition qu'il possédait, et que la nature de ses facultés et de son caractère lui faisaient augmenter tous les jours.

Membre de plusieurs importantes Commissions, notamment de celle qui avait pour objet, l'étude des causes de la maladie qui sévit depuis quelques années sur l'une de nos plus importantes récoltes, et les moyens de préservation proposés, il a eu souvent occasion d'y faire l'application de ses connaissances en histoire naturelle et d'aider la Commission à discerner ce qui dans cette avarie des pommes de terre appartenait à la cause d'avec ce qui n'en était réellement que l'effet, point important dans toute recherche de cette nature qui préserve de bien des erreurs et qui doit tôt ou tard amener à la connaissance de la vérité!

Secrétaire et rapporteur de la Commission à laquelle vous avez donné le mandat de rechercher les effets du sel sur la culture et sur l'alimentation des animaux, de Balzac vous a fait pressentir par des rapports préliminaires ce que vous deviez attendre de son concours dans cette Commission, lorsqu'arriverait le moment de vous rendre compte des expériences et des résultats de ce travail auquel il avait consacré tout le zèle et tout le dévouement dont il était susceptible, tant il en concevait l'importance comme question agricole de la plus grande gravité, et comme question de haute économie politique à résoudre.

C'est au milieu de ces préoccupations, dans la force de l'âge, au moment du plus grand développement de toutes ses facultés morales, lorsqu'il se disposait à en faire les plus utiles applications par la publication de ses recherches, que de Balzac a été atteint d'une maladie contre laquelle ont échoué tous les efforts de l'art dirigés avec la plus vive et la plus constante amitié.

Ainsi ont disparu à jamais de ces réunions de ces Sociétés littéraires et savantes, ce profond savoir, cette facilité de rendre sa pensée, cette gaîté fine et jamais blessante qu'y apportaient de Balzac et qui l'y faisaient aimer et désirer ; aux regrets qu'il a laissés parmi ses nombreux amis, on doit concevoir combien ont été plus grands encore ceux de cette compagne et de cette fille chéries dont le sort, dont l'avenir ont été jusqu'au dernier moment l'objet de ses préoccupations ; unissons les nôtres à ceux de ce digne frère, qui lui était attaché autant par une conformité de goût, de savoir et d'intelligence que par un lien de parenté, et déplorons, pour la société, la perte prématurée d'un homme qui pouvait en être long-temps encore un des ornemens.

M. Polonceau. Après tant de pertes, il me reste cependant à vous en signaler une dernière qui ne sera pas une des moins douloureuses, car si vous avez perdu un homme dévoué aux intérêts de l'Agriculture, le pays a perdu un de ses citoyens les plus recommandables dans la personne d'Antoine-Remy Polonceau, officier de la Légion-d'Honneur et inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, deux titres qu'il avait obtenus pour des services spéciaux dans le corps auquel il était attaché, et par des travaux d'utilité publique que le Gouvernement a voulu honorer.

Si je ne devais me borner, dans cette courte notice, à vous exposer combien il est digne de vos regrets par son dévouement à la science agricole, je vous représenterais Polonceau entrant à l'école polytechnique, à l'âge de 18 ans, un des premiers de sa promotion; envoyé, en sortant de l'école spéciale, pour concourir aux travaux de la route du Simplon, où commença et s'établit sa réputation d'ingénieur; chargé par l'Empereur de la mission difficile et dangereuse de placer sur le mont Saint-Bernard le monument funèbre élévé à la mémoire du général Desaix; exécutant, comme ingénieur en chef du département du Mont-Blanc, la route de France en Italie, par Chambéry, Maurienne et la Tarentaise, et terminant ses travaux dans cette partie de la France par le creusement de la Grotte des Echelles, sur la route de Lyon; mais j'ai hâte d'arriver au moment où vous avez pu rendre plus facilement hommage à cette haute capacité qui a désiré vous appartenir à son arrivée dans Seine-et-Oise, en 1814.

Son premier travail est un rapport sur un projet d'élever l'eau en se servant du vent comme moteur; Polonceau a commenté savamment ce projet, et il a établi qu'on pourrait en appliquer utilement le principe sur plusieurs localités du Département, et notamment sur les plaines de Trappes et de Limours. La nature de ses fonctions l'appelant fréquemment à s'occuper des questions relatives à la législation des cours d'eau non navigables ni flottables; il a consigné ses recherches et ses observations dans un mémoire qui est un modèle de discussion, de raisonnement et de méthode. Frappé des inconvéniens qui résultent fréquemment de l'incurie des ouvriers chargés, dans les usines à moteurs d'eau, de fermer les vannes de décharge, il a voulu rendre cette opération indépen-

dante de leurs soins, et il a imaginé à cet effet un flotteur en bois, qui, à en juger par plusieurs applications, remplit très-bien son objet.

Les disettes de 1816 et de 1817 avaient trop ému la France pour qu'on ne s'occupa point, dans les Sociétés agricoles surtout, des moyens de les prévenir et d'y remédier; les silos, observés par les Français qui avaient fait les guerres d'Espagne et d'Italie, vinrent à la pensée de beaucoup de personnes; chargé par vous d'examiner cette question, Polonceau la traita sous tous les rapports, il démontra les avantages et les difficultés de l'application de ces silos, et il termina son rapport par un projet de conservation des blés et des farines dans des tonneaux, véritables silos en bois, beaucoup plus faciles à construire et avec une notable diminution de dépense sur les silos en maçonnerie.

Appelé en 1822 à diriger vos séances, il profita de cette circonstance pour indiquer, dans un discours aussi bien écrit que bien pensé, les services que les arts et les sciences rendent à l'Agricultuce et ceux qu'elle attend de l'administration générale, lorsque, dégageant l'exploitation de toute disposition fiscale et vexatoire, elle aura, par des lois sages et des règlemens faciles à exécuter, fixé les droits de chacun, donné des garanties à la propriété et assuré la jouissance libre des fruits du travail.

Envoyé en mission officielle en Angleterre, il profita de cette circonstance pour recueillir les documens les plus précieux sur la culture générale de ce pays, et spécialement sur les moyens d'obtenir de bonnes récoltes d'un terrain humide, glaiseux, peu productif, sur la nourriture des chevaux et sur l'engraissement des animaux destinés à la boucherie.

A l'arrivée en France des chèvres asiatiques à duvet de cachemire, Polonceau fait une étude profonde de cette importation ; il établit, par des observations exactes, la différence qui existe entre les chèvres à duvet importées jusqu'à présent en Europe, et entre le duvet qu'elles produisent ; il traite de la récolte de ce produit, de son emploi, et il termine ce beau travail par l'indication des moyens d'améliorer le duvet de cachemire, d'en augmenter la quantité par le croisement des chèvres du Thibet avec celles d'Angora qui lui a parfaitement réussi.

Au même moment il introduisait en France un taureau et des vaches suisses, après avoir constaté que la petite race et la moyenne, beaucoup plus rustiques que la grosse espèce, réussissait dans les localités à fourrages abondans, tandis qu'il n'en est pas ainsi de cette dernière race; cette précieuse observation peut expliquer les anomalies assez fréquentes que présente l'élevage des vaches suisses en France.

Vous vous rappelez encore cet instrument ingénieux, inventé par Polonceau pour isoler du centre des pommes de terre une partie de la substance nutritive rendue ainsi à la consommation, tout en réservant au tubercule évidé la portion de fécule nécessaire au développement des germes. On lui doit, pour les constructions hydrauliques, la composition d'un ciment imperméable, tenace, exempt de retrait et peu dispendieux. C'est lui qui a employé le premier les cylindres en fonte qui exercent une action si énergique sur les routes macadamisées, qui, il faut l'espérer, seront bientôt établies, grâce à la création de la voirie cantonale, sur nos chemins vicinaux, si souvent impraticables. Enfin, la récolte des foins a été l'objet d'un mémoire dans lequel il propose, après en avoir fait

l'expérience, de substituer des meules à courant d'air aux meules compactes généralement adoptées.

Ces détails agricoles, dans lesquels il appliquait si heureusement les hautes connaissances qu'il possédait, lui démontraient tous les jours combien l'agriculture aurait à gagner si ceux qui l'exploitent possédaient cette instruction variée qui servirait à les guider rationellement dans leurs travaux, et qui pourrait en assurer le succès. Cette pensée se fortifia tellement chez lui, qu'en s'unissant avec notre honorable collègue M. Bella, il concourut puissamment, en 1826, à la fondation de l'institution agricole de Grignon qui réunit à l'avantage d'offrir des modèles variés de culture, celui d'instruire et de former de jeunes agriculteurs, propriétaires ou exploitans, qui vont ensuite appliquer sur leurs propriétés ou sur celles qui leur sont confiées les principes de théorie et de pratique qu'ils ont reçus dans cette excellente école. Il avait même conçu que Grignon ne devait pas être seulement l'école des jeunes gens en état de pourvoir aux frais de leur instruction, mais que cette école serait aussi ouverte gratuitement à de jeunes habitans des campagnes qui y seraient élevés pour devenir de bons agens immédiats de culture. Pénétré de l'idée qu'une instruction relative serait nécessaire à ces jeunes gens pour parcourir fructueusement celle qu'ils recevraient à Grignon, il avait pensé qu'il était convenable de donner à l'instruction primaire des campagnes un grand développement, en leur procurant des instituteurs élevés dans une école spéciale, et n'en sortant qu'après avoir donné des garanties positives de leur instruction; aussi il s'intéressa vivement à la création de cette belle école normale que nous devons au zèle éclairé et à la persévérante intervention du magistrat

qui a administré pendant dix-huit ans, avec tant de sagesse, notre beau Département; dont le dévouement aux intérêts agricoles se manifestait dans toutes les occasions, notamment dans cette solennité qu'il s'est toujours fait un devoir de présider, et dans laquelle il ne cessait de vous témoigner toute sa sympathie pour vos travaux, et toute sa reconnaissance pour les utiles renseignemens qu'y trouvait toujours son administration.

Le nom de Polonceau se trouvait donc en avant des idées grandes, utiles et patriotiques; car c'est encore lui qui en 1831 conçut le premier l'institution d'une faculté agricole sur le domaine de Versailles, et si cette création se réalise, ceux qui nous succéderont aimeront à citer que l'érection de ce beau monument agricole est due à la pensée et à l'intercession éclairée de deux membres de cette Société.

La ville de Versailles a long-temps possédé Polonceau au sein de son conseil municipal; sa sagacité, son savoir varié ont souvent éclairé ses discussions; mais malheusement il n'habitait plus cette ville lorsque le conseil eut à discuter tous les projets de chemins de fer, parmi lesquels se trouvait celui qu'il avait tracé, qui eût été d'une facile exécution, ainsi qu'on le reconnaît aujourd'hui; dont les débarcadères, à Versailles comme à Paris, auraient été placés à la convenance des populations. Il fut imprudemment repoussé pour subir plus tard la condition de ces deux rives, objets aujourd'hui de tant de regrets pour ceux qui les ont construites, et surtout pour ceux qui ont contribué à la dépense de cette construction.

Je ne terminerais pas, Messieurs, si je voulais citer tout ce qui doit recommander aux âmes généreuses la mémoire de ce grand et honorable citoyen. Espérons que

la ville de Paris, si disposée à recommander à la postérité le nom des hommes qui ont contribué à sa prospérité, saura éterniser celui de notre grand ingénieur, en écrivant d'une manière indélébile qu'elle doit à sa haute et brillante conception l'un des plus beaux points de communication qui ait été établi sur le fleuve qui le traverse, et parmi nous Polonceau comptait trop d'amis, trop d'appréciateurs de son beau et noble caractère, pour que le souvenir que nous avons de cet homme de bien ne soit pas à jamais gravé dans nos cœurs.

RAPPORT

SUR

L'EXAMEN DES ÉLÈVES

DU COURS DE GÉOMÉTRIE

Appliquée aux Arts et à l'Industrie,

Fait à la Société d'Agriculture et des Arts

DE SEINE-ET-OISE,

Dans sa Séance publique du 3 Septembre 1848,

PAR M. ÉRAMBERT,

L'un de ses Membres, professeur de Mathématiques à l'Institut national agronomique de Grignon,

ADJOINT POUR CET EXAMEN A M. FAURE,

Ancien Professeur de Mathématiques au Lycée national de Versailles.

MESSIEURS,

Depuis vingt-deux années, c'est-à-dire depuis sa création, vous patronnez de votre haute influence et de votre bienveillant intérêt le Cours public et gratuit de Géométrie appliquée aux Arts et à l'Industrie, fondé par la ville de Versailles, et professé avec tant de distinction par notre honorable collègue M. Lacroix; et pour encou-

rager les efforts et le travail des ouvriers qui en suivent les leçons, vous voulez chaque année décerner publiquement des récompenses à ceux des élèves qui se distinguent par leur savoir, leur assiduité et leur persévérance.

La Société a bien voulu me choisir encore cette année, pour lui désigner les sujets les plus capables et les plus méritans, et j'ai été adjoint dans ce but à M. Faure, ancien professeur de Mathématiques au Lycée national de Versailles, nommé par M. le Maire, au nom de la ville. En conséquence, je viens, Messieurs, vous exposer la situation du Cours de Géométrie et vous donner les résultats des examens de fin d'année.

Ce Cours, qui a pour but la diffusion de connaissances positives et de leur application aux Arts et aux diverses Industries dans les classes ouvrières de notre cité, se compose d'un petit nombre de leçons d'arithmétique, dont l'objet est de donner aux élèves l'habitude du calcul et de leur apprendre à raisonner les opérations ; de leçons de Géométrie dont l'enseignement constitue la partie principale du Cours, et de répétitions que le professeur veut bien ajouter à sa tâche. Les leçons ont été suivies cette année avec autant de zèle et d'assiduité que les années précédentes. La liste des élèves qui nous a été remise par le professeur, établit qu'à l'ouverture du Cours cinquante-cinq élèves se sont fait inscrire ; par l'énumération suivante, vous pouvez voir que la plupart des professions industrielles et artistiques de la ville de Versailles envoient des représentans sur les bancs du Cours de Géométrie.

Cette liste comprend :

7 Menuisiers.

6 Serruriers.

4 Maçons.
3 Tailleurs de pierres.
1 Appareilleur.
1 Peintre en bâtimens.
2 Ferblantiers.
2 Jardiniers.
2 Tailleurs.
1 Marchand de curiosités.
2 Commis d'entrepreneurs.
2 Commis d'architecte.
1 Elève architecte.
1 Elève se destinant aux ponts et chaussées.
1 Chef d'atelier des chemins vicinaux.
3 Surnuméraires des ponts et chaussées.
11 Elèves de l'école supérieure.
1 Employé de l'enregistrement.
1 Clerc de notaire.
1 Elève de la pension Charpentier.
2 Elèves sans profession.

Pour asseoir notre jugement, nous avons d'abord inspecté attentivement les rédactions et les dessins exécutés pendant le cours de l'année, par les élèves sous la direction du professeur.

Les rédactions généralement satisfaisantes, traitent de quelques points de théorie, de problêmes divers, d'applications numériques et géométriques. Les dessins et lavis représentent des figures d'architecture, des plans géométriques, des machines industrielles et agricoles; beaucoup accusent des mains novices, habituées à manier des instrumens et des outils plus lourds que la règle, le tireligne et le compas; quelques-uns cependant, se dis-

tinguent par la correction, l'élégance et la fermeté du trait.

Puis le 28 juin dernier, nous avons procédé, dans le local de vos séances ordinaires, à un examen oral, auquel quatre concurrens se sont présentés. Ce petit nombre de concurrens pour disputer les palmes que vous offrez aux vainqueurs, ne doit pas vous surprendre; et d'abord les élèves sont d'excellens juges de leur mérite relatif, et beaucoup d'entre eux n'abordent pas le concours, s'arrêtant devant la supériorité reconnue de quelques-uns de leurs camarades; ensuite, un grand nombre d'ouvriers qui, pendant les longues soirées de l'hiver, ont pu suivre les leçons avec assiduité, sont souvent, à la fin du cours et lorsque l'époque du concours est arrivée, dispersés dans leurs divers ateliers, non-seulement dans notre ville, mais encore sur d'autres points du Département.

L'examen oral a porté sur les diverses parties de l'enseignement, l'arithmétique pratique et rationnelle, le système métrique, les propriétés, des lignes, des surfaces, des volumes, leur mesure et leurs principales applications aux arts et à l'industrie.

Les réponses des concurrens nous ont fait voir que cette année, comme les années précédentes, les leçons du professeur et ses soins éclairés, avaient porté leurs fruits, et que ses élèves, suffisamment forts en théorie, pouvaient convenablement appliquer les principes dont leur intelligence avait été nourrie.

Les quatre élèves qui ont subi l'examen oral, sont :

M. *Mignot* (Alfred-Auguste), âgé de 15 ans, né à Neauphle-le-Château, chef d'atelier des chemins vicinaux.

M. *Lozier* (Aimé-Hyppolite), âgé de 23 ans et demi, né

à Saint-André-la-Marche, département de l'Eure, ouvrier tailleur.

M. *Daligaut* (Félix), âgé de 15 ans, né à Versailles, élève de l'école supérieure.

M. *Desnos* (Léon), âgé de 18 ans, né à Versailles, qui, après avoir été tailleur de pierres, est maintenant couvreur.

Après avoir pris en considération les observations de l'honorable professeur, relativement à l'assiduité et au travail des concurrens, leurs rédactions, leurs dessins et leurs réponses à l'examen oral, nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'un commun acccord, M. Faure et moi, d'accorder :

Un premier prix à M. *Mignot.*

Un deuxième prix à M. *Daligaut.*

Une première mention honorable à M. *Desnos.*

Une deuxième mention honorable à M. *Lozier.*

Les examens de cette année, aussi bien que ceux des années précédentes, nous ont prouvé que le Cours de Géométrie satisfaisait pleinement aux conditions pour lesquelles il a été fondé : non-seulement cet enseignement répand dans les classes ouvrières des notions des sciences positives, guide les travailleurs dans le perfectionnement des arts auxquels ils se livrent, crée pour notre Département une pépinière de sujets distingués, où viennent se recruter les services publics des ponts et chaussées et des chemins vicinaux; mais aussi, il permet à des intelligences d'élite qui, peut-être sans lui, seraient restées à jamais inconnues, de se révéler à elles-mêmes, de se mettre en lumière, de se développer et de pouvoir prétendre aux carrières les plus élevées.

Ainsi, lors des examens de 1844, nous avons signalé à

votre bienveillant intérêt M. Narcisse Barbary, alors âgé de 14 ans, enfant de Versailles, élève de l'école supérieure et du cours de géométrie, comme un sujet fort remarquable, dont l'intelligence et les dispositions pour les sciences positives étaient peu communes; et vous avez bien voulu, sur notre proposition, lui accorder un premier prix. Secondé par son examinateur M. Faure, il entra sous ses auspices dans la pension Charpentier, où il fit quelques études littéraires; là il suivit aussi pendant deux ans le cours de mathématiques élémentaires du lycée de Versailles; maintenant il fait ses spéciales dans le même lycée, et luttant, lui élève de première année, avec des concurrens qui suivent les leçons pour la deuxième fois, il a obtenu dans le dernier semestre un deuxième prix de mathématiques et un deuxième prix de physique; les premiers prix dans ces facultés ayant été enlevés par un élève redoublant cette classe; cette année M. Barbary se présente aux examens de l'école polytechnique, et tout fait espérer que le lauréat de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, sera reçu dans un bon rang à cette célèbre école.

Bientôt, Messieurs, sous l'ère nouvelle, sous l'ère dans laquelle le peuple français vient d'entrer, nous verrons bien plus fréquemment que sous le régime déchu, les intelligences d'élite se révéler, grandir et sortir de l'obscurité à laquelle elles semblaient fatalement vouées. Bientôt, l'instruction primaire devenue obligatoire et gratuite, perfectionnée, honorée dans la personne de l'instituteur convenablement rétribué, fera sentir son influence moralisante et civilisatrice jusqu'au fond des hameaux les plus reculés du territoire français. Déjà l'Assemblée nationale est saisie, et des projets de décrets accueillis

avec faveur, donnent l'entrée gratuite à l'école polytechnique et à l'école spéciale militaire. Espérons que bientôt aussi, des mesures du même genre seront prises, pour nos écoles de droit, de médecine, d'arts et métiers, et pour nos écoles d'agriculture. Alors nous pourrons le dire avec joie, tous les germes d'intelligence et de génie déposés par la Providence dans les enfans du peuple, pourront éclore, se développer et mûrir sans entraves sous l'influence maternelle de la République.

Il était réservé à la République, d'élever tous ses enfans au rang de citoyens, en nous donnant le suffrage universel. Pour que ce titre soit dignement porté, et que les droits qu'il confère soient exercés en connaissance de cause, elle va faire rayonner largement sur tous, l'instruction, ce soleil des intelligences. C'est à elle qu'il appartient de doter la Nation d'institutions permettant aux fils du peuple, d'où qu'ils viennent, pourvu qu'ils soient moraux, intelligens et capables, de passer gratuitement par tous les degrés de l'instruction, et d'aspirer aux fonctions les plus élevées de l'État.



RAPPORT

SUR

LA MULTIPLICATION ET L'AMÉLIORATION

DE

L'ESPÈCE BOVINE

Dans le département de Seine-et-Oise, en 1848,

PAR **M. LIGER,**

Professeur à l'Institut national agronomique de Grignon, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture en instituant un concours pour les animaux de l'espèce bovine, a eu pour but d'encourager par des récompenses l'élevage du bétail, et par ce moyen stimuler les éleveurs, attirer leur attention sur les soins à donner à leurs produits et obtenir la multiplication et l'amélioration des différentes races élevées dans notre Département.

Grâce à cette émulation, excitée par quelques récompenses, vos délégués ont à constater non-seulement un plus grand nombre d'animaux que les années précé-

dentes; mais encore une amélioration toujours croissante, provenant d'une bonne alimentation et des soins assidus que prodiguent à leurs élèves les cultivateurs. La Société d'Agriculture doit donc, plus que jamais, encourager cette industrie agricole, vraie richesse nationale, et récompenser les personnes qui se livrent avec persévérance et lumière à la production et au perfectionnement de l'espèce bovine.

Vous savez très-bien, Messieurs, que dans notre Département on ne se livre pas spécialement et peut-être avantageusement à l'élevage, surtout dans les localités qui avoisinent les grandes villes; mais nous désirons prouver que, dans Seine-et-Oise, on peut, quand on veut, élever et obtenir de beaux et bons taureaux, des vaches bonnes laitières et belles de conformation : il faut seulement employer des reproducteurs de choix et leur prodiguer, ainsi qu'à leurs descendans, tous les soins que réclame l'hygiène. Pour preuve de ce que nous avançons, qu'il nous soit permis de citer quelques cultivateurs qui se livrent à l'élevage depuis long-temps et dont nous avons examiné avec une sérieuse attention les divers produits et apprécié tout le mérite.

Chez M. Delacour, à Ennery, nous avons vu la race flamande bien conservée et se multiplier depuis un grand nombre d'années par les soins assidus de cet habile cultivateur.

Chez M. Scheffer, l'un de vos membres, propriétaire à la Marche, la race suisse du canton de Schwitz, y est conservée presque dans toute sa pureté.

Chez M. Flé-Paris, l'un de vos correspondans, cultivateur à Montfort-l'Amaury, un beau taureau hollandais croisé avec des vaches contentines a donné de beaux pro-

duits (sous le rapport des formes et du lait), que ce cultivateur multiplie et conserve par une hygiène bien comprise.

Un taureau provenant de ce croisement a été primé par le Comice de Seine-et-Oise.

Chez M. Thirouin, cultivateur à Ablis, la race cotentine y est élevée avec un succès admirable. Nous avons vu des vaches donnant 26, 30 et 32 litres de lait par jour, et c'est sur ces animaux que nous avons pu apprécier le mérite de la méthode Guénon, pour les vaches laitières.

Chez M. Petit de Leudeville, la race suisse du canton de Fribourg a été croisée avec la race cotentine : les produits de ce croisement ne pouvant satisfaire le propriétaire, sous le rapport des formes et du rendement du lait, M. de Leudeville recroisa ces divers produits avec une race anglaise et obtint une sous-race bien conformée et donnant beaucoup de lait. Un taureau d'une rare beauté par ses formes et sa taille, provenant de ce dernier croisement, fait l'ornement de l'étable de cet éleveur distingué.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont visité la belle vacherie de l'Institut national agronomique de Grignon, si habilement dirigée par notre honorable collègue, M. Bella, ils ont apprécié la race suisse du canton de Schwitz, importée à Grignon en 1827, et ils ont admiré les beaux animaux provenant des croisemens Schwitz-cotentin, Durham-cotentin et Durham-Schwitz.

Il nous serait facile de citer un plus grand nombre de cultivateurs se livrant avec un pareil succès à la production et à l'amélioration du bétail, et notamment dans l'arrondissement d'Etampes où, malgré la petite quantité d'animaux qui a concouru cette année, les éleveurs sont nombreux. Espérons que les cultivateurs de cet ar-

rondissement, convaincus de l'intérêt que porte la Société d'Agriculture aux éleveurs, s'empresseront de présenter leurs beaux produits au prochain Concours.

Nous avons pensé, Messieurs, qu'il était utile de démontrer par des faits que, dans notre Département, on pouvait élever et conserver les diverses races de l'espèce bovine et même en améliorer quelques-unes. La Société d'Agriculture devra donc, dans l'intérêt général, continuer avec persévérance les encouragemens qui donnent de si heureux résultats, et demander au Conseil-Général une somme plus élevée que celle de 1848, afin de pouvoir disposer de plus de primes en faveur des petits cultivateurs très-nombreux qui méritent d'être récompensés.

MM. les Membres du Jury ont parcouru les six arrondissemens du Département, qui ont envoyé aux différentes stations 378 animaux, dans les proportions suivantes :

Arrondissement	de Pontoise	135
—	de Versailles	80
—	de Mantes	60
—	de Corbeil	48
—	de Rambouillet	46
—	d'Étampes	9
	Total	378

Les récompenses proposées par la Commission sont au nombre de 85.

Médailles d'or	4
Médailles d'argent de 1re classe	6
— d'argent de 2e classe	25
— d'argent de 3e classe	14
Primes de 30, 25 et 20 francs	36
Total	85

M. le Commissaire du Gouvernement ayant adopté les propositions que vous lui avez faites relativement à la distribution des médailles et des primes, nous allons appeler par arrondissement les personnes auxquelles les médailles sont décernées.

Les 36 primes en argent seront envoyées à domicile dans chaque arrondissement, pour être distribuées par l'intermédiaire de MM. les maires.

Arrondissement de Versailles.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première classe.

A M. Deglarge (Louis-Auguste), de Vaucresson, pour avoir élevé 1.° une belle génisse suisse Schwitz; 2.° une génisse suisse-normande de belle conformation; et 3.° une génisse normande de forte taille.

Deuxième classe.

A M. Parmentier (Augustin), cultivateur à Maule, pour avoir élevé une génisse normande de belle conformation.

A M. Favry (Germain), de Bois-d'Arcy, pour avoir élevé deux belles génisses normandes.

A M. Legoux (Jean-Baptiste), de Bois-d'Arcy, pour avoir élevé deux génisses flamandes d'assez bonne conformation.

A M. Buisson (Louis-Joseph), d'Orsay, pour avoir élevé une génisse percheronne bien conformée.

A M. Edeline (Frédéric), de Bois-d'Arey, pour avoir élevé deux génisses normandes, dont une bien conformée.

A M. Fosse (Honoré), de Moulon (Gif), pour avoir élevé une belle génisse normande.

PRIMES DE 20 FR.

A MM. Goussard (Louis-Joseph), d'Orsay;
Lecourt (François-Philippe), de Montainville;
Royer (Joseph), de Guyancourt;
Berrat (Hippolyte), de Montainville;
Duval (Germain), de Bois-d'Arcy;
Martel (Pierre), de Bois-d'Arcy;
Delange (Henry), de Moulon (Gif);
Lecalon (Pierre-Gabriel), de Palaiseau;
A M.me Pelletier, veuve Derbray, du Pecq,
pour avoir élevé chacun une génisse normande de bonne conformation.

Et à M. Tisserand (Alexandre), d'Orsay, pour avoir élevé une génisse bretonne de petite taille, mais d'une belle conformation.

Arrondissement de Pontoise.

MÉDAILLE D'OR.

A M. Delacour (Césaire-Auguste), d'Ennery, pour avoir élevé un beau taureau flamand et quatre belles génisses de même race.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première classe.

A M. Guillard (Jean-Victor), de Bréançon, pour avoir élevé un bon taureau normand, une belle génisse flamande et une génisse croisée normand-flamand, d'une bonne conformation. M. Guillard, qui se livre depuis quelque temps au croisement de ces deux races, trouve que les produits donnent plus de lait et prennent plus facilement la graisse.

A M. Grenier (Jean-Baptiste), de Frouville, pour avoir

élevé un taureau flamand-normand, une génisse flamande et trois génisses normandes : tous ces animaux ayant de belles formes.

Deuxième classe.

A M. Bénard (Joseph), d'Arronville, pour avoir élevé une génisse normande de forte taille et bien conformée.

A M. Hamot (Jean-Louis), de Vigny, pour avoir élevé un taureau et une génisse de race normande et d'assez bonne conformation.

A M. Leger (Pierre-Julien), de Livilliers, pour avoir élevé un taureau et une génisse normands.

A M. Bourgeois (Vincent), de Vallangoujard, pour avoir élevé deux belles génisses normandes.

A M. Bouillette (Isidore), de Marines, pour avoir élevé deux belles génisses de race normande.

A M. Soret (Armand), de Bois-Brunet, commune de Méry, pour avoir élevé deux génisses, dont une flamande bien conformée.

A MM. Viger (Henri), de l'Isle-Adam ;
Bertheuil (Nicolas), de Nesles ;
Anon (Auguste), de Beaumont,
pour avoir élevé chacun une génisse normande de belle conformation.

Troisième classe.

A MM. Lebœuf (Lucien), d'Arronville ;
Benoist (Pierre-François), de Marines ;
Rémond (Firmin), de l'Isle-Adam ;
Pontet (Vincent), de Valmondois ;
Mahut (Jean-Louis), de Ronquerolles ;
Ganod (Joseph), de Ronquerolles,
pour avoir élevé chacun une génisse normande de conformation satisfaisante.

PRIMES DE PREMIÈRE CLASSE.

A M. Commelin (Théodore), d'Haravilliers, pour avoir élevé une génisse flamande de forte taille et bien conformée.

PRIMES DE DEUXIÈME CLASSE.

A MM. Scache (Pierre), de Gaillonnet-Seraincourt;
Deschamps (Antoine-Julien), de Cormeilles;
Boitel (Jean-Baptiste-Pierre), de l'Isle-Adam,
pour avoir élevé chacun une belle génisse normande.

PRIMES DE TROISIÈME CLASSE.

A MM. Legris (Pierre-Michel), de Bréançon;
Caffin (Louis-Charles), de Cormeil;
M.me veuve Tiffière (Françoise), d'Haravilliers;
Foël (François), de Theuville;
Lefébure (Etienne-Florentin), de Grisy;
Lambert (François-Athanase), d'Epiais;
Pincebourd (Victor), de Méry;
Aubert (Charles-Lucien), d'Ennery;
Bouresche (François), d'Ennery;
Partois (Christophe), de Conflans-Ste.-Honor.;
Mihy (Louis), de l'Isle-Adam,
pour avoir élevé chacun une génisse normande de conformation satisfaisante.

Arrondissement de Corbeil.

MÉDAILLES D'OR.

A M. Petit, de Leudeville, propriétaire et cultivateur à Leudeville, pour avoir élevé 1.° un superbe taureau d'une conformation rare, provenant d'un père cotentin et d'une mère anglaise (Durham); 2.° deux génisses croisées

suisses-cotentin, le père suisse du canton de Fribourg, et la mère normande de la race cotentine; 3.º une génisse ayant du sang suisse, cotentin et Durham; ces trois animaux d'une belle conformation.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Deuxième classe.

A M. Dramard (Jules), de Saint-Vrain, pour avoir élevé deux génisses normandes, dont une bien conformée.

A M.me Charpentier (Louise-Victorine), veuve Gangné, de Longjumeau, pour avoir élevé une belle génisse normande.

A M. Delon (Eugène), d'Essonnes, pour avoir élevé trois génisses normandes, dont une de belle conformation.

Troisième classe.

A MM. Goussier (Louis-Claude), de Longpont;
Collet (Georges-Michel), de Massy;
Danest (Jean-Charles), d'Epinay-sur-Orge;
Oziard (Paul-Aubin), de Longjumeau;
Charpentier (Louis-Pierre), de Longjumeau,
pour avoir élevé chacun une génisse de race normande bien conformée.

PRIMES DE TROISIÈME CLASSE.

A M. Lefranc (Jacques), de Leudeville, pour avoir élevé une belle génisse cotentine.

Arrondissement de Rambouillet.

MÉDAILLES D'OR.

A M. Thirouin, cultivateur à Ablis, pour avoir élevé quatre génisses cotentines, dont deux remarquables pour leurs belles formes.

A M. Flé-Paris, de Montfort, pour avoir élevé 1.° deux jeunes taureaux croisés hollando-cotentin, et 2.° quatre génisses provenant du même croisement, bien conformées.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Deuxième classe.

A M. Gervais (Louis-Christophe), de Châteaufort, pour avoir élevé deux belles génisses normandes.

A M. Rabourdin (Jean-François), de Prunay-sous-Ablis, pour avoir élevé une génisse cotentine bien conformée. Ce cultivateur nous a présenté une autre génisse qui avait été primée au dernier concours du Comice agricole de Seine-et-Oise.

Troisième classe.

A M. Desroziers (Louis-Valery), cultivateur à Longorme, commune d'Ablis, pour avoir élevé deux génisses normandes d'une conformation satisfaisante.

PRIMES DE TROISIÈME CLASSE.

A MM. Léger (Pierre-Jean-Bapt.), de Montfort-l'Am.;
François (Jean-Baptiste), de Maurepas;
Gatineau (Pierre-Antoine), de Trou, canton de Limours;
Héron (Michel-Laurent), d'Authon-la-Plaine;
Beaufils (Jean-Louis), de Neauphle-le-Château,
pour avoir élevé chacun une génisse normande de conformation satisfaisante.

Arrondissement de Mantes.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première classe.

A M. Bouillette (Claude-Denis), de Mondétour, pour

avoir élevé un beau taureau cotentin et quatre génisses cotentines de conformation satisfaisante.

A M. Bouland (Louis), de Magnanville, pour avoir élevé trois génisses cotentines, dont une de très-belle conformation.

Deuxième classe.

A M. Truffaut (François), de Mondétour, pour avoir élevé deux génisses normandes de conformation satisfaisante.

A M. Truffaut (Jean-Louis), de Charmont, pour avoir élevé deux bonnes génisses cotentines.

A M. Amette (François-Lucien), de Chaussy, pour avoir élevé six génisses normandes, dont deux seulement ont été présentées au Jury.

A M. Vimard (Rose-Théodore), d'Arthieul, pour avoir élevé deux génisses normandes assez bien conformées.

A M. Lemarié (Pierre-Alexandre), de Charmont, pour avoir élevé trois génisses normandes de conformation satisfaisante.

Troisième classe.

A M. Hamot (Charles), de Banthelu, pour avoir élevé deux génisses normandes dont une d'assez bonne conformation.

A M. Langlois (Dominique), de Magny, pour avoir élevé une assez belle génisse normande.

PRIMES DE TROISIÈME CLASSE.

A M. Bréant (Jean-Charles), de la Chapelle, pour avoir élevé un assez beau taureau de race normande.

A M. Lefèvre (Désiré), de la Chapelle, pour avoir élevé deux génisses d'une conformation satisfaisante.

A MM. Gosselin (Auguste), de Jeufosse,
Petit (Auguste), de Buhy,
pour avoir élevé chacun une génisse normande assez bien conformée.

Arrondissement d'Étampes.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Première classe.

A M. Duverger (Pierre-Auguste), d'Etampes, pour avoir élevé une génisse normande de forte taille et de bonne conformation.

PRIMES DE TROISIÈME CLASSE.

A M. Lamy (Jean-Baptiste), de Maisse, pour avoir élevé une assez bonne génisse de race bretonne.

M. le Commissaire du Gouvernement prend la parole et dit :

« Messieurs les Éleveurs,

« La Société voit avec une bien vive satisfaction vos « efforts pour faire que notre beau Département, déjà si « riche en productions agricoles variées, se distingue en- « core en élevant et en améliorant l'espèce bovine; je « m'associe bien volontiers au témoignage honorable que « la Société vient de vous décerner, et je vous promets « mon concours empressé près du Conseil-Général pour « obtenir de lui qu'il continue les encouragemens qu'il « accorde tous les ans à la production et à l'amélioration « de l'espèce bovine qui ont déjà produit de si beaux « résultats. »

RAPPORT

SUR LA

PROPAGATION ET L'AMÉLIORATION

DE

LA RACE CHEVALINE

Dans le Département.

PAR M. D'ABZAC.

Messieurs,

En examinant le tableau décennal des opérations de la monte, que nous avons dressé en 1846, vous avez remarqué le nombre toujours croissant des jumens livrées à la reproduction dans le Département. L'année 1847 fait exception à la règle. Le nombre des jumens présentées à vos étalons dans le cours de cette dernière année, se réduit à 102 seulement.

Cette diminution est la conséquence de deux mesures arrêtées au sein de la Société, tendant, d'une part, à assurer aux produits un dégré d'amélioration plus marqué au moyen du choix des jumens, d'autre part, à ménager la santé des chevaux par la réduction des saillies.

Par suite de ces restrictions introduites dans le système de la monte, la production ne peut que gagner en qualité et peut-être même en nombre.

En effet, sur 203 jumens saillies en 1846, nous n'avons constaté que 54 naissances, tandis que sur 110 saillies de 1847, nous connaissons déjà 41 produits. Ces chiffres viennent donc à l'appui de la proposition que nous avons formulée en 1846, et qui a pour but d'encourager l'industrie privée du Département, en assurant les primes du Comice et de la Société à tout détenteur de jumens signalées par leur aptitude pour la production améliorée.

Par ce moyen beaucoup d'éleveurs qui n'envisagent dans l'industrie chevaline que le bénéfice immédiat, qui vendent leurs poulains à un, deux et trois ans, et gardent toujours la même souche de la reproduction en conservant leurs vieilles jumens, se trouveraient engagés dans la vraie voie des améliorations, en livrant à l'élevage les jeunes poulinières enlevées jusqu'à présent par le commerce. Mais le plus puissant encouragement de l'industrie chevaline appartient à l'État. Depuis long temps nous entendons les plaintes des agens de la remonte sur l'insuffisance des chevaux de guerre en France. A-t-on examiné le véritable état de la question? Sait-on positivement jusqu'à quel point ces plaintes se trouvent fondées? Connaît-on les véritables ressources du pays produisant 300,000 chevaux par an, pour passer condamnation sur ce qu'il peut fournir à la guerre, si l'on se donne la peine de bien chercher?

D'un autre côté, parmi les institutions réclamées dans l'intérêt de l'industrie chevaline du Département, l'établissement d'une foire périodique et annuelle aux poulains, devient de plus en plus indispensable. Dans ce rendez-vous

général des éleveurs et des acheteurs traitant directement, l'élevage recevrait une impulsion salutaire qui lui a manqué jusqu'à présent. L'industrie nationale possède des ressources suffisantes à tous les besoins de l'État, il s'agit de réunir et de mettre à profit commun les résultats du travail national pour se débarrasser à jamais de la concurrence étrangère nuisible à tous nos intérêts.

On a pu remarquer au dernier comice de Montfort les échantillons des plus beaux chevaux fournis par les éleveurs du département. Les étalons de la Société ont concourus pour plus des deux tiers dans ce contingent de chevaux de choix et pour les sept dixièmes dans les primes accordées par le Comice.

Sur 33 produits présentés il y en a eu :

12 de *Bertram*.
6 de *Kohel*.
5 de *Bertram-Son*.
10 d'*Étalons divers*.

C'est dans ces réunions de toutes les notabilités du pays, que le système des montes gratuites, fondé sur les inspirations patriotiques de la Société, soumet tous les ans ses œuvres à l'examen d'un public éclairé, et reçoit un éclatant témoignage de sa supériorité dans les primes et les encouragemens que le Comice agricole accorde à l'industrie chevaline.

Nous terminerons en vous proposant de décerner vos encouragemens aux personnes qui ont donné leurs soins à l'amélioration de leurs produits, dont les noms suivent :

1.° Une médaille d'or à M. Baduel, docteur-médecin à Sèvres, pour un poulain bai, âgé de 13 mois, issu de *Bertram-Son* et d'une jument allemande.

2.° Une médaille d'argent et une prime de 40 fr. à

M. Duperron, des Essarts-le-Roy, pour un poulain bai, âgé de 21 mois, issu de *Bertram* et d'une jument normande.

3.° Une médaille d'argent et 40 fr. à M. Gaudeloup, de Gambaiseuil, pour un poulain gris, âgé de 13 mois, issu de *Bertram-Son* et d'une débardeuse.

M. le Commissaire du Gouvernement en remettant les médailles ajoute :

« La Société en entretenant et en dirigeant sur les différens points du Département trois étalons de choix, et en les offrant gratuitement aux éleveurs, témoigne de son désir de concourir de tous ses moyens à assurer un des plus importans services publics ; continuez donc à vous associer à cette œuvre vraiment patriotique et vous acquerrez de nouveaux droits à la reconnaissance du pays et à la bienveillance de la Société.

MÉMOIRE

SUR

UN POINT D'HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE MILITAIRE

SUIVI DE QUELQUES EXPÉRIENCES

Qui se rattachent à la même question,

PAR M. BERGER-PERRIÈRE,

Médecin-Vétérinaire, Membre titulaire de la Société.

Messieurs,

L'utilité de nourrir temporairement avec l'herbe fraîche, au printemps, les jeunes animaux herbivores soumis à la domesticité, a été reconnue dès la plus haute antiquité.

Depuis long-temps aussi, on s'est aperçu que ce régime qui, selon Grogner (1), doit être considéré comme un traitement diététique, contribue au développement de ces animaux, dont la croissance n'est pas achevée, facilite l'éruption de leurs dents, donne habituellement de l'embonpoint à ceux qui sont maigres, en leur procurant une santé florissante.

On emploie en outre, avec succès, ce mode d'alimenta-

(1) Principe d'hygiène vétérinaire.

tion pour des chevaux d'âge, épuisés, se nourrissant mal, pour ceux qui ont la peau sèche, le poil terne et sec, les fonctions digestives languissantes, etc.

Cette nourriture temporaire, donnée avec discernement, prévient en outre certaines maladies, en guérit quelques autres et abrège la convalescence de certains malades; aussi; depuis un temps immémorial, elle a été mise en usage par des écuyers, des officiers de cavalerie, des éleveurs, des maréchaux-guérisseurs, des vétérinaires, etc.

Ces détails, Messieurs, que d'autres ont fait connaître bien avant nous, n'offriraient que peu d'intérêt, si nous nous bornions à les relater. Mais le travail que nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation étend, selon nous, cette question d'hygiène, la rend plus importante sous le point de vue scientifique et sous celui de l'économie rurale.

Pendant trois ans consécutifs, nous avons été chargé de la surveillance, sous le point de vue hygiénique, d'une grande quantité de chevaux de troupe, d'âge, de taille et de races différentes, soumis au régime du vert, à la ferme de la Ménagerie, près la ville de Versailles. Ces chevaux appartenaient à divers régimens, en garnison dans la première division militaire. Les uns y avaient été soumis pour cause de maladies, d'autres pour maigreur sans cause apparente, quelques-uns comme boiteux, quelques autres comme convalescens, et chez le plus grand nombre pour faciliter leur développement inachevé et l'éruption de leurs dents de remplacement.

Tous ces chevaux furent classés par catégories et soumis à diverses variétés de vert, afin de s'assurer pratiquement et par approximation, de la valeur nutritive des plantes dont on pouvait disposer dans cette localité.

On examina ensuite la quantité en poids qu'il convient de donner aux chevaux de chaque arme, ce qui nécessita des expériences que nous allons faire connaître. Mais avant de les exposer, et afin d'avoir des termes de comparaison, il est bon de donner quelques détails sur le nombre des chevaux mis au vert par ordre de M. le Ministre de la Guerre, sur plusieurs points de la France, pendant les trois mêmes années, afin d'apprécier si cette alimentation serait favorable aux chevaux de ces diverses contrées, comme dans la 1.re division militaire.

Le nombre de chevaux soumis au vert, pendant 1844, 1845 et 1846, appartenant à des corps différens et à des dépôts de remonte, s'est élevé à 12,129. En y ajoutant ceux qui ont été soumis à ce régime à la ferme de la Ménagerie, en 1846, cela fait un total de 13,029 chevaux, sur lesquels cette alimentation temporaire a généralement été favorable, en en exceptant toutefois quelques uns atteints de jetage chronique et d'affections lymphatiques. On a donc expérimenté sur 4,343 chevaux par année, lesquels ont été classés en deux grandes catégories d'âges. La première a compris ceux de 4 à 10 ans, dont le nombre s'est élevé à. 11,706
et la deuxième, ceux de 11 à 21 ans, dont le nombre a été de 1,423

ce qui donne le chiffre mentionné de 13,029

Voici maintenant comment on a procédé, en 1846, à la ferme de la Ménagerie : on a divisé les chevaux par groupes. *La 1.re catégorie*, composée de 11 chevaux seulement, tous d'un âge fait, de l'arme de dragons, provenant du dépôt de remonte de Saint-Maixent, a reçu à l'écurie du vert de prairie naturelle de bonne qualité.

La 2.e catégorie, composée de 24 chevaux appartenant aux armes de dragons, de lanciers et de hussards, tous âgés de 4 à 10 ans, mis au vert pour causes de boiterie, d'engorgement de membres, de douleurs articulaires, etc., furent mis en liberté dans un clos et reçurent dans des rateliers portatifs, de la luzerne de première coupe de bonne qualité.

La 3.e catégorie, composée de 20 chevaux, âgés de 4 à 5 ans, de l'arme de lanciers, provenant du dépôt de remonte de Caen, a reçu à l'écurie de la luzerne de première coupe de bonne qualité.

La 4.e catégorie, composée de 20 chevaux, dont 10 de dragons, hors d'âge, maigres, sans être malades, provenant des remontes du Nord (chevaux allemands et hollandais), et les 10 autres de l'arme de hussards, âgés de 8 à 10 ans, en mauvais état, sans être malades, provenant des remontes du Midi, a reçu à l'écurie du vert de trèfle ordinaire.

La 5.e catégorie, composée de 22 chevaux, de l'arme de dragons, âgés de 15 à 17 ans, provenaient des remontes du Nord. Plusieurs boitaient sans cause apparentes, d'autres avaient subi des opérations de pieds ou l'application du feu sur les membres. Ils furent mis en liberté dans un clos et reçurent dans des rateliers portatifs de l'avoine verte en grappe.

La 6.e catégorie, composée de 14 chevaux, de l'arme de lanciers, tous jeunes, venant du dépôt de Caen, reçurent à l'écurie de l'avoine verte en grappe.

La 7.e catégorie, composée de 39 chevaux dont 9 de hussards, âgés de 8 à 12 ans, de provenance du Midi, étant très-maigres, sans être malades; les 30 autres, de l'arme de dragons, provenant du dépôt de Caen et de celui de

Saint-Maixent, étaient jeunes et en assez bon état, tous furent mis à la vesce donnée à l'écurie.

Ainsi, le vert de prairies de deuxième qualité, celui de luzerne de première coupe de bonne qualité, celui de trèfle de première coupe d'assez bonne qualité, celui de vesce de mars et celui d'avoine en grappe, sont les variétés de plantes avec lesquelles les expériences ont été faites à la ferme de la Ménagerie. Pour être concluantes elles auraient besoin, nous le sentons, d'être plus nombreuses, plus variées et répétées sur divers points de notre territoire; mais telles qu'elles sont, nous croyons cependant qu'elles peuvent être de quelqu'utilité au point de vue de l'hygiène et de l'économie rurale.

Voici, quoiqu'il en soit, les résultats de ces expériences : les chevaux qui ont reçu le vert de prairies naturelles, n'ont pris de l'embonpoint que vers la fin de ce régime, à l'époque où les plantes étaient en partie fleuries et dont les autres tendaient à leur maturité.

Les chevaux mis au vert de luzerne, ont plus promptement pris de l'état que ceux qui recevaient de l'herbe de pré; mais c'est aussi à l'époque de la floraison de cette plante, que les animaux ont pris de l'embonpoint et ont montré de la vigueur.

Les chevaux mis au vert de trèfle ont aussi, comme ceux qui recevaient de la luzerne, pris plus promptement de l'état que ceux soumis au vert de prairies naturelles. Mais il faut noter qu'à l'époque de la floraison du trèfle, on a dû porter quelqu'attention aux chevaux qui en faisaient usage; car leurs matières stercorales sont devenues dûres, noirâtres et comme brûlées; les urines chargées d'un sédiment plus épais, plus abondant et plus foncé en couleur que chez les chevaux qui recevaient d'au-

tres variétés de vert. Trois de ces chevaux furent même affectés de coliques assez intenses pour donner de l'inquiétude.

Les chevaux qui ont fait usage de l'avoine en grappe, sont ceux qui se sont le plus promptement rétablis, qui ont pris le plus d'état et qui ont paru les plus vigoureux pendant et après ce régime.

Ceux qui ont été mis à la vesce, au contraire, ne se sont que difficilement rétablis. Pendant les premiers jours, ils devinrent tristes, faibles et nonchalans. Bientôt après, un effet laxatif s'est manifesté, et à compter de cette époque, les chevaux maigrirent à vue d'œil et ne reprirent de l'état et un peu de vigueur que lorsque la vesce fut en pleine fleur, et nous devons noter qu'ils ne se sont jamais bien rétablis, sous l'influence de cette variété de vert.

Pendant ce régime, dont la durée moyenne a été de 33 jours, il a été constaté que la ration réglementaire qui est de 40 kilos pour la cavalerie légère, de 45 pour la cavalerie de ligne et de 50 pour la cavalerie de réserve, est un peu faible pour que les chevaux maigres et épuisés puissent promptement se rétablir. On a constaté aussi, que les chevaux lâchés dans les clos, peu importe la variété de vert qui leur était donnée, se sont plus promptement rétablis que ceux qui recevaient ces variétés d'alimentation à l'écurie; et chez tous, pendant ce régime, soit en liberté, soit à l'écurie, les urines ont constamment montré, à la réaction du papier tournesol, un caractère alcalin-prononcé, propriété qui s'est beaucoup affaiblie et qui a presque disparu, vers la fin du vert, sur les chevaux auxquels on donnait de l'avoine en grappe, dont le grain se rapprochait de la maturité.

Parmi les végétaux qui composaient les cinq variétés

de vert dont les chevaux de la 1.re division militaire ont fait usage, les uns nourrissent beaucoup mieux que les autres : l'avoine a été notée comme tenant le premier rang, la luzerne le deuxième, le trèfle le troisième, l'herbe de pré (de seconde qualité) le quatrième, et la vesce le cinquième. Ce point étant examiné, il nous a paru utile, dans l'intérêt des chevaux de l'armée, de faire ressortir l'importance de la différence du poids de la ration de vert, les plantes étant mouillées, en les comparant à celles qui ne le sont pas. C'est ce qui nous a engagé à faire les recherches dont voici les résultats :

La ration réglementaire du cheval de la cavalerie légère, qui est de 40 kil., pèse, étant mouillée par la rosée, de 4 kil. 1/2 à 5 kil. de plus; lorsque cette même ration est baignée par la pluie; ce surcroît de poids s'élève jusqu'à 7 kil. et même plus.

La ration du cheval de la cavalerie de ligne, qui est de 45 kil., mouillée par la rosée, pèse de 6 à 7 kil. de plus, et lorsqu'elle est baignée par la pluie, ce surcroît de poids arrive jusqu'à 8 kil. et même plus.

Enfin, la ration du cheval de cavalerie de réserve, qui est de 50 kil., pèse, étant mouillée par la rosée, de 8 kil. à 8 kil. 3/4 de plus, et baignée par la pluie, ce surcroît de poids s'élève jusqu'à 10 kil. et plus.

Après avoir constaté ce fait à plusieurs reprises, nous avons fait quelques expériences pour nous assurer combien les plantes sus-mentionnées, l'avoine exceptée, perdaient de leur poids, dans cette localité, par la dessiccation qui résulte de l'opération du fanage.

Les expériences ont été faites en juin 1846, par un beau temps, en prenant les précautions convenables pour ne perdre que le moins possible les parcelles de fourrage qui se détachent des tiges pendant cette opération.

15 kil. de vesce verte très-pure, un peu avant sa floraison, ont été réduits à 4 kil.

15 kil. de cette même vesce, étant en partie fleurie et contenant quelques pieds d'avoine en grappe, ont été réduits à 4 kil. 1/4.

11 kil. de luzerne de première coupe, étant en partie fleurie et ne contenant que fort peu de plantes hétérogènes, ont été réduits à 4 kil. moins 1/4.

24 kil. de trèfle ordinaire, dont la fleur commençait à paraître, ont été réduits à 7 kil. 3/4.

100 kil. d'herbe de prairie naturelle de deuxième qualité, dont la majeure partie des plantes étaient en fleur, ont été réduits à 33 kil. 1/4.

Nous devons dire que ces fourrages ont été pesés si tôt après la fenaison, et qu'ils étaient très-secs, circonstance qu'il est bon de noter; car l'expérience prouve que ceux qui sont rentrés au fenil ou mis en meule dans cet état, gagnent en poids, et qu'il en est tout autrement lorsqu'ils sont rentrés avant leur complète dessiccation. Cette diminution, qui n'est évaluée par M. Perrault de Jotemp, qu'à 4 pour °/₀ (1), s'élève à plus du double, selon d'autres agronomes, et nous ajouterons que le commerce l'admet habituellement à raison de 10 pour °/₀.

D'après d'Aubenton (2), l'herbe fraîche d'un bon pré, pesée si tôt après être fauchée, ensuite étendue sur des draps exposés au soleil, pour n'en rien perdre et pour la bien faner, étant ainsi convertie en foin, son poids s'est

(1) M. Magne, *Principes d'Agriculture et d'Hygiène vétérinaire*, 1847.

(2) *Instruction pour les Bergers*, 4.ᵉ édition.

trouvé réduit au quart : 4 kil. d'herbe n'ont fait qu'un kil. de foin.

Selon M. Perrault, déjà cité, l'herbe de pré perd, en se desséchant, de 75 à 80 pour °/o ; elle perd surtout ses parties les plus succulentes : ses graines, ses fleurs, ses feuilles et le sommet de ses tiges. Ce même agronome reconnaît que les graminées perdent de 12 à 15 pour °/o de moins que le trèfle et la luzerne.

Bien qu'il soit reconnu que les plantes perdent beaucoup plus par la dessiccation, dans certains pays et même certaines localités, que dans certains autres ; bien qu'il soit reconnu, en outre, que cela peut dépendre de l'époque de la fauchaison et de la maturité des plantes, de la manière dont elles sont fanées, du temps qu'il fait pendant cette opération, du degré de dessèchement où elles parviennent, et de bien d'autres circonstances, nous ne pouvons admettre qu'avec réserve le chiffre élevé des pertes dont M. Perrault fait mention, surtout si l'on a égard à ce que ce savant agronome ajoute que le trèfle et la luzerne perdent de 12 à 15 pour °/o de plus que les graminées, ce qui les réduirait presqu'à zéro.

Outre le poids que le trèfle perd par la dessication, dans l'opération du fanage, il laisse encore tomber une portion de ses feuilles beaucoup plus considérable que la luzerne et l'herbe de pré. Cette perte, d'après le journal d'Agriculture pratique du Haut-Rhin (1844), s'élève en moyenne à 25 p. °/o.

La quantité de vert que peut consommer un cheval de troupe de telle ou telle arme, lorsqu'on le donne à discrétion, comparativement à la ration réglementaire, fixa ensuite notre attention et nous détermina à faire les expériences qui suivent :

1 *Cheval* de dragons, âgé de 5 ans, d'une bonne conformation, mangeant de la vesce depuis seize jours et paraissant ne pas avoir suffisamment de la ration réglementaire pour promptement se rétablir, fut mis à part et nourri à discrétion avec cette même plante. Le 1.er jour, 63 kil. furent consommés, le 2.e 61, le 3.e 59, le 4.e 54, le 5.e 48, le 6.e 58, le 7.e 54; — moyenne 54. Pendant ce temps et les jours suivans, le cheval prit du corps et de l'embonpoint. Vers la fin de ce régime, la vesce qui était plus forte, en partie fleurie, et qui contenait quelques pieds d'avoine en grappe, nourrissait beaucoup mieux.

Un 2.e *cheval* de dragons, âgé de 7 ans, d'une bonne conformation, mais un peu maigre, étant aussi à la vesce depuis seize jours, et la ration réglementaire ne suffisant pas pour lui donner de l'embonpoint, reçut à discrétion de cette même plante : le 1.er jour, 52 kil. furent consommés, le 2.e 50, le 3.e 54, le 4.e 52, le 5.e 49, le 6.e 51, le 7.e 52, le 8.e 53; — moyenne 52 1/2. A la fin de ce régime, le cheval était arrivé à un état d'embonpoint bien supérieur aux autres chevaux qui étaient restés à la ration réglementaire.

Un 3.e *cheval* de l'arme de lanciers, âgé de 4 ans, un peu maigre, d'une bonne conformation, étant à la luzerne depuis vingt-trois jours, ration réglementaire, et restant en mauvais état, fut mis à la soulée : le 1.er jour, 54 kil. furent consommés, le 2.e 59, le 3.e 51, le 4.e 47, le 5.e 57, le 6.e 53, le 7.e 49, le 8.e 52; — moyenne 52. A la fin de ce régime, le cheval avait un état d'embonpoint bien supérieur aux chevaux qui étaient restés à la ration réglementaire.

Un 4.e *cheval* de la même arme, âgé de 5 ans, un peu

maigre, bien conformé, qui mangeait du vert de pré depuis vingt-un jours, et ne prenant que lentement de l'embonpoint, fut mis à la soulée : le 1.er jour, 52 kil. furent consommés, le 2.e 49, le 3.e 47, le 4.e 54, le 5.e 50, le 6.e 46, le 7.e 53, le 8.e 49; — moyenne 50. Pendant ces huit jours, et jusqu'à la fin de ce régime, le cheval a pris un embonpoint bien supérieur aux chevaux qui ne recevaient que la ration réglementaire.

Un 5.e *cheval* de chasseurs, âgé de 7 ans, d'une bonne conformation, mais un peu maigre, qui était au vert de trèfle depuis quatorze jours (ration réglementaire), et dont l'état d'embonpoint ne s'améliorait que fort lentement, fut mis à part, et il reçut à discrétion de ce même vert : le 1.er jour, 47 kil. furent consommés, le 2.e 49, le 3.e 51, le 4.e 48, le 5.e 45, le 6.e 45, le 7.e 50, le 8.e 48; — moyenne 48. Pendant ces huit jours, et jusqu'à la fin du vert que le cheval a reçu à discrétion, il a pris un embonpoint qu'il n'aurait certes pas acquis en restant à la ration réglementaire.

Nous n'avons pu, faute de bascule-balance, faire connaître jour par jour le poids que ces animaux ont acquis en recevant du vert à discrétion; mais nous avons constaté que leur embonpoint et leur vigueur étaient manifestement supérieurs à ceux des chevaux rationnés.

De tout ce qui précède il résulte, selon nous :

1.° Que le régime vert a généralement été favorable, pendant trois années consécutives, au grand nombre de chevaux qui y ont été soumis (malgré le temps froid et pluvieux des mois de mai 1845 et 1846), même à ceux d'un âge avancé, ce qui était loin d'être admis parmi les officiers de cavalerie, les éleveurs et un certain nombre de vétérinaires tant civils que militaires.

2.° Que les végétaux qui ont composé la variété de vert distribué à la Ménagerie, ont été reconnus avoir des propriétés nutritives qui varient de quantité, selon l'époque de la végétation et selon l'espèce de vert, parmi lesquelles l'avoine tient le premier rang.

3.° Que la ration réglementaire, peu importe la variété de vert dont on a fait usage à la Ménagerie, est trop faible pour promptement rétablir les chevaux maigres et épuisés, spécialement la vesce, notée comme la moins nutritive et la plus laxative. C'est elle aussi qui a perdu le plus par la dessiccation du fanage.

4.° Enfin, les chevaux en liberté dans des clos garnis d'arbres, où ils recevaient le vert dans des râteliers portatifs, se sont plus facilement rétablis que ceux qui recevaient cette nourriture à l'écurie.

NOTE

SUR LE

MOYEN D'UTILISER LES POMMES

EN LES FAISANT SECHER

ou en les faisant consommer par les bestiaux,

PAR MM. DAILLY.

Messieurs,

Sur la demande, qu'à l'improviste, dans la dernière séance, avait bien voulu me faire notre collègue M. Philippar, je n'avais pû fournir à la Société que des renseignemens fort incomplets sur le parti que nous avons, mon père et moi, tiré cette année des pommes qui nous restaient, après avoir fait une large provision de cidre ; en en faisant sécher une partie, et en donnant le reste à nos bestiaux : je viens aujourd'hui, après avoir consulté mes notes, présenter avec plus d'assurance sur ce sujet, à la Société, les résultats que nous avons obtenus.

Chacun de nous connaît le peu de régularité qui existe dans la production des pommes, à peine certaines années est-elle suffisante pour produire le cidre nécessaire à la boisson des ouvriers de nos campagnes, tandis que parfois,

l'abondance est telle, que les branches des arbres viennent à ployer et se rompre sous le poids des fruits qu'elles ont à supporter. Les frais de ramassage et de transport, représentent, alors, à peine, le prix que l'on peut en tirer, et le cultivateur se trouve en quelque sorte embarrassé de sa richesse.

On a depuis long-temps fait la remarque, qu'à une année abondante en pommes, succède généralement une où il y a disette de ce fruit; les arbres épuisés par l'excès de leurs efforts de production, semblent obligés au repos.

Le cidre n'est pas comme le vin; au-delà d'une année, sa conservation devient fort difficile.

Nous avons joui, en 1847, d'une des récoltes des plus abondantes de pommes.

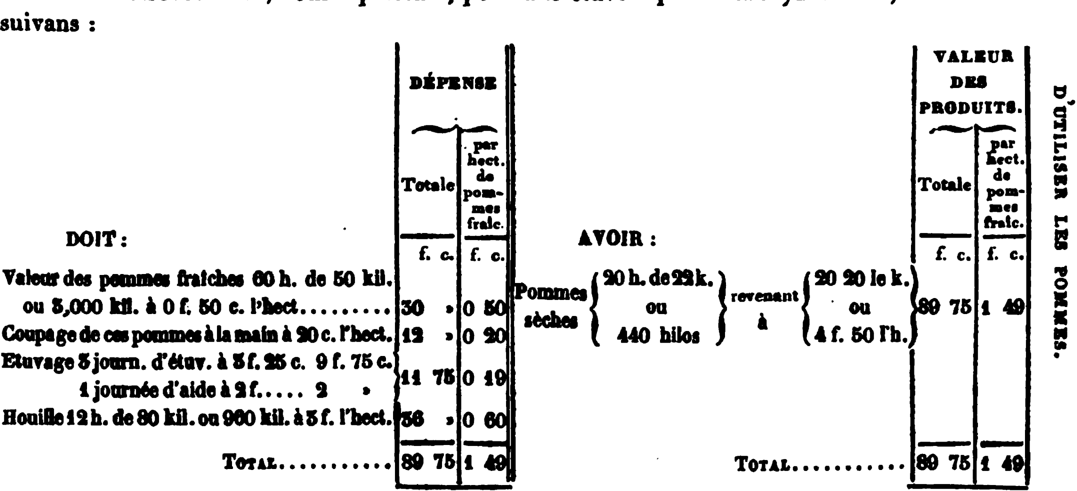
Des 2,155 pommiers dont 1,455 en plein rapport, ayant plus de vingt ans, qui existent sur nos fermes de Trappes et de Bois-d'Arcis, nous avons obtenus 4,374 hectolitres de fruits.

Soit, 2 hectolitres, 97 par arbre en rapport.

Nous savions que l'on trouve dans le commerce des pommes sèches qui jouissent d'une longue durée de conservation.

Après nous être assurés sur une petite quantité de pommes que nous avions fait sécher dans l'étuve de notre féculerie, qu'il était possible, en leur restituant l'eau qui leur avait été enlevée, et en laissant fermenter, de composer une boisson, qui, sans être aussi agréable que le cidre obtenu de pommes fraîches, pouvait, cependant, surtout s'il était mélangé à une portion de ce dernier, servir encore à la boisson des ouvriers, nous avons regardé comme sage de faire pour l'année prochaine, pro-

vision des pommes nécessaires à notre fabrication de cidre, en les faisant sécher, après les avoir fait couper par quartiers. La dessication de nos pommes entreprise ainsi en grand dans l'étuve de notre féculerie, nous a présenté, pour une étuvée qui a duré 72 heures, les résultats suivans :



DOIT :	DÉPENSE Totale	DÉPENSE par hect. de pommes fraîc.
	f. c.	f. c.
Valeur des pommes fraîches 60 h. de 50 kil. ou 3,000 kil. à 0 f. 50 c. l'hect.	30 »	0 50
Coupage de ces pommes à la main à 20 c. l'hect.	12 »	0 20
Etuvage 3 journ. d'étuv. à 3 f. 25 c. 9 f. 75 c. / 1 journée d'aide à 2 f..... 2 »	11 75	0 19
Houille 12 h. de 80 kil. ou 960 kil. à 3 f. l'hect.	36 »	0 60
TOTAL	89 75	1 49

AVOIR :	VALEUR DES PRODUITS. Totale	VALEUR DES PRODUITS. par hect. de pommes fraîc.
	f. c.	f. c.
Pommes sèches 20 h. de 22 k. ou 440 kilos revenant à 20 20 le k. ou 4 f. 50 l'h.	89 75	1 49
TOTAL	89 75	1 49

De ces chiffres il ressort :

1.° Que les pommes fraîches n'ont rendu en pommes sèches que 36 60 p. % de leur valeur, et 14 70 p. % seulement de leur poids.

2.° Que la dépense en combustible a été de 16 k. de charbon par hectolitre de pommes fraîches, soit, 1 k. de charbon par 2 l. 66 d. d'eau couporée.

Suivant les renseignemens que nous avons recueillis auprès de divers négocians, les pommes sèches qui nous sont revenues à 0 20 c. 20 le kil, ou 4 fr. 50 l'hectolitre, ne pourrait dans ce moment être obtenues dans le commerce qu'au prix de 0 40 c. le kil. ou 8 fr. 80 l'hectol.

Après avoir fabriqué notre cidre de l'année, et avoir étuvé les pommes destinées au cidre de l'année suivante, nous étions loin d'avoir épuisé notre récolte de fruits.

A 0 50 l'hectolitre, prix auquel nous aurions pu difficilement écouler ce qui nous restait, nous reconnûmes qu'il y avait avantage à les utiliser pour la nourriture des bestiaux, la ration de nos animaux fut à la date du 6 décembre, ainsi composée :

1.° *Vacherie, par tête de vache.*

Foin, 1 botte de 5 kilos 5.
Paille d'avoine, 1/2 botte de 8 kil.
Pommes fraîches, 50 lit. de 50 kil.

2.° *Bergerie, par* 100 *têtes.*

Regain, 8 bottes de 5 kil. 5.
Menue-paille, 3 hectolitres.
Son, 8 litres.
Pommes, 5 hectolitres.
Paille de blé, 13 bottes de 5 kil. 5.

Les pommes étaient distribuées aux animaux en tranches menues obtenues à l'aide d'un coupe-racine.

Les animaux les acceptèrent ainsi très-volontiers, mais ils ne tardèrent pas, les vaches surtout, à donner des signes de constipation manifestes, leurs déjections prirent une couleur noirâtre, d'un aspect luisant; la dose des pommes était évidemment trop forte, en en remplaçant la moitié par un volume égal de résidu, tout caractère de nature inquiétante disparut. Les déjections reprirent leur couleur ordinaire, et nous pûmes arriver ainsi à écouler toutes nos pommes, sans n'avoir plus à éprouver le moindre accident dans la santé des animaux.

RAPPORT

A

MONSIEUR LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Près le département de Seine-et-Oise,

SUR LES HARAS DE SAINT-CLOUD

ET DE LA MÉNAGERIE,

Par la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE,

Par votre lettre du 11 avril dernier, vous demandez à la Société son avis sur l'utilité de la conservation des haras de Saint-Cloud et de la Ménagerie, dans l'intérêt de notre département et surtout dans l'intérêt de la reproduction d'une race chevaline pure en France.

La Société doit déclarer d'abord que des établissemens tels que les deux haras ne peuvent que contribuer à la prospérité des localités sur lesquelles ils existent ; mais lorsqu'on considère les dépenses que nécessite leur entretien, il convient de rechercher si l'intérêt général ne comporte pas le maintien de cette dépense et si elle n'est pas

suffisamment compensée par l'importance des résultats; c'est donc sous ce point de vue que la Société se propose de traiter la question que vous lui avez soumise; elle l'a fait étudier par une commission composée de MM. d'Abzac, Dailly fils, Scheffer, Liger, et Frémy, rapporteur.

La commission, pour remplir sa mission, a visité avec le plus grand détail les deux haras; elle n'a rien négligé de ce qui concerne les immeubles, le mobilier et le personnel; elle s'est fait représenter les producteurs, tous les produits, et M. Berger, directeur de ces haras, s'est prêté avec la plus grande obligeance à lui donner les moyens d'apprécier la capacité, la valeur de ces animaux et de reconnaître si on doit espérer qu'ils peuvent contribuer à doter la France d'une race chevaline destinée à remplir la lacune qui se fait péniblement remarquer dans un de nos plus importans services publics.

C'est sous le gouvernement de la restauration qu'a été créé un haras dans le parc de Saint-Cloud; on a consacré à cet établissement 50 hectares de terre cultivée en luzerne et prairies naturelles, des bâtimens nécessaires pour loger les employés et des écuries convenables pour les animaux; un peu plus d'un hectare de terrain est employé pour les bâtimens, et le reste du haras est divisé en compartimens qui donnent à chaque cheval un peu moins d'un hectare.

Dans ces dernières années, le roi Louis-Philippe reçut en hommage de différens princes, des animaux précieux par leur race et leur origine; on comptait parmi eux quatre étalons de pur sang, *Nedjed*, *Arabe* et *Mascate*. Le haras de Saint-Cloud devenait donc insuffisant pour utiliser ces beaux animaux à une reproduction à laquelle on aurait pu consacrer cent jumens au moins, et le haras de la Ménagerie fut institué.

On a distrait de la ferme de la Ménagerie près de 50 hectares comportant des terres ensemencées, des allées et des prairies divisées en 43 compartimens d'à peu près 70 ares chacun, dans 20 desquels on a construit 20 box en sapin couverts en même bois.

Des bâtimens distraits de la ferme ont été convertis en écurie contenant 68 box ou stalles.

Le directeur est logé dans le pavillon de la Lanterne et les employés occupent des bâtimens de l'ancienne Ménagerie.

A Saint-Cloud, les haras sont parfaitement disposés pour leur objet, les bâtimens sont neufs ou dans un très-bon état; de long-temps ils n'obligeront à d'autres dédépenses que celle de l'entretien.

Les prés des deux haras sont de bonne qualité; ceux de la Ménagerie, situés en plaine, au bas du côteau de Satory et du plateau de Bois-Robert produisent une herbe flexible, tendre et plus convenable, sous ce rapport, aux jeunes poulains qui peuvent y être avantageusement élevés jusqu'à 15 ou 18 mois. La prairie de Saint-Cloud est plus montueuse, plus accidentée, l'herbe en est plus ferme, plus substantielle, et les poulains arrivés à un certain âge y trouvent la nourriture la plus convenable au développement de leur énergie.

Dans la pensée de diriger la production de manière à faire naître à la Ménagerie et de terminer l'élevage des poulains à Saint-Cloud, on avait réuni à la Ménagerie sept étalons; six de ces animaux, depuis les évènemens de février, ont été concédés par ordre supérieur à l'administration des haras, pour la monte de 1848; l'un d'eux, étalon arabe du plus grand prix, est mort au haras du Pin un mois après sa sortie de la Ménagerie. Il reste à ce haras un étalon arabe pur sang, de la race Nedjed, donné

au Roi par Méhemed-Ali; cet animal, du nom d'*Hamdani-Blanc*, paraît être le plus précieux de cette race qui ait paru en Europe; les amateurs ne cessent d'admirer l'élégance de ses formes, la finesse soyeuse de sa robe, l'ardeur de ses yeux, une disposition des naseaux, une force tendineuse qui n'appartiennent qu'à cette belle race, et surtout, ce qu'on ne peut trop apprécier, la faculté de transmettre la plupart de ces qualités à ses produits.

Le haras de la Ménagerie possède 20 jumens poulinières de la race

Anglaise	5
Hanovrienne	6
Limousine	3
Normande	4
Mecklembourgeoise	1
Mascate	1

De l'étalon *Nedjed*, des autres étalons arabes prêtés à l'administration des haras, et des jumens sus-désignées sont nés et existent au haras :

Pouliches de *trois* ans pouvant être livrées l'année prochaine à la production	3
Poulains de *trois* ans, *idem*	3
Pouliches de *deux* ans	3
Poulains d'*un* an	3
Pouliches d'*un* an	5
Poulains nés en 1848	4
Pouliches nées en 1848	5
	26

Ces produits s'augmenteront; trois jumens mettront bas sous peu de jours.

Le haras de Saint-Cloud n'a point d'étalons en service;

on y compte vingt jumens poulinières de races très-précieuses pour la plupart :

Limousines.	6
Mascates pur-sang.	4
Arabes pur-sang.	5
Marocaines	4
Hongroises	1
	20

Les produits de ce haras sont encore plus remarquables que ceux de la Ménagerie ; ils consistent en :

Poulains	arabes limousins de *trois* ans . .	4
—	arabe pur sang de *trois* ans . . .	1
—	arabe anglais de *trois* ans	1
Pouliche	arabe pur sang de *trois* ans . . .	1
Poulains	arabes pur sang de *deux* ans. . .	3
—	arabes limousins de *deux* ans . .	3
—	arabes anglais de *deux* ans. . . .	2
—	arabes limousins d'*un* an.	3
—	arabe marocain d'*un* an	1
Pouliches	arabe pur sang d'*un* an	1
—	arabe limousine d'*un* an	1
—	arabe anglaise d'*un* an.	1
—	marocaine d'*un* an.	1
		23
Sont nés en 1848 :	Poulains.	5
———	Pouliches.	3
	Total.	31

Trois jumens mettront bas incessamment.

Ces détails constatent donc que les deux haras de la Ménagerie et de Saint-Cloud, sans compter les animaux

de service, possèdent en producteurs et en produits 99 animaux (car on doit espérer que sur les 7 étalons prêtés à l'administration des haras, on réintégrera les 2 étalons de race Mascate et Arabe du nom d'*Adjar* et de *Durzi*); savoir :

Etalons arabes purs.	3
Jumens poulinières limousines.	9
——— anglaises..	5
——— hanovriennes	6
——— normandes	4
——— mecklembourgeoise	1
——— hongroise	1
——— arabes pur sang	5
——— mascates	5
——— marocaines	4
Poulains de *trois* ans	6
Pouliches de *trois* ans	3
Poulains de *deux* ans	11
Pouliches de *deux* ans	3
Poulains d'*un* an	7
Pouliches d'*un* an	9
Poulains de 1848	9
Pouliches de 1848	8
TOTAL	99

De tout ce qui vient d'être exposé, il résulte qu'une quantité de plus de 100 hectares de prairies de bonne qualité sont consacrés aux deux haras, que de beaux et bons bâtimens ont été adaptés à leur service, que les animaux producteurs et les produits qu'ils possèdent sont extrêmement remarquables par leur valeur actuelle, et par l'espoir qu'ils donnent que, sous une bonne direc-

tion, ils doivent assurer à la France la possession d'une race précieuse qui la dispensera, sous quelques années, du tribut qu'elle est souvent obligée de payer à l'étranger.

Dans un pareil état de choses, il faut examiner s'il convient de conserver les deux haras, ou s'il serait préférable, dans un but d'économie, de les détruire, et de répartir leurs animaux sur les différens établissemens que dirige l'administration des haras.

Bien que ce soit dans un de ces établissemens qu'on ait perdu l'un des plus précieux animaux du haras de la Ménagerie, il serait injuste d'attribuer cette perte à un défaut de soins, et d'en prendre occasion de blâmer les procédés de l'administration des haras; trop de critiques et de reproches, vraisemblablement peu fondés, lui sont adressés pour que la Société ne se dispense pas de traiter ici une question de cette importance, sans l'avoir profondément étudiée; mais elle ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il serait très-utile d'établir près de la capitale, foyer de toutes les lumières, une concurrence indépendante de l'administration des haras qui ferait apprécier, en procédant peut-être différemment, la direction que cette administration est chargée de donner seule à la reproduction de la race chevaline en France. Sous ce point de vue, il y aurait donc intérêt à conserver les deux haras, et on n'aurait pas à regretter la destruction de deux établissemens si beaux, si bien ordonnés, créés à si grands frais, mais dans un but d'utilité publique qu'il ne faut pas méconnaître.

La répartition des animaux dans les différens haras du Gouvernement inspire à la Société des craintes qu'elle doit exposer; la plus grande richesse des haras de Saint-Cloud et de la Ménagerie consiste dans les animaux pur sang,

mâles et femelles, employés à la reproduction, qu'ils possèdent; leur force, leur vigueur, leur parfait état de santé et celui de leurs produits font présumer que le climat leur est très-favorable; il serait peut-être imprudent, d'après le malheur arrivé au bel étalon arabe *Dahmani*, de tenter une translation qui pourrait ne pas être aussi heureuse que celle effectuée des différentes contrées de l'Arabie en France.

La Société doit insister vivement sur cette circonstance qui peut être la cause de pertes irréparables; car il est douteux qu'on revoie jamais en France *un étalon tel qu'Habdani blanc*, dont l'acquisition paraît avoir coûté des sommes immenses, que les deux autres étalons arabes et que les jumens arabes et mascates qui ne sont parvenues en France qu'après de grandes difficultés et une traversée qui a été de près de deux années.

En admettant que les deux haras soient conservés, la Société doit exposer maintenant les conséquences de cette conservation.

Au moyen des trois étalons arabes et des quatorze jumens arabes pur sang mascate et marocaine, on peut être assuré de la couservation de la race pur sang arabe en France, sous la condition d'une direction sagement donnée et ponctuellement exécutée.

La conservation des haras aurait surtout pour objet celle de cette race dans toute sa pureté, dont les plus beaux produits conservés dans l'établissement seraient principalement réservés pour son service. Ces haras seraient à la race chevaline ce qu'est à la race ovine l'étable de Rambouillet, pour conserver les mérinos dans toute leur pureté, pour réserver à l'Agriculture le moyen d'effectuer des croisemens tels que ceux des moutons anglais avec les

mérinos qui ont déjà donné de si bons résultats dans notre département.

La possession de cette race pur sang garantit à la France des croisemens avantageux avec nos jumens normandes, auvergnates, et surtout avec nos limousines, car les beaux produits des haras de Saint-Cloud et de la Ménagerie proviennent surtout de ce dernier croisement; ils sont tellement remarquables qu'ils confirment l'opinion que plusieurs personnes, à ce connaissant, ont de l'origine arabe de notre race limousine.

Tous les produits croisés seraient livrés à l'administration des haras; leur origine, sans aucun doute, serait une cause incontestable d'amélioration dont l'effet se manifesterait en peu d'années, d'une manière inconnue jusqu'ici, par la beauté et le nombre des produits; le nombre serait tel, qu'on peut espérer que la régénérescence de la race chevaline en France s'accomplirait dans un temps assez rapproché; car, quoique ces haras soient d'une création très-récente, ils pourront livrer à l'administration des animaux d'une supériorité remarquable.

En 1849..................	6 étalons.
	3 jumens.
En 1850..................	10 étalons.
	4 jumens.

Les produits de 1848 pour 1852 seront encore plus nombreux.

Lorsque le service des haras serait assuré, on pourrait faire droit à des demandes de propriétaires de jumens de pur sang, que le directeur des haras n'a pas cru devoir accueillir par la crainte de trop fatiguer l'étalon *Nedjed;* dans ce cas, les saillies seraient absolument gratuites, mais le directeur aurait la faculté de refuser toute jument

qui ne lui paraîtrait pas digne, par la pureté de son sang, des étalons du haras. Il faut attacher une grande importance à ces demandes; elles ont été nombreuses cette année malgré les circonstances; on peut penser qu'elles le seraient bien davantage dans des temps de calme et de tranquillité, lorsqu'on considère que le haras de la Ménagerie est placé près de la Capitale et de départemens où les fortunes abondent et où on saisirait avec empressement l'occasion d'obtenir sans frais des produits d'origine incontestable qu'on obtiendrait difficilement ailleurs. Ce moyen de concourir à la régénérescence de notre race chevaline serait très-puissant, et il mérite de fixer l'attention des hommes qui sont appelés à y contribuer. Quelque soient les avantages nombreux qui militent en faveur de la conservation des deux haras, il est cependant nécessaire de ne pas négliger l'objection capitale qu'on peut faire à leur conservation, celle de la dépense qu'ils comportent; pour apprécier convenablement cette dépense, il faut signaler ici ce qu'elle était naguères, ce qu'elle est aujourd'hui que l'administration a passé dans d'autres mains, et la compensation qu'elle peut recevoir par la valeur annuelle des produits.

D'après les renseignemens que la Société a recueillis, la dépense, sous la liste-civile, comportait :

	fr.
Directeur	10,000
Employés	17,000
Habillement des employés	4,000
Sellerie	3,000
Nourriture des animaux	60,000
Ferrage, soins vétérinaires	4,766
Ustensiles divers	1,528
Dépenses imprévues, frais d'exploitation	31,706
TOTAL *à reporter*	132,000

Report. . . 132,000

On ne compte pas dans cette dépense la valeur locative des prairies, mais tout porte à croire qu'elle est au moins compensée par la valeur des récoltes.

L'administration actuelle a déjà réduit cette dépense; sur le personnel	7,665	
Sur la nourriture des animaux (qui sont en très-bon état), donnée avec plus de discernement, à raison de 21 fr. par j.	10,800	28,465
Elle ne doute pas que cette dépense, déjà réduite, ne puisse facilement l'être encore de	10,000	

Reste pour la dépense générale. . . 103,535

Il convient maintenant de déduire de cette somme de. 103,535
la valeur des produits mâles et femelles que les deux haras sont en état de fournir pour le service public des haras, à dater de 1849.

La Société s'est bâsée pour apprécier cette valeur sur des acquisitions d'étalons faites dans ces dernières années à l'étranger; ainsi il est de notoriété publique qu'on a acheté en Angleterre des étalons de distinction au prix de 75 et 80,000 fr.; plus récemment, quelques importations, bien inférieures aux produits de la Ménagerie et de Saint-Cloud, n'ont pas coûté moins de 9 à 10,000 fr.; aussi, la Société en considérant que parmi les produits, mâles et femelles, que les

A reporter. . . 103,535

Report. . . 103,535

haras pourront fournir en 1849, 1850 et les années suivantes, il se trouvera plusieurs animaux de pur sang, ne balance pas à assigner aux étalons une valeur de 12,000 fr., et aux jumens celle de 6,000 francs.

La Société est persuadée que cette appréciation serait certainement dépassée dans une vente publique, où l'étranger ne manquerait pas d'accourir.

D'après ce qui a été consigné plus haut, on pourra donc fournir en 1849 six étalons dont 2 de pur sang et 4 de demi-sang à 12,000. 72,000 }

Trois jumens dont 2 pur sang et une demi-sang à 6,000. . . . . 18,000 } 90,000

Ce qui réduirait la dépense de cette année à. . 13,535

La production de 1850 aurait encore plus de valeur, puisque les haras pourraient livrer 11 étalons dont 4 arabes pur sang, 3 arabes-anglais, 2 arabes-limousins et 2 arabes-hanovriens.

Ces onze animaux, de la valeur de 12,000 fr. pièce, donneraient donc une somme de. 132,000

Plus trois jumens, dont 2 arabes-anglaises et une hanovrienne, à 6,000 fr: 18,000

150,000

On peut donc affirmer que les haras sont susceptibles d'un produit annuel considérable qui ne pourra que croître si on imprime à ces établissemens une direction convenable non-seulement sous le rapport de la reproduction, mais aussi sous le rapport de la culture, car les

deux haras, convenablement cultivés, sont encore susceptibles d'un produit qui peut être très-important.

D'après tout ce qui vient d'être exposé, la Société considère les haras de la Ménagerie et de Saint-Cloud comme deux établissemens dont un intérêt public de l'ordre le plus élevé réclame la conservation ; l'œuvre de régénérescence à laquelle ils doivent puissamment concourir ne s'accomplira que sous la condition de la conservation de l'un et de l'autre établissement, dont l'un, celui de la Ménagerie, serait consacré aux produits de la première année, et l'élevage se complèterait dans celui de Saint-Cloud; la réintégration des deux étalons Arabes prêtés à l'administration serait dans ce cas tout-à-fait indispensable, car le bel étalon *Habdani-Blanc*, qu'il est si important de ménager, est déjà insuffisant pour les 40 jumens des deux haras auxquelles viendraient se joindre les jumens des particuliers acceptées par le directeur.

Si vous partagez l'opinion de la Société, monsieur le Commissaire, elle vous prie de transmettre le rapport qu'elle a l'honneur de vous soumettre, à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, et d'obtenir de ce haut fonctionnaire qu'il puisse consacrer quelques momens à la visite de ces deux établissemens, pour juger par lui-même de leur beauté, de leur importance et des immenses ressources qu'ils recèlent; si M. le Ministre pouvait se faire accompagner par les membres de l'Assemblée nationale appartenant à la sous-commission hippique, ces juges compétens concevraient que, lorsque la France n'a besoin, pour égaler, et surpasser même, en richesse et en puissance ses rivaux, que de s'assurer la production d'une bonne et belle race chevaline, il serait bien imprudent, sous une apparence d'économie mal entendue, de se laisser

aller à l'acte, à jamais regrettable, de la destruction des deux haras.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire perpétuel de la Société,

F. FREMY.

Versailles, 3 juin 1848.

LISTE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année agricole de 1847 à 1848.

Le Journal de l'Ain.
— des Haras.
— de la Côte-d'Or.
— de la Morale chrétienne.
Bulletin de la Société d'Encouragement.
— de Loir-et-Cher.
— des Conférences de Meulan.
— du Cher.
— de l'Auvergne.
Annales d'Horticulture de la Seine.
— — de Poussery.
Extrait des travaux de la Seine-Inférieure.
Annales des Vosges.
— de l'Aveyron.
— des Deux-Sèvres.
— d'Indre-et-Loire.
— de l'Arriège.
— de la Gironde.
— de la Drôme.
— de la Charente.
— de la Société Séricicole.
Mémoires de la Société de Lille.
— — de Rouen.
— — de Metz.
— — de la Sarthe.
— — de Douai.
— — d'Horticulture de Versailles.
— — Agraire de Bologne.
— — des Vétérinaires du Calvados.
Manuel des Plantes, par M. Jacques.
Recueil du Règlement des Eaux-et-Forêts.

Brevets d'Invention expirés.
Recueil administratif de Seine-et-Oise.
Le Cultivateur.
L'Agronome praticien de Compiègne.
La Revue agricole.
Le Bon Cultivateur de Nancy.
Le Comice d'Eure-et-Loir.
— *de la Marne.*
Les Procès-Verbaux de Caen.
La Clinique vétérinaire.
Le Procès-Verbal de la Soc. des Sciences nat. de Versailles.
Compte-Rendu du Comice de S.-et-O.; par M. Pasquier fils.
Procès-Verbaux du Calvados.
Terres alimentaires de la France.
Notice sur l'Organisation des Géomètres.
Recueil de Tarn-et-Garonne.
Recherches sur les Subsistances, par M. de Tocqueville.
Compte-Rendu pour la Défense du Travail national.
Notice sur les Pommes de Terre, par la Soc. de Boulogne.
— *sur l'Enseignement du Conserv. des Arts et Métiers.*
— *sur l'Emploi du Sel.*
Le Vigneron des deux Bourgognes.
Compte-Rendu de la dernière Session du Congrès agricole.
Le Bulletin d'Angers.
Société Linnéenne de Lyon.
— *d'Agriculture de Lyon.*
Notice sur l'Agriculture de la France.
Appel à la France sur la Colonisation de l'Algérie, par M. Landman.
Mémoires de la Seine-Inférieure.
Traité sur l'Arboriculture, par M. Gaudry.
Botanique morale, par M. Delille.
Comice agricole de Metz.
Amélioration du Sort des Ouvriers, par M. de Maizières.
Sur un nouveau Procédé de Semence, par M. de Laborderie.
Sur la Conformation du Cheval, par M. Richard.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

ET

DES CORRESPONDANS.

MEMBRES HONORAIRES.

Entrées.

MM.

1799. Le chevalier *De la Cour de la Fortelle.*

—— *Hénin de Longue-Toise,* propriétaire à Châlo-Saint-Marc, arrondissement d'Etampes; à Paris, rue d'Anjou-Dauphine, n. 9.

1830. *De Fresquienne*, ancien maire de Versailles.

1837. *Remilly*, membre de la chambre des Représentans.

MEMBRES TITULAIRES.

Entrées.

MM.

1. 1801. L'abbé *Caron*, docteur ès-sciences et lettres de l'Académie de Paris, officier de l'Université de France ; à Versailles, boulevard de la Paix, n. 1.

2. 1803. *Mairesse de Pronville*, naturaliste, à Versailles, rue d'Anjou, n. 74.

3. 1806. *Fremy*, ancien pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine ; à Versailles, rue de la Paroisse, n. 11.

4. 1810. *De Plancy*, propriétaire-cultivateur à Bièvres, canton de Palaiseau ; à Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 11.

5. —— *Debonnaire de Gif*, à Gif, propriétaire ; à Paris, rue de l'Université, 57.

6. —— *Fessart*, fermier à Saint-Cyr.

7. —— *Bourgeois*, directeur de l'établissement rural de Rambouillet, cultivateur à Rambouillet.

8. 1811. *Dailly* père, cultivateur à Trappes ; rue Pigale, n. 2, à Paris.

9. 1814. *Noble*, médecin en chef de l'Hospice de Versailles, rue de la Paroisse, n. 1.

10. 1821. *Cafin*, propriétaire, rue Montmartre, n. 113, à Paris.

Entrées.

MM.

11. 1821. *Morand*, médecin-vétérinaire, à Montfort-l'Amaury.

12. —— *Petit*, architecte à Versailles, avenue de Saint-Cloud, n. 41.

13. 1822. *Jourdain d'Arsonville*, inspecteur des forêts; à Versailles, rue de la Bibliothèque.

14. —— *Battaille*, médecin adjoint à l'hospice de Versailles, rue de la Pompe, n. 6.

15. —— *Boucher*, médecin à Versailles, rue Neuve, n. 9.

16. 1823. *Usquin*, propriétaire à Versailles, rue Montbauron, n. 18.

17. 1825. *Hauducœur*, cultivateur à Orsay.

18. —— *Berger*, médecin-vétérinaire rue de Madame, n. 43, à Paris.

19. —— *Michaux*, ancien cultivateur à Trappes.

20. 1827. *Pigeon* (François), cultivateur aux Granges près Palaiseau.

21. —— *Colin*, professeur de chimie à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, avenue de Paris, n. 18.

22. —— *Pasquier* père, cultivateur aux Clayes.

23. 1828. *Bella*, directeur de l'Institution agronomique de Grignon, par Neauphle.

Entrées.

MM.

24. 1828. *Philippar* fils, professeur de culture à l'Ecole normale de Versailles et à l'Institut de Grignon.

25. —— *Duverger*, à Paris, rue de Chaillot, n. 74.

26. —— *Notta*, cultivateur à Montigny.

27. 1832. *Collas* (Jean-Grégoire), propriétaire à Argenteuil.

28. —— *Chambellant*, régisseur des domaines de l'Etat, rue des Réservoirs.

29. —— *Dégenété*, cultivateur à Guyancourt.

30. 1833. *Lacroix*, prof. de mathématiques, agent-voyer en chef du département, r. Maurepas, 13.

31. 1834. Le colonel *Emy*, professeur de fortifications à l'Ecole militaire, rue de l'Orangerie, n. 32.

32. —— *Rabourdin* (Antoine), cultivateur à Villacoublay, près Versailles.

33. 1836. *Casse*, pharmacien à Saint-Germain.

34. —— *Pasquier* fils, cultivateur à Trou-Guyancourt, près Versailles.

35. 1837. *Barre*, cultivateur au Grand-Villetain, près Jouy.

36. —— *D'Abzac*, propriétaire à Milon-la-Chapelle, par Chevreuse.

Entrées.

MM.

37. 1837. *De Chanteloup*, membre du Conseil-Général, propriétaire à Flins, par Meulan.

38. 1839. *Pigeon* (Victor), cultivateur à Palaiseau.

39. —— *Le Roy*, médecin, rue de la Bibliothèque, n. 5, à Versailles.

40. —— *Dégenété* (Auguste), cultivateur à Villerat-Saclay, par Orsay, maître de poste à Versailles, avenue de Paris, n. 3.

41. —— *Thomassin*, ancien cultivateur à Pontoise.

42. —— *Besnard*, maître de poste à Pontchartrain.

43. —— *Scheffer*, propriétaire à la Marche, commune de Vaucresson.

44. 1840. *Pluchet*, cultivateur à Trappes.

45. —— *Belin*, pharmacien à Versailles.

46. 1841. *Erambert*, professeur de chimie et de mathématiques à l'école militaire, et à l'institut de Grignon.

47. 1848. *Aubernon*, ancien Préfet de Seine-et-Oise.

MEMBRES ASSOCIÉS.

Entrées.

MM.

1. 1811. *Pigeon* (Pierre-Marie), avenue de Paris, n. 32, à Versailles.
2. 1826. *Bobet* (Charles), propriétaire, rue de l'Orangerie.
3. —— *Demarines* père, ancien cultivateur, à Versailles, rue Neuve.
4. 1830. *Le Roux*, propriétaire au Moutier, commune d'Orgeval, par Poissy.
5. 1831. *Guillaume*, propriétaire à Bellevue, commune de Meudon.
6. 1833. *Bault*, ancien cultivateur, à Versailles, boulevard de la Liberté.
7. 1835. *Pigeon* (Joseph), cultivateur à Trou-Moreau, commune de Villepreux.
8. —— *Jomard*, membre de l'Institut, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.° 12, à Paris.
9. —— *Rabourdin*, ancien cultivateur à Champlan, par Longjumeau.
10. 1839. *Bault* fils, cultivateur à Saint-Aubin.
11. —— *Barbé*, cultivateur à Vauluceaux.
12. —— *Santerre*, propriétaire, rue Notre-Dame-des-Champs, n. 7, à Paris.

Entrées.

MM.

13\. 1839. *Chachoin*, fermier à Guyancourt.

14\. —— *Fontaine* aîné, cultivateur, rue du Bac, 77, à Paris.

15\. —— *Pigeon* (Alexis), cultivateur à Saclay.

16\. —— *Blondel* fils, architecte du Département, rue de la Pompe, n. 11, à Versailles.

17\. —— *Besnard*, ancien cultivateur, à Rambouillet.

18\. —— *Leclerc*, cultivateur à Neauphle-le-Château.

19\. 1843. *Dailly* fils, cultivateur à Bois-d'Arcy, rue Pigale, n. 2, à Paris.

20\. —— *Liger*, médecin-vétérinaire à Neauphle.

21\. 1844. *Thibierge* fils, pharmacien à Versailles.

22\. —— *Empereur*, cultivateur à Orsay.

23\. —— *De la Nourrais*,

24\. 1845. *Séguy*, architecte, inspecteur des eaux, à Versailles.

25\. —— *Guillemain*, propr. à Basemont, par Maule.

26\. —— *Vavin*, membre de la Chambre des Représentans, à Orsay.

27\. —— *Ploix*, ancien adjoint au maire de Versailles.

28\. 1847. *Garnier*, cultivateur, à la Ménagerie.

29\. —— *Busnel*, cultivateur, à Satory.

CORRESPONDANS DU DÉPARTEMENT *.

Arrondissement de Mantes.

Cantons.	Entrées.	MM.
BONNIÈRES...	1829.	*Michaux*, cultivateur à Lommoie, par Bonnières.
HOUDAN. . .	——	*Fréville*, cultivateur à Mulcent, par Houdan.
	1847.	*Foulon*, vétérinaire à Houdan.
MAGNY. . . .	1829.	*Coudray*, à Chaussy, par Magny.
	. . . .	
LIMAY. . . .	——	*Trognon*, cultivateur à Guitrancourt, par Mantes.
MANTES. . .	——	*Molinos*, régisseur du domaine de Rosny, à Rosny.
	1824.	*Bosson*, pharmacien à Mantes.

* La Société, désirant établir des relations avec tous les cantons du département, a arrêté qu'il serait nommé, par chaque canton, deux Membres correspondans : cet arrêté a commencé à recevoir son exécution dans la séance règlementaire de 1829.

La lettre *R* indique que le canton est représenté, et la ligne ponctuée, qu'il ne l'est pas. Le canton représenté l'est par des membres titulaires ou associés.

Arrondissement de Pontoise.

Cantons.	Entrées.	MM.
ECOUEN. . .	1829.	*Sainte-Beuve*, cultivateur à Attainville, par Moisselles.
	——	*Benott*, cultivateur, maire de Baillet, par Moisselles.
	——	*Bouju*, notaire, membre de la Société d'horticulture, à Franconville.
	——	*Mignan* père, à Villiers-le-Sec, par Luzarches.
ENGHIEN . .	. . . .	
	. . . .	
GONESSE. . .	——	*Poiret*, cultivateur à Roissy, par Louvres.
	——	*Mutel*, cultivateur à Goussainville, par Gonesse.
	——	*Tétard*, cultivateur à Roissy.
	——	*Ducrocq*, cultivateur à Roissy.
L'ISLE-ADAM	. . . .	
	. . . .	
LUZARCHES. .	. . . .	
	. . . .	

Cantons.	Entrées.
	MM.
PONTOISE. . .	1829. *De Boisbrunet*, président du tribunal.
	—— *Cartier*, manufacturier.
MARINES. . .	—— Le comte de *Gouy*, maire de Marines, par Pontoise.
	—— *Peyron*, docteur en médecine, à Marines, par Pontoise.

Arrondissement de Versailles.

ARGENTEUIL.	*R.*
	. . . .
MARLY. . . .	*R.*
MEULAN . . .	—— *De Deux-Ponts-Berigny*, médecin, à Versailles.
PALAISEAU . .	*R.*
POISSY. . . .	1829. *Lelarge*, cultivateur à Villaine, par Poissy.
	—— *Michaux* fils, cultivateur à Crespières, par Maule.
S.-GERMAIN.	*R.*
	. . . .
SÈVRES. . . .	*R.*
VERSAILLES. .	*R.*
ARPAJON. . .	1829. *Petit de Leudeville*, à Leudeville, par Arpajon.

Arrondissement de Corbeil.

Cantons.	Entrées.	MM.
Boissy-S.-Léger.	1829.	*Matar* père, propriétaire à Villeneuve-St.-Georges.
	——	*Dautier*, cultivateur à Vigneux.
	——	*Camille Beauvais*, directeur de l'établissement rural des Bergeries.
Corbeil. . .	——	*Petit*, médecin à Corbeil.
	. . .	. . . .
Longjumeau. *R.*		

Arrondissement d'Etampes.

Étampes. . .	1825.	*Hénin* fils, propriétaire-cultivateur à Châlo-Saint-Marc.
La Ferté-Aleps.	1829.	*Legendre*, maire de Baulne, par La Ferté Aleps.
Méréville. .	——	*Thiercelin*, pharmacien à Angerville.
	——	*Houillier*, cultivateur à Méréville, par Angerville.
Milly. . . .	. . .	. . . .
	. . .	. . . .

Arrondissement de Rambouillet.

Cantons.	Entrées.	MM.
CHEVREUSE..	1829.	*Frédy de Coubertin*, à Coubertin, par Chevreuse.
	R.	
DOURDAN N.	. . . .	
DOURDAN S.	1829.	*Bourgeois*, cultivateur à Sonchamp, par Rambouillet.
	. . . .	
LIMOURS . . .	——	*Duval*, cultivateur, maire de Gometz-la-Ville, par Chevreuse.
MONTFORT. .	*R.*	
	R.	
	1830.	*Maillier*, cultivateur à Autouillet, par Thoiry.
	1841.	*Demarson*, propriét. à Montfort-l'Amaury.
RAMBOUILLET.	——	*Lemesle*, propriétaire à Rambouillet.
	1809.	*Mauquest-Delamotte*, à Rambouillet.

CORRESPONDANS RÉGNICOLES.

Entrées.

MM.

1800. *Sageret*, à Paris, rue de montreuil, n. 141.
1801. *Michaux*, voyageur naturaliste, à Paris, quai aux Fleurs, n. 19.
1802. *Silvestre*, membre de l'Académie des Sciences, à Paris, rue de Seine, n. 12.
1806. *Gilbert*, cultivateur à Maule.
Radulphe de Gournay, à Dreux.
1808. *Mirbel*, botaniste, membre de l'académie des sciences.
—— *Brebisson*, naturaliste à Falaise (Calvados).
—— *Le Cauchois*, conservateur des forêts du premier arrondissement, à Paris, rue Saint-Guillaume, n. 20 (Seine).
1810. *Lair*, secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce, à Caen (Calvados).
—— *Georgette Dubuisson*, à Orrouy, par Crepy (Oise).
1811. *De Choiseul d'Aillecourt*, ancien préfet du
—— Loiret, rue de la Planche, n. 24, faubourg Saint-Germain, à Paris.
—— *Chailly*, docteur en médecine, Porte-Maillot, à Paris.
—— *De Maizières*, professeur de mathématiques à Reims.

Entrées.

MM.

1814. *Raffeneau de Lille*, professeur de botanique à Montpellier.

1816. Le comte de *Tristan*, à Orléans (Loiret).

—— *Poiteau*, botaniste-cultivateur, à Paris, rue Copeau, n. 38.

1817. *Durand*, président de la Société d'Agriculture de la Moselle, à Metz (Moselle).

—— *De la Rue*, secrétaire de la Société des Sciences médicales, à Breteuil (Eure).

—— *Pierrard*, chef de bataillon du génie à Verdun (Meuse).

—— *Rousseau* (Louis), à Keremma, par Plouescat (Finistère).

1820. *De Bois d'Hiver*, inspecteur des forêts de l'État.

1821. *Lajoux*, secrétaire de la Société d'Agriculture de l'Arriége, à Foix (Arriége).

1824. *Le Cordier*, ingénieur,

1825. *Le Vasseur*, officier d'artillerie, chez son père, à Versailles.

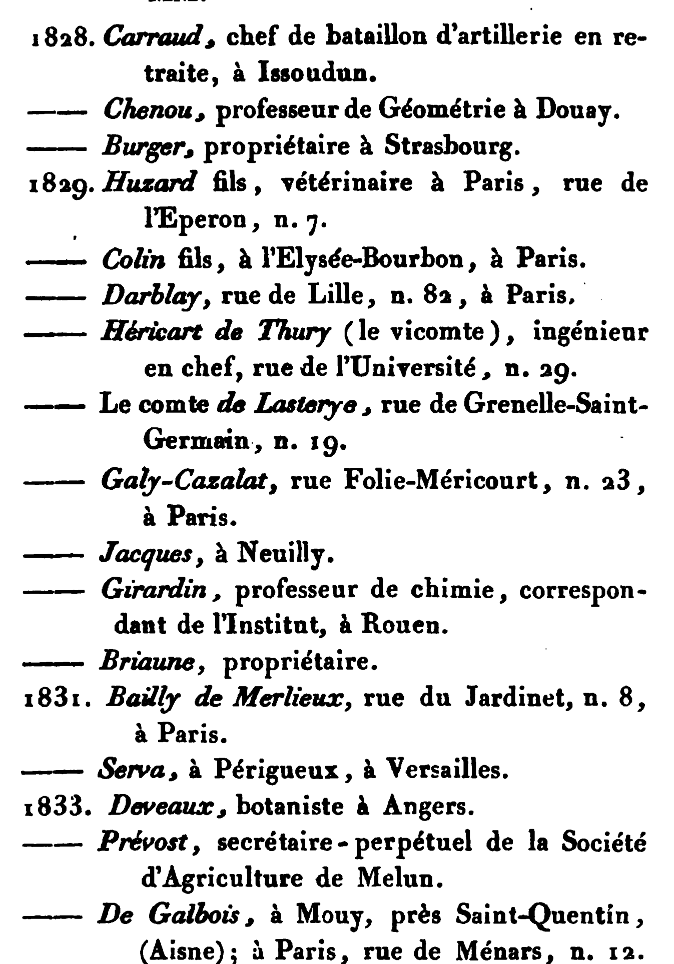
1827. Le comte *de Plancy*, propriétaire à Plancy, par Méry-sur-Seine.

—— Le baron de *Mortemart-Boisse*, à Paris, rue Jean-Goujon, n. 9 (Champs-Elysées).

—— *De Martiny*, aux Ambésis, par Trappes.

Entrées.

MM.



1828. *Carraud*, chef de bataillon d'artillerie en retraite, à Issoudun.

—— *Chenou*, professeur de Géométrie à Douay.

—— *Burger*, propriétaire à Strasbourg.

1829. *Huzard* fils, vétérinaire à Paris, rue de l'Eperon, n. 7.

—— *Colin* fils, à l'Elysée-Bourbon, à Paris.

—— *Darblay*, rue de Lille, n. 82, à Paris.

—— *Héricart de Thury* (le vicomte), ingénieur en chef, rue de l'Université, n. 29.

—— Le comte *de Lasterye*, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 19.

—— *Galy-Cazalat*, rue Folie-Méricourt, n. 23, à Paris.

—— *Jacques*, à Neuilly.

—— *Girardin*, professeur de chimie, correspondant de l'Institut, à Rouen.

—— *Briaune*, propriétaire.

1831. *Bailly de Merlieux*, rue du Jardinet, n. 8, à Paris.

—— *Serva*, à Périgueux, à Versailles.

1833. *Deveaux*, botaniste à Angers.

—— *Prévost*, secrétaire-perpétuel de la Société d'Agriculture de Melun.

—— *De Galbois*, à Mouy, près Saint-Quentin, (Aisne); à Paris, rue de Ménars, n. 12.

Entrées.

MM.

1834. *Viellot*, président du tribunal civil et membre de la Société d'Agriculture de Meaux.

—— *Soyez-Villemet*, membre de la Société d'Agriculture de la meurthe, à Nancy.

1836. *Rollet*, médecin en chef militaire, à Bordeaux.

1837. *Caillat*, professeur de chimie et de physique à Grignon.

—— *Pommier*, rédacteur de l'*Echo des Halles*, rue Coquillière, à Paris.

—— *Guénier*, maître de poste à Saint-Bris (Yonne).

—— *Loiseleur de Longchamp*, professeur de botanique, rue de Jouy, n. 8, à Paris.

1838. L'abbé *Berleze*, rue de l'Arcade, n. 21, à Paris.

—— *Noirot*, propriétaire à Dijon.

—— *Lecoq*, directeur du jardin botanique, à Clermont-Ferrand.

—— *Albert de Villeneuve*, à Montagney, par Marnay (Haute-Saône).

1840. *Renault*, directeur de l'école d'Alfort.

—— *Soubeiran*, pharmacien en chef de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, à la pharmacie centrale.

—— *Dagonet*, docteur en médecine à Châlons-sur-Marne.

Entrées.

MM.

1840. *Berger*, vétérinaire au 13.e d'artillerie, en garnison à Reims.

—— *De la Chauvinière*, agronome, rue Taranne, n. 10.

1841. *Delafond*, vétérinaire à Longjumeau.

—— *Fleury*, horticulteur à Meulan.

—— *Riquet*, vétérinaire au 7.e de dragons, à Versailles.

—— L'abbé *Landmann*, curé de Constantine, rue de Grenelle-S.-Germain, n. 16.

1842. *Boullay*, membre de l'académie de médecine, à Montigny-les-Cormeil, par Franconville.

1843. *Payen*, membre de l'Académie des Sciences, au Conservatoire des Arts et Métiers.

—— *Robinet*, membre de l'Académie de médecine, rue Jacob, n. 48.

—— *Macquart*, naturaliste à Lille.

—— *Minanguin*, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Montbelet, près Macon.

—— *Berthaud de Saint-Paul*, sous-inspecteur de la forêt de Compiègne, à Compiègne.

—— *Poirson*, inspecteur des forêts de la Couronne, à Compiègne.

1845. *Chatin*, professeur à l'École de Pharmacie de Paris.

Entrées.

MM.

1845. *Delafond*, professeur à Alfort.
—— *de Behague*, à Dampierre (Loiret).
—— *Magne*, professeur à Alfort.
1846. *Gadebled*, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.
—— *Dubreuil*, professeur d'Agriculture, à Rouen.
1847. *Descieux*, médecin à Montfort.
—— *Flé Paris*, cultivateur à Montfort.
—— *Foulon*, vétérinaire à Houdan.
1848. *Buclard*, secrétaire du Comice Agricole de Châlons.

CORRESPONDANS ÉTRANGERS.

Entrées.

MM.

1832. *Villeroi* (Charles), propriétaire à Fremersdorf, près Sarrelouis (Prusse), à Bouzonville, département de la Moselle.

—— *Villeroi* (Félix), propriétaire au Rittersof, près Saint-Ingbert (Bavière Rhénane), à Bouzonville, département de la Moselle.

—— *Pelli-Fabroni*, secrétaire de la Société des Géorgophiles.

—— *Poyenaz*, directeur du collége de Boukarest.

—— *Asaky*, aga de la ville de Jassy.

1843. *Desaive*, docteur en médecine, rue de la Cathédrale, n. 12, à Bruxelles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société royale et centrale d'Agriculture de la Seine, à Paris.

—— d'Agriculture de la Sarthe, au Mans.

—— d'Agriculture et d'Emulation de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Comice agricole de la Marne, à Châlons.

Société d'Agric. du Pas-de-Calais, à Boulogne-s-Mer.

—— d'Agriculture des Sciences et Arts du Lot, à Montauban.

Société d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de la Gironde, à Bordeaux.
Académie des Sciences, Arts et Agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société d'Agriculture de l'Oise, à Beauvais.
—— —— de la Meurthe (à Nancy).
—— —— à Falaise.
—— —— d'Indre-et-Loire.
—— —— du Calvados, à Caen.
—— —— du Doubs, à Besançon.
—— —— du Nord, à Lille,
—— —— du Nord, à Douay.
—— —— de l'Ain, à Bourg.
—— —— de la H.te-Garonne, à Toulouse.
—— —— de l'Aveyron, à Rhodez.
—— —— du Cher, à Bourges.
—— —— à Lyon.
—— —— d'Indre-et-Loire, à Tours.
Académ. des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Rouen.
Société d'Agriculture de la Charente, à Angoulême.
—— —— de l'Aube, à Troyes.
—— —— de Tarn-et-Gar.ne, à Montauban.
—— —— de l'Arriége, à Foix.
—— —— d'Eure-et-Loir, à Chartres.
—— —— des Deux-Sèvres, à Niort.
—— —— de la Haute-Vienne, à Limoges.
Académie de Lyon.
Société Linnéenne de Lyon.
Société d'Agriculture, à Metz.

Société d'Agriculture, à Evreux.
Société d'Horticulture, rue Taranne, à Paris.
—— des Sciences et Arts, au jardin botanique.
—— d'Agriculture, à Angers.
Académie des Sciences et Arts, à Clermont-Ferrand
Société d'Agriculture de Meaux.
—— de la morale chrétienne, rue Taranne.
—— d'Agriculture, à Poitiers.
—— d'Agriculture, à Nantes.
—— Séricicole, rue Taranne, n. 12, à Paris.
—— Industrielle d'Angers.
Académie royale d'Economie agraire et des Géorgophyles, à Florence.
Société d'Agriculture de Compiègne.
—— d'Agriculture de la Drôme.
—— de Statistique de la Drôme.
—— des Vétérinaires du Calvados, à Bayeux.
—— d'Agriculture de Senlis.
—— —— de Calais.
—— —— de la Nièvre, à Nevers.
—— —— de Joigny.
La Société vétérinaire, à Morlaix.
L'Académie de la Somme, à Amiens.
La Revue agricole d'Abbeville.
La Revue agricole, rue des Saints-Pères, n. 64.
Société d'Horticulture, à Meulan.
—— des Vétérinaires de Paris.

Société Pratique des Vétérinaires de Paris.
——— agraire de Bologne.
Les Annales des Vosges.

MEMBRES DU BUREAU.

Président d'honneur.
M. le Préfet.

Président titulaire.
M. *D'Abzac*.

Secrétaire perpétuel.
M. *Fremy*.

Secrétaire adjoint.
M. *Belin*.

Trésorier perpétuel.
M. *Jourdain*.

Trésorier adjoint.
M. *Le Roy*.

Bibliothécaire perpétuel.
M. *Lacroix*.

COMMISSION INTERMÉDIAIRE.

MM.
Berger.
Victor Pigeon.
Notta.

MM.
Colin.
Battaille.
Belin, secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
F. FREMY.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ET DES ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

1849.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ET DES ARTS

du département de Seine-et-Oise,

PUBLIÉS

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 3 SEPTEMBRE 1848,
JUSQU'A CELLE DU 19 AOUT 1849.

49.e Année.



VERSAILLES.

C. DUFAURE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ,

Rue de la Paroisse, 21.

1849.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ET DES ARTS

du département de Seine-et-Oise,

PUBLIÉS

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 3 SEPTEMBRE 1848,
JUSQU'A CELLE DU 19 AOUT 1849.

49.e Année.



VERSAILLES.

C. DUFAURE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ,
Rue de la Paroisse, 21.

1849.

ALLOCUTION

de M. Arrighi de Padoue,

Préfet de Seine-et-Oise,

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

L'étude des causes du malaise profond qui a si douloureusement bouleversé notre société, a fait comprendre l'importance de tourner vers l'Agriculture les forces vives de la Nation, et de fixer aux champs les hommes que la surexcitation des travaux de l'industrie attire de plus en plus vers les grands centres de population. Diminuer le recrutement de l'armée industrielle, rendre la culture plus intelligente et par conséquent plus profitable, augmenter le bien-être de l'homme de la campagne, faire refluer, dans une juste mesure, les capitaux vers les opérations agricoles, tels sont les problêmes dont la solution préoccupe les meilleurs esprits, et ne peut manquer d'exer-

cer l'influence la plus salutaire sur la situation morale des masses.

Le Gouvernement et l'Assemblée ont manifesté la ferme volonté d'entrer largement dans cette voie; des sommes considérables ont été affectées l'année passée à l'amélioration de la petite vicinalité; une commission vient d'être instituée pour étudier les modifications que réclame notre régime hypothécaire, et pour préparer les bases d'un système de crédit foncier, à l'instar des établissemens qui fonctionnent déjà si utilement en Allemagne.

Enfin, depuis votre séance publique de l'année dernière, le projet de fonder l'enseignement agricole sur une vaste échelle a été converti en loi, le 3 octobre 1848, par l'Assemblée constituante; et le 30 mars dernier le Ministre de l'Agriculture a obtenu les allocations nécessaires à la réalisation immédiate de cette grande création.

Les trois fermes de Satory, de la Ménagerie et de Gally, qui contiennent 2,000 hectares environ de terres et de bois, ont été reprises, moyennant indemnité, aux fermiers qui les occupaient; elles sont aujourd'hui exploitées pour le compte et par les agens de l'État.

Un décret du Président de la République vient d'affecter à l'Institut agronomique, une partie des bâtimens des Grandes-Écuries, qui, au moyen de simples travaux intérieurs, seront facilement appropriés à leur nouvelle destination, et réuniront toutes les dépendances nécessaires au complet développement de cette école normale de l'Agriculture.

Vous n'ignorez pas que le Conseil-Général a été, dans sa dernière session, consulté par le Ministre de l'Agriculture sur le choix de la première Ferme-École a établir dans le Département; après avoir examiné les divers projets qui

lui étaient soumis, il s'était prononcé en faveur du domaine de la Vignette, exploité dans l'arrondissement de Rambouillet par M. Flé-Paris, l'un de vos correspondans. Ce vœu du Conseil-Général vient d'être réalisé, et les raisons sur lesquelles était basée sa préférence donnent tout lieu d'espérer que cet essai produira des résultats satisfaisans, sous la direction intelligente de ce cultivateur habile.

Cette Ferme-École, destinée à former de bons contremaîtres ruraux, des agens éclairés propres à hâter les progrès de l'Agriculture locale, recevra chaque année neuf nouveaux élèves, et le temps complet d'études y sera de 3 années. Les élèves-apprentis seront employés à tous les travaux de l'exploitation, qu'ils exécuteront comme le feraient des ouvriers recevant un salaire.

Enfin, Messieurs, par un heureux concours de circonstances, le Département va être doté d'une école régionale qui complètera les trois dégrés de l'Instruction agricole; un traité est à la veille d'être conclu avec l'Institut de Grignon, par suite duquel l'État prendrait à sa charge les dépenses d'appropriation ainsi que l'administration de l'école, la Société actuelle continuant à surveiller, à ses risques et périls, l'exploitation des terres.

Ces fermes régionales, vous le savez, ont pour but de former des chefs d'exploitation. Trois seulement pourront être établies cette année : à Grignon, à la Saussaie (département de l'Ain), et à Grandjouan (département de la Loire-Inférieure). L'Institut de Grignon méritait d'ailleurs, sous tous les rapports, cette honorable préférence; parfaitement organisé, il donne, depuis plus de vingt ans, une instruction qui ne laisse rien à désirer; et sous l'habile direction de M. Bella, il a été une pépinière de cultivateurs distingués, dont plusieurs aujourd'hui doivent à leurs

travaux d'occuper des positions éminentes, comme Inspecteurs-Généraux de l'Agriculture.

Vous avez, comme moi, Messieurs, vivement regretté que vos vœux, pour la conservation des haras de Saint-Cloud et de la Ménagerie, n'aient pas pu être réalisés; la commission spécialement chargée par vous d'étudier cette importante question, après un examen approfondi de ces deux beaux établissemens, terminait son rapport par ces mots :

« Lorsque la France n'a besoin pour égaler et surpasser « même, en richesses et en puissance, ses rivaux, que de « s'assurer la production d'une belle et bonne race che- « valine, il serait bien imprudent, sous une apparence « d'économie mal entendue, de se laisser aller à l'acte « à jamais regrettable de la destruction des deux haras. »

Malheureusement, la situation des finances n'a pas permis d'acquérir les étalons et les poulinières qui ont été vendus, pour la plupart, par ordre du liquidateur de l'ancienne Liste civile. Dans l'intérêt de la conservation de cette race précieuse qui allait être perdue pour la France, le Président de la République est généreusement intervenu, et, en attendant que l'Assemblée Nationale eût voté les allocations nécessaires, il a pris à sa charge les frais d'entretien du haras de Saint-Cloud. Cinq étalons pur sang, dont trois arabes donnés par le pacha d'Egypte, et deux par l'iman de Mascate; treize poulinières aussi de sang pur, telles sont, en ce moment, les ressources qu'offre cet établissement : j'apprends que l'iman de Mascate vient d'augmenter le haras de quatre étalons arabes dont il a fait hommage au Président de la République.

Un petit nombre de poulins et pouliches, dont quelques uns donnent les plus belles espérances, com-

plètent cet ensemble, et aussitôt que des crédits suffisans pourront lui être affectés, ce haras, avec les précieux élémens qu'il renferme, ne tardera pas à prendre des développemens en rapport avec les services importans qu'il est appelé à rendre pour l'amélioration de notre race chevaline.

Les encouragemens que le Conseil-Général alloue, chaque année, dans le même but, continuent à produire des résultats satisfaisans, qui, sans doute, eussent été plus marqués, sans la dépréciation dont les chevaux légers, surtout, ont été frappés, par suite de la crise commerciale.

La commission chargée de vous faire un rapport annuel sur la multiplication et l'amélioration de la race bovine, a constaté également les heureux effets des récompenses décernées aux éleveurs qui ont obtenu les plus beaux produits. — Plus de 400 animaux, la plupart d'une conformation remarquable, lui ont été présentés, et 76 ont mérité d'être primés.

Vous pouvez, à bon droit, Messieurs, revendiquer la meilleure part de ces progrès soutenus, qui sont dûs à votre active impulsion, et aux conseils de votre expérience. Pour moi, je saisis avec empressement cette occasion de remercier publiquement la Société du concours éclairé et dévoué qu'elle ne cesse d'apporter à l'Administration, en lui fournissant les renseignemens les plus utiles sur l'état des récoltes, ainsi que sur toutes les questions qui se rattachent aux intérêts de l'agriculture.

Soyez assurés que vous trouverez toujours en moi un interprête chaleureux de vos vœux et de vos besoins, soit auprès du Conseil-Général, soit auprès du Gouvernement, et que nous marcherons toujours d'accord vers le but

commun de nos efforts et de nos espérances, qui est l'amélioration progressive du sort des classes laborieuses, par la mise en œuvre de toutes les richesses naturelles de notre sol.

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. D'ABZAC, Président titulaire de la Société.

MESSIEURS,

Au moment où je dois déposer entre vos mains le mandat de confiance et d'honneur que je tiens depuis un an de vos unanimes suffrages, je vous dois ce témoignage public de ma vive gratitude pour les égards et l'indulgence fraternels dont vous avez su constamment entourer les fonctions de votre Président. Dans les débats si variés qui ont rempli vos séances, sous l'impression des évènemens dont la nature, la signification et la portée frappent d'étonnement le monde entier ; en présence d'une lutte des doctrines politiques et sociales qui prétendent régler l'avenir de ce monde, dans cette mêlée des passions diverses qui ne cessent de s'agiter au milieu de nous en s'attaquant jusqu'aux principes constitutifs, jusqu'aux bases élémentaires de la Société humaine, votre modération ne s'est jamais démentie, votre application habituelle aux questions du progrès agricole n'a jamais faibli ; vos réunions,

libres des entraînemens de la place publique, ont toujours présenté ce caractère calme et réfléchi qui convient exclusivement aux hommes convaincus de la valeur et de l'utilité de leurs œuvres. Agriculteurs et citoyens, vous ne vous êtes pas départis de cette sagesse pratique de l'homme des champs, que l'orage a assailli au milieu de ses travaux : il reçoit, impassible, les atteintes de l'ouragan, mais il attend à son poste.

Quel est donc le véritable caractère de cette attitude réservée que les populations agricoles semblent avoir prise à dessein en face du tumulte passionné de nos villes? Est-ce l'ignorance des affaires politiques? Est-ce l'abandon de ses propres droits qui rendent l'agriculteur moins accessible aux impressions de la vie publique? Faut-il lui prêter l'indifférence aux destinées du pays? Faut-il croire, qu'incapable d'apprécier les bienfaits du progrès social, il se livre à toutes les influences sans discernement et sans choix? Je ne prendrai pas la peine de relever l'extravagance de semblables paradoxes : il y a des vérités si évidentes que la démonstration en devient superflue. Qui ne sait que le véritable gage de nos libertés et de notre indépendance politique est confiée à cette brave population des champs, de tout temps fière du nom français, de tout temps sensible à l'honneur du pays. Ne l'a-t-on pas vue laver dans le sang des étrangers les affronts de l'invasion? Ne l'a-t-on pas vue plus tard transformée en formidables légions, répandre le renom glorieux de la France aux pieds des Pyramides et sous les murs du Kremlin?

Mais, lorsque les discordes civiles jettent la perturbation dans la société, lorsque des novateurs hardis portent la main sur les institutions, voulant ou trop avancer ou trop reculer; lorsque les cris des partis politiques retentissent

dans les solitudes de nos champs, spectateur impassible, plein de force dans sa foi et dans son indépendance, l'agriculteur se demande d'abord de quel côté est le droit et la raison. Habitué à lutter avec la rigueur des saisons, arrachant son pain des entrailles d'une terre souvent ingrate, pendant toute sa vie il observe cette admirable uniformité avec laquelle tout, dans la nature, se développe par dégrés, avant d'arriver, par une marche lente et progressive, au terme de sa maturité. Son expérience lui a appris qu'on ne réalise pas les bénéfices d'un progrès en marchant par bonds, en bâtissant sur des ruines.

La Providence semble avoir ainsi formé cette classe la plus nombreuse et incontestablement la plus utile de la famille humaine, afin d'assurer à l'homme son pain quotidien, lorsque, cédant à l'inconstance de ses désirs, il se lance dans la carrière périlleuse des révolutions. Si la population agricole, moins avisée et moins soucieuse du lendemain, répondait avec la même précipitation à chaque appel aux armes; si l'agriculteur, livré aux vissicitudes de la vie industrielle, délaissait son champ avec la même mobilité avec laquelle on délaisse les ateliers pour se mettre au service de chaque insurrection, alors les révolutions politiques, accomplies même au nom des droits les plus sacrés, présenteraient au monde l'horrible spectacle de cette désolation, dont Dieu a frappé, à certaines époques, le genre humain, lorsqu'il noyait des générations entières dans le comble de leurs iniquités.

Mais, si la vie agricole repose essentiellement sur les conditions de la stabilité et de l'ordre, si l'agriculteur semble refuser ses sympathies à toute transformation soudaine, à toute innovation hardie dans l'économie sociale; si, par ses habitudes calmes, par son attachement au sol,

il donne peu de prise aux agitateurs de toutes les époques, il n'en avance pas moins dans cette voie infinie des améliorations et du progrès que l'intelligence humaine élargit tous les jours, et dont Dieu seul connaît la dernière limite. Avant d'avoir conquis cette prépondérance légitime que la population agricole exerce aujourd'hui dans les destinées des états, elle a passé par de longues et dures épreuves du temps. C'est dans le baptême de la misère, de l'oppression, de l'humiliation, c'est dans les luttes contre tous les préjugés et contre toutes les injustices, que l'art le plus utile aux hommes préparait les voies de son émancipation.

Pour comprendre l'étendue des conquêtes que l'Agriculture a faites sur le passé, il suffit de jeter un coup d'œil sur les destinées de l'homme des champs et sur l'état de la culture dans l'ancien monde; il suffit de constater cette sujétion féodale, qui, à travers les siècles, pesait comme une fatalité sur les masses agricoles, pour les clouer à la glèbe.

Si nous admettons en principe que la terre languit sous la main de l'esclave, que l'homme libre et intelligent est le seul capable de créer les richesses territoriales, nous serons obligés de convenir que la constitution sociale, chez les anciens, s'opposait à tout développement de la culture. La riche production de certaines contrées célèbres ne prouve rien contre cette assertion.

La société ancienne, composée des vainqueurs et des vaincus, ne connaît pas le travail libre. Dans cette société de privilèges, les travaux des champs sont à la charge de l'esclave; non-seulement tous les profits de la production se concentrent dans les mains du Conquérant, mais l'ouvrier lui-même, abaissé à la condition de la bête, appartient corps et âme à son maître. Il gratte cette terre qu'il

maudit ; que lui importe, qu'elle produise plus ou moins ! La seule pensée qui le préoccupe, c'est de rompre ses chaînes et de venger, dans l'incendie et le carnage, l'injure faite à sa nature humaine.

L'antiquité n'a pas assez d'éloges pour l'industrie agricole de la Vieille-Egypte. Cette industrie, concentrée dans le bassin du Nil, étonnait les voyageurs anciens par la richesse de sa production et excitait la convoitise des plus célèbres conquérans. Quand on réfléchit cependant que dans cette contrée privilégiée de la nature, le fleuve seul se chargeait des soins annuels de la culture, et dispensait les habitans des travaux préparatoires pour féconder la terre et en activer la production, on se demande si, dans ce pays d'exception, il y eût véritablement une Agriculture. Quant à la population exclusivement chargée d'ensemencer et de récolter les fruits de cette culture providentielle, elle présente ici, comme dans le reste du monde ancien, le spectacle désolant de l'abaissement moral et de la misère exploitée par les castes des guerriers et des prêtres, elle n'est pas préservée, malgré la fécondité du sol, des atteintes d'une désastreuse famine. Contre quelques grains reçus de la main du Prince elle échange d'abord tout ce qu'elle possède ; et quand elle n'a plus rien à échanger, elle se vend elle-même et s'achemine par l'esclavage vers la mort.

Les institutions libérales de certaines contrées de la Grèce n'ont pu assurer au cultivateur l'indépendance des habitans des villes. Le génie démocratique des cités grecques n'étendit jamais ses ailes protectrices au-delà de leurs murs d'enceinte. La campagne, toujours sujette, supportait les charges et les dédains de sa métropole ; bien heureuse, quand elle n'eût pas à essuyer les dévastations et les meurtres, au moyen desquels le sauvage Spartiate éta-

blit son empire sur les populations agricoles de la Laconie.

Si la République romaine débute dans l'Histoire par la pureté des mœurs, par le courage civique, par la simplicité de la vie de ses habitans, si ses soldats labourent eux-mêmes les champs dont ils s'emparent sur leurs voisins, si ses Dictateurs, ses Consuls, ses Généraux retournent sans regrets à la charrue, des plaies mortelles rongent de bonne heure cette société agricole et guerrière. L'usure dépossède bientôt le petit cultivateur non-seulement de sa propriété, mais de ses droits de citoyen. Peu à peu l'homme libre quitte la campagne et vient ajouter de nouveaux élémens aux agitations de la ville. Des cris contre les riches, contre l'oppression des créanciers, contre la concentration des terres dans les familles patriciennes, provoquent des séditions et des troubles, et les tentatives d'une réparation impuissante par les lois agraires n'aboutissent qu'à augmenter la détresse de la multitude aussi affamée de pain que des jeux. L'homme libre ne retourne plus à la charrue, les travaux des champs passent dans les mains des esclaves.

Pour faire travailler ces agrégations forcées d'ouvriers de tous les climats, qui n'avaient de commun entre-eux que le désespoir et la misère, les dominateurs du monde furent obligés d'organiser et d'entretenir une surveillance armée. Les champs de l'Italie, des Baléares, de la Sicile furent gardés à vue; mais toutes les mesures de prudence devaient échouer contre toutes les insurrections des travailleurs : la Sicile, ce grenier du peuple romain, fut, à plusieurs reprises, ravagée par le fer et le feu, et il ne fallut que le poids de la tête d'un Spartacus en révolte pour balancer la Toute-Puissance de la Ville éternelle.

En un mot, les institutions religieuses, les distinctions

civiles établies sur le droit du plus fort, la prépondérance des villes sur les provinces, acquise et maintenue par le sabre, l'idée de l'esclavage justifiée devant la conscience et devant la loi, tout concourait chez les anciens pour exclure les populations agricoles du bénéfice des libertés publiques, et pour les rendre tributaires des castes qui se partageaient les pouvoirs de l'État. Lorsque enfin le Gouvernement du monde, alors connu, fut concentré dans les mains des Césars, les rigueurs de l'esclavage personnel furent tempérées, mais les souffrances de l'homme des champs ne firent que changer de nature. A l'arbitraire de l'aristocratie succéda la violence du soldat et de la fiscalité impériale.

Pour recruter et alimenter les armées, pour surveiller le monde conquis, pour payer les barbares affamés et arrêter les dangers de leurs courses, l'administration impériale ruina et dépeupla les provinces! La grande Grèce était sans habitans, dit un auteur, et le pays le plus fertile de la péninsule, *l'Heureuse Campagnie*, demeurait inculte, faute de bras!

C'est dans cette situation déplorable que le monde ancien remplit la dernière page de son histoire. De nouveaux maîtres, de mœurs et d'origine, pour la plupart inconnus, quittent à mesure les forêts et les steppes du Nord, pour prendre possession de cette société sans conscience, usée par l'oppression et indifférente à ses futures destinées. Les barbares s'inclinent par fois devant la majesté muette de cette civilisation en ruines; ils respectent les franchises de certaines villes, ils transigent avec la puissance nouvelle de l'Église; mais pour la campagne, elle se livre à merci, et ils la traitent en conquérans.

D'ailleurs, pouvait-elle espérer mieux des hommes qui

n'avaient que du mépris pour tout travail, qui ne connaissaient d'autre occupation honorable que la guerre et la chasse, et qui abandonnaient aux femmes les soins de leur triste culture?

Mais tel fut l'excès des maux qui accablaient le déclin du monde romain, tels furent le désespoir et la détresse des provinces, que les barbares apparurent comme vengeurs de l'humanité. En effet, à mesure qu'ils étendaient leurs conquêtes, ils enlaçaient la campagne dans ce réseau de fer qu'on nomme *système féodal*. Dans ce système de dépendance hiérarchique, où les devoirs et les droits de chacun furent invariablement fixés, l'homme des champs occupa le dernier dégré; il changea l'état précaire du colon systématiquement ruiné, de l'esclave exploité par l'exacteur et le soldat contre celui de serf attaché à la glèbe.

Si dans l'ordre civil il devint taillable à merci, dans l'ordre religieux, il conquit l'égalité, car l'Église lui a reconnu une âme égale à celle de son maître.

Surveillé des hauteurs du château féodal, chargé des redevances les plus onéreuses et les plus bizarres, il eut cependant un abri et une famille.

Les barbares lui ayant reconnu le droit de vivre, il eut une part déterminée dans les fruits de son travail. *Certes*, c'était un bien faible acheminement à travers les calamités du moyen âge vers les destinées plus consolantes que les luttes de la Papauté avec les Rois, les guerres de l'aristocratie féodale et la réformation du 16.e siècle devaient préparer, et que notre Révolution de 1789 fixa définitivement.

Oui, Messieurs, c'est encore à notre belle patrie que l'art le plus utile et le plus méconnu doit sa réhabilitation. On frémit d'effroi en examinant dans ses détails ce drame sanglant qui a clos le siècle le plus sceptique; le seul sou-

venir des horreurs de 1793 porte le trouble dans l'âme la plus retrempée. Et cependant il serait difficile d'effacer de la mémoire humaine cette lugubre époque de transformation qui n'a rien laissé à sa place. Propriété, famille, droits acquits, condition des personnes, les rapports de l'homme à l'homme, les habitudes et les usages, jusqu'aux notions du beau et du juste, tout a passé par le moule des réformateurs et tout chez nous porte l'empreinte nouvelle de la charité et de l'amour.

La campagne surtout changea d'aspect : délivrée des entraves du passé, elle fut entourée de lois protectrices; ses habitans, grandis dans l'estime publique, appelés à la jouissance de tous les droits de l'homme libre, devinrent les gardiens des libertés du pays.

Indépendans dans leurs personnes, ils peuvent désormais tenter toutes les chances de la fortune; ils peuvent exercer leur intelligence dans toutes les branches de ce vaste atelier qu'on nomme France. Ils peuvent vendre, acheter, groupper, morceler cette terre devenue mobile comme la pensée; cette terre, objet constant de la convoitise du travailleur, et qui lui fut si long-tems interdite. Toutes les ressources du mouvement intellectuel, les sciences, les arts, l'instruction garantie par les lois de l'État, les découvertes faites dans toutes les branches des connaissances humaines, les encouragemens publics viennent en aide au travailleur campagnard pour augmenter la masse de sa production et de son bien-être.

En présence de ces avantages si positifs, de ces droits acquis au prix d'une longue infortune, consacrés par une jouissance de 60 ans et qu'aucune force humaine ne peut plus lui contester, qu'y a-t-il d'étonnant que l'habitant des campagnes soit resté sourd à l'appel des novateurs de notre

époque ? son bon sens lui prouve assez qu'il a plus à perdre qu'à gagner dans les perturbations de l'État et qu'on ne joue pas impunément une réalité supportable contre les chimères d'un bonheur parfait. Non, il n'a pas acquis cette masse de garanties précieuses dans l'ordre matériel et moral pour les gaspiller en essais de théories sociales!

Qui de nous, Messieurs, ignore les nombreuses infortunes abritées sous la chaumière du campagnard ? Qui de nous n'a pas senti son cœur brisé en face de ces misères silencieuses et de ces peines sans relâche, qui accompagnent si souvent la vie des champs ? Mais, si l'absence des capitaux arrête le bras du cultivateur, si le prêteur à la petite semaine prélève encore une prime d'immoralité sur les fruits de son pénible labeur, si son modeste avoir s'engloutit souvent dans les interminables détours de la justice, il sait qu'un Gouvernement issu de son suffrage et soutenu par la confiance générale ne pourra plus faillir aux promesses des réformes urgentes tant de fois oubliées par ses devanciers ; que l'institution du crédit foncier, la simplification des formes dans les transactions, la propagation de l'enseignement professionnel, ne peuvent tarder de compléter les mesures salutaires par lesquelles le Gouvernement républicain a déjà témoigné de sa sollicitude pour le bien-être de l'Agriculteur et pour le progrès de son industrie. Non, il n'est pas permis de douter des intentions de l'Autorité, quand le premier Magistrat du Département, animé de dispositions bienveillantes, vient prendre part à cette réunion solennelle, pour écouter l'expression de nos vœux et encourager nos espérances légitimes.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE,

DEPUIS SA

Séance du 3 Septembre 1848, jusqu'à celle du 19 Août 1849,

PAR M. FREMY,

Secrétaire perpétuel de la Société.

MESSIEURS,

La confiance dont vous m'avez honoré m'impose tous les ans à cette époque l'obligation de rechercher dans les procès-verbaux de vos séances mensuelles les élémens d'un compte de vos travaux pendant l'année agricole qui expire aujourd'hui. Cette analyse n'est pas seulement destinée à rappeler à votre souvenir les différens objets qui

ont le plus particulièrement appelé votre attention et auxquels vous avez dû consacrer vos soins et vos méditations, mais exposée devant un auditoire éclairé, cette analyse tend à justifier la bienveillance qui a toujours accueilli le zèle et le dévouement que vous ne cessez de manifester, depuis maintenant un demi-siècle, à une œuvre d'utilité publique consacrée au progrès et à la prospérité de la science à laquelle toutes les autres s'empressent d'apporter leur appui et leur concours.

Renseignemens sur les Récoltes.

Institués par le Gouvernement, en 1799, pour concourir à la prospérité de l'Agriculture par l'expansion et la propagation des bonnes méthodes, par leur substitution à une routine aveugle, sans progrès et sans avenir, vous avez été aussi institués pour que l'Administration pût recourir à vos lumières et à votre expérience dans toutes les circonstances où il lui importait d'être éclairée sur le véritable état agricole du pays, et sur ses ressources comparées aux besoins de la consommation. Dévoués à tous les devoirs dont votre institution vous impose l'accomplissement, vous avez toujours considéré comme un des plus obligatoires ces relations que vous entretenez périodiquement avec le premier Magistrat du Département, à toutes les époques du développement de la végétation, et surtout au moment où ses résultats peuvent être appréciés.

C'est ainsi qu'en 1848 vous avez fait à M. le Préfet, sur la récolte de cette année, un rapport qui embrassait toutes les natures de céréales cultivées dans notre Département. Vous avez indiqué leur rendement par hectare, leur poids et leur qualité; de ces renseignemens vous avez pu conclure que la récolte des céréales de cette année 1848 devait être comparée à une *bonne ordinaire*, et que, d'après

sa quantité et sa qualité, elle excédait notablement les besoins du Département. C'est ordinairement lorsque la récolte est achevée, et lorsque le battage est commencé, que vous complétez vos rapports partiels à M. le Préfet, par un rapport définitif qui résume tous les résultats. Vous n'avez pas cru devoir attendre cette époque pour la récolte de 1849; les intempéries qui se sont manifestées au moment de la floraison, plusieurs orages qui ont occasionné le versement des grains, vous ont fait craindre que ces circonstances n'exercent quelqu'influence peu favorable sur la récolte des grains, et vous avez dû transmettre vos craintes à M. le Préfet; cependant on ne peut s'empêcher de remarquer que si le grain est rare et petit dans les épis, le nombre de gerbes est si considérable qu'on doit en espérer une compensation efficace, et les cours qui ont notablement fléchi depuis quelques marchés, semblent confirmer cette espérance.

Pommes de terre.

Vous n'avez pas été aussi heureux dans la transmission des résultats d'une autre récolte de 1848, considérée depuis long-temps comme devant préserver notre beau pays des effets de l'insuffisance d'une récolte de céréales. Atteintes depuis quelques années d'une maladie contre laquelle les efforts de la science ont été jusqu'à présent inefficaces, les pommes de terre ne rendent plus cette quantité de fécule qui assurait au cultivateur une compensation convenable des frais de cette culture; aussi ce tubercule n'occupe plus une aussi grande place que celle qui lui était assignée, comme plante sarclée, dans les assolemens. Vous avez voulu que cette circonstance fût signalée à l'Administration d'une manière précise, pour qu'elle ne comptât plus sur cette ressource, et qu'elle avisât aux

moyens de combler cette lacune en cas d'insuffisance d'une récolte des céréales.

S'il vous appartient de signaler à l'Administration les inconvéniens qui peuvent résulter de l'improduction d'une plante aussi féculente que la pomme de terre, vous avez aussi à connaître de tous les moyens proposés pour la remplacer utilement, et à apprécier leur valeur.

Ulluco. C'est pour l'accomplissement de ce devoir que M. Philippar a cultivé cette année, avec le plus grand soin, une plante tuberculeuse, originaire de l'Amérique méridionale, de la famille des portulacées, dont il avait reçu, pour les livrer à l'expérimentation, des tubercules du Ministre de l'Agriculture.

La culture de cette plante a parfaitement réussi; notre honorable collègue a recueilli des tiges herbacées très-fortes et très-abondantes en feuilles, mais les tubercules sont peu nombreux, ils n'ont pas, à beaucoup près, le goût et le farineux de la pomme de terre; cependant les animaux mangent avec plaisir toutes les parties de cette plante : il serait possible que, si elle n'est pas destinée à devenir un bon succédané de la pomme de terre, elle fût pour l'Agriculture une bonne plante fourragère, d'autant plus intéressante qu'elle semble, pour son développement, puiser beaucoup plus dans l'atmosphère que dans le sol.

Les détails que vous a donnés M. Philippar sur l'*ulluco*, méritent de recevoir d'autant plus de publicité qu'un imprudent jardinier s'est avisé de faire insérer dans les journaux que cette plante tuberculeuse paraissait destinée à remplacer avantageusement la pomme de terre. S'il importe, en culture, de faire connaître et de propager ce qui est avéré, il ne l'est pas moins de prévenir les décep-

tions qui sont un obstacle à la propagation de ce qui est utile et vrai.

Pommes de terre hâtives

Il faut donc reconnaître et déclarer que la maladie qui a atteint les pommes de terre sévit encore, que le spécifique est encore à trouver, et qu'aucune des plantes proposées pour tenir dans la culture la place qu'y occupe la pomme de terre, ne remplit cet objet.

On est cependant assez généralement d'accord sur le fait que la pomme de terre hâtive est beaucoup moins atteinte de la maladie que les tubercules d'automne ; c'est à l'occasion de la citation de cette circonstance que M. Philippar a fait observer qu'on était loin de connaître, dans la culture, toutes les variétés de pommes de terre hâtives, qu'il en existait un assez grand nombre parmi lesquelles on en remarque quelques-unes qui donnent un très-bon rendement. Pour que cette communication devienne fructueuse, M. Philippar a présenté à la Société huit variétés de ces hâtives que huit de vos collègues se sont chargés d'expérimenter ; la constatation du rendement, la détermination comparative des quantités de fécule et des observations suivies sur la végétation de ces variétés, sur la manière dont elles se comportent relativement à la maladie, feront connaître si on peut concevoir quelqu'espoir de leur introduction dans la culture ; toutes ces circonstances sont d'autant plus importantes à observer, que jusqu'à présent la substitution de la pomme de terre hâtive, si elle continue à n'être pas atteinte, serait le seul moyen de conjurer les effets de l'avarie que subit depuis quelques années la pomme de terre automnale.

Au moment où nous terminions cet article, M. Debonnaire vous a fait hommage d'un rapport qu'il a fait sur un

mode de culture de la pomme de terre hâtive dite Marjolin. Cette communication est digne de fixer l'attention de tous les cultivateurs, car, d'après le procédé de M. Savart, qui est l'objet du rapport, on peut obtenir deux récoltes de la Marjolin dans une même année, et les produits sont tout-à-fait exempts de la maladie.

Patates. Lorsqu'on a vu la culture de la pomme de terre aussi gravement compromise, on a donné un peu plus d'attention à une plante tuberculeuse de la famille des convolvulacées, connue sous le nom de *batate* ou *patate ;* la saveur agréable et féculente de ce tubercule semble promettre qu'il pourrait rivaliser heureusement pour la consommation avec la pomme de terre ; mais la végétation de cette plante est soumise à des conditions de température qui en limite la culture à nos provinces méridionales ; elle y est d'autant plus précieuse qu'elle réussit complètement dans des terrains secs et sablonneux où la pomme de terre se développe difficilement ; mais elle ne prospère à la latitude de Paris qu'au moyen des procédés et des appareils horticoles employés pour les plantes exotiques, ainsi que vous l'ont exposé plusieurs de nos collègues qui cultivent la patate.

Je dois me borner à ce simple exposé en indiquant qu'une intéressante notice sur cette culture vous a été adressée à ses derniers momens par notre si regretté confrère M. l'abbé Caron, et que vous en avez voté l'insertion dans votre Recueil.

Ponts à Bascule. Je disais dans le Compte-rendu de l'année dernière, « que si l'Agriculture souffrait avec résignation, elle savait réclamer avec persévérance ; » c'était à l'occasion

de vos réclamations tant de fois réitérées pour obtenir des modifications à la loi sur la police du roulage qui, à cette époque et même aujourd'hui, n'avaient et n'ont encore reçu aucune satisfaction. Cette année vous avez obtenu le concours d'un puissant auxiliaire; le Conseil-Général, qui saisit avec empressement toutes les occasions de manifester ses sympathies pour l'Agriculture, est intervenu, comme il l'a déjà fait plusieurs fois, pour demander la révision de la loi qui régit le roulage. Présumant que la nécessité d'observer l'effet des chemins de fer sur les routes, qui doivent être évidemment moins parcourues, et conséquemment moins détériorées, pourrait retarder cette révision, le Conseil a demandé « qu'il soit fait droit « aux réclamations de l'Agriculture, qui éprouve les plus « grands préjudices de l'application du contrôle des ponts « à bascule au transport des engrais. »

En présence d'une pareille manifestation, vous avez pensé qu'il vous appartenait de l'appuyer en renouvelant vos réclamations; elles ont été l'objet de deux lettres à MM. les Ministres de l'Agriculture et des Travaux publics; l'un et l'autre vous ont exprimé l'intention de prendre en considération vos doléances, d'en faire l'objet de propositions de réforme à introduire dans les réglemens de police du roulage sur lesquelles il appartient au pouvoir législatif seul de statuer. Vous obtiendrez justice, il faut l'espérer, il s'agira seulement de saisir le moment opportun pour la demander de nouveau.

Engrais et Vidange.

Votre sollicitude pour tout ce qui peut entraver l'approvisionnement indispensable des engrais, s'est encore manifestée cette année à l'occasion des efforts persévérans de notre collègue M. Garnier, pour introduire dans la

culture le résultat des vidanges. Après en avoir constaté les bons effets (appréciés depuis si long-temps dans nos départemens du Nord) par l'emploi réitéré de celui des casernes de Versailles sur son exploitation de la ferme de la Ménagerie, M. Garnier a voulu donner à l'emploi de cet engrais, nouveau dans le centre de la France, un plus grand développement, en le procurant, en quelque sorte gratuitement à l'Agriculture. Opérant plus en grand qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, M. Garnier a traité avec l'Administration de la guerre de la vidange des casernes de Paris, qu'il a mise à la disposition de l'Agriculture, à la seule condition de l'enlèvement de cette vidange.

Cette disposition, si avantageuse pour la fertilisation des terres, a éprouvé cependant quelques difficultés qui ont nécessité votre intervention près de l'autorité. Par mesure de salubrité, les vidanges de Paris doivent être enlevées en général la nuit et elles ne peuvent sortir que par une seule barrière; on conçoit quelle entrave cette mesure peut mettre à l'enlèvement des vidanges par les cultivateurs; d'abord, la nuit, et ensuite par des points de sortie qui peuvent être tout-à-fait opposés à celui de l'exploitation sur lequel il faudrait les diriger. Vous êtes donc intervenu pour demander à M. le Préfet de police que l'enlèvement des vidanges des casernes pût se faire en plein jour et par quatre barrières opposées, en relation avec les grandes exploitations rurales sur lesquelles on dirigerait les vidanges. Cet enlèvement en plein jour est sans aucun inconvénient pour la salubrité publique. M. Garnier désinfecte les vidanges par les moyens si connus maintenant et si efficaces des sels de fer, et il emploie des tonneaux d'un hectolitre qui ferment hermétiquement.

Vous avez cru devoir profiter de cette circonstance pour appeler l'attention de l'autorité sur une question d'hygiène publique de la plus haute importance, dont la solution, telle que vous la proposez, mettrait à la disposition de l'Agriculture une masse considérable d'engrais très-fertilisans, généralement négligée.

Il s'agirait de la substitution des fosses mobiles aux fosses immobiles. La désinfection qui s'exécute si facilement dans les premières, est très-difficile dans les fosses d'une grande dimension ; leur vidange ne peut alors s'opérer que la nuit, elle est pour tout le voisinage une cause d'insalubrité des plus intenses, et trop souvent elle coûte la vie à ceux qui l'effectuent. La fosse mobile est en bois fortement cerclée, elle est en quelque sorte imperméable, tandis que les fosses en maçonnerie doivent se détériorer au bout de quelque temps, en donnant lieu à des infiltrations qui pénètrent dans les nappes d'eau, dans les puits, et dans toute espèce de réservoirs, en les infectant insensiblement, mais d'une manière permanente, et en rendant leur usage très-préjudiciable à la santé. Ces observations vous ont paru susceptibles d'appeler l'attention de l'autorité sous le point de vue de la salubrité publique et sous le rapport des avantages réels que cette substitution procurerait à l'Agriculture. Espérons que les préoccupations politiques n'absorberont pas toujours les momens des magistrats chargés de la police de la salubrité publique, qu'ils pourront en consacrer quelques uns à l'examen des moyens de préserver les populations des effets de l'enlèvement et de l'accumulation des vidanges sur un même point, et qu'ils méditeront celui qui leur est proposé, de les faire transporter directement, au moyen des fosses mobiles, sur les terres arables, pour

lesquelles elles seront un objet puissant de fertilisation.

Emploi du Sel. Lorsque le Gouvernement a délibéré la réduction de l'impôt du sel de deux tiers, il a voulu que le pauvre payât moins cher cet objet de première nécessité : il a pensé qu'il trouverait un dédommagement du grand sacrifice qu'il faisait par une plus grande consommation de cette substance que ferait l'industrie manufacturière, qui l'aurait ainsi plus facilement à sa disposition, et par l'agriculteur qui n'aurait plus aucun prétexte pour se refuser à constater l'efficacité du sel comme amendement des terres ou comme pouvant appéter les animaux.

Tout est à faire sous ce dernier rapport pour l'Agriculture ; elle n'a que des indications, très-contradictoires, sur les effets du sel ajouté à la nourriture des animaux ; l'incertitude est la même sur l'emploi du sel pour concourir à la fertilité des terres ; elle ignore comment et dans quel état il faut l'employer ; ce qu'elle sait de la nature des sols sur lesquels il convient de l'employer est vague et incertain ; tout est donc à apprendre, tout est à expérimenter, si on veut que le Gouvernement sache s'il ne s'est pas fait illusion en comptant sur une grande consommation agricole, pour compenser la réduction de *quarante* millions qu'il a fait subir à l'impôt du sel.

C'est pour faciliter cette expérimentation générale, que M. Girardin, professeur de chimie à Rouen, l'un de vos correspondans, a publié une instruction, véritable catéchisme dans lequel les grands comme les petits agriculteurs trouveront un guide qui a pris pour base de l'instruction qu'il publie tout ce qui se pratique dans les pays où on essaie l'emploi du sel. Vous avez été édifiés sur la valeur de cette instruction par votre Commission spéciale

dont M. Thibierge vous a transmis l'opinion tout-à-fait favorable à l'utilité de répandre le travail de M. Girardin. Vous avez voulu apporter votre concours dans la solution de cette grande opération, en répandant son instruction au nombre de mille exemplaires qui ont été distribués dans tous les cantons agricoles du Département.

Machine à vapeur pour le labourage.

Jusqu'à présent l'Agriculture n'avait pas encore reçu dans ses procédés l'application de la vapeur qui a exercé une si grande influence sur toutes les industries; le premier essai en ce genre devait nécessairement être tenté sur le labourage, c'est en effet pour cette opération agricole que M. *Balrat* a inventé une machine dont vous avez été appelé à constater les effets par l'intermédiaire d'une Commission composée de MM. Rabourdin, Notta, Joseph Pigeon, Erambert et Philippar, rapporteur.

Votre Commission a dû renoncer à vous décrire cette machine; elle n'avait, en effet, pour mission que de constater si la vapeur peut être substituée avantageusement à l'action des hommes et des chevaux pour le labourage des terres, au moyen de la charrue. Dans l'expérience à laquelle elle a assisté, elle a reconnu que la machine ne labourait pas la terre; mais qu'avec les neuf pioches dont elle est armée, que fait mouvoir la vapeur, la terre était seulement entamée à deux centimètres de profondeur, à la manière d'un fort binage. Cet essai a été pratiqué sur une terre silico-argileuse, facile, propre et assez meuble; mais lorsqu'on l'a dirigée sur une luzerne de la même nature de terre, le sol était difficilement entamé, les pioches ne mordaient que par place, et on reconnaissait que la machine manquait de la force nécessaire pour pénétrer plus avant : en effet, sa puissance n'est que de deux chevaux.

L'Agriculture n'a donc pas encore à redouter que ses charrues, ses chevaux et conséquemment ses fourrages soient déplacés par la vapeur ; cependant l'honorable rapporteur de la Commission n'a pu vous laisser ignorer que la machine de M. Balrat était une invention ingénieuse ; mais qui, ainsi que le reconnaît l'inventeur, réclame de grandes améliorations qu'il se propose de lui faire subir pour l'amener au point de lui faire trouver une place utile dans les instrumens agricoles.

Assainissement des terres en drainage.

Depuis long-temps l'Agriculture se préoccupe du préjudice qu'éprouvent les terres qui, après avoir reçu les eaux nécessaires à leur fertilisation ne peuvent, en raison de l'imperméabilité de leur sous-sol, se débarrasser que difficilement de celles qui sont superflues. Ces terres, lorsqu'elles ne sont pas en partie incultivables, sont presque toujours embarrassantes pour le cultivateur qui assez souvent, au printemps comme à l'automne, ne peut les mettre en culture que fort tard, en voyant quelquefois ses récoltes endommagées en raison de l'époque tardive de leur rentrée.

Ces inconvéniens sont moins sensibles lorsque les sous-sols ne sont pas tout-à-fait imperméables ; on appelle *terres froides* celles qui sont ainsi placées, et on cherche à leur donner une meilleure disposition végétative par des engrais abondans, ce qui leur a fait donner, dans le langage naïf agricole, le nom de *mangeuse de fumier*. Mais lorsque le sol est tel que l'eau sourd en quelque sorte de toutes parts, lorsque les terres à céréales sont en partie infertiles, lorsque les prairies ne donnent guère que des plantes de la plus mauvaise qualité, il faut recourir aux moyens les plus propres à donner de l'écoulement aux eaux. On pratique alors des saignées, des tranchées, on

dispose la terre en bandes bombées, établies de manière à ce que les eaux se dirigent dans les petites rigoles d'écoulement; mais ces dispositions n'atteignent guère que la surface du sol, il faut nécessairement pénétrer plus avant lorsqu'on veut l'assainir véritablement. Alors on doit pratiquer des tranchées profondes d'un mètre au moins; il faut les pierrer, les multiplier, les recouvrir pour qu'elles ne soient pas un obstacle à la culture, il faut enfin se livrer à des dépenses que ne peut faire le petit cultivateur, et qui arrêtent même celui d'une grande exploitation.

Cependant vous avez entendu les observations de M. François Pigeon, sur les avantages qu'a obtenus M. Delorme, propriétaire dans la vallée de la Bièvre, de l'emploi de petits canaux empierrés qu'il a fait pratiquer il y a plus de vingt ans et qui ne se sont pas engorgés, comme cela paraît avoir eu lieu sur plusieurs autres localités.

Les inconvéniens que nous venons de signaler, quant aux moyens employés pour l'assainissement des terres, ont été remarqués depuis long-temps en Angleterre; leur insuffisance ou leur cherté ont fait recourir à un procédé appelé *drainage*, dont l'efficacité constatée depuis un grand nombre d'années, a déterminé le parlement à mettre à la disposition de l'Agriculture une somme de 75 millions de francs, dont une partie doit être employée à l'assainissement des terres humides, au moyen du drainage. Cette opération, dont vous devez les détails à M. Rabourdin et à M. de Gourcy, l'un de vos correspondans, consiste dans le creusage de rigoles de 1 mèt. 33 cent. de profondeur, espacées de 16 à 18 mètres, disposées dans le sens le plus favorable à l'écoulement des eaux et destinées à recevoir des tuyaux de terre de 2 à 3 cen-

timètres de largeur, sur 33 centimètres de longueur ; ces tuyaux s'emmanchent les uns dans les autres, et c'est par les points de jonction que l'eau surabondante s'introduit dans les tuyaux, pour de là se rendre dans le réservoir commun à toutes les rigoles. Celles-ci sont recouvertes de terre et la culture s'opère sans que cet appareil souterrain lui apporte aucun obstacle.

Le prix de revient des tuyaux ne paraît pas en être un à l'emploi du drainage ; il varie comme celui du combustible et de la main-d'œuvre ; celui de leur confection est singulièrement réduit par l'emploi de machines qui modifient notablement la dépense.

Le drainage n'a pas encore fait de grands progrès en France, cependant le Conservatoire des Arts et Métiers et la Société d'Encouragement se préoccupent de la fabrication des tuyaux ; des machines propres à cette fabrication sont demandées en Angleterre. M. Garot, propriétaire, cultivateur en Seine-et-Marne, en a fait importer une avec laquelle il nous a assuré qu'il fabriquait plus de 2,000 tuyaux par jour, et M. Rotschild a établi une fabrique de ces tuyaux au moyen de laquelle il peut les livrer à l'Agriculture au prix de 18 francs le mille.

Espérons donc que le drainage, mis à la portée de tous les Agriculteurs, procurera l'assainissement de ces nombreuses terres humides, ou presque continuellement inondées, qui se refusent en quelque sorte à toute espèce de culture, et que nous serons forcés de reconnaître l'efficacité d'un procédé apprécié à un tel point par nos voisins, que leur législature n'a pas balancé à voter de grands sacrifices pour sa propagation.

En attendant que le drainage à la manière anglaise ait simplifié et rendu vulgaire en quelque sorte l'assainisse-

ment des terres, il ne faut cependant pas négliger d'autres moyens qui ont été pratiqués avec avantage; ainsi, vous venez d'entendre qu'un propriétaire a déjà pratiqué avec succès des rigoles empierrées pour l'assainissement de terres presque toujours inondées. Ce procédé a été mis en pratique cette année par notre si regretté collègue Philippar, sur des terres de la commune de Ville-d'Avray, toujours inondées et tout-à-fait improductives jusque-là. L'assainissement a été si bien conçu, dirigé et exécuté, que l'hectare de prairie a rendu, en 1848, 80,000 kilogrammes de foin d'excellente qualité. L'auteur de ce travail a joint à sa communication une notice qui contient la relation de la direction de ce travail, la dépense dont il a été l'objet et un dessin explicatif des moyens employés pour l'assainissement.

Cette intéressante communication devait, sauf l'avis de votre Commission intermédiaire, figurer dans le Recueil de vos Mémoires; vous persisterez sans doute dans vos intentions pour rendre hommage à un travail utile, le dernier qui ait été effectué par un collègue dont l'infatigable zèle semblait vous promettre, naguère encore, une si utile coopération.

Etalons de la Société.

L'industrie chevaline, que vous avez créée dans le Département, continue à progresser, non-seulement sous le rapport du chiffre, mais encore sous celui de l'amélioration des produits, ainsi que va vous le faire savoir notre honorable président, et ainsi que le constatent les succès réitérés des poulains issus de nos étalons dans les concours du Comice. Les nombreuses demandes qui vous sont adressées pour obtenir les étalons semblent encore confirmer cette assertion, surtout lorsque, comme l'année

dernière, elles ont nécessité une prolongation de tournée de plus d'un mois.

Prévenus de cette circonstance par M. d'Abzac, vous avez voulu vous assurer si cette prolongation de service n'était pas susceptible de compromettre la santé des étalons ou au moins les fatiguer outre mesure. Satisfaction complette vous a été donnée à cet égard par votre Commission de la race chevaline qui avait choisi pour son organe M. Debonnaire. Les étalons revenus à Milon-la-Chapelle, ont été isolément l'objet d'un scrupuleux examen, et vous avez appris avec une vive satisfaction que les animaux, après une tournée et un service fatigans, étaient dans le meilleur état de santé, ce qu'il faut attribuer, ainsi que vous l'a indiqué l'honorable rapporteur, aux soins persévérans, à la bonne direction que ne cesse de leur donner M. d'Abzac, qui continue à vouloir bien en être le détenteur, et au choix intelligent qu'on fait de ces animaux. Vous êtes donc plus que jamais incités à persévérer dans cette œuvre *d'utilité publique*, dont plusieurs cantons du Département recueillent déjà les bienfaits.

Race Bovine. Indépendamment des encouragemens que vous distribuez tous les ans dans cette séance aux éleveurs de bestiaux et surtout à ceux qui s'attachent à l'amélioration des races; vous avez voulu provoquer cette amélioration par des ventes de taureaux de bon choix et de bonne race, que vous faites effectuer sur les points du Département où le besoin de changer ce qui existe se fait sentir; c'est ainsi que depuis votre dernière réunion publique la vente de seize taureaux de race suisse et cotentine sur trois arrondissemens a été effectuée. Vous avez maintenant à examiner si vous devez persister dans l'emploi de ce moyen

d'amélioration pour lequel la bienveillance du Conseil-Général et celle du Ministre de l'Agriculture ne vous ont pas failli. Convient-il d'attendre l'effet des ventes que vous avez faites jusqu'à présent ; faut-il abandonner pendant quelque temps à l'intérêt particulier le soin d'assurer une bonne reproduction par le choix de bons producteurs ? C'est une question qui préoccupe vivement votre Commission, elle consacrera toute son expérience à lui trouver la solution la plus convenable aux intérêts qu'elle a mission de protéger et de défendre.

MM. Richard père et fils, ingénieurs-géomètres du cadastre, ont entrepris un travail qui a pour but la confection d'une carte agricole, géologique, parcellaire et statistique de toutes les communes du Département ; ce travail a déjà reçu un commencement d'exécution ; la carte des communes de Trappes et de Thiverval, y compris l'institut agronome de Grignon, sont achevées et publiées, et la carte de quarante et une autres communes est très-avancée. Ce travail s'exécute sous le patronage et la direction du Comice agricole, il est encouragé par M. le Ministre de l'Agriculture et les auteurs vous l'ont soumis pour recevoir vos observations, dont ils se proposent de faire leur profit pour rendre leur entreprise plus digne de son objet. Carte agricole.

La carte de Thiverval a été examinée par une Commission qui a choisi pour son rapporteur M. de la Nourrais. Le rapport attribue à ce travail un dégré d'utilité incontestable, et il rend hommage à son exactitude et à sa précision ; cependant la Commission n'a pas dû laisser ignorer aux auteurs que la légende qui l'accompagne laissait à désirer sous quelques rapports statistiques qui paraissent

exiger un peu plus de développement; qu'il était possible de le compléter par quelques additions qu'elle a indiquées aux auteurs qui paraissent disposés à en tenir compte; en témoignage de l'intérêt que vous inspire leur travail et du désir que vous avez de le voir s'exécuter avec promptitude et persévérance, vous y avez souscrit pour la commune de Thiverval. Vos encouragemens ne lui manqueront pas si MM. Richard, dont on connaît le zèle et la capacité, prouvent, dans la confection de la carte de la commune de Dampierre, qui doit paraître incessamment, qu'ils ont tenu compte des observations de votre Commission, lesquelles doivent être soumises préalablement au Comice agricole qui a donné la première impulsion à cet important travail.

Fermes-Ecoles. Nous touchons au moment où va se réaliser le projet de créer en France une instruction agricole. Témoins des progrès immenses qu'a faits notre industrie manufacturière, depuis que les sciences ont mis à son service leurs procédés, leurs ressources et leur précision, les amis de l'Agriculture demandent depuis long-temps, avec instance, que ces mêmes sciences concourent avec la pratique à lui donner ce développement dont elle est susceptible, à la faire sortir de cet état de tradition et de routine qui exclut tout progrès, qui ne laisse à l'intelligence aucun essor, et qui maintient dans un état d'infériorité la profession qui devrait tenir le premier rang parmi les sciences qui honorent le plus l'esprit humain. Ces vœux vont enfin être exaucés, et le décret du 3 octobre 1848 dote l'Agriculture d'un enseignement professionnel.

Cet enseignement est à trois degrés, il commence dans la ferme-école, il se perfectionne dans l'école régionale,

et il se complète dans l'institut national agronomique. Si cependant on se pénètre du texte du décret et de l'instruction qui l'accompagne, on peut reconnaître que l'instruction peut se borner à celle qui sera donnée dans l'une des trois écoles, sans que cependant il soit interdit aux jeunes gens qui auraient commencé leur instruction dans la ferme-école, de recevoir la haute instruction dans l'institut, si leur disposition studieuse, leur aptitude et leur intelligence leur permettent d'y prétendre.

Aucune disposition de la loi intervenue ne vous appelle à participer à l'érection des écoles qui doivent être placées dans notre Département; le Conseil-Général seul aurait à se préoccuper de la ferme-école, parce qu'en cas d'insuffisance des allocations du Gouvernement au directeur et aux élèves de cette école, il pourrait y ajouter le complément nécessaire.

Cette circonstance s'est en effet présentée cette année; le Conseil-Général a été consulté par M. le Ministre de de l'Agriculture sur l'établissement d'une ferme-école en Seine-et-Oise, et sur les différentes demandes parvenues à la Préfecture pour obtenir la direction de cette école et son institution sur un point désigné.

M. le Préfet a pensé qu'il vous appartenait de préparer, par une étude préliminaire que votre position vous permet de faire, l'avis que le Conseil-Général était appelé à donner; il vous a donc invité à lui faire connaître votre opinion sur les demandes qui lui étaient parvenues. Pour répondre à cette marque de confiance, vous avez fait étudier cette grave question par une Commission qui a choisi M. Dailly pour son rapporteur, et son travail a été scrupuleusement discuté dans une séance spéciale.

Bien que le décret spécifie que l'enseignement dans la

ferme-école devra être essentiellement pratique, vous n'avez pas pensé que le directeur ne dût être qu'un praticien, vous avez songé qu'en montrant à ses élèves les succès qu'il a obtenus dans la culture, il doit leur démontrer et leur faire comprendre comment il est parvenu à ces résultats. Ce genre d'instruction primaire agricole n'exige certainement pas que le directeur de la ferme-école soit ni un savant ni un professeur; mais il semble demander un homme qui, possédant une certaine instruction relative, soit en état de faire non-seulement de bons aides ruraux, mais aussi, ainsi que le recommandent les prescriptions ministérielles, d'habiles cultivateurs praticiens, capables, soit d'exploiter avec intelligence leur propriété, ou celle d'autrui, comme fermiers, métayers ou régisseurs. Pénétrés de la pensée que le directeur de la ferme-école doit réunir au mérite d'avoir cultivé fructueusement son exploitation, celui de pouvoir former des hommes capables d'imiter son exemple., vous avez été forcés de déclarer à M. le Préfet que, bien que possédant des qualités fort estimables, aucun des candidats ne vous paraissait en état de donner aux élèves de la ferme-école, « les « leçons et les explications orales sur tout ce qui tient aux « détails d'une exploitation rurale. »

Puisque M. le Préfet réclamait votre concours, avec l'intention de faciliter le travail du Conseil-Général qui aurait à donner son avis sur l'établissement de la ferme-école, vous avez dû vous préoccuper, indépendamment du choix du directeur et de l'emplacement de la ferme, des dépenses personnelles aux apprentis, et de la recette à laquelle donneraient lieu les allocations du Gouvernement pour chaque apprenti et le travail qu'ils pourraient exécuter, pour juger de la suffisance ou de l'insuffisance de ces allocations.

Du travail auquel s'est livré votre Commission, sous ce rapport, il résulte que l'allocation, suffisante pour un grand nombre de départemens, ne l'est pas pour celui de Seine-et-Oise, en raison de la valeur des denrées. Ce travail a passé sous les yeux du Conseil-Général; il n'ignore donc pas que vous êtes d'avis que, tôt ou tard, « si le pro-
« priétaire ou le directeur nommé ou à nommer ne peut
« prendre à sa charge tout ou partie des frais, le Dépar-
« tement devra subvenir à l'insuffisance des allocations. »

Cette question de l'établissement d'une ferme-école dans notre Département, que nous avons dû traiter en terminant cette analyse de vos travaux, parce que l'Administration a invoqué le concours de votre zèle et de votre expérience pour cette création, ne soulève qu'une faible partie de toutes celles auxquelles se rattache la grande institution que le Gouvernement va fonder; vos attributions beaucoup trop modestes ne vous appelleront pas à concourir en quoique ce soit à cette utile et importante fondation, mais heureusement placés pour juger de son influence sur l'avenir de la belle science que vous cultivez, vous n'aurez, soyez-en bien persuadés, qu'à apprécier vos bienfaits et à applaudir à l'acte du Gouvernement qui a exaucé d'une manière si large et si noble, des vœux si long-temps manifestés pour obtenir en France l'institution d'une faculté agricole.

Notices nécrologiques.

Si cette époque est consacrée, à l'exposé des grands principes que vous venez d'entendre développer avec tant de lucidité par nos honorables Présidens, au compte-rendu de vos travaux et à la distribution des encouragemens que vous décernez à ceux dont les efforts contribuent à l'amélioration des différentes branches de notre Agri-

culture, c'est aussi dans cette séance que j'accomplis la triste mission de vous parler des pertes que vous avez faites, et d'honorer la mémoire de collègues dignes de vos regrets et de votre reconnaissance. Armez-vous de courage et de résignation; car depuis votre fondation, vous n'avez jamais été aussi cruellement éprouvés que cette année.

M. Le Duc. Pour atteindre convenablement le but de votre institution, vous appelez dans votre sein les hommes dont la profession exige la connaissance positive des sciences qui peuvent, par leur application, prêter un concours utile à l'Agriculture. C'est sous le mérite de ces considérations que vous aviez admis parmi vous M. Le Duc qui exerçait avec distinction, à Versailles, la profession de pharmacien. Pénétré de toutes les obligations qu'elle impose, Le Duc s'était préparé à les remplir par de bonnes études préliminaires qui lui avaient fait acquérir des connaissances précises dans les sciences physique et naturelles. Cette dernière surtout était l'objet de sa prédilection, et il cultivait avec distinction la botanique et l'entomologie, au point d'être honorablement cité parmi les hommes qui s'occupent spécialement de la classification et des mœurs des insectes.

Avant son admission parmi vous, Le Duc vous avait déjà donné l'occasion d'apprécier ses connaissances en entomologie, en vous faisant hommage d'un mémoire sur un insecte qu'il a désigné sous le nom de *némate*, qui s'attache aux groseillers, les attaque si vivement, qu'en très-peu de temps les feuilles disparaissent en laissant l'arbre dénudé et hors d'état de fructifier. Dans ce mémoire, Le Duc insistait pour que l'administration appliquât aux groseillers la loi sur l'échenillage, si on ne vou-

lait voir disparaître entièrement la récolte des groseilles, si avantageuse pour plusieurs villages de notre Département; il terminait cette intéressante communication par une indication des époques où devait se faire l'échenillage, qui prouve avec quel soin il avait étudié les mœurs de cet insecte.

Admis parmi vous, il ne tarda pas à vous faire une communication sur la préparation d'un objet de première nécessité. Il ne pouvait concevoir qu'avec les excellens fourrages qu'on récolte généralement dans Seine-et-Oise, on fût obligé de recourir à d'autres départemens pour obtenir du beurre de qualité; il prit des informations, il fit des expériences, et il reconnut que dans ces contrées, on ne retire le beurre que de la crême qui ne se manifeste sur le lait qu'après un certain laps de temps, et souvent au moyen d'une élévation de température; que ce commencement d'altération doit nécessairement influer sur la qualité du beurre; il pensait donc, et il vous l'a prouvé en vous présentant du beurre de bonne qualité, qu'il en serait autrement si, ainsi qu'on le pratique dans les départemens cités pour la supériorité de leur beurre, on ne soumettait au *barattage* que du lait fraîchement trait.

Ses connaissances profondes en entomologie faisaient recourir à lui les cultivateurs qui avaient à se plaindre des ravages que les insectes font éprouver à leurs récoltes. C'est par suite de ses relations qu'il fut amené à étudier et à classer quatre espèces d'insectes qui attaquent les céréales, et à indiquer quelques-uns des moyens qu'on pourrait employer pour en préserver les grains. Les recherches que Le Duc a faites à cette occasion sont consignées dans le Recueil de vos Mémoires, avec des dessins coloriés qui représentent fidèlement ces insectes, et qui sont bien propres à les faire reconnaître.

A cette communication succédèrent des observations sur cet insecte qui attaque d'une manière si fâcheuse les ormes qui décorent la plupart des avenues; Le Duc appelait l'attention des propriétaires et des sylviculteurs sur le *scolyte destructeur*, en prévenant que, si on ne se préoccupait de sa destruction, ses ravages seraient tels qu'ils seraient l'objet des plus vifs regrets. Les prévisions de notre savant confrère ne tardèrent pas à se réaliser; un grand nombre des arbres des belles avenues de Versailles furent mortellement atteints, et M. le maire fut obligé d'invoquer les lumières de la science; elles ne lui firent pas défaut; Le Duc indiqua la cause du mal, les moyens de le détruire et de s'en préserver. Ces moyens exigeaient le sacrifice de plusieurs beaux arbres; mais il fallut s'y résigner, au risque de tout compromettre et peut-être de tout perdre. Appelé à constater la valeur d'un procédé déjà mis en usage sur plusieurs points, et notamment à Paris, pour préserver les ormes du scolyte, il reconnut promptement qu'il rentrait dans les prescriptions que lui-même avait déjà indiquées, qui se pratiquaient aussi en Allemagne; il engagea l'administration à les adopter, il en surveilla l'exécution, et il vous en fit connaître les détails en vous faisant pressentir que le succès pourrait couronner leur emploi. C'est dans l'assiduité qu'exigeait sa profession, c'est dans l'étude des sciences qu'il chérissait et qu'il cultivait, que se passait la vie de ce digne collègue, lorsqu'il fut atteint d'une affection de poitrine à laquelle ne put résister la faiblesse constitutionnelle de son tempérament; il succomba, jeune encore, entouré de cette nombreuse famille pour laquelle ses soins, sa sollicitude et son existence étaient encore si précieux, et respecté de tous ceux qui n'avaient jamais réclamé en vain le con-

cours de ses lumières et de son expérience, et de vous, Messieurs, qui saviez combien il existait de zèle et de dévouement dans le cœur de ce digne collègue.

M. André Michaux.

Si vous aimez à associer à vos travaux les hommes qui, par leurs connaissances spéciales dans une des sciences physiques et naturelles, peuvent concourir à les rendre fructueux par l'application à l'Agriculture des sciences qu'ils cultivent, vous cherchez aussi à vous recruter parmi les hommes pratiques dégagés des routines et des préjugés, qui, loin de repousser les bienfaits de la science, sont disposés à les réclamer et à se les approprier au profit de leur exploitation. Cette manière de voir devait être celle de M. François-André Michaux, qui avait dans sa famille un trop bel exemple de l'application des sciences naturelles à l'Agriculture; notre honorable collègue était neveu de cet André Michaux, qui, né sur la ferme Satory, au milieu des champs qu'il avait cultivés pendant plusieurs années, les a cependant abandonnés, pour immortaliser son nom par de nombreux voyages et pour enrichir son pays des productions silvicoles de l'Amérique. François-André, notre collègue, n'a pas dégénéré, et s'il n'a pas été un savant naturaliste, il a été un cultivateur éclairé, un praticien judicieux et intelligent.

Elevé sur la ferme de Satory, dans laquelle il secondait utilement son père qui l'exploitait, il fut obligé de suspendre l'exercice de sa profession de cultivateur pour accomplir un dévoir qui l'appelait à la frontière pour y combattre l'invasion; son courage, sa bonne conduite l'élevèrent en très-peu de mois au grade de maréchal-des-logis-chef; d'autres grades lui étaient probablement réservés si, le moment du danger passé, il n'eût préféré

revenir à la voix de son père et suivre la vocation qui l'appelait à la culture des champs.

Le père de M. André Michaux qui appréciait son intelligence, l'établit à Bois-d'Arcy, sur la ferme de la Tremblaye, où il accomplit toute sa carrière agricole. Cette ferme, d'une grande étendue lorsqu'il la prit, fut malheureusement démembrée par suite de la vente d'une partie des terres qui dépendaient de la dotation de la Liste civile. M. Michaux ne se découragea cependant pas; il sut, par l'introduction dans sa culture des prairies artificielles, par la judicieuse disposition de son assolement qui supprimait le repos des terres, par l'élevage d'un beau troupeau de mérinos, compenser le préjudice que lui causait la réduction qu'on avait fait supporter à sa ferme. Témoins et appréciateurs compétens de ses efforts qui révélaient en lui le cultivateur ami du progrès, ses confrères vous le présentèrent comme méritant de vous appartenir; il sut en effet s'en rendre digne, par des rapports remplis d'intérêt sur les récoltes des contrées qu'il habitait, par la sagesse de ses opinions dans les commissions dont il a fait partie, et par une assiduité qui n'avait d'intervalles que les fréquentes attaques de goutte qui ont atteint, lorsqu'il était encore dans la force de l'âge, cet homme cependant si actif et si laborieux.

M. Michaux n'était pas seulement l'homme des travaux agricoles; mais après les soins qu'il donnait à sa nombreuse famille, il savait encore trouver des instans pour l'administration de sa commune dont il a été chargé pendant plus de quarante ans; ses concitoyens qui, par leur vote, l'ont en quelque sorte perpétué dans ses fonctions de maire, ne pouvaient trop reconnaître son dévouement et sa générosité dans les jours à jamais néfastes

de l'invasion ; et lorsque l'âge et les infirmités le forcèrent à les abandonner, ils firent près de l'autorité une démarche qui avait pour but d'obtenir que sa conduite si noble et si digne, dans les circonstances les plus difficiles où un administrateur puisse se trouver, fut honorablement récompensée. Ainsi, dans toutes les positions où s'est trouvé M. Michaux, il a su mériter l'estime générale : les regrets de ses collègues et de ses amis prouvent combien il en était digne.

M. Jacques-François Besnard, dont j'apprends presque au moment même la mort, appartenait aussi à cette honorable classe de cultivateurs dont vous ne cessez de solliciter l'utile et indispensable concours pour le succès de vos travaux. M. Besnard a long-temps cultivé la ferme de la Monerie, de la commune de Gazeran, du canton de Rambouillet ; le bon état de cette ferme, les belles récoltes qu'elle produisait faisaient reconnaître que cette propriété était dirigée par un praticien éclairé, sachant appliquer habilement à son exploitation les nouveaux procédés dont l'Agriculture s'enrichit tous les jours. M. Besnard, de Rambouillet.

On admirait surtout sur la ferme de la Monerie un beau troupeau créé par M. Besnard, dont la taille et la finesse de la laine indiquaient de quels soins il avait été l'objet, et quels sacrifices avait dû faire le propriétaire pour arriver à un si beau résultat ; en effet, dans toutes les ventes de Rambouillet, on remarquait les judicieuses acquisitions de M. Besnard, qui n'était pas arrêté par le prix souvent élevé qu'il était obligé d'y mettre.

Il appartenait à cet observateur éclairé d'apprécier l'utilité d'une Société uniquement consacrée aux progrès de l'Agriculture et à sa prospérité, il lui appartenait aussi de

chercher à venir y déposer le fruit de sa longue expérience et de ses observations, et de profiter des utiles enseignemens que doit nécessairement donner une réunion d'hommes pour la plupart ses confrères et ses amis, dont il connaissait la capacité.

Malheureusement M. Besnard est arrivé trop tard parmi nous, puisqu'il devait nous être enlevé si promptement; son assiduité à nos séances depuis qu'il avait cessé d'exercer, nous promettait un concours actif et précieux, et en quelques heures cet espoir a disparu pour jamais.

Si vous avez perdu un collègue digne de toute votre estime, la commune de Gazeran et l'arrondissement de Rambouillet ont fait une perte vraiment irréparable, car les habitans étaient accoutumés, depuis bien des années, à recourir à M. Besnard dans toutes leurs difficultés, dans toutes leurs petites dissensions, et à ne faire aucun appel des jugemens qu'ils réclamaient de son impartialité, de son esprit de conciliation, et l'administration soumettait à son appréciation et à son arbitrage définitif toutes les questions pour lesquelles elle a quelquefois refusé de recourir à un homme éclairé et compétent : il inspirait une telle confiance à ses concitoyens qu'ils l'ont appelé à *toutes les* fonctions publiques qui exigent un sens droit, une intelligence éprouvée, une certaine fermeté et une probité à toute épreuve. M. Besnard a administré la commune de Gazeran, il a été membre du conseil de l'arrondissement de Rambouillet, chef de bataillon de la garde nationale, et ce n'est qu'à ses instances réitérées que ses concitoyens ont cédé en ne continuant pas à l'honorer de leur suffrage.

La mort de M. Besnard a été un jour de deuil pour sa famille, pour ses amis et pour tous ceux qui savaient ap-

précier les qualités de douceur et de bienveillance dont il était doué.

Si la providence accorde à quelques hommes le privilège de dépasser le terme moyen de la vie, elle leur impose aussi l'obligation d'assister à la disparition successive de ceux qui leur furent chers et d'être séparés prématurément d'hommes qui, dans l'ordre naturel, devaient leur survivre. C'est ainsi qu'il y a quinze ans, à cette époque et dans cette enceinte, j'essayais de prononcer quelques mots à la mémoire de M. Gaspard Dailly, l'un de vos fondateurs, et qu'aujourd'hui j'ai à remplir ce triste et pénible devoir envers son fils. M. Dailly.

M. Dailly, né sur la ferme de Trappes, qu'il exploita plus tard, sous la direction de son père, devait s'asseoir de bonne heure parmi vous ; il était jeune en effet lorsque vous l'admîtes au nombre de vos membres associés ; mais vous avez été promptement privés de cette utile coopération dont vous commenciez à apprécier les avantages. M. Dailly fut appelé à l'importante direction de la poste aux chevaux de Paris, où il fixa son domicile ; cependant il appréciait trop les hommes qui se réunissent pour concourir aux progrès de l'Agriculture, pour ne pas venir assez fréquemment s'associer et participer à vos travaux.

Témoins, pendant long-temps, des efforts de M. Dailly pour donner à sa culture les développemens dont elle était susceptible et que permettaient ses relations habituelles avec tout ce que la science possédait de plus éminent, vous avez eu souvent à applaudir au parti intelligent qu'il savait tirer de ce contact.

La réunion d'une grande exploitation agricole, telle que les fermes de Trappes et de Bois-d'Arcy, et d'une entre-

prise industrielle aussi importante que la poste de Paris, dans une même main, exigeait de celui qui la dirigeait une surveillance que la distance des deux industries ne rendait pas facile. M. Dailly a levé cet obstacle en créant un mode de comptabilité simple, facile à faire concevoir à ses agens, qu'il pouvait consulter à chaque instant, et qui au moment même lui faisait connaître la situation des produits de l'une et l'autre exploitation, sous le rapport de la recette et de la consommation. Cette comptabilité, représentée dans des tableaux synoptiques, est tellement exacte et régulière, qu'elle a été adoptée par un grand nombre de cultivateurs à qui M. Dailly se plaisait à la communiquer, en leur en démontrant les avantages, et qu'elle lui a valu en 1839 le grand prix du Comice agricole.

L'importante et belle féculerie que M. Dailly a établie sur la ferme de Trappes, a été l'objet de découvertes qui prouvent que les moyens de fertilisation que procurent les engrais étaient aussi l'objet des préoccupations de ce grand cultivateur. Long-temps embarrassé des masses d'eau de lavage de sa féculerie, dirigées momentanément dans l'étang de Saint-Quentin, mais qu'on fut obligé de détourner par la crainte qu'on avait qu'elles n'altérassent les eaux de ce grand réservoir, destiné à l'approvisionnement de Versailles, M. Dailly, remarquant la facilité avec laquelle ces eaux se corrompent, ne balança pas à attribuer cette altération aux substances azotées que ces eaux tiennent en suspension et en dissolution ; de là, la pensée d'utiliser ces eaux au profit de la fertilisation des terres, et de créer une ressource de ce qui était avant un inconvénient assez difficile à surmonter. Les eaux de la féculerie ont été dirigées alors dans un canal construit à cet effet;

elles y déposent, sous forme de vase, les matières tenues en suspension, et à la fin de la campagne, cette vase est extraite du canal : on la traite à la manière de la poudrette, et on obtient ainsi 2,500 hectolitres d'un excellent engrais, de la valeur de 2 fr. l'hectolitre. Par un système d'irrigation sagement combiné, les eaux sortant du canal sont dirigées sur les terres voisines de la ferme, qui les absorbe en profitant de l'engrais précieux qu'elles contiennent, en raison de la matière albumineuse qu'elles tiennent en dissolution. Ces deux découvertes, qui appartiennent à M. Dailly, ont été appréciées par l'Académie des Sciences, qui les a honorées d'un prix de 2,000 fr. qui, d'après l'indication de M. Dailly, a été partagé entre le régisseur de la ferme de Trappes et le directeur de la féculerie.

Aucune des grandes questions qui peuvent intéresser l'Agriculture n'échappait aux investigations de M. Dailly; lorsqu'on préludait depuis quelques années à la solution que vient d'obtenir celle de la suppression de l'impôt du sel, il voulut s'assurer si c'était avec raison que les partisans de cette suppression comptaient, pour compenser la diminution de recettes qui devait en être la conséquence, sur l'emploi avantageux du sel dans la nutrition des animaux. M. Dailly a donc mis en expérience des lots de moutons qui recevaient pour nourriture des fourrages salés et non salés ; ces intéressantes recherches, pour lesquelles il s'était réuni à son fils, dont le zèle et le dévouement agricoles sont maintenant associés à vos travaux, sont consignées dans votre Recueil; on retrouve dans l'exposé qu'en ont fait les auteurs, cette régularité, cette précision qui distinguent si éminemment les travaux précédens de M. Dailly. Les conclusions, quoique logiques, quoique

rigoureuses, sont présentées avec une discrétion, une réserve qui semblent approcher du doute pour les auteurs seuls, mais qui inspirent toute confiance à ceux qui ont pesé et comparé les résultats. Puissent les nouvelles expériences que sollicitent MM. Dailly, ne pas les confirmer, et donner gain de cause à ceux qui pensent que l'addition du sel à la nourriture des bestiaux sera l'objet d'une grande consommation!

Elles ne sont pas moins intéressantes les expériences par lesquelles MM. Dailly ont prouvé qu'une récolte de pommes aussi extraordinairement abondante que celle de 1847, n'est pas toujours nuisible aux intérêts de celui qui les recueille, lorsque, ainsi qu'ils l'ont fait, on enlève à ce fruit la quantité d'eau qui les amène à un état de dessication qui assure leur conservation, et qu'on leur rend l'année d'après cette même quantité d'eau nécessaire pour convertir leur jus en cidre. Cette experience, sa dépense, sa recette, sont présentés avec tant de soins et d'exactitude dans le mémoire de nos honorables collègues, que c'est avec une juste appréciation de son utilité, que vous avez voulu qu'il fût inséré dans la collection de vos travaux.

Je donnerais à cette notice plus d'extension *qu'il* ne convient, si je voulais rappeler ici tous les titres de M. Dailly à la reconnaissance de l'Agriculture; mais ils sont gravés dans la mémoire de ces cultivateurs de toutes les classes qui recevaient de lui un accueil si bienveillant et des conseils si désintéressés; de ces nationaux de tous les départemens, de ces étrangers même qui venaient apprendre de lui comment on peut allier sans perturbation, et en obtenant au contraire de cette alliance les plus heureux résultats, l'exploitation d'une grande culture avec

des entreprises industrielles aussi importantes et aussi compliquées, en raison de leur nombre, que celles de la poste de la capitale, d'un service d'omnibus et d'une féculerie sur une aussi grande échelle que celle de Trappes. Mais telle était l'intelligence et la capacité de M. Dailly, qu'il suffisait à tout, même encore à la direction d'une assurance contre la grêle et à des fonctions publiques qu'il a long-temps exercées. Ses relations étaient extrêmement nombreuses, il en avait avec toutes les classes de la société; aussi toutes se sont empressées de l'accompagner à sa dernière demeure, voulant ainsi honorer, jusqu'à la fin, celui qui s'était constamment recommandé pendant sa vie à l'estime de tous, parce qu'il réunissait aux qualités de l'homme privé, le dévouement le plus complet à la prospérité agricole et industrielle de son pays.

En avançant dans ce triste exposé des pertes que nous avons faites cette année, nous rencontrons à chaque pas un nouveau sujet de regrets. Qui pouvait en inspirer de plus amers, que le digne et respectable abbé Caron! qui, s'il ne peut être cité comme un de vos fondateurs, n'en a pas moins des droits à votre éternelle reconnaissance, par des travaux tellement nombreux que leur énumération serait difficile; par une assiduité à vos séances que l'état de sa santé, dans ses dernières années, pouvait seule interrompre, et surtout par l'ordre et la régularité qu'il a créés et établis dans vos séances. Lorsque, le premier, avec un talent et une perfection qui ont rendu difficile la tache pour son successeur, il a rempli parmi vous, pendant treize années consécutives, l'honorable mission de recueillir les résultats de vos séances, de les coordonner et d'en présenter tous les ans l'analyse dans cette solennité publique. M. l'abbé Caron.

Né dans un village de la Normandie, à Nullement, en 1760, de parens pauvres, M. Caron embrassa l'état ecclésiastique ; malgré les circonstances et les époques difficiles qu'il a traversées pendant sa longue carrière, il est toujours resté fidèle à sa première vocation, à son premier culte, dans la ferme croyance qu'il était le seul vrai, et que le Dieu dont il était le ministre pouvait seul ramener les égarés et délivrer la patrie des maux qui l'ont accablée trop long-temps. L'étude des sciences à laquelle il s'est livré a dû le fortifier dans les principes religieux dont il était pénétré ; car il ne pouvait méconnaître la main de Dieu dans cet ordre admirable qui régit le monde céleste, et dans la création et l'organisation de ces êtres innombrables qui peuplent notre univers, et de ces végétaux si variés qui l'alimentent et qui en sont le principal ornement.

A la terminaison des études indispensables à sa profession, M. Caron fut appelé à diriger l'éducation d'un jeune homme dont la famille occupait un poste honorable à la Cour. Bientôt les événemens de la première révolution le forcèrent à quitter Versailles avec son élève ; et dans la retraite qu'il choisit, tout en continuant l'éducation qui lui était confiée, il s'adonna tellement à l'étude, qu'il acquit des connaissances positives dans les sciences exactes, physiques et naturelles, au point de pouvoir les transmettre plus tard ; aussi, revenu à Versailles à la fin des dissensions civiles, il fut un des premiers professeurs de l'Ecole centrale, et lorsque les destinées de la France furent remises entre les mains de l'homme de génie qui conçut qu'un bon système d'éducation publique devait être la base et la garantie de l'ordre social qu'il avait mission de réorganiser, M. Caron fut appelé au Lycée de

Versailles; on était heureux de trouver, à cette époque, après plus de douze années d'interruption dans les études secondaires, des hommes profondément imbus des bonnes traditions et qui n'étaient étrangers à aucune des connaissances humaines. C'est à ces différens titres que M. Caron professa successivement et quelquefois simultanément la philosophie, les mathématiques et la physique; il aurait pu joindre à ces études celle des plantes, si elle eût été comprise dans le programme de l'institution lycéenne; car l'herbier qu'il a légué à la Société d'Horticulture atteste l'étendue de ses connaissances en botanique.

La génération qui a participé aux bienfaits de ce savoir si profond et si varié, peut dire avec quelle bonté, quelle douceur, quelle persistance et quelle méthode, M. Caron donnait ses leçons; elles ont valu à plusieurs de ses élèves de remplir aujourd'hui des fonctions honorables : tous sont restés ses amis, il a été souvent leur conseil pour le choix d'une carrière, leur soutien dans quelques circonstances difficiles de leur vie, et il a voulu que ses bienfaits se répandissent sur plusieurs d'entre eux après sa mort.

Une réunion de connaissances variées, qu'il est si rare de trouver dans un même homme, devait nécessairement amener M. Caron dans une Société instituée pour faire une application de toutes les sciences humaines à l'Agriculture. M. Caron fut donc inscrit sur la liste de vos Membres en 1801, et peu d'années après il fut investi du titre de votre secrétaire perpétuel; en 1820, il résigna cette honorable marque de votre confiance et de votre estime, parce qu'il ne croyait pas compatible l'obligation de porter la parole en public avec les fonctions d'aumônier du palais de Trianon, auxquelles il venait d'être appelé.

Mais loin que cette retraite spéciale vous ait privé de l'utile participation de M. Caron, on peut remarquer au contraire que jamais ses communications ne furent plus dignes d'intérêt, il suffit en effet, pour le faire comprendre, de citer ses Mémoires ou Rapports sur la conservation des grains dans les silos d'Ivry et de Saint-Ouen, sur cette même conservation dans les voyages de long cours, sur la carie des grains, sur différens végétaux, tels que l'*Abacca*, le *Cyprès distique* et la *Patate*. Les recherches statistiques plaisaient surtout à l'esprit investigateur de M. Caron ; vous devez à cette disposition de savantes commuications sur la consommation des hommes et des animaux, sur la statistique des grains entreposés en Europe, sur la consommation de Paris, sur la statistique de la France, sur celle de Seine-et-Oise, et sur l'état actuel de l'Agriculture dans différentes contrées de l'Europe. L'instruction agricole devait aussi préoccuper un homme qui avait consacré la plus grande partie de sa vie à apprendre et à transmettre aux autres le fruit de ses profondes études ; ses pensées à cet égard sont consignées dans des projets d'association rurale et d'instruction agricole, dans différens rapports sur un catéchisme rural, et dans une thèse soutenue à Grignon. Je dois m'arrêter dans l'exposé imparfait de cette nomenclature des nombreux travaux que nous a présentés ce digne collègue dont l'âge n'a pu ralentir le zèle et le dévouement. Ce fut donc avec un profond sentiment d'admiration et de reconnaissance que vous reçûtes de lui trois volumes dans lesquels, à la sollicitation de ses amis, il a consigné, non-seulement toutes les communications qu'il vous a faites, mais encore celles qu'ont reçues de lui les Sociétés d'Horticulture, des Sciences naturelles et des Sciences morales dont il était

aussi Membre ; car on était sûr d'obtenir son concours dans toutes les associations qui ont pour but la prospérité et l'expansion des sciences utiles à l'humanité ; il a participé à leurs travaux, il les a encouragées pendant sa vie par les moyens les plus efficaces, et en mourant il a voulu que ses bienfaits concourussent à assurer leur avenir.

Ce n'est pas seulement sur ces objets de son affection, que M. Caron se plaisait à des bienfaits qu'une modeste fortune, honorablement acquise, lui permettait de répandre; la grande famille des malheureux était aussi l'objet de sa sollicitude et de son inépuisable charité ; jamais les interprètes des besoins du pauvre n'ont éprouvé de lui le moindre refus ; jamais association charitable ne s'est formée sans qu'il y ait apporté son généreux concours ; et les asiles consacrés aux pauvres malades, à la vieillesse, ceux dans lesquels la bienfaisance publique distribue journellement des secours, sont compris pour une large part dans ses dernières dispositions. Ces aumônes, cette charité étaient publiques et connus de tous ; mais ce qui restait ignoré, c'était ces secours prodigués au malheur avec une discrétion qui rehaussait le prix du bienfait, en laissant souvent ignorer la main qui les répandait.

Toutes ces précieuses qualités que l'autorité a honorées, qu'on a pu apprécier pendant soixante ans, ont valu à M. Caron l'estime et la vénération des habitans de Versailles, qui se plaisaient à leur rendre hommage; mais ses amis, qui connaissaient plus intimement tout ce que renfermait de bon, de généreux et d'aimant le cœur de cet excellent homme; ceux qui ont pu, dans des relations particulières, jouir de la délicatesse de son esprit, de la justesse de son goût, de cette urbanité qui semblait presque

d'une autre époque, de cette aimable gaîté qu'on admirait, lorsqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans, M. Caron se plaisait encore dans ces réunions confraternelles dont son esprit faisait souvent les frais; ceux-là conserveront à jamais la mémoire de M. Caron, et lui réserveront dans leur cœur la place qu'il mérite d'y occuper.

M. Philippar. Combien le sien aurait saigné! s'il eût pu pressentir qu'il eût été si promptement suivi dans la tombe par un homme, objet de son attention, qui semblait devoir lui survivre de beaucoup d'années; la Providence a épargné ce triste pressentiment à sa vieillesse, Philippar lui a fermé les yeux; mais plein de vie, de force et d'avenir, il a survécu seulement de quelques mois à M. Caron.

François Philippar se destina dès son plus jeune âge à la culture, la profession de jardinier que son père exerçait devait naturellement le diriger vers la culture des jardins. Ce fut en effet à la pratique de cette partie de la culture qu'il s'adonna, et celui que nous avons vu plus tard intéresser un auditoire nombreux dans ses cours, avait commencé à travailler comme journalier à 45 sols par jour chez les maraîchers de Montreuil; il citait avec plaisir cette origine qui n'avait rien que d'honorable pour celui qui avait su, comme lui, par un travail opiniâtre et persévérant, par une volonté qui savait franchir tous les obstacles, réparer ce qu'avait eu d'imparfait et d'irrégulier sa première éducation, et acquérir dans les différentes branches de l'Agriculture, ces connaissances qui l'ont fait sortir d'une position infime pour s'élever au professorat.

Attaché au muséum d'histoire naturelle comme aide-jardinier, pouvant suivre journellement les leçons des

maîtres de la science qui professent dans ce célèbre établissement, assistant à toutes leurs expériences de physiologie et de culture, c'est là que Philippar sut mettre à profit de si excellentes leçons, et acquérir ces connaissances qui l'ont fait choisir plus tard pour les transmettre et en faire l'application à la pratique.

En sortant du jardin des plantes avec le titre d'élève du muséum, Philippar vint habiter Versailles où son père dirigeait les jardins de Trianon; c'était à l'époque où l'institut agricole de Grignon, après avoir créé une ferme, modèle de cultures variées et d'assolemens, joignait à cette démonstration pratique de l'application des meilleurs procédés agricoles, l'instruction théorique qui fait prendre place à l'Agriculture parmi les sciences, en la sortant du cercle étroit des transmissions traditionnelles.

A cette école furent attachés des professeurs des sciences exactes, physiques et naturelles : la botanique élémentaire, la physiologie végétale, l'horticulture et la culture forestière furent confiées à Philippar. Dans cette position nouvelle pour un homme naguères *garçon jardinier*, il fit preuve de la plus rare intelligence par la manière facile et méthodique avec laquelle il transmettait à ses élèves ces connaissances qui dénotaient par leur variété et par l'exposé qu'il savait en faire, l'intelligence non moins grande avec laquelle il avait su les recueillir et se les approprier. Le succès qu'obtint Philippar dans la science du professorat, qui semblait innée chez lui, ne fit que s'accroître dans le Cours de culture pratique qu'il fut appelé à professer à l'école normale, et surtout dans cet enseignement public de la botanique à Versailles, où les auditeurs venaient autant pour participer aux bienfaits de la science que pour applaudir le professeur qui en développait les

principes et qui en faisait apprécier l'utilité. Le brillant du professeur n'excluait cependant pas la solidité de l'instruction, et de Grignon comme de l'école normale il n'est sorti que des élèves se plaisant à rendre hommage à l'excellence des leçons de leur maître, qui savait aussi être leur ami, dont ils espéraient bien faire plus tard une utile application.

Philippar avait déjà conquis quelques-uns des titres qui firent sa réputation, lorsqu'il vous témoigna le désir d'être associé à vos travaux; il devint un de vos membres en 1828, et son admission vous a valu d'intéressans mémoires, sur les cendres végétatives, la culture des oserayes, l'agronomie, la coupe des taillis, l'éducation des vers à soie, et un ouvrage complet sur les maladies des céréales et sur les moyens de les en préserver.

Il appartenait surtout à Philippar, dont tous les instans étaient consacrés à l'enseignement agricole, d'étudier les moyens de perfectionner et de rendre plus applicable et plus fructueuse cette instruction; cette étude a été une des grandes occupations de sa vie enseignante; elle a exercé une notable influence sur les derniers temps de son existence.

Il a commencé à vous exposer ses vues à cet égard dans un mémoire sur l'instruction culturale en France; dans ce mémoire il entre dans quelques détails sur le programme qu'il a été chargé de rédiger pour l'enseignement agricole des élèves de l'école normale primaire. Philippar ne pouvait avoir la prétention de faire pénétrer ses élèves dans toutes les branches de l'art agricole, en opérant sur le petit espace dont il pouvait disposer; mais il dirigeait son cours de manière à exposer d'abord des principes généraux sur la différence des sols, sur leurs parties constitutives, sur

les engrais, les amendemens et les stimulans, sur les assolemens, sur les diverses opérations de la culture des champs depuis le labourage jusqu'à la récolte, sur l'horticulture et la sylviculture, et à démontrer l'application de ces principes par des visites qu'il faisait avec ses élèves dans les champs, les bois, les jardins et les marais; encore une fois Philippar ne croyait pas avoir fait ainsi des cultivateurs, mais il voulait que ses élèves arrivant dans les campagnes, pour lesquelles ils sont la plupart destinés, ne fussent pas étrangers aux travaux qu'ils y venaient exécuter; qu'ils y prissent intérêt, qu'ils pussent les comprendre et hasarder même, avec sagesse et discrétion, quelques conseils utiles et désintéressés; il voulait aussi que ces jeunes gens fussent en état de cultiver eux-mêmes le petit jardin dont en général les instituteurs primaires sont dotés; et en ami de l'ordre qu'il était, il voyait, en cet utile délassement, le moyen d'attacher l'instituteur à sa maison, à son intérieur, à sa famille, et de le rendre inaccessible à ces funestes doctrines que certains de nos instituteurs n'ont que malheureusement trop propagées dans ces derniers temps.

Dans un mémoire sur l'Agronomie, publié en 1833, Philippar développe plus amplement sa manière de voir sur la création de l'instruction agricole; on trouve dans ce travail l'indication des fermes-écoles, celle des fermes régionales; seulement à cette époque il n'indiquait pas, comme il l'a fait depuis, que cette instruction partielle pût être résumée dans un institut général, tel que celui dont l'installation, à Versailles, préoccupe dans ce moment M. le Ministre de l'Agriculture.

Si Philippar n'indiquait pas alors l'institut agricole, c'est qu'il ne voyait pas un domaine national dont l'espace

pût suffire aux développemens qu'exigerait cette institution ; mais à peine la révolution de février eut-elle rendu disponible les dotations de l'ancienne liste civile, qu'il reprit son travail de 1833, et qu'il le compléta par la proposition de la création d'un institut sur les fermes du parc de Versailles. Il soumit son projet au Ministre qui eut le premier le département de l'Agriculture depuis l'avénement de la République. Le Ministre apprécia et applaudit à ce projet; il engagea Philippar à lui donner les développemens convenables, présumant qu'il pourrait être fructueusement consulté, et sous quelques rapports servir de base à l'instruction agricole qu'il jugeait utile de créer en France. Ce Ministre eut assez promptement des successeurs; Philippar crut remarquer qu'il n'en était pas accueilli comme il l'avait été de leur prédécesseur; il lui sembla qu'on ne rendait plus justice à un projet qu'il avait médité pendant de si longues années, et auquel il venait de consacrer encore six mois d'un travail que les nuits même n'interrompaient pas.

Philippar avait dans le caractère une susceptibilité qui, si elle est l'attribut des hommes éminemment honnêtes, est presque toujours une entrave aux rapports qu'ils sont appelés à avoir avec leurs semblables ; il crut voir dans la conduite qu'on tenait à son égard, un oubli de ce que lui semblait mériter le travail qu'il avait présenté à l'Administration, et l'intention de l'évincer de toute participation à l'œuvre dont il se croyait le principal créateur; il n'eut pas le courage d'attendre les effets de cette justice qu'on paraissait disposé à lui rendre, et qu'il aurait certainement obtenue; ce cœur si bon, mais si éminemment impressionnable; cette âme si franche, si loyale, mais si peu disposée à supporter avec patience et résignation ces

contrariétés que l'homme rencontre si souvent dans sa carrière, ne purent résister à ce qu'il se hâtait trop de considérer comme une injustice ; et lorsque la maladie atteignit Philippar, il n'y avait plus en lui cette force morale qui lui fait résistance, et qui donne souvent au corps le moyen de ne pas succomber à ses atteintes.

Ainsi le zèle et le talent de l'amitié la plus dévouée ont été infructueux ; les soins d'un père et d'une mère octogénaires, ceux d'une épouse dévouée, les larmes de ces deux enfans si chéris de leur père, qui semblaient pressentir la perte cruelle dont ils étaient menacés, n'ont pu conjurer l'impitoyable destin. Ce fondateur, du jardin des plantes, de l'enseignement botanique parmi nous, de la Société d'Horticulture du Département ; ce collaborateur zélé de la Société des Sciences Naturelles ; cet homme, dont l'avenir semblait vous appartenir, est à jamais perdu pour sa famille dont il était la providence et le soutien, pour les nombreux amis qui avaient su discerner les excellentes qualités dont il était doué, et pour la science qu'il cultivait avec tant de dévouement, et dont il semblait pouvoir encore agrandir le cercle.

RAPPORT

SUR

L'EXAMEN DES ÉLÈVES

DU COURS DE GÉOMÉTRIE

Appliquée aux Arts et à l'Industrie

de Seine-et-Oise,

Fait à la Société nationale d'Agriculture et des Arts

Dans sa Séance publique du 19 Août 1849,

PAR **M. ÉRAMBERT,**

L'un de ses Membres, Professeur de Mathématiques à l'Institut national agronomique de Grignon,

ADJOINT POUR CET EXAMEN A **M. FAURE,**

Ancien Professeur de Mathématiques au Lycée national de Versailles.

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise ajoute à son titre principal celui de Société des Arts, et c'est surtout en cette qualité qu'elle a constamment patroné le Cours public et gratuit de Géométrie appliquée aux Arts et à

l'Industrie, institué par la ville de Versailles, dans l'intérêt des progrès de la classe ouvrière. C'est avec une sollicitude persévérante, que depuis la fondation de ce Cours, c'est-à-dire depuis vingt-trois ans, vous suivez les travaux des élèves, vous les encouragez par des récompenses et vous applaudissez aux succès de leur professeur M. Lacroix, notre honorable collègue; pénétrés que vous êtes de cette importante vérité, que la diffusion des connaissances positives au sein des classes ouvrières est un puissant moyen de perfectionnement industriel et artistique, et que répandre sagement l'instruction dans les masses, c'est non-seulement élever le niveau général des connaissances humaines, mais encore répandre des germes de moralité, toujours féconds en bons résultats.

Cette année, pour la sixième fois, vous avez bien voulu me charger de vous faire connaître la situation du Cours de Géométrie et de désigner à vos suffrages les élèves qui, par leur instruction, leur zèle et leur assiduité, méritaient les récompenses que vous aimez à décerner dans la solennité de vos séances publiques.

En conséquence, je viens vous exposer aujourd'hui, les résultats de l'examen des élèves du Cours de Géométrie; fait avec M. Faure, ancien professeur de mathématiques au Lycée national de Versailles, choisi à cet effet par M. le Maire de la ville.

D'après la liste qui nous a été remise par M. le professeur, quarante-neuf auditeurs sont venus cette année s'asseoir sur les bancs du Cours de Géométrie, et quelques-uns ont assisté aux répétitions que M. Lacroix veut bien ajouter à son enseignement. L'énumération qui va suivre, vous fera connaître quels sont les corps d'état qui ont eu des représentans au Cours de Géométrie.

La liste des élèves comprend :

1 Maçon.
4 Tailleurs de pierres.
4 Menuisiers.
1 Couvreur.
2 Serruriers.
1 Ferblantier.
2 Jardiniers.
1 Horticulteur.
2 Tailleurs d'habits.
1 Commis d'entrepreneur.
3 Chefs d'ateliers des chemins vicinaux.
5 Elèves architectes.
2 Surnuméraires des ponts et chaussées.
2 Elèves de l'école des Frères.
1 Piqueur des ponts et chaussées.
1 Ancien élève de l'école des arts et métiers de Châlons.
1 Élève de la pension Thabut.
14 Élèves de l'école primaire supérieure.

Nos investigations ont tout d'abord porté sur les rédactions et les dessins exécutés par les élèves pendant l'année. Ces rédactions, dans lesquelles sont traitées des questions de théorie, des problèmes et des applications numériques, sont généralement satisfaisantes : les dessins et lavis, représentant des figures d'architecture, des machines industrielles, des plans géométriques d'édifices et de terrains, sont pour quelques-uns exécutés avec un goût et une précision remarquables. Puis, le 1.er juillet, nous avons procédé à un examen oral auquel quatre concurrens se sont présentés. Ces concurrens sont :

M. *Charon* (Eugène-Alphonse), âgé de 15 ans, élève de

l'école primaire supérieure, né à Châteaufort (Seine-et-Oise).

M. *Delamain* (Alexandre-Laurent), âgé de 17 ans et demi, tailleur d'habits, né à Versailles.

M. *Hupelier* (Joseph-Auguste), âgé de 16 ans, élève de l'école primaire supérieure, né à Montrouge (Seine).

M. *Vazou* (Joseph), âgé de 13 ans et demi, élève de l'école primaire supérieure, né à Versailles.

Les candidats ont été longuement interrogés sur toutes les parties de l'enseignement, sur l'arithmétique pratique et rationnelle, le système métrique, la géométrie et ses applications à la mesure des surfaces, des solides, à l'industrie et aux arts mécaniques. Ces réponses, généralement bonnes, nous ont prouvé que les élèves pouvaient appliquer avantageusement les connaissances théoriques et pratiques qui font l'objet de l'enseignement, et que le Cours de Géométrie avait encore rendu cette année, aux classes ouvrières, les mêmes services que les années précédentes.

Ces réponses, les renseignemens donnés par le professeur sur le zèle et l'assiduité des candidats, nos investigations relatives aux rédactions et aux dessins, nous ont permis de fixer les rangs des concurrens.

En conséquence, Messieurs, nous avons l'honneur, M. Faure et moi, de vous proposer d'accorder :

Un premier prix à M. Joseph-Auguste *Hupelier*.

Un deuxième prix à M. Alexandre-Laurent *Delamain*.

Une première mention honorable à M. Eugène-Alphonse *Charon*.

Une deuxième mention honorable à M. Joseph *Vazou*.

Le nom de Vazou vous est bien connu, Messieurs; déjà vous avez honoré et encouragé de vos récompenses deux

des frères du concurrent actuel; ainsi en 1843, vous avez accordé un premier prix à M. Edouard Vazou; puis en 1844, une deuxième mention honorable; en 1845, une première mention, et en 1846, un deuxième prix à M. Antoine Vazou. L'élève Joseph Vazou, qui a suivi cette année les leçons du Cours de Géométrie, est âgé de treize ans et demi; il rappelle la manière de répondre intelligente et facile de ses frères; qu'il les prenne pour modèles; que, comme eux, il se livre à un travail persévérant; et comme eux, il acquerra une solide instruction, méritera l'estime des gens de bien et se fera distinguer dans la carrière à laquelle il se destine; qu'il suive de nouveau le Cours de Géométrie l'année prochaine, qu'il soit plus sévère pour lui-même dans son étude, que ses rédactions et ses dessins soient plus nombreux, et son travail et ses efforts seront récompensés par le succès.

L'année dernière, vous avez accueilli avec intérêt les détails que je vous ai donnés sur M. Narcisse *Barbary*, enfant de Versailles, votre lauréat de 1844. Vous savez qu'appuyé par M. Faure, son examinateur, il avait été reçu comme élève dans la pension Potin, et, en cette qualité, avait suivi les cours de mathématiques du Lycée national de Versailles; et que là, au milieu de jeunes gens dont l'instruction avait été largement développée, il se faisait distinguer de ses condisciples par son aptitude, son travail continu et intelligent, et que tout faisait espérer qu'il serait reçu à l'École polytechnique à laquelle il se destinait.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir, Messieurs, que les espérances que ses maîtres avaient fondées sur lui se sont pleinement réalisées : au dernier concours pour l'admission à la célèbre École, le lauréat de la Société

d'Agriculture de Seine-et-Oise a été reçu le 81.[e], et trois mois après, au premier classement, il obtenait déjà le 17.[e] rang. Nous avons pensé, Messieurs, que vous apprendriez avec satisfaction le succès d'un jeune homme que vos récompenses ont commencé à mettre en lumière, et sans aucun doute puissamment encouragé dans la voie qu'il suit avec distinction.

Que l'exemple de M. Barbary ne soit pas perdu pour les jeunes ouvriers, il doit être pour eux un puissant stimulant ; il leur prouve que les obstacles les plus considérables, s'applanissent devant des efforts persévérans; qu'une ferme volonté, une étude courageuse, triomphent de toutes difficultés, et que l'accès des plus belles carrières leur est moins que jamais interdit aujourd'hui sous la République démocratique.

M. le Préfet, s'adressant aux lauréats, leur dit :

« Messieurs,

« La Société s'unit volontiers au Conseil municipal de « Versailles, pour récompenser la capacité dont vous « avez fait preuve dans le concours ouvert parmi les « élèves du Cours gratuit de Géométrie appliqué aux « arts et à l'industrie. Pour justifier la bienveillance dont « vous êtes l'objet, n'oubliez jamais que l'Agriculture, « le premier des arts, réclame de vous de judicieuses ap- « plications des connaissances que vous avez acquises. »

RAPPORT

SUR

LA MULTIPLICATION ET L'AMÉLIORATION

DE

l'Espèce Bovine

Dans le département de Seine-et-Oise, en 1849,

PAR M. JOSEPH PIGEON.



MESSIEURS,

Les récompenses données les années précédentes par la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise aux Éleveurs de l'espèce bovine dans ce département, ont porté leur fruit. Partout l'élevage s'est fait avec un plein succès, et généralement la beauté des produits égale leur qualité.

Les fumiers provenant de l'espèce bovine sont d'une qualité supérieure ; c'est celui qui convient le mieux aux terres chaudes, sablonneuses et légères ; c'est une ressource bien précieuse surtout pour les cultivateurs-éleveurs éloignés des grandes villes, qui, outre le bénéfice du produit du lait, trouvent dans leur étable un excellent engrais pour fertiliser leurs terres et leur procurer d'abondantes récoltes.

Les Éleveurs aussi trouveront cette année un grand avantage à faire consommer tout ou partie des fourrages

qu'ils ont récoltés et qu'ils auraient de la peine à bien vendre, vu l'abondance de ces fourrages et la baisse des prix. En donnant à leurs produits des éloges mérités, nous n'avons pas eu de peine à leur persuader qu'ils devaient redoubler d'efforts afin d'élever le plus grand nombre d'animaux possibles.

Dans les divers cantons que nous avons parcourus, nous avons remarqué plusieurs établissemens qui ne laissent rien à désirer quant à la production et à l'amélioration de l'espèce bovine Nous citerons avec plaisir, comme chefs de ces établissemens, M. Flé-Paris, à Montfort-l'Amaury, M. Hauducœur (Hippolyte), à Bajolet, M. Lecomte, maître de poste, à Mont-Désir, M. Petit (Alexandre), de Leudeville, et M. Berthier de Wagram, à Grosbois.

Nos collègues, MM. Thomassin et Leclerc, qui ont visité la partie ouest du Département, ont trouvé à Meulan plusieurs élèves de race normande fort belles; ils ont félicité les propriétaires et surtout M. Duvivier, demeurant à Hardricourt, qui leur a présenté quatre génisses de bonne conformation. Ils se sont transportés chez M. Lelarge, cultivateur, à la ferme du Poux, près Poissy; ils ont trouvé sa vacherie admirable quant au choix des animaux et à leur bon état; ils ont observé que l'étable de cet habile agriculteur est disposée de manière à recueillir, dans un réservoir, toutes les déjections liquides pour les réunir aux engrais.

Ils ont également visité la belle vacherie de l'Institut national de Grignon. Elle est composée de 100 bêtes toutes remarquables par leur qualité et leur état de graisse; la grande majorité est de race suisse; plusieurs élèves sont croisés, race suisse et Durham-cotentin. Nos collègues

ont trouvé cette vacherie admirable sous tous les rapports, tant pour sa bonne tenue que pour sa grande propreté ; ils en ont fait compliment à M. Bella, Directeur, qui a eu l'obligeance de les accompagner.

La Société a reçu des Éleveurs des divers arrondissemens, le nombre de demandes suivant :

Arrondissement	de Pontoise	104
—	de Mantes	81
—	de Versailles	102
—	de Rambouillet	52
—	d'Étampes	35
—	de Corbeil	61
	TOTAL	435

Tous les élèves n'ont pas été présentés à la visite du jury en raison de l'épidémie et du commencement des travaux de la récolte.

Sur le rapport de la Commission, la Société a proposé à M. le Préfet de décerner les récompenses suivantes :

Médailles d'or	2
— d'argent de 1.re classe	7
— d'argent de 2.e classe	5
— d'argent de 3.e classe	1
Primes de 1.re, 2.e et 3.e classe	61
TOTAL	76

Les 61 primes en argent seront envoyées à domicile dans chaque arrondissement, pour être distribuées par l'intermédiaire de MM. les maires.

La Société procèdera donc seulement dans cette séance à la distribution des médailles accordées par M. le Préfet, en exécution du vote du Conseil-Général.

Arrondissement de Pontoise.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Deuxième Classe.

A M. Guérin (Jean-François), cultivateur à Marines, pour avoir élevé une vache cotentine de bonne conformation.

Troisième Classe.

A M. Chapelle (François-Joseph), de Presles, pour une belle vache cotentine.

PRIMES DE 25 FRANCS.

A MM. Boucheron (Henri), de Saint-Ouen.
Besnard (Joseph), d'Arronville.

PRIMES DE 20 FRANCS.

A MM. Lautour père, de Saint-Ouen.
Leveau (Denis), *id.*
Leroux (Laurent), *id.*
Fortier (Lucien), *id.*
Isabeth (Jean-Louis), de Mériel.
Gourbier (Julien), de Valmondois.
Fort (Jean-Baptiste), de l'Ile-Adam.
Isabeth (Franç.-Honoré), *id.*
Levasseur (Abraham), *id.*
Besnard (Joseph), d'Arronville.
Chéron (François-Gabriel), de Bréançon.
Guillard (Jean-Baptiste), de Grisy.
Damesme (veuve), de Marines.
Tison, Denis, (veuve), *id.*
Lecour (veuve), d'Épiais.
Courier (Jean-Louis-Julien), d'Épiais.
Deloyelle (François), *id.*

Arrondissement de Mantes.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première Classe.

A M. Fréville (François), de Soindres, pour avoir élevé deux vaches normandes de belle conformation.

Deuxième Classe.

A M. Fleury (Adolphe), de Gambais, pour une belle vache cotentine.

PRIME DE 30 FRANCS.

A M. Marchand (Etienne), de Jeufosse.

PRIME DE 25 FRANCS.

A M. Revert (Pierre), de Wy.

PRIMES DE 20 FRANCS.

A MM. Magnan (Jean-Baptiste) de Wy.
Danger (Denis), *id.*
Lecoq (Franç.-Guillaume), *id.*
Bossy (Joseph), *id.*
Renard (André Sulpice), d'Arthies.
Guillaume (Frédéric), de Gambais.

Arrondissement de Versailles.

La Société accomplit un devoir en mentionnant honorablement dans cette séance l'Institut agricole de Grignon dirigé par M. Bella, qui possède une étable parfaitement tenue, dans laquelle on compte plus de 100 bêtes des races Durham-Schwitz et cotentine, de la plus grande beauté.

MÉDAILLE D'OR.

A M. Duvivier (Athanase-Achille), d'Hardricourt, pour avoir élevé quatre belles génisses.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première Classe.

A M. Gauthier (Pierre-Joseph), de Tessancourt, pour avoir élevé deux vaches cotentines

A M. Guignard (Jules), des Alluets, pour avoir élevé deux génisses normandes.

A M. Courant (Édouard), de Poissy, pour une génisse cotentine de belle conformation.

A M. Lelarge (Hippolyte), de Poissy, pour une génisse Durham croisée cotentin.

Deuxième classe.

A M. Boudard (Alexandre-Constant), de Maisons-sur-Seine, pour avoir élevé un taureau normand.

A mademoiselle Lenormand, de Bièvres, pour avoir élevé une belle génisse.

PRIMES DE 25 FRANCS.

A MM. Quenelle (Pascal-Louis-Mat.), de Tessancourt.
Lamand (Pierre), de Villebon.
Deforges (Eugène), de Guyancourt.
Leclerc (Jean-Louis), des Loges.
Chartier (Jean-Thomas), de Bois-d'Arcy.

PRIMES DE 20 FRANCS.

A madame veuve Cretel (Marg.-Brigitte, de Palaiseau.

A MM. Gagnant (Jean-Baptiste), de Palaiseau.
Couturier (Pierre fils), des Loges.
Plécot (Adrien), d'Orsay.
Gillon (Jean-Baptiste), d'Orsay.
Richardière (Germain-Joseph), d'Orsay.

Arrondissement de Rambouillet.

M. Flé-Paris, Directeur de la ferme-école de la Vignette a reçu déjà plusieurs récompenses de la Société qui le mentionne honorablement dans cette séance pour la continuation de ses efforts; la Société décerne aussi une mention honorable pour le même objet, à M. d'Abzac, de Milon-la-Chapelle.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Première Classe.

A M. Legoy (Pierre-François), de Saint-Hilarion, pour avoir élevé deux belles vaches.

Deuxième Classe.

A M. Isambert (François-Auguste), de Gazeran, pour avoir élevé deux génisses.

PRIMES DE 30 FRANCS.

A MM. Doisneau (Germain), de Chevreuse.
Hauducœur (Hippolyte), de Forges.

PRIME DE 25 FRANCS.

A M. Chaubin (Edme), des Molières.

PRIMES DE 20 FRANCS.

A MM. Guégnié (Étienne-Honoré), de Chevreuse.
Legris (Armand), *id.*
Fourcaut (Réné), des Molières.

Arrondissement d'Étampes.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Première Classe.

A M. Lecomte, de Chalou-Moulineux, pour avoir élevé plusieurs animaux de race cotentine.

PRIME DE 25 FRANCS.

A M. Bourdelot (Charles), de Maisse.

PRIMES DE 20 FRANCS.

A MM. Levesque (Jean-François), de Maisse.
Thomain (Jean-Baptiste), de La Ferté-Alais.

Arrondissement de Corbeil.

La Société décerne une mention honorable à M. Petit (Alexandre), de Leudeville, qu'elle a déjà récompensé plusieurs fois.

MÉDAILLE D'OR.

A M. Berthier de Wagram pour avoir élevé vingt-deux animaux croisés cotentins avec un très-beau taureau de Durham.

PRIMES DE 25 FRANCS.

A MM. Portheaux (Jacques-Thomas), de Leudeville.
Moncheny (Jacques-Louis), à Longjumeau.
Delaunay (Alexandre-Franç.), *id.*
Varin (Jean-Baptiste), de Champlan.
Vaudron (Jean-François), de Massy.

PRIMES DE 20 FRANCS.

A Madame Trubert (veuve), de Leudeville.
A MM. Taillefer (Simon), de Bretigny.
Popot (Clément), de Vert-le-Petit.
Girard (Gabriel), *id.*
Noé (Pierre-Louis), de Longpont.
Drouin (François), *id.*
Guibert (Auguste), de Chilly.
Villebois (Louis), de Balainvilliers.
Daix (Jean-Baptiste), de Massy.

M. le Préfet, après la remise des médailles, prend la parole et dit.

« Messieurs les Éleveurs,

« Je suis heureux d'avoir à vous transmettre cette preuve « de l'appréciation que font le Conseil Général et la Société « de vos efforts, pour la production et l'amélioration de « la race bovine dans ce Département. Persévérez dans « cette direction qui vous procure l'avantage d'obtenir des « animaux de bonne race et d'ouvrir un débouché pour « vos fourrages dont l'agriculture trouve difficilement le « débit depuis quelques années.

RAPPORT

SUR LA

PRODUCTION ET L'AMÉLIORATION

DE

LA RACE CHEVALINE

Dans le Département,

PAR M. D'ABZAC.

Messieurs,

La production chevaline n'a pas été exempte des atteintes que la plupart des industries nationales ont dû supporter par suite des événemens de l'année dernière. Les chevaux de luxe surtout, ou pour mieux dire, les chevaux légers, ont été frappés d'une dépréciation trop considérable pour maintenir les éleveurs dans la voie des améliorations d'une manière invariable.

Les mesures arrêtées antérieurement par vous-mêmes, concernant le réglement des montes, jointes aux incertitudes politiques, ont dû influer sur la diminution des montes de cette même année.

En effet : le nombre des saillies ne s'élève, en 1848,

qu'à 91, tandis qu'en 1847 nous en avons encore constaté 102; mais, de ces 91 jumens présentées à vos étalons, il nous a été déclaré 38 naissances, ce qui donne 42 naissances sur 100 poulinières; or, en voit dans le tableau décennal des montes, dressé par votre Commission en 1846, que le plus haut chiffre qu'on ait obtenu pendant les dix premières années dans la relation des naissances aux saillies, n'a pas dépassé 33 sur cent.

La monte de 1849 promet des résultats numériques plus satisfaisans. Le service des étalons est réclamé presque sur tous les points du département (*), et la tournée annuelle ayant été dirigée principalement dans les arrondissemens d'Étampes et de Corbeil, deux contrées le mieux dotées en bonnes poulinières, il y a lieu d'espérer que les produits de cette monte ne laisseront rien à désirer sous le rapport de l'amélioration.

L'évidence des succès que l'industrie chevaline a obtenus jusqu'à ce jour dans ce pays, ne laisse plus de prise à la contradiction. Depuis plusieurs années les produits de vos étalons priment dans les Comices de Seine-et-Oise et par leur nombre et par leurs qualités. Cette année vient d'ajouter une preuve de plus en faveur de cette production que vous ne cessez d'encourager par vos patriotiques efforts.

La dernière réunion du Comice qui vient d'avoir lieu à Angerville, abandonnant les règles d'exclusion qui fermaient autrefois la lice à tout produit étranger au Dépar-

(*) La monte de 1849 a été commencée le 15 mars; elle sera prolongée au-delà de l'époque habituelle; malgré cela les étalons ne suffiront pas à toutes les demandes, tant elles sont nombreuses cette année.

tement, a admis au concours public les produits de deux départemens limitrophes. Les chevaux d'Eure-et-Loir et du Loiret ont été appelés à la lutte avec ceux de Seine-et-Oise. Un jury mixte a eu à prononcer sur la valeur des sujets.

Cependant le concours s'étant trouvé cette année trop éloigné du centre de la production principale (forêt de Rambouillet), les éleveurs y ont paru peu nombreux. Le nombre total des chevaux présentés a été de 23, dont 17 issus de vos étalons.

Le classement de ces chevaux a donné :

Pour les chevaux de luxe.......... 7
Pour les races diverses............. 11
Pour les débardeurs................ 5 seulement.

Parmi les chevaux du département, les poulains issus de vos étalons ont obtenu cinq prix.

Le jury réuni des trois départemens ayant eu à prononcer sur la valeur relative de la production chevaline de Seine-et-Oise, du Loiret et d'Eure-et-Loir, a adjugé le premier prix à un poulain issu de *Milton*, à M. Fasquel, du département de Seine-et-Oise, et le second prix à un poulain, issu de votre étalon *Kohel*, appartenant à un propriétaire d'Eure-et-Loir.

Avant de terminer ce rapport, nous avons l'honneur de proposer aux encouragemens de la Société les éleveurs dont les noms suivent :

1.° Une prime de 40 fr. à M. Fourcault (Fortunat), charbonnier à Senlis, hameau de Garne, pour une pouliche de deux ans, fleur de pêcher, issue de *Bertram* et d'une débardeuse.

2.° Une prime de 40 fr. à M. Priel-Dénoyer, de Voisins-

le-Bretonneux, pour une pouliche de quatorze mois, bai-brun, issue de *Kohel* et d'une percheronne.

3.° Une prime de 40 fr. à M. Lecomte, garde forestier à Claire-Fontaine, pour une pouliche bai-brun de deux ans, issue de *Bertram-Son* et d'une débardeuse.

4.° Une prime de 40 fr. à M. Hardoin (Remy), de Claire-Fontaine, pour un poulain d'un an, bai-clair, issu de *Kohel* et d'une débardeuse.

5.° Une prime de 40 fr. à M. Cibois (Louis), de Claire-Fontaine, pour une pouliche bai, de deux ans, issue de *Bertram-Son* et d'une débardeuse.

6.° Une médaille d'or à M. Baduel, médecin à Sèvres, pour une pouliche bai-brun, d'un an, issue de *Kohel* et d'une jument allemande.

En remettant la médaille à M. Baduel, M. le Préfet lui a dit :

« Monsieur,

« Vous vous êtes encore rendu digne cette année des « récompenses que la Société décerne aux personnes qui « se consacrent à l'élevage des animaux de la race cheva- « line ; continuez à poursuivre cette œuvre d'utilité pu- « blique, que votre exemple encouragera, sans aucun « doute, et qui doit avoir pour résultat de libérer un « jour la France du tribut qu'elle est obligée de payer « à l'étranger. »

NOTICE

SUR LES

RIGOLES EMPIERRÉES,

APPLIQUÉES

A L'ASSAINISSEMENT DES TERRES,

PAR M. F. PHILIPPAR, Membre de la Société.

L'assainissement des terres a, pour ainsi dire, autant d'importance que les irrigations; car si en irriguant on augmente la production, sans toutefois accroître la qualité des produits; en desséchant les terrains, d'infertiles ou de médiocrement productifs qu'ils sont par la surabondance des eaux qui les imprègnent, ils augmentent de fécondité, et la matière produite devient plus substantielle et conséquemment d'un usage plus profitable. On peut donc dire qu'assainir et irriguer sont deux opérations fondamentales de la culture, qui sont tellement inséparables, qu'elles se prêtent un mutuel secours. Si la loi sur les irrigations a rendu un véritable service à la culture, quelqu'imparfaite qu'elle soit, cette loi complétée et suivie d'une loi sur les dessèchemens et qui doit en être pour ainsi dire inséparable, procurera à la culture les moyens les plus positifs d'arriver promptement à une véritable amélioration. En effet, s'il est des parties de la France, des départe-

mens même, où les irrigations doivent amener l'accroissement de la production, il en est d'autres où les dessèchemens doivent produire d'aussi puissans qu'incontestables effets. Je pourrais citer de vastes surfaces où les dessèchemens, les assainissemens de terrain feraient beaucoup plus que les irrigations sur certaines surfaces, où même leur influence est nécessaire; et je sais de vastes surfaces, d'excellens terrains dont la production est réduite par la présence des eaux qui imprègne la croûte arable.

Les dessèchemens comme les irrigations ont été reconnus nécessaires dans tous les temps, et on trouve dans les plus anciens auteurs, des indications de procédés mis en usage pour rendre à la culture des terrains immergés et pour augmenter la production de terres mouillées, qui sont d'autant moins productives que les terres sont basses, compactes, froides et que les années sont humides.

Parmi les moyens utilisés pour assainir les terres, on a toujours compris que ceux qui consistaient à opérer par des tranchées ouvertes, par fossés ou par rigoles, tout énergiques qu'ils fussent, offraient cependant le grave inconvénient de la perte de surface de terrain, perte d'autant plus grande que les tranchées étaient longues, larges et qu'elles se multipliaient par la nécessité d'opérer avec intensité. C'est ce qui a donné l'idée de faire des rigoles couvertes, disposées en pierrées, fermées par de larges pierres ou maçonnées, ou d'enfouir des tuyaux en terre, pour donner accès au facile écoulement des eaux surabondantes, et sans perdre la moindre parcelle de la surface qui présentait uniformément sa garniture, sans considération pour les voies souterraines; on a également conçu l'idée de rigoles empierrées ou comblées de pierres pour satisfaire aux mêmes conditions.

Depuis fort peu de temps, ou a préconisé un moyen que nos voisins les Anglais emploient avec beaucoup de succès et qui a été désigné sous le nom de *drainage*.

Ce drainage n'est pas une nouveauté, puisque nos pères connaissaient ce moyen et l'appliquaient ; seulement, les Anglais très-avancés en culture et opérant toujours avec un capital considérable, ne reculent devant aucune dépense qui produit ses résultats ; se livrent d'une manière empressée et avec ensemble aux améliorations, afin que chacun profite de suite et que ses opérations ne laissent aucune chance d'incertitude.

Ce drainage est pratiqué en grand sur de vastes surfaces en Angleterre, et M. de Gourcy, agronome très-zélé, et ami du progrès, nous a donné au retour d'un voyage qu'il a fait dans la Grande-Bretagne, la description de cette opération ; et des avantages qu'il a pu reconnaître, en résultent partout où l'application en est faite.

Il y a, en Angleterre comme en France, plusieurs manières de drainer, qui toutes concourent au même but, mais qui n'offrent pas tous les mêmes élémens d'économie dans l'exécution, la durée et les résultats. Le moyen le plus en usage aujourd'hui chez nos voisins, consiste à se servir de tuyaux en terre, ajustés les uns au bout des autres, de telle sorte que l'eau imprègnant ces terres, pénétrera par des fissures laissées à cet effet au point de jonction ; on plaçait sur ces tuyaux, à chaque point de jonction, une pierre plate pour empêcher la terre de pénétrer. On a substitué à ce mode, celui de tuyaux poreux parfaitement ajustés, ne laissant pénétrer l'eau des terres que par les pores dont toute l'étendue des tuyaux est criblée à cet effet.

Pour la fabrication de ces tuyaux, on fait entrer dans

la pâte du charbon pulvérisé qui se consume à la cuisson et qui laisse sur toute l'étendue des pores par lesquels se fait la pénétration de l'eau.

Ces tuyaux sont de différentes dimensions, suivant l'abondance des eaux; et comme il y a des embranchemens, à des tuyaux principaux de fort diamètre, viennent s'appliquer des ramifications dont la capacité des tuyaux est plus réduite.

Le prix de ces tuyaux et leur abondant usage a fait comprendre la nécessité d'avoir recours à des machines, à l'aide desquelles on put parvenir à les fabriquer plus économiquement, afin de les livrer à un plus bas prix.

La Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale s'est occupée, dans l'intérêt de notre Agriculture, de ce mode d'assainissement, et afin qu'on en put faire l'application, elle a compris que des tuyaux poreux devenaient nécessaires et que pour les faire il serait important qu'il put être introduit une ou plusieurs de ces machines à fabriquer les tuyaux, afin de les livrer à la culture dans les conditions de qualité désirable, et à un prix auquel on put facilement atteindre. Aussi le Comité des Arts agricoles, par l'organe de M. Huzard, l'un de ses membres, a-t-il proposé, et la Société a-t-elle adopté, que M. le Ministre de l'Agriculture fit acheter en Angleterre une ou plusieurs de ces machines pour les faire connaître et en faire usage, et que la Société fit les fonds nécessaires pour l'acquisition d'une semblable machine, qui serait confiée successivement à plusieurs fabricans de poterie, en leur demandant un certain nombre de tuyaux, dans le but d'en connaître le prix de revient.

En attendant que des moyens plus certains et plus économiques que ceux qui nous sont habituels se produisent,

employons nos ressources pour arriver à l'assainissement de quantités de terres de bonne nature, dont la fécondité est en défaut par la surabondance d'humidité qui les sature.

A l'occasion du drainage et de tout ce qui a rapport à l'assainissement et au dessèchement des terres, objet qui a justement fixé l'attention de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, je crois devoir présenter le résumé d'une opération de dessèchement que j'ai pratiquée, qui m'a parfaitement réussi et qui, tout connu qu'il soit, pourra intéresser, comme fait, par les détails dans lesquels j'entrerai pour bien faire connaître le moyen, les dépenses de son application et les résultats qui ont été obtenus.

Appelé à former des prairies dans une propriété de la commune de Ville-d'Avray (Seine-et-Oise), j'avais à opérer sur des surfaces de qualité différente par rapport à la nature du sol, à sa situation et par rapport à son sous-sol, et pour arriver à un résultat également satisfaisant, j'ai dû procéder relativement.

Sur une des parties inclinées de l'est à l'ouest, présentant une inclinaison variée, mais sensible partout, je trouvai une vieille prairie complètement improductive d'herbages alimentaires, et ne faisant qu'un foin propre à la litière des animaux : on peut dire que cette surface ne rapportait absolument rien. Le sol est composé d'une argile glaiseuse, noire, très-tassée, d'une cohérence extrême, concentrant son humidité, sans en laisser infiltrer la moindre quantité, ce qui rendrait le sol froid, très-compact et complètement improductif. La garniture primitive de ce terrain se composait de la prêle des champs, en immense quantité, indiquant parfaitement la nature du terrain, le pas-d'âne, plusieurs espèces de laîche et de

patience, le jonc gloméré, la grande-consoude, le souci des marais, le lierre terrestre, l'iris des marais et autres herbages grossiers d'une nature analogue.

Je fis d'abord faire un labour très-profond, puis ensuite établir des rigoles, ainsi que l'indique la planche ci-annexée, divisées selon le sens de la pente, se ramifiant suivant le besoin, recevant les eaux de toutes les tranches de terres voisines, et conduisant ces eaux dans une rivière et une pièce d'eau qui occupent la partie inférieure du terrain.

Ces rigoles ont été creusées dans toute leur longueur de 80 centimètres, suivant la pente du terrain, sur une largeur de 70 à 75 centimètres. Elles ont été remplies de pierres jusqu'à 60 centimètres au-dessous du niveau du sol. Les pierres étaient de nature siliceuse; c'étaient des débris de meulière compacte, dite caillasse. J'ai fait placer au fond, avec régularité, les plus larges et les plus plates, ainsi qu'à la surface supérieure. Ces pierres ont été versées à la brouette, en ayant le soin de placer à la main, celles qui se trouvaient mal, afin que la rigole fût bien garnie et qu'il se trouvât partout des interstices, des fissures, d'ailleurs réduites, pour l'écoulement facile des eaux, sans permettre à la terre de s'y insinuer. Par dessus ces pierres, j'ai fait mettre 20 centimètres de terre.

L'empierrement terminé, le sol nivelé suivant la pente, j'ai fait, vers la fin d'avril, procéder au semis de la prairie, puis j'ai fait passer la herse deux fois sur le terrain semé, une fois en long et une fois en travers. Au moment de la levée des graines, j'ai fait donner un coup de râteau, par un temps sec, sur la terre suffisamment hâlée, pour enlever les pierres, bien régulariser la surface et bien répartir le plant. J'ai fait ensuite courir régulièrement le

rouleau pour plomber le sol, en ayant soin d'éviter la charge et de passer plus rapidement sur ce point que partout ailleurs. La graine employée était de la graine de foin de pré de bonne nature, vendue dans le commerce sous le nom de *pêle-mêle* ou *graine brute*, meilleure que les fonds de greniers ordinaires, en ce que les prairies à graines sont choisies au préalable, que la récolte des foins se fait plus tard pour assurer la maturité des graines, et que la nature du pré a été reconnue comme devant fournir une bonne semence, propre à composer la garniture d'un bon pré.

La germination se fit promptement remarquer, et bientôt la terre se couvrit d'une admirable verdure; on put faire dans l'année deux coupes abondantes, et il ne se montra pour garniture du sol, que les seuls herbages que j'avais fait semer; pas une seule des plantes primitives ne se fit remarquer; la prêle, qui jadis pullulait, n'y apparaissait plus que très-rarement, quelques pieds épars çà et là, mais ils disparurent bientôt complètement. Pendant l'hiver suivant, je fis mettre une légère couche de fumier demi-consommé, la terre m'ayant paru très-maigre, et voulant donner de la force et du corps au jeune plant. Au printemps suivant, je fis donner un coup de herse pour diviser le fumier et faire mieux arriver les débris au pied de l'herbe, et par dessus un coup de rouleau.

Depuis ce temps on obtient dans cette partie comme dans toutes les autres du même endroit, un foin abondant, d'une excellente qualité, et un fort regain. Depuis, pas une seule des anciennes plantes n'a reparu, et ce terrain, qui il y a quelques années était improductif, est aujourd'hui converti en une belle et bonne prairie her-

beuse, à herbages graminés, avec mélange très-substantiel.

Le plan des rigoles a été relevé, afin que la place qu'elles occupent, toujours bien connue, permette d'en faire la fouille au besoin, dans le cas où la terre, pénétrant entre les pierres, obstruerait le passage de l'eau, ce qui ne pourrait avoir lieu que tout au plus dans un certain nombre d'années.

Si, contre mes prévisions, le besoin de nettoyer ces rigoles se faisait sentir, voici comment je conseillerais de procéder, et cela pendant l'hiver :

1.° Lever en plaque le gazon de dessus les rigoles, en mettant ces plaques de côté ;

2.° Déblayer la terre et la relever sur un côté de la rigole ;

3.° Vider les rigoles de leurs pierres, en les jetant sur le côté opposé à la terre ;

4.° Raviver les rigoles en les nettoyant ;

5.° Remettre les pierres, puis par dessus la terre ;

6.° Niveler ce terrain et replaquer le gazon sur la terre, tout le long de la rigole ;

7.° Semer un peu de graine, mais légèrement, sur la surface du gazon plaqué ;

8.° Répandre une mince couche de terreau, et donner par dessus un coup de râteau un peu énergique.

Au printemps suivant, à la pousse des herbes, l'opération ne paraîtra pas avoir été faite, et la production ne sera entravée en quoique ce soit. Je répète que les rigoles ayant été bien faites, il ne sera sans doute pas nécessaire de long-temps d'ici, du moins, de penser au nettoyage des rigoles, qui laissent facilement écouler l'eau qui va

alimenter les pièces d'eau dans lesquelles elle tombe.

Le rapprochement des rigoles conséquemment leur nombre, sur une surface donnée, n'a pas toujours été régulier, et cela se conçoit en raison de la nécessité d'un dessèchement plus ou moins intense; il en a été de même de la direction des rigoles, de leur longueur et de leurs ramifications; ce qui fait que, suivant que la perte est considérable, que l'égoût des terres se fait facilement ou difficilement et que le terrain a besoin d'être traité énergiquement, les dépenses varient. J'ai donné, sur le plan annexé à ce rapport, la figure du dessèchement le plus énergique qui ait été fait, parce que ce terrain l'exigeait, mais partout ailleurs, j'ai dû me borner à des rigoles moins puissantes, moins nombreuses, et par cela même j'ai réduit les dépenses.

On conçoit que le moyen que j'indique ici, et que j'ai été obligé de mettre en pratique, n'est applicable que dans les circonstances difficiles et analogues à celles où je me suis trouvé, car les frais ont été considérables; néanmoins, quelque grandes qu'aient été les dépenses pour rendre à la culture un terrain perdu, complètement improductif, on reconnaîtra qu'il y a encore avantage; puisqu'aujourd'hui, en en voyant la garniture et en examinant la production, on ne se douterait jamais ce qu'était ce terrain.

Sans doute en culture il n'y a pas de règles générales, et l'objet du cultivateur doit toujours être d'obtenir beaucoup avec le moins de dépense possible; c'est ce qui fait que dans certaines situations de bons fossés, dirigés convenablement, suffisent. D'autres fois, outre les fossés, il est nécessaire d'établir des rigoles qui y viennent aboutir, pour déverser les eaux; mais alors la position n'est plus

la même, et si les fossés et les rigoles devaient se multiplier, on conçoit qu'en faisant la somme des surfaces occupées par ces voies d'écoulement, on trouverait une perte de terrain qui pourrait être considérable.

Très-souvent quelques fossés dirigés convenablement et bien entretenus, suffisent pour l'assainissement; d'autres fois de simples rigoles remplissent parfaitement l'objet, et j'ai pu, dans plusieurs endroits, me borner à procéder ainsi ou conseiller de ne pas faire d'autres dépenses.

Avant de terminer par l'exposé des dépenses de ces rigoles empierrées et des produits réalisés sur une surface ainsi traitée, j'ai cru devoir indiquer les moyens par lesquels il est possible d'entretenir les prairies indéfiniment productives.

Pour la destruction des joncs et des prêles qui encombrent les prairies, il suffit de dessécher : ces plantes disparaissent promptement. Pour la destruction de la mousse qui envahit les prairies et les rend infertiles, la mousse annoncant l'épuisement de la garniture, il suffit également de faire des saignées, et après avoir semé quelques poignées de graines dans les parties trop nues, de couvrir la surface d'une petite couche de terre mélangée de fumier consommée ou de cendre de tourbe ou de charrée, ou de plâtras pilés. Cette légère couverture exerce une action sur l'herbe, lui donne de la force, du corps, la fait taller, et pousser alors avec plus de vigueur; la végétation du jonc, du boichet et de la mousse étant moindre, ces plantes adventices se trouvent étouffées par les graines qui, venues en garniture semée, produisent un excellent foin, un bon vivre en vert ou en sec.

En général, quelle que soit la permanence des prairies

naturelles, celles-ci finissent toujours par s'épuiser, et cela d'autant plus tôt, qu'on néglige de leur donner des soins indispensables. Voici à quoi doivent se borner les soins d'entretien d'une prairie : étaupiner en répandant sur le terrain la terre des taupinières; faire le fauchage, les herbes étant bien mures, mais ne pas attendre une maturité trop avancée, c'est-à-dire la dessication, car alors les pieds souffrent, et beaucoup périssent; faucher ras, afin d'assurer un bon tallement; fumer tous les trois ans en automne avec du fumier demi-consommé, puis un mélange de terre. Si on a à sa disposition des plâtras pulvérisés, de la cendre de tourbe, de la charrée, de la suie de cheminée, on fait du tout un compost avec de la terre et du fumier, que l'on répand également en automne. Au printemps suivant et tous les printemps, en février ou mars, faire le piochage des points sur lesquels se développent de mauvaises graines adventices, et en rabinant, semer ensuite quelques poignées de graines sur les plans et sur les places qui sont dégarnies, et donner un coup de herse énergique sur toute la surface; puis ensuite un coup de rouleau, celui-ci chargé, pour que son action soit plus grande. Tels sont les moyens à employer pour obtenir des prairies naturelles en bon état de production et d'une longue durée.

Résumé des dépenses et des produits d'une surface rigolée et empierrée.

Les rigoles sur une longueur déterminée par le besoin de l'infiltration des eaux et l'égoût des terres, ont de 70 à 75 centimètres de largeur sur 80 centimètres de profondeur.—Elles sont empierrées, d'une épaisseur de 60 centimètres, et les pierres recouvertes de 20 centimètres de

terre, épaisseur suffisante pour l'implantation de l'herbe propre à former le fond d'un bon pré.

Les dépenses peuvent être ainsi définies :

1.° Fouille des rigoles, charroi des pierres, empierrement, remplissage des rigoles et nivellement de la surface du terrain estimés à 0 fr. 70 c. le mètre courant.

2.° Acquisition des pierres, débris des meulières, pierres siliceuses, préférées comme étant les meilleures pour cet objet, estimée à 3 francs le mètre.

Soit pour un mètre de longueur de rigole empierrée	0 fr.	70 c.
Pierres pour cette longueur	0	66
TOTAL	1	36

DÉPENSES.

J'admets ici le *maximum* des dépenses, en supposant tout l'hectare traité avec la même intensité, ce qui ne peut arriver que dans des situations exceptionnelles ; car je pourrais, pour être immédiatement en rapport avec l'opération que j'ai faite, réduire à moitié de cette quantité la surface rigolée, puisque, dans quelques endroits, il n'y a pas eu de rigoles, dans d'autres il y en a eu peu, et sur quelques points le rigolement a été très-énergique.

Labour de la surface de l'hectare, à cause de la difficulté de l'opération, par rapport à la compacité du sol	160 fr.	» c.
Pour le rigolement d'un hectare, présentant 560 mètres de longueur de rigoles, à 1 fr. 36 c. le mètre linéaire, pour fouille et empierrement	761	60
A reporter	921 fr.	60 c.

Report.....	921 fr.	60 c.
Graine de pré, pèle-mèle, ou graines brutes, 180 hectolitres, à 1 fr. 35 c. l'hect.	243	»
Semis de la graine..................	16	»
Deux hersages de l'hectare, l'un en long, l'autre en travers......................	10	»
Coup de rateau sur la surface, avec enlèvement de pierres.....................	20	»
Roulage	6	»
Total pour l'établissement d'une prairie avec rigoles empierrées.....	1,216 fr.	60 c.

Quelques-uns de ces prix sont au-dessus du prix des mêmes opérations en situation ordinaire; cela tient à la difficulté des opérations. Il faudrait encore ajouter le fauchage, la fanaison, le bottelage et le transport du foin. En compensation, nous aurions à ajouter un bon regain qui peut être estimé à moitié au moins du foin, pour la quantité et la qualité.

Produits.

Le terrain, jusqu'ici improductif, et produisant aujourd'hui un foin d'une très-bonne qualité, rend par hectare, en moyenne, 1,400 bottes de 6 kilogrammes l'une, estimé, en moyenne, à 28 fr. le 100 de bottes.

Ce qui donne la somme de............. 392 fr. » c.

Explication de la planche.

Cette planche représente une petite partie du terrain sur lequel j'ai opéré pour établir des prairies naturelles.

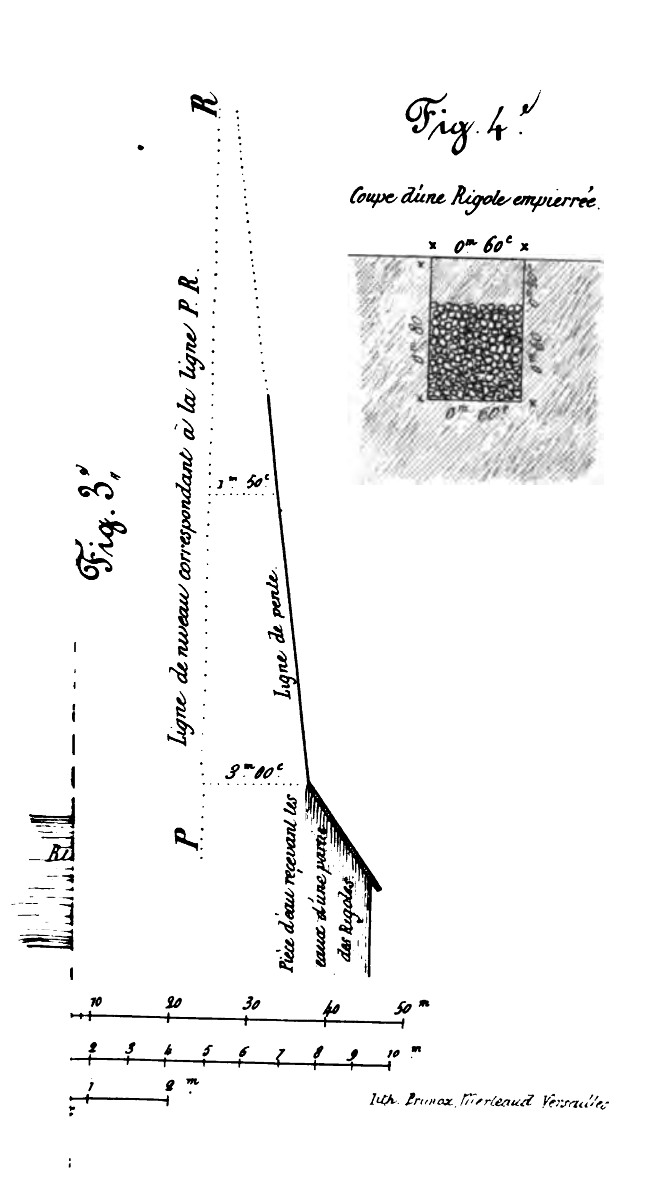
Fig. 1re. — Cette figure représente une surface de terrain de qualité variée, très-inclinée. La partie supérieure *a* de bonne qualité, n'a pas été rigolée, un partie à gauche *b* n'a reçu que quelques rigoles que je n'ai pas figurées; une partie inférieure *c* très-inclinée sur la pièce d'eau, d'une nature froide, humide, compacte et improductive, a été rigolée d'une manière énergique. On voit toutes les rigoles empierrées *d* qui vont aboutir à une rivière anglaise artificielle *e*, et à une pièce d'eau *f*, auxquelles ces rigoles fournissent une certaine quantité d'eau, toutes desséchant le terrain.

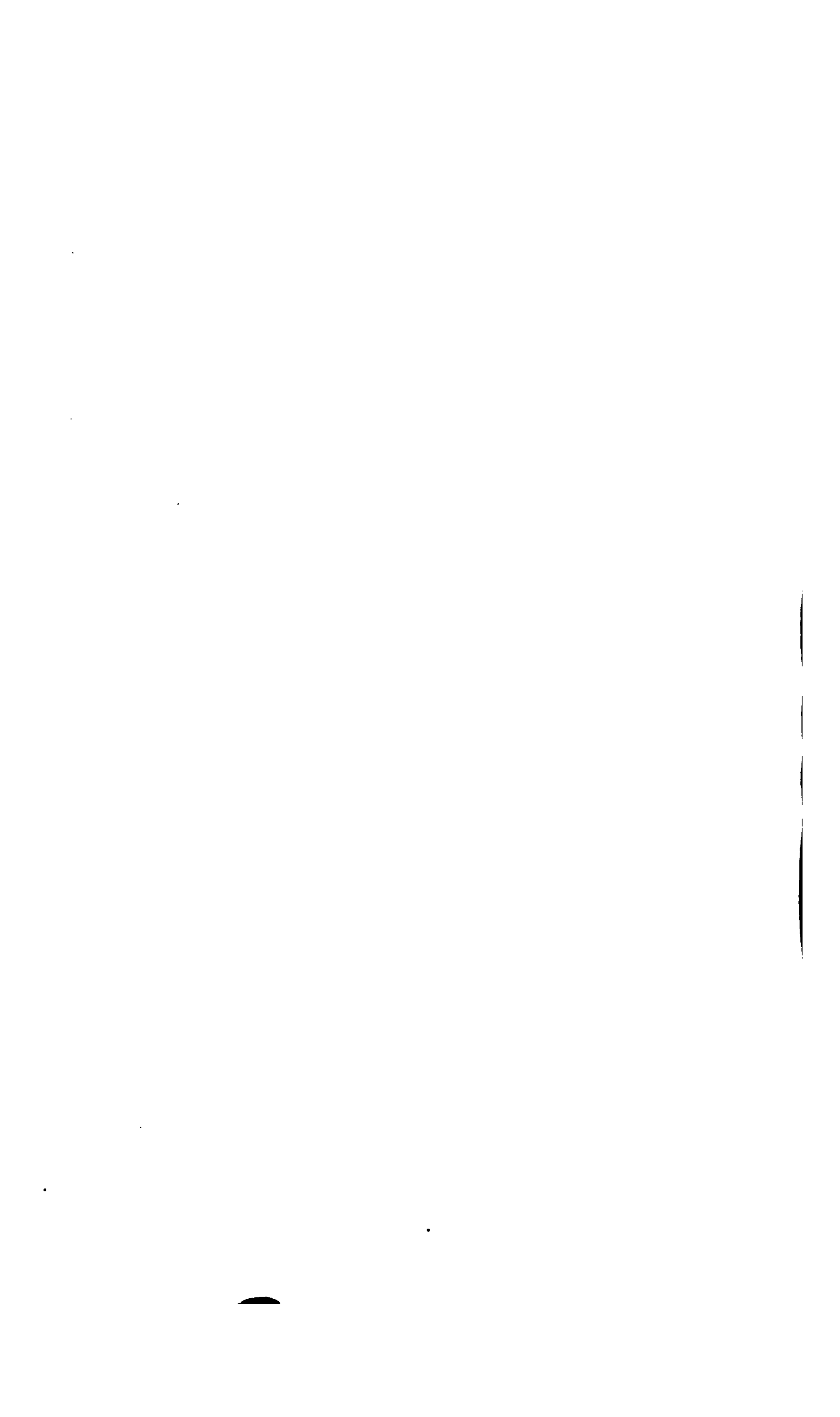
La ligne A B partage la surface rigolée empierrée en deux parties, celle de droite, sur laquelle se trouve la la ligne P R, est rigolée moins énergiquement, parce que la pente étant plus rapide, l'écoulement des eaux se fait mieux; celle de gauche, sur laquelle se trouve la ligne P D, a été rigolée avec plus d'intensité, les rigoles sont plus rapprochées et plus ramifiées.

Fig. 2. — Cette figure représente la ligne de niveau, correspondant à la ligne P D, et indique conséquemment la pente du terrain de la partie gauche rigolée.

Fig. 3. — Cette figure représente la ligne du niveau, correspondant à la ligne P R, et indique conséquemment la pente du terrain de la partie droite rigolée.

Fig. 4. — Représente la coupe ou profil d'une rigole empierrée.


Fig. 3e
R
Ligne de niveau correspondant à la ligne P.R.
1m 50c
Ligne de pente
3m 00c
P
Pièce d'eau recevant les eaux d'une partie des Rigoles
10 20 30 40 50 m
2 3 4 5 6 7 8 9 10 m
1 2 m
Fig. 4e
Coupe d'une Rigole empierrée.
0m 60c
0m 80
0m 80
0m 60c



NOTICE

SUR LA BATATE OU PATATE,

Convolvulus batatas,

PAR M. L'ABBÉ CARON,

Lue à la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise,

Dans sa Séance du 5 Juin 1849.

MESSIEURS,

Dans la dernière séance (1.er décembre 1848), un de nos honorables collègues a déposé, sur le bureau, des tubercules de Patate ou plutôt Batate. Ce nom a paru généralement plutôt étonner qu'intéresser. A cette occasion, quelques membres ont pris la parole pour faire diverses observations sur les propriétés ou la conservation de ces produits. Ces quelques observations, qui méritaient d'être appréciées, ont passé presque inaperçues. J'allais demander la parole pour donner quelques détails sur cet objet intéressant. Mais l'heure avancée m'a fait remettre à la séance suivante ce que je me proposais d'ajouter à ce qui a été dit, si la Société consentait à m'entendre.

Le peu d'attention qu'on a portée aux premières observations m'a paru venir de ce que la culture des Patates

n'était pas pratiquée dans le département de Seine-et-Oise comme celle des pommes de terre. En effet, la plante qui produit ce tubercule non-seulement n'est pas cultivée dans notre Département, mais elle ne peut même pas l'être, ainsi que dans les départemens du nord, parce que la température, dans la saison végétative, n'y est ni assez intense ni assez durable pour que son développement puisse s'y opérer complètement. Mais si le climat de ces départemens se refuse à cette culture, celui des départemens du centre et du midi lui est très-propice : aussi, la patate y fait une des principales ressources alimentaires, et depuis quelque temps, surtout, sa culture s'y propage et s'y améliore chaque année, et aujourd'hui on peut dire que plus d'un tiers de la France lui doit une de ses meilleures et de ses plus abondantes productions. J'ai pensé que les vrais amis de l'Agriculture française ne pouvaient être indifférens à l'histoire d'un végétal qui fait la richesse d'une si grande étendue de la France, quoiqu'ils ne soient pas appelés par leur position à en partager la jouissance. C'est ce double motif qui m'a déterminé à communiquer cette Notice à la Société.

La Batate ou Patate est une racine épaisse, charnue, un tubercule, enfin, d'une plante appelée vulgairement Batate ou Patate, comme cela arrive pour la pomme de terre, mais qui, dans le langage de la science, est désignée sous celui de *convolvulus batatas*. Or, le mot convolvulus est traduit en français, même dans le dictionnaire des sciences naturelles, par celui de liseron. Le végétal qui produit le tubercule dont nous parlons, est donc le liseron batate. A ce mot de liseron on est d'abord étonné que la plante qui produit dans ses racines un aliment si estimé et si recherché, soit une congénère du petit liseron des

champs (*convolvulus arvensis*) qui est si commun dans les moissons et dans les lieux cultivés de l'Europe, et de notre liseron des haies (*convolvulus sepium*) qui croît si abondamment dans les haies et les buissons. On le sera bien plus encore quand on saura que celle qui produit le jalap, si renommé dans la médecine, soit aussi un liseron (*convolvulus jalapa*). Mais l'étonnement cessera quand on se rappellera qu'outre le grand nombre d'organes communs à plusieurs espèces qui les rattachent et les groupent en familles, il existe un autre ordre d'organes propres à chacune d'elles, qui sont comme les creusets de la nature où s'élaborent et se combinent des produits dont la science humaine sait faire son profit.

Nous n'oublierons pas une autre espèce de liseron, connue de tous les jardiniers et de tous les amateurs, qui par la beauté et la succession continuelle de ses fleurs, et surtout par l'agréable disposition de leurs couleurs, est une des plus jolies parures de nos parterres pendant une grande partie de l'année : c'est la belle de jour (*convolvulus tricolor*).

Ces détails suffisent pour faire voir que le liseron batate appartient à la famille des convolvulacées; et comme les espèces de ce genre portent cinq étamines et un pistile, il se trouve placé dans la classe linéenne de la pentandrie-monogynie. Cette plante est originaire des Indes orientales, et, comme substance alimentaire, elle est l'objet d'une culture très-soignée et très-étendue, aussi en fait-on une consommation considérable. En effet, la Patate fournit une nourriture abondante, saine et d'une très-facile digestion. Elle est beaucoup plus délicate et plus agréable au goût que la pomme de terre. Pour la manger on la prépare de la même façon que cette dernière. On lui reproche ce-

pendant d'être trop sucrée pour les mets ordinaires et trop peu pour les mets de friandise. Mais on remédie facilement à ce léger inconvénient : dans le premier cas en mettant une dose de sel nécessaire pour éteindre la saveur sucrée, et dans le second cas en ajoutant la quantité de sucre convenable. La Batate, a été, de temps immémorial, le principal et presque l'unique aliment des habitans des terres tropicales où elle croît spontanément. Lorsque la navigation eut pénétré dans ces régions si longtemps inconnues, et qu'elle eut découvert tous les trésors dont la nature les avait enrichies, cette plante lui parut, avec raison, un des plus précieux pour le bien de l'humanité : aussi se pressa-t-on de la transporter dans toutes les parties du monde où l'élévation de la température pouvait assurer le succès de sa culture. C'est ainsi qu'elle fut accueillie avec empressement dans les colonies de l'Amérique, et y devint un des plus puissans auxiliaires de l'alimentation humaine. On cite, pour exemple, la Caroline, où les nègres esclaves n'ont, avec le maïs, pendant huit mois de l'année, presque pas d'autre nourriture, et même dans les Antilles, on en jouit encore plus longtemps.

En Europe, sa culture exige plus de soins, cependant elle réussit d'abord dans les parties méridionales de l'Espagne et du Portugal ; avec le temps elle s'est étendue jusque dans le nord de cette contrée, d'où elle a été apportée dans les provinces méridionales de la France. Les tentatives faites pour l'y naturaliser ont eu, en Provence, en Languedoc, en Gascogne, assez de succès pour engager les cultivateurs et les propriétaires qui habitent ces provinces à lui consacrer leurs soins et à la répandre davantage.

Cependant, ces succès étaient loin de répondre à ce

qu'on pouvait s'en promettre. Les cultivateurs n'étaient pas assez éclairés sur le meilleur mode de culture, sur la nature du sol et le genre de labour qui convenait pour en obtenir les résultats les plus avantageux; mais bientôt il parut dans le pays une instruction propre à les diriger dans leurs travaux.

M. Robert, directeur du jardin botanique de la marine, à Toulon, et correspondant de cette Société, qui avait déjà fait d'heureux essais sur la culture de la Batate, vivement frappé des vices de la méthode qu'on suivait dans ces contrées, s'empressa de publier un mémoire dans lequel il exposait tout ce que l'expérience lui avait appris sur la meilleure méthode de la cultiver. Cette instruction, répandue parmi tous les agriculteurs du midi, leur fit adopter les nouveaux procédés qu'elle contenait, et qui multiplièrent les produits de la manière la plus surprenante. A cette instruction qui déjà avait répandu tant de lumières en succédèrent d'autres fondées sur de nouveaux travaux dirigés avec autant de zèle que d'intelligence.

En 1838, la Société centrale d'Agriculture de Paris, sur la proposition de M. de Gasparin, publia le programme d'un concours relatif à la culture et à l'usage alimentaire de la Batate. Tous les agronomes du midi de la France, auxquels s'adressait principalement ce programme, entendirent cet appel et tous se livrèrent avec ardeur à la solution des nombreuses questions qu'il renfermait. De là naquirent plusieurs mémoires d'un haut intérêt, pleins de faits curieux, d'observations et de vues profondes qui répondent à toutes les conditions exigées par ce programme. Parmi ces auteurs se distinguent MM. Robert de Toulon, Vallet de Villeneuve, Regnier, Ridolphi et Aug. de Gasparin; mais je n'hésite pas à placer au premier rang M. de Gas-

parin, l'aîné, dont la communication qu'il fit à la Société de Paris est le résumé clair et lumineux de tout ce qui a été fait, étudié et publié sur la culture, les produits et l'emploi de la Batate, surtout ce qu'il a ajouté de son propre fond. Il y est démontré que la culture de la Batate en plein champ et en grand est possible dans tous les pays qui présentent une succession de température suffisante pour le développement de la plante entre le moment de la plantation et celui de la récolte; que la Batate entre en végétation quand elle reçoit 12°, 5 de chaleur, que depuis ce moment jusqu'à celui où les tubercules sont suffisamment aoûtés, elle doit recevoir une chaleur totale de 3,645°. (Nous entendons, par chaleur totale, celle qui est exprimée par demi-somme, de la température *minimum* et de la température *maximum* observée sous un thermomètre exposé au soleil en plein midi). Cette période, dans le département de Vaucluse, s'étend, en moyenne, du 11 mai au 20 septembre; que l'introduction de la Batate dans les provinces du midi est d'autant plus précieuse qu'elle réussit complètement dans les terrains secs et sablonneux où la pomme de terre peut à peine se développer.

Cette racine n'est pas seulement un aliment féculent par excellence et qui porte avec lui son assaisonnement; ses tiges et ses feuilles ont aussi une valeur nutritive reconnue par tous ceux qui les ont employées. Ses feuilles cuites se mangent comme les épinards, et il paraît que leur saveur est de beaucoup supérieure; les sommités se mangent en guise d'asperges. Les chevaux, les chèvres, les vaches sont très-friands des tiges et des feuilles, et cette nourriture procure aux dernières une plus grande abondance de lait et d'une meilleure qualité; aussi y a-t-il des

colonies où on en plante seulement pour servir de fourrage.

Ce même avantage est déjà apprécié dans le midi de la France, et il a été constaté que les tiges, à l'état sec, équivalent au triple de leur poids en foin ordinaire. Sa culture, comme plante fourragère, promettrait des récoltes d'autant plus abondantes, que la fane repousse avec rapidité pendant tout le temps des chaleurs et que l'on pourrait en multiplier les coupes.

Il existe déjà un grand nombre de variétés de Batate, et ce nombre s'en accroît indéfiniment dans les régions où elles fleurissent et portent graines. Toutes ces variétés renferment du sucre en plus ou moins grande quantité, et c'est même là un de leurs élémens caractéristiques. A cette occasion nous croyons devoir rapporter ici l'analyse chimique qui a été faite par M. Payen, de la variété dite Batate-igname, qui a présenté la composition suivante :

Eau.	75, 90
Fécule.	10, 30
Tissu végétal (cellulose).	2, 51
Sucre	3, »
Pectine, acides pectique, malique, etc. .	1, 55
Albumine et autres substances azotées. .	4, 35
Matières grasses, huile essentielle. . .	0, 89
Sels, silice et matières minérales diverses.	1, 50
	100, »

Trois pour cent de sucre, c'est assurément bien peu ; mais à force de multiplier les semis, qui seuls peuvent donner le jour à de nouvelles variétés, on peut espérer qu'il en naîtra quelques unes dont la production saccharine rivalisera avec celle de la betterave.

Une des grandes difficultés qu'a présentées la culture de

cette plante, c'est sa conservation pour de nouvelles plantations ou pour des réserves alimentaires; mais à force d'essais et de recherches, on est parvenu dans le midi de la France à la surmonter. On a trouvé divers moyens de conservation, qui, en général, consistent à déposer les tubercules dans des lieux à l'abri de l'humidité, dont la température soit constante et jamais inférieure à six degrés, et là les ranger, par lits alternatifs, dans du sable fin et bien sec, ou mieux encore dans des couches de tannées, comme le recommande l'académie d'Aix, surtout dans les régions où cette substance est commune et à bon marché. Tous ces procédés sont parfaitement exposés dans la communication de M. de Gasparin dont nous avons parlé.

L'extension de la culture de la Batate, en Europe, est subordonnée à la température des latitudes. Son parfait développement exigeant une température moyenne de 12 à 13°, il en résulte que sa culture ne peut s'étendre en France au-delà du 46° de latitude. Ce n'est pas qu'on ne puisse la cultiver plus au nord, et même on parvient à la cultiver à la latitude de Paris avec succès; mais c'est à l'aide des procédés et des appareils horticoles employés pour les plantes exotiques; c'est par ces moyens qu'en ont obtenu de belles récoltes MM. Poiteau, Vilmorin, et surtout M. Sageret qui est parvenu à faire fleurir certaines variétés et à s'en procurer de nouvelles. Mais ce n'est-là qu'une culture jardinière, une culture de luxe, dont les produits n'ont d'autre débouchés que la table des gastronomes. La grande et véritable culture ne déploie toute sa richesse qu'entre le 46.me et le 43.me parallèle, ce qui comprend à peu près le tiers de la surface de la France.

Il est doux de penser que la culture de la Batate procure aux provinces méridionales de la France les mêmes jouis-

sances que celle de la pomme de terre aux provinces du nord. Puisse cette racine n'être jamais atteinte du fatal cryptogame qui depuis quelques années affecte si cruellement les précieux tubercules auxquels Parmentier avait attaché si glorieusement son nom.



RAPPORT

DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES QUESTIONS RELATIVES AUX

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

ET AUX

CAISSES DE RETRAITES.

(*Circulaire du Ministre de l'Agriculture et du Commerce, du* 26 *Juin* 1849.)

Membres : MM. Pigeon (François), Ploix, de Bonnaire de Gif, Erambert, de La Nourais.

Rapporteur : M. de La Nourais.

Messieurs,

La Commission à laquelle vous avez renvoyé dans votre séance du 1.er juillet dernier l'examen de la lettre adressée le 26 juin 1849 à la Société d'Agriculture, par le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, au sujet des caisses de secours mutuels et des caisses de retraites pour les ouvriers, a l'honneur de vous faire part du résultat de son travail.

Les termes même de la circulaire du 26 juin indi-

quaient par avance à la Commission qu'elle aurait à délibérer sur deux questions distinctes :

1.° L'organisation des caisses de secours mutuels;

2.° L'organisation des caisses de retraites.

Votre Commission n'a pu mieux faire que de suivre cette double division. Elle a donc en premier lieu abordé les questions relatives aux caisses de secours mutuels, à leur amélioration, à leur développement, aux encouragemens qu'elles pouvaient ou devaient recevoir des hommes charitables.

L'expérience a prouvé aujourd'hui que ces deux institutions, répondant à des objets distincts et séparés, devaient être régies par des lois essentiellement différentes. En effet, les sociétés de secours mutuels ne doivent avoir en vue que les impossibilités accidentelles de travail produites par la maladie, les blessures, toutes choses qui ne réclament que des secours temporaires, pour une période de temps généralement assez courte, ou dont la durée est fixée d'avance par les statuts, et pour un petit nombre de personnes; toutes les fois qu'elles ont voulu sortir de ce cercle elles ont succombé. Aussi, est-ce généralement pour avoir méconnu cette distinction essentielle que la plupart des projets qui ont voulu fondre dans une même institution les secours temporaires à donner en cas de maladie, et les ressources à assurer à l'ouvrier pour ses vieux jours, sont restés sans exécution pratique possible, et n'ont laissé après eux qu'un témoignage honorable des charitables sentimens de leurs auteurs.

En se maintenant dans le cercle que nous venons de tracer, nul doute que les caisses de secours mutuels ne soient pour les ouvriers qui les alimentent d'une immense utilité. Cependant nous devons dire que leur efficacité n'a

pas toujours été en raison directe de leur caractère d'utilité, et qu'elles ont été souvent impuissantes à secourir les sociétaires.

Recherchons donc quelle a pu être la cause réelle de leur impuissance. On a mis en avant plusieurs motifs qui tous peuvent être plus ou moins spécieux, mais qui ne nous paraissent pas devoir apporter avec eux une explication suffisante.

Faut-il attribuer les causes de cette impuissance à une gestion inintelligente? mais c'est presqu'une gestion de famille, où les associés se surveillent eux mêmes, travaillent par eux mêmes, faisant pour ainsi dire cadeau à l'association du temps et des soins que peut leur coûter leur part de surveillance et de gestion.

Aux vices des statuts?

Mais la plupart de ces sociétés sont modelées les unes sur les autres, elles vivent de la même vie, obéissent aux mêmes principes, et les vices qui paralyseraient la marche de l'une ou de l'autre, comme les améliorations qu'elles recevraient, ne manqueraient pas d'être bientôt évitées ou adoptées.

Aux cotisations généralement trop faibles?

Mais de faibles cotisations sont de l'essence même de pareilles sociétés. Celui qui prélève sur un salaire qui pour la plupart des industries n'est que suffisant, une fraction pour subvenir à ses besoins dans un moment de crise, ne peut verser à la caisse sociale qu'une faible cotisation, et si le chiffre venait à s'élever, son élévation même, ou effraierait les sociétaires, ou les mettrait dans l'impossibilité de continuer leurs versemens.

Les chances de maladies, la diversité des âges des souscripteurs dans les limites fixées par la nature de ces con-

trats, ne sont pas encore des raisons péremptoires, mais il en est une plus sérieuse et tirée de ce que ces sociétés sont constituées sur des bases trop étroites, et que le principe de la mutualité, pour être fécond, doit s'appliquer au plus grand nombre possible.

En effet, si nous en jugeons par la ville où des sociétés de ce genre se sont le plus développées et sont devenues les plus nombreuses, par Paris, le rapport du représentant Férouillat constate qu'il en existe dans la capitale plus de deux cent cinquante et qu'elles réunissent plus de vingt-cinq mille ouvriers. Ainsi chacune de ces sociétés compterait une moyenne d'environ cent membres. Or, il faut croire que si ce chiffre existe pour Paris, qui est devenue une des villes où la population ouvrière est proportionnellement la plus nombreuse comparativement aux autres fractions de la population, le chiffre moyen de cent sociétaires pourra quelquefois ne pas être atteint dans les cités moins populeuses de nos autres départemens. Sera-t-il dans son insuffisance assez considérable encore pour permettre aux principes de mutualité d'exercer sur tous les membres de l'association leur bienfaisante influence?

Nous croyons, quant à nous, que l'existence d'un petit nombre de membres est pour une Société de ce genre une des causes qui doivent le plus nuire à leur développement et à leur prospérité, et cette opinion semble partagée par l'auteur de la circulaire qui demande ensuite:

S'il ne conviendrait pas de créer ou de provoquer l'institution de caisses de secours mutuels par département.

Sur ce point, Messieurs, votre Commission s'est prononcée avec unanimité pour la négative. Elle a pensé que ces sociétés de secours mutuels étaient et ne pouvaient

être en quelque sorte que des réunions de famille dont les membres vivant entre eux, se surveillant les uns les autres, soumis aux mêmes chances, percevant à peu de chose près les mêmes salaires, apporteraient autant que possible l'égalité des charges à côté de l'égalité des avantages, et que leur enlever, par l'éloignement forcé ou la dissémination obligée de ses membres, la participation à la surveillance, ce qui serait un résultat nécessaire si on les étendait à tout un département, serait enlever aux sociétés de secours mutuels non-seulement toute chance de durée, mais encore toute possibilité de se constituer. De plus, il est une autre considération que votre Commission ne doit point passer sous silence, c'est qu'il ne faut songer, pour la formation de ces sociétés de secours mutuels, qu'aux ouvriers des villes, et encore de celles où l'existence d'usines, de fabriques ou d'ateliers assez importans, crée par le fait un grand personnel industriel. Elles seront entièrement irréalisables dans les campagnes. La caisse d'épargne elle-même, cette institution qui s'est si admirablement développée sur tous les points de la France, est restée pour l'ouvrier rural à l'état de lettre morte. Non que ce dernier soit dénué du sentiment de l'économie ou de la prévoyance; mais chez lui il prend une autre direction. Pour l'ouvrier des campagnes, et nous parlons seulement ici de celui qui a des habitudes rangées, sédentaires, des liens de famille, et non de l'ouvrier nomade qui vit au jour le jour, et n'a jamais pour ainsi dire ni maître ni domicile, pour l'ouvrier des campagnes, disons-nous, la seule, la véritable caisse d'épargne, c'est la terre. C'est à l'achat d'un petit champ qu'il consacre ses économies ou ses ressources, c'est à l'augmenter qu'il met sa gloire et son bonheur. Enfin rap-

pellerons-nous cette défiance instinctive qui est un des principaux traits de son caractère, et qui le met naturellement en garde contre tout ce qui ne se passe pas pour ainsi dire sous ses yeux?

L'expérience du passé s'est du reste chargée jusqu'ici de justifier les appréhensions de votre Commission pour l'avenir. Le département de Seine-et-Oise compte un certain nombre de sociétés de secours mutuels. Toutes existent dans les villes, surtout dans les villes industrielles. Les plus anciennes ont pris naissance à Corbeil. Nous en dirons autant de Saint-Germain-en-Laye, ville où l'esprit de commerce et d'industrie est puissamment développé.

Le chef-lieu du Département, Versailles, compte dans son sein deux sociétés de secours mutuels; l'une, dite *Société de Secours mutuels et de prévoyance,* fondée le 1.er octobre 1820, autorisée par arrêté municipal du 8 août 1833, et par lettre du Ministre de l'Intérieur, du 15 décembre 1843, ne se borne pas à être société de secours mutuels; elle fait excursion sur le domaine des sociétés fondées pour l'établissement des caisses de retraites. Car les sociétaires ont droit: 1.° en cas de maladies ou blessures, à un traitement divisé en trois classes, suivant la durée de la maladie; 2.° dans la vieillesse, à une pension fixée à 200 fr. par année, mais en tant seulement que le sociétaire aura atteint soixante-cinq ans d'âge, et comptera vingt-cinq années d'affiliation; 3.° à son décès, à l'inhumation aux frais de la société, et à la remise de l'excédant de la somme produite par les cotisations ou amendes à la veuve, aux enfans ou parens du sociétaire qui ont pris soin de lui pendant le cours de sa maladie.

Le nombre des membres de cette société est fixé à *cent.* Elle compte aujourd'hui vingt-neuf années d'existence, et

se trouve par conséquent en face d'une question dont la solution ne sera pas sans importance sur ses destinées futures. Aujourd'hui que, par la révolution des années, un nombre assez considérable des premiers sociétaires ont droit à la pension, ses ressources suffiront-elles à la fois pour la distribution des secours ordinaires et le service des pensions viagères ?

La seconde société, dite *Société des Secours réciproques*, établie à la même époque, et fondée sur les mêmes bases, ne peut également compter que cent membres ; seulement soixante ans d'âge, au lieu de soixante-cinq, donnent droit à la pension. La première de ces sociétés compte déjà vingt pensionnaires, la seconde dix-sept. Aucune des deux n'est jusqu'ici considérée comme ayant un caractère *d'utilité publique*, apte par conséquent à recevoir des donations ou legs. Elles ne peuvent recevoir que des dons manuels.

Toutefois, Messieurs, votre Commission n'a pas voulu passer à un autre ordre d'idées, sans auparavant vous faire part de quelques objections qui ont trait à l'organisation même de ces sociétés de secours mutuels. En effet ces sociétés si nombreuses à Paris, et qui comprennent à peu près dans leur organisation multiple toutes les classes de travailleurs, ne sont pas toujours sans quelques inconvéniens, car le sacrifice qu'elles imposent à l'épargne est constant, tandis que l'avantage qu'on peut en attendre est éventuel, bien que son appréciation repose sur des données assez précises dans leur généralité.

En effet, dans un rapport que nous empruntons à la compagnie anglaise *National Loan fund life assurance Society*, des calculs ont été faits en Angleterre, où le nombre des individus appelés à prendre part aux avantages de ces institutions est si nombreux et si varié, et de la statis-

tique des maladies constatées à l'égard de dix sociétés de secours mutuels, pour la période de vingt à soixante-cinq ans, pendant laquelle l'individu peut particulièrement réaliser l'épargne, il résulte que la probabilité la plus élevée pour la durée annuelle de la maladie, parmi les individus mâles, est de douze jours et demi, la moindre de six jours par an, et par conséquent la moyenne de neuf jours un quart.

Encore faut-il ajouter que dans cette période de quarante-cinq ans, le travailleur associé à l'une de ces sociétés de secours mutuels aura à supporter le chômage régulier du dimanche, qui représente une durée d'improductivité de six ans et cent cinquante-six jours environ, sans compter les chômages accidentels et les manques de travail, contre lesquels quelques sociétés seulement prémunissent l'ouvrier d'une manière imparfaite.

Enfin il est une dernière considération que nous devons faire ressortir ici, c'est que le fardeau des maladies longues ou permanentes n'étant pas à beaucoup près également réparti, le plus grand nombre des contributeurs, après avoir prélevé pendant long-temps sur leurs propres besoins et ceux de leur famille une cotisation de prévoyance personnelle, se trouvent en résultat n'avoir accompli qu'un acte de bienfaisance envers une personne étrangère, et au préjudice de ceux qui lui sont chers.

En résumé, Messieurs, après avoir examiné avec maturité toutes les questions diverses que soulevait la création ou l'existence des caisses de secours mutuels, votre Commission a été d'avis :

1.° Que l'existence de ces sociétés était, malgré les quelques objections auxquelles leur organisation a pu donner lieu, de nature à être pour les sociétaires d'une incontes-

table utilité ; qu'elles obtenaient un double résultat, un résultat moral d'abord, en déposant dans les esprits des membres des idées d'économie et de prévoyance, et un résultat matériel, s'il est permis de se servir de cette expression, en leur donnant, dans les cas de maladies ou blessures, le droit de réclamer des secours qu'autrement ils auraient peut-être vainement sollicités ; mais qu'en même temps elles ne pouvaient assurer leur prospérité qu'en se renfermant strictement dans le but de leur institution, à savoir la répartition de secours essentiellement temporaires ;

2.° Que les résultats seraient d'autant plus féconds, que le principe de la mutualité s'étendrait à un plus grand nombre de sociétaires, et que sous ce rapport il serait peut-être du devoir du Gouvernement et des administrations locales de vulgariser les avantages que la population ouvrière peut retirer de l'existence de semblables sociétés ;

3.° Enfin, que ces caisses ne peuvent exister à l'état de caisses départementales, alimentées par les versemens périodiques d'une population répandue sur une aussi grande étendue de territoire, et que dans tous les cas les habitudes des populations rurales ne se prêteront, de longtemps du moins, à coopérer à leur fondation et à leur entretien.

DES CAISSES DE RETRAITES.

Les caisses de retraites doivent, ainsi qu'on peut déjà le comprendre par les motifs que nous avons précédemment expliqués, obéir à d'autres lois, et se fonder sur des bases toutes différentes que les caisses de secours mutuels. Elles n'en soulèvent pas moins plusieurs questions importantes que nous nous efforcerons de résoudre, si les

expériences déjà faites nous le permettent, ou tout au moins d'aborder résolument, si la nouveauté de la matière ne peut nous laisser espérer que des solutions incomplètes.

Une première question domine ici toutes les autres et demande d'abord à être résolue, celle de savoir si les versemens seront obligatoires pour l'ouvrier, ou simplement facultatifs. En faveur de l'obligation, on a dit que si ces versemens étaient laissés à l'arbitraire et à la volonté des déposans, il était à craindre que l'irrégularité des versemens ou leur petit nombre ne vînt paralyser à son début la fondation des caisses de retraite. En faveur de l'opinion contraire, on a exprimé que la prévoyance ne pouvait ni ne devait se commander, que dans une société constituée comme la nôtre, cette obligation pourrait être considérée comme une atteinte à la liberté, et que le véritable succès de l'institution reposerait dans les sentimens qui vous feraient considérer ces versemens comme une obligation purement morale.

Entre ces deux idées contraires, votre Commission, en se prononçant pour les versemens facultatifs, a toutefois admis une adition en faveur des ouvriers. Il lui a semblé juste que nonobstant l'interruption que ces versemens pourraient éprouver de leur part, on fût toujours admis à combler la lacune, moyennant le paiement d'une légère amende, et qu'on ne fût pas déclaré déchu de ses versemens antérieurs. Il serait pénible en effet qu'une interruption forcée dans les versemens fît perdre à l'ouvrier plusieurs années d'économie, de prévoyance, peut-être de privations, et d'un autre côté, la sévérité de cette clause, la crainte de tomber sous son application ne serait-elle pas de nature à détourner les ouvriers de l'institution?

C'est dans cet esprit que fonctionnent la plupart des sociétés anglaises, et le succès a justifié leurs prévisions; car c'est à l'adoption de cette clause qu'elles ont dû une notable augmentation du nombre de leurs souscripteurs. Elles ont cessé la plupart de frapper de déchéance toute police dont la prime cesserait éventuellement d'être payée. Lorsqu'un pareil cas se produit après un certain délai depuis la date du contrat d'assurance, elles rachètent cette police à la valeur que lui assignent leurs tables de mortalité, ou bien au choix de l'assuré, elles revalident cette police, après interruption de prime, moyennant le versement postérieur de cette prime, plus une légère amende encourue par l'assuré.

Par ces considérations, et sous la réserve de l'observation dont elle les a accompagnées, votre Commission a pensé que les versemens devaient être facultatifs.

Une autre question s'est présentée, celle de savoir si au décès du déposant le capital lui serait rendu, ou s'il constituerait une espèce de fonds perdu qui viendrait accroître le fonds de la caisse.

Cette seconde hypothèse, tout admissible qu'elle soit dans la pratique, a paru dangereuse à votre Commission qui a pensé que si des compagnies financières qui agissent, et même doivent agir dans des vues d'intérêt personnel, peuvent ainsi trouver une ressource et un bénéfice dans l'abandon à leur profit des capitaux qui leur arrivent par suite des chances de mortalité, rien de semblable ne devait se présenter dans une institution qui ne peut exister que sous la garantie de l'Etat, et que d'un autre côté ce serait de la part de l'ouvrier une espèce de spoliation exercée envers sa famille, qui aurait été appelée à coopérer à la création de cette épargne, pour

voir disparaître un jour donné le capital qu'elle aurait contribué à péniblement amasser par son travail.

A ces principes généraux viennent se rattacher plusieurs questions subsidiaires, et qui touchent essentiellement à l'application et à la mise en pratique de l'institution. Ces questions, que l'on doit inévitablement rencontrer sur son chemin en avançant dans cette étude, sont au nombre de dix. Nous allons les examiner successivement.

Première Question. — *Si les versemens sont facultatifs, est-il permis d'espérer que les ouvriers viennent déposer dans ces caisses? Les verra-t-on, dès l'âge de dix-huit ou vingt ans, prévoir et préparer les ressources de la vieillesse?*

Ici, Messieurs, votre Commission se trouvait pour ainsi dire entre deux écueils. Elle a, ainsi que vous l'avez vu, et par les raisons déduites plus haut, rejeté les versemens obligatoires, mais en même temps, votre Commission ne s'est pas dissimulé, que, comme toutes les institutions nouvelles, l'institution des caisses de retraites avait besoin de faire, pour ainsi dire, son chemin dans l'esprit des ouvriers, qu'il fallait que les classes laborieuses fussent bien convaincues de leur utilité, des avantages qu'elles pouvaient en retirer à la fin de leur carrière, pour se déterminer à fonder leur avenir sur une suite non interrompue de sacrifices quotidiens, sur une prévoyance qui, pendant tout le cours d'une vie laborieuse, ne se démentirait jamais. En d'autres termes, il nous a semblé que cette question ne pouvait se résoudre que de la manière suivante : Oui, les ouvriers, mais ceux des villes seulement, viendront déposer à la caisse des retraites; oui, ils se prépareront ainsi des ressources pour

leur vieillesse, mais à la condition toutefois qu'on guidera leurs premiers pas dans cette voie nouvelle ouverte à la prévoyance humaine, qu'on les éclairera sur le but de l'institution, qu'on les convaincra qu'au bout de leurs sacrifices incessans ils retireront à la fois sécurité et profit.

Il ne faut pas se faire illusion, ces idées d'épargne, de prévoyance, sont en général peu familières à l'ouvrier. Si jamais les caisses de retraites parviennent à s'implanter en France, l'histoire des caisses d'épargne est là pour nous apprendre que leur propagation sera avant tout l'œuvre du temps. Ce sera donc aux efforts réunis de l'Etat, des sociétés, des patrons, des chefs d'usines et même des simples citoyens, à éclairer les ouvriers, à leur apprendre à connaître les avantages et les résultats de l'économie, et à contribuer par leurs efforts communs à cette propagande de la prévoyance.

DEUXIÈME QUESTION. — *S'il était démontré par les faits et notamment par ceux relatifs aux caisses d'épargne, que l'ouvrier manque de prévoyance et vit le plus souvent au jour le jour, serait-on suffisamment autorisé à lui imposer sur son salaire une retenue qui lui préparât une pension de retraite? A côté du droit à l'assistance, ne convient-il pas de placer le devoir de la prévoyance?*

Les principes qui ont dirigé votre Commission dans l'examen des questions qui précèdent, ne lui permettaient pas de résoudre celle-ci autrement que par la négative. La prévoyance doit se persuader et non s'imposer. C'est même la détruire que de lui ôter cette spontanéité qui est son caractère essentiel. Du moment en effet où vous voulez prévoir pour les autres, la prévoyance individuelle n'existe plus.

En outre, combien de difficultés pratiques ne rencon-

trerait-on pas dans l'application? Comment pourrait-on contraindre la volonté de l'ouvrier? Comment pourrait-on exercer la retenue sur l'ouvrier nomade, sur l'ouvrier en chambre? Quel serait le taux de la retenue? Comment pouvoir agir sans le concours des patrons? et ceux-ci voudraient-ils se rendre l'instrument d'une mesure qui serait vue avec défaveur par les ouvriers placés sous leurs ordres, les exposerait souvent à des attaques injustes ou à des défiances calomnieuses, pourrait occasionner des grèves, susciter des chômages, jeter en un mot des conflits et des perturbations dans le monde industriel; qu'arriverait-il enfin si les chefs d'ateliers ou de manufactures refusaient de prêter leur concours à cette mesure?

Toutes ces considérations ont déterminé votre Commission à penser qu'il était à-la-fois impolitique et impossible de songer à créer le fonds des caisses de retraites au moyen d'une retenue obligatoire sur les salaires.

Troisième Question. — *Quand un ouvrier, après un long travail, voit ses forces épuisées, l'industrie qui a utilisé le travail de cet ouvrier est-elle bien en droit de le laisser à la charge de la société?*

D'après les vues et les principes que nous venons de rappeler, cette question se résout par l'examen des autres, bien plus, votre Commission estime qu'elle aurait pu ne pas être posée. En effet, de deux choses l'une, ou l'ouvrier, en échange du salaire qu'il reçoit, est soumis à des travaux que nous pouvons appeler ordinaires, et qui sont plutôt pour lui une occupation qu'une fatigue, ou bien ces travaux, à cause de la fatigue qu'ils occasionnent, de l'insalubrité dont ils sont entourés, de l'habileté spéciale qu'ils réclament, peuvent se ranger dans la classe des travaux extraor-

dinaires. Dans le premier cas, le salaire, restreint, il est vrai, dans des limites strictement rémunératrices, ne permet qu'un léger prélèvement en faveur de la prévoyance, mais aussi il peut se continuer indéfiniment, et sans autre interruption que ces accidens temporaires auxquels doivent remédier les caisses de secours mutuels; dans ce cas le travail n'a point épuisé les forces de l'ouvrier, qui se trouve dans les mêmes conditions que tous ceux qui sont parvenus au même degré d'avancement dans la vie. Dans le second cas, les travaux sont plus pénibles, plus dangereux, exposent à plus de chances fâcheuses, mais aussi ils sont plus chèrement rétribués et donnent toujours ainsi à l'ouvrier un excédant au moyen duquel il peut plus facilement se créer une ressource contre les éventualités de l'avenir. L'industrie a bien, il est vrai, suivant les termes de la circulaire, utilisé le travail de cet ouvrier, mais elle l'a aussi rémunéré en raison des mérites ou des dangers de ce travail. Il ne doit donc pas, plus qu'aucun autre, tomber à la charge de la société, car, comme tout autre, il est soumis aux lois générales de la prévoyance humaine, et s'il se trouve dans des conditions quelquefois différentes, celles-ci ne sont point de nature à l'empêcher de s'y conformer.

On peut former une troisième catégorie de ces ouvriers qui doivent à une intelligence spéciale, à une capacité hors ligne un salaire plus élevé, et que la plupart du temps ils sont capables d'obtenir sans se donner trop de peine. Mais elle rentrerait forcément dans la classe de ceux qui perçoivent des salaires plus que rémunérateurs, et par conséquent peuvent, comme eux, passer de l'économie à la prévoyance. C'est pourquoi nous n'en parlons pas ici.

QUATRIÈME QUESTION. — *Le salaire ne doit-il pas, en définitive, suffire à tous les besoins réels du travailleur? Ne doit-il laisser aucune économie pour les dernières années de la vie?*

Votre Commission, Messieurs, pour remplir dignement la tâche que vous lui aviez confiée, a voulu ne laisser sans examen aucune des questions posées dans la circulaire du 26 juin; mais cependant elle a dû quelquefois se demander, et non sans étonnement, si certaines de ces questions pouvaient être raisonnablement posées. Ainsi de celle qui nous occupe.

En effet, la première condition du salaire, sa condition essentielle, est d'être suffisamment rémunérateur. Si d'un côté il tend à s'abaisser ou à s'élever suivant l'abondance de l'offre ou de la demande, de l'autre il est toujours ramené à un taux uniforme et normal par le prix des subsistances. Il résulte de la combinaison de ces deux principes que le salaire ne doit pas être calculé dans des limites telles qu'il ne doive plus rien rester après la satisfaction des besoins les plus indispensables de l'ouvrier. Dans certaines industries même, qui sont soumises à des chômages périodiques, le taux des salaires est combiné de manière à pouvoir former en faveur de l'ouvrier prévoyant une réserve pour pouvoir l'aider et le substanter pendant l'interruption du travail.

Le salaire doit donc suffire, il doit même se prêter à un léger prélèvement en faveur de l'économie; c'est ce qui pourra toujours avoir lieu s'il est suffisamment rémunérateur.

CINQUIÈME QUESTION. — *Dans cet ordre d'idées, serait-il convenable que le patron versât à la caisse des retraites une somme égale à celle qui serait retenue sur le salaire de*

l'ouvrier, de telle sorte que cette caisse fût ainsi alimentée à frais communs?

Ici, la question qui nous occupe change de face; elle entre dans une voie nouvelle par l'accession d'un élément nouveau, la coopération des patrons.

Aux termes de la circulaire du 26 juin, on suppose de leur part le versement à la caisse des retraites d'une somme égale à celle qui serait retenue sur le salaire de l'ouvrier. Cette idée avait déjà été mise en avant dans une proposition faite en 1848 à l'Assemblée constituante, par le représentant Rouveure. Déjà, avant cette honorable initiative, elle était passée dans le domaine des faits, et avait été mise en pratique dans un pays voisin, en Belgique, parmi les exploitations houillères. Ces considérations ont paru à votre Commission assez importantes pour mériter de sa part un examen sérieux.

En effet la coopération des patrons, au moyen d'un versement égal à celui de leurs ouvriers, n'est pas une utopie, un expédient imaginé pour aider à former le capital des caisses de retraites, et ici, Messieurs, le rapporteur de votre Commission qui avait eu occasion de s'occuper de ces matières et d'insérer, dès le mois de mai 1848, un travail sur cette question dans le *Journal des Économistes*, vous demande la permission de se citer lui-même, et de relater de quelle manière fonctionnent ces caisses. Plus tard, nous verrons si le même mode d'organisation peut s'implanter dans notre pays.

« Contrairement à ce qui existait pour la caisse créée « à Rive-de-Gier par l'ordonnance royale du 25 juin 1817, « et qui en faisait pour ainsi dire exclusivement une asso- « ciation de bienfaisance, dans les caisses belges de pré-

« voyance, on a voulu provoquer la cotisation de l'ouvrier, on a voulu qu'il fût en quelque sorte l'arbitre de sa position, l'instrument de son bien-être. On lui a fait pour ainsi dire une loi de la prévoyance ; car ce n'est qu'en se soumettant entièrement aux règlemens qui régissent ces caisses qu'il obtiendra, non-seulement les secours que sa position pourra plus tard lui rendre nécessaires, mais même aura du travail auprès des exploitations associées.

« Les caisses de prévoyance ont été établies en Belgique sous l'approbation de l'autorité, et leur organisation est partout la même dans les *cinq* subdivisions des bassins houillers. La différence principale qui existe entre elles, et toutes les institutions analogues qui ont été créés jusqu'à ce jour, c'est que l'association existe entre les maîtres, si l'on veut entre les exploitations, et non directement entre les ouvriers. Les premiers paient une quotité égale à celle que paient leurs ouvriers.

« Les ressources de la société se forment alors :

« 1.° De la retenue opérée sur le salaire des ouvriers ;

« 2.° Des subventions des exploitans ;

« 3.° Des dotations et subsides du Gouvernement ;

« 4.° Des dotations et legs des particuliers.

« Chaque caisse est administrée gratuitement par une commission administrative qui se compose de dix membres, savoir : le gouverneur de la province et l'ingénieur en chef des mines ou un ingénieur nommé par lui, de huit membres dont cinq choisis parmi les propriétaires d'exploitations, et trois parmi les maîtres ouvriers élus pour un terme de cinq ans par l'association des exploitans. (Chap. XI, art. 6 et suiv.)

« Le taux des pensions n'est pas fixé, il varie d'après

« les besoins des personnes à secourir. Outre les secours « *ordinaires*, il y a des secours *extraordinaires* qu'on est « autorisé à distribuer à des victimes n'ayant aucun droit « à la pension.

« De plus, à côté de ces *caisses communes de prévoyance*, « les statuts ont exigé qu'il y eut près de chaque exploi- « tation une caisse locale ou particulière de secours des- « tinée à subvenir aux besoins des ouvriers blessés.

« Les exploitans associés s'engagent expressément à « *conserver* ou à *créer* dans leur établissement une sem- « blable caisse de secours.

« Ils fixent librement le taux de la retenue à verser dans « cette caisse par les ouvriers. (Chap. 1.er, art. 5.)

« La retenue prélevée sur le salaire des ouvriers pour « l'association est de demi pour cent. »

Les exploitans, ainsi que nous l'avons vu, versent dans la caisse une somme égale à celle que paient leurs ouvriers. Il nous reste à examiner si une semblable organisation peut s'introduire en France d'une manière générale.

Remarquons d'abord qu'il ne s'agit ici que d'une seule industrie, industrie importante il est vrai, puisque déjà, en 1841, elle comptait 186 exploitations associées avec 31,407 ouvriers, et 118 non associées avec un personnel de 7,095 ouvriers. Mais ce qui peut devenir facile quand il ne s'agit que d'une seule industrie, où les dangers, les pertes comme les bénéfices sont toujours soumis à des lois uniformes et communes pour tous, peut rencontrer des obstacles imprévus quand il s'agit d'industries différentes, et surtout quand il faut soumettre aux mêmes lois, aux mêmes exigences une foule d'individus qui ne se rattachent entre eux que par un seul lien commun, la néces-

sité où ils sont de gagner leur subsistance et celle de leur famille par leur travail et leur salaire quotidien.

En outre, Messieurs, votre Commission, fidèle aux bases qu'elle a adoptées dès le principe, et qui ont pour but d'éloigner de l'institution nouvelle tout ce qui pourrait avoir l'apparence d'une contrainte légale, a pensé que de même qu'il ne pouvait y avoir de la part de l'ouvrier que des versemens facultatifs, de même si les patrons devaient contribuer par leurs subventions à augmenter le fonds des caisses de retraites, il fallait que ces subventions fussent de leur part entièrement volontaires, que ce ne serait qu'à ce titre qu'elles pourraient être considérées avec reconnaissance par la population ouvrière, et qu'elles perdraient tout leur prestige du moment qu'on pourrait y voir l'effet d'une contrainte légale.

D'autres inconvéniens, peut-être, seraient encore à redouter. N'y aurait-il pas à craindre que cette retenue, obligatoire pour le patron, ne portât en définitive sur le salaire de l'ouvrier, qui recevra d'autant moins que la retenue sera plus forte? En d'autres termes, cette subvention du patron sera-t-elle autre chose qu'une retenue déguisée faite sur le salaire de l'ouvrier?

Sixième Question.

Ces prémices nous ont semblé devoir amener comme conséquence la solution négative de la sixième question posée dans la circulaire du 26 juin. Votre Commission n'a pas pensé que cette communauté fût de nature à faire cesser l'antagonisme que dans ces derniers temps on a fait naître entre les ouvriers et ceux qui leur donnent le travail. Elle a cru au contraire, que cet antagonisme, s'il existe, serait bien plutôt détruit par l'effet de cette recon-

naissance instinctive que tout homme a pour celui qui s'intéresse à lui spontanément, sans y être contraint par aucune disposition légale, et en n'écoutant que les élans de son cœur et de sa générosité.

Septième Question.

Aussi, si une pareille obligation devait être imposée, la Commission a-t-elle pensé que si quelques industriels du Département pouvaient l'accepter comme un moyen de conciliation, elle serait rejetée par la majorité, qui n'y verrait qu'une charge nouvelle sans compensation d'aucune nature.

Huitième Question.

L'obligation forcée pourrait en outre entraîner avec elle des conséquences désastreuses. Les industriels mécontens ne manqueront pas de considérer cette mesure comme une charge directe et nouvelle à ajouter à celles qui pèsent déjà sur l'industrie. Ils en profiteront peut-être pour élever leur prix de revient. Si ce prix s'élève, il y aura naturellement diminution proportionnelle dans la consommation et partant dans la somme de travail à fournir. Ainsi cette obligation, qu'on voudrait faire tourner à l'avantage de l'ouvrier, tournerait fatalement à son préjudice.

Si au contraire le chef d'industrie participe spontanément, et pour les sommes qu'il jugera convenable, à subventionner la caisse des retraites, il ne lui viendra jamais dans la pensée de compenser cet abandon de bénéfices par une élévation de ses prix, et d'ailleurs, comment pourrait-il le faire puisqu'il se trouverait en face de la concurrence de ses confrères qui n'auraient pas fait le même abandon? Il ne courra qu'une chance heureuse, celle d'achalander en quelque sorte son établissement, de voir

venir à lui les meilleurs ouvriers, les plus habiles, les plus réguliers, les plus rangés, ceux qui perdent le moins de temps, et qui sauront, par toutes ces causes réunies, faire regagner au fabricant la part de bénéfices qu'il aura spontanément abandonnée en contribuant à subventionner la caisse des retraites.

En présence de ces difficultés, que la circulaire du 26 juin semblait prévoir sans les aborder, on s'est demandé:

NEUVIÈME QUESTION. — *Si cette pensée d'une part imposée au patron pour alimenter la caisse de retraites, n'était pas accueillie, que faudrait-il espérer d'une disposition qui ne donnerait le droit d'exercer une retenue pour la retraite sur le salaire de l'ouvrier qu'au patron qui s'engagerait librement et volontairement à verser une somme égale à l'importance de la retenue exercée? Doit-on croire, en présence des effets déjà tentés dans plus d'une contrée pour organiser un moyen de subvention, que l'exemple une fois donné par quelques-uns, serait suivi? Ne doit-on pas craindre au contraire que les citoyens généreux qui se seraient dévoués à une bonne œuvre, n'aient fait autre chose, isolés qu'ils resteraient, qu'aggraver la concurrence à laquelle ils sont soumis?*

Dans cette hypothèse, comme dans l'autre, il s'agit d'une retenue exercée sur le salaire de l'ouvrier par voie réglementaire. Or, la commission ne croit devoir admettre soit contre l'ouvrier, soit contre le chef d'usine, aucune espèce de coercition. Il faut que l'ouvrier arrive à la prévoyance par la raison, par la volonté, par le juste sentiment de son bien-être, et non parce qu'elle lui sera imposée par la loi; il faut, d'un autre côté, que le patron vienne seconder, encourager, non-seulement par son

exemple ou par de bienveillans avis, ce sentiment dans le cœur de ses ouvriers, mais encore par quelque chose de plus puissant, par sa coopération effective, par sa subvention personnelle, mais toujours dans les limites de sa volonté ou de son pouvoir, et sans jamais pouvoir y être contraint par aucune disposition légale.

En effet, en présence de ces deux systêmes, ne serait-il pas à craindre que l'inégalité des positions ne fit surgir un antagonisme qui pourrait dégénérer en rivalités d'abord, puis en perturbations industrielles.

Quant à la dixième et dernière question, celle de savoir :

DIXIÈME QUESTION. — *S'il serait possible de dire, comme quelques personnes généreuses le proposent, que la caisse des retraites des ouvriers serait alimentée par les seuls chefs d'établissemens? Si ce ne serait pas en quelque sorte interdire la prévoyance, et manquer ainsi le but principal de moralisation qu'on se propose?*

Votre Commission a été unanime pour partager cet avis et pour réprouver un système où la charité serait tout, et où la prévoyance n'aurait aucune part.

Après avoir examiné sérieusement toutes les questions posées par la circulaire du 26 juin, votre Commission devait se demander quel serait le moyen le plus propre de remplir les intentions du Gouvernement. Elle a pensé en résumé :

1.° Que vouloir fonder les caisses de retraites en faisant appel à des mesures réglementaires ou coërcitives, en imposant de par la loi la prévoyance à l'ouvrier, la charité au patron, était donner à cette création projetée un caractère entièrement en opposition avec l'esprit du siècle et nos institutions, et peut-être créer des résistances qui

ne tarderaient pas à devenir un écueil insurmontable à franchir.

2.° Que d'un autre côté, en laissant aux ouvriers faculté entière pour leurs versemens, et au patron toute liberté pour exercer sa charité, il était à craindre que l'esprit de prévoyance ne fût pas encore assez développé pour leur faire apprécier le mérite d'une institution qui, à son début, ne manquerait sans doute pas d'être entourée de toutes les résistances qui accompagnent ordinairement les institutions nouvelles.

Pénétrée de ces idées, votre Commission a pensé que les caisses d'épargne, dont le mécanisme est connu, le nom populaire, dont les services sont appréciés sur tous les points du territoire par les classes laborieuses, seraient d'utiles agens pour la formation des caisses de retraites. L'institution fonctionnerait alors de la manière suivante :

La caisse d'épargne servirait comme aujourd'hui à recevoir les économies du travailleur, quelque minimes qu'elles fussent, et le jour où le déposant voudrait appliquer à la formation d'une pension de retraite tout ou partie de son dépôt, que son chiffre ait atteint ou non le *maximum* fixé par la loi, la somme qu'il voudrait affecter à cette destination serait rayée de son livret, absolument comme si elle lui avait été remboursée, et dès ce moment, passerait dans une caisse annexe, où elle serait soumise à d'autres lois, puisque les intérêts en seraient indéfiniment capitalisés jusqu'à l'ouverture de la jouissance de la pension. De même, du moment où la somme versée par le déposant serait entrée dans la caisse annexe, elle perdrait toute faculté de retrait, tandis qu'on pourrait toujours, en se conformant aux prescriptions de la loi, retirer, en tout ou en partie, les sommes placées à la caisse d'épargne.

L'adoption d'une pareille mesure, qui, sans dénaturer les caisses d'épargne, leur donnerait un plus haut caractère d'utilité pratique, serait en outre notablement facilitée dans son application si les caisses d'épargne, en se multipliant davantage, venaient se mettre sur tous les points du territoire, pour ainsi dire plus encore à la portée de l'ouvrier.

Elles acquerraient surtout au plus haut degré ce caractère d'utilité générale, si elles se complétaient par une institution auxiliaire qui fonctionne déjà en Écosse et en Angleterre avec un succès constaté par l'expérience, et dont nous vous demandons la permission de dire quelques mots ici.

En Angleterre comme en France, les caisses d'épargne ne sont ouvertes qu'une fois ou au plus deux fois par semaine dans les grands centres de population. En outre, elles n'admettent pas de versement au-dessous d'un franc en France, et d'un schilling (1 fr. 25 c.) de l'autre côté du détroit. Pour racheter le vice de cette interruption, et en même temps pour attirer au profit de l'économie les petites sommes auxquelles leur insuffisance ne permettrait pas l'entrée dans les caisses d'épargne, il s'est formé à Hull, à Greenock et dans diverses autres villes d'Angleterre et d'Écosse des établissemens qui, tous les soirs, de six à dix heures, après la journée de l'ouvrier, reçoivent des dépôts dont le minimum est fixé à 1 *penny* (10 c.), et le maximum inférieur à 1 schilling (1 fr. 25 c.), à la condition de ne les rembourser qu'après le délai d'un an. Ces caisses, qui portent le nom de *Penny-banks*, bonifient aux déposans des intérêts, et afin de faire fructifier les sommes qu'on leur confie, elles les placent, soit aux caisses d'épargne, soit dans les effets publics.

Les résultats semblent indiquer que les classes laborieuses ont hautement apprécié ces nouvelles institutions de véritable bienfaisance, et qu'on pourrait justement appeler les banques du peuple, car les *Penny-banks* ont déjà reçu des sommes considérables, eu égard à l'exiguité des versemens qui les composent. La *Penny-bank* de Hull avait déjà reçu au 15 août 1849, après une courte existence, des dépôts qui s'élevaient à 1,106 liv. 17 schillings 4 d., ou environ 27,700 fr.

Nul doute qu'une institution semblable, appliquée à la France, ne stimulât parmi les ouvriers les sentimens d'économie et de prévoyance, et en augmentant ultérieurement le chiffre des sommes déposées aux caisses d'épargne, ne permît d'en consacrer une plus grande part à créer pour l'avenir une pension de retraite.

Peut-être enfin pourrait-on admettre que l'Etat serait toujours autorisé à servir une rente viagère d'un chiffre déterminé à tout individu, qui, à compter d'un certain âge, lui apporterait une somme suffisante pour constituer cette rente viagère.

Le rentier et l'Etat gagneraient également à la création d'une pareille mesure, le rentier, en ce que la caisse d'épargne, par la modicité de ses versemens, lui donnerait la facilité d'accumuler peu à peu une somme nécessaire pour produire un intérêt raisonnable, en ce qu'en second lieu, s'il arrivait près du *maximum* autorisé par la loi, il trouverait, sans déplacement, un moyen utile et fructueux de convertir cette somme en un instrument de bien être pour l'avenir.

L'Etat, de son côté, amortirait une partie de sa dette présente, et diminuerait en même temps dans une notable

proportion, le chiffre des sommes dont il est à chaque instant exposé à se voir demander le remboursement.

En même temps, et pour concilier tous les intérêts, pour respecter tous les droits de la famille, pour l'engager en quelque sorte par son intérêt même à devenir l'auxiliaire de la prévoyance, en l'associant à ses avantages, le déposant devrait être libre d'opter entre deux modes de placement :

Ou il déclarerait faire à sa mort l'abandon du capital, et alors la rente à servir lors de l'ouverture de la pension serait plus forte, ou à son décès, le capital reviendrait en tout ou en partie à ses héritiers, et dans ce cas la pension qui lui serait allouée serait moins forte.

Telles sont, Messieurs, les considérations que votre Commission avait à vous soumettre sur les questions dont vous avez bien voulu lui renvoyer l'examen. Elle n'a pas la prétention d'avoir abordé toutes celles qui peuvent se rattacher à un sujet aussi vaste et qui touche à tant d'intérêts; elle croit donc devoir se borner à indiquer la solution qui, après de longues discussions, lui a paru être à la fois la plus juste, la meilleure, la plus applicable au point de vue pratique, tout en respectant les droits et la liberté de chacun jusque dans leurs exigences les plus méticuleuses, et vous demander en même-temps de vouloir bien donner votre approbation, tant au rapport qu'elle a l'honneur de vous soumettre, qu'à ses diverses conclusions.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire perpétuel de la Société,

F. FREMY.



LISTE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année agricole.

Le Journal de l'Ain.
— des Haras.
— de la Côte-d'Or.
— de la Morale chrétienne.
Bulletin de la Société d'Encouragement.
— de Loir-et-Cher.
— des Conférences de Meulan.
— du Cher.
— de l'Auvergne.
Annales d'Horticulture de la Seine.
— — de Poussery.
Extrait des travaux de la Seine-Inférieure.
Annales des Vosges.
— de l'Aveyron.
— des Deux-Sèvres.
— d'Indre-et-Loire.
— de l'Arriège.
— de la Gironde.
— de la Drôme.
— de la Charente.
— de la Société Séricicole.
Mémoires de la Société de Lille.
— — de Rouen.
— — de Metz.
— — de la Sarthe.
— — de Douai.
— — d'Horticulture de Versailles.
— — Agraire de Bologne.
— — des Vétérinaires du Calvados.
Manuel des Plantes, par M. Jacques.
Recueil du Réglement des Eaux-et-Forêts.

Brevets d'Invention expirés.
Recueil administratif de Seine-et-Oise.
Le Cultivateur.
L'Agronome praticien de Compiègne.
La Revue agricole.
Le Bon Cultivateur de Nancy.
Le Comice d'Eure-et-Loir.
— *de la Marne.*
Les Procès-Verbaux de Caen.
La Clinique vétérinaire.
Le Procès-Verbal de la Soc. des Sciences nat. de Versailles.
Compte-Rendu du Comice de S.-et-O.; par M. Pasquier fils.
Procès-Verbaux du Calvados.
Terres alimentaires de la France.
Notice sur l'Organisation des Géomètres.
Recueil de Tarn-et-Garonne.
Recherches sur les Subsistances, par M. de Tocqueville.
Compte-Rendu pour la Défense du Travail national.
Notice sur les Pommes de Terre, par la Soc. de Boulogne.
— *sur l'Enseignement du Conserv. des Arts et Métiers.*
— *sur l'Emploi du Sel.*
Le Vigneron des deux Bourgognes.
Compte-Rendu de la dernière Session du Congrès agricole.
Le Bulletin d'Angers.
Société Linnéenne de Lyon.
— *d'Agriculture de Lyon.*
Notice sur l'Agriculture de la France.
Appel à la France sur la Colonisation de l'Algérie, par M. Landman.
Mémoires de la Seine-Inférieure.
Traité sur l'Arboriculture, par M. Gaudry.
Botanique morale, par M. Delille.
Comice agricole de Metz.
Amélioration du Sort des Ouvriers, par M. de Maizières.
Sur un nouveau Procédé de Semence, par M. de Laborderie.
Sur la Conformation du Cheval, par M. Richard.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

ET

DES CORRESPONDANS.

MEMBRES HONORAIRES.

Entrées.

MM.

1799. Le chevalier *De la Cour de la Fortelle.*

—— *Hénin de Longue-Toise,* propriétaire à Châlo-Saint-Marc, arrondissement d'Etampes; à Paris, rue d'Anjou-Dauphine, 9.

1830. *De Fresquienne,* ancien maire de Versailles.

1837. *Remilly,* membre de la Chambre des Représentans, ancien maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES.

Entrées.

MM.

1. 1803. *Mairesse de Pronville*, naturaliste, à Versailles, rue d'Anjou, 74.

2. 1806. *Fremy*, ancien pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine; à Versailles, rue de la Paroisse, 11.

3. 1810. *De Plancy*, propriétaire-cultivateur à Bièvres, canton de Palaiseau; à Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, 11.

4. —— *Debonnaire de Gif*, à Gif, propriétaire; à Paris, rue de l'Université, 57.

5. —— *Fessart*, fermier à Saint-Cyr.

6. 1814. *Noble*, médecin en chef de l'Hospice de Versailles, rue de la Paroisse, 1.

7. 1821. *Cafin*, propriétaire, boulevard Saint-Denis, 12, à Paris.

8. —— *Morand*, médecin-vétérinaire, à Montfort-l'Amaury.

9. —— *Petit*, architecte à Versailles, avenue de Saint-Cloud, 41.

10. 1822. *Jourdain d'Arsonville*, ancien inspecteur des forêts; à Versailles, rue des Chantiers, 5.

11. —— *Battaille*, médecin adjoint à l'hospice de Versailles, rue de la Pompe, 16.

12. —— *Boucher*, médecin à Versailles, rue Neuve, 9.

Entrées.

MM.

13. 1823. *Usquin*, propriétaire à Versailles, rue Montbauron, 18.

14. 1825. *Hauducœur*, cultivateur à Orsay.

15. —— *Berger*, médecin-vétérinaire, directeur du haras de Saint-Cloud.

16. 1827. *Pigeon* (François), cultivateur aux Granges, près Palaiseau.

17. —— *Colin*, professeur de chimie à l'École militaire de Saint-Cyr, avenue de Paris, 18.

18. —— *Pasquier* père, cultivateur aux Clayes.

19. 1828. *Bella*, directeur de l'Institution agronomique de Grignon, par Neauphle.

20. —— *Duverger*, à Paris, rue de Chaillot, 74.

21. —— *Notta*, cultivateur à Montigny.

22. 1832. *Collas* (Jean-Grégoire), propriétaire à Argenteuil.

23. —— *Chambellant*, régisseur des domaines de l'État, place d'Armes, 17.

24. —— *Dégenété* aîné, cultivateur à Guyancourt.

25. 1833. *Lacroix*, professeur de mathématiques, agent-voyer en chef du département, rue Maurepas, 13.

26. 1834. Le colonel *Emy*, professeur de fortifications à l'École militaire, rue Albony, 9, à Paris.

Entrées.

MM.

27. 1834. *Rabourdin* (Antoine), cultivateur à Villacoublay, près Versailles.

28. 1836. *Casse*, pharmacien à Saint-Germain.

29. —— *Pasquier* fils, cultivateur à Trou-Guyancourt, près Versailles.

30. 1837. *Barre*, cultivat.r au Gr.-Villetain, près Jouy.

31. —— *D'Abzac*, propriétaire à Milon-la-Chapelle, par Chevreuse.

32. —— *De Chanteloup*, membre du Conseil-Général, propriétaire à Flins, par Meulan.

33. 1839. *Pigeon* (Victor), cultivateur à Palaiseau.

34. —— *Le Roy*, médecin, rue de la Bibliothèque, 5, à Versailles.

35. —— *Dégenété* (Auguste), cultivateur à Villerat-Saclay, par Orsay, maître de poste à Versailles, avenue de Paris, 3.

36. —— *Thomassin*, ancien cultivateur, à Pontoise.

37. —— *Besnard*, maître de poste à Pontchartrain.

38. —— *Scheffer*, propriétaire à la Marche, commune de Vaucresson.

39. 1840. *Pluchet*, cultivateur à Trappes.

40. —— *Belin*, pharmacien à Versailles.

41. 1841. *Erambert*, professeur de mathématiques à l'institut de Grignon, rue de la Bonne-Aventure, 3, à Versailles.

Entrées.

MM.

42. 1841. *Aubernon*, ancien Préfet de Seine-et-Oise, rue de Verneuil, 13, à Paris.

43. 1843. *Dailly* fils, cultivateur à Bois-d'Arcy, maître de poste à Paris, rue Pigale, 4.

44. —— *Liger*, médecin-vétérinaire à Neauphle.

45. 1844. *Thibierge*, pharmacien à Versailles.

46. —— *De la Nourais*, propriétaire à Versailles, place d'Armes, 9.

MEMBRES ASSOCIÉS.

Entrées.

MM.

1. 1811. *Pigeon* (Pierre-Marie), avenue de Paris, 32, à Versailles.

2. 1826. *Bobet* (Charles), propriétaire, rue de l'Orangerie.

3. —— *Demarines* père, ancien cultivateur, à Versailles, rue Neuve.

4. 1830. *Le Roux*, propriétaire au Moutier, commune d'Orgeval, par Poissy.

5. 1831. *Guillaume*, propriétaire à Bellevue, commune de Meudon.

Entrées.

MM.

6\. 1833. *Bault*, ancien cultivateur, à Versailles, boulevard de la Liberté.

7\. 1835. *Pigeon* (Joseph), ancien cultivateur, avenue de Paris, 7.

8\. —— *Jomard*, membre de l'Institut, rue Neuve-des-Petits-Champs, 12, à Paris.

9\. —— *Rabourdin*, ancien cultivateur à Champlan, par Longjumeau.

10\. 1839. *Bault* fils, cultivateur à Saint-Aubin.

11\. —— *Barbé*, cultivateur à Vauluceaux.

12\. —— *Santerre*, propriétaire, rue Notre-Dame-des-Champs, 7, à Paris.

13\. —— *Chachoin*, fermier à Guyancourt.

14\. —— *Fontaine* aîné, cultivateur, rue du Bac, 77, à Paris.

15\. —— *Pigeon* (Alexis), cultivateur à Saclay.

16\. —— *Blondel* fils, architecte du Département, avenue de Saint-Cloud, 38, à Versailles.

17\. —— *Leclerc*, cultivateur à Neauphle-le-Château.

18\. 1844. *Empereur*, cultivateur à Orsay.

19\. 1845. *Séguy*, architecte, inspecteur des eaux, à Versailles.

20\. —— *Guillemain*, propriétaire à Basemont, par Maule.

Entrées.

MM.

21. 1845. *Vavin*, membre de la Chambre des Représentans, à Orsay.

22. —— *Ploix*, adjoint au maire de Versailles.

23. 1847. *Garnier*, cultivateur à Vaugirard, chaussée du Maine, 38, près Montrouge.

24. —— *Busnel*, cultivat., rue d'Enghien, 26, Paris.

25. —— *Labbé*, pharmacien à Versailles.

26. 1849. *Petit* fils, architecte à Versailles.

27. —— *Delacour*, cultivateur à Ennery.

28. —— *Mozer*, médecin-vétérinaire à Versailles.

29. —— *Cugnot*, cultivateur à la Dorière-Cernay.

CORRESPONDANS DU DÉPARTEMENT *.

Arrondissement de Mantes.

Cantons.	Entrées.	MM.
Bonnières...	1829.	*Michaux*, cultivateur à Lommoie, par Bonnières.
Houdan. . .	——	*Fréville*, cultivateur à Mulcent, par Houdan.
	1847.	*Foulon*, vétérinaire à Houdan.
Magny. . . .	1829.	*Coudray*, à Chaussy, par Magny.
	. . . .	
Limay. . . .	——	*Trognon*, cultivateur à Guitrancourt, par Mantes.
Mantes. . .	——	*Molinos*, régisseur du domaine de Rosny, à Rosny.
	1824.	*Bosson*, pharmacien à Mantes.

* La Société, désirant établir des relations avec tous les cantons du département, a arrêté qu'il serait nommé, par chaque canton, deux Membres correspondans : cet arrêté a commencé à recevoir son exécution dans la séance règlementaire de 1829.

La lettre *R* indique que le canton est représenté, et la ligne ponctuée, qu'il ne l'est pas. Le canton représenté l'est par des membres titulaires ou associés.

Arrondissement de Pontoise.

Cantons.	Entrées.	MM.
ÉCOUEN. . .	1829.	*Sainte-Beuve*, cultivateur à Attainville, par Moisselles.
	——	*Benoît*, cultivateur, maire de Baillet, par Moisselles.
	——	*Bouju*, notaire, membre de la Société d'horticulture, à Franconville.
	——	*Mignan* père, à Villiers-le-Sec, par Luzarches.
ENGHIEN . .	. . . .	
GONESSE. . .	——	*Poiret*, cultivateur à Roissy, par Louvres.
	——	*Mutel*, cultivateur à Goussainville, par Gonesse.
	——	*Tétard*, cultivateur à Roissy.
	——	*Ducrocq*, cultivateur à Roissy.
L'ISLE-ADAM	. . . .	
LUZARCHES. .	. . . .	

Cantons.	Entrées.
	MM.
PONTOISE...	1829. *De Boisbrunet*, président du tribunal.
	—— *Cartier*, manufacturier.
MARINES...	—— Le comte de *Gouy*, maire de Marines, par Pontoise.
	—— *Peyron*, docteur en médecine, à Marines, par Pontoise.

Arrondissement de Versailles.

ARGENTEUIL.	*R.*
	. . . .
MARLY....	*R.*
MEULAN...	—— *De Deux-Ponts-Berigny*, médecin, à Versailles.
PALAISEAU..	*R.*
POISSY....	1829. *Lelarge*, cultivateur à Villaine, par Poissy.
	—— *Michaux* fils, cultivateur à Crespières, par Maule.
S.-GERMAIN.	*R.*
	. . . .
SÈVRES....	*R.*
VERSAILLES..	*R.*
ARPAJON...	1829. *Petit de Leudeville*, à Leudeville, par Arpajon.

Arrondissement de Corbeil.

Cantons.	Entrées.
	MM.
Boissy-S.-Léger.	1829. *Matar* père, propriétaire à Villeneuve-St.-Georges.
	—— *Dautier*, cultivateur à Vigneux.
	—— *Camille Beauvais*, directeur de l'établissement rural des Bergeries.
Corbeil. . .	—— *Petit*, médecin à Corbeil.
	. . . .
Longjumeau. *R.*	

Arrondissement d'Etampes.

Étampes. . .	1825. *Hénin* fils, propriétaire-cultivateur à Châlo-Saint-Marc.
La Ferté-Aleps.	1829. *Legendre*, maire de Baulne, par La Ferté Aleps.
Méréville. .	—— *Thiercelin*, pharmacien à Angerville.
	—— *Houillier*, cultivateur à Méréville, par Angerville.
Milly. . . .	. . . .
	. . . .

Arrondissement de Rambouillet.

Cantons.	Entrées.	MM.
CHEVREUSE..	1829.	*Frédy de Coubertin*, à Coubertin, par Chevreuse.
	R.	
DOURDAN N.	. . . .	. . . .
DOURDAN S.	1829.	*Bourgeois*, cultivateur à Sonchamp, par Rambouillet.
	. . . .	. . . .
LIMOURS . . .	——	*Duval*, cultivateur, maire de Gometz-la-Ville, par Chevreuse.
MONTFORT. .	*R.*	
	R.	
	1830.	*Maillier*, cultivateur à Antouillet, par Thoiry.
	1841.	*Demarson*, propriét. à Montfort-l'Amaury.
RAMBOUILLET.	——	*Lemesle*, propriétaire à Rambouillet.
	1809.	*Mauquest-Delamotte*, à Rambouillet.

CORRESPONDANS RÉGNICOLES.

Entrées.

MM.

1800. *Sageret*, à Paris, rue de Montreuil, 141.

1801. *Michaux*, voyageur naturaliste, à Paris, quai aux Fleurs, 19.

1802. *Silvestre*, membre de l'Académie des Sciences, à Paris, rue de Seine, 12.

Radulphe de Gournay, à Dreux.

1808. *Mirbel*, botaniste, membre de l'académie des sciences.

—— *Brebisson*, naturaliste à Falaise (Calvados).

—— *Le Cauchois*, conservateur des forêts du premier arrondissement, à Paris, rue Saint-Guillaume, 20 (Seine).

1810. *Lair*, secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce, à Caen (Calvados).

—— *Georgette Dubuisson*, à Orrouy, par Crepy (Oise).

1811. *De Choiseul d'Aillecourt*, ancien préfet du

—— Loiret, rue de la Planche, 24, faubourg Saint-Germain, à Paris.

—— *Chailly*, docteur en médecine, Porte-Maillot, à Paris.

—— *De Maizières*, professeur de mathématiques à Reims.

1814. *Raffeneau de Lille*, professeur de botanique à Montpellier.

Entrées.

MM.

1816. Le comte de *Tristan*, à Orléans (Loiret).

—— *Poiteau*, botaniste-cultivateur, à Paris, rue Copeau, 38.

1817. *Durand*, président de la Société d'Agriculture de la Moselle, à Metz (Moselle).

—— *De la Rue*, secrétaire de la Société des Sciences médicales, à Breteuil (Eure).

—— *Pierrard*, chef de bataillon du génie à Verdun (Meuse).

—— *Rousseau* (Louis), à Keremma, par Plouescat (Finistère).

1820. *De-Bois d'Hiver*, inspecteur des forêts de l'État.

1821. *Lajoux*, secrétaire de la Société d'Agriculture de l'Arriége, à Foix (Arriége).

1824. *Le Cordier*, ingénieur,

1825. *Le Vasseur*, officier d'artillerie, chez son père, à Versailles.

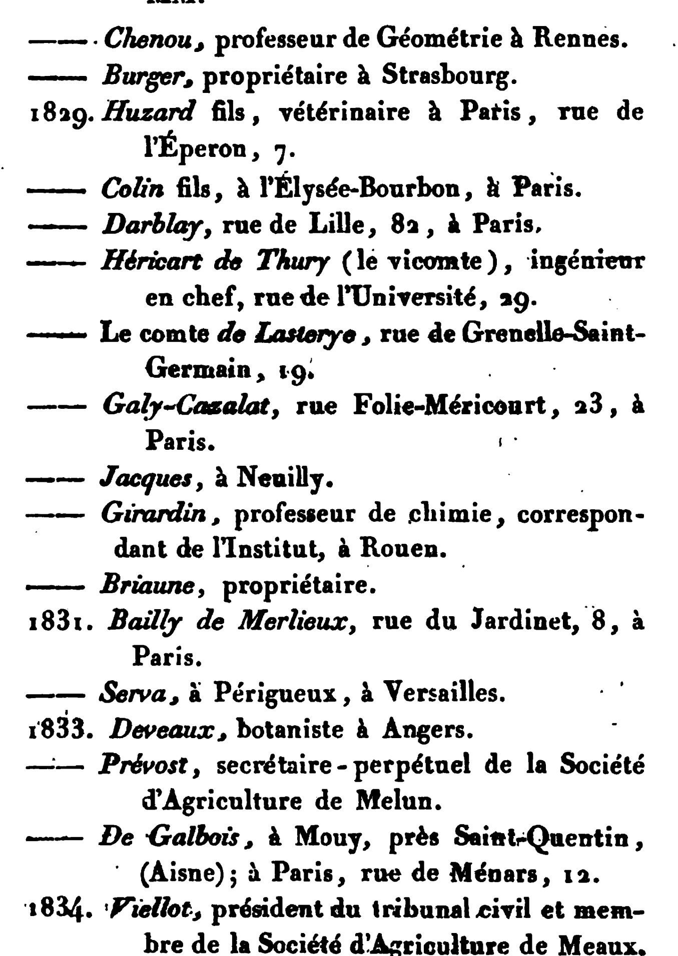
1827. Le comte *de Plancy*, propriétaire à Plancy, par Méry-sur-Seine.

—— Le baron de *Mortemart-Boisse*, à Paris, rue Jean-Goujon, 9 (Champs-Elysées).

—— *De Martiny*, aux Ambésis, par Trappes.

1828. *Carraud*, chef de bataillon d'artillerie en retraite, à Issoudun.

Entrées.



MM.

—— *Chenou*, professeur de Géométrie à Rennes.
—— *Burger*, propriétaire à Strasbourg.
1829. *Huzard* fils, vétérinaire à Paris, rue de l'Éperon, 7.
—— *Colin* fils, à l'Élysée-Bourbon, à Paris.
—— *Darblay*, rue de Lille, 82, à Paris.
—— *Héricart de Thury* (le vicomte), ingénieur en chef, rue de l'Université, 29.
—— Le comte *de Lasterye*, rue de Grenelle-Saint-Germain, 19.
—— *Galy-Cazalat*, rue Folie-Méricourt, 23, à Paris.
—— *Jacques*, à Neuilly.
—— *Girardin*, professeur de chimie, correspondant de l'Institut, à Rouen.
—— *Briaune*, propriétaire.
1831. *Bailly de Merlieux*, rue du Jardinet, 8, à Paris.
—— *Serva*, à Périgueux, à Versailles.
1833. *Deveaux*, botaniste à Angers.
—— *Prévost*, secrétaire-perpétuel de la Société d'Agriculture de Melun.
—— *De Galbois*, à Mouy, près Saint-Quentin, (Aisne); à Paris, rue de Ménars, 12.
1834. *Viellot*, président du tribunal civil et membre de la Société d'Agriculture de Meaux.

Entrées.

MM.

—— *Soyez-Villemet*, membre de la Société d'Agriculture de la Meurthe, à Nancy.

1836. *Rollet*, médecin en chef militaire, à Bordeaux.

1837. *Caillat*, professeur de chimie et de physique à Grignon.

—— *Pommier*, rédacteur de l'*Echo des Halles*, rue Coquillière, à Paris.

—— *Guénier*, maître de poste à Saint-Bris (Yonne).

—— *Loiseleur de Longchamp*, professeur de botanique, rue de Jouy, 8, à Paris.

1838. L'abbé *Berleze*, rue de l'Arcade, 21, à Paris.

—— *Noirot*, propriétaire à Dijon.

—— *Lecoq*, directeur du jardin botanique, à Clermont-Ferrand.

—— *Albert de Villeneuve*, à Montagney, par Marnay (Haute-Saône).

1840. *Renault*, directeur de l'école d'Alfort.

—— *Soubeiran*, pharmacien en chef de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, à la pharmacie centrale.

—— *Dagonet*, docteur en médecine à Châlons-sur-Marne.

—— *Berger*, vétérinaire au 13.e d'artillerie, en garnison à Reims.

Entrées.

MM.

1840. *De la Chauvinière*, agronome, rue Taranne, 10.

1841. *Delafond*, vétérinaire à Longjumeau.

—— *Fleury*, horticulteur à Meulan.

—— *Riquet*, vétérinaire.

—— L'abbé *Landmann*, curé de Constantine, rue de Grenelle-St.-Germain, 16.

1842. *Boullay*, membre de l'Académie de Médecine, à Montigny-les-Cormeil, par Franconville.

1843. *Payen*, membre de l'Académie des Sciences, au Conservatoire des Arts et Métiers.

—— *Robinet*, membre de l'Académie de Médecine, rue Jacob, 48.

—— *Macquart*, naturaliste à Lille.

—— *Minanguin*, directeur de l'École d'Agriculture de Montbelet, près Macon.

—— *Berthaud de Saint-Paul*, sous-inspecteur de la forêt de Compiègne, à Compiègne.

—— *Poirson*, inspecteur des forêts de la Couronne, à Compiègne.

1845. *Chatin*, professeur à l'École de Pharmacie de Paris.

—— *Delafond*, professeur à Alfort.

—— *De Behague*, à Dampierre (Loiret).

Entrées.

MM.

1845. *Magne*, professeur à Alfort.

1846. *Gadebled*, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.

—— *Dubreuil*, professeur d'Agriculture, à Rouen.

1847. *Descieux*, médecin à Montfort.

—— *Flé Paris*, cultivateur à Montfort.

—— *Foulon*, vétérinaire à Houdan.

1848. *Boulard*, secrétaire du Comice Agricole de la Marne, à Châlons.

1849. *Cailleux*, médecin-vétérinaire à Caen.

—— *De Gourcy*, agronome.

CORRESPONDANS ÉTRANGERS.

Entrées.

MM.

1832. *Villeroi* (Charles), propriétaire à Fremersdorf, près Sarrelouis (Prusse), à Bouzonville, département de la Moselle.

—— *Villeroi* (Félix), propriétaire au Rittersof, près Saint-Ingbert (Bavière Rhénane), à Bouzonville, département de la Moselle.

—— *Pelli-Fabroni*, secrétaire de la Société des Géorgophiles.

—— *Poyenaz*, directeur du collége de Boukarest.

—— *Asaky*, aga de la ville de Jassy.

1843. *Desaive*, docteur en médecine, rue de la Cathédrale, 12, à Bruxelles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société centrale d'Agriculture de la Seine, à Paris.

—— d'Agriculture de la Sarthe, au Mans.

—— d'Agriculture et d'Émulation de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Comice agricole de la Marne, à Châlons.

Société d'Agriculture du Pas-de-Calais, à Boulogne-sur-Mer.

—— d'Agriculture des Sciences et Arts du Lot, à Montauban.

Société d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de la Gironde, à Bordeaux.

Académie des Sciences, Arts et Agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

Société d'Agriculture de l'Oise, à Beauvais.

—— —— de la Meurthe (à Nancy).

—— —— à Falaise.

—— —— d'Indre-et-Loire.

—— —— du Calvados, à Caen.

—— —— du Doubs, à Besançon.

—— —— du Nord, à Lille.

—— —— du Nord, à Douay.

—— —— de l'Ain, à Bourg.

—— —— de la H.te-Garonne, à Toulouse.

—— —— de l'Aveyron, à Rhodez.

—— —— du Cher, à Bourges.

—— —— à Lyon.

—— —— d'Indre-et-Loire, à Tours.

Académ. des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Rouen.

Société d'Agriculture de la Charente, à Angoulême.

—— —— de l'Aube, à Troyes.

—— —— de Tarn-et-Gar.ne, à Montauban.

—— —— de l'Arriége, à Foix.

—— —— d'Eure-et-Loir, à Chartres.

—— —— des Deux-Sèvres, à Niort.

—— —— de la Haute-Vienne, à Limoges.

Académie de Lyon.

Société Linnéenne de Lyon.

Société d'Agriculture, à Metz.

Société d'Agriculture, à Évreux.

Société d'Horticulture, rue Taranne, à Paris.

—— des Sciences et Arts, au jardin botanique.

—— d'Agriculture, à Angers.

Académie des Sciences et Arts, à Clermont-Ferrand.

Société d'Agriculture de Meaux.

—— de la morale chrétienne, rue Taranne.

—— d'Agriculture, à Poitiers.

—— d'Agriculture, à Nantes.

—— Séricicole, rue Taranne, 12, à Paris.

—— Industrielle d'Angers.

Académie d'Économie agraire et des Géorgophyles, à Florence.

Société d'Agriculture de Compiègne.

—— d'Agriculture de la Drôme.

—— de Statistique de la Drôme.

—— des Vétérinaires du Calvados, à Bayeux.

—— d'Agriculture de Senlis.

—— —— de Calais.

—— —— de la Nièvre, à Nevers.

—— —— de Joigny.

La Société vétérinaire, à Morlaix.

L'Académie de la Somme, à Amiens.

La Revue agricole d'Abbeville.

La Revue agricole, rue des Saints-Pères, 64.

Société d'Horticulture, à Meulan.

—— des Vétérinaires de Paris.

Société Pratique des Vétérinaires de Paris.
—— agraire de Bologne.
Les Annales des Vosges.

MEMBRES DU BUREAU.

Président d'honneur.
M. LE PRÉFET.

Président titulaire.
M. *Barre*.

Secrétaire perpétuel.
M. *Fremy*.

Secrétaire adjoint.
M. *Erambert*.

Trésorier perpétuel.
M. *Jourdain*.

Trésorier adjoint.
M. *Belin*.

Bibliothécaire perpétuel.
M. *Lacroix*.

COMMISSION INTERMÉDIAIRE.

MM.
Dégéneté aîné.
Pigeon (François).
Notta.

MM.
Colin.
Battaille.
Erambert, secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
F. FREMY.

TABLE DES MATIÈRES.